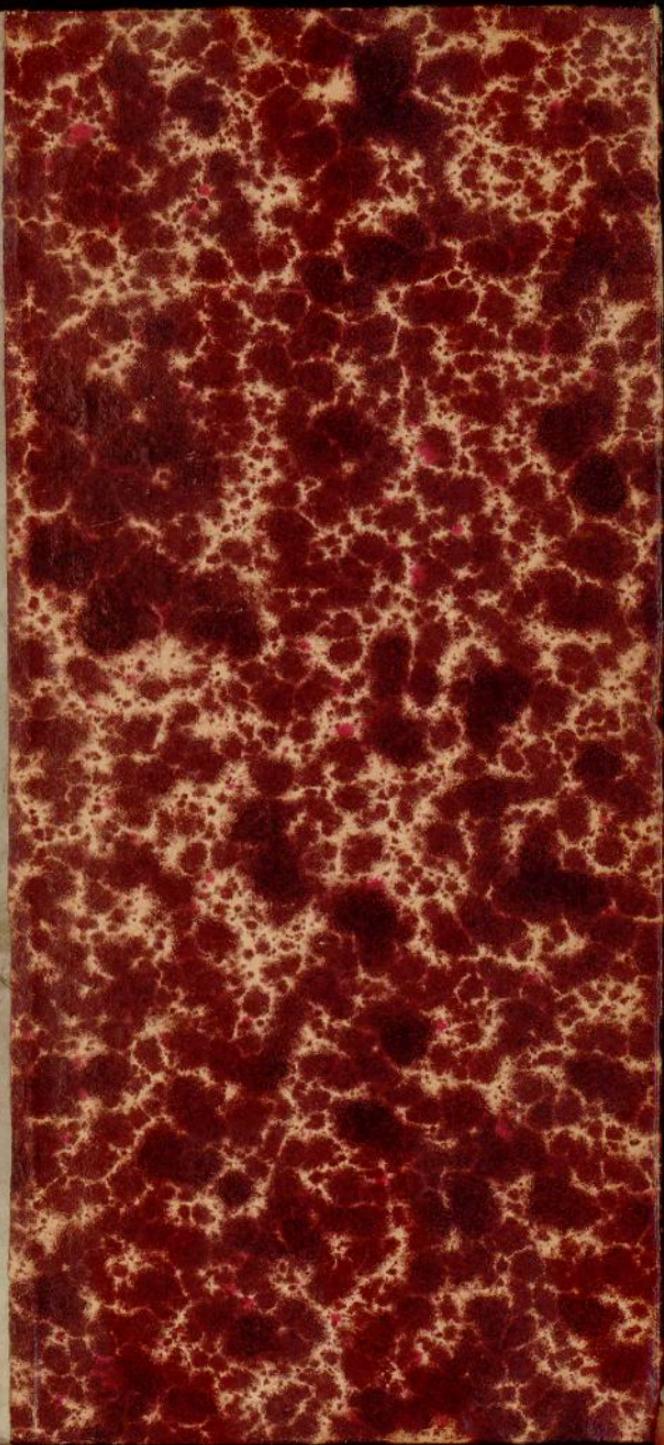


RÉGOURD  
—  
LES  
MINISTRES  
SANS FOY

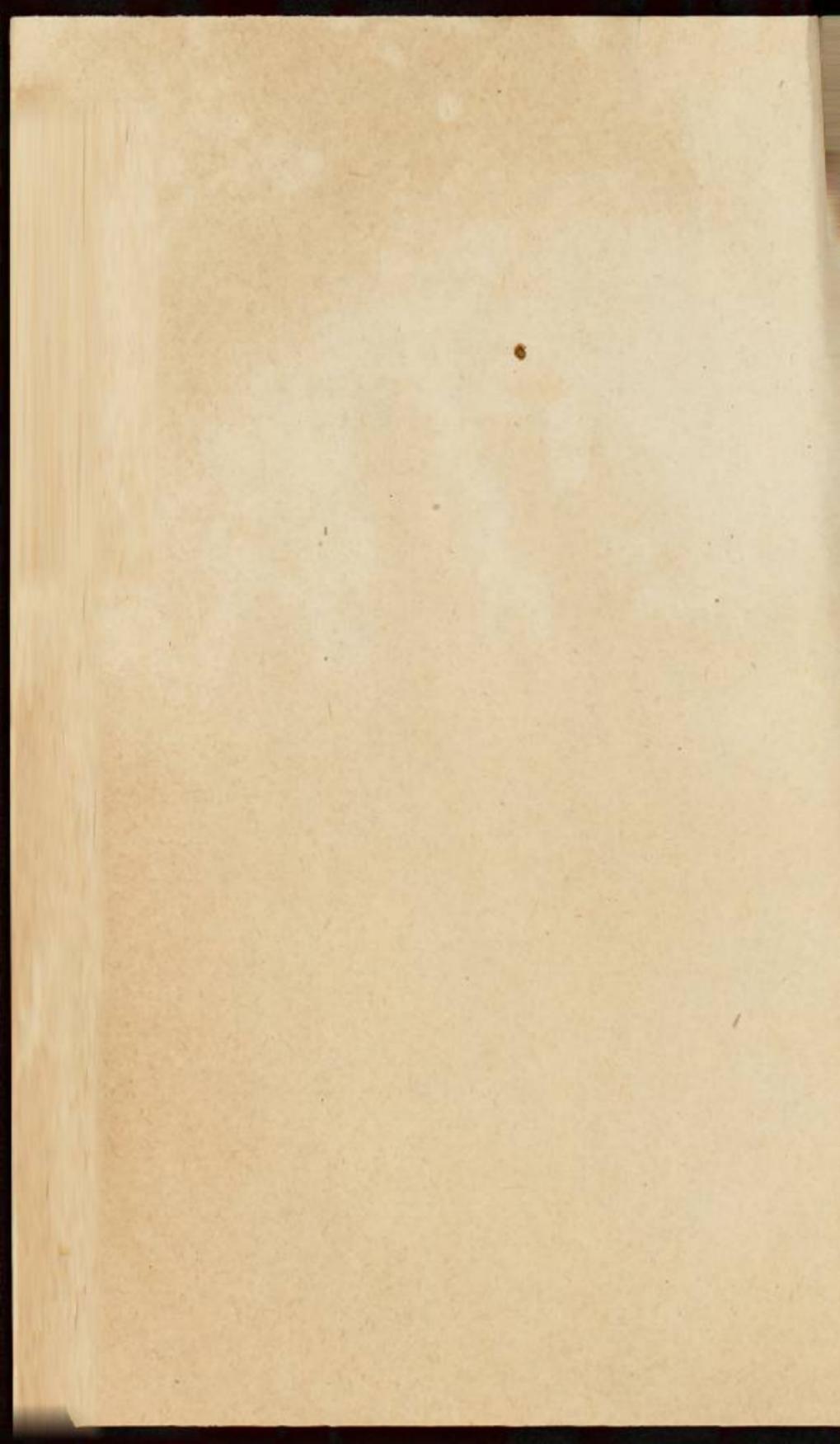
7485







7485



LES  
MINISTRES  
SANS FOY

AVEC  
L'EXAMEN DES IMPOSTURES  
DE DUMOULIN MINISTRE DE  
Charanton au liure intitulé par luy  
le BOVCLIER DE LA FOY.

Tome I.

TOUCHANT LES ESCALIRES SAINCTES.

A MONSIEUR  
LE DUC DE MONTMORENCY  
Pair & Admiral de France, & Gouverneur  
pour le Roy en sa Prounce  
de Languedoc.

Par le Pere ALEXANDRE REGOURE  
Prestre Theologien de la Compagnie  
de J E S U S.

Ils ont fait naufrage en la foy.

i. Timoth. i. v. 9.

Romiez



A BEZIERS,  
Par JEAN PECH Imprimeur  
ordinaire du Roy. 1625.  
Avec Permission & Privilege.

Y

140



A

# MONSEIGNEVR

LE DVC

DE MONTMORENCY

PAIR ET ADMIRAL

de France , & Gouuerneur

pour le Roy en sa Prouince de  
Languedoc.



## ONSEIGNEVR

ENTRE les illustres  
fleurons qui font le tissu  
de vostre Couronne Ducale, & parmi  
tant de graces signalees dont l'artiste  
main du Tout-puissant s'est estudiee  
de rehausser vostre grandeur, l'auanta-  
ge qui vous est escheu par le bon-heur  
de vostre naissance, d'estre issu du PRE-  
MIER CHRESTIEN du Premier Estat

Le monde, ne vous oblige pas peu à recourir au ciel, pour offrir à Dieu les affections d'un continual remerciement, & luy sacrifier iournellement les sincères tesmoignages d'une parfaite reconnaissance. Ce n'est pas une faueur commune de cette souveraine bonté, que de vous auoir fait naistre heureux, & dans la paisible possession des grandeurs les plus souhaitables aux esprits les plus ambitieux , la moindre des quelles suffiroit pour contenter la vanité de plus passionnez. Les alliances de vostre maison avec les Couronnes Royales de France, de Nauarre, d'Angleterre, de Castille, de Hierusalem , de Cypre, d'Escoffe, & avec les Diademes Imperiaux de l'Orient, & de l'Occidēt; Les marques signalées de la valeur , du courage, & de la sage conduitte de vos Ancestres reluees sur les colonnes de l'immortalité en la Palestine , en la Hongrie, en la Sicile, en l'Arragon, en l'Angleterre, en Hibernie , en la Flandre, en tous les coins de la France , & partout les endroits de la terre habitable; Les charges les plus nobles , & les

plus eminentes du premier Royaume de l'vnivers, logees dés tout temps , en la main du merite de vos Maieurs, possedees avec dignité, exercees avec gloire, & honneur , quittees à la mort avec le regret de tous les bons , par ceux de vostre famille; Les six Connestables de France, & le septiesme d'Hibernie , Les six Mareschaux, les trois Admiraux de France , & le quatriesme des Pays-bas, Les Gouverneurs de Picardie , de Languedoc, de l'Isle de Fráce , & d'Orleans prins de la famille de MONTMORENCY, font voir avec estonnement la vertu de la tige, la vigueur de la racine, & la bonté de la seue qui produit, qui nourrit, & qui pousse & conduit à leur parfaite grandeur ces rejettons d'honneur & de gloire. Toutes les grandeurs des autres races se sont vnies en la vostre , s'estant r'alliees ensemble pour former d'un commun accord, & par un dessein concerté le parágon de la vraye grandeur, & s'estiment-elles heureuses de se voir honorees du nō tres-illustre de MONTMORENCY. Mais parmy les brillans de ces esclatantes lumieres , qui esblouy-

roient des yeux plus foibles que les vostres accoustumez à ne voir aupres d'eux que des Soleils d'vne eminente splendeur, ie ne voy rien qui me rauisse si auant en admiration, & qui captiue si puissamment tous mes sentimens que l'honneur de vos Peres, lesquels, d'un temps immemorial, sans que la Noblesse Françoise, prou chatoüilleuse en ces ressentimens de primaute, l'ait osé oncques contester, ont retenu pour cry de guerre, au plus fort des batailles,  
**DIEV AYDE AV PREMIER CHRESTIEN.** Les dignitez que vostre maison a merité de receuoir de la main de nos Roys, sont autant d'obligations acquises sur vostre nom. Ce sont des rayons qui decourent du Soleil de la Monarchie Françoise, des ruisseaux qui se derriuent de cette source. Vostre nom est obligé à la France laquelle a deferé avec passion & avec brigue, en diuerses Prouinces, au sage gouuernement de vos ayeuls, & au vostre, soubs la faueur des volontez de nos Roys ausquels & vous, & vos maieurs, auez rendu des seruices remarquables ez occasions les

plus perilleuses. Mais toute la France est obligée à vostre nom, & est hommagine de la pieté de vostre sang , pour le tiltre le plus auguste qu'elle porte, parmy tous les auantages des miracles de son bon-heur. Elle se qualifie avec vérité le Royaume TRES-CHRESTIEN parmy tous ceux du monde : mais c'est vn honneur que le nom de MONTMORENCY luy a acquis. Et puis que la vraye Religion, & la pieté, sont les solides fondemens du bonheur des ESTATS, l'eminente felicité dont nostre France iouit au delà de tous les Empires de la terre, doit estre rapportee à vostre nom qui a été en France la source , & la pierre fondamentale de cette Religion.

C'EST MONSEIGNEVR , cette PREMIERE Religion, & cette pieté primitiue , que les Ministres de la pretendue reformee , osent attaquer & combattre. C'est cette creance qui a donné à vostre race le tiltre de PREMIER CHRESTIEN , l'esclat de laquelle les chouettes nourries dans la nuit du mensonge ne peuvent supporter. Vn Dumoulin a été si osé , que d'intituler Le

*Bouclier de la foy, vn liure tissu d'impostures, & d'outrages, contre cette premiere creance que vous maieurs nous ont mis en main. Tous les Ministres de cette reformation plaftree & deguisee, faisans mine d'auoir chez eux la vraye foy, donnent autant d'attaques contre cet auguste, & illustre tiltre d'honneur de Premier Chrestien qui vous est plus cher que vos yeux. C'est vne ieune courtisane affettee, & fardee du sublimé, de la ceruse, & du vermillon empunté d'vne reformation pretextee,*

\*Basil, homil.

3. Hexam.

veulent nous faire receuoir en lieu de  
cette ancienne & sage matrone, belle,  
& accomplie, par les excellences de sa  
naissance, de cette foy des premiers  
Chrestiens. Consideration qui m'a  
obligé de vous supplier tres-humble-  
ment d'agreer que ce nostre ouvrage  
dressé pour la defence de cette foy pre-  
miere, à l'encontre de la religion nou-  
uelle, de la foy sans foy des Ministres, &  
du Bouclier d'infidélité de Dumoulin, aye  
le bon-heur de porter en teste le nom  
du PREMIER CHRESTIEN, la foy du-  
quel

quel il s'efforce de garentir du blasme  
de ces impostures. Les Anciens, si on en  
croit Themistius,\* auāt decocher vne  
fleche, y grauoient le nom de quel- \* Themistius  
que MARS de guerre , de quelque no- Orat. 4.  
ble & franc eourage , pour seruir à  
leur coup d'vn asseuré presage de bō- ΑΥΓΧΣ ΤΥ γΑΛΗ  
φίδων Ε τύτο- ΠΑ Β ΡΑΔΟΝΗ  
τος ΣΙΧΑΡΩΤΗ  
ΠΤΕΛΗ . ΟΦΕΥ  
περ Ε Φιλίππη  
πω ΕΦΑΡΕΩΤΗ  
τη Μακεδόνε  
πολιορκεύει  
ΜΕΤΑΙΓΝΗ  
βαλλὼν Ιοζότης  
ΑΡΗΣ ὄνομα  
γη ἀντος , καὶ  
εὐκέκαντος  
τη βέλεις,  
dans ce nom du vray M A R S Chre-  
stien,duquel nous faisons gloire, avec  
le reste de la France, d'auoir appris à  
manier les armes spirituelles pour le  
soustien de la foy orthodoxe de nos  
PREMIERS CHRESTIENS. Vous auez  
recueilly, MONSEIGNEVR , en vostre  
personne,tout l'heur , toute la gloire,  
& toute la vertu de vos maieurs. Vous  
possedez l'heritage de vos deuanciers,  
plus par vertu, que par naissance.Tant  
plus les riuiers s'escartent de leur

source , tant plus elles grossissent. Les eaux partagees du los de vos Ancestres , s'vnissent ensemble dans le sein de vostre splédeur: Vos actions croissant de plus en plus en merite , & en reputation, enseigneront à la France que les Peres peuuent auoir de l'obligation à leurs enfans , pour auoir porté leur nom plus auant dās la vertu, & dans la vraye gloire , qui ne s'attache qu'aux beaux faits , & ne suit à guise de l'ōbre que le corps des eminētes vertus. Ce siecle apprendra de vos deportemēs que les Alexandres peuuent encor vn coup accroistre l'estime des Philippes; qu'Olympia peut trouver de l'avantage à se qualifier du nom de son fils, plutost que de celuy de ses maieurs ; & qu'encore durant nos iours l'ancien Caton peut estre nommé par honneur le Pere du plus ieune. Singulierement en la possession du titre de PREMIER Chrestien , vous deuez cette faueur à Dieu , qui vous l'a mise en main par sa liberalité gratuite, que cette foy PREMIERE , & le zele de la maintenir , & auancer , trouue

dans vostre cœur , dans vos discours ,  
& dans toutes vos actions vne posses-  
sion tres-paisible , & vne domination  
tres-absoluë . Il n'y a veine dans vostre  
corps que vous ne soyez prest d'ou-  
rir , & de vuidier , pour la défense de  
cette foy première , qui sert de base , &  
d'appuy , aux faueurs dont Dieu a  
bien-heuré en suite vostre nom . De  
sorte que ie ne pourrois vous offrir  
present plus agreable que la défense  
de la P R E M I E R E foy que vous che-  
rissiez plus que vous-mesme , à l'encon-  
tre des attaques des Ministres sans  
foy . Ce sont M O N S E I G N E V R les  
pensees qui m'ont porté à entrepren-  
dre de vous supplier tres-humblemēt  
d'auoir à gré que ce nostre petit tra-  
uail , voye le iour à la faueur de vostre  
adieu , & soubs le bon-heur fatal de ce  
mesme nom , qui me sera tousiours  
plus souhaitable , & plus heurcux , que  
celay d'Alexandre à Pyrrhus . Nom  
dans le bon-heur duquel ie prie tres-  
instamment cette souueraine bonté ,  
vous conseruer longues années pour  
le bien de la France , & de l'Eglise , &

**IV**

particulierement de cette Prouince,  
laquelle a changé de face , reprenant  
les marques de son contentement , au  
retour de son Soleil , & à vostre arri-  
uee,pour l'ouuerture de ces Estats. Ce  
sont les souhaits , & les ressentimens  
de celuy qui est non moins par affec-  
tion , que par deuoir

**MON SEIGNE VR**

*De Beziers ce 6.de Mars 1625.*

Vostre tres-humble & tres-obéissant  
seruiteur

**ALEXANDRE REGOVRD.**

## PERMISSION DV R. PERE

V. Prouincial de la Compagnie de IESVS , sous la faueur des Priuileges & octroys de nos Roys tres-Chrestiens , Henry III. Henry IV. Louys XIII.

## FRANCOIS DE MARGVESTAVD

v. Provincial de la Cōpagnie de Iesu  
en la Prouince de Tolose.

**A**YANT fait voir & examiner à trois Theologiens de nostre Compagnie le liure du P. Alexandre Regourd de la mesme Compagnie, intitulé *Les Ministres sans foy*, Auec l'examen des impostures de Dumoulin Ministre de Charanton au Bouclier de la foy ; & iceux l'ayant approuué, & iugé digne d'estre mis au iour, en auons permis l'impression , & debite à Jean Peck, Imprimeur de la ville de Beziers, pour l'espace de six ans , suiuant les Priuileges octroyez à nostre Compagnie par les Roys tres-Chrestiens Henry III. du 10. May 1583. Henry IV. du 20. Decembre 1606. Louys XIII. regnant à present heureusement du 14. Fevr. 1611. par lesquels est prohibé à tous Imprimeurs, quels qu'ils soient , d'imprimer aucun liure composé par ceux de ladite Compagnie, soubs les peines contenues ausdits Priuileges, sans la permissiō des Superieurs d'icelle Compagnie. Donné à Tolose le 2. de Janvier. 1625.

FRANCOIS DE MARGVESTAVD.

---

PERMISSION DE MONSIEVR  
le Vicaire General.

**N**OVS Iean Salinhac Docteur es  
Droits, Chanoine en l'Eglise  
Cathedrale sainct Nazaire de Beziers,  
& Vicaire general & Official dudit  
Beziers, veue l'approbation du R. P.  
Francois de Marguestaud, V. Prouin-  
cial de la Compagnie de Iesus, per-  
mettons que le liure composé par le  
R. P. Alexandre Regourd, intitulé,  
*Les Ministres sans foy, Avec l'examen des  
impostures de Dumoulin au Bouclier de la  
Foy*, soit imprimé & debité, comme  
le iugeans tres-vtile pour l'instruction  
& edification des personnes deuoyees  
de la foy, & pour la confirmation des  
Catholiques. Fait à Beziers ce 17. du  
mois de Mars 1625.

IEAN SALINHAC.

*Correction de quelques fautes survenues  
en l'Impression.*

CORRIGEZ pag. XXI. ligne 3. du Sauveur. p. XXXII. 1.  
5. de l'Ancien. p. XXXIV. 1. 8. langues. p. XXXVII, selon sa  
maxime.

P. 2. 1. 21. eclipse. 1. 14. Colossiens. p. 9. 1. 4. Vaticinatur.  
p. 34. 1. 15. speculum. p. 40. 1. 26. Athanase. p. 43. 1. 24. Hierarchie. p. 44. 1. 19. πεποίησεν. p. 48. 1. 23. Vieillesse. p. 51. 1. 14. pureté. p. 59. 1. de toute. p. 66. 1. 9. Phryges. p. 67. 1. 38. ἀγτι-  
λέγεται. p. 80. 7. παραδίδομενα. p. 81. 1. 23. δοκιμασθεῖσαν.  
p. 108. 1. 19. Ierusalem vers Gaza. p. 118. 1. 22. diuisé. p. 137.  
1. 10. la parole. 151. 1. 26. estoit. pag. 157. 1. 17. alii. p. 165. 1. 4. Baptisni. p. 171. 1. 1. μυησευθείσαν. p. 172. 1. 28. ordinem.  
173. 1. 20. transcendens. 179. 1. 23. apprendre. 192. 1. 1. traduc-  
tions. p. 201. 1. 10. Αποσόλων. p. 207. 1. 7. impostures. p. 250.  
1. 13. Cantiques. p. 255. 1. 7. compte. 258. 1. 20. enim. 264. 5.  
Prouerbes. 269. à la fin, παλαιπωεια. 270. 1. 13. Πτολε-  
μαῖος. 272. 7. Cognoissance. 275. à la fin, non. 277. 1. 16.  
ἐπιπτώσιαν. 1. 1. de Dumoulin. 288. 1. 15. prouerbes. 293. 1. 12.  
deuant. 297. 1. 1. matrimonium. 298. 11. relationem. 310. 1. 15.  
vituperationem. p. 319. 1. 13. ἄλλα. p. 403. 6. le retour. 404.  
10. des Assyriens. 419. 1. 14. auoir. 420. 1. 19. figuier. 1. 26.  
cachettes. p. 434. 1. 1. Dumoulin. 454. 1. 26. interdits. p. 149.  
Calu. 3. Instit.

HO. HOMO. 1. 100. 2. 1. 100. 3. 1. 100. 4. 1. 100. 5. 1. 100.  
6. 1. 100. 7. 1. 100. 8. 1. 100. 9. 1. 100. 10. 1. 100.  
11. 1. 100. 12. 1. 100. 13. 1. 100. 14. 1. 100. 15. 1. 100.  
16. 1. 100. 17. 1. 100. 18. 1. 100. 19. 1. 100. 20. 1. 100.  
21. 1. 100. 22. 1. 100. 23. 1. 100. 24. 1. 100. 25. 1. 100.  
26. 1. 100. 27. 1. 100. 28. 1. 100. 29. 1. 100. 30. 1. 100.  
31. 1. 100. 32. 1. 100. 33. 1. 100. 34. 1. 100. 35. 1. 100.  
36. 1. 100. 37. 1. 100. 38. 1. 100. 39. 1. 100. 40. 1. 100.  
41. 1. 100. 42. 1. 100. 43. 1. 100. 44. 1. 100. 45. 1. 100.  
46. 1. 100. 47. 1. 100. 48. 1. 100. 49. 1. 100. 50. 1. 100.  
51. 1. 100. 52. 1. 100. 53. 1. 100. 54. 1. 100. 55. 1. 100.  
56. 1. 100. 57. 1. 100. 58. 1. 100. 59. 1. 100. 60. 1. 100.  
61. 1. 100. 62. 1. 100. 63. 1. 100. 64. 1. 100. 65. 1. 100.  
66. 1. 100. 67. 1. 100. 68. 1. 100. 69. 1. 100. 70. 1. 100.  
71. 1. 100. 72. 1. 100. 73. 1. 100. 74. 1. 100. 75. 1. 100.  
76. 1. 100. 77. 1. 100. 78. 1. 100. 79. 1. 100. 80. 1. 100.  
81. 1. 100. 82. 1. 100. 83. 1. 100. 84. 1. 100. 85. 1. 100.  
86. 1. 100. 87. 1. 100. 88. 1. 100. 89. 1. 100. 90. 1. 100.  
91. 1. 100. 92. 1. 100. 93. 1. 100. 94. 1. 100. 95. 1. 100.  
96. 1. 100. 97. 1. 100. 98. 1. 100. 99. 1. 100. 100. 1. 100.

VIII

100000000 000000000000 0000000 0000

## S. AVGVSTIN.

Au Tome 6, liure 32. contre Faustus chap. 19.

**V**IDETIS ergo id vos agere, ut omnis , de me-  
dio , Scripturarum auferatur auctoritas, &  
suum cuique animus auctor sit, quid in quaue Scrip-  
tura probet: id est vt non auctoritati Scripturarum  
subiectatur ad fidem sed sibi Scripturas ipse subiectat : non vt ideo illi placeat aliquid , quia in su-  
blimi auctoritate scriptum legitur , sed ideo recte  
scriptum videatur, quia hoc illi placuit,

## C'EST À DIRE

Vovs voyez donc que vos mences n'aboutissent à autre fin, qu'à reduire à néant l'auctorité des saintes Escritures, afin de donner l'empire à vos esprits, pour recevoir, ou reitter les mesmes Escritures suivant ce qui semblera bon à vn chacun de vous. C'est assurir l'auctorité des Escritures à vostre iugement particulier, & non assubieëtir vos esprits, à la loy, & domination des Escritures. C'est approuver ce qui est écrit és liures sacrez, non à raison de l'auctorité sublime, & eminente des Escritures, mais par ce que tel est vostre plaisir.

## ABBRÉGÉ



# ABBREGE DE CET OEVRE.

Pour rendre plus agreable, & plus vtile ce nostre ouvrage, & pour soulager & aider le Lecteur à choisir, & rencontrer, sans peine, les diuerses preuves dont nous auons tissu nos trois *Demonstrations*, nous dressons cet *Abbregé* ou *plan racourcy*, où l'on verra d'vn coup d'œil, toutes les parties de cet œuvre, & les diuers raports, & usages d'icelles: & sera-il tres-aisé, en suite, à quiconque apportera à cette lecture vn esprit exempt de passion, de recognoistre que la foy des Ministres est vne foy sans foy.

*La lettre N.* apposée en la marge de cet *Abbregé*, renuoye le Lecteur aux nombres mis en la marge des trois *Demonstrations*, *la lettre P.* aux chiffres des pages, *la lettre L.* aux lettres qui sont marquées en ces pages-là.

X. Abbregé de la I. Dem 0151  
QUATRE MAXIMES FONDAMENTALES de toute la foy des Ministres.

Toute la foy des Ministres est fondee sur ces quatre maximes.

- a. N. 1. p. 1. 1. L'Ecriture  $\alpha$  est reigle de toute verité, sans qu'il soit loisible d'y adiouster, diminuer, ou changer. En leur article 5.
- b. p. 2. 2. Toute cette Ecriture est contenuë en ces livres. Genèse, Exode, &c. à retranchant, Tobie, Iudith, Baruc, l'Ecclesiastique, la Sapience, les Maccabees, l'histoire de Susanne, de Bel, & du Dragon, les restes d'Ester. En leur article 3.
- v. p. 3. 1. c. 3. Les Ministres discernent y la vraye Ecriture d'avec la supposee, plustost par l'interieure persuasion du saint Esprit, que par le consentement de l'Eglise. En leur art. 4.
- d. p. 3. 1. d. 4. L'Eglise peut errer, à des points de la foy. En leur art. 31.

DEMONSTRATION I. DE LA nullité de la Foy des Ministres, Sur le choix des Ecritures.

- e. N. 2. p. 4. I. Les Ministres ne doivent recevoir, que ce qu'ils lisent dans l'Ecriture, suivant leur maxime premiere. Ils ne trouuent dans l'Ecriture, le denombrement de toutes les vrayes

*Sur le choix des Escriptures.* XI

Escriptures, qui sont à leur dire, la *Genese*, l'*Ezode*, &c. Ils n'y trouuent non plus, qu'il faille exclurre, telles, ou telles Escriptures, qu'ils dient estre supposees, *Tobie*, *Judith*, & les autres. Donc en suite de leurs maximes, ils ne doiuent receuoir ny ce denombrement, ny ce retranchement, & leur foy est en ce point illusoire & sans foy.

II. LUTHER, estimé par CALVIN, & par BEZE, Z. N. 3. p. 5.  
*Apostre*, *Fondateur des Eglises*, & *Restaurateur de la Religion*, retranche de l'Ecriture, *Iob*, n<sup>o</sup> 1 Ep. n<sup>o</sup> p. 6. L. K. θ aux Hebr. les Epp. de S. Iacques, & de S. Jude, la 2. de S. Pierre, & l'μ *Apocalypse*: Nos Ministres les reçoivent : mais sans autre fondement que volontaire, & purement humain: μ. P. 8. I. t. Car v l'Ecriture ne vuide pas ce different: elle n'en parle pas: Pour l'interieure persuasion du S. Esprit. Si Luther est *Apostre*, & *Restaurateur de la Religion*, il s'en pourra glorifier aussi bien que les autres Ministres. L'Ecriture, que seuls ils doiuent ouyr, suivant leur I. maxime, ne donne pas la preference à l'esprit, ny de Luther, ny des Ministres, sur ce choix. Ny l'Eglise en corps, ny aucun particulier, n'est infallible par leur 4. maxime. Ils reçoivent donc sans fondement, *Iob*, l'*Epistre de S. Iacques*, & les autres liures rejetez par Luther, & leur foy est sans foy.

III. BEZE ne § veut receuoir, l'*histoire de la femme adultere* escripte en S. Jean, chap. 8. Il l'estime supposee; & la combat de o hui & rai ssons, quoy qu'avec beaucoup n<sup>o</sup> d'ineptie, & de temerité. Il estime qu'elle se contredit: 14. 15. 16. 17.

XII Abbregé de la I. Demonstration

18. 19. 20.  
21. 22.  
N. 14. p. 23. Ceste histoire est dans l'Evangile, de la version de Geneue: Caluin la reçoit: Les Ministres ne peuvent vuidre p ce different, suivant leurs principes; Car l'Ecriture, leur seule reigle, n'en a determiné: Beze se peut vanter de l'interieure persuasion du S. Esprit, aussi bien que Caluin, & tout autre: L'Ecriture n'adjuve la preferēce de cette persuasiō, ny à Beze, ny à Caluin. L'Eglise, & tout homme peut faillir, à leur dire, & prendre son esprit, pour celuy de Dieu: De la sorte, sur cette contestation, la foy des Ministres est vne foy sans foy.

N. 15. p.  
26. l.m.  
N. 16. p.  
27 & 28. IV. CALVIN & croit que la 2. de S. Pierre n'est pas de S. Pierre. A ce compte elle sera fausse, & veu qu'elle dit, que l'autheur est Pierre Apostre, ce que Caluin soutient estre faux: Elle est neantmoins dans le nouveau Testament, de la version de Geneue, & est autorisée par leur art. 3. On peut donner cours à des Ecritures supposees: Si cette Epistre est telle, ou non, les Ministres ne le peuvent résoudre, ny par l'Ecriture leur seule reigle, veu qu'elle n'en a pas parlé, & qu'on l'accuse d'estre supposee; ny par le iugement de l'Eglise, ou d'aucun particulier, puis que tout cela est suspect aux Ministres; ny par l'interieure persuasion, puis que chacun s'en peut glorifier également, & que l'Ecriture ne donne la preferēce de l'esprit, ny à celuy-cy, ny à celuy-là. Et d'ailleurs ils n'ont où recourir.

N. 17. p. 17. V. Les Ministres & font contenance de

*Sur le choix des Escritures.*

XIII

defeter aux Saincts Peres. Caluin reconnoit  
S. Augustin pour le meilleur, & plus fidele t<sup>e</sup>s<sup>m</sup>oin,  
de toute l'antiquité. Il croit qu'il n'y avoit rien  
d'alteré en l'Eglise, depuis les Apostres, iutqu'à  
S. Augustin; Il dit, que les 4. premiers Conci-  
les generaux, ne contiennent qu'unie pure do-  
ctrine: Il enseigne que le Concile des vrays Eues-  
ques est le meilleur x remede pour finir les debats x. p. 31.  
de la foy; que les Saincts Athanase, Basile, Cy-  
rille, sont les vrays defenseurs de la foy: qu'il est  
pernicieux, & damnable, de se separer de l'Eglise  
visible: qu'il est d'institution diuine, que l'on  
soit docile aux Pasteurs de l'Eglise visible, & que 4. p. 32.  
cette Eglise est estable de Dieu gardienne de la ve-  
rité. Dymovlin prendra, dic-il, le capuchon  
Monachal, si on trouue dans les quatres premiers  
siecles, vn Sevl homme, qui ait vne Religion en  
RIEN approchante de celle de l'Eglise Romaine,  
d'aujour-d'huy. Cependant les Ministres reiet-  
tent le liure de la SAPIENCE, en leur article 3.

Là où S. Augustin a le reçoit, comme estant a. N. 18. p.  
d'autorité diuine, & ce avec tous les Chrestiens 33. I. f. t. &  
qui l'ont ainsi creu, voire dez le temps des Apostres,  
depuis le plus grand Euesque, iusqu'au plus petit a. p. 35. & 36.  
Catechumene, avec Tertullian a, S. b Cyprian, S. l. y. & z.  
y Hilaire, S. d Hierosme, Lactance e, S. g Ambroise, S. l. a. b. c.  
Optat s Mileuitain, les 44. Prelats du III. b d. e. f. g. h.  
Concile de Cartage, le Pape Innocent i. I. le Pa- y. l. i.  
pe Gelase avec 70. Prelats du Concile u Romain. e. L. l.  
Le x Pape Euariste, les 376. Euesques du g. L. m. n. o.  
grand u Concile de Sardique, Le Cōcile d'Alexan- n. L. p.  
drie v conuoqué des Prouinces de l'Egypte, de e. p. 36. 37.  
la Libye, de la Thebaide, S. Denys § le vray Areo- t. u.

XIV Abbregé de la I. Demonstration

i. p. 38. & pagite, & disciple de S. Paul, Meliton, Clement  
 39. l. x. π Alexandrin, S. & Irene, σ Origene, S. & Cyrille  
 x. l. y. d'Alexandrie, S. v Basile, S. φ Gregoire de Nysse,  
 λ. l. z. S. χ Chrysostome, S. & Gregoire de Nazianze,  
 μ. n. 19. p. S. ο Epiphane. Les Ministres α ne peuvent  
 40. & 41. iustifier le retranchement du liure de la Sa-  
 ν. N. 20. p. 42. pience, ny par l'Ecriture leur seule reigle, puis  
 ξ. N. 21. p. 43. 44. qu'elle n'en parle pas: ny par l'interieure per-  
 o. N. 22. p. suasion du S. Esprit, puis qu'elle n'est adiu-  
 44. l. p. gée par l'Ecriture, plutost aux Ministres,  
 π. p. 45. l. q. qu'à tous ces Saincts qui ont esté Pasteurs, de  
 p. l. r. la vraye Eglise, durant les premiers siecles:  
 σ. l. t. ny par le iugement de l'Eglise, veu qu'elle con-  
 τ. l. u. & x. damne les Ministres, par la bouche de ces  
 ν. N. 23. p. 46. l. κ. y. Saincts Docteurs: ny par le iugement particu-  
 φ. l. z. a. lier, puis qu'il est fauctif. Donc ledit retran-  
 χ. p. 47. l. b. chement, est sans appuy: & pourroit-on dire  
 ψ. l. c. d. le mesme des autres liures de l'Ecriture  
 ω. v. 48. l. e. eclipsiez par les Ministres. CALVIN ne trou-  
 ξ. N. 24. p. uant sur quoy fonder l'adieu de certains li-  
 49 50. 51. 2. ures de l'Ecriture, à l'exclusion de certains  
 β. N. 25. p. autres, pour esquierer le tribunal de l'Eglise,  
 52. & 53. auance β que la vraye Ecriture se fait discerner  
 de soy-mesme, d'avec la supposee, aussi aisément  
 que le blanc d'avec le noir, & appelle CANAIL-  
 LES, ceux qui s'aheurtent au contraire: D v  
 M O V L I N, opinialste ν, Que l'Ecriture se fait  
 γ. p. 53. & 54. assez sentir de soy-mesme, à ceux qui craignent  
 δ. N. 26. & Dieu: Mais d'où vient donc δ que cette le-  
 27. p. 54. 55. gion sacree des Saincts Peres a reçeu la sa-  
 56. 57. 58. 59. pience, comme un liure diuin, & que les Mi-  
 nistres la rejettent? Ces saincts n'eussent ils  
 pas leu discerner le blanc d'avec le noir? Non-

ils pas eu la crainte de Dieu ? Qui croira que les seuls Ministres ayent des yeux , qu'ils ayent seuls la crainte de Dieu , & que tous ces taincts soient aveugles , & sans crainte de Dieu ?

Le simple & peuple ne reconnoit l'Ecriture : N.26.p. en original, en Hebrieu, ou en Grec : il ne peut s.4. inger des versions , ignorant l'Autographe : si on luy lit peste-mesme des pieces d'un liure Canonique , & d'un autre pretendu Apocryphe, il ne les discernerai (& qu'on en face hardiment l'experience ) Il en est de meisme des Ministres . S. Augustin, ne croiroit à l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise ne le poussoit , à le recenoir pour l'Evangile . Donc cette pretendue facilité de distinguer la vraye Ecriture , d'avec la supposee, est un songe de Ministre .

VI. Il y a plusieurs pieces du nouveau Testament qui n'ont esté receuës au Canon des Ecritures, par un adueu vniuersel de l'Eglise, dès le commencement : Voire mesme quelques Docteurs considerables en ont douté, auant la determination de l'Eglise . Le Concile de Laodicee, & S. Gregoire de Nazianze, obmettent à l'Apocalypse : Quelques vns l'attribuoient à l'heretique Cerinthus , chez Eusebe : Les Eglises Grecques ne la receuoient chez S. Hierosme : plusieurs la rejettoient chez Amphilius : Marcion, Cerdon, les Alogiens, & Theodore, la combattoient chez Tertullianus, S. Augustin , & S. Epiphane . L'Epistre aux Hebreux a demeuré long temps en l'Eglise Latine sans estre receuë pour canonique , tenuant S. Hierosme, Gaius & Eusebe : Mar-

N.28.p.  
61. & 62.  
62. 1.p.  
63. 1.r.  
2. 1. f.  
3. p. 63. & e.  
64. 1. u.x.  
μ. 1. z.  
γ. 1. a.  
ζ. n. 29 p.  
56. 1. d.e.  
o. p. 66. 1. f.g.  
h. i.k.  
π. p. 66. &  
67. 1. g. 1.

XVI Abbregé de la I. Demonstration,  
p.p. 67.l.m. cion, Basilides, & les Ariens, la rejettoient chez  
e. l. u. S. ♀ Hierosme, S. ♂ Epiphane, & τ Theodore. Lu-  
r. p. 67. & ther, Brentius, & les Centuriateurs, s'en moc-  
68.l.p. quent, comme aussi des Epp. de S. Jacques, de  
v. N. 30.p. S. Jude, de la 2.de S. Pierre, de la 2. & 3.de S. Jean;  
69. & 70. l. lequelles ont esté longuement contredittes,  
t. u.x.y.a. durant plusieurs années, testmoing S. v. Hieros-  
φ. N. 31. p. me, & φ Eusebe. Les Ministres ne le voulans  
20. 71. l.b.c. soufmettre à l'Eglise, ne peuvent terminer ces  
differens, ny par l'Ecriture, laquelle n'en a  
determiné. ny par l'interieure persuasion du S.  
Esprit, d'autant qu'un chacun la pourra fein-  
dre, & que l'Ecriture ne donne la preference  
de cet esprit, plutost à l'un, qu'à l'autre, de  
ceux qui estruient sur ces points. Le iugement  
de l'Eglise, est subiect à reproche, dient les Mi-  
nistres, chaque particulier peut errer. De la  
sorte la foy des Ministres sera en compro-  
χ. n. 32.p. mis.  
72. l.e.

ψ. p. 73.l.f. VII. Il n'y a partie, soit du Nouveau Testa-  
m. l.g. ment, soit de l'Ancien, qui n'ait eu à surmonter  
α. l. h. de grandes oppositions. Marcion & Cerdon,  
β. l. i. receuoient le seul Euangile de S. Luc, chez  
γ. l. k. S. ρ Epiphane, & Theodore, & Tertullian α:  
δ. l. l. Les Ebionites, celuy de S. Matthieu, chez S. α  
ε. l. m. Irene, β Eusebe, γ Theodore, S. δ Epiphane.  
ζ. l. n. n. n. 33.p. 73. 74. l. o. p. q. Les Alogiens mesprisoient l'Euangile de S. Jean,  
θ. l.r. & x. chez S. ε Epiphane, & S. ℥ Augustin: Les epistres  
ι. l. s. de S. Paul estoient en execration aux η Ebioni-  
κ. l. t. tes, aux θ Seueriens, aux ι Cerinthiens, & η Mar-  
λ. l. u. x. y. η. N. 34.p. 75. cionites: Les Actes des Apostres, à Λ Cerdon, aux  
I.b.c. Seuerians, & à Cerinthus: Tout l'Ancien Testa-  
ρ. l. d. ment estoit mesprisé par Cerdon μ, par les ν Va-  
lentinien,

lentinians, Seuerians, Archontiques, § Cainiens, §. L. d. f.  
 par Apelles, & par les Manicheans: Fau o. l. g.  
 stus croyoit que les citations du vieux Testa- w. p. 75. l. i. k.  
 ment, auoient esté insérées factilegement p. p. 76. l. l.  
 dans le Nouveau. Les Ebionites σ detestoient e. l. m.  
 tous les Prophetes, mesmement Dauid, Salo-  
 mon, Ieremie, Ezechiel, & Daniel: Paul de τ. L. n.  
 Samosathe haïssoit les Pseaumes de Dauid. Les v. l. o.  
 v. Ptolemaites, partie du Pentateuche: Luther  
 retranche φ Job: Beze, l'histoire de la femme adul-  
 tere; Chastillon, les Cantiques; Tous les Mini- φ. n. 35. p.  
 stres eclipsent la Sapience, Baruch, Tobie, &c. 77. l. p. q. r.  
 Si l'Eglise χ n'en est creuë, l'Ecriture ne suf-  
 fira, puis qu'elle se tait là dessus, & qu'elle κ. p. 78. 79.  
 même est contestée; ny l'interieure persuasion,  
 ny le jugement d'aucun particulier, pour nous  
 desuéloper de ces difficultez, & les Ministres  
 seront sans foy.

VIII. On a fait courre ↓ quantité de li- ψ. N. 36. p.  
 ures, soubs le nom emprunté des Apostres, & 79.  
 Euangelistes, comme l'Aposalypse de S. Pierre, les  
 Actes de S. Paul, l'Euangile de S. Philippe, & tels  
 autres dans Eusebe ω, S. & Hierosme, S. β Epi- ω. p. 79. l. y.  
 phane, S. γ Cyril, Sozemene δ, Serapion ε, &c. ω. N. 37. p.  
 le Concile § Romain, soubs le Pape Gelase. L'E- 80. l. b.  
 glise ς nous peut tromper, suivant la 4. Ma- β. l. c.  
 xime des Ministres: On ne peut prendre lan- γ. l. d.  
 que, ny de l'Ecriture, laquelle se tait là des- δ. p. 8. l. o. f.  
 sus, ny de l'interieure persuasion, laquelle ne ε. l. g.  
 nous est certainement cogneuë, puis que 81 & 32. l. h.  
 chacun s'en peut glorifier, & qu'elle n'est au- η. N. 39. p.  
 thorisée par l'Ecriture, seule reigle des Mini- 82.  
 stres, en faueur plutost de l'un que de l'autre;

XVIII Abbregé de la Demonstration I.

Ny d'aucun particulier, puisque tous sont fau-  
tifs. Les Ministres donc feront à deuiner là  
dessus.

¶ N. 40. p.  
83. IX. Il n'y a verité, voire & naturelle, que  
Dieu ne puisse reueler, & auctoriter comme  
diuine. Les sentences d'Epimenides, & Aratus,  
approuuees par S. Paul, ont à present vne au-  
thorité diuine: Dieu a parlé : par Balaam, par  
Nabucodonozor, par Caïphe : Les Ministres ne  
pourroient cōuaincre, s'ils renoncer à leurs prin-  
cipes, ceux qui soustiendroient, que les liures  
d'Aristote, de Platon, de S. Chrysost. & cauquelz  
on ne trouuera rien de faux, soient diuins. Si  
l'Ecriture n'en dit rien, elle ne parle pas aussi,  
de l'Apocalypse, ny de l'Epistre aux hebrieux,  
hors de ces mêmes pieces : elles ne laissent  
pas pourtant d'estre diuines. L'interieure per-  
suasion, qui n'est approuuee determinément  
par l'Ecriture, & le iugement d'un chacun,  
font des errans qui aboutissent à des preci-  
pices. Sur ce different les Ministres feront sans  
foy.

¶ p. 86. 87. X. Les Ministres ne se reglent que par  
l'Ecriture, « en langue originelle. Cette Ecriture  
ne determine pas, quelle est cette langue  
originelle : Les Ministres ne veulent deferer  
à l'Eglise : Où qu'ils se tournent, ils ne sçau-  
ront, avec certitude quelle est cette langue  
originelle, & toute leur cabale ne sera qu'une  
foy sans foy.

DEMONSTRATION II. SVR  
L'INTEGRITÉ DES SAINCTES ESCRITURES.

I. **O**N ne peut estre assuré *a* que les lures de l'Ecriture, dont on se sert, ne *a*. N. 42. p. soient corrompus, si l'Eglise qui nous les 87. & 88. a baillé nous peut tromper, comme les Ministres le croient. Car nous n'auons que des copies de l'Ecriture, & n'auons, hors de l'autorité de l'Eglise, assurance que les copistes n'ayent manqué. Marcion auoit mutilé S. Luc, dans S. *B* Irenée, *y* Tertullian, & S. *B*. N. 43. p. Cyrille *d* de Hierusalem. Cette mutilation de 89. l. o. l'Ecriture est propre aux herétiques, dit *e* Ter-*y*. l. p. q. r. tullian. Les *Pepuziens* rejettoient des pieces de *d*. p. 90. l. s. l've, & de l'autre *g*. Testament: les *Ebionites* *x* *s* l. r. corrompoient S. Matthieu chez S. Epiphane. *g*. N. 44. p. 90. & 91. l. u. Les *Manicheans* eclipssoient des pieces du Nou-*n*. l. x. y. z. *veau* Testament, chez S. *A* Augustin: le même faisoit *Tatian*, *i* chez *Theodore*, lequel arracha des mains de quelques Eglises 200. de ces *g*. N. 45. l. a. *exemplaires corrompus*. S. *Justin Martyr* reproche *x* aux Juifs, qu'ils auoient *corrompu* *x*. N. 47. l. l'Ecriture: Le même fait S. *A* Chrysostome, *c. d*. p. 92. *Denys* *μ* de Corinthe, & *v* S. *Augustin*: S. *ξ* Hieros-*λ*. N. 48. p. me à du soubçon, d'une corruption semblable. *93.* *Caluin* croit *o* vray-semblable qu'il y a dans le *μ*. N. 49. p. vieux Testament *des parties corrompues par les* *93. l. f.* Juifs. Les Ministres ne peuvent estre *assurez* *93. l. g.* qu'il n'y aye rien de corrompu aux Ecritures *ξ*. N. 51. p. 93. qu'ils reçoivent, ny par le *consentement de* *o*. N. 52. p. *l'Eglise*, car ils la tiennent pour fautive: ny par *94. l. i.*

**XX Abbregé de la II. Demonstration**  
*l'Ecriture, veu qu'elle ne determine pas quelles pieces sont en leur entier (le papier souffre tout) Ny par le iugement d'aucun particulier d'autant qu'il est fautif: De la façon les Ministres n'ont assurance aucune sur cet article si important, & leur foy, est sans foy.*

**II. Les Ministres censurent, & iniurient, avec vn audace incroyable, les Ecritures Canoniques, prinses en leurs langues originelles.**

*¶. N. 53. p.  
95.*

*¶. N. 54. p.  
96. 97. 98.*

*¶. N. 55. p.  
99.*

*¶. N. 56. p.  
100. 101.  
102.*

*¶. N. 57. p.  
103.*

*¶. N. 58. p.  
105.*

*¶. N. 59. p.  
105. 106.*

*¶. N. 60. p.  
106. 107.*

*¶. N. 61. p.  
108. 109.  
110.*

*¶. N. 62. p.  
110. N. 63. 64.  
66. p. 110. III.  
112. 113. 114.*

*Beze soubçonne π que quelque pensionnaire du Pape a inseré en saint Matthe. 10. vers. 2. que saint Pierre est le premier des Apostres. Il dit q qu'il y a faute en saint Luc 22. vers. 20. rapportant que la coupe sacramentale est espandue pour nous: Et luy, & toutes les Bibles de Geneue. corrigeant de leur autorité ce texte de S. Luc.*

*Beze σ dit qu'il n'a fait difficile de rayer le mot de CAINAN de S. Luc chap. 3. vers. 36. Caluin & Beze τ dient qu'il faut rayer de saint Mattheiu, ch. 27. vers. 9. le nom de Jeremie, qui est là mal allegué. Ils ν accusent de mensonge le chap. 7. des act. v. 14. pour avoir mis septante cinq personnes, au lieu de septante, & le φ vers. 16. pour avoir nommé Abraham, au lieu de Iacob: & saint Paul χ hebr. II. v. 37. d'avoir mis ces mots ( Ils ont esté tentez ) sans mal propos. Caluin ↓ dit que les mots du Sauveur, Match. 20. v. 16. Beaucoup d'appellez. peu d'estus, sont superflus. Beze se debat α contre les AEt. ch. 8. v. 26. où il est dict, que Gaza estoit deserte. Il estime α qu'on a fait glisser diverses clauses de la marge au texte, Marc 2. v. 26. Luc 2. v. 2. Marc 12. v. 42. AEt. 8. v. 26. Act.*

*Sur l'intégrité des saintes Escriptures.* XXI

¶ v. 43. Luc 4. v. 18. Matth. 27. v. 35. &c en plusieurs autres lieux. Il tient & pour douteuse toute la genealogie de Sauveur, couchée en S. §. N. 65 p. Luc 3. Il sostient qu'il faut y adiouster à l'autographe, Luc 1. v. 35 ces mots, DE TOY: Tou- y N. 67 p. tes les Bibles de Geneue l'ont adiousté. Beze à N. 68. p. prefere & la version de l'Eglise Romaine, au 117.118. Grec, qu'il estime estre l'autographe, en diuers endroits. Caluin avec toutes les Bibles de Geneue en fait le même, &c. Cor. 7. vers. 33. e. p. 118. Mais il est contredit en cela par Beze. En S. Iean 7. v. 39. le Grec dit, ¶. Le saint Esprit n'e- ¶ p. 119. floit pas encore, nostre version adiouste donné: Les Bibles de Geneue la suivent, quoys que Beze s'y oppole. Si les autographes n'receus n. N. 69. p. par les Ministres pour vniue reigle, sont ain- 120. 121. 122. 123. si corrompus, à leur dire, par des alterations, additions, & detractions importantes: s'il est permis à l'homme de corriger le texte de Dieu, l'Escripture ne disant mot de ces corruptions, veritables, ou supposees, l'Eglise de laquelle nous tenons les Escriptures estant suspecte aux Ministres, chaque particulier étant fautif, les Ministres ne receuant aucune version pour infallible, & ne nous pouuāt assurer d'une assurance diuine, en cōbien d'endroits les autographes sont corrompus, qui ne voit que la religion des Ministres est vne Chimere, & vne foy sans foy?

III. L'HEBRIEV, reçeu par les Ministres e. N. 70. p. pour l'autographe du vieux Testament, nous a 124. 125. 126. été laissé sans voyelles: les Juifs les ont escriptes long temps apres la mort du Sauveur, au-

XXII Abbregé de la II. Demonstration  
parauant elles y estoient tous-entenduës, &  
conseruées par la tradition : elles sont l'ame &  
l'essence des mots, non moins que les conso-  
nes. Calvin sur le ch. II. de Zachar. v. 7. ac-  
cord : que ces voyeles n'estoient en usage durant

s. N. 71. p.  
127. 128. 129.

z. N. 72. p.  
131.

λ. p. 133.

v. N. 73. p.  
133. 134.

ξ. N. 74. p.  
135.

ο. N. 75. p.  
136. 137.

π. N. 76. p.  
128.

Zacharie, qui a escrit quasi le dernier de tous les Prophètes. Il enseigne sur le ch. II. des hebreux verit 21. que les « points ou marques de ces voyeles, n'estoient iadis en usage chez les hebreux. Beze λ accorde que saint Paul a leu l'hebreu avec d'autres voyeles, que celles qui sont escriptes à present. Pierre Morentin Partisan des Ministres, preue μ que les voyeles escriptes, ou les points, sont posterieurs à S. Hierosme. S. Hierolme rapporte v la diuersité des versions, des 70. de Theodotion, d'Aquila, & de Symmachus à ce qu'ils ont leu l'hebreu diuersement : varieté qui n'eust esté si grande, si les liures hebreux eussent eu les voyeles : Il le verifie en Esaye 26. vers. 14. Ieremie 9. vers. 22. Os. 13. vers. 2. Le Rabbin § Hélie nous enseigne, que les voyeles, ou points furent inventez, & marquez dans l'hebreu, par les Juifs, long temps apres Iesus Christ. 436. ans apres la prise de Hierusalem, par Vespasian ; Le moindre changement des voyeles, change notablement le sens. Les mots hebreux ο, sont tres-seconds, en significations diuerses, voire opposees. Beze π soustient avec Oliueteau que les accens, les esprits, & autres marques du langage Grec n'estoient en usage ancienement pendat les Apostres. Le moindre changement d'un accent, ou d'un esprit, renuerse bien souvent tout le sens,

*Sur l'intégrité des saintes Escritures.* XXIII

L'Escriture ne determine quelle voyelle doit-on entendre en ce mot hebreu, ou en celuy-là, ny de quel accent, ou esprit doit estre marqué ce mot Grec, ou celuy-là. Le sens depend notablement de cette determination. L'Eglise est suspeſte aux Ministres, les particuliers peuvent errer. Toutes les versions leur sont p aussi suspectes, meſme les leurs : *Olivetean* en la version de 1535. le recognoit & fautif, <sup>139.</sup> & beaucoup inférieur à *S. Hierosme* : neantmoins il ne veut ie tenir à la version de *saint Hierosme*. <sup>σ. N. 78. p.</sup> <sup>141.</sup> <sup>τ. N. 79. p.</sup> *Caluin* en la version de 1565. <sup>143.</sup> reprend τ celle d'*Olivetean*. Les Ministres és dernieres versions de Geneue font profession v de ne s'arreſter à aucune version precedente, vſant en ce d'vne sainte liberté, selon, ditent-ils, en la Preface, qu'il a pleu à Dieu leur elargir de ſon esprit de discretion. Ils demandent neantmoins d'estre corrigez, ſ'ils ſe font mespris. Beze & apres auoir employé 42. ans à corriger, & regratter en mille façons, le nouveau Testament ſur dix-sept manuscripts, Grecs, grandement differens par ensemble, adoueué qu'il n'est encores content, & que meſme en ſa dernière impression, l'œuvre eſtant ſur la presſe, il corrigeoit, & changeoit, non ſeulement les annotations, mais auſſi la version du texte. Dupleſſis accorde x qu'il n'y a nulle version, de qui qu'elle soit (pas meſme à ſon compte celle de *Saint Matthieu*, l'Evangile duquel nous n'auons d'autheſtique en ſon original, qui estoit l'hebreu) qui ſoit Canonique, & authentique. A ce compte, puis que l'Ecriture laiſte ſe rait

<sup>φ. N. 79. p.</sup>  
<sup>144.</sup>  
<sup>ψ. N. 119.</sup>  
<sup>p. 198. & ſui.</sup>

XXIV Abbregé de la II. Demonstration  
sur tous ces differens des voyeles, des points,  
des accens, des esprits, soit dans l'hebrieu, soit  
dans le Grec, sur le choix des diverses significations,  
& des diuers sens, qui se peuvent recueillir  
des mots, ou Grecs, ou hebrieux, & sur la  
preference d'une signification à l'autre : Puis  
que l'Eglise n'est recevable, par les maximes  
des Ministres: puis que chaque particulier est  
fauteif, qui ne voit que les Ministres determinant  
par leur iugement particulier de tous  
ces articles, & appuyant là dessus leur creance,  
n'ont pour tout qu'une Chimere de religion,  
& une foy sans foy ? Qui ne voit que le peuple  
qui se fie aux versions des Ministres, lesquelles  
il ne peut receuoir que sur l'estime fautive,  
qu'il a de la capacite, & fidelité d'iceux (atten-  
du qu'il n'entend les langues originelles de  
l'Ecriture) n'a pour tout, que l'ombre, ou le  
songe de la vraye foy, & partant une foy sans  
foy ?

xx. N. 81. p.  
146. 147.

IV. LES MINISTRES se monstrent sans  
foy, corrompant &c, à dessein, l'Ecriture dans  
leurs versions de Geneve, contre la verité de  
l'autographe, pour appuyer leur reformation.  
D'un nombre infini de telles depravations,  
en voicy DEUX DOUZAINES remarquables.  
Le Lecteur iugera de la valeur de toute la pie-  
ce, par l'eschantillon.      1. Luc. 22.vers.  
20. B. Cette coupe la nouuelle alliance en mon  
sang, laquelle est respandue pour vous. Ils tour-  
nent, lequel est respandu, pour eviter l'effusion  
pour les pechez, faict au saint sacifice de l'Euc-  
haristie.      2. En la 1. à Thimoth.  
ch. 2.

B. p. 148.

*Sur l'intégrité des saintes Escritures.* XXV

ch. 2. v. 4. Dieu veut y que tous les hommes soient v. N. 83. p.  
sauvez: Ils tourneht, toutes gens, & non tous 148. 149.  
hommes, pour soustenir avec Caluin, que  
Dieu est autheur de la damnation de certains hom-  
mes. 3. Rom. 2. v. 22. Tu as d en abo- d. N. 84. p.  
mination les Idoles : ils ont tourné, images, 150;  
pour charger les images du Sauveur, & des  
Saincts, de la haine deue aux idoles.

4. Heb. 5. vers. 7. Le Sauveur a eté exaucé s. N. 815. p.  
pour sa reuerence: Ils ont tourné, de ce qu'il 185. 151.  
craignoit, le rapportant, au double qu'il eut à leur  
dire, du salut de son ame. 5. En S. Jean  
6. vers. 51 Ie suis le pain VIVANT. Ils tour- s. N. 86. p.  
nent, viuifant, & non, viuant, en faueur du 153.  
gaesteau de leur cene, qui n'a, ny esprit, ny vie.

6. Ephes. 4. v. 9. Il est descendu n espatries s. N. 87. p.  
plus basses de la terre. Ils ont ommis le, PLVS, 155.  
pour rapporter ce texte au sepulchre, & esquierer  
la descente de l'ame du Sauveur aux Enfers.

7. Matth. 12. vers. 40. Le fils de l'homme sera  
DANS LE COEVR de la terre trois iours, & trois s. N. 88. p.  
nuict. Ils ont tourné dans la terre, & non dans 156.  
le cœur de la terre, pour cuiter ladite descen-

te, 8. Act. 2 v. 27. Tu ne lairras mon ame aux Enfers: Ils ont tourné; mon corps mort au 155. 156.  
sepulchre: Item, mon ame au sepuchre; pour es-  
quier, contre la doctrine des saincts Peres, z. l. c. d. e. 1  
la descente, aux Enfers. 9. Matth. 10. v. 9. f. g.

Ne λ possedeZ or, n'y argent. Ils tournent: Ne λ. N. 90. p.  
faictes prouision, d'or, &c. Le rapportant à la pro- 157.  
hibition de l'amis superflu, non au conseil de la  
pauureté Euangélique. 10. Luc 1. v. 6. Ils μ. N. 51. p.  
marchoient μ en toutes les iustifications du Sei- 158.

## XXVI Abbregé de la Demonstration II.

gneur sans reproche : Ils ont tourné, en toutes les ordonnances, de peur d'accorder la iustification par les œuvres, faites avec la grace de Dieu.

v. N. 92. p.  
159.

II. Rom. 2. vers. 27. Le v prepuce gardant la loy : Ils tournent, s'il garde la loy, pour rendre dubteuse l'obseruation des diuins commandemens. 12. Hebr. 13, v. 4. Le § mariage est honorable en toutes choses, Ils ont traduit, entre tous, pour donner courage aux Prestres, & Moynes, de violer le vœu de continence.

s. N. 94. p.  
160.

13. En la 1. à Timoth. ch. 3. v. 11. Les femmes o seient honnestes. Ils ont traduit, leurs femmes, pour obligier nos Diacres au mariage. 14.

π. N. 95. p.  
160.

Act. 1. v. 14. Tous π perseueroient avec les femmes. Ils tournent, avec leurs femmes, pour faire croire que chaque Apostre estoit dans le Cenacle, avec sa femme, lors de la Pentecoste.

ε. N. 96. p.  
161.

15. Matth. 11. v. 27. Toutes choses q m'ont été donnees de par mon Pere. Ils tournent, donnees en main, pour le rapporter au Domaine des creatures, que le Sauveur, en tant qu'il est homme, a receu de son Pere, non à l'essence, qu'il a reçeu du Pere, entant que fils eternel. 16.

ε. N. 97. p.  
162.

Act. 14. v. 23. Apres leur σ avoir ordonné des Prestres : ils tournent, apres que par l'aduis de l'assemblée, ils eureut créé des Anciens: pour mettre en la main du peuple l'autorité de creer les Pasteurs. 17. En la 1. aux Cor. ch. 15.

τ. N. 98. p.  
163.

v. 29. Que τ feront ceux qui sont baptisez pour les morts, si les morts ne resuscitent point ? Ils tournent, pour morts, le rapportant à ceux qui sont baptisez sur le point de la mort, non à ceux qui se sont baptisez, par penitence, en faueur des

## *Sur l'intégrité des saintes Escritures.* XXVII

*trespasser.* 18. Hebr. 6. v. 4. 5. 6. Il est impossible *v* que ceux qui ont été illuminés, & sont <sup>s.</sup> N. 99 p. recherchés, soient renouvellez. Ils tournent, s'ils sont <sup>165.</sup> recherchés, pour n'estre obligez à accorder qu'on peut deschoir de l'estat de iustice. 19. Philipp. 2. v. 12. Operez vostre φ salut avec crainte, & tremblement. Ils tournent, employez vous à vostre salut, &c. De peur d'accorder la cooperation au salut, par bonnes œuures. 20. Act. 10. v. 35. Qui fait x iustice est agreeable à Dieu : Ils <sup>x.</sup> N. 101 p. tournent, qui s'adonne à iustice, pour eviter la <sup>166.</sup> cooperation de l'homme avec la grace de Dieu. 21. EN la I. aux Cor. ch. 9. v. 27. Je matte φ. N. 102 p. mon corps de peur que ie ne sois reproché. Ils tour- <sup>168.</sup> nent, de peur qu'en quelque maniere, ie ne sois trouué moins recevable : pour nous endormir, dans l'assurance presomptueuse du salut. 22. Hebr. 3. v. 5. Si nous retenons <sup>w</sup> la confiance. Ils <sup>w.</sup> N. 103. p. tournent à dessein, l'assurance, pour nous <sup>170.</sup> oster la crainte susdite. 23. Matth. 1. v. 18. 19. 20. Marie & espousee à Joseph : Ils tournent fiancee: pour rapporter la responce de la Sainte <sup>z.</sup> N. 104 p. Vierge, ie ne cognois point d'homme, non à la <sup>171. 172. 173</sup> resolution de demeurer Vierge, mesme dans le mariage, mais à ce qu'elle n'estoit encores espousee, ains fiancee seulement. 24. Gal. 2. v. 16. L'homme est iustifié <sup>B</sup> non par les œuures de la loy, mais par la foy. Ils tournent, mais seulement par <sup>B.</sup> N. 105 p. la foy: pour bannir la iustification par les œuures. <sup>173. 174.</sup> Traitter de la sorte la parole de Dieu, n'est ce pas <sup>y.</sup> estre sans foy, & meritier le supplice des <sup>y. p.</sup> 175. faussaires ?

XXVIII Abbregé de la Demonstration III.

DEMONSTRATION III. SUR  
la mauuaise foy, & sur les impostures des  
Ministres, & singulierement de D V-  
MOULIN au BOUCLIER  
DE LA FQY.

Touchant les Escritures Canoniques.

v.N.106.p.  
176. 177.  
178.

p.178.179.  
180.

LE DIEV de verité n'aura a enuoyé les  
Ministres, pour dresser, comme ils disent,  
l'Eglise de nouueau, puis qu'ils n'employent  
qu'impostures, & mensonges. Dumoulin au *Bouclier de la foy*, fait vn recueil de ce que les  
autres Ministres auoient obiecté deuant luy  
à l'Eglise Romaine. C'est vn *Bouclier de Goliath*, vn *Bouclier de mensonge*, & d'imposture.  
Suiuons le mot à mot, & ligne à ligne : Il retranche  
d'entrée, suivant l'article 3. de leur confes-  
sion, du nombre des Escritures diuines, Tobie,  
Iudith, Baruc, la Sapience, l'Ecclesiastique, l'hym-  
ne des trois enfans, l'histoire de Susanne & de  
Bel, les restes d'Ester avec les Maccabees, pour  
diuers motifs qu'il soustient avec vn artifice  
plain d'impostures, & de suppositions remar-  
quables.

Impostures de Dumoulin sur la langue des  
liures de Tobie, Iudith, &c.

SECTION I.

v.N.103.p.  
180.181.

SON PREMIER motif est, Que Tobie, Iudith,  
&c. ne sont à present, y voire n'ont iamais esté  
dans l'hebreu, qui est la seule langue originelle

touchant les Escritures Canoniques. XXIX  
du vieil Testament : IMPOSTURE MANIFESTE,  
Car,

I. S. <sup>d</sup>Hierosme atteste qu'il a traduit Tobie, d.N. 109. p.  
& Judith, du Caldean, qui est la langue de 181. l.g.  
Daniel, &c d'Esdras. e.p. 182. l.h.

II. S. <sup>g</sup>Hierosme a veu le premier des Macabees, en hebreu : l'Escale Caluiniste loué ce 182. l. k.  
meisme liure, & soustient contre Dumoulin  
qu'il a esté escrit en hebreu. S. <sup>s</sup>Hierosme, &  
S. <sup>g</sup>Epiphane dient le mesme de l'Ecclesiastique: n.p. 183. L. l.  
la Preface de ce liure, l'atteste aussi. 0. N. 112. p.

III. Les 70. ont traduit Baruch de l'hebreu en grec au rapport de S. Cyrille de Hierusalem : Theodotion auoit tourné de l'hebreu, l'hymne des trois enfans, Susanne, & Bel, 183. l. m.  
qui sont des parties de Daniel receués par les Eglises Grecques ; les septante auoient traduit l'histoire de Bel, si on en croit S. Hierosme: Dumoulin veut μ persuader que S. Hierosme a rejeté ces parties de Daniel: là où ce saint dit, que ν c'est vne calomnie de Ruffin: que c'estoient les Iuifs, non lui, qui rejettoient ces parties là. 184. 185. 186. μ. N. 115. p. 187. l.g. 187. L.h.  
Dumoulin suppose que S. Hierosme les tient pour fables, dissimulant que le § Latin FABVLA 188. 189. se prend frequemment chez les bons auteurs 190. pour vn narré véritable, & meisme chez Sainct Hierosme.

IV. S. Athanase reçoit ces parties de Daniel, pour Canoniques, & tournées de l'hebreu. S. Epiphane nous n enseigne que les 70. tournerent de l'hebreu les liures que les Iuifs tiennent pour Apocryphes; entre iceux est Tobie, Judith, &c.

### XXX Abbregé de la Demonstration III.

- p. N. 117. p. V. Dumoulin presuppose que les liures  
191. 192. de l'Ecriture ne se peuvent perdre; ou que  
l'autographe estant perdu il ne faut donner  
creance aux versions. *Caluin, & Beze*, luy eus-  
sent & appris que plusieurs liures de l'Ecriture  
193. se sont perdus: Où est à present *la 3. Epis-  
tre de S. Paul aux Corinthiens*? ou *la prophétie  
d'Enoch*? ou *les 3000 paraboles*, ou *les 5000. Câ-  
tiques de Salomon*? Toute l'Ecriture, quasi,  
r. N. 118. P. estoit perdue & du temps d'*Esdras* à cause des  
194. 195. grandes persecutions, & longues captiuitez  
des fideles: Esdras la remit en estat si on en  
v. p. 195. 1. a. croit v. *S. Ireneee, Tertullian, Clement Alexan-  
b. & suiu.* *S. Hierosme, S. Basile, Theodore, Leontius,*  
Φ. p. 195. 196. *S. Isidore*: Depuis sous *Antiochus*, & diuers liures  
197. 1. k. de l'elcriture furēt bruslez: cōme aussi brusloit-  
on tāt que la persecutiō le pouuoit obtenir les  
x. p. 195. 197. mesmes Ecritures, soubs *Diocletian*, soubs  
198. L. 1. m. *Maximian*, & autres Empereurs, au rapport x  
n. o. p. d' *Arnobe, d'Eusebe*, de *S. Augustin*, & d'*Optat*.  
Ψ. p. 196. Il n'y aura point d'inconueniant, que de mes-  
197. me & les liures de *Tobie*, de *Judith*, &c. soient  
perdus en leur langue originelle, l'Eglise re-  
stant saisie des versions authentiques. Si par la  
permission de Dieu tous les originaux de l'Ecriture  
se perdoient, les seules versions de  
*Geneue* restant, les Ministres receuroient ils  
ces versions pour parole de *Dieu*?
- VI. Que si Dumoulin ne veut deferer  
aux versions conseruees par l'Eglise, soubs  
ombre que l'autographe est perdu, il faut donc  
qu'il reiette pour melme raison *l'Evangile de  
S. Matthieu*, lequel nous n'auons a authenti-
- ω. N. 119. p.  
198. 199.  
200.

touchant les Escritures Canoniques. XXXI  
que qu'en la version, soit Grecque, soit Latine;  
la langue originelle ayant esté l'hebreuque, ou  
la Syriaque, comme nous en assurerent S. & Hie- a.p. 199. l. s.  
rosme, & S. Augustin, & long temps deuant & suiuantes.  
eux Papias, contemporain des disciples des  
Apostres, S. Irenée, Pantenus, Origene, S. Epi-  
phane, S. Athanase, S. Chrysostome.

VII. Dumoulin s'obligera aussi par mes-  
me raison, à rejetter l'Epistre β aux hebreux, a. N. 120. p.  
de laquelle nous n'auons rien d'authenti- 202. 203.  
que que les versions, l'original ayant esté be- 204.  
brieu au rapport de Clement γ Alexandrin, Orige- γ.p. 203. l.  
ne, Eusebe, S. Hierosme, Theodoret, Oecumenius: d.N.121. p.  
Duplessis δ suiu en ce point par les autres e 205.l.s.  
Ministres, opiniastroit tantost, qu'il n'y a au- 205. 206.  
cune version authentique de qui quelle soit: à 207.  
ce compte S. Matthieu, & l'Epistre aux hebreux  
seront Apocryphes.

VIII. Toute l'Eglise primitiue a ? deferé  
grandement aux septante deux (ou septante) ζ. N. 122. p.  
interpretes: Leur version a esté miraculeuse, & 207. 208.  
conduite par le saint Esprit; & est-elle vne des & suiu.  
grandes marques que Dieu aye fait voir aux  
payens en faueur de la verité de la foy. Du-  
moulin ne voulant receuoir les liures de Tobie,  
Iudith, &c. quoy que traduits par les septante  
sous ombre qu'ils ne sont à présent en hebreu,  
est condamné par tous les auëteuts qui ont  
receu la version des 70. pour diuine: Ces au- n.p. 211. 212.  
ëteurs sont n Joseph & Philon Juif, Aristea, qui 213.iusqu'à  
fut l'entrepreneur de cet affaire, S. Iustin mar- la 218. l.c. d.  
tyr, S. Irenée, Clement Alexandrin, S. Epiphane, c. f. & suiu.  
Tertullian, S. Athanase, Theodoret, S. Cyrille de

XXXII Abbregé de la Demonstration III.  
Hierusalem, Eusebe, S. Chrysostome, S. Hilaire,  
S. Hierosme, Philaster, S. Augustin.

¶ N. 123. p.  
218. 219. &  
suiu.

IX. Non θ seulement ces tainets, mais Ie-  
sus-Christ, & ses Apostres, auctorisent les 70.  
en tant qu'ils citent diuers passages l'An-  
cien Testament suivant les 70. & non suivant  
l'hebrieu d'aujour-d'huy, tēmoign meisme la  
traduction de Geneue, que les Ministres dient  
auoit fait sur l'hebrieu. De sorte que Dumou-  
lin ne recognoissant pour parole de Dieu  
de l'Ancien Testament, que le seul hebrieu,  
renonce en suite à tout le nouveau Testament,  
où ces passages susdits sont alleguez sui-  
vant les 70. Nous en remarquerons VNE  
VINGTAINE, 1. Gen. II. v. 12. cité 1.  
Luc 3. v. 36. 2. Gen. 46. v. 27. cité Act. 7.  
v. 14. 3. & Ps. 8. v. 3. cité Matth. 21. v. 16.  
4. Esa. 52. v. 5. cité Rom. 2. v. 24. 5.  
Esa. 1. v. 9. cité Rom. 9. v. 29. 6. Esa. 28.  
v. 16. cité Rom. 9. v. 33. 7. Ps. 18. v.  
3. cité Rom. 10. v. 18. 8. Esa. 29. v. 10.  
cité Rom. II. v. 8. 9. Esa. 40. v. 13. cité  
I. Cor. 2. v. 16. & Rom. 11. v. 34. 10. Ps.  
39. v. 6. cité Hebr. 10. v. 5. & 6. 11. Ps.  
109. μ v. 4. cité hebr. 7. v. 17. 12. Gen.  
14. v. 20. cité hebr. 7. v. 4. 13. Exod. 24.  
v. 7. cité hebr. 8. v. 6. 14. Gen. v. 47. v.  
13. cité hebr. II. v. 21. 15. Es. 53. v. 4. cité  
en l'Ep. 1. de S. Pierre, ch. 2. v. 14. 16.  
Prou. 3. v. 34. cité Ep. 1. de S. Pierre ch. 5. v.  
5. en S. Jacques ch. 4. v. 5. 17. Es. § 52.  
v. 7. cité Rom. 10. v. 15. 18. Es. 53. v. 1.  
cité Rom. 10. v. 16. 19. Es. 61. v. 1. cité  
Luc

### Impostures de DUMOULIN. XXXIII

Luc 4. v. 18. 20. Et. 60. v. 9, cité Matth.  
13. v. 14. & 15. Act. 28. v. 26. Si Dumoulin se  
fust trouué là, il eust o aduerty le Sauveur, &  
les Apostres, qu'ils se mesprenoient, citant la <sup>o. P. 226.</sup>  
version des 70. non l'hebrieu du vieil Testa-  
ment, qui est à présent. Au Ps. 21. (ou 22.) v.  
17. nos Bibles, l'antiquité, les Bibles même  
de Geneue π tournent, *Ils ont percé mes mains,* <sup>w. P. 227.</sup>  
& mes pieds : l'hebrieu porte mes mains, & mes  
pieds comme vn Lyon : depravation que Calvin  
mesme attribué aux Iuifs ennemis de la croix.  
S. p Ireneee, & S. Cyrille apprendront à Dumou-  
lin que la version des 70. a été donnée à l'E- <sup>o. P. 227.</sup>  
glise par les Apostres pour *parole diuine.*

X. Dumoulin o pour appuyer le retran- <sup>o. N. 124.</sup>  
chemet de Tobie. Judith, &c. sur ce que ces p. 228. 229.  
liures ne sont en hebrieu, auance, *Qu'il estoit*  
*NECESSAIRE que Dieu parlaſt au vieil Testament*  
*en la langue naturelle des Iuifs*, qui estoit la *seule hebraique*. Mais i. c'est vn blasphème contre  
la toute puissance de Dieu, lequel pouuoit  
donner l'intelligence des diuerses langues au  
vieil Testament, aussi bien qu'au nouveau.  
L'Evangile n'a r été écrit originellement en <sup>r. P. 230.</sup>  
la langue naturelle des François, Italiens, &  
autres : Les Docteurs l'ont expliqué au peu-  
ple en langue intelligible : Le mesme pouuoit  
arriuer en l'ancienne loy. *Moyſe, v Salomon, &* <sup>v. P. 231.</sup>  
*Daniel* n'entendoient pas la seule langue de  
leur nourrice. Daniel, & Esdras, ont écrit en  
*Caldean*, qui n'estoit la langue naturelle de ce  
peuple. Les 70. Docteurs Iuifs entendoient  
p le Grec. S. Augustin recognoit pour *prophétis-* <sup>o. P. 232.</sup>

### XXXIV Abbregé de la Demonstr. III.

que tout ce que les **70.** ont adiouste au dessus de l'hebrieu. Les Iuifs dispersez. **x** en diuerses contrées entendoient les autres langues, mesme par naissance : **Ptoleomee Philadelphe** procure la version de **70.** de l'hebrieu en grec, en faueur mesme des Iuifs. Les Iuifs qui assisterent au miracle de la Pentecoste de diuers quartiers du monde, auoient diuerses langages naturels. Le grec des **70.** se lisoit dans la Synagogue, si on croit à **S. Justin martyr, & Tertullian,** cōme aussi **Philon, & Iosephe Iuifs.** Le Sauveur lit les **70.** α dans la Synagogue ; & luy, & les **Apostres** les alleguent, de sorte que cette version auoit vogue parmy les Iuifs. **Caluin** accorde que saint Paul cite, aux hebreux, les **70.** α parce que le grec estoit le langage naturel des Iuifs dispersez. Le grec estoit vniuérsemellement entendu, & visité en Italie, en France, & en tout l'Orient, chez **Ciceron, & Cesar, Isocrate, S. Hierosme, S. Augustin, & Beze** mesme : Qui pourra maintenant exempter Dumoulin du blasme de **blasphemateur**, puis qu'il a osé dire qu'il estoit nécessaire que Dieu parlât en hebrieu en tout l'Ancien Testament ? Dumoulin n'a il point appris des saints β, Athanase, Augustin, Epiphane, Ambroise, Chrysostome, Gregoire, d'Origene, d'Eusebe, de Theodore, des **70.** de l'Es- criture, que **Iob** n'estoit pas hebreu, ains Arabe, & Idumean, plus ancien mesme que Moïse. Dieu parloit à Iob. Comme quoy donc sera-il vray que Dieu fust nécessité de parler en langue hebraïque durant tout l'Ancien Testament ? Il est mesme croyable que Iob a él-

z. P. 233.

ψ. P. 233..  
234. 235.

ω. P. 234.

α. P. 235.

β. N. 125. p.

237. 238. 239.

crit son histoire en langue *Arabesque*, ou *Syrienne*, Moysé l'ayant depuis traduite en *hebreu*, comme nous l'indiquent *y Origene*, S. 239. 240.

*Gregoire, Suidas: S. Hierosme ayant remarqué* δ. N. 126. p. 238.  
*aussi, que ce liure est parsemé de phrases Arabesques.* Melchisedech estoit issu des δ payens, il estoit *Cananean*, témoin *S. Hippolyte, Eusebe* ε. P. 243.

*Emissene, Apollinaris, Eustathius, saint Hierosme, saint Denys Areopagite, la Chronique d'Alexandrie, Theodoret: Nabuchodonozor estoit Caldean, Pharaon, Egyptien, Enoch n'estoit Israël, ny circoncis.* Dieu a parlé & par soy & par ses serviteurs à tous ceux-là, dans le vieil Testament: Estoit-il nécessaire que Dieu leur parlât en hebreu? Pour contenter Dumoulin faudra-t-il retrancher du vieil Testament tout ce que Dieu leur a dit?

XI. Dumoulin ?, désadouant l'Eglise, prend pour règle du *Canon* du vieil Testament *le seul hebreu*. A son compte tout liure hebreu, quelque faux qu'il soit, sera *Canonique*. mais cela estant euidentement faux, qui fera la difference d'un liure hebreu *Canonique*, d'avec un liure hebreu *supposé*? On a fait courre n à faux diuers liures soubs le nom de l'Ecriture, voire en la langue en laquelle les vrays liures diuins sont escrits. Il y a eu tant de contestations sur l'adieu de plusieurs liures qui sont receus à present, iusqu'à ce que l'Eglise en eust determiné: Il y a tant de difficulté à trouuer la vraye Ecriture, suivant le vray sens, & la lettre même. La compilation des pieces de l'Ecriture n'a été faicte par les au-

2. N. 127. p. 244.

η. P. 245. 246.

δ. P. 246. 247.

ε. N. 128. p. 249. 250.

**XXXVI** *Abbregé de la Demonstr. III.*

Etats Canoniques, lesquels escriuoient & en  
diuers lieux, & en diuers temps. Sur toutes ces  
contestations, & mille semblables; dont nous  
avons fait mention en la *Demonstration*  
*premiere*, Dumoulin ne nous donnant pour  
toute reigle que la Bible hebraïque, même  
pour le simple à peuple, qui n'y peut rien en-  
tendre, il appert que nous sommes en termes  
de n'auoir plus de foy, si nous adhérons à ces  
maximes. L'heresie fait tousiours μ semblant  
de fuire l'Ecriture : Dumoulin s'est obligé  
à ne croire que l'Ecriture : & il auance ce-  
pendant des maximes fondamentales de sa  
foy, qui ne se trouuent en l'Ecriture, voire  
qui sont pleines de fausseté.

**IMPOSTVRES DE DVMOVLIN SVR**  
*le tesmoignage des Iuifs touchant les liures*  
*de Tobie, Judith, &c.*

**SECTION II.**

**N. 131. p.** LE SECOND motif de Dumoulin pour re-  
**159.** trancher *Tobies Judith, &c.* est pris α du tes-  
moignage des Iuifs . lesquels, dit-il, n'ont receu  
ces liures ny leu és Synagogues, lors qu'ils estoient  
la vraye Eglise: IMPOSTVRE palpable: **Car.**

**N. 133. p.** **260.** I. Dumoulin s'est obligé β de regler toute  
sa creance par l'Ecriture , laquelle ne dit en  
nulle part que les Iuifs n'ayent receu les li-  
ures de *Tobie, Judith, &c.* ny qu'ils ne les ayent  
leus és Synagogues.

**N. 134. p.** **280. 261.** II. Si Dumoulin γ estime que la Synago-  
gue ne les receuoit à cause qu'ils n'estoient en  
hebrieu, il se trompe, & est conuaincu par les

**Impostures de DUMOULIN.** XXXVII  
saints Athanase, Hierosme, Cyrille, Epiphane.  
Joint à que par sa maxime il faudroit rejetter  
les Cantiques, & certains chapitres de la Gene-  
se, & d'Ezechiel, qu'on ne lisoit és Synagogues,  
ny auant l'aage de 30. ans, suivant S. Hierosme  
& Origene. Il faudroit aussi & retrancher la  
maxime selon Job, Ruth, les Iuges, & autres  
liures lesquels l'Ecriture ne dit auoir esté  
receus par les Iuifs, ny leus és Synagogues;  
supposé, d'ailleurs, qu'il ne faille croire que  
l'Ecriture.

III. Dumoulin au lieu d'alleguer les Iuifs, q. N. 137. p.  
lors qu'ils estoient la vraye Eglise, ne cite que 264. 265.  
le seul Iosephe Prestre de la Synagogue, lors  
qu'elle estoit la plus reprouee; Iosephe enne-  
my de Iesus-Christ, iusqu'à rapporter à Vespasian,  
& les Propheties de l'arriuee du Messie: n. P. 266.  
Iosephe, qui apres auoir fait estat en sa preface  
de ne rien adiouster ny diminuer, en l'Ecriture, 8. N. 138. p.  
obmet & adiouste, & corrompt grossierement 267. 268.  
plusieurs pieces importantes de l'Ecriture.  
Iosephe qui n'a iamais parlé de Job, & qui s'e-  
stoit persuadé faussement, que les septante, les-  
quels nous fournissent vn puissant argument n. N. 139. p.  
pour Tobie & autres pieces contestees, n'a- 270. 271.  
uoient traduit que les cinq liures de Moyse: Iose-  
phe auquel Dumoulin impose à d'auoir dit, 1. N. 141. p.  
que l'Eglise Iudaique ne receuoit Tobie, Judith, 275. 276.  
&c. Là où Iosephe n'en a point parlé pour 277. 278.  
tout, comme il paroist de l'examen de ses 279. 280.  
propres mots, au lieu obiecté: Iosephe lequel  
outre les 22. liures du vieil Testament qu'il  
nomme les AVCTORISEZ, par precipu, en

### XXXVIII Abbregé de la Demonstr. III.

reçoit d'autres citant même  $\mu$  l'Ecclesiastique  
¶. P. 281. 282. soubs le nom de la loy. Quand bien l'Eglise  
Iudaïque n'auroit receu Tobie, &c. il ne s'en-  
suiroit v pas que l'Eglise Chrestienne ne les  
peult receuoir. Il y a des liures receus plus tard,  
v. N. 140. p.  
272. 273.  
274. 275.  
les vns que les autres ; & des pieces concernant  
l'Ancien Testament, qui se trouuent dans les  
Escritures donnees à l'Eglise Chrestienne, &  
non dans le vieil Testament.

¶. N. 142.  
143. p. 283.  
284.  
IV. Dumoulin appuye § le retranche-  
ment de Tobie, Iudith. &c. sur ce que ces liures  
ne sont alleguez au nouveau Testament : Là où  
les autres y sont citez ORDINAIREMENT. Im-  
posture ; Car, 1. Au dire de Caluin, de  
Beze, & des Bibles de Geneue, les Maccabees, la  
Sapience, l'Ecclesiastique, & Tobie, y sont citez.

2. Le nouveau Testament ne cite les Can-  
tiques, Ruth, Esdras, les Chroniques, Esther, &c.  
Au dire de Dumoulin il faudroit que tout ce-  
la fust rejeté. 3. Seroit-il nécessaire que  
Dieu redist au nouveau Testament, pour en  
estre creu, ce qu'il auoit dit durant l'Ancien?

4. S. Paul cite Aratus, & Epimenides, qui  
ne sont pourtant Canoniques : c'est à estre  
receu par l'Eglise, non à estre cite au nouveau  
Testament, que consiste la nature d'un liure  
Canonique.

o. N. 144. p.  
287. 288.  
289. 290.  
V. Dumoulin o cite vn passage du Sau-  
teur le corrompant avec vn audace inouye:  
Il luy fait dire que toute l'Escriture est contenuë  
sous la loy de Moyse, les Psaumes, & les Proph-  
etes, en tainct Luc 24. vers. 44. pour exclurre  
Tobie, Iudith, &c. qui ne sont ny la loy, ny les

*Impostures de DV MOVLIN.* XXXIX  
Pseaumes, ny les Prophetes : Le Sauveur ne l'a oncques dit : Par la maxime de Dumoulin, il faudroit retrancher Ruth, les Juges, les Chroniques, les Cantiques, l'Ecclesiaste, qui ne sont, ny la loy de Moysé, ny les Pseaumes, ny les Prophetes, non plus que Tobie, la Sapience, &c.

IMPOSTURES DE DV MOVLIN SVR  
le tesmoignage des Anciens Peres touchant  
les liures de Tobie Judith, &c.

SECTION III.

IL est tres-iuste & que nous ensuivions les traces de ces saints Docteurs qui ont vescu durant ce premier aage irreprochable : Dumoulin nous accuse, que nous n'auons à obiecter que le SEUL saint Augustin contre le retranchement susdit de Tobie, Judith, &c. C'est vne imposture bien grossiere. Car,

I. Les saints Peres des cinq premiers siecles, lesquels ont fleury du temps des quatre premiers Conciles generaux receus par les Ministres, la combattent à escadrons, & armées entieres. Ces saints Peres ont receu le liure de la Sapience pour vn liure du sage Salomon, & pour vne Escripture diuine, & Canonique, dictée par le saint Esprit, il ne faut que lire la condamnation expresse, & formelle qu'ils prononcent à l'encontre de Dumoulin, & les tesmoignages euidens, que nous auons bra-  
N. 140. 147. 148. & massé fidelement pour les opposer à l'audace de cet homme, & à tous les Ministres qui & suiuantes.

XL      *Abbregé de la Demonstr. III.*

v. N. 150. p. font mine d'auoir les saincts Peres fauorables.  
 295. 296. & Ces SS. disent le mesme, comme il se voit das  
 sanguantes.      les textes que nous auons recueilly, en faueur  
 300. 301. & de γ Tobie, de δ Judith, de ε Baruch, de l'hymne  
 N. 208. p. ζ des trois enfans, de l'histoiri de η Susanne, &c de  
 426. 427. θ Bel, de i l'Ecclesiastique, des n Restes d'Esther,  
 428. des λ Maccabees. CALVIN mesme recognoist μ  
 301. & suiu. Baruch pour vn Prophete, l'Ecclesiastique pour  
 ξ. N. 153. p. parole du saint Esprit, la Sapience pour sainte  
 305 & suiu. Escripture : Duplessis allegue l'Ecclesiastique,  
 n. N. 154. p. soubs le nom de l'Escripture pour en establir les  
 308. 309. dogmes de sa foy. Les Bibles de Geneue v de  
 310. 311. 312. l'an 1563. & 1570. recognoissent le liute de  
 s. N. 156. p. Baruch pour prophetique, escrit soubs Ieremie  
 313. 314. 315. Prophete, par Baruch son secretaire; & l'Ecclesia-  
 316. stique pour vn ramas des histoires diuines fait par  
 317. 318. Iesus fils de Sirach esgal en sagesse à Salomon. Si  
 λ. N. 158. p. l'Escripture ξ se fait recognoistre de soy-mesme,  
 318. 319. 320. aussi aisement que le blanc se discerne du  
 μ. N. 156. p. noir, comme le disoit tantost Calvin, & Du-  
 320. moulin, toute cette sainte antiquité aura esté  
 ν. P. 321. 323. 324. 325. aveugle, & le seul Dumoulin y verra. Y peut-  
     il auoir rien de plus hardy, que de chocquer  
     tous ces saincts, dire au parti de là que nous  
     obiectons le seul saint Augustin, & pour  
     comble de toutes les impostures possibles ap-  
     peller ce procedé le Bouclier de la foy?

o. N. 161. p. II. Dumoulin o allegue TREIZE passages  
 326. 327. des Conciles, ou des Docteurs des premiers  
     siecles, pour preuve du retranchement de  
     Tobie, Judith &c & pour preuve du Canon des  
     Escriptures dressé par les Ministres en leur  
     article troisième. Pour satisfaire à ces pa-  
     sages

sages il faut presupposer π quatre veritez, π.N.162. p.

1. Que l'Eglise n'a receu tous les liures de l'Es- 328. 329.  
criture tout à coup, témoin l'Apocalypse, S.Iude,  
S. Iacques, & autres, qui ont teny de l'ubert  
de conteste durant long temps. 2. Que le mot, P.329.

le mot, CANON, en cette matiere, veut dire loy,  
ou ordonnance de l'Eglise, laquelle ayant deci-  
dé quelque point, la decision fera de loy aux  
fideles. 3. Que les liures de l'Ecriture, P.330.331.

i'ont aussi esté receus tout à coup, parmy les Juifs,  
urant la loy. 4. Que le mot, Apocryphe,

n cette matiere signifie caché, ou hors d'adueu, &  
l'approbation publique, & autentique. Ces  
quatre maximes posées, il est aisē de faire  
oir, que les TREIZE obiections de Dumoulin  
ont TREIZE impostures notables; attendu qu'il  
est condamné en termes formels, & exprez,  
ar tous les textes qu'il allegue pour loy: il ne  
eut qu'auoir des yeux pour le iustifier. Ces

textes sont prins, 1. Du Concile τ de Lao- π.N.163. p.

icee. 2. De S. v Hierosme. 3. De S. φ 331.

vyprian, ou pluoftost Ruffin. 4. De S. Χ 334.335.336.

Ithanase. 5. D' Eusebe de Cesaree. φ. N.165. p.

6. De S. w Gregoire I. Pape. 7. De a Meli- 338.

on. 8. D' b Origene. 9. De S. γ Hilaire. Σ. N.166. p.

10. De δ S. Gregoire de Nazianze. II. 339. 340.

Derechef e d'Eusebe. 12. De γ S. Epiphane. 341.

13. Du n iv. ( il deuoit dire III. ) Concile w. N.168. p.

de Cartage. En toutes ces XIII. obiections, 342.

Dumoulin impose tout ouvertement, & est π.N.169. p.

condamné par ceux qu'il allegue pour garans 343.

e son dire. Il emploie aussi vn mensonge θ P.344.

signe, disant, que tous ceux qui ont fait le Cata- Σ. N.171. p.

XLII Abbregé de la Demonstr. III.

- δ. N. 172. p. logue des liures de l'Ancien Testament, n'en om  
346. receu que 22. Il est defadouué en ce point par  
ε. N. 173. p. les 44. Prelats du troisième Concile de Car  
347. thage, par les 70. Evesques du Concile Romain,  
ζ. N. 174. p. 349. par S. Augustin, saint Epiphane, S. Damascene, S.  
η. N. 176. p. Hilaire, & S. Hierosme.

353. III. Dumoulin apres auoir auancé que nous  
θ. N. 175. p. luy obiection le seul saint Augustin, tâche  
351. 352. 353. encores de nous le rauir des mains, obiestant  
ι. N. 177. p. à S. Augustin à l'encontre : mais de sorte qu'il  
357. 358. est coupable de NEVF impostures nouvelles,  
estant cōdamné autant de fois, par S. Augustin,  
κ. N. 178. p. mesme és lieux qu'il ose obiecter, les pre  
358. 359. tenant euidentement à contrepoil. Ces impos  
λ. N. 179. p. stures sont fondees, 1. Sur le 18. liure  
360. de la Cité, ch. 36, 2. & sur le 2. de la Doctr.  
μ. N. 180. p. Chr. ch. 8. 3. μ & v 4. Sur le 2. liure contre Gau  
363. dentius, ch. 23. 5. § & 6. o detechef, sur le liure  
γ. N. 181. p. 2. de la Doctr. Chre. ch. 8. 7. π. Sur le mesme  
364. liure 2. ch. 23. 8. Sur q le liure de la Predesti  
ζ. N. 182. p. 366. nation des saints, & l'obiection d'Hilaire Evesque  
ε. N. 183. p. d'Arles. 9. Sur ce que saint Augustin, & saint  
369. Ambroise alleguent le 3. & 4. d'Esdras, & sur ce  
π. N. 184. que les allegations des particuliers ne sont reigle  
P. 370. mens publics. En toutes ces NEVF obiections,  
ρ. N. 185. p. 373. Dumoulin ment tousiours : Cet homme est  
σ. N. 186. p. 374. 375. si mal-heureux qu'il ne scauroit rencontrer,  
voire vne seule vérité, il ne cognoit autre  
gibier que le mensonge.

IMPOSTURES DE DV MOVLIN SVR  
les faussetez, & autres crimes dont il charge  
les liures de Tobie, Judith, &c.

- \* N. 187. 188. p. 377. 378. 379. 380. SECTION IV.  
LES Ministres & es prefaces des anciennes

*Impostures de DUMOULIN.* XLIII

Bibles de Geneue parloient avec grand honneur de la sainteté des liures pretendus *Apocryphes*, de *Tobie*, de *Judith*, de la *Sapience*, de l'*Ecclesiastique*, de l'histoire de *Susanne*, & de *Bel*, & de *Baruch*. Ces liures estoient lors suivant leur croyance *Apocryphes*, c'est à dire *cachés*, & destituez du iour & de l'esclat d'une approbation Canonique. Mais ce nonobstant on les estimoit *tres utiles*, & *tres saints*: L'er. <sup>β.N.189.p.</sup> <sub>380.381.</sub> reur va augmentant: Dumoulin  $\beta$  dit à pre- <sup>γ.N.190.p.</sup> sent que ce sont des liures *y pleins de mensonge*, <sub>384.385.</sub> de pariure, d'impudicité, & les manie-il, avec <sub>386.387.</sub> moins de respect, que les Romans, ou les fables d'Esope. Satisfaisons à tout.

I. Dumoulin outrage l' *đ Ange Raphaël*, luy <sup>δ.N.191.192.</sup> obiectant, qu'il a menty, se disant estre *Azarias* <sup>ε.P.387.388.</sup> fils d' *Ananias*. S. Athanase cité par Dumoulin, luy eust « apprins que cet *Ange* se dit estre », N.192.p. Azarias, sans mensonge, parce qu'il estoit sem- <sub>388.</sub> blable à cet *Azarias*: l'*Ange*  $\gamma$  qui donnoit la <sup>ζ.P.389.390.</sup> loy à Moysé de la part de Dieu, estoit vn vray <sub>391.392.</sub> *Ange* *cret*, si est-il appellé *Dieu* en l'Ecriture, parce qu'il representoit Dieu : il en est de mesme de l'*Ange* qui *luitta avec Jacob*, & de cet autre qui *arresta Abraham*, lors qu'il estoit sur le point de sacrifier son fils. *Trois Anges* <sup>η.N.193.p.</sup> apparoissans à *Abraham*, & deux autres ap- <sub>393.394.</sub> paroissans aux *Apostres*, sont dits estre *hommes*, parce qu'ils ressemblaient à des hommes, selon mesme la remarque de Caluin. Le Sauveur dit que *Jean Baptiste est Elie*, à cause de cette ressemblance. Les Magistrats sont aussi ap. <sup>ι.N.194.p.</sup> pellez des *Dieux*. Dumoulin  $\beta$  pour eluder ces <sub>395.396.</sub>

**XLIV**      *Abbregé de la Demonstr. III.*

paroles du Sauveur, *Cecy est mon corps*, fait vne  
remarque excellente, sur laquelle il piafe, à  
scauoir que le Sauveur ne pouuoit dire en sa  
langue Syrienne, ou hebraique, *Cecy signifie  
mon corps*, n'y ayant aucun mot hebreu pour  
dire, *signifier*, de sorte qu'il dit en hebreu, ou  
en Syriaque, *Cecy est mon corps*, voulant dire,  
*Cecy signifie mon corps*. Dumoulin adiouste :  
TREIZE passages du vieil Testament, ou l'he-  
breu, \* EST, le prend pour *signifie*. Il est vray  
que Dumoulin est vn insigne imposteur, en ce  
fait : Car l'hebreu a des mots, pour dire,  
*signifier*, & *estre signe*; & d'ailleurs à en ces  
TREIZE passages, il n'y en a voire vn seul, où  
le mot EST hebreu se trouue : Tellement  
que Dumoulin n'a menty que treize fois en  
ces treize citations. Cet homme seroit bien  
marry de dire vray vne fois en sa vie. Mais, si  
le mot EST veut dire *signifie*, ou *represente*, sui-  
vant la grammaire de Dumoulin, pourquoy  
*Raphaël* ne pourra-il auoir dit sans mensonge,  
*Je suis AZarias*, c'est à dire, *je ressemble & repre-  
sente Azarias*? Pourquoy cet Ange ne pourra  
se seruir sans mensonge de la grammaire de  
Dumoulin? Les anciennes Bibles μ de Gene-  
ue disoient que *Raphaël* se qualissoit *Azarias*, fils  
d'*Ananias*, sans mensonge, parce qu'il l'entendoit  
suivant la force de l'hebreu dans lequel, *Azarias*,  
veut dire ( aide de Dieu ) & *Ananias* signifie  
( grace de Dieu. ) Tantost v Caluin, & Beze,  
trouuoient nombre de fautes dans l'auto-  
graphe des Ecritures, & en concluoient qu'il  
falloit les corriger, comme inserrees par quel-

i. P. 396.  
397.

נִתְנָךְ

z. N. 195. p.  
397.

λ. P. 398.

μ. N. 196. p.  
399.

ν. N. 197 p.  
400.

qu'en dans le texte. Si Dumoulin ne trouve autre reproche contre Tobie, receu par l'Eglise, que n'en fait-il de mesme ? Dumoulin fait littiere § de tout cela, pour changer par son seul aduis, sans l'appuy d'aucun Ancien, le S. ξ. N. 198. p.  
401.

*Ange Raphaël, en vn Ange de mensonge, & de tenebres, & faire vn Diable, d'un Archange.*

II. Dumoulin tasche de surprendre dans de grandes contradictions l'*histoire de Judith*, mais son dessein procede ou d'une grande malice, ou d'une ignorance grossiere. Pour luy clorre, la bouche il luy faut apprendre 1. qu'il y a eu *n* diuers Nabuchodonosors, comme aussi plusieurs Pharaons. 2. Que ce Nabuchodonozor, dont est parlé en Judith, estoit Merodac, Roy de Babylone, anterieur au grand Nabuchodonozor, auquel Dumoulin rapporte cette histoire, forgeant des contradictions pour les combattre. 3. Que Arphaxad estoit Deioces Roy des Medes. 4. Que Ninive estoit lors en pied. 5. Que cette histoire est arriuee sous Manasses Roy de Iuda, apres le retour de sa captiuité, devant la grande captiuité qui fut sous le grand Nabuchodonozor; & avant la destruction du temple contre ce que Dumoulin en cite, à faux, du texte de Judith: Outre que Dumoulin par une nouvelle imposture, cite les paroles d'un Achior φ Ammonite, lequel harangue dans cette histoire, parduanant Holoferne, pour paroles de l'historien mesme. Dumoulin poursuit, & est bien si osé que d'entreprendre, sans l'appuy d'aucun ancien, par caprice, contre toute l'Eglise primitive, qui a estimé Judith

o. N. 199. p.  
402.  
π. P. 403.  
404. 405. &  
N. 201. p.  
407. 408.  
409.  
p. N. 202. p.  
410. 411.  
412. 413.  
τ. N. 200 p.  
405.  
v. P. 406.  
407.  
φ. N. 200.  
P. 405.

**XLVI**    *Abbregé de la Demonstr. III.*

*tres sainte, & tres chaste, contre les Anciennes Bibles de Geneue qui la qualisfioient de melme, contre l'Ecriture, d'accuser cette sage & pu-*  
**x. N. 204. p.** *dique vefue. 1. de x cruauté. 2. de 4 pariure. 3.*  
**414. 415.** *ω d'impudicité, qui font des impostures, & at-*  
**416.** *tentats inouys, lesquels on nommera encores*  
**ψ. N. 205. p.** *le Bouclier de la foy.*  
**417. 418. 419.**

**420. 421.** *III. Dumoulin pour reitter la Sapience, im-*  
**422.** *pose faussement, à x S. Augustin, & à S. β Hieros-*  
**μ. N. 207. p.** *me, touchant l'aucteur de ce liure, lequel peut*  
**422. N. 208.** *estre de Salomon, quoy qu'un autre l'aye re-*  
**p. 426. & sui.** *cueilly, comme il en est arriué aux Proverbes.*  
**α. N. 209. p.** *Il impose aussi à l'aucteur de la Sapience, alle-*  
**430. & n.** *guant à γ faux, qu'il dit la Sapience estre créée.*  
**210. p. 431.** *Mais quant il l'auroit bien dit, ce ne seroit un*  
**β. N. 211. p.** *crime, non plus que lors que la Sapience a dit*  
**432. 433.** *dans les Proverbes suivant les 70. receus uni-*  
**γ. N. 212. p.** *uersellement en l'Eglise, & expliquez en un*  
**434.** *sens orthodoxe δ par les Peres Anciens, Le Sei-*  
**δ. N. 213. p.** *gneur m'a créée. Par la Theologie de Dumou-*  
**434. 435.** *lin, il faut renouoyer au rang des Apocryphes, les*  
*Proverbes de Salomon.*

**ε. N. 214.** *IV. Dumoulin impose ε à S. Hierosme tou-*  
**215. 216. p.** *chant Susanne, & Bel: le rend insupportable, di-*  
**435. 437.** *sant, Quelle ? apparence que les Juifs, en Babylone,*  
**ζ. N. 216. 217.** *ayent condamné à mort ? & que Daniel enfant aye*  
**218. p. 438.** *ingé les iuges ? Il est conuaincu sur son, Quelle*  
**439. 440.** *apparence ? par diuers textes de l'Ecriture. Cō-*  
**441.** *me aussi est-il rembarré sur l'obiection prise*  
**η. N. 219. p.** *de l'allusion κ formee par Daniel à raiso des ar-*  
**442. 443.** *bres d'yeuse, & lentisque : Obiection laquelle il*  
**444. 445.** *a emprunté des Juifs, & de Porphyre, ennemy*  
**446. 447.** *iuré de Iesus Christ, dissimulant les responces*  
*des anciens Docteurs.*

V. Dumoulin invente des contrarietez, & forge des absurditez dans l'histoire des *Maccabees*, pour trouuer subiet de l'impugner. 1. Il impose  $\theta$  faussemēt à l'aucteur de cette histoire, d'auoir fait mourir le mesme *Antiochus* en trois diuers lieux : Pour ce faire il corrompt visible-  
 $\theta$ . N. 220. p.  
 mēt le texte des *Maccabees*, & se trompe lour- 447. 448.  
 demēt, ne sçachāt distinguer diuers *Antiochus*. 449.

2. Il dement cette histoire touchant : la prise  
 d'*Antiochus*, sans autre preuve que son dire ; & 1. N. 221. p.  
 veut reformer la parole de Dieu, par *Iustin*, 450. 451.  
*Appian*, & autres aucteurs profanes. 3. Il igno- 452.  
 re que le mot, « *Indes*, se prenne par fois plus  
 généralement pour la *Mede*, pour la *Scythie* &c. P. 452. &  
 tels autres pays Orientaux : Et sur cette igno- 453.  
 rance accuse d'erreur les *Maccabees*. 4. Il dis-  
 simule qu'encores qu'il y eust deux  $\lambda$  Consuls à  
 Rome, l' $\nu$  auoit en main la conduite : & sur  
 cette dissimulation, contreditte mesme par ses  
 Bibles, il retranche toute cette histoire. 5. Il  
 corrompt le texte des *Maccabees*, touchāt l'v-  
 sage de la  $\mu$  pourpre parmy les Romains. 6.  $\mu$ . P. 454.  
 Il soustient faussemēt, & par son seul aduis, &  
 contre diuers aucteurs, qu'il v n'y auoit à Sparte 455.  
 aucun Roy *Arius*, durant le Pontificat d'*Onias*. 7. v. N. 222. p.  
 Il est coupable § d'ignorāce pour le mot *Perse*. 455. 456.  
 8. Il est insolent de o nommer *ineptie*, la genea- §. N. 223. p.  
 logie des Spartains, rapportée à *Abraham*. *Iose-* 457.  
 $\pi$  si fort prisé tantost par luy, le condamne. o. P. 456.  
 9. Il corrompt e *Ieremie*, touchant le retreuuement de l'*Arche*, pour en combattre les Mac-  $\pi$ . N. 141. p.  
 cabees. 10. Il dit o faussement que l'aucteur des 275. L.f.  
*Maccabees* loüe la mort de *Razias* : & là dessus g. N. 224. p.  
 est contredit par *S. Augustin*. II. Il impose à cet 458.

XLVIII Abbregé de la Demonstr. III.

- o. N. 225. p. r aucteur, d'auoir demandé pardon, & d'aduouer  
459. qu'il a manqué. 12. Il ne peut entendre v qu'un  
z. N. 226. p. aucteur Canonique trauaille à escrire, & que  
461. Dieu le laisse vās la basseste de sō style: par cet-  
v. N. 227. p. te maxime il faudroit reitter S. Luc. & S. Paul.  
451. VI. Pour combattre les restes d'Esther. 1. Il s'i-  
q. N. 228. p. magine y auoir de la contrarieté φ en ce que E-  
465. sther soit presentee en diuers temps à Assuerus. 2. Il  
x. N. 229. p. fait mine de croire y auoir de la contradiction  
465. x qu'Aman toit & Agagien, & Macedonien. 3. Il  
↓. N. 230. p. appelle fabuleuse & l'entreprisē d'Aman cōtre  
466. l'estat de Perse, comme s'il estoit impossible  
qu'un subiet si puissant pat l'exez des faueurs  
de son Prince, entreprint contre luy. 4. Il vend  
w. P. 467. vne partie de v la lettre d'Assuerus, rapportee par  
l'autheur de l'histoire d'Esther, pour vne propo-  
u. P. 464. sitiō de ce mesme aucteur. En ces 4. points a il  
465. 466. est conuaincu d'imposture. En fin il se iette sur  
467. Sixte de Sienne β, aucteur qui a escrit de nostre  
β. N. 231. p. tēps, & luy impote d'auoir y allegué S. athanase,  
468. S. Gregoire de Nazianze, & Meliton, cōtre les Re-  
y. Là mes- ftes d'Esther: là où ces saintcs citez par le susdit  
me. Sixte, parloit de toute l'histoire d'Esther, receuē  
δ. N. 232. plus tard au Canon de l'Eglise. Il est condané  
p. 469. par S. athanase, Origene, & autres. Suiuāt ces er-  
470. 471. res chacun d pourra reitter de l'Escriture le  
472. liure qu'il voudra.

De tout ce que dessus il est euidant, &  
que sur le point fondamental, qui est des Escri-  
tures Canoniques, le Bouclier de la foy de Du-  
moulin est vn Bouclier de Goliath, Bouclier de ja-  
Etance, d'imposture, & d'infidélité, & la foy, & cel-  
le des autres Ministres les cōfreres, est vn san-  
ge, vne chimere, & vne foy sans foy.

PREFACE



## P R E F A C E.

*A MESSIEVRS DE LA RELIGION**Pretendue reformee de Beziers,*

## ESSIEVRS

**M**il est impossible de plaire à Dieu, sans foy, suivant l'ar-  
rest qu'en a prononcé le S. Esprit par la bouche de l'Apostre <sup>a.</sup> S. Paul. Le <sup>a. Aux Hebre,  
ch. 11. v. 6.</sup> iuste <sup>b.</sup> vit de la foy. Puis que cette foy <sup>b. Aux Rom.,  
13. v. 17.</sup> est le fondement du salut, l'origine de la iustification, la racine de nostre bon-heur, & la source de nostre gloire par la grace de Iesus-Christ, il ne nous importe pas peu qu'elle soit en nous, vraye, & solide, & non seulement appa-  
rente; que ce soit vne foy divine, & infail-  
lible, & non vne foy humaine, & fautive, qui ne seroit que l'ombre, & le songe de la vraye foy, & vne foy sans foy. AYEZ LA FOY DE DIEV, nous disoit <sup>c.</sup> la ve-  
rité mesme. L'ennemi de vos ames, par l'entremise de vos Ministres, a vo-

A

<sup>c.</sup> En S. Marc  
ch. 11, v. 22.

L

lé de vos cœurs la vraye foy de Dieu, & a mis trompeusement en sa place, vne foy supposee, & purement humaine. Vos Ministres croyent en fait de Religion *ce qui leur plait*, & parce qu'il leur plait, qui est la diuise de l'heresie (idole de la vraye foy) selon la remarque qu'en faisoit

d. Tertull. de Praescript. c. 6. Hæreses dictæ, grācā voce, ex interpre- tatione elec- tionis , quā suis siue ad instituendas siue ad iusci- piendas cas- vtitur.

iadis d. Tertullian. Ils reçoivent des Escritures diuines ce qu'ils veulent, & en retranchent ce qu'ils iugent : de sorte que leur cerveau est chez eux le souuerain luge de tous les differens de la foy. Pour donner couleur à ces attentats ils citent à faux, & l'escri-  
ture, & les Peres Anciens, seuls espe-  
rance que les simples ne s'en apperce-  
tront, & seront prins d'autant plus ai-  
sément à la pipee. Vous faites estat du

BOVCLIER DE LA FOY DE DVMOV-  
LIN , & l'employez volontiers pour  
pauois de vostre croyance, trouuans  
dans iceluy en abbregé, ce que les au-  
tres Ministres ont estendu au long  
dans la plus part de leurs vastes vol-  
umes. Neantmoins c'est le Bouclier d'in-  
fidilité, & d'imposture, tissu de mésonges,  
& de suppositions ; le vray BOVCLIER

DE GOLIATH , que Dauid appendra  
 en action de graces du triomphe de  
 la verité , au tabernacle du Dieu des  
 batailles. Cet homme est si malheu-  
 reux à r'encontrer la verité , qu'à peine  
 en dit il iamais aucune . Tout son li-  
 ure est vn continuel tissu de mente-  
 ries , & d'inuentions de son cerveau ,  
 lesquelles examinant avec seriosité on  
 descouvre soudain , que toute cette  
 foy dont il se glorifie avec tant de pia-  
 fe , n'est qu'vne foy humaine , & vne  
 foy sans foy .

e. Au 1. des  
 Roys ch. 17.  
 v. 54.

PENDANT les predications que la  
 diuine bonté a voulu que nous ayons  
 donné en cette Ville depuis l'entrée  
 de ces Aduens prochainement passez ,  
 nous avons iustifié tous ces reproches  
 à l'encontre de vos Ministres , signam-  
 ment de *Dumoulin* , & de son *Bouclier* ,  
 l'ayant cōuaincu en la chaire de mille  
 impostures , le suiuāt ligne à ligne , &  
 mot à mot . Nous avons eu ce bien d'auoir  
 plusieurs de vous pour auditeurs , le re-  
 ste en ayant été diuerty partie par des  
 cōsideratiōs humaines , partie par les  
 sourdes menees & par les commina-

tions & defences publiques du Consistoire & des Ministres, qui ont apprehendé par le ressentiment de leur intérêt, que vous n'y vissiez en fin, à la faueur de la lumiere de la parole de vérité, & que vous ne decourissiez le secret de leur cabale, & la nullité de leur foy; ne pouuās iceux accrediter leurs abus, qu'à la faueur des tenebres où ils vous enretiennent, au despens de vostre salut. Ceux qui ont vn absolu pouuoit sur mes volontez, ont trouué bon que ie donnasse au public ces miens trauaux. Si Dieu a fait la gracie à quelqu'vn de profiter en nous oyant, il sera d'autant plus affermi en lisant tout à loisir, & ruminant en soy-mesme devant Dieu les Demonstrations oculaires de la nullité de cette foy pretendue reformee. Nous porterons aussi la lumiere de la vraye foy , par ces escrits, dans les maisons, & aux yeux de ceux qui sont retenus par des respects humains de s'approcher de leur salut. Le liure porte sur le front la condamnation de vostre croyance , LES MINISTRES SANS FOY : Il a ce bon-heur

que de sortir de la presse soubs le nom  
& adueu de Monseigneur de MONT-  
MORENCY Duc, Pair, & Admiral de  
Frâce nostre tres·digne Gouuerneur,  
son merite, sa vertu, & son zele nous  
ayant obligé à le luy dedier. I'ose me  
promettre de la pieté de ce Seigneur,  
& de la sincerité de ses affections au  
bien & auancement de l'estat, qu'il  
employera volontiers son auctorité, sa  
prudence, & son zele, pour faire en  
sorte que nous verifions, en presence  
de vos Ministres, à vostre choix, &  
pour vostre edification, combien ils  
abusent de vostre credulité, & tiennēt  
vos consciences asservies soubs la do-  
mination tyrannique de leurs imagi-  
nations, & inventions humaines. La  
diuersité des Religions est la gangre-  
ne, & le chancre des Monarchies, &  
l'aconit de tout gouernement. Nous  
r'allians tous soubs la mesme foy de  
nos Peres, & de cette Eglise innocen-  
te, nos consciences seront hors du pe-  
ril du naufrage de l'infidélité, & l'estat  
se trouuera en assurance.

I'ay iugé à propos de dresser cōioin-

Et emēt vn ABBREGE<sup>e</sup>, ou *Plan racourcy*, de cette œuvre, dans lequel vous verrez dvn coup d'œil, sans peine, dans vn petit quart d'heure avec combien peu de foy vos Ministres vous traittent, & en quel mespris leur font vos consciences. Apres auoir battu le gros de tout le party, ie m'en prends singulièrement à Dumoulin & à son *Bouclier*, qui est l'escu de vostre foy. I'en coupe les sections, & les pages, afin que vous ouuriez en fin les yeux aux impostures, aux feintes, & au peu de foy, dont il fait estat d'appuyer vostre foy. Vous pourrez, à vostre loisir, lire, & mediter, dans le corps du liure, les passages formels, qui ruinent vostre creance, & la font recognoistre illusoire, au point fondamental, & en l'article capital, qui concerne *les saintes Escritures*: Si nos citations vous sont suspectes, ie feray aux escoutes, comme Apelles derriere son tableau, pour iustifier mes procédures, & vous exhiber les originaux, au lieu qu'il vous plaira, en présence de vos Ministres, & les cōuaincre en face (avec l'affistance de Dieu)

d'imposture, & d'infidélité. Il y va de l'Eternité, & de l'estat immortel de la vie future, qui a pour fôdemēt la *vraye foy*; ce qui doit vous presser & obliger davantage à vous procurer de l'es-claircissement, sur vn point de telle consequence. Le profit en vaut bien la peine : & ne deuez vous auoir rien de plus cher que vous mesme, & que vostre salut, lequel ne peut trouuer ses assurances dans vne foy humaine, appuyee sur la volonté, & le bon plaisir d'un Ministre fautif.

CETTE mienne procedure est vuide de toute amertume, & exempte de trouble & d'aigreur. Je me contiens dans les limites de la douceur, & de la tranquillité, estant persuadé que c'est le vray element de la charité. Dieu se presente à Helie, non dans les tourbillons, & tempêtes, mais dans le <sup>f.</sup> *souffle gracieux d'un zephyre agreeable*. Il est le Pere des <sup>g.</sup> lumieres. La lumiere s'insinuë sans bruit, & perce le cristal le plus dur, sans que pourtant elle le brise. Nous r'amenons doucement par la main, les aveugles, au vray chemin, dont ils se sont de-

f. Sibilus au-  
ra tenuis. 3.  
Reg. 19. v. 12.

g. En Pep. de  
S. Iacques ch.  
I.V.7.

## LVI

*uoyez, par mesgarde, non à coups de bastons,*  
*h. Epist. ad De-*  
*mophilum,*  
*Διδάσκετε, &*  
*τιμωρεῖτε χεὶ*  
*τὸς αγνοεῖτες*  
*ώστερ τὸς θυ-*  
*φλεῖς & κολά-*  
*ζουσ, ἀπὸ*  
*χειραγωγῆ-*  
*μεν.*

*disoit l'Apostre de nostre France h. S.*  
*Denys le vray Areopagite. Nous de-*  
*uons nous mouler à ce grād Athanase,*  
*ce noble conquereur d'ames, & domp-*  
*teur d'heresies, appellé de son temps,*  
*par miracle, la definition, & comme l'e-*  
*sence d'un vray Euesque ; Il estoit, & le \**

*i. Nazianz. Or.*  
*21. De S. Atha-*  
*nas. Oρος Ε-*  
*πισκοπῆς.*

*Diamant, par constance, à l'endroit de*  
*ceux qui le persecutoient, & l'aymant,*  
*par ses attrayantes semoncées, pour*  
*ceux qu'il ramenoit à Dieu. C'est le*  

*K. Ibid. Tois*  
*μὲν πάλιοι*  
*Αδάμας, τοῖς*  
*ἢ σωτῆσαι*  
*Μαρτύρις.*

*desir du bien de vostre salut, l'affe-*  
*ction à l'accroissement de la sainte*  
*Eglise, le souhait de contribuer tous*  
*mes petits pouvoirs au bien de cet*  
*Estat, le zèle de l'honneur deu à Dieu,*  
*& à son sang precieux versé pour vo-*  
*stre conuersion, qui m'anime à cet em-*  
*ploy, & qui me fera viute le reste de*  
*mes iours desirieux de vostre parfaict*  
*bon-heur, à la gloire de celuy qui est*  
*le commencement, & la fin de toutes*  
*nos actions, & l'vnique but de toutes*  
*nos entreprises.*

LES



L E S  
M I N I S T R E S  
S A N S F O Y.

**O** v r le bastiment de la Foy des Ministres est fondé sur ces quatre maximes.

1. L'Ecriture <sup>2.</sup> est reigle de toute vérité : Et n'est-il permis mesmes aux Anges, d'y rien adiouster ou diminuer.

2. Toute cette Ecriture est contenuë aux liures spaciez & canonisez par ces Messieurs en l' Article 3. de leur Confession de Foy, à scauoir, Genèse, Exode, Levitique, Nombres, Deuteronomie, Item Iosué, les Juges, Ruth, le premier & second liures de Samuel, premier & second des Roys, premier & second des Chroniques, autrement dits Paralipomenon, le premier liure d'Esdras, Item Neemie, le liure d'Esther, Job, P'sean-

a. Ce sont les paroles de leur Confession de foy Article 5.

2           Les Ministres sans foy.

mes de Dauid , Prouerbes ou sentences de Salomon , le liure de l'Ecclesiaste dit Prescheur , Cantique de Salomon , item les liures d'Esaye , de Ieremie , Lamentations de Ieremie , Ezechiel , Daniel , Osee , Ioel , Amos , Abdias , Jonas , Michée , Nahum , Abacuc , Sophonie , Aggee , Zacharie , Malachie . Item le S. Euangile selon S. Matthieu , selon S. Marc , selon S. Luc , selon S. Iean . Item le second liure de S. Luc , autrement dit les Actes des Apostres ; les Epistres de S. Paul , aux Romaines vne , aux Corinthiens deux , aux Galates vne , aux Ephesiens vne , aux Philippiens vne , aux Collosiens vne , aux Thessaloniciens deux , à Timothee deux , à Tite vne , à Philemon vne : item l'Epistre aux Hebreux , l'Epistre de S. Jacques , la premiere & seconde de S. Pierre , la premiere , deuxiesme , & troisieme de S. Iean , l'Epistre de S. Iude , item l'Apocalypse , ou reuelation de saint Iean .

Par ce denombrement ils esclip-

b. Ils rangent sent de l'Ecriture , Tobie , Judith , Bases liures à la fin du vieux ruc , l'Ecclesiastique , la Sapience , les Ma-Testament , soubs le til- tabees , l'Hymne des trois enfans , qui se trouve en Daniel chap. 3. l' Histoire de Susanne , de Bel , & du Dragon , chez le mesme Daniel chap. 13. & 14. & les

Demonstr.I. sur le choix des Escritur. 3 derniers chapitres d'Escher. De façon qu'ils retranchent du corps de nos Bibles au moins trente mille clauses, r'enuoyées par eux au billon, au rang des Apocryphes, & rejettent tous autres liures qu'on pourroit presumer estre diuins.

3. Ils discernent ces liures canonisez soubz leur adueu, d'aucz les autres reputez par eux Apocryphes, <sup>c</sup> non tant par le commun accord <sup>&</sup> consentement de l'Eglise, que par l'interieure persuasion du <sup>c.</sup> Ce sont les termes de leur Article 4.  
Sainct Esprit qui les leur faict discerner de la sorte.

4. L'Eglise peut errer <sup>d</sup> es points de la Foy, tant pour le choix des liures Canoniques, que pour l'intelligence d'iceux. Il a fallu, <sup>e</sup> disent-ils, <sup>d.</sup> Caluin en l'Act. Matth. 28. v. 20. Instie. liur. 4. chap. 1. se & 12. Du moulin au Bouclier de la foy <sup>e.</sup> Ce sont les mots de leur Article 31. mesme de nostre temps, auquel l'estat de l'Eglise estoit interrompu, que Dieu ait suscite gens d'une facon extraordinaire pour dresser l'Eglise de nouveau qui estoit en ruine <sup>&</sup> en desolation.

Il est aisé à faire voir que sur ces quatre colonnes est appuyée l'infidélité, & l'Atheisme; & que toute la foy des Ministres estant fondée là

4 *Les Ministres sans foy.*  
dessus, elle est sans foy, & n'est pour  
tout qu'une creance humaine.

## DEMONSTRATION I.

*Prinſe des differens qui naiffent ſur  
l'autorité des liures de  
l'Eſcriture.*

<sup>2.</sup> <sup>E Cy dessus  
nombre 1.</sup> **S**VIVANT leur premiere Maxi-  
me <sup>e</sup>, il ne faut pour tout receuoir  
choſe aucune en fait de Religion qui  
ne fe retrouue dans l'Eſcriture receuē  
par les Ministres. Ny le denombre-  
ment des liures Canoniques receus  
par eux, ny le retranchement des li-  
ures qu'ils qualifient du nom d'Apo-  
cryphes, ny l'exclusion de tous les au-  
tres liures qu'on voudroit, à preſent,  
ou à l'aduenir, faire paſſer pour di-  
uins, ne fe trouue dans l'Eſcriture  
receuē par ces Meſſieurs. Il ne faut  
donc receuoir, ny ce denombrement,  
ny ces retranchemens, ny ces exclu-  
ſions, mesmement en vn point fon-  
damental de toute la Religion. Hors  
l'Eſcriture il n'y a reigle aucune i-

Demonstr. I. sur le choix des Escritur. §  
faillible, dient les Ministres. Et l'Egli-  
se en corps, & les Eglises particulié-  
res, & chasque homme particulier,  
& tout ce qu'il y a soubs le ciel est  
susceptible d'erreur, à leur dire. Nous  
sommes doncques reduits à vne foy  
purement humaine, pour ce point  
fondamental de toute la Religion,  
lequel consiste au denombrement  
certain des vrais liures de l'Ecriture,  
à l'exclusion de tous autres supposez.

LUTHER par l'aduis de Caluin,  
doit estre tenu pour vn excellent Apostre  
de Christ, par le labeur & ministere duquel  
sur tous autres la verité de l'Enangile a esté  
remise sus, de nostre temps; car ce sont les  
propres termes de son premier liure  
du franc arbitre, contre Piguus. Dieu g. Ez opuscu-  
les Francoises chez Baptiste  
Pinereul 1566  
page 278.  
a suscité Luther & les autres qui nous ont  
esolairé par leur doctrine, pour trouuer la  
voye de salut, & qui ont fondé & instruit  
nos Eglises par predications, dit le mesme  
Caluin h. en son Opuseule, De la re- h. La mesme,  
formation de l'Eglise. Theodore de Beze  
en son liure des Heretiques punissa-  
bles par le magistrat ciuil, conçoit  
vne si grande estime de Luther qu'il

6            *Les Ministres sans foy.*

i. pag. 148. le nomme<sup>i.</sup> le Restaurateur de la religion Chrestienne. Si est-ce que Luther n'est d'accord avec nos Ministres touchant le Canon des Escritures. Il dist

<sup>K.</sup> In Connui- nettement <sup>K.</sup> qu'il ne croit pas que l'histo- ria libus ser- toire de Job se soit passee de la sorte; <sup>en</sup> que monibus sit. c'est comme le dessein d'une fable, qu'on a De Patriar mis en avant pour nous reprenter un mor- chis & Pro- dele de patience.

phetis, anno

A son<sup>m.</sup> dire, l'epistre aux Hebrieux 1520. Nō credo om- n'est de S. Paul ny d'aucun Apostre, de plus nia ita esse gesta, vs in li- bro Job nar- ratur.

L'epistre de saint Iacques, si on l'en- tient. Ibid. Tit. croit, "est vne Epistre de paille, qui ne doit De libris ve- servir que pour faire littiere, elle est indigne geris Testam. d'un esprit d'Apostre : L'autheur d'icelle Veluti fabule argumentum o. conclud mal, radotte, <sup>en</sup> contrarie à ad proponen dum patientie saint Paul sur le point de la iustification par exemplum. la foy.

m. In poste-

riori editione L'autheur de l'epistre de saint Iude noui Testam. au premier verset se qualifie Iude seruiteur Nec Pauli est. de Iesus-Christ, frere de Iacques ; Luther nec cuiusquam Apostoli, quod<sup>q.</sup> opiniastre que cette Epistre n'est de saint contraria A- postolice doc- Iude ny d'aucun Apostre, ains de quelque trinxe tradat.

n. Prefat. in disciple des Apoſt̄es qui aura vescu long nouum Te- temps apres iceux. Suiuant les erres de Sam. 1530. Luther, l'autheur de cest Epistre se-

# Demonst. I. sur le choix des Escritur. 7

ra non vn escriuain Canonique, mais bien vn affronteur , & vn charlatan qui aura usurpé à faux le nom de S. Jude frere de Sainct Iacques. Luther poursuit & adiouste, <sup>q</sup> que ceste Epistre cite des escritures qui ne sont pas: d'ou viēt que les Peres l'ont reiettee. Que saint Jude vint en Perse , ou il ne pouuoit escrire en Grec, qui est neantmoins la langue en laquelle cet'auteur a escrit , Partant Conuinial. que cett' epistre quoys qu'elle ne soit à blas- mer, doit estre forclose du canon des escritures, & ne doit estre employee pour en confirmer les mysteres de la foy.

Il porte mesme iugement de la seconde epistre de saint Pierre , au premier verset, de laquelle <sup>r</sup> l'auteur se nomme Simon Pierre Apoſtre de Ieſus-Christ, adioustant verset 18. chap. 1. <sup>f</sup> Nous auons ouy la voix de la nuee qui disoit lors de la Transfiguration) Cestui-cy est mon bien aymé Fils , auquel i'ay pris mon plaisir. Sur le mont Thabor lors de cette voix <sup>e</sup> il n'y auoit avec le Sauveur que les Apoſtres Pierre , Jean, & Iacques, avec Moysé & Elie: Ce nonobstant Luther nous veut persua-

Epiſtola v.  
Iacobī verē  
ſtaminea eſt,  
ſi ad alias cō-  
partetur: non  
enim habet  
Apeſtolicum  
genium.

<sup>o</sup>. Ad cap.

22. Genes.  
Malè conclu-  
dit Iacobus,  
delirat.

p. Colloquys

Conuinial.

De libris no-  
si Testam.

Plures ſudarūg

in Epifola

Iacobi , vt cu

Paulo cōcor-  
darent : ſed

minis felici-

ter ſunt enim

contraria , fi-

des iuſificat,

fides non iu-

fificat.

<sup>g</sup>. Praefat. in

Epift. Iude.

Loquitur tā-

quam Apoſto-

lorum disci-

pulus qui 16-

ge post ipſos

vixit. Scriptu-

ras citat quæ

numquam ex-

tant, quod e-

tiam antiquos

mouit Patres,

vt hanc Epi-  
ſtolam reiig-

rent. Adhuc  
Iudas Apo-  
stolus in Per-  
siā venit, v-  
Li non potuit  
Græcè scribe-  
re. Quamobrē  
et si hanc Epi-  
stolam non  
improbo, ta-  
men non est  
opus ut in ca-  
nonem refe-  
ratur, ex qua  
fidei sacra-  
menta pro-  
bentur.

**x. 2. Petri**  
**cap. 1.. v. 1.**  
Simon Petrus  
& Apostolus  
Iesu Christi.  
¶ Voce delap-  
sā ad eum hu-  
iūmodi a ma-  
gifica glo-  
ria, Hic es filius  
meus dilectus in quo  
mihi bene co-  
placui, ipsum  
audite: & hęc  
voce nos au-  
diuimus, de  
cælo allatā,  
eum essemus  
eum ipso in  
monte Sāto.

**t. Matth. 17.** **se. 1.** Ouvre qu'il suffit, à son dire, pour ne  
vers. I. pas beaucoup, de considerer quel l'a-  
fflumpfit Te-  
sus Petrum, &  
Jacobum, &  
Ioannem fra-  
tre eius. vers.

**3.** Apparuerunt illi Moyses & Elias cum eo loquentes.

der que l'auteur de ceste Epistre n'est  
S. Pierre, mais quelque personnage  
incognu, qui a eu dessein d'acquerir  
& de mendier de la reputation pour  
ses escrits, par l'esclat d'un nom em-  
prunté. A son compte, puis que cet  
autheur est mensonger, il n'aura été  
inspiré de Dieu.

**QVANT à l'Apocalypse,** Luther af-  
scure qu'il a beaucoup à redire en icelle,  
¶ ne peut assujettir son iugement à croire  
que ce soit aucun Apostre ou Prophete, qui  
l'aye couchee par escrit. Il se plaint de ces  
continuelles visions & representations enig-  
matiques, qui font le tissu de ce liure là, di-  
sant que cet air est contre le style & la pro-  
cedure de Iesus-Christ, & des Apostres, qui  
ont escriv avec clarté & facilité, n'y ayant  
mesmes aucun Prophete qui aye esté si fort  
attaché aux visions & representations sym-  
boliques. D'où il conclut en fin que son  
esprit ne peut s'accorder avec cest' apocalyp-

**se. 2.** Ouvre qu'il suffit, à son dire, pour ne  
pas beaucoup, de considerer quel l'a-  
fflumpfit Te-  
sus Petrum, &  
Jacobum, &  
Ioannem fra-  
tre eius. vers.

# Demand. I. sur le choix des Escriptures. 9

*Præfat. in Apocal.* Quæ in hoc libro desidero non sunt vnius generis, ut nec Apostolicum, nec propheticum esse possem. Initio, ac potissimum quidem quod Apostoli non occupentur circa visiones, sed claris atque apertis verbis vaticinantur, ut & Christus. Nam Apostolicus numerus est, clare ac sine imaginibus ac visionibus de Christo eiusque rebus loqui, nec ullus propheta est in veteri Testamento, qui ita plenè, & per totum, imaginibus & visionibus agat, ut hunc librum similem reputem quarto Esdræ. Neque illo modo reprehendere possum quod à Spiritu sancto confessus sit. Sentiatur de eo libro quisque quod voleret, mens spiritus ad eum se accommodare nequit. Atque ea causa mihi sufficit ne eum magni faciam, quod in eo Christus neque docetur, neque agnoscitur.

L'ÉGLISE n'en doit estre creue  
sur sa parole; Il ne faut rien adiouster à l'Escripture, disent nos parties;  
D'ailleurs l'Escripture ne decide ce  
different si important, auquel il s'agit  
de tant de clauses du testament de  
Dieu. Luther, estimé Apostle <sup>x.</sup> par nos Messieurs, retranche du Canon  
Iob, & les Epîtres, de Saint Paul aux Hebrews, de saint Jude, de saint Jacques, de saint Pierre, & l'Apocalypse. Les Ministres les <sup>y.</sup> logent dans leur Canon, <sup>x. cy dessus nombre 3.</sup>  
L'Escripture se tait là dessus: elle ne dit que ces liures soient supposez; n'y aussi qu'ils soient diuins. Il n'est parlé de ces liures contestez, ny de leurs clauses, ailleurs en l'Escripture. On pourroit faire glisser parmy l'or tres-pur des Escriptures diuines, le faux alloy des liures supposez; comme les Ministres



z. Cy dessus z. nous accusent de receuoit parmy  
 nombre 1. les chapitres de Daniel, & d'Esther,  
 des pieces mensongeres, & parmy les  
 autres liures diuins, des liures entiers  
 forgez par les hommes, lesquels ils  
 rejettent comme apocryphes. Nous  
 voila donc à deuiner, si Dieu n'a laissé  
 en son Eglise vn tribunal, & vn par-  
 quet infaillible par l'assistance du S.  
 Esprit. Les Ministres dient qu'ils sont  
 hors du ressort, & de la jurisdiccion de  
 cette Cour de l'Eglise. S'ils ont re-  
 cours à leur S. Esprit qui leur fait discer-  
 ner la parole de Dieu, par vne persuasion in-  
 terieure, suivant l'article quatriesme,  
 Luther se preuaut du tiltre d'Apostre,  
 b. nombre 3. & Restaurateur de l'Eglise, accordé b. par  
 les Ministres. Ny lvn, ny l'autre, de  
 ces parties, ne fera voir la preference  
 de son esprit, sur l'esprit de son con-  
 tretenant, dans les textes de l'escri-  
 ture. Croire à des reuelations parti-  
 culieres seroit folie, mesme selon l'ad-  
 c. Psalm. x15. uis de nos gens. Tout hōmē c. est menteur;  
 v. 2. d. 2. Cor. xi. L'ange de tenebres d., se trāsfigure en Ange de  
 v. 14. lumiere. L'escriture ne prononce en  
 faueur de lvn, ou de l'autre, de ces

Demost. I. sur le choix des Escriptures. 11  
deux esprits. Sur ces maximes, la Ré-  
formation nous conduira au mespris  
des Escriptures, soubs vne belle appa-  
rence de les autoriser. Et puis que  
c'est la reformée, elle nous apprendra  
d'estre Athées, & Irreligieux, en bon-  
ne conscience: & nos Ministres lo-  
gez à l'enseigne de la foy humaine, &  
du iugement propre, seront sur le  
point de prendre le turban.

S I L E nom de Luther n'est au gré  
de nos Ministres, i'espere qu'ils n'au-  
ront si à contre-cœur celuy de Theo-  
dore de Beze, les Pseaumes duquel,  
quoy que parsemmez de mille & mille  
additions, soubstractions, & altera-  
tions, ausquelles les loix de la poësie  
l'ont obligé, ils entonnent tous les  
iours en leurs prieres publiques, les  
preferant à la pure parole de Dieu,  
escoutans plus volontiers vne bon-  
ne rythme, qu'un bon & pur tex-  
te de l'Escripture. Cet homme n'est  
pas si scrupuleux, ny si ceremonieux,  
que seroit bien quelque autre. Sur la  
confiance qu'il a de l'interieure per-  
suasion de son Sainct Esprit, il entre-

5.

C 2

prend de retrancher de l'euangile, l'*histoire de la femme adultere*, couchée en S. Jean chap. 8. v. 3. & suivans; au moins de la tenir pour douteuse, & incertaine. Il deduit ses raisons bien au long, en ses Annotations sur le nouveau Testament imprimées à Geneve chez Eustache Vignon 1598. sur la fin<sup>e</sup> du chap. 7. de S. Jean.

*¶ Veritatem  
iste, &c que ab  
eo intercedit  
vsque ad ver-  
sum 12. cap.  
sequentis, ne-  
que apud Sy-  
rum interpre-  
tem, neque a-  
pud Chrysost.  
quamvis eius  
meminerit  
homil. 60. in  
Ioann. neque  
apud Theo-*

*phyl. extant.  
Eusebius ex-  
tremo librō 3.  
hist. aperte  
dicit hanc hi-  
storiam de a-  
dultera à quo  
dam Papia  
scriptam, que  
habeatur in  
Evangelio quo-  
que secundū  
hebreos. Sed  
& apud Non-  
num nulla sit  
mentio eius.  
Testatur de-  
nique Hieron.*

1. Que cette histoire ne se trouve dans le *Syriaque*.

2. Que saint Chrysostome n'en dit rien en son Commentaire sur ce chapitre, quoy qu'il en face mention en l'homilie 60. sur le mesme saint Jean.

3. Que Theophylacte, & Nonnus la taisent.

4. Qu'Eusebe sur la fin de son 3. liure, atteste, que c'est un certain Papias qui a escrit cett' histoire de la femme adulteresse.

5. Que saint Hierosme, liure 2. contre les Pelagiens, atteste qu'elle manquoit en certains exemplaires de saint Jean.

6. Que de dix & sept manuscrits, desquels Beze se seruoit, elle ne se trouvoit en l'un d'iceux.

7. Qu'il y a en ces dix & sept exem-

plaires vne grande diuersité de leçons, en diuerses clauses. D'ou Beze conclut, qu'elle est à bon droit soubçonnee de faux, atten-  
du mesmement que les anciens l'ont, dit-il,  
si communement ou ignoree, ou rejetee. Voi-  
re il adiouste qu'il n'est pas vray sembla-  
ble, que le Sauveur aye demeuré seul, avec vne  
femme dans le Temple. Outre que cela ne s'ac-  
corde pas, dit-il, avec ce qui suit au v. 12.  
où il est porté, que le Sauveur leur parla dere-  
chef. Et que c'est chose du tout nouvelle, &  
extraordinaire, que le Sauveur aye écrit sur  
la terre, avec son doigt. Enfin il tranche  
net, & dit ingenuëment, que cette va-  
rieté de leçons fait qu'il reuoque en doute la  
vérité de toute cette histoire.

alli, tantò consensu, vel reiecerint, vel ignorarint. Deinde quod narrat Iesum solum fuisse relictum cum muliere in templo, nescio quām si probabile: nec satis coheret cum eo quod mox verba 12. dicitur, eos sursum allocutus: & quod scribit Iesum digitis scripsisse in terra, nouum mihi & insolens videtur, nec possim concire quomodo possit fatis commode explicari. Tanta denique lectioñis varietas facit ut de totius historie fide dubitem.

ELLE est dans toutes les Bibles de Genèse, parmy les liures Canoniques: L'article 4 des Ministres <sup>f.</sup> la <sup>f.</sup> Cy dessus <sup>nombre 1.</sup>  
reçoit pour authentique, comme estat comprimise dans l'Evangile de Saint Jean. Calvin en parle avec plus de dis-  
cretion sur S. Jean chapitre 8. v. 1. en

<sup>g.</sup> Calvin se trompe. Saint Chrysost. en

Dial. 2. contra Petag. in non-nullis Codicibus nō fuisse descriptam. Ex vetustis nostris Codicibus septendecim, vnuus duntaxat illam non habebat: In reliquis scripta quidem est, sed ita ut sit mira lectioñis varietas, quā placuit, bonā fide, suis annotare locis. Ad me quidem quod attinet non dissimulo mēhi meritò suspectum esse, quodd vteres

faict mention homil. 60. sur S. Jean, parlé des Juifs, qui interrogéoit le Sauveur par malice, <sup>περὶ ἀπόστολον γενεὰς καὶ λαοὺς</sup> <sup>S. Athanas. sy-</sup> ces termes, On scroit que les Grecs au- cialement ne scaisoient que c'estoit de cette présente histoire : & pourtant aucuns ont cette conjecture, qu'on l'a tiree de quelque autre lieu pour l'adioindre icy. Mais pour ce qu'elle a esté touzours receueë des Eglises Latines, & qu'on l'a trouuée en beaucoup d'e- xemplaires & liures anciens des Grecs, & ἐπαύγα τὰ ne contient rien qui soit indigne d'un esprit apostolique, il n'y a nulle cause pourquoy nous n'assent pas à nous deussions refuser de l'accommorder à no- yopnitéons, stre profit. Je ne veux à présent vuidre parlé de l'E- uangile de S. Jean. Item Ta- glia, & Ammō. deux arcboutans de la Reformation d'Alexandrie, en l'Harmonie, Clement II. 2. des const. Ap. ch. 24 & S. Hierosme Piat. 2. Contr. Belag. assere qu'elle est en l'impression de bon nombre d'icelles. L'Evangile de S. Jean, en plusieurs exemplaires Grecs, In multis, & Gre- cis, & Latinis, codicibus &c. & apres nomb. 10. h. Contradiction. Il vient de dire, que les Grecs ne la cognoissoient pas aulcennement.

7.

I L ne sera difficile de r'enverser les vaines coniectures de Beze sur ce point, estant iceluy si osé que de plai- der contre Dieu, le traitter avec empire, & vouloir reformer sa diuine paro- le. Ces raisons sont tissuës de fil d'at-

Demōstr.I. sur le choix des Escritures. 15  
raigne , propres seulement à prendre  
les mouches. Disons pour la première,  
que la versiō Syriaque du nouveau  
Testament a paru depuis peu en Eu-  
rope , par le soin qu'y a contribué  
Albert Vuidmanstad Chancelier de  
l'Empereur Ferdinand. Le Grec est  
tenu communement , même par les  
Ministres , pour le langage originaire  
de l'Evangile de S. Iean. Ils ne veu-  
droient régler l'autographhe , par la ver-  
sion Syriaque ; veu même qu'elle est  
sans aucun authentique. Voiré il sem-  
ble qu'elle est postérieure à l'aage des  
Apostres , au moins de sept cens & tāt  
d'annees , veu qu'ayant été apportée  
en nostre siecle de la ville d'Ale-  
xandrie , il n'y a neantmoins nul ve-  
stige , ny nulle memoire d'icelle , dans  
Clement Alexandrin Docteur en l'es-  
cole de Theologie en Alexandrie , d'as  
S. Athanase , S. Cyrille , Theophile , tous  
Patriarches d'Alexandrie , dans saint  
Epiphane , dans S. Hierosme , dans S.  
Damascene , & ces autres anciens , qui  
ont habité en la Syrie , & ont eu co-  
gnoissance des Escritures qui s'y li-

i. Cy dessus  
nombre 5.

soient, comme aussi de ce qui se pas-  
soit particulierement en Alexandrie.  
Cette mesme version Syriaque est de-  
fectueuse, touchant la seconde, & troi-  
siesme Epistre de Sainct Iean, la 2. de  
saint Pierre, l'epistre de Sainct Iude,  
& l'Apocalypse, qui ne s'y trouueut  
pour tout, non plus que le verset sep-  
tiesme de la premiere de sainct Iean,  
chap. 5. *Il y en a trois qui donnent tes-  
moignage au Ciel, le Pere , le Verbe , & le  
Sainct Esprit, & ces trois sont vn.* Si Be-  
ze conclud le retranchement de l'hi-  
stoire de la femme adulteresse, sur  
l'omission qu'en fait la version Syria-  
que, il pourroit, pour mesme subjet,  
rayer de l'Ecriture, ces autres liures  
cotentus dans le Canon des Ministres  
article quatriesme, obmis par l'inter-  
prete Syriaque. Ioint que receuant  
cette interpretation Syriaque, il fau-  
droit s'obliger à l'obseruation des festes  
de la Natiuité , de l'Ascension , de la  
Pētecoste, de la Croix, de l'Annoncia-  
tion , des Apostres , des Martyrs , des  
Trepassez ; ufer de l'eau benite , de  
l'onction du sainct Cresme , & autres

cere-

Démōstr. I. sur le choix des Escritures. 17  
ceremonies qui y sont marquées en  
même langue Syriaque, tantôt entre  
deux chapitres, tantôt entre deux  
versets du même chapitre ; Le plus  
fascheux seroit pour ces messieurs qui  
n'aymēt pas les leusnes outre mesure,  
& qui laissent ces austérités à vn  
Daniel, à vn Helie, à vn S. Jean Bap-  
tiste, aux Apostres, à vn S. Antoine,  
aux Ss. Hermites Hilarion, & Paul,  
& tels autres bons hommes du vieux  
temps, qui pensoïēt, ainsi que gasouil-  
lent nos gens, se rendre maistres du  
Paradis par famine, le plus fascheux,  
dis-je, seroit de garder le Ieusne qua-  
dragesimal marqué en langue Syria-  
que par diuerses fois en la version sus-  
dite : apprehension qui seroit capable  
de faire renoncer non seulement à  
cette version, mais par auanture mes-  
me à tous les autographes, le tout à  
la faueur de l'interieure persuasion du  
Saint Esprit.

POVR la seconde, & troisième <sup>K.</sup> raison <sup>K. Cy dessus</sup>  
de Beze, elle n'est pas considerable. S.  
Chrysostome en ses cōmentaires sur  
l'escriture obmet cōmunement plu-

D

sieurs versets, sans les trāscire, ny les esclaircir d'aucune explication. Il deuoit suffire à Beze, que le mesme Docteur, eüst recogneu l'histoire contestée, pour partie de l'euangile, dans ses commentaires sur le mesme Euangile de S. Jean. Il en est de mesme de Theophylacte, & de Nonnus.

¶ Povr la quatriesme<sup>1</sup> ie m'inscris en faux. Eusebe ne dit en aucune façon,  
 1. cy dessus que Papias soit l'auteur de ceste histoire, ny qu'il l'aye escripte. Il ne parle  
 nombre 5. en aucune sorte de la femme surprise en adultere, ains dit tant seullemēt,<sup>m</sup> que  
 m. onjēfatau parmy les œuures de Papias est racō-  
 dē καὶ ἀλ- tee vne histoire d'vne femme, accusée  
 λην ἴσοπιαν, de plusieurs pechez, par deuāt le Sau-  
 περι γυναι- ueur, histoire qui se trouve aussi dans  
 οὺς, ἐπὶ πολ- l'Euangile des Hebrieux. Termes qui  
 θαῖς ἀμαρ- ne spesifient, ny la femme adulteres-  
 τιας δια- se, ny l'euangile de sainct Iean, ny  
 βληθάσης, que Papias en soit l'auteur; Quand  
 εἰς, ἢν τὸ bien Papias auroit raconté parmy ses  
 οὐδὲ ἔβραίς œuures l'histoire de la femme adulte-  
 Ἔναγγέλιον- resse couchée en S. Iean, en feroit elle  
 περιέχει, pour cela moins recevable?

Demost. I. sur le choix des Escritures. 19

Povr la cinquiesme,<sup>n.</sup> Beze impose à S. Hierosme. Ce S. Docteur dit seulement au lieu obiecté, contre les Pelagiens, <sup>o.</sup> que cette histoire est en divers exemplaires de l'Ecriture. Beze luy fait le bec, & luy voudroit faire dire malgré luy, qu'ell'a esté obmise en quelques exemplaires de l'Euangile de S. Jean.

10.

<sup>n.</sup> Cy dessus nombre 5.  
<sup>o.</sup> In Euangelio secundū Ioannem, in multis, Græcis & Latinis codicibus, inuenit de adultera muliere, que accusata est apud Dominum.

Pour la sixiesme, <sup>p.</sup> c'est vne marque de temerité, & vne demangaison dangereuse d'un esprit licentieux, qui est du tout insupportable à vn Docteur qui fait le reformé, regratter le testament de Dieu, & en vouloir supprimer les clauses, soubs ombre que de dix & sept exemplaires, il y en a vn seul, dans lequel elles ne se trouēt pas; comme si vn, preualoit à l'encōtre de seize, & si l'esprit de ces Messieurs, estoit de r'enuerter toute prudence, & renoncer à toutes les maximes de sagesse: Beze en ses commentaires de S. Jean chap. 5. reconnoit <sup>q.</sup> que le verset 7. duquel iay parlé cy deuant (nōbre 7.) n'est ny dans la version Syriaque, ny dans l'ancienne Latine, ny dans les Ss. Gregoire de Nazianze, Athanase, Didyme,

II.

<sup>p.</sup> Cy dessus nombre 5.

<sup>q.</sup> Hic versulus omnino mihi retinendus videtur. Explicat enim manifeste quod de sex tertibus dixe-

D

2

gas, tres feor- Chrysostome, Hilaire, Cyrille, Augustin, Be-  
sim coelo, tres de, ny dans plusieurs exemplaires de S. Jean.  
terre tribués. Non legitā- ncantmoins il cōclud, qu'il faut du tout  
mē Cyrus, nec vetus Latinus retenir ce verset là: à présent pour moins  
intrepres, nec Naz. orat. 5. de subject, il veut nous donner jalou-  
De Theol. nec Athanasius, sie de la verité de l'histoire contestée,  
nec Didymus, pour nous faire iuger, qu'il est de  
nec Cyrilus, ceux qu'on qualifie du nom d'hereti-  
nec Augusti- ques, suyuant la force de ce mot, qui  
nus, nec Beda. marque dans le Grec, choix & optio,  
¶. Heresies dicitur, grecā par volōté, par humeur, & par iuge-  
voce, ex in- ment propre; ainsi que l'objectoit  
terpretatione electionis, Tertullian aux heretiques<sup>1</sup> de son  
quā quis, sive temps, en son liure des Prescriptions  
ad instituen- das, sive ad suscipiendoas chap. 6.  
tas ystitur.

¶. Cy dessus 12. Pour la septiesme<sup>2</sup> Beze remarque  
d'ordinaire, en ses commentaires sur  
nombre 5. le nouveau Testament, que les exem-  
plaires diuers dont il se sert, ont des  
leçons bien differentes. Il n'y a cha-  
pitre, où il ne face le critique, par sem-  
blables obseruations: Si cette varieté  
suffisoit, pour doubter du corps de  
l'histoire, l'Evangile seroit en com-  
promis.

¶. 3. Si le Sauveur eust esté de l'humeur  
de Bezo abandonné follement à sa

Demost. I. sur le choix des Escritures. 21  
Gandie, & à son Audebert, cōme ses propres poësies nous fournissent l'accusation & la confessiō du coupable, il n'eust esté bien seant, qu'il eust demeuré seul avec vne femme. Sa vertu & intégrité luy seruoit de garant. Sa diuine sagesse, & sa saincte volonté estoient la reigle droitte, & inflexible, de toutes ses actions. L'attentat de Beze ne se peut souffrir, puis qu'il se hazarde de contreroller, & censurer le Messie. Trouuer estrange que le Sauveur aye escrit en terre, est vne temerité plus insolente, que la rebellion de l'Ange Apostat. Il pourroit par mesme principe se formaliser de ce que le Sauveur mit les doigts dans les aureilles du demoniaque ,<sup>t.</sup> & <sup>t. Marc. 7.v.</sup>  
toucha sa langue, apres auoir craché;<sup>33.</sup>  
de la bouē qu'il <sup>+</sup> mit sur les yeux de <sup>u. Iohn. 9.v.6</sup> l'aueugle né; de la naissance <sup>x.</sup> dans <sup>x. Lug. 2.v.7.</sup>  
vne estable; de la fuitte <sup>y.</sup> en Egypte; <sup>y. Matth. 2.v</sup>  
du Baptême <sup>z.</sup> de l'eau elementaire,<sup>13.</sup>  
& semblables actions, qui seroient subiect de raillerie à vn esprit prophane. Ce qui est folie aux Gentils, scandale aux Iuifs, sottise & extrauagance

à vne ame libertine, est sagesse & vertu aux enfans de Dieu. Nous renoncerions au Christianisme, disoit <sup>a</sup> S. Augu-

*sttin tome 2. Epistre 49. si nous ne pouuions supporter les brocards, des ennemis de metueret pa. nostre foy. Alleguer qu'il y a du desaccord entre ces deux points, sçauoir, 1.*

*que le Sauveur demeura seul au temple avec la femme. 2. que de rechef il parla à ceux qui la luy auoient emmenée; est dementir le S. Esprit, & combattre le ciel à la mode des Geans. Il n'est pas dit, qu'il leur parla au temple, lors qu'il en estoient dehors; ny mesme qu'il leur parla de rechef dans le temple; ains seulement qu'il leur parla derechef; Est-il impossible au Fils de Dieu de r'encontrer pour la seconde fois les mesmes personnes? Ce qui est arriué mille fois à Beze, sera mal aisé voire impossible au tout-puissant:*

*Aristote, chez Clement <sup>b</sup> Alexandrin au liure 5. de son Tapisser, vouloit, qu'on respondist à ceux qui s'enqueroient, par forme de doubté, s'il y a vne prouidence diuine, non par la bouche d'un philosophe, mais par la*

Démōstr. I. sur le choix des Escritures. 23  
main d'un bourreau. Par la bouche, ou  
par la main de qui, faudroit il res-  
pondre à Beze, qui se iouë de Dieu?

Apres nos Apologies de l' E S V S-  
C H R I S T contre les accusations  
de Beze, reprenons nos premières  
erres. Il est tout evident, que Calvin,  
& Beze, sont en conteste sur la crean-  
ce de la susdite histoire couchée en S.  
Iean chap. 8. Ny Saint Iean en autre  
lieu, ny les autres escriuains Canoni-  
ques en tout le corps de l'Ecriture,  
n'en font nulle mention. Elle n'y est  
ny contestee, ny approuuee. Calvin la  
reçoit sur l'adueu de l'Eglise Latine;  
Eglise qu'il tient estre fautive, & qu'il  
abandonne en mille articles, mesme  
touchant le choix des liures Canoniques.  
Beze la croit doubtcuse, suppo-  
see, & contraire à soy mesme, sur des  
imaginactions frivoles: On peut ad-  
iouster malignement à l'Ecriture, &  
supposer la vraye, pour la fausse. Les  
Ministres <sup>c.</sup> nous accusent d'avoir  
receu des liures, & des chapitres, apo-  
cryphes, parmy les Canoniques. Les  
menaces foudroyees <sup>d.</sup> par l'Ecriture,

c. Cy dessus  
nombres 1.

d. Apocal. 22.  
v. 18.

contre ces additions, semblent predire ce mesusage, & montrer qu'il n'est pas impossible. Sainct Paul se plaint

<sup>e. 2. Cor. 2.v.</sup> des maquignōs<sup>e</sup> de la parole de Dieu, & de  
<sup>17.</sup>

<sup>Kαπηλεύοντες</sup> ceux qui vouloient dōner aux<sup>f</sup> Gala-

Tes r̄t̄v λό-tes, vn Euāgile faux, en lieu d'vn vray.

<sup>yov 28 Bez.</sup> Qui iugera donc definitiuement des

<sup>E. Gal. 1.v.6.</sup> differens sur ceste histoire contestée?

L'Ecriture se tait, L'Eglise n'est pas iuge competant chez les Ministres.

Quant à la persuasion interieure du Sainct Esprit alleguée en l'article 4. § ny Cal-

<sup>g. Cy dessus</sup> uin, ny Beze, ne s'en ventent en ce nombre<sup>z.</sup>

fait, pour nous apprendre par ce silence, que ce n'est tout de bon qu'ils ont recours à cet asyle mystique, ains par ceremonie, & pour amuser quelque esprit superstitieux, & par trop credule. Quand ils voudroient recourir à cette persuasion, & s'y cātonner, cōme dans leur dernier retranchement, ce seroit vne menterie transparâte, à travers laquelle on apperceuroit la fourbe. Le Sainct Esprit est vniiforme & ne peut se contrarier. Caluin & Beze sont en desaccord. Ils ne sont doncques regis tous deux par l'interieure persua-

Demost. I. sur le choix des Escritures. 2<sup>e</sup>  
persuasion du S. Esprit. Si sont-ils dans  
vne mesme creance, & communion,  
estimez par leurs confreres grands  
seruiteurs de Dieu, vrais fideles, capa-  
bles & seauans au dessus de la medio-  
crité. Ce n'est donc à tous fideles, ny  
à tous Pasteurs, du bercail pretendu  
reformé, que cette interieure persua-  
sion du S. Esprit est communiquée.  
A qui escherra le partage du S. Esprit;  
à Beze, ou à Caluin son contretenant?  
quel texte de l'Ecriture adjugera la  
possession ou à lvn, ou à l'autre? Il n'y  
a aucun texte là dessus. Caluin & Beze  
sont hommes. *Tout hōme est menteur.*<sup>h. h. ps. 115. v.</sup>  
L'vn & l'autre se peut trôper. *L'Ange*<sup>2.</sup>  
*de tenebres*<sup>1.</sup> *se trâsfigure en Angs de lumie-*<sup>i. 2. Cor. xi.</sup>  
*re.* Il est aisé de prendre ses imagina-<sup>v. 14.</sup>  
tions, pour inspirations de Dieu. On  
voit bon nombre de phanatiques.  
L'autorité de l'Eglise étant vne fois  
esbranlée, l'esprit de chasque particu-  
lier ne sera pas moins susceptible d'er-  
reur. La contestation pourra naître  
aussi bien sur les autres chapitres de  
l'Ecriture, que sur le 8. de saint Jean.  
Sathan ennemy mortel des vrayes

Escritures ne manquera de semer des pommes de discorde touchant la validité d'icelles. Nous serons là dessus sans Juge & sans reigle certaine, & indubitable; nostre foy sera appuyée sur le sable mouvant d'une persuation humaine: Adieu donc la foy, & la Religion. Le Lecteur considerera meurement ces procedures, & iugera sçauoir mon si les Ministres sont du nombre de ceux desquels disoit saint

Hilaire au livre <sup>x.</sup> 2. à Constance au-

*k. Memento neminem h̄c reticorum esse, qui se nō, non secundū scripturas prædicare, ea quibus blasphemat, men- miellé, & soubs une liqueur succrēz En pres- riatur.*

*1. ὥστε οἱ ρουταῖς καὶ en citant la loy, ils la destruisent. νεινοὶ κεράριβοις. Λέγοι Χριστὸν, ἵνα χριστὸν ἀδετάσσοι, οὐδὲ νόμον συγκρωσοι, ἀλλ' ἵνα ἀνομίαν κατατηθάσσω.*

*15. CALVIN<sup>m.</sup> en l'argument qu'il met en chef de son Commentaire sur la seconde Epistre de S. Pierre, receuë par les Ministres<sup>n.</sup> au rang des Escriptures Canoniques, se trouve en grande perplexité. Il adououë pour un point*

*m. Au Tome de ses Commentaires sur les Epistles Canoniques, chez Conrad Badius 1561.*

*n. Cy dessus nombre 1.*

Demost. I. sur le choix des Escritures. 27  
arresté entre tous, que depuis vn bout iusqu'à  
l'autre, on apperçoit en cette Epistre, la vertu,  
vehemence, & grace de l'esprit d'un Apostre.  
Neantmoins il double si S. Pierre en  
est l'auteur, Ce que S. Hierosme escrit, me  
donne, dit-il, plus à penser, quand il dit  
qu'aucuns ont estimé que S. Pierre n'efloit pas  
l'auteur de cette Epistre, pour ce qu'il y a di-  
uersité entre icelle, & la premiere. Car com-  
bien qu'on puisse montrer vne affinité de l'une  
à l'autre, toutes-fois ie confesse qu'il y a diffe-  
rence TOUTE EVIDENTE, par laquelle on  
peut montrer que ce sont DIVERS auteurs.  
Il y a aussi d'autres conjectures assez appa-  
rentes, desquelles on peut recueillir, qu'elle est  
plus tost d'un autre, que de S. Pierre. Il ad-  
jouste son aduis, qui est que S. Pierre  
ne l'a escrite luy-mesme, mais qu'il a  
commandé à quelque autre de l'escrire. Et  
pour toute resolution, il parle de la  
sorte, Au reste puis qu'il ne M'APPAROIT  
point au vray qui en est l'auteur, ie pren-  
dray cette liberté d' user indifferemment tan-  
tost du nom de Pierre, tantost du nom d'A-  
postre.

Le premier verset de cette Epistre  
seconde, comme aussi de la premiere,

<sup>S. Cy dessus  
ombre. 3.</sup> nous apprend qu'elle est de Simon Pierre serviteur, & Apôstre de Jésus-Christ, Le verset 18. du chap. 1. de cette 2. Epistre fait foy que l'auteur d'icelle ouyr la voix sur le mont Tabor lors de la Transfiguration, comme nous pressions tantost à l'occasion de Luther ennemi de cette mesme Epistre. Si Caluin dit avec verité que S. Pierre n'en est l'auteur, il y aura de la fausseté dans cette Epistre; elle sera marquée sur le front d'une mensonge visible; & portera en teste les blasmons de Sathan, qui en est le pere; elle ne pourra donc estre Canonique, & diuine. L'Eglise n'est en auuthorité chez nos Ministres. Le chef d'iceux, impugne de faux le verset 1. de cette Epistre. Le reste de l'Ecriture se tait sur ce different. L'antiquité n'a point de creance, si elle dit chose aucune hors l'Ecriture, suivant les maximes de nos gens. Nous voila encore pour ce sujet dans l'embarras d'une foy humaine, & chancelante. Pour l'interieure persuation du S. Esprit, Caluin s'en pourra jacter autant que tout autre: mais ny luy, ny

Demost. I. sur le choix des Escritures. 29  
autre, ne trouuera texte dans l'escriture, qui adiuge la possession du vray S. Esprit, plustost à lvn, qu'à l'autre: Nous sommes donc à deviner. Et c'est ainsi qu'il falloit donner la religio au pillage, soubs ombre de reformation. Au reste, l'insolence peut elle monter plus haut, que de voit vn homme de bouë, se hasarder de dire, parlant d'un texte receu pour Canonique, & pour parolle de ce grād Dieu de Majesté, *Il ne m'apparoit pas qu'il soit vray?* L'effronterie n'aura plus de limites, lors qu'il sera permis de se porter si auant.

LES Ministres font semblant de deferer à l'autorité des Saincts Pères, mesmement de ceux qui ont vescu dans les quatre premiers siecles, voire du temps des quatre premiers Conciles generaux, pendant lesquels l'Eglise estoit encores, à leur dire, en son originelle pureté. Sainct Augustin est estimé, le meilleur, & le plus fidele tesmoin de toute l'antiquité, par Calvin<sup>r.</sup> au liure 4. des Inst. chap. 14. sect. 26. C'estoit chose notoire, & sans doute, que ex tota anti-

17

quitare, & si-  
delicissimum  
etitem, s̄epius  
citamus.

depuis l'âge des Apostres, iusqu'au temps des Docteurs, il ne s'estoit fait nul changement de doctrine, ny à Rome, ny aux autres villes, dit le mesme Caluin, liure 4. chap. 2. sect. 3. Il range S. Augustin parmy ces Docteurs là, mesme avec particuliere estime. Au mesme liure 4. chap. 9. sect. 8. il parle avec respect des quatre premiers Conciles generaux, en ces termes, *Nous receuons volontiers les anciens Conciles, comme de Nice (il vouloit dire, de Nicée, ) de Constantinople, le premier d'Ephese, Chalcedoine, & semblables, qu'on a tenu pour condamner les erreurs, & opinions meschantes des heretiques : nous leur portons, dis-ie, honneur, & reuerence, entant qu'il appartient, aux articles là definis: Car iceux Conciles ne contiennent rien, qu'une pure, & naturelle interpretation, de l'Ecriture, laquelle les Ss. Peres, par bonne prudence, ont accommodé, pour ienuerter les ennemis de la Chrestienté.* En la sect. 13. *Nous confessons, dit-il, tres-volontiers, que s'il se leue dispute de quelque article, il n'y a meilleur remede, ny plus certain, que d'assemblер vn Concile de vrais Evesques, pour en faire la discussion. Car une telle discussion*

Demost. I. sur le choix des Escriptures. 31  
qui aura esté faite en commun, & d'un ac-  
cord, par les Pasteurs des Eglises, apres auoir  
demandé grace au S. Esprit, aura beaucoup  
plus de poids, que si chacun d'eux, à parti, en  
prenoit sa resolution, pour la prescher au peu-  
ple. Peu apres, Saint Paul nous monstre  
que c'est l'ordre qu'il faut tenir, pour iuger  
des doctirines. En la mesme section, il  
donne des eloges remarquables, aux  
SS. Athanase, Basile, Cyrille; On n'a pas,  
dit-il, en tout temps des Athanases, des Ba-  
siles, des Cyrilles, & autres vrais defenseurs  
de la vraye doctrine, comme nostre Seigneur  
les auoit adonc suscitez. Au chap. I. du li-  
ure 4. sect. 4. Apprenons, dit-il, du seul  
titre de mere, combien la cognissance de l'E-  
glise visible nous est utile, voire necessaire,  
d'autant qu'il n'y a nulle entree en la vie per-  
manente, sinon que nous soyons conceus au  
ventre de ceste mere, qu'elle nous enfante,  
qu'elle nous allaité de ses mammelles, fina-  
lement qu'elle nous tienne, & garde soubs sa  
conduite, & gouernement; iusqu'à ce qu'e-  
stants despouillez de ceste chair mortelle, nous  
soyons semblables aux Anges. Peu apres,  
C'est vne chose pernicieuse, & mortelle, de  
se distraire, ou separer de l'Eglise. S. Paul

Ephes. 4.v.11. & suiuans, nous asseure  
 q. Dedit quos- q. que Dieu a estably en son Eglise vi-  
 dam quidem sible, des Pasteurs, des Docteurs, à per-  
 Apostolos, a- petuité; à ce que nous ne nous four-  
 lios autem uoyōs pas de la verité. Calvin Inst. lii.  
 Prophetas, a- 4.chap. 1. sect. 5. en infere , que tous les  
 lios autem Eu- hommes sontrangez à cela, de se laisser, avec  
 uangelistas, a- summationem  
 lios autē Pa- Sanctorum, in vn esprit docile , & debonnaire , gouverner  
 stores, & Do- opus ministrii, ad redi- par les Pasteurs. EN la 1. à Timoth. chap.  
 cationem cor- 3.v.15. L'Eglise est le pilier , & firmament,  
 poris Chisti: donec occur- de la verité. Calvin sect. 10. de ce chap.  
 ramus omnes  
 in vnitatem I. entend par là , que l'Eglise est establee  
 fidei, & agni- gardienne de la verité de Dieu , afin qu'elle  
 tionis filii Dei, in virum per- ne s'abolisse point en ce monde. Dumoulin  
 fectum, in mé- suram etatis fait contenance destre tellement vny  
 pienitutinis de croyance avec les Anciens Doc-  
 Christi, vt iam teurs, à l'encontre de l'Eglise Romaine ,  
 nō simus par- qui il hasarde ces mots, en son A-  
 vuuli fluctuan- pologie de la Cene, chap. 20 page 345.  
 tes, & circum- chez Isaye le Preux à Geneve 1610.  
 feramur omni-  
 ventō doctrinæ, in nequi-  
 tia hominum, Le trouve l'antiquité si esloignee du Papisme ,  
 in a futia ad circumuen- que i'ose promettre à ces Messieurs, de chan-  
 tionē erroris. ger mon manteau en capuchon monachal , s'il  
 se trouve ez quaire premiers siecles , ie ne dy  
 pas vne Eglise, mais vn S I V L homme , qui  
 ait vne religion , en R I E N approchante de  
 celle de l'Eglise Romaine de nostre temps.

CETTE

CETTE estime des Peres Anciens presusposée, adjoustōs que S. AUGUSTIN le meilleur tesmoin de toute l'antiquité , suivant l'elogie de CALVIN,<sup>r.</sup> rapporte l'hō-<sup>t.</sup> Cy dessus  
neur que redoit l'Eglise, tant celle de  
soi tēps que celle qui auoit precedé, au  
liure de la SAPIENCE, & ce en termes  
bien remarquables, en son tome 7. au  
liu. de la predestinatio des SS. chap. 14.  
à l'encontre des Pélagiens, où il dit,  
<sup>s.</sup> qu'il ne falloit pas reitter le dire du liure <sup>t.</sup> Non debuit  
de la Sapience, lequel a merité d'estre leu en  
l'Eglise de Jesus-Christ , du degré des Le-  
docteurs de l'Eglise de Jesus Christ , depuis vne  
silongue suite d'annees ; & d'estre escouté  
par toute sorte de Chrestiens, depuis les Eues-  
ques, iusqu'aux derniers Laiques fideles , pe-  
nitens , & Catechumenes, avec la vénération  
on que l'on redit à vne auctorité diaine. Peu  
apres, <sup>t.</sup> Il est nécessaire que tous ceux qui  
ont le desir d'estre instruits par l'aduis des Do-  
cteurs, preferent le liure de la Sapience, à tous  
Docteurs, par ce que les Docteurs mesme qui  
ont esté voisins des Apôtres, luy ont adiugé  
cette preference , & employant les tesmoi-  
gnages de ce liure , ont creu qu'il n'y auoit  
en iceux que le seul tesmoinage de Dieu. All.

tractatoribus  
 anteponant :  
 quoniam sibi  
 eum antepo-  
 fuerunt, etiam  
 temporibus  
 proximi Apo-  
 stolorū egre-  
 gii tractato-  
 res, qui eum  
 testem adhi-  
 bentes, nihil  
 se adhibere,  
 nisi diuinum  
 testimonium,  
 crediderunt.  
 u. Totus Ca-  
 non Scriptu-  
 rarum, in quo  
 istam consi-  
 derationem  
 versandā di-  
 cimus, his li-  
 bris contine-  
 tur : Quinque  
 Moyseos, id  
 est, Genesi,  
 Exodo &c.  
 Job, & To-  
 bias, & Esther,  
 & Judith, &  
 Macabaeorum  
 libri duo, &  
 Esdræ duo,  
 &c. Daud vñ<sup>o</sup>  
 liber Psalme-  
 rnm, & Salo-  
 monis tres,  
 Proverbiorū,  
 Canticum Cá-  
 tectorum, &  
 Ecclesiastes.  
 Nam illi duo  
 libri, vñus qui  
 SAPIENTIA,  
 & alius qui  
 Ecclesiasticus,  
 inscribitur, de

Tome 3. liure 2. de la Doctrine Chre-  
 stienne chap. 8. il recite <sup>u.</sup> la liste des  
 liures Canoniques de l'Ecriture, re-  
 ceus par l'Eglise, & donne place par-  
 my eux, à tous ceux que nos gens re-  
 tranchent du corps de nos Bibles, &  
 qu'ils qualifient du nō d'Apocryphes,  
 à *Judith, Tobie, Barue, l'Ecclesiastique, la Sa-*  
*pience, les Macabees* : Il dit nommément,  
 en faueur de l'Ecclesiastique, & de la  
 Sapience, qu'il les faut recevoir en *mesme*  
 rāg que les liures des Prophetes, puis qu'ils ont  
 merité d'estre auctorisés par l'eglise. Au mes-  
 me tome 3. au liure intitulé, *Le Mirouer,*  
*Sepeculum* (qui est vne compilation des  
 cōmandemens affirmatifs, & negatifs,  
 inserés és escritures diuines, & Cano-  
 niques, hors lesquelles il s'oblige, \* en  
 sa preface, de ne rien alleguer, en cet  
 œuvre) il cite plusieurs passages du  
 liure de la *Sapiēce*, comme aussi de l'*Ecc-*  
*lesiastique*, & des *Macabees*. Les Doc-  
 teurs Anciens tāt Latins, que Grecs,  
 appellez en garantie par S. Augustin,  
 en faueur du liure de la *Sapience*, sont  
 d'accord d'vne commune voix, que  
 ce liure est diuin, emané de Salomon

auuteur Canonique. Tertullian, Des Prescriptions<sup>y</sup>. chap. 7. & cōtre Valentini<sup>z</sup>. chap 2. rapporte ce liure à Salomon. S. Cyprian au liure de la mortalité,<sup>a</sup> croit que le S. Esprit à parlé en ce liure par Salomon: & en l'exhortation aux<sup>b</sup> Martyrs, il dit, que c'est la Sapience de Salomon, liure auquel, dit il, là mesme, le S. Esprit a parlé. Escriuant contre les Iuifs à Quirinus, il fait profession d'abord, en la preface du liure premier,<sup>c</sup> & second, & de r̄chef en la preface du troisieme,<sup>d</sup> de n'employer, en tout ce sien ouurage, que les seuls textes de l'Ecriture diuine; Et en apres liure 2. chap. 14.<sup>e</sup> liure 3. chap. 15.<sup>f</sup> 53. <sup>g</sup> 59. <sup>h</sup> il fait instance sur vn bon nombre de textes de la Sapience, lesquels il cite conjointement avec les textes des Pseauxmes, des Prophetes, & tels autres liures diuins; appuyant les articles de la foy, sur iceux, de mesme que sur les autres qui sont hors de cōteste, S. Hilaire sur le Ps. 126. reconnoit<sup>i</sup> que Salomon est l'auteur du liure de la Sapience. S. Hierosme au Tome 1. Epi-

quadam similitudine Salomonis esse dicuntur. Nam Iesus filius Si-rach eos cōposuisse, constatissimē perhibetur. Quia tamen in auctoritatem recipi meruerunt, inter PROPHETI-COS numerandū sunt.

x. De his quæ ita sunt posita in litteris sacris, vel iubendo, vel ventando, vel sinnendo, ut etiā nunc, id est tempore noui Testamenti, ad vitā piam docendū, morisque pertinente, hoc opus quod in manus sumptu componere aggressus sū, ut, quantam me Deus adiuuat, omnia talia de Canonicis libris colligam, & que ut facile inspici possint, in unum tanquam speculum colligam.

y. Nostra in-

titutio de stre 13. à Paulin, est<sup>K.</sup> de mesme ad-  
porticus Salo-  
monis est, qui vis; comme aussi Lactance<sup>L</sup> au 4. des  
& ipse tradi-  
derat, Domi-  
num in sim-  
plicitate cor-  
dis est quæ-  
rendum, Sap.  
t.v.1.

Z. Porro fa-  
ties Dei ex-  
pectat in sim-  
plicitate que-  
rentes, vt do-  
cer ipsa so-  
phia, Sap. t.v.  
1. nō quidem  
Valentini, sed  
Salomonis.  
a. Per Salo-  
monem doget  
spiritus fanc-  
tus, Raptus est  
ploye pour preue des points de la  
foy, le liure de la Sapience, comme vn  
texte<sup>q</sup> d'Ecriture. Le Concile III. de  
Carthage estoit composé de 44. E-  
4.v.11.

b. Apud sa-  
uesques, entre lesquels S. Augustin est  
lomonem te-  
ges, Neque o-  
signé: il a été célébré, comme il est  
porté à l'entrée du Concile, soubs le  
Consulat de Cæsarius, & Atticus, le-  
tifex, Sap. 13.  
y. 1.2.3. Ibidem,  
Per Salomon  
spiritus fanc-  
tus praecauit,  
dicent, Etsi  
coram homi-  
nibus horinet  
passi sunt, &c.  
Sap. t.v.4.5.  
c. Obtempe-  
randum fuit,  
Ali carissime,

de mesme ad-  
porticus Salo-  
monis est, qui vis; comme aussi Lactance<sup>L</sup> au 4. des  
Instit.chap.16. & S. Ambroise<sup>m</sup> sur le  
Pseaume 118.octon.10. lequel adiou-  
ste au chap. 1. de son<sup>n</sup> liure de Salo-  
mon, que c'est salomon le Prophete, qui  
parle dans la Sapiëce. ° Il dit le mes-  
me liure 3. du S. Esprit chap. 19. Optat  
Mileuitain, au liure 4. contre les Do-  
natistes, attribué la Sapience<sup>p</sup> à Sa-  
lonon Prophete, suivant la concef-  
sion de Parmenian. Au liure 2. il em-  
ploye pour preue des points de la  
foy, le liure de la Sapience, comme vn  
texte<sup>q</sup> d'Ecriture. Le Concile III. de

Carthage estoit composé de 44. E-  
4.v.11.  
uesques, entre lesquels S. Augustin est  
lomonem te-  
ges, Neque o-  
signé: il a été célébré, comme il est  
porté à l'entrée du Concile, soubs le  
Consulat de Cæsarius, & Atticus, le-  
tifex, Sap. 13.  
y. 1.2.3. Ibidem,  
Per Salomon  
spiritus fanc-  
tus praecauit,  
dicent, Etsi  
coram homi-  
nibus horinet  
passi sunt, &c.  
Sap. t.v.4.5.  
Obtempe-  
randum fuit,  
Ali carissime,

*Les cinq liures de Salomon, y comprenant, l'Ecclesiastique, avec la Sapience, & les autres trois accordez par nos gens l'Ecclesiaste, les Proverbes, & les Cantiques, Tobie, Judith, les deux liures des Macabees.* Le mesme Canon touchant l'autorité des cinq liures de Salomon (entre lesquels est la Sapience, & l'Ecclesiastique) du liure de Tobie, & de Judith, se trouue parmy les canons Grecs, qui sont ramassez du<sup>s</sup>. Concile III. de Carthage, entre lesquels il est le 24. en nombre; quoy qu'il ne soit nécessaire d'auoir recours au Grec, le Latin estant la langue originelle de ce Concile. S. Augustin en<sup>t</sup> l'Epistre 235. à Quintian, dit, Que ce fut en vn mesme Concile, que l'on decida deux articles, 1. quelles estoient les Escritures Canoniques: 2. que nul ne reçoiue, ny ne retienne, aucun Clerc, d'vn autre Diocese. La determination du second article, est au III. Concile de Carthage, <sup>u</sup> canon 21. Pour quoy retrancherons nous le Canon 47. du mesme Concile, où se trouve la determination du premier? EN

desiderio tuo  
spirituali, impensissima  
petitione di-  
uina magiste-  
ria poscenti,  
quibus nos  
Dominus, per  
scripturas  
sanctas, studi-  
re, & institue-  
re dignatus  
est, ut a ten-  
bris erroris  
abduaci, & lu-  
ce eius puram  
& candidam lu-  
minati, viam  
vix, per salu-  
taria sacramen-  
ta teneamus.  
Et quidem, sicut  
petisti, ita a  
nobis sermo  
compositus, &  
libellus, com-  
pendio bre-  
uiate, digestus  
est, &c.

Post paulo,  
Nos nunc de  
diuinis fonti-  
bus impleui-  
mus modicū,  
quod tibi in-  
terim mitte-  
remus. Bibere  
vberius, & fa-  
turrari copio-  
sis poteris, si  
tu quoque ad  
eosdē diuinis  
plenitudinis  
fontes, nobis-  
cum patiter  
potatus ac-  
cesseris.

¶ Petiti ut ad instruendū te, excerpte de scripturis sanctis quædi capitula, ad religiosam disciplinam pertinentia, lectio- nis diuinæ succinctam diligentiam querens, ut animus Deo deditus, non iugis, ac multis, librorum voluminibus fatigetur, sed eruditus breviori preceptorum coelestium, habeat ad tuendam memoriam suam, salubre & grande compendium. Quantum poterit itaque mediocritas nostra complecta, collecta sunt à me quædam precepta dominica, & magisteria divina, &c. Quod ipse fuit, instus quæ e. mesme temps le Pape Innocent I. consulté par l'Euſque de Tolose, S. Exupere, touchant les liures Canoniques, luy enuoye le mesme Canon<sup>x</sup> que le Concile de Carthage auoit auctorisé, receuant les cinq liures de Salomon, Tobie, Iudith, les deux liures des Macabees. La datte de la lettre porte que lors estoient Consuls, Stilicon, pour la deuxième fois, & Anthemius, c'estoit l'an 405. Le Pape<sup>y</sup> Gelase, avec 70. Euſques asſembliez au Concile Romain, auctorise le mesme canon, l'an 494. soubs le cōſulat d'Asterius, & de Presidius, ſpecifiant nommément la Sapience, l'Ecclesiastique, Tobie, Iudith, les Macabees. S. Euariste Pape, martyrisé l'an 121. auoit long temps au parauant, allegué la Sapience, en mesme rang que les autres Escritures diuines, nous enseignant en ſon Epitre 1. aux Euſques d'Afrique, que<sup>z</sup> l'auteur de l'Ecclesiastique estoit Prophete, & que la Sapience a. estoit de Salomon.

Judei occisi fuisse, in Sapientia Salomonis, Circumueniamus iustum, quoniam insuavis est nobis &c. Sap. 2.v.12.13.14.15.16.17.18.19.20.21.  
22. f. De hoc ipso in Sapientia Salomonis, Etsi coram hominibus tormenta passi sunt, spes eorum immortalitate plena est, &c. Sap. 3.v.4.5.6.7.8. g. Apud Salomonem in Sapientia, Et in simplicitate

# Demost. I. sur le choix des Ecritures. 39

cordis quærите illum. Sap. 1. v. 1. Item apud eundem, Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter, Pro. 10. v. 9. h. De Idolis, In Sapientia Salomonis, omnia idole nationum affligerunt Deos, &c. Sap. 15. v. 15. 16. 17. Sap. 13. v. 1. 2. 3. 4.

i. Contuendum est, quid, & alibi, sub hec uxoris nomine tradatur à Salomone, ita, Quæsiū sponsam accipere mihi ipsi. Sap. 8. v. 2.

K. Ne sapientiam canos reputes, sed canos sapientiam, Salomone testante, Canis hominis prudentia eius, Sap. 4. v. 8.

L. Salomon in libro Sapientie, his versibus usus est, Circumueniamus iustum &c. Sap. 2. v. 12. 13. 14.

m. Quid sit scientia, doceat te Salomon, qui ait de Domino Deo, Ipse mihi dedit eorum quæ sunt cogitationem veram, Sap. 7. v. 17. n. Ille propheta Salomon, qui ut primū annos iuuentutis ingressus est, nihil à Deo postulauit nisi Sapientiam, in libro Sapientie fuit, & Dominum deprecatum commemorat, Da mihi, inquit, sedium tuarum assistericem sapientiam, &c. Sap. 9. v. 4.

o. Hoc accipient scripturatum auctoritate nos docere, scriptum est enim, Quia in Sapientia est spiritus intelligentie, spiritus unicus, multiplex, subtilis, non acutatus. Sap. 7. v. 23. Dixit propheta in eodem loco de sapientia, Quia nihil maculofum in illam occurrit, v. 25.

p. Illud quod in Salomone propheta lectum est dixisti, Filios adulterarum inconsurmatos, & spuria vitulamina, altas radices dare non posse, cap. 4. v. 3. hoc & simpliciter dictum intelligi potest. Unde si figuram facias, versus adulteros excusat. q. Quisquis talis ex vobis est, frustra se Christianum, aut Sacerdotem Dei profitetur, qui lenitatem Dei non curat, cum scriptum sit, Deus mortem non fecit, nec læzatur in perditione iustorum. Sap. 1. vers. 13. 1. Placuit ut prius scripturas Canonicas, nihil in Ecclesia legatur, sub nomine diuinarum scripturarum. Sunt autem Canonicae scripturae, Genesis, Exodus, &c. Salomonis libri quinque, Daniel, Tobias, Iudith, Esther, Esdræ libri duo, Macabœorum libri duo.

s. Εκῆστον κανονικῶν γραφῶν, μηδέν εὐ τῇ δικλησίᾳ ἀναγνώσθαι, ἐπ' ὅστε μάλισταν θέων γραφῶν. Εἰσὶ δὲ αἱ κανονικὲς γραφὲς, Γένεσις, Εξόδος, &c. Σαλομὼν βίβλοι πέντε, &c. Δαυὶδ, Ταβῖας, Ιερεῖς.

t. Miror prudentiam tuam, quod me admoueris ut habeam non recipientes, qui ad nos, à vobis, ad monasterium veniunt, ut quod statutum est à nobis in Concilio permaneret: & tu non memineris in Concilio institutum, quæ sint scripturae Canonicae, quæ in populo Dei legi debent. Recense ergo Concilium, & onus quæ ibi legbris commendata memoriaz & ibi etiam inuenies, de solis Clericis fuisse statutum, non etiam de Laiis, ut, undecumque venerint, non recipiantur in Monasterium, si non quia Monasterii facta mentio est, sed quia sic institutum est, ut clericum alienum nemo recipiat.

u. ut Clericum alienum, nisi concedente eius Episcopo, perso audeat, vel retinere, vel promouere in Ecclesia sibi credita.

**x.** Qui vero libri recipiantur in Canone Sanctorum scripturatum, breuis annexus ostendit. Hae sunt ergo quæ desiderata, moneri, voce, voluisti, Mosis libri quinque, Genesis, Exodus &c. Salomonis libri quinque, Job liber unus, Tobiae unus, Iudith unus, Macabæorum duo.

y. **Ordo librorum veteris Testamenti**, quem Sancta & Catholica Romana veneratur Ecclesia, digestus a B. Gelasio Papa, cum 70. Episcopis, Genesis, Exodus, &c. Salomonis libri tres, Proverbia, Ecclesiastes, & Cantica, Item Sapientia liber unus, Ecclesiastici liber unus &c. Iob liber unus, Tobiae liber unus, Esdræ liber unus, Iudith liber unus, Macabiorum liber unus.

z. Pater in filio, à se inuisibiliter genito, mansisse, ac requieuisse, monstratur, ipsò filio in PROPHETA loquente, Qui me genuit, requieuit in tabernaculo meo. Ecclesiastici 24. v. 12. a. Filius est candor lucis eternæ, speculum sine macula Deitatis, quam Salomon super salutem suam dilexisse se dicit, in cuius specie semper delectari gessiuit, super salutem, & speciem, inquit, dilexi, illam, & p̄ luce golui habere eam, quoniam inextinguibile est lumen eius.

19. LE Concile de SARDIQVE fut cō-  
posé des Prelats de trēte cinq prouin-  
ces, nommées par S. Athanase tef-  
moing oculaire du tout , en sa deu-  
xiesme Apologie. Ils estoient là *plus*  
*de trois cens*, soubs la presidence d'Ar-  
chidamus , & de Philoxenus , legats  
du sainct Siege Apostolique , asséblés  
pour la iustificatiō du mesme S. Atha-

<sup>b.</sup> Kēnptai  
<sup>ἐν</sup> τῇ ME-  
ΤΑΛΗι συ-  
νόδῳ, <sup>ἐν</sup> Σαρ-  
δινῇ συναχ-  
θέοις, Tois cens, des prouinces d'Occidēt; & septante six;  
d'e κρήπειοι de celles d'Orient. S. Athanase Apologie  
συνεψηφι-  
σαντο μὲν  
τηνίσκοντο 2. le nomme le grand Concile, <sup>d.</sup> de mes-  
me queceluy de Nicée. Socrate, Sozo-  
mene

Démoſt. I. ſur le choix des Escritures. 4

mene au lieu cottié, le reçoiuēt pour <sup>πλήρες τριαν-</sup>  
vniversel, & Oecumenique. Ce même <sup>κοσμιων</sup>, <sup>της</sup>  
cōcile, en corps, eſcrit à to<sup>9</sup> les Eues. <sup>ἐπαρχῶν</sup>  
ques de la Chrestienté, chez Theodo- <sup>Αἰγυπτίος,</sup>  
ret, liu. 2. de l'hist Eccles. ch. 8. & là mes- <sup>Δ. βυζαντίου, &c</sup>  
me, en confirmation de la foy ortho- <sup>καὶ Εκκλησίας</sup>  
doxe, de la diuinité du fils, contre les <sup>τοῦ τάρανθος</sup>  
ariés, & pour preueue de la toute puif- <sup>περιών με-</sup>  
fance, par laquelle ce même fils a creé <sup>τριανούσις</sup>  
toutes choses, soit visibles, soit inuiſi. <sup>οὐρανὸν τον</sup>  
bles, ce même Concile cite <sup>της πλονεποιού</sup> deux  
textes, l'un de la Sapience chap. 7. v.  
21. *La Sapience artifane de toutes choses m'a  
enſigné;* l'autre de S. Iean chap. 1. v.  
3. *Toutes choses ont esté faites par luy.* Tex- <sup>φροντιδιαθέσις Αθα-</sup>  
tes par l'efficace desquels ce saint <sup>νάσιος. ἀνθρώπων</sup>  
Concile n'eust iamais entreprins, de <sup>ταῖς Σαβίνος φη-</sup>  
forcer l'opiniastreté, & dureté des A- <sup>στολοις</sup>  
riés, ennemis mortels de S. Athanafe, <sup>d.</sup>  
ſ'il n'eust creu que la Sapience, com- <sup>En ce mei-</sup>  
me aussi l'Evangile de S. Iean, estoïet <sup>me nombre,</sup>  
des liures diuins, propres à conſirmer, <sup>lett. b.</sup>  
& appuyer les articles de la creance, <sup>c.</sup>  
cōtre les entreprinſes des heretiques. <sup>Καρύατι-</sup>  
<sup>ται αὐτοῖς</sup>  
<sup>οικημενικής σύνοδος.</sup>  
<sup>τοῖς γεγενηθεῖσιν πάντων, ποιητὴν καὶ τεχνίτην ἀγαθῶν, ἀγαθο-</sup>  
<sup>γέλων, κόσμον καὶ ἀνθρωπίνα γένες, ὅτι φησίν, οὐ πάντων τεχ-</sup>  
<sup>νίτης, εἴδεται μετασοφία, καὶ πάντα διὰ τούτους ἐγένετο.</sup>

20.

LE Concile D'ALEXANDRIE conuoqué pour mesme subiect , & quasi en mesme temps , des Prouinces de l'Egypte, de la Libye, de la Thebaïde, de la Pentapole, escriuant à tous les Euesques de l'Eglise Catholique, chez S. Athanase en sa 2. Apologie, reprend bien aigrement, l'effronterie, & l'impudence des heretiques Ariens; qui ne cessoient de calomnier le mes-

g. οὐ φέβεται με S. Athanase: Ils g. ne craignent pas ταῦ τὸν ὃν dit le Concile, ce qui est écrit ez sainctes Es- ταῖς ἄγιαις critures, Le faux tesmoing ne demeurera pas γραφαῖς γε- impuni, (Prou. 19. v. 9.) &, La bouche γραμμένον, Magistrus qui ment , tuë l'ame , ( Sap. 1. v. 11.) Ψευδῆς , &n Suiuant la creance de ce Concile Na- ατιμόρητος tional , le liure de la Sapience est par- ἔξαι. καὶ , tie de l'Ecriture sainte ; & est cité Στομὰ πα- pour tel, en mesme rang que les Pro- ταψευδόμε- νον , ἀραιφῆ phetes , pour combattre les supposi- ψυχὴν. tions, & calomnies des heretiques Ariens.

21.

S. DENYS Areopagite estoit con- temporain des Apostres. Il fut con- uerti par S. Paul , dans l'Areopage, aux Actes chap. 17. v. 34. Il se quali- fie luy-mesme, disciple, & contempor-

rain du grand Hierothee, de Iuste , &c n. Επὴ δὲ τῶν  
 des Apostres, au 3. <sup>n.</sup> & 5. <sup>i.</sup> chap. des πατέρων αὐτοῖς  
 noms diuins. S'estant dit-il, au chap. 3. τοῖς θεολόγοις  
 trouué avec S. Pierre, le feste , & le τοῖς ἡμῶν  
 chef des Theologiens(ainsi nomme il ιεράρχους .  
 les Apostres) & avec S. Jacques, à la μέση, ὡς εἰσ-  
 visite de ce corps sacré qui avoit ré- θα, καὶ ἀνδρος,  
 ceu en soy le fils de Dieu. Il estoit, dit οὐ πολλοὶ τοῦ  
 il luÿ mesme, en son Epistre 7. escripte ιερῶν ἡμῶν  
 à S. Polycarpe, avec le Philosophe ἀδελφῶν, ἐπὶ<sup>i</sup>  
 Apolophanes , pres la ville Heliopo- τὸν θεατῶν  
 lis,lors de la mort du Sauveur ; & re- θεοδόντος σώ-  
 marqua-il alors <sup>k.</sup> l'éclipse prodigieu- ματος, συνε-  
 se du Soleil, qui arriva inopinément, λαλύθαμεν.  
 & contre l'ordre naturel du mouue- παρῆν δέ τοι  
 ment des cieux, durât la pleine Lune. ἀδελφόθεος  
 L'adresse qu'il fait de ces liures à Ti- Ιάναιος, οὐ  
 mothee, Euesque d'Ephese, marque ρυθμίας , οὐ  
 assez son antiquité. S. Gregoire le πρεσβύτερος  
 grand l'a cité il y a mille ans <sup>l.</sup> en l'ho- τητὸν θεολό-  
 milie 34.S. Maxim<sup>o</sup> martyrisé il y a τα- γων ἀκρό-  
 tost mille ans, a fait la paraphrase des i. Ταῦτα οὐ  
 œuures de ce S. Docteur, & atteste-il δὲ κλειστὸς οὐ  
 de plus, sur le chap. 5. de la Hierarchie μῶν ιεροτε-  
 celeste, que le grand Denys Euesque λεγεις αὐτέν-  
 d'Alexandrie, auoit composé des Cō- ως ὑφῆγος α-  
 mentaires sur les mesmes œuures de Ιο(ιεροθεος)  
 Κύριος ιερων

K. Αμφοτέ· S. Denys, il y a tantost quatorze cens  
γω ω τότε ans. Ce grand Docteur au 4. Des nōs  
καλὰ Ηλία· diuins, employant le chap. 8. de la  
πολὺν ἀμα Sapience, v. 2. I'ay esté fait amoureux de  
ἡ συνέργωτε, sa beauté, rapporte ces mots à la diuine  
παραδόξως sagesse, & appelle<sup>nt</sup> le liure de la Sapience,  
τῷ ἡλίῳ τῷ les premiers enseignemens, & comme les pre-  
σελήνην ἐμ- mieres leçons des Escritures. Au chap. 7. il  
πίντσον εὐφράτεμεγ. & cite<sup>nt</sup> comme texte de l'Ecriture, la  
ἡ ἦν συνόδος Sapience, qui à dit chap. 8. v. 1. Que  
καιρός. Dieu attaint par tout.

1. Fertur Dionysius Areopagita, antiquus videlicet, & venerabilis Pa-  
ter, dicere, (De coel. hierarch. cap. 13.) quod ex minimorum Angelorum  
agminibus, foras, ad explendum ministerium, vel visibiliter, vel invis-  
ibiliter mittuntur, scilicet quia ad humana solatia, aut Angeli, aut Ar-  
changeli veniunt.

ii. O θεος Διονύσιος πολλὰς δνομάζει δυνάμεις. ὁ γεν μέγας  
Διονύσιος ὁ Αλεξανδρέας ἐπίσκοπος, ὁ ἀπὸ Ἐντόρων, ὃν τοῖς  
σχολοῖς οἰς πεπλοκεν εἰς τὸ μακάριον Διονύσιον τὸ ἀυτὸς συνό-  
υμον, ἔτω λέγει, &c.

iii. Ἐν τοῖς προεισαγωγαῖς τὸ λογιών, ἐνρύσεις Τινα λέγοντα περὶ  
τῆς θείας σοφίας, ἐρατὶς ἐγενόμην καλλὸς ἀυτῆς.

iv. Διὰ πάντων χωρᾶ δικυνέμενος, ὃς τὰ λόγιά φησιν, ἄχρι τῆς  
πάντων τέλεσ.

22.

MELITON Evesque de Sarde, fleu-

riffoit sur le milieu du second siecle;

v. Σαλομῶ· il rāge<sup>r</sup> parmy les liures de l'Ecri-  
vus παροι- ture de l'ancien Testament, les Prover-  
μια, & σο- bes de Salomon, la Sapience, chez Eusebe  
φία.

vi. Θάκ σο- liure 4.ch.25. S. CLEMENT Alexan-

Démôstr.I. sur le choix des Escritures. 45

drin au liure 4. du Tapissier , citant φιλε περὶ  
le chap. 3. de la Sap. v. 1. & 2. dit que μαρτύρων  
c'est la Sapience diuine <sup>φίλος</sup> qui parle en ce lieu λέγει.  
là. Au liure 5. crottant le chap. 15. de la  
mesme Sap. v. 3. il le rapporte à Salo-  
mon <sup>τοῦ</sup> comme à son auteur. Sanctus Σαλο-  
IRENEE en fait de mesme, chez <sup>μάρτυρας πάλιν</sup> Eu-  
sebe, liure 5. chap. 8. ORIGENE <sup>φησί.</sup> sur ἀρχαῖς  
le Leuitique homelie 12. Le Seigneur σοις ἐγίνο-  
auoit dit, long temps au parauant, par l'entre- τοῖς ἀντε-  
mise de salomon, Estant bon, ie suis venu à vn χριστούντος ἀν-  
corps exempt de contamination. Sap. 8. v. 20. <sup>τῆς.</sup>  
saint CYRILLE Patriarche d'A- <sup>Καὶ ἐπειδὴς</sup> lexādrie, sur sanct Jean, liure 11. chap. 37. <sup>δέ τοιν εἰ-</sup> Σαλον  
pour faire voir, que les menees, μετριος σο-  
pratiques, & seditions des Iuifs, con- φιλε καὶ χρή-  
tre le Messie, auoient esté predites par <sup>τοι, μονονθε-</sup> les Prophetes, allegue la sapience, χι φάσκων,  
comme vne prophetie, Alors, dit il, <sup>καὶ θαρροῖς</sup> ἐγενε-  
on voyoir, que ce que les Iuifs auoient dit par ποιῶν δεῖ.  
le Prophete, estoit véritable, Dressons des em- <sup>t. Ingressus est</sup>  
busches pour surprendre le iuste, puis qu'il est <sup>Christus cor-</sup>  
defauorable à nos dessins, Sap. 2. v. 12. Au <sup>pus incoquinatum:</sup> Ipse e-  
liure 10. chap. 4. il cite comme de sa- <sup>dudum per</sup>  
lomon, la mesme sapience. Salomon <sup>x. dixerat, Cum</sup>  
a bien dit, & avec verité, Que la Sage- <sup>esset bonus,</sup>  
se n'entrera point en vne ame malicieuse, <sup>veni ad cor-</sup>  
<sup>Salomonem</sup> <sup>quinatum.</sup>  
Sap. 8. v. 20. <sup>• Sap. 8. v. 20.:</sup>

*q. Tunc reip-  
fa verum esse n'y n'habitera en vn corps subiect aux pechez.  
demonstraba-  
eur quod per Sap. I. v. 4.*

Prophetam Iudei dicebant, Circumueniamus iustum, inutilis est nos  
bis. Sap. I. v. 12.

\* Verè Salomon dixit, Quia non ingreditur in maleuolam animam  
sapientia, nec habitat in corpore subditò pèccatis. Sap. I. v. 4.

### 23. S A I N C T Basile en l'Epistre 141.

\* *Ei usq[ue] ma-  
tēya τὸ  
πνεῦμα τὸ  
ἄγιον, πεπε-  
ρισμένη  
τὴν φύσιν  
κατὰ τοτὲ  
γε, πᾶς  
τὸν καθή-  
ται, τὸν πνεῦ-  
μα κυρί  
πεπλήρωμα  
τὴν σύνταξην-  
νην; ἦ τὸ, πά  
πορευθῶ ἀ-  
πὸ τὸ πνεύ-  
ματὸς σα;*

combat les Eunomiens, (lesquels, dog-  
matisoient, que le saint Esprit estoit  
du nombre des creatures) par les pa-  
roles de la Sapience , presupposant,  
comme vn article hors de conteste,  
qu'en icelles ne peut échoir aucune  
fausseté, Celuy, dit il, \* qui range le saint  
Esprit parmy les creatures , luy assigne vne  
nature limitee, & finie. Comme quoy donc,  
pourra subsister , ce qui est dit , l'Esprit de  
Dieu a remply le rond de la terre. Sap. I. v.  
viii; iij. τὸ, πά  
πορευθῶ ἀ-  
πὸ τὸ πνεύ-  
ματὸς σα;

*Πνεῦμα 5. & dit de plus v.  
que c'est Salomon  
κυρί πεπλά qui parle en ce liure. Sainct Gregoire  
παπα τὴν οἰ-  
κομένην, φη  
σιν ὁ Σαλο-  
μὼν.*

que c'est Salomon  
κυρί πεπλά qui parle en ce liure. Sainct Gregoire  
παπα τὴν οἰ-  
κομένην, φη  
σιν ὁ Σαλο-  
μὼν.

de Nysse , parmy les tesmoignages  
qu'il cite à l'encontre des Juifs, pour  
l'incarnation, au ch.de la Natiuité \*

*Salomon a dit en Prophetie, l'estois vn enfant  
ingenieur, & quois rencontré vne bonne a-  
gentiosus , &  
zarium boni  
fortitus eram.*

Demost. I. sur le choix des Escritures. 47

ginité, chap. 15. <sup>a.</sup> L'escriture, dit il, nous <sup>αὐτοῖς φησιν ἡ</sup> apprend, que la Sapience n'entrera pas dans <sup>γραφὴν, τοῖς</sup> une ame malicieuse. ( Sap. 1. v. 4. ) Sainct <sup>κακότεχνον</sup> Chrysostome Homilie 11. sur la Ge- <sup>ἀπελευθερω-</sup> nese, <sup>b.</sup> l'Ecriture admirant avec estonne- <sup>ται σοφίᾳ.</sup> ment, l'eminente sagesse de Dieu, dit, Qu'il <sup>b.</sup> Ή γραφὴ a donné chemin dans la mer, & un sentier <sup>ἐκπλαντό-</sup> parmy les vagues. ( Sap. 14. v. 3. ) Sainct <sup>μέν τὰν ὑπάρχειν τὸν</sup> Gregoire de Nazianze en l'oraison 2. <sup>περβάλλειν τὸν διδύ</sup> de la Theologie, prouve que Dieu <sup>σοφιῶν, ἐλε-</sup> n'est pas corporel, ny estendu en ses <sup>ὑπερβολήν;</sup> rev.

parties <sup>c.</sup> Car comment est-ce que nous pour- <sup>c. πᾶς συν-</sup>  
rions defendre pour vray, ce qui est dit, que <sup>γνωρᾷ, τὸ</sup> Dieu remplit tout, &c., Que l'esprit de dieu πάντων <sup>δικαιοῦντος; &c.</sup> Dieu a remply la terre ? Sap. 1. v. 7. où <sup>δικαιοῦντος;</sup> ce Docteur repute pour chose ab- <sup>καὶ, πνεῦμα</sup>  
surde, & impossible, qu'il y aye de la <sup>καρπὸς πε-</sup> fausseté dans le liure de la Sapience. <sup>πλάσματος θεοῦ</sup>  
En l'homilie 49. de la foy, traduite du <sup>οἰκείουντος;</sup>  
Grec par Rufin, il cite <sup>d.</sup> la Sapience, <sup>d. Salomon di-</sup>  
cōtre l'heresie d'Arius, de mesme air <sup>cit, Cador est</sup>  
que les autres Escritures, & la rapporte <sup>lucus æternæ,</sup>  
à Salomon. Sainct Epiphane en l'he- <sup>speculum sine</sup>  
resie 67. des Hieracites Sect. 4. com- <sup>magnâ Dei</sup>  
bat l'erreur de Hieracas herétique, <sup>maiestatis, &</sup>  
lequel attentoit d'exclurre du salut, <sup>imago boni-</sup>  
par sa creance, tous ceux qui mou- <sup>tatis illius.</sup>

soient en bas âge, & en enfance. Apres auoir apporté à l'encontre de cette erreur, l'exemple des petis Innocens, massacrez du commandement d'Herode, en haine du Sauveur, du salut desquels on ne peut doubter, sans offenser la bonté du mesme Sauveur, qui a esté le subject de leur massacre; il allegue la Sapience de Salomon, avec des mots d'eslite, à trauers lesquels nous verrons assez, quelle esti-

me on faisoit, en son temps, de ce li-  
ure, qu'on face venir l'heureux, & le  
tres-sage Salomon, pour conuaincre cet Hie-  
rou, pris à racas. Venez donc, ô le tres-heureux des Pro-  
phètes, vo<sup>z</sup> qui avez receu de la main de Dieu,  
vn cœur, & une sagesse, d'une aussi grande  
estendue, qu'est le sablon de la mer ; & ap-  
renez nous, quel est vostre sentiment, tou-  
tez, chant les enfans. La vieillesse, dit-il, n'est  
pas venerable par la multitude des années;  
mais c'est la prudence, qui tient lieu des che-  
veux blancs, &c. ueux blancs, la vraye vieillesse est vne vie  
hors de reproche. Estant exempt de blasme,  
Dieu l'a fauorisé de son amour. Il viuoit par-  
my les pecheurs, & a été transporté. Il a  
esté rauy, de peur que la malice ne desbauchase

Demost. I. sur le choix des Escritures. 49  
son entendement, ou que le dol ne deceust son  
ame, (Sap. 4. v. 8 9. 10. 11.) Or à ce qu'il  
paroisse, qu'il parle des enfans, il ad-  
iouste, Ayant fini, il est arriué au comble, en  
peu de temps. (v. 13.) comme s'il deloit, Le  
jeune enfant étant decedé, a accöpli en brief,  
vn long aage. Car son ame estoit agreeable à  
Dieu, c'est pourquoy il s'est hasté de l'arra-  
cher du milieu de la malice. (v. 14.)

C E T T E grāde nuee de tesmoins, 24.  
f. Hebr. 12.  
v. 1.  
pour parler avec S. <sup>r</sup> Paul. Ces An-  
ciens Docteurs des 4. premiers sie-  
cles, Ces Peres qui ont vescu durant  
les 4. premiers Conciles généraux,  
sous la tenuë desquels l'Eglise estoit  
en son esclat, & dans la sincérité, &  
pureté de la religiō, au dire mesme de  
nos parties, Ces Prelats qui ont com-  
posé les Conciles de Sardique, d'A-  
lexandrie, de Carthage, Ces Augu-  
stins, ces Basiles, ces Cyrilles, ces  
Athanales, ces defenseurs de la vraye  
foy, ces tesmoins tresfideles de l'anti-  
quité, (ainsi que parloit tantost <sup>z</sup> Cal-  
uin) ces pasteurs de la vraye Eglise, d'u-  
ne sainteté si eminente pour la plus.  
part, d'un sc̄auoir si exquis, d'un âge si

g. Cy deffus  
nombre 17.

exempt de reproche, & si hors d'inté-  
rest, reçoivent le liure de la Sapience  
pour diuin, pour prophetique, pour  
Escriture diuine, pour parole de  
Dieu, pour langage du sainct Esprit,  
sur les simples allegations duquel on  
condamne les heresies. Les Ministres,  
au contraire retranchent ce mesme  
liure de la Sapiēce, du Canon des Es-  
critures, en leur article 3. & le rangent  
parmy les Apocryphes, dans leurs  
Bibles Frācoises, sur la fin de l'ancien  
Testament: voire l'accusent ils d'er-  
reur, & d'imposture, ainsi que nous  
verrons cy apres. L'Escriture, qui est la  
reigle de toute vérité, suyuant l'ar-  
rest pronōcé en la cour des ministres,  
n'aprouue, ne n'improuue ce liure.  
Hors d'iceluy il n'en est faicté mentiō  
en aucune partie de l'escripure; com-  
me nous representations tantost, <sup>h.</sup> sur  
<sup>h.</sup> Cy dessus nombr. 4. & 14. vne pareille occasion, de l'epistre aux  
Hebrieux, de l'epistre de S. Iude, de  
l'epistre 2. de sainct Pierre, de Job, &  
de l'Apocalypse, du chap. 8. de sainct  
Iean, touchant l'histoire de la femme  
adultere, pieces contestées par Lu-

Demonst. I. sur le choix des Escritures si  
ther, & par Beze. L'Eglise peut se trô-  
per, disent nos gens: A leur dire, il n'y  
a en terte aucun tribunal de Justice  
spirituelle qui ne soit susceptible d'er-  
reur. L'interieure persuasion du saint  
Esprit ne peut servir d'abry à leur at-  
tentat; n'y ayant homme, si écerue-  
lé, qui voulust se persuader, que ce  
saint Esprit aye parlé plutost à nos  
reformez, qu'à ces Conciles, & Doc-  
teurs, qui gouuernoient la vraye Eglise,  
& qui luy seruoient de bouche, pour  
professer la foy, lors qu'elle estoit en  
sa puteté, & intégrité, suivant la de-  
claratiō que nous en font mesmes nos  
aduersaires. Ioint que l'escriture,  
vnique reigle de la foy des Ministres,  
n'a rien prononcé sur ce fait, en fa-  
veur de l'esprit des Ministres, au des-  
avantage de l'esprit de la vraye Egli-  
se, & de ces saints Pasteurs, & Doc-  
teurs d'icelle. Y aura-il, esprit si mouf-  
fe, si lourd, & si grossier, qui ne voye,  
à trauers ces procedures si bigarrées,  
que c'est par caprice, & par humeur,  
que les Ministres éclipsent de la Bi-  
ble, le liure de la Sapience? Et que sans

i. Cy dessus  
nombre 17.

autre adueu, ils retranchent du corps de l'Escriture diuine, dix & neuf chapitres entiers, tissus de quatre cens vingt & huit versets, qui sont autant de clauses expresses du Testament de Dieu? Si cette liberté est tolerée, l'E- uangile courra risque d'estre desad- uoué , toute la Bible sera en peril de se voir descriée , & l'esprit de Dieu courra fortune , de se voir opprimé soubs la tyrannie de l'esprit des Mi- nistres.

25.

CALVIN pour la maintenuë de l'interieure persuasion du saint Es- prit , & de la liberté de manier l'E- criture sainte , avec vn empire abso- lu, auance ces mots de courage , & de liberté, pour lesquels tracer sur le pa- pier, la modestie , & l'humilité refor- mée, auront seruy d'ancre , & de plu- me, en ses Institutions liure 1.chap.7. sect. 2. Quant à ce que ces CANAILLES demandent, d'où , & comment, nous serons persuadez , que l'Escriture est procedee de Dieu, si nous n'auons refuge au decret de l'E- glise; c'est autant, comme si aucun s'enque- roit, comme nous apprendrons à discerner la

Deimōst. I. sur le choix des Escritures. 53  
clarté des tenebres , le blanc du noir , le doux  
de l'amer : Car l'Ecriture a dequoy se faire  
cognosstre , voire d'un sentiment aussi notoire  
& infaillible , comme ont les choses blan-  
ches & noires , de montrer leur couleur , &  
les choses douces & ameres , de montrer leur  
fauveur . Dumoulin ne se descouvre pas  
si franchement ; si se tient-il néan-  
moins dans les mesmes maximes ,  
quoy que avec plus d'artifice , sans  
pourtant qu'il puisse rencontrer au-  
cun appuy , voire apparent , pour es-  
tayer le choix des Escriptures diuines ,  
d'avec les supposees , fait à la faueur  
de l'interieure persuasion du Saint  
Esprit , à laquelle ces gens deferent  
plus qu'à l'Eglise , par clause expresse  
de leur 4. article . La parole de Dieu , dit-  
il , au Bouclier de sa foy , partie 1. seet .  
7. pag. 28. contenuë ex saintes Escriptures ,  
est pleine d'efficace , & l'esprit de Dieu se  
sert d'elle , pour toucher les cœurs , sans que  
pour cela il soit besoin d'une reuelation par-  
ticuliere . Celuy qui craind Dieu , se sent par  
là , touché au vif , & prend plaisir au langa-  
ge de l'esprit de Dieu , lequel se fait ASSEZ  
SENTIR DE SOY-MESME , ayant toute

A Geneve par  
Pierre Au-  
bert 1619.

autre vertu que le langage des hommes. Laquelle vertu si nos aduersaires ne sentent pas, ils ne doiuent se mocquer d'une chose qu'ils n'ètrent cognoissants point ; ains plutost recognoistre à cela, le iuste iugement de Dieu, qui fait iurement d'oster à sa parole son efficace envers eux, en punition de ce qu'ils l'injurient.

26.

S I L'ESCRITURE diuine, auoit cette vertu, de se faire cognoistre, au si notoiremēt que le blanc, & le noir, & de se faire assez sétir, de soy mesme, à ceux qui craignent Dieu, sans qu'il fust nécessaire d'en consulter aucun autre oracle; tous les pretendus reformez, qui se croyent les vrays & seuls fidelles , auroient cet Esprit de discréction , non moins que tous ceux qui ont de bons yeux , ont de quoys discerner sans erreur, le noir , d'avec le blanc ; Pourquoys est-ce donc que si on lit la Bible en Hebrieu , ou en Grec, és langues originelles , le simple peuple n'y entend rien ? Les versions sont fautives , dient nos aduersaires; aussi sont-ils continuallement à les reformer , & tracasser sans cesse. L'autographe est la reigle sou-

Demost. I. sur le choix des Escritures. 55  
ueraine , & vniue , suiuant leurs  
maximes. C'est donc à l'autographe  
qu'il faut prendre garde , comme e-  
tant la ptre parole de Dieu , laquelle  
se fait sentit si viuement : et neant-  
moins ces fideles qui font le plus gros  
du party , & la plus grande partie de  
leur Eglise pretendue , n'y enten-  
dent rien , & n'y cognoissent que le  
blanc & le noir : voire ne scauent-ils  
iuger de la validité des versions , & de  
leur conformité avec les autogra-  
phes , que sur la creance d'autruy , &  
sur la foy des Ministres. L'experience  
en tesmoignera , à quiconque en vou-  
dra faire l'essay. Où aura donc recours  
ce simple peuple , si l'Eglise est fauti-  
ue , & tous hommes menteurs ? n'est-il  
pas reduit à la foy humaine , ou à l'ir-  
religion ? n'est-il pas fidele sans foy ?  
Pour les versions , l'experience fera  
voir , à qui en voudra faire l'essay ,  
que si on lit à ce simple peuple guidé  
par les Ministres , vne partie d'un liure  
**Canonique** , puis vne autre piece de  
ceux qu'ils rejettrent comme **Apocry-**  
**phes** , meslant les vns , avec les autres ,

& citat les vns, parmy les autres, quelques textes de l'Ecclesiaste, & des Proverbes, parmy ceux de la Sapience, & de l'Ecclesiastique, sans euentre la mine, & sans descouvrir le dessein, il n'en sçaura faire le choix, & ne rencontrera sans faillir. Le mesme essay fera on des Ministres, avec pareille is-  
suë. Où est donc cet esprit de discre-  
tion? où cette persuasion interieure?  
où ce sentiment, si vif? ou cette faci-  
lité de discerner, aussi grande que cel-  
le, avec laquelle nous distinguons le  
blanc, d'avec le noir? La pluspart de  
ces fideles là, ne croyent ils pas que  
l'Ecclesiastique, que Baruch, que les  
Macabees, sont Apocryphes, que tels  
& tels sont Canoniques, sans sçauoir  
mesme ce qu'ils contiennent? Le se-  
cret de l'interieure persuasion, n'est  
autre que la cabale des Ministres, la  
ligue du party, & le iugement pro-  
pre.

MAIS d'où vient que saint Augu-  
stin avec toute cette legiō sacree des  
Docteurs de la vraye Eglise, lesquels  
nous ont rapporté fidellement leur  
foy, &

F. Cy dessus  
nombre 18.  
19. & suiuans.

Demost. I sur le choix des Escriptures. 57  
foy, & celle de leur âge, reçoivent a-  
vec tât de respect, le liure de la Sapié-  
ce, comme diuin, au rang des Escriptu-  
res saintes , & qu'au contraire les  
Ministres l'envoyent au billon, par-  
my les Apocryphes? Tous ces grands  
Docteurs, n'avoient ils pas la faculté,  
de discerner le blanc, d'avec , le noir,  
l'amer, d'avec le doux? s'il est aussi ai-  
ssé de trier les liures de l'Escripture, sans  
autre enquête , qui croira que tous  
ces saints Peres ayent esté aveugles,  
& que les seuls Ministres ayent des  
yeux? Puisque l'Escripture se fait sentir  
*suffisamment de soy-mesme, à ceux qui crai-*  
*gnent Dieu, qui aura rendu ces grands*  
*saints insensibles? ou qui nous per-*  
*suadera que les seuls Ministres soient*  
*marquez du sceau de la crainte de*  
*Dieu? Qui pourra forcer sa cōscience*  
*jusqu'à ce point, que de croire, que*  
*la persuasion interieure , du saint*  
*Esprit soit affeetee à nos Ministres,*  
*pour discerner sans faillir les liures de*  
*l'Escripture ; la vraye Eglise des qua-*  
*tre premiers siecles , ayant vescu dans*  
*vne persuasion toute cōtraire? Saint*

Augustin aura-il esté insensible, ou destitué de la crainte de Dieu, lors qu'il a dit au Tome 6. au liure contre l'Epistre de Manichæus, avec tant d'humilité, & de subiection à l'Eglise,

*g. Ego vero, Euangilio non credarem, nisi me Ecclesia Catholicae commoueret auctoritas.*

*g. Quant à moy ie ne croirois pas à l'Evangile, si ie n'estoys poussé par l'autorité de l'Eglise? Si l'Evangile estoit suffisamment recognu, de soy mesme, pour parolle de Dieu, sainct Augustin ne seroit il pas tres meschant, & athée, de dire, qu'il ne croiroit pas à l'Evangile, sans l'adueu, & l'autorité de l'Eglise? Dieu parlant, & recogneu pour tel, auroit il besoing du suffrage des hommes, pour en estre creu? N'est-ce pas diffamer sa creance, que de s'obliger par icelle, de renouoyer sainct Augustin, & tous ces incomparables Pre-*

*h. cy. dessus  
nombre 18. 19  
& suiuan.*

*lats, qui ont parlé h. avec tant d'avantage en faueur de la Sapience, au rang des CANAILLES, des personnes iniurieuses à Dieu, despouillees de sa crainte? Car ce sont les tiftrés d'honneur, que i<sup>r</sup> Caluin, & Dumoulin, donnent à ceux qui ne s'accordent à leur interieure persuasion. Le meil-*

*i. cy devant  
nombre 25.*

Demōstr.I. sur le choix des Escritures. 59  
leur, & le plus fidele tēsmoin de tou-  
l'antiquité, est sainct Augustin, si Cal-  
uin ne se desdit de sa parole <sup>K</sup> Ce S. K. Cy dessus  
reçoit <sup>L</sup> la Sapience pour diuine, <sup>nombre 17.</sup>  
soubs l'adueu de l'Eglise vniuerselle, <sup>I. Cy dessus</sup>  
<sup>nombre 18.</sup>  
lettres S.  
des Docteurs voisins de l'âge des A-  
postres, & des autres, qui les ont en-  
suiuis, durant vne longue suite d'an-  
nées. Que nous reste-il donc, apres  
cela, que d'employer les paroles de  
complainte, de ce mesme S. tome 7.  
liu.2. contre Julian Pelag. y ioignant  
des larmes de sang, & de soupirs de  
feu de charité, pour deplorer l'atten-  
tat de ceux, qui nous veulent arracher  
des mains, cette piece de l'Ecriture,  
soubs ombre, que le S. Esprit le leur a  
ainsi persuadé interieurement, sans  
que l'Ecriture nous assure de cette  
leur interieure persuasion, au desad-  
ueu de la creance de l'Eglise Catho-  
lique. <sup>m.</sup> Est-il donc bien possible, que le de-  
sordre aye preualu si auant, que le monde soit  
tellement bouleuerté sans dessus, dessoubs, que  
les tenebres soient clarté, & la clarté te-  
nebres, de sorte que Pelagius, Celestius, & Iu-  
lian(disons nous), Caluin, & Dumou-

m. vsquene a-  
deo permis-  
cuit, summis,  
ima , longa  
dies : vsquene  
adeo tenebræ  
lux, & lux te-  
nebræ esse di-  
cuntur, vt vi-  
deant , Pelagius

gius , Cele- lin , & nos faiseurs d'articles ) ayant  
 stius, Julianus,  
 & ceci sint, tres bonne veue, & que les Hilaires, les Am-  
 Hilarius, Gre- broises, & les Gregoires, (& tous ces SS.  
 gorius , Am- brosius, Quan- alleguez cy devant, si considerables  
 tibi essent en nombre, en sainteté, en capacité,  
 isti indices optabiliores & en antiquité ) soient tout à fait aveu-  
 si teneres Ca- tholicam fidē, gles? D'autant que ceux-cy vous seroient plus  
 tholicam fidē, tantò tibi sūt terribiliores, souhaitables, ne vous departant pas de la foy  
 quia oppu- gnas Carholi- Catholique; D'autant vous sont ils plus re-  
 gna Catholique; quam où laicē doutables, vous bandant contre la foy Catho-  
 lisperunt, culis lac, & lique, laquelle ils ont succée avec le laicē, &  
 cibum, par- presentee, au lieu, & de laicē, & d'aliment,  
 uis, & magnis ministraue- aux petits, & aux grands.  
 runt.

Ce que nous auons dit iusqu'à pre-  
 sent, de l'auctorité du liure de la S A-  
 P I E N C E, se pourroit aussi verifier de  
 tous les autres liures particuliers, que  
 les Ministres ont rayé de nos Bibles,  
 soubs le nom d'Apocryphes. Verifica-  
 tion que nous ferions dés à present,  
 sans peine, si nous ne voulions cuiter  
 la longueur, & s'il ne paroissoit, assez  
 clairement, que l'antiquité ayant re-  
 ceu ces liures pour diuins, le retran-  
 chement d'iceux fait par les Mini-  
 stres, ne peut estre qu'une entreprinse  
 d'une foy purement humaine, colo-

Demost. I. sur le choix des Escriptures. 61  
rée du nom d'interieure persuasion du  
Saint Esprit. Le fondement de leur  
creance estant vne persuasion humai-  
ne , du creu de leur cerveau , qui ne  
voit , que tout le bastiment , est vne  
foy , sans foy?

L'APOCALYPSE de Saint Jean est  
receuë à present , au rang des liures  
Canoniques , du consentement de l'E-  
glise vniuerselle. Nos Ministres s'y ac-  
cordent.\* S. Augustin Tome 3. liure 2.\*  
De la doctr. Chrest. chap. 8. le Concile  
III. de Carthage canon 47. le Pape  
Innocent I. en l'epistre 3. à Exupere,  
le Pape Gelase au Concile Romain  
assisté de 70. Prelats , & les Conciles  
posterieurs , dressant la liste , & le ca-  
non des saintes Escriptures , logent  
l'Apocalypse au rang d'icelles , com-  
me aussi le liure de la SAPIENCE , en  
faueur duquel nous alleguions tan-  
tost, <sup>n.</sup> ces mesmes tesmoins. Mais  
comme le sentier <sup>o.</sup> des iustes , est sembla-  
ble à la lumiere de l'aurore , qui va croissant ,  
<sup>et</sup> se fortifiant , jusqu'au parfaict midy ; l'E-  
glise n'a pas tout à coup , & dés son  
berceau , decidé également tous les

28.

Cy dessus  
nombre 1.

n. Cy dessus  
nombre 18. 19.  
& suivans.

o. Prou. 4. v.  
18.

H 5

differens qui pouuoient naistre sur le choix, & l'autorité, de chasque liure, des saintes lettres. Ains a elle autorisé par son suffrage, les vns , plustost, & plus vniuersellement , que les autres. La diuine prouidence nous instruisant, peu à peu, par son eglise nostre mere, pour nous contenir dans le deuoir, & dans la subjection. Le Concile de LAODICEE tenu peu auant le premier de Nicee, obmet l'Apocalypse en son Canon. Saint Gregoire de Nazianze dans ses poësies en fait de mesme ; quoy qu'il nomme tout à dessein, & par ordre, les liures de l'ancien, & du nouveau Testament. Denys d'Alexandrie chez Eusebe liu. 7.

e. Tires τῶν προδότων καὶ θέτησας, ἵνα qu'vn de ses predecesseurs attribuoiet l'Apocalypse à l'heretique Cerinthus ; laquelle il σαντούνει, rapporte, en ce liure là, q' non à saint πέτρον Βιβλίον, Iean l'Apostre, mais à vn autre de οὐκόντων τινά, καὶ λατιν. 3. en l'Epistre 129. à Dardanus , dit, πινθογεγονος que<sup>r</sup> comme la coutume des Latins ne re-véru ποιησεν ceuoit pas l'Epistre aux Hebreux, au rang τέτην. des Escritures Canoniques; Qu'aussi les Egl-

ses des Grecs , avec pareille liberté , ne rece- q. 8 μὴν πάν  
 uoient pas l'Apocalypse. S. Amphilochius διὸς ἀν συν.  
 contemporain du grand S. Basile , le- θέμην , τοῦ  
 quel mesme il porta , par ses charita- τοῦ εἰπεῖ τὸ  
 bles sermones à escrire ce diuin liure Απόστολον ,  
 du S. Esprit , sur la fin de ses vers Iam- &c.  
 biques , adressez à Seleucus , touchât r. Si Epistolā  
 la liste des Escritures , Il y en a de vray , ad Hebreos ,  
 dit-il , quelques uns qui reçoiuēt l'Apocalyp- Latinorum  
 se , mais plusieurs la retranchent , comme vne consuetudo  
 piece illegitime. On t. se debat , encores de no- non recipit ,  
 stre temps , sur l'autorité de l'Apocalypse , inter scriptu-  
 disoit Eusebe liure 3. chap. 18. Cer- ras Canoni-  
 don , maistre de Marcion , rejettoit les cas : nec Græ-  
 Actes des Apostres , & l'Apocalypse corum quidē  
 chez Tertullian , des Prescriptions , u. Ecclesiæ Apo-  
 chap. 51. Marcion est de mesme aduis calypsim Ioā-  
 que son maistre Cerdon , chez Ter- nis , pari lib-  
 tull. liu. 4. contre Marcion x. chap. 5. bertate recipi-  
 Les Alogiens l'ont mesprisee , chez 5. οὐτοὶ γὰρ  
 Epiphane , y. en l'heresie 51. sect 32. & τοῖς πολ-  
 chez S. Augustin Tome 6. 2. au liure λοις περὶ  
 des heresies , heresie 30. Un certain οὐτοὶ δόξα.  
 Theodotus s'esleua , comme vn' appendice de v. Acta Apo-  
 l'heresie des Alogiens , laquelle rejettoit l'E-  
 uangile , & l'Apocalypse de S. Jean , disoit  
 S. Epiphane x. en l'heresie 54. sect. I. πολορυμ , &  
 Marcion non  
 Αποκαλυψιν , quasi falsa  
 Marcion non

recipit: ordo Lughet estimé par les Ministres Apo-  
11me Episco-  
porum ad ori- stre, b. & restaurateur de la Religion  
ginem recen- Chrestienne, apres auoir contesté à  
sus, in Ioanne stabit.

*Y: Φάσιδοι  
δε, κατὰ τὸ  
Αποκαλύ-  
ψεως τὰ δε  
χλευάζον-  
τες, τὶ μὲ  
ῳφελεῖ ἡ Α-  
ποκάλυψις  
Ιωάννου;*

L'encontre de l'Apocalypse, dit pour toute resolution, qu'il n'en scauroit faire grand cas. Si le iugement de l'Egli-  
se, laquelle a mis fin à ces differens, commandant par sa determination, que ce liure fust receu pour diuin & Canonique, n'est infaillible, ainsi que les Ministres opiniastrent, nous voila encores à deuiner. L'Ecriture ne parle de l'Apocalypse, hors de la mesme Apocalypse. Cette piece a esté, durant l'og temps, le subiect de plusieurs

*a. Θεοδότος  
ἀπόστολοι  
τὴν τῆς αἵρετης  
μένην τὸ κατ-*

contestations. Les Ministres ne reçoiuent pour reigle de la creance, que la seule Ecriture, laquelle ne dit mot des Alogians, sur ce different. Pour l'interieure persuation du Sanct Esprit, chasqu'un des cō-  
τà Iowannu tretenans, s'en pourra iacter esgale-  
ment, sans estre ny conuaincu, ny adouué par l'Ecriture. L'esprit de

*Αποκάλυ-  
ψιν.*

b. Cy dessus sorte les Ministres apres auoir secoué nombre 3. chasque particulier est fautif. De la

c. Là mesme, le ioug de l'Eglise leur mere, ne croiront à l'Apocalypse, que d'une foy

Demonst. I. sur le choix des Escritures 65  
purement humaine.

I L en est de mesme de l'Epistre aux HEBRIEVX, receuë de vray, vniuersellement ; mais apres plusieurs doubtes, & oppositions, pour lesquelles vuider, si l'Eglise n'a parlé avec infallibilité, nous sommes encores dans l'incertitude; puisque l'escriture ne decide ce different, par aucun texte ; & que d'ailleurs les particuliers peuuent estre deceus. *La coutume des Latins ne recognoît pas l'Epistre aux Hebrieux pour Canonique*, disoit<sup>d</sup> de son temps saint Hierosme à Dardanus. Il y<sup>e</sup> en a qui croyent que l'Epistre aux Hebrieux , n'est pas de S. Paul, à raison de la dissimilitude du style, ains qu'elle est ou de S. Barnabé , ainsi que l'a estimé Tertullian, ou de Saint Luc Eangeliste, selon l'aduis de quelques autres , ou de Clement , depuis Evesque de Rome, lequel on dit auoir rangé, & orné de son language, les semences de saint Paul , disoit le mesme saint Hierosme, Tome I. au Catalogue des Escriuains Ecclesiastiques , traittant de S. Paul. Là mesme il parle de Gains en ces termes f. En son liure contre Proclus Montaniste , il

a. Cy dessus,  
nombre 28.  
lettres.

b. Epistola ad  
Hebreos, Pau-  
li non creditur,  
propter  
styli sermo-  
nisque disso-  
nantiam ; sed  
vel Barnabæ,  
iuxta Tertul-  
lianum , vel  
Lucæ Euange-  
listæ , iuxta  
quosdam , vel  
Clementis ,  
Romæ pos-  
tea Ecclesie  
Episcopi , quæ  
aiunt senten-  
tias Pauli , pro-  
priè ordinatæ  
& ornatisse  
sermone. Vel  
certè quis

Paulus scribebat ad Hebreos, & propter inuidiam sui, apud eos nomisis, titulum in principio salutationis amputauerit. **Eusebe liu. 6. chap. 14.** dit le mesme, f. In eode volumine contra Proclum, Epistles Pauli tredecim tantum enumerauit, decimam quartam, quae fertur ad Hebreos, dicit non eius esse, quasi Pauli Apostoli non habuisse, & apud Romanos, vi-

lum in principiis, & propter inuidiam sui, apud eos nomisis, titulum in principio salutationis amputauerit. **Eusebe liu. 6. chap. 14.** dit le mesme, La dispute que Gaius personnage tres eloquent, eut à Rome, contre Proclus, grand defenseur des Phyges, durant que Zephirin gouvernoit l'Eglise, est venue jusques à nous. En icelle il reprend, & refute la temerité, dont les aduersaires entreprenoient de supposer & apud Romanos, vi-

ser de nouvelles escritures ; Il copie seulement treize Epistles de saint Paul, ne ran-

geant au nombre des autres, celle qui est ad-

g. tny nçes dressée aux Hebreux : attendu que mesme à

E. g. pas présent, quelques vns des Romains n'estiment

ouvrage pas qu'elle soit de saint Paul, Saint Hierome, Tome 3. en l'Epistre 103. à Pau-

los. En ès d'avo lin, h. l'Apostre saint Paul écrit à sept Epi-

cles à Paueglises : car la huitiesme aux Hebreux, est

av. 104. & mise par plusieurs hors du nôbre. Au tome 4.

voüéslai 78 sur le ch. 6. d'Esaie ; i. l'Epistre de S. Paul

Apostol aux Hebreux est contreditte, & côteestee, par

tau x. c. a. v. h. Paulus Apostolus ad septem scribit ges qui ne se retrouuent dans l'Hebreu. Sur le

Ecclesiast. occhap. 8. du mesme Esaie, La k. consti-

tua enim ad

Demost. I sur le choix des Escritures 67  
me des Latins, ne reçoit pas l'Epistre aux  
Hebreux parmy les Escritures Canoniques. Il

1. y en a certains, dit Eusebe liu.3.chap.  
3. qui ont voulu descrirer l'Epistre aux He-  
breux, comme si elle n'appartenoit pas à S.  
Paul; disant que l'Eglise Romaine la contre-  
carroit, comme n'estant pas de S.Paul. Mar-  
cion & Basilides, avec bon nombre  
de leurs sectaires, rejettoient ceste E-  
pistre, comme aussi celles que le mes-  
me Apostre adresse, à Tite, & à Timo-  
thee, chez S. Epiphane en l'heresie 42.  
Sect.9. & chez S. Hierosme, <sup>m.</sup> en l'ar-  
gument qu'il met en chef de ses com-  
mentaires sur l'Epistre à Tite. Les  
Ariens y renonçoient tout à fait  
au rapport <sup>n.</sup> de saint Epiphane en  
l'heresie 69. Sect. 37. & de Theodoret  
<sup>o.</sup> en sa preface sur l'Epistre aux He-  
breux. Luther, l'Apostre de nos Mi-  
nistres, <sup>p.</sup> s'inscriuoit tantost <sup>q.</sup> en  
faux, contre cette mesme Epistre. Les  
Centuriateurs de Magdebourg, sec-  
tateurs de Luther, en la 1<sup>e</sup> centurie,  
liure 2. chap. 4. gazoüillent de la  
sorte, Il <sup>r.</sup> est aisé à voir que l'Epistre  
aux Hebreux ne ressent pas au style de saint

Hebreos à  
plerisque ex-  
tra numerum  
ponitur.

i. Pauli epi-  
stole ad He-  
breos idcirco  
contradicitur,  
quod ad He-  
breos scribēs,  
vtatur testi-  
moniis, quæ  
in hebreis  
veluminibus  
non habetur.  
K. B. Apolto-  
lus in epistola  
ad Hebreos,  
docet (licet ea  
Latina cōse-  
tudo, inter  
Canonicas  
scripturas, no  
recipiūt) hoc  
testimonium  
ex persona  
debere intel-  
ligi Domini  
fatuatoris.

Tites adde-  
m. Hierosme  
nō recipiūt  
hoc testimonium  
ex persona  
debere intel-  
ligi Domini  
fatuatoris.

o. Marcion, &  
Basilides, non-  
nullas inte-

grat epistolas Paul. On peut aisement iuger que ce qui est dit  
et pudiandas crediderunt, au 7. & 10. chap. de cette Epistre là, qu'il  
ad Timotheū utramque, ad Hebræos, & tis à Iesu-Christ, sont recheus, soient resta-  
titum.

n την πρὸς βλις derechef par la penitence, n'est la doctrine  
εἰς πάντας ἀπω de Sainct Paul, ny des autres Apostres, ny de  
Τύρου, φύσις Iesu-Christ. L'antiquité sur ces raisons &  
σαι αὐτήν α- autres semblables, a doubté, à bon droit, de  
ναργύτες cette Epistre. Comment est ce que nos  
ποτόδαις.

Ministres debrouülleront cette fusée?  
o. Ariani Epi- Comme quoy pourront ils conuin-  
stolam ad He- cre les Marcionites, les Basilidiens,  
bræos, à reli- quis s. parat,  
& adulterinæ les Aloges, les Ariens, les Theodo-  
appellant.

p. Cy dessus tiens, les Lutheriens, ennemis de l'E-  
nombre 3. pistre aux Hebrieux, receuë par les  
q. Là même, Ministres, en même rang que l'E-  
lettre m. uangile? Le iugement de l'Eglise leur

r. Epistolam ad Hebræos Rauli phrasin non referre, facile est ani- maduertere. Non fait dif- preualoir, ny de l'Escriture, veu quel-  
ficil. iudicare ea que capite 7. & 10. aperte in eam sente-

tiam proferu- leur, quod se- met ad Chri- bien, sans pourtant, que ny les vns, ny  
tum couersti, si iterum la- les autres, puissent auoir la preferen-  
bantur, per feriam etiam ce de cet Esprit, par la determination  
pénitentiam de l'Escriture, laquelle ne fait nul-  
non possint

mention , ny de vns ny des autres: l'esprit humain est fautif. De sorte que nos Ministres auront prins logis à l'enseigne des songes, & inuentions humaines.

recuperari,  
neque doctrinæ Pauli, ne-  
que aliorum  
Apostolorum,  
neque Christi  
esse. His & si-  
milibus ratio-  
nibus mota

prudens vetustas , de Epistola ad Hebræos , iure dubitasse videatur.  
S. Cy dessus nombre i.

S. HIEROSME en son Catalogue des escriptuans Ecclesiastiques, parle ainsi de S. IUDAS, Il <sup>t</sup> a escrit vne petite Epistre, qui est vne des sept Catholiques: mais plusieurs la rejettent, parce quelle se sert des tesmoignages du liure d'Enoch, qui est Apocryphe; Toutesfois elle a merité d'estre en auctorité, & par l'usage, & par son ancienneté, & est elle à present au rang des saintes Escritures. Là mesme , traictant de S. IACOVES. Il a, dit-il, <sup>u</sup> escrit vne Epistre, qui est parmy les sept Catholiques. On assure , que c'est quelque autre qui l'a adoucsee soubs le nom de S. Iacques, com bien que peu à peu , par trait de temps , elle a esté auctorisee. Traictant des escrits de S. PIERRE. <sup>x</sup> Il a escrit deux Epistres, qu'on nomme Catholiques: Plusieurs soustienent, qu'il n'est aucteur de la seconde, pour la diuersité qui se retrouue entre le style

t. IUDAS fra-  
ter Iacobi ,  
paruam qui-  
dem , quæ de  
septem Catho-  
licis est, Epis-  
tolam reli-  
quit. Et quia  
de libro E-  
noch qui Apo-  
cryphus est,  
in ea assumit  
testimonium, à  
plexisque re-  
sūicitur. Tamē  
auctoritatem ,  
vetustate iam ,  
& vsu meruit ,  
& inter fanc-  
tas scripturas  
computatur.

v. IACOBVS  
vnam tantum  
scripsit Epi-  
stolam, quæ de  
septem Catho-  
licis est, quæ  
& ipsa, ab alio  
quodam sub  
nomine eius  
edita afferi-  
tur, licet pau-

latim, tempore procedente, obtinuerit auctoritatem. x. Scriptum duas Epistolam, quae Catholicae nominantur, quarum secunda à pectoris que eius negatur, propter stylum priore dissimilantiam. y. Epistola Ioannis, cuius initium est, Quod fuit ab initio, quod audiuimus, & qu'il y a un Jean le vieillard, disciple de Iesu Christ, On voit de là, <sup>a</sup> dit il, le viellard, ce que i'ay rapporté, pour faire entendre ce que ie disois cy deuant, que plusieurs ont estimé, que les dernières Epistres suis probatur. Relique autem n'estoient pas de sancti Jean l'Apostre, ainsi d'au, Ioannis Presbyteri de Sancti Jean le vieillard.

asseruntur, cuius & hodie alterum sepulchrum apud Ephesum ostenditur, & nonnulli putant duas memorias eiusdem Euangeliste esse super qua re, cùm ad Papiam ventum fuerit, dicemus.  
 2. Ex quo apparat alium esse Ioannem qui inter Apostolos ponitur, & alium seniorem Ioannem. Hoc autem diximus, propter superiorum opinionem, quam à pectoris retulimus traditam, duas posteriores Epistolas Ioannis, non Apostoli esse, sed presbyteri.

### 31. E V S E B E de Cesaree est témoin des mesmes contestations , au

b. ἐπορέγα liure 3. chap. 18. sur la fin , On b. re-  
 τὸν Ιωάννην  
 τὸν Ιωάννην  
 παρετέλοις  
 νῦν , οὐ τοῖς  
 goit sans controverse , dit-il , l'Epistre I.  
 de S. JEAN ; mais les deux autres sont  
 contestées au ch. 19. c. L'Epistre I. de S.

# Demost. I. sur le choix des Escritures. 71

JEAN, & la premiere de S. PIERRE, ἡ τρίτη ἀρχαῖοι  
sont hors de conteste ; mais il y a des oppo- ἀπομνήσεις  
sitions contre celle de S. IACQUES, & τοῦ ἀμολόδου  
de S. IUDÉ, la seconde de S. PIERRE, γνωται. ἀντί<sup>c.</sup> λεγονται δέ  
la seconde, & troisième de S. JEAN, soit ἀλονται δύο  
que S. Jean l'Apostre, soit que quelqu'autre de mesme nom, les aye escriptes. Luther προτέρα, καὶ  
le grand Apostre de nos Ministres, Πέτρος, εἰν  
outre le liure de Job, l'Apocalypse, & νομοθεσμόν  
l'Epistre aux Hebrieux, retranche aussi ἀντιδειγομένης  
les Epistres de Saint Jude, de Saint Iacques, γνωστού  
ques, & la seconde de Saint Pierre, comme μαρτυρίας  
nous remarquions d'autant. Bré. ὅμως τοῦ  
tius, de nostre temps, en son Apolo- πολλοῖς, καὶ  
gie, pour la confession de Vitemberg, απομένη  
au chap. des Escritures, suivant γεται, καὶ  
les erres de Luther, réuoye parmy les Ἰδαῖας ἡτοί  
Apocryphes, l'Epistre aux Hebrieux, les Πέτρος δευτέρας  
Epistres de Saint Jude, de Saint Iacques, τέρτιος δευτέρας  
la deuxiesme de Saint Pierre, & l'Apoca- ληπτος, καὶ δύο  
lypse. A quel saint se voueront là dessus nos Ministres? comme τετάρτη  
quoy termineront ils ces contestations, si importantes? La Bible se tait: leur esprit Ιωάννης  
particulier est suspect: on le prend en τέταρτης  
partie: Ceux mesmes qu'ils estiment ὅμωνυμοι  
Apostres, ont un sentiment tout con- καίνω.  
d. nombre 3.

traire : leur esprit n'est pas approuvé determinément par l'escriture , Tout homme est menteur : Ils ne recognoissent l'Eglise vniuerselle pour Juge ; moins encores luy accordent ils l'infallibilité qui seroit nécessaire pour nous desueloper de ces cōtestations . Nous serons doncques reduits par leurs maximes à l'infidélité , à la foy humaine , à l'atheisme .

32.

I L n'y a voire vne seule piece du nouveau Testament , qui n'ait eu à surmonter de tres-grandes oppositions , lesquelles on n'eust oncques vuidé , qu'avec incertitude , si l'Eglise , de la main de laquelle nous receuons les Sainctes Escritures , nous eust peu deceuoir , comme le presument nos aduersaires . Marciō , avec ses partisans , blasmoit les trois Euangiles , de de Sainct Matthieu , de Sainct Iean , Sainct Marc , & ne donnoit creance qu'a celuy de Sainct Luc , apres <sup>e. Εαυγελιον</sup> mesme l'auoir estropié , & mutilé , si <sup>μένοντας κατὰ</sup> nous en croyons Sainct Epiphane <sup>e. τὸν Αγκαρ</sup> en l'heresie 42. Sect. 9. & Thodoret <sup>περιπτησης</sup> au liure 1. des fables des heretiques ,

Demonst. I. sur le choix des Escritures. 73

ques, en l'heresie de Marcion. Cer-  
don maistre de Marcion, estoit im-  
bu de ceste mesme persuasion, chez  
s. Tertullian, au liure des Prescrip-  
tions, chap. 51. Les Ebionites ne de-  
feroient qu'au seul Euangile de Sainct  
Matthieu, <sup>b.</sup> au rapport de Sainct  
Irenee liure 1. contre les heresies ch.  
26. d'Eusebe <sup>c.</sup> liure 3. chap. 21. de  
Theodore liure 2. <sup>d.</sup> des fables des  
her. en l'heresie d'ebion, de Sainct  
Epiphane <sup>e.</sup> en l'heresie 30. des Ebio-  
nites Sect. 3. où il attribue la mesme  
creance aux Cerinthiens. Les Alo-  
giens faisoient estat de mespriser l'E-  
uangelie de S. Iean, comme nous l'en-  
seigne Sainct <sup>f.</sup> Epiphane, en la Re-  
capitulation des heresies, & en l'he-  
resie 51. Sect. 28. & Sainct Augustin  
<sup>g.</sup> Tome 6. au liure des heresies, here-  
sie 30.

<sup>1.</sup> δέχονται τὸ κατὰ Μαρκάνον ἐυαγγέλιον. τὸτῷ γὰρ καὶ αὐτοῖς  
ἄστη δικαῖα Κύριον, χρήστα μόνον.

<sup>m.</sup> Ἀποκαλύψου τὸ κατὰ Ιωάννην ἐυαγγέλιον.

<sup>n.</sup> Ioannis Euangeliū respuentes, nec Apocalypsin accipiunt.

T O V T E s les Epistles de Sainct  
PAVL ont esté retranchees par les E-  
bionites, suivant la remarque de S.

<sup>f.</sup> Ex Euange-  
lijis, quod est  
secundum Lu-  
cam, iolū sus-  
cepit, etiam  
genealogia,  
magna ex  
parte, ampu-  
tata.

<sup>g.</sup> solum Euā-  
gelijum Luce,  
nec tamen to-  
tum recipit.

<sup>h.</sup> Ebionæ  
solō eō, quod  
est secundum  
Matthæum, Eu-  
angelio uti-  
tur.

<sup>i.</sup> Euāgeliū  
κατ' ἑβραϊς  
λεγομένῳ  
χράμενοι,  
λοιπῶν σμι-  
το λόγον.

<sup>K.</sup> Utitur so-  
lo Euangeliū  
secundum Mat-  
thæum.

o. Apostolum  
Paulum recu-  
fiant, Aposto-  
lam cum legis  
dicentes.

P. Παῦλος  
κατηγορή-  
τες ἐν το-  
χύρωται.

q. τὸς Απο-  
στόλος πάμ-  
παν τὰς ἐ-  
πιστολὰς ἀρ-  
χῆς κατέγρα-  
το, ἀποστό-  
λον ἀντὸν

Ayutes.

r. Diuinis epi-  
stolas Pauli,  
Seueriani re-  
sponsiunt.

s. Apostolum  
Paulum Ce-  
rinthus non  
accipit.

t. Non accipit  
epistolas Pau-  
li, nisi ad Ti-  
tum.

u. Acta Apo-  
stolorum, &  
Apocalypsin,  
quasi falsare-  
iicit.

x. Actuum hi-  
storiam relli-  
ciunt.

y. Actus Apo-  
stolorum ab  
iicit.

Irenée<sup>o</sup> liu. i. chap. 26. de S. Epiphâ-  
ne<sup>p</sup> her. 30. sect. 10. d'Eusebe liure<sup>q</sup>  
3. chap. 21. par les Seuerians, si on en  
croit Theodoret<sup>r</sup> au liu. i. des Fables  
des heresies, traictant de Seuerus; par  
Cerinthus chez Philaster,<sup>s</sup> au liure  
des heresies; par Marcion, chez le mes-  
me<sup>t</sup> Philaster, exceptees les Epistres  
à Timothée, & à Tite, ausquelles il  
acquiesçoit. Cerdon a esté ennemy  
des ACTES des Apostres dit Tertull.  
des Prescript.<sup>u</sup> chap. 51. Theodoret  
dit le mesme des Seuerians, <sup>v</sup> liure 1.

des Fables des heresies; Philaster <sup>w</sup>

atteste le mesme de Cerinthus; Nous  
auons desia recueilly cy deuant<sup>x</sup> les  
oppositions qui se sont soufleuées à  
l'encontre de l'Epistre aux Hebreux, de

l'Apocalypse, de la 2. de S. Pierre, des deux  
dernieres de S. Jean, de S. Iude, & de saint  
motheum, & Iacques. L'Ecriture se tait: On la prend

en partie: Tout homme particulier  
est menteur. L'Eglise n'est pas infailli-  
ble, disent les Ministres. Les voila donc

dans l'incertitude, reduits à vne foy  
sans foy, ne sçachâs surquoy appuyer,

avec assurance, le triage des liures

Demost. I. sur le choix des Escritures. 75  
du nouveau Testament.

a. nombre 28.  
29. & suivans.  
34.

IL EN est de mesme de L'ANCIEN TESTAMENT. Cerdon le mesprisoit tout à fait , dit Tertullian<sup>b.</sup> chap. 51. des Prescript. S. Epiphane, her. <sup>c.</sup> 41. & S. Aug<sup>d.</sup> her. 21. S. Epiphane dit le <sup>e.</sup> Kέρδω mesme des Valentinians , des Seuerians, & des Archontiques , en la Recapitulation des heresies . Les Cainiens blasphemeroient contre la loy , ainsi que nous l'apprend S. Augustin heresie <sup>f.</sup> 18. & en la 24. il dit le mesme des Seuerians. Tertullian des Prescriptions chap. 51. nous enseigne <sup>g.</sup> qu'Apelles rejettoit la loy , & les Prophetes ; qu'il auoit mesme composé un liure de syllogismes à l'encontre de Moyse. Les Manicheans auoient en horreur la loy ancienne , & les Prophetes , au rapport de S. Epiphane , <sup>i.</sup> en la Recapitulation des heresies , & au liure contre les heresies en la 66. S. Augustin dit le mesme , Tome 6. heresie <sup>k.</sup> 46. & en tous les liures qu'il a escrit à l'encontre de Faustus Manichean. Au Tome 6. liure 33. contre Faustus chap. 3. il rapporte les mesmes

b. Cerdō Prophetas , & Legem repudiavit.

παλαιῶν ἀπαγορεύεις διαθήκην , τὸν δὲ δίκαιον Μαυρότεως, ὡν προφητῶν πάντων, ὡς ἀληθερίαν ἔστατην τε.

c. Οὐαλεγηνιανοὶ παλαιοὶ ἀθετοῦσι διαθήκην, ὡν προφήτας.

d. Cerdonianus dogmatizans, Deum legis ac Propheterum, non bonum Deum esse.

ε. Οὐαλεγηνιανοὶ παλαιοὶ ἀθετοῦσι διαθήκην, Σεβῆρος αθετοῦσι παλαιῶν διαθήκην.

E. Caiani blasphemant legē, & Deum Legis auctorem, carnisque resur-rectionem negant.  
 G. Seueriani carnis resur-rectionem, cū veteri testamento, ref-punant.  
 h. Apelles Legem, & Prophetas, repudiatis. Habet libros suos, quos inscripsit syllogis-morū, in quibus probare vult quod omnia quae Moyses de Deo scripsit, vera non sint, sed falsa.

paroles de<sup>1</sup> Faustus, lequel souste-noit, que la citation des passages de l'ancien Testament, auoit été insérée dans le nouveau, faussement, par cer-taines personnes deguisees, qui auoient, long temps apres les Apostres, écrit trompeusement, sous le nom supposé des mesmes Apostres. LES EBIONITES detestoient tous les Prophètes, singulierement Dauid, Salomon, Esaiac, Ieremie, Ezechiel, & Daniel, suivant les remarques de S. Epiphane here. 30. Paul de Samosate brus-loit de haine, & d'envie, contre les Pseaumes de Dauid, disant qu'ils auoient été inventez depuis peu : qui

Παλαιῶν fut vn des griefs, sur lesquels le Con-diciale d'Antioche le condamna, chez Eusebe<sup>2</sup> livre 7.chap 24. Les Ptolemaites estimoient que partie du Pen-tateuque de Moysé, estoit de l'inven-tion des hommes, chez S. Epiphane o: heresie 33 se&t. 3.

K. Deum qui legem per Moysen dedit, & in Hebreis prophetis locutus est, non esse verum Deum docent. Ipsius noui Testamenti scripturas, tan-quam infalatas, ita legunt, ut quod voluerint, inde accipiant, quod no-tunt reiiciant: eisque tamquam non totum verum habentibus, nonnullas apocryphas anteponunt.

L. Multa, & maioribus vestris, eloquiis Domini nostri, inserta verba sunt, quæ nomine signata ipsius, cum eius fide non cōgruant: præsertim, quia,

# Demost. I sur le choix des Escritures. 77

ut iam sepe probatum à nobis est, nec ab ipso hęc sunt, nec ab eius Apostolis scripta, sed multa post eorum assumptionem, à nescio quibus, & inter se non concordantibus: qui tamen omnia eadem in Apostolorum Domini conferentes nomina, vel eorum qui secuti Apostolos viderentur, errores ac mendacia sua, secundam eos, se scripsisse mentiti sunt.

m. Οὐκέτι δμολογήσι τινα Τ Προφυτῶν, ἀλλὰ μὴ ἀνατεματίζοσι, οὐδὲ χλευάζοσι, Δαχβίδ τε, οὐδὲ τὸ Σαλομὼν, δμοίως ἢ τοὺς περὶ Ησαῖαν, οὐδεποτε, οὐδὲ Δανιὴλ, οὐδὲ Ιερεμίᾳ.

n. Ψαλμὸς δὲ τὸς μὲν εἰς τὸν κύριον ἵντον Χριστὸν παύσας, ὃς δὴ νεωτέρας, οὐδὲ νεωτέρων ἀνθρώπων συγγράμματα.

o. Οτι δὲ σύμπας ὀνεῖδος νόμος, δὲ περιεχόμενος τῇ Μασέως πεντάτευχῳ διχύνποι μόνος θεός, ἀλλ' ἐστι τινες προσάξεις, οὐ δὲ θρησκευτικῶν τετέλους, &c.

LYTHER Apostle de nos<sup>p.</sup> gens, de- 35.  
cestoit l'histoire de Job, de l'ancien T<sup>e</sup>.<sup>p. Cy dessus  
nombre 3.</sup>  
stament; outre tant d'autres du nou-  
veau, qu'il a retranché. <sup>q.</sup> Beze censu-<sup>q. Là mesme.</sup>  
roit cy dessus <sup>r.</sup> l'Evangile de saint <sup>r. Nombre 5.</sup>  
Iean, touchant la femme trouuee en  
adultere, au chap. 8. Castalion, chez  
Beze en la vie de Caluin, estimoit que  
les Cantiques estoient vn entretien  
d'amour prophane. Tous les Mini-  
stres retranchent la SAPIENCE, receueë  
par l'Eglise primitive, avec tāt de ve-  
neration<sup>s.</sup> Ils font le mesme des liures <sup>s. Cy dessus,  
nombre 18.</sup>  
de<sup>t.</sup> Tobie, de Iudith, de Baruch, des <sup>19. & sanguans.</sup>  
Macabées, & de plusieurs pieces de <sup>t. Cy deuant  
nombre 1.</sup>  
Daniel, & d'Esther. Leur grand secret  
<sup>u.</sup> est d'auoir recours, non tant à l'Eglise, <sup>u. Là mesme.</sup>

qu'a l'interieure persuasion du Sainct Esprit, qui leur fait discerner les vrais liures, d'avec les autres. Cerdon, Ebion, Tatian, Luther, Beze, Castalion, ne demandent pas mieux , pour mettre à couvert leurs entreprisnes à l'encontre de l'Ecriture : Ils soustiendront , que c'est Dieu qui le leur a persuadé interieurement. Dire que la parole de Dieu se discerne suffisamment de soy-mesme, d'avec l'humaine , aussi aisément que le blanc d'avec le noir , comme Caluin & Dumoulin le soustenoient

x. Nombre 25. tantost, x est vne inuention gaillarde, pour prouoquer à rire , sur laquelle Cerdon, Marcion , & les autres, appuyeroient les attentats , qu'ils ont executez, contre la parole de Dieu. On en auroit bon marché , s'il suffisoit de dire, Il m'est evident, par vn sentiment interieur, que ce liure est diuin , & ce luy là non: Il n'y a heretique qui ne trouue son compte dans cette liberté reformee. Ce pendant l'escriture que nos gens prenoient pour l'ynique reigle de toute verité, se tait sur ces differens , & nos gens substituent pour

Demost. I. sur le choix des Escritures. 79  
reigle , leurs interieures persuasions,  
au lieu des Escritures.

SATHAN ennemy capital des Escritures Saines, ne se contente pas, d'estoufer le bon grain de la parole de verité, suscitât ses supposts , pour supprimer les liures entiers du Testamēt de Dieu, Il s'urseme de plus l'yuroye des Inuentions humaines , lesquelles il tafche d'auctoriser soubs des belles apparences, de l'Ecriture diuine. Les apprentifz en l'histoire sçauenç, que plusieurs liures ont couru, mesme du temps de l'Eglise naissante, soubs le nom des Apostres , l'Eglise les ayant condamnez, & les fidèles ne les ayant voulu receuoir sans l'adueu de l'Eglise. Nous <sup>y</sup> ne receuons pas , dit Eusebe, liure 3. chap. 3. parmy les Escritures Catholiques, le liure intitulé, les Actes de Saint Pierre , ny cet autre qu'on appelle la predication de Saint Pierre , ny l'Apocalypse du Christ, qui rô mesme , par ce que nous ne trouuons pas, qu'aucun des Docteurs anciens, ou modernes, se soient servis des resmognages de ces liures. Au chap 19. <sup>y</sup> parmy les Escritures supposées , on compte les Actes de Saint Paul, àv[il]s n[on]g[er]y

36.

l'Apocalypse de S. Pierre, & l'Epistre de S.  
 μα, κοῦ τὸν Barnabe. Peu apres, <sup>a</sup> Il y a des heretiques  
 καλεμένους Αποκάλυψις qui font courre les Euangiles de S. Pierre, de  
 Φιν, εδώ δ. S. Thomas, de S. Matthias, & les Actes  
 λως ἐν υα-de S. Jean, liures dont les anciens, qui se sont  
 θολικοῖς ἰσ-entresuivis, par succession ; n'ont fait mention  
 μὲν παρα- aucune,  
 δεδόμενα, δ-

τι μὴ τὰ ἀρχῶν, μήτε μὴν καθ' ἡμᾶς τις ἐκκλησιασμὸς  
 συνέστησεν, τοὺς δὲ αὐτὸν οὐνεχόσατο μαρτυρίας.  
<sup>b</sup> ὃν τοῖς νέοις κατατέταχθω, καὶ τὸν παύλον πράξεων ἡ γρα-  
 φὴ, καὶ Αποκάλυψις Πέτρος, καὶ Βαρυάβα ἐπιζόλη.  
<sup>c</sup> Οὐδομάτι τὸν Αὐτοκόλων, πρὸς τὸν αἰρετικὸν προφρομένας  
 γραφὰς, ἵτοι ὁς Πέτρος, καὶ Θωμᾶς, καὶ Ματθίας, καὶ παῖς τινας,  
 πατέρα τέτοις ἄλλων εὐαγγέλια περιεχόσας. ὃν ὁς Αυδρέος, καὶ  
 Ιωάννης, καὶ τὸν ἄλλον Αποκόλων πράξεις, ὡς δοὺς διαμάτιος ὃν  
 συγγράμματι, τὸν κατὰ διαδοχὰς, ἐκκλησιασμὸν τις ἀνήρ,  
 ἐις μηδὲν ἀγαγεῖν ἔξιστε.

## 37. SAINCT Hierosme Tome 1. Des

b. Libri, <sup>d</sup> Escrivains Ecclesiastiques, parlant de  
 quibus unus Actorum Petri inscribitur, alius Euā-  
 gelii, tertius de cet Apostre, à scauoir, ses Actes,  
 Prædicatio- son Euangile, sa Predication, son Apocalyp-  
 sis, quartus son Apocaypse, son Jugement. Les Gnostiques em-  
 ployoient l'Evangile selon S. Philippe, chez  
 Apocryphas iudiciorum, inter S. Epiphane <sup>e</sup> en l'heresie 26. Les Ma-  
 scripturas re-  
 putantur. c. nicheans, chez S. Cyrille de Hierusa-  
 lem, en la Catechese 4. des illuminez,  
 gnostiques ὅρο- faissoient

<sup>a.</sup> faisoient courir vn Euangile selon S. <sup>μα Φιλίππος</sup> Thomas , pour empêter les ames, à <sup>τῇ ἡγετί</sup> Mar-  
la faueur de la boane odeur, de nom <sup>Ἰησοῦς</sup>, <sup>ἐναγ-</sup>  
d'Euangile. Sozomene au 7. liure de <sup>γέλιον πρ-</sup>  
son histoire chap. 19. atteste, <sup>c.</sup> qu'il <sup>πλασμένον.</sup>  
a veu, que l'Apocalypse de S. Pierre, estoit <sup>d. Μαρκόν</sup>  
tellement accreditee dans la Palesti- <sup>τὴ Θαρσοῦ</sup>  
ne, que tous les ans, au grand iour de la prepa- <sup>ἐναγγέλιον,</sup>  
tion de la Pasque durant les rigueurs des ieus- <sup>διπερ ὥσπερ</sup>  
nes plus estroitz, on la lisoit solemnellement <sup>ἐνωδίᾳ τῆς</sup>  
en l'assemblée des fideles; comme aussi il <sup>ἐναγγελίης</sup>  
atteste que <sup>e.</sup> les moines de la mesme Pale- <sup>μιας διαφ-</sup>  
stine, faisoient grand cas de l'Apocalypse de <sup>τάπει</sup> S. Paul. Eusebe liure 6. chap. 10. trans- <sup>χὰς τῶν ἀ-</sup>  
crit <sup>g.</sup> vne piece d'un liure de Serapi- <sup>πλαστέρων.</sup>  
on Euesque d'Anthioche , employee <sup>τῷ Πέτρῳ</sup>  
pour arracher des mains des fideles, <sup>ὡς νόθον</sup>  
l'Euangile selon S. Pierre, estimé par iceux <sup>παντελῆ</sup>  
Apostolique & orthoxe. <sup>πρὸς τὸ ἀρ-</sup>  
<sup>χεῖν δικαίου</sup>

<sup>μασθᾶσαν, ἐν τοιν ἐκκλησίαις Τῆς Παλαιστίνης εἰσέτι γῦν,</sup>  
<sup>ἀπαξ ἐπάγγεις ἔτες ἀναγνωσθομένην ἔγνωμεν ὃν τῇ ἡμέρᾳ πα-</sup>  
<sup>ρασκευῆς, ἦν λαὸς ἐυλαβῆς ἄγαν νησεύει.</sup>

<sup>f.</sup> Αποκάλυψε Παύλος, ἦν ἐθείς ἀρχάιων ἕδε, πλεῖστοι μονα-

<sup>χῶν, ἐπιμνήσοι.</sup>

<sup>g.</sup> ἔτερος τε συντεταγμένος ἀντῷ λόγος, περὶ τοῦ λεγομένου,

<sup>καὶ τὰ Πέτρου, ἐναγγελία, &c.</sup>

h. Notitia librorum Apocryphorum qui non recipiuntur; Euangelium nomine Thaddei, Matthiae, Petri, Iacobi, Barnabae, Thomas, Bartholomai, An- dreæ &c. Itinerarium nomine Petri, &c. Actus nomine Andreæ Apostoli, Thomæ, Petri, Philippi, Apocryphi &c. Reuelatio Pauli Apostoli, Thomæ, Stephani.

39.

Si nous ne pouuions consulter l'oracle de l'Eglise, prendre langue de nos Peres, ensuivre les traces des nos majeurs, nous ne pourrions discerner l'Ecriture diuine, d'avec la supposée: l'une & l'autre, porte sur le front le nom des Apostres; l'une, & l'autre se dit estre diuine. Les Copistes, les Imprimeurs, les Relieurs des liures, peuuent attacher vne piece supposée, avec vne autre véritable, & légitime; si on nous oste l'oracle de l'Eglise, si on le tient pour fautif, si toute l'antiquité nous est suspecte, comme les Ministres s'efforcent, de la descrirer, pour auctoriser la domination tyrannique de leur interieure i<sup>e</sup> persuasion,

Cy dessus  
nombre 1.

Demost. I. sur le choix des Escritures. 83  
l'esprit de chasque particulier estant  
encores plus susceptible de manque-  
ment, en quelle extremité de desfian-  
ce serons nous en quel desarroy fera  
nostre creance ? qu'y aura-il d'asseu-  
ré, & de bien affermy, dans tout le  
corps de la religion?

IL n'y a vérité aucune que Dieu ne  
puisse reueler, & de parole, & par es-  
crit. D'où s'ensuit euidentement, qu'il  
n'y a vérité aucune, dans Platon, dans  
Aristote, dans Seneque, ny dans au-  
teur quelconque, soit elle naturelle,  
ou supernaturelle, soit q'uelle concerne  
la simple histoire, ou les mœurs, qui  
ne peult estre diuiné, & Canonique,  
s'il se daignoit de no<sup>e</sup> la reueler, ou de  
l'autoriser par son adueu. Le dire du  
poète Epimenides, portant, que ceux de  
Crete sont tousiours mensongers, mauuaises  
bestes, ventres paresseux, est venu diuin,  
depuis que S. Paul l'a approuué, & ci-  
té pour véritable, à Tite chap. 1. v. 12.  
Il en est de mesme du dire d'Aratus,  
allegué par le mesme S. Paul, dans  
l'Areopage, Act. 17. v. 28. Nous sommes  
le lignage de Dieu; comme aussi de la sen-

40.

tence de Menander, transcrise en la i.  
aux Corinth. chap. 15. v. 33. La mau-  
uaise hantise corrompt les bonnes mœurs.  
L'histoire du chastiment, & de l'humiliatiō,  
de Nabucodonosor, est d'autorité  
diuine, quoy qu'elle ait esté mise  
au iour par Nabucodonosor mesme,  
en Daniel au 4.ch. Balaam <sup>k</sup> & <sup>l</sup> Caï-  
phe, prophetisoiēt malgré eux mesme.  
Si donc il y auoit quelqu'vn qui opi-  
niastrast, qu'yne piece d'Aristote, de  
Platon, de Seneque, qu'yne homelie  
de saint Augustin, de S. Basile, de S.  
Chrysostome, est diuine & Canoni-  
que (les Ministres n'y trouuant d'ail-  
leurs, rien de faux, & de contraire  
aux Escritures canonisées par eux)  
comment est-ce que les mesmes Mi-  
nistres, pourroint condamner ceste  
nouueauté, & temerité ? L'Ecriture  
se tairoit là dessus; comme elle se tait  
aussi sur les contestations qu'on a fait

<sup>m.</sup> Cy dessus  
Nombre 28.  
29.30.

naistre, <sup>m</sup> à l'occasion de l'Apocalypse,  
de l'Epistre aux Hebrieux, & tels au-  
tres liures, receuz, apres plusieurs op-  
positions, sur la determinatiō de l'E-  
glise: L'Ecriture ne seroit contraire à

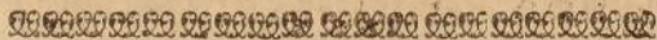
Demost. I. sur le choix des Escritures. 85  
ces liures là, puisque, par nostre hypo-  
thēse , ils ne contiendroient rien de  
faux: vne vérité, pour estre prononcée  
de bouche, ou couchée par escrit, par  
inspiratiō diuine , ne chāge pour cela  
de nature , ny de qualité, en elle mes-  
me : On ne trouue aucune difference  
des characteres , des syllabes , ny des  
mots , d'Epimenides, d'Aratus , & de  
Menáder, soit qu'o les lise d'as ces Poë-  
tes, ou qu'on les trouue dans S. Paul.  
Cette diuine reuelation n'imprime  
aucune marque, ny aucun sceau à ce  
qu'elle reuele, pour le faire discerner  
d'avec le reste. Quant à l'interieure  
persuasion du pretendu <sup>n.</sup> S. Esprit, <sup>n. Cy dessus  
nombre 1.</sup>  
vn chaquvn la pourroit alleguer en fa-  
veur de ses imaginatiōs, nō moins que  
les Ministres. Si l'Eglise n'est obeie  
sans contredit, touchant les liures di-  
uins, qu'elle nous a transmis de main  
en main,, chasque particulier pourra  
faire passer ses escrits, & ses inuenti-  
ons, pour parole diuine, sans que Dieu  
aye laissé, à son Eglise , moyen aucun  
d'arrester vne telle temerité.

Lors que les Ministres font sem-

41.

blant de deferer à l'Escriture , ils entendent parler de l'Escriture en sa seule langue originelle. Ils changent , tous les ans, mille & mille articles , en la version de leurs Bibles Françaises , pour s'approcher d'autant plus , disent ils en la preface de leurs mesmes Bibles , de la pureté de l'autographe , qui est l'Hebrieu , pour le vieux Testament , & le Grec pour le nouveau. Ainsi le suppose Caluin en ses opuscules , au remede contre le Concile de Trente , sur la session 4. page 916. en ces mots , *Moysé, & les Prophetes, nous ont communiqué en langue Hebriaque, ce que Dieu leur auoit revelé: Les Apôtres ont couché leur doctrine, en langue Grecque.* Si c'est la langue originelle de l'Escriture , qui est l'vnique , & souuerain Iuge , de tous les differens de la Religion , il faudroit que l'Escriture eust determiné quelle est la langue originelle de chasque livre , puisque c'est le fondement de tout. L'Escriture n'en a determiné. L'Evangile pouuoit estre escrit en Grec , & en Latin , & en Hebrieu , & en quelque autre langue que ce soit. Tout ce qui

Demonst. II. sur l'intégrité des Escript. 87  
se dit en vne langue , se pourroit dire  
en l'autre. Les Ministres seront par  
conséquent reduits à la seule foy hu-  
maine. Le fondement de toute leur  
entreprinse, est le triage de tous & cha-  
qu'vns les vrays liures de l'Escritures  
& le choix de la langue originelle de  
ces mesmes liures. Ce fondement ne  
se trouue dans l'Escriture. Hors d'i-  
celle nos Ministres sont obligez à ne  
rien croire, en fait de Religion. De for-  
te que tout bien consideré , les Mini-  
stres ne croyent le fondemēt de toute  
leur creance, que d'vne foy humaine.  
En suite toute leur religion est vne  
foy sans foy.



## DEMONSTRATION II.

*Prinſe des differens qui naissent sur l'integri-  
té des liures de l'Escriture.*

LA DIVINE prouidence a permis,  
pour effayer nostre obeissance , &  
abaisser nos esprits sous les lois de la  
subiection de l'Eglise , que nous euf-  
fions besoin, de la conduite, & direc-

42.

tion d'icelle, nō seulement pour faire le choix & le triage des vrays liures de l'Ecriture, mais aussi pour nous assurer des parties d'iceux. De façon que  
o. Cy dessus nos Ministres, ne se voulans <sup>o.</sup> assub-  
nombre 1. jectir aux oracles de cette mesme E-  
glise, non plus pour les parties de l'E-  
criture, que pour le tout, n'ont qu'vne  
foy purement humaine, & vne foy  
sans foy, tant pour chasque partie, que  
pour le tout. Nous n'y estions pas lors  
ques les auteurs Canoniques ont es-  
crit : Nous n'auons, au plus, que des  
copies, transcrives sur l'original : Ces  
copies ont passé par plusieurs mains,  
auant que de tomber ées nostres. Les  
Copistes peuuent auoir manqué,  
ou par mesgarde, ou par ignorance,  
ou par malice, adioustant, diminuant,  
ou changeant. Les Docteurs de l'an-  
cienne Eglise ont formé des plaintes,  
bien fréquentes, contre semblables  
alterations. Les Ministres s'en plai-  
gnent eux-mêmes : si ce sont ces li-  
ures, ou ceux-là, qui sont alterez, où  
qui ont resté en leur entier, les liures  
mêmes n'en peuuent determiner: Le  
papier

Démōst. II. Sur l'intégrité des Escritur. 89  
papier souffre tout : Si l'Eglise peut  
estre surprisē, & receuoir vniuersel-  
lement pour parole de Dieu, & pour  
Ecriture sainte, les inuentions des  
hommes, comme le croient nos Mi-  
nistres ; beaucoup plus sera suscepti-  
ble d'erreur, chasque particulier. De  
la sorte, toute la religion sera bastie,  
sur le sable mouuant , de la creance  
humaine.

S. IRENEE liure 1. contre les here-  
sies chap. 29 reproche à Marcion , na-  
tif du Pont en Asie, qu'il<sup>o</sup> auoit circon-  
cis & mutilé impudemment l'Evangile de S.  
Luc (lequel seul il receuoit pour authentique)  
& les Epistres de S. Paul , y supprimant les  
clauses qui condamnent ses herésies. TER-  
TVLLIAN Des Prescr.ch. 38. se plaint  
de ce que le mesme Marcion, p. non à  
cachetes , mais tout ouuertement , non en des  
points de peu de consequence, mais en des par-  
ties remarquables, non usant du poingon, mais  
bien à grands coups d'espee, auoit, non picqué,  
ou esgratigné , ains plustost blesse & massa-  
cré les Ecritures. Consideration qui fait  
qu'au liure 1. contre Marc, chap. 1. il  
le nomme, q. le Rat du Pont, qui a rôgé les

43.

o. Impudoratē  
blasphemans,  
cum qui à le-  
ge & prophe-  
tis annuntia-  
tus est Deus,  
id, quod est  
secundum Lu-  
cam, Euange-  
lium circum-  
cidens, & om-  
nia que sunt,  
de generatio-  
ne Domini,  
cōscripta, au-  
ferens, non E-  
uangelium, sed  
partem Euan-  
gelii tradens.  
p. Marcion  
excitè, & pa-  
lam, macha-  
rà, non stylò,  
vñus est: quo-  
niam, ad ma-  
teriam suam,

M

*exdem scrip- Euangiles, & qu'au liure 5. chap. 4. il se  
turarum con- plaint de l'espouge du mesme Marcion, par  
fecit.*

*q. Quis tam laquelle il enleuoit, non l'enduisson  
comesor mus Ponticus, qua des couleurs de quelque tableau, mais  
Marcion, qui Euangelia cor- des Escritures diuines. Sainct Cyrille  
rosit?*

*r. Erubescat Patriarche de Hierusalem<sup>s</sup> en la ca-  
spongia Mar- techese 6. des illuminez, blasme le  
cionis, nisi quod ex abu- mesme Marcion, pour avoir arraché du  
danti retrac- nouveau Testament, les passages de l'ancien,  
to, quæ ab- stult: quum qui y estoient citez. C'EST<sup>t</sup> le propre de  
validius sit, illum ex his l'heresie de reitter certaines Escritures,  
reuinci, quæ d'en alterer les autres, & de destourner le  
seruauit.*

*s. Μαρκιων, vray sens, de celles qu'elle reçoit, disoit Ter-  
ιπότης και μένων, apò tullian, des prescript. chp. 17.*

*τῆς παλαιᾶς, ἣ τῇ νεωτῇ διαθήκῃ, μαρτυρῶν ἐλεγχόμενος,  
πρῶτος ἐτόλμησεν ἐκνόνται τὰς μαρτυρίας.*

*t. Ista heresis non recipit quasdem scripturas: & si quas recipit, ad-  
iectionibus, & detractionibus, ad dispositionem instituti sui interuertit,  
& si accipit, non recipit integras: Et si aliquatenus integras præstat,  
nihilominus diuersas expositiones commentata conuerit. Tantum  
veritati obstrebit adulter sensus, quantum & corruptor stylus.*

### S. E P I P H A N E en la Recapitula- tion des heresies, atteste<sup>u</sup> que les Pe-

*u. Κέχρηνται puziens receuoient, & l'Ancien, & le  
ώσαύτως nouveau Testament: mais de telle fa-  
παλαιᾶ, τῇ  
νεωτῇ διαθή-  
κῃ, κατὰ τον  
ἴδιον γάν με-  
στ. 13. il tance<sup>x</sup> les Ebionites d'auoir  
ταποίρτες, reitté tous les Euangiles, fors S. Matthieu,*

lequel encores ils corrompoient. En la sect. <sup>x.</sup> En τῷ  
18. il adiouste, <sup>y.</sup> Qu'ils corrompoient de παρ' αὐτοῖς  
mesme le Pentateuque de Moyse. Il accuse <sup>Ευαγγελίῳ</sup>  
les Cetinthiens, <sup>z.</sup> d'une corruption par θάνον διομάχ-  
veille de l'Evangile de S. Matthieu, en l'he- <sup>ζομένῳ</sup>, ἐχ-  
resie 28. sect. 6.

ρεσάτῳ, ἀλλὰ νεοφευμένῳ, καὶ ἡρωτασμένῳ, φέρεται.  
y. Ούτε γέ δέχονται τὸν Πεντάτευχον Μωϋσέως ὄλην, ἀλλὰ  
τινὰ πάμελα ἀποβάλλοσσι.  
z. χρῶνται τῷ ματθαῖον Ευαγγελίῳ, ἀπὸ Μέρος, καὶ  
ἀχι ὄλῳ.

S. AVGVSTIN Tome 6. liure des 45.  
heresies en la 46. tesmoigne, que <sup>a.</sup> les  
Manicheans receuoient, & reiettoient, sui-  
vant leur bon plaisir, diuerses pieces du nou-  
veau Testament.

THEODORET au liure 1. des fables 46.  
des heretiques, parlât <sup>b.</sup> de Tatian, nous  
enseigne, qu'il auoit rayé finement,  
des quatre Euangiles, tout ce qui con-  
cernoit la genealogie, & la naissance  
de IESVS-Christ selon la chair : fraude  
qui ne fut apperceuë, que bien tard,  
plusieurs Catholiques s'estans seruis,  
par mesgarde, de l'Evangile mutilé  
de la sorte, iusqu'à tant que le mesme  
Theodoret, en ayant fait vn'exaëte  
recherche, ramassa iusqu'à deux cens

<sup>a.</sup> Ipsius noui  
Testamenti  
scripturas, tā-  
quam infal-  
latas, ita le-  
gunt, vt quod  
voluerint, in-  
de accipiunt,  
quod nolunt  
reliciant.

<sup>b.</sup> Composuit  
Euangelium,  
quod dicitur,  
per quatuor,  
amputatis ge-  
nealogiis, &  
aliis quacun-  
que ostendit  
Dominum na-  
tum esse ex  
Dauid, secun-  
dum carnem.  
Et autem vñ  
funt, non ii  
foli, qui sunt  
illius fæcte,  
sed ii etiam

qui dogmata Apostolica se-  
quuntur, com-  
positionis  
fraudem non  
cognoscētes,  
sed simpliciā  
et tamquam  
librō compē-  
diōsō videntes. Ego quoque inueni plusquam ducentos huiusmodi li-  
bros, qui in honore habebantur in nostris Ecclesiis. Quos cām omnes  
simul coegerim, depositi, & loco eorum reposui quatuor Euangelista-  
rum Euangeliā.

47. S. IUSTIN Martyr, au Dialogue a.  
 c. Apō 78 avec Tryphon, reproche aux Juifs,  
 ἀπεκριος πέμπτης qu'ils auoient alteré & corrompu les  
 ψαλμος παssages de l'ancien Testament, les-  
 δια Δαβид quels fauorisoient le Messie, & no-  
 θεοδέτων tamment le verset 10. du Ps. 95. (ou  
 λόγων, λέ- 96. selon les hebreux) Dites parmy les  
 ξεις βρεχά- nations, que le Seigneur a regné, PAR LE  
 εις ἀφέλον- BOIS. Car c'est ainsi que David l'auoit écrit  
 το ταύτας, 1500. ans avant la mort du Messie, dis-  
 ἀπὸ 78 §v. soit le mesme Sainct Iustin, en son  
 ος. &c. Apologie 2. comme aussi Tertullian  
 περὶ τοῦ Χριστοῦ. l'a cité de la sorte, contre les Juifs,  
 κανονοῖσι, chap. 10. & au liure 3. contre Marciō,  
 ιπλιν ἡ Χρι- chap. 13. Là où S. Iustin reproche aux  
 στὸν ἄνθρω- Juifs, en la personne de Tryphō, qu'ils  
 πον γενόμενοι auoient rayé ces mots, par le bois, de  
 διῆναι, ἐπειδή peur d'estre obligez par iceux, de reco-  
 οὐδὲν βασι- gnoistre le bon-heur du bois de la  
 λευκαὶ ἀπὸ Croix du Messie.

S. CHRYSOSTOME en l'homelie 9.

48.

sur saint Matth. <sup>e</sup> assure, que les Juifs <sup>e</sup> οὐδὲν μετανοῶσι  
ont depraué les Escritures saintes, partie par övres, n̄ ès  
mesgarde, <sup>et</sup> par nonchalance, partie par ἀστέβαιν  
yne malice affectee. <sup>συνεχῶς ἐμ-  
πίπλευτες, τὰ</sup>

<sup>μὲν ἡγέρσαν ἀπόλλυσθαι, τὰ δὲ αὐτοὶ κατέναον, καὶ κατέ-  
κονταν.</sup>

DENYS Evesque de Corinthe se plaint, chez Eusebe liure 4. chap. 22. <sup>f</sup> Où θαυ-  
de ce que les heretiques auoient corrompu, <sup>μαρτύρις ἔρα,</sup>  
• depraué malicieusement ses Epistres : attentat, <sup>εἰ νὴ τὸ κύ-  
dit il, <sup>f</sup> duquel on ne s'estonnera, si on con- <sup>δισχημόσας</sup>  
sidere, qu'ils ont bien entreprins de corrompre <sup>τινὲς ἐνιβε-  
et falsifier les Escritures diuines. <sup>βληνταί.</sup></sup></sup>

S. AVGUSTIN Tome 2. Ep. 19. g. γραφῶν.

nous assure, qu'il auoit apprins de S. <sup>50.</sup> De inter-  
Hierosme mesme, que l'intention <sup>g. pretatione</sup>  
qui l'auoit porté à traduire l'ancien <sup>tua, iam mihi</sup>  
Testament d'hebrieu en Latin, auoit <sup>quā vtilitate,</sup>  
esté, pour remedier aux corruptions des <sup>scripturas vo-</sup>  
Juifs, qui en omettoient, ou alteroient quel- <sup>lueris trans-  
ques parties. <sup>ferre de he-  
corrupta sunt, proferres in medium. <sup>bræis, ut sci-  
licet ea quæ à  
ludæis pre-  
termissa, vel</sup></sup></sup>

S. HIEROSME tome 5. h. sur le ch. <sup>51.</sup>  
j. du Prophete Michee, remarquant <sup>h. Legimus</sup>  
Bethleem, & plusieurs autres Villes <sup>iuxta LXX.</sup>  
de la tribu de Iuda, mentionnées en <sup>duntaxat in-  
terpretes, in  
Iesu naue, ubi  
tribus Iudeæ,</sup>

verbés, &c op. 94. *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
pida desexi- Iosué, chap. 15. selon la version des 70.  
buntur, infer mais non dans le texte Hebreïque, est  
cetera etiam hoc scriptum,  
Theco, & E- en doute, si les 70. ont adiouste, ou bié  
phrata, hac si les Iuifs ont supprimé das l'hebreu,  
est Bethlehē, &c. quod nec malicieusement, pour obscurcir d'a-  
in hebreo, nec apud alij tant la naissance du Messie, qui deuoit  
inuenitur in- estre en Bethleem de Iuda.

sive de veteribus libris erasum sit, malitiā Iudeorum, ne Christus de  
tribu Iuda ortus videretur, sive à 70. additum, ne quaquam liquidō co-  
gnoscentes, certum quid nouimus.

52. CALVIN sur le chap. 49. de la Ge-  
nèse v. 10. *Le Royaume ne sera osté de Iuda,*  
*ny le Duc de sa cuisse, iusqu'à tant que celuy*  
*qui doit estre envoié, vienne; estime<sup>i.</sup> vray*  
*semblable, que les Iuifs ont corrom-*  
*pu ce verset lisans, iusqu'à tant que*  
*si lo vienne, sur le Pseaume 21. (ou 22.*  
*selon les hebreux) v. 17. Ils ont percé*  
*mes mains & mes pieds, il prefere cette*  
*version, de laquelle se fert l'Eglise*  
*Romaine, à l'hebreu d'aujourd'huy,*  
*qui porte, comme un Lyon mes mains:*  
*Puis adiouste, Il y a contre les Iuifs grand*  
*soupeçon de fausseté, veu que tout leur estude*  
*est, despouiller IESV Christ crucifié, de ces ar-*  
*moiries, afin qu'il n'apparaisse estre le Christ*  
*& le Redempteur. En ses instit. liure I.*  
*chap. 13. sect. 9. il remarque que les*

i. Putant non-  
nulli fraude  
corruptum  
esse locum,  
quod licet  
firmum non  
sit, veri tamē  
simile est.

Iuifs ont depraué, en haine du Messie, le verset 6. du 9. ch. d'Esaie, Voila, dit Esaie, chap. 9. v. 6. le nom , dont il sera appellé, le Dieu fort, & Père du siecle à venir. Les Iuifs repliquent , & renuersent la lecture des mots , voicy le nom duquel le Dieu fort, & Pere du siecle à venir l'appellera. Paroles qui preferent nostre version commune, à l'hebrieu; & qui tansent de plus , l'hebrieu d'aujourd'huy , de corruption, & de renuersement. Il est de mesme aduis en ses commentaires sur le chap. 9. d'Esaie v. 6. De sorte qu'en ces trois passages il se tient à la version de l'Eglise Romaine, contre le texte hebrieu.

LORS que dans l'escriture se trouve quelque clause defavorable aux desseins de nos Ministres, ils se donnent la hardiesse, & la liberté, de la retrancher, à leur poste; soubs ombre que l'autographe mesme est corrompu. En S. Math. 10. v. 2. *Les noms des douze Apôtres sont ceux cy,* LE PREMIER est Simon, dit Pierre, & André son frere. Beze en ses commentaires sur ce lieu, confesse , <sup>k</sup> que tous les exemplaires ont de la sorte,

K. Reperimus  
ita scriptum  
in omnibus  
exemplari-  
bus.  
L. Primus,  
 $\pi\acute{e}\tilde{\rho}\omega\tau\circ$   
quid si hoc  
vocabulum,  
ab aliquo ad-  
ditum est, qui  
primatum Pe-  
tri stabilire  
vellet

& neantmoins, par caprice, & par iugement propre, il soubçonne<sup>1</sup> que quelque partisan du Pape, & de sa primace, l'a adiousté; Il eust mieux fait d'en inferer, que le S. Esprit, & saint Luc son secrétaire l'auoit inseré dans le texte, tesmoin tous les exemplaires, pour appuyer la primace de S. Pierre, & du Pape son successeur.

54. EN Saint Luc chap. 22. v. 20. le Sauveur présente la coupe sacree, disant, *Cette coupe, est la nouvelle alliance en mon sang, LAQUELLE EST RESPANDUE pour vous.* Termes qui portent, qu'au saint Sacrement du corps & sang de IESV-Christ, se trouve vne effusion pour nous, outre l'effusion du sang en la Croix. Cette coupe est espan-duë : Cette coupe n'est pas en la Croix. Il y a donc vne autre effusion au Sacrement, fors celle de la Croix.

m. Tōto τὸ Le Grec estimé par nos parties l'autographe de S. Luc, le porte ainsi m. ναῦν διαθῇ. expressément. Ce nonobstant, toutes unō τῷ αἱ les Bibles des Ministres, se servant ματὶ μν., τὸ d'un qui, pro, quod, reformé, ont traduit ἐπερ ὑμῶν de la sorte, *Cette coupe est la nouvelle al- liance*

liance en mon sang, LEQVEL EST RES-  
P A N D V pour vous: au lieu de dire, LA-  
Q VELLE EST RESPANDVE pour vous.  
Leur intention est de recourir à l'effu-  
sion du sang en la croix, non à l'effusio  
de la coupe, qui est la nouvelle allian-  
ce, & qui est respandue, à raison du  
sang contenu en icelle. Comme qu'il  
en soit, il y a du desaccord entre l'ori-  
ginal, & la traduction des Ministres:  
Celuy là porte que la coupe est respā-  
duë, celle cy que le sang est respandu,  
non la coupe. BEZE est bien si osé que  
de dire là dessus en ses Annotations, n. Tō ἐν χρ.  
n. que S. Luc a manqué, commettant vne espece vñeroy.  
de solecisme, ou, que quelqu'un a adiouste  
ces mots, Espandue pour vous : quoy que  
dailleurs il affeure ° que la version Syria-  
que, & tous les exemplaires qu'il a onques  
peu voir, l'ont de la sorte. Pourroit il y a-  
voir vne insolence plus insupportable,  
que d'accuser saint Luc, & le S. Es-  
prit, d'auoir māqué, & vouloir corri-  
ger l'autographe du Testament de  
Dieu, sur des caprices de Ministre?  
Y a-il petit escholier de grammaire,  
qui ne sçache, qu'il ny a apparence de

Quī hæc ver-  
ba, si obstruc-  
tionem spec-  
temus, neces-  
sariò, non ad  
sanguinē, sed  
ad poculum  
pertineant,  
neque tamē  
de vino, nedū  
de poculo in-  
telligi pos-  
sint, aut ma-  
nifestum est  
solecophâ-  
nes, cùm dicē-  
dum fuerit  
ἐχυροπέτρος  
vt legit Basilius in Eth.  
aut possit cū

h̄ec essent ad marginē annotata, potea in contextum irrepserunt.  
o. Minime tamē omisi, quia hoc etiam legitur apud Syrum inter-  
pretē, & in OMNIBVS, quos inspeximus, Gr̄cis Codicibus, &  
potest excusari soloecismus, si ex hebr̄orum idiotismo, τὸ ἐκχυνόμε-  
νον exponatur, ὅπερ εὐχέρεται.

55. S. LVC chap. 3. v. 36. en la liste de la genealogie du Sauveur, nomme **Sala**, fils de **CAINAN**, fils d'**Arphaxad**. Les Bibles Geneuoises, l'ont de la sorte.

Beze confesse en ses Annotations sur ce lieu, chez Eustache Vignon, à Genuee, 1598. p. que la version Syriaque, la version Latine commune, le texte grec, disent le mesme : excepté, dit-il, un ancien manuscript, auquel ce nom de Cainan manquoit : & ce nonobstant par ce que en la Genese chap. II. v. 12. (où se retrouue cette genealogie) suiuant l'hebrieu que nous auons aujourd'huy en main, CAINAN est obmis, entre Sala, & Arphaxad, quoy qu'il ne soit obmis là mesme, dans les septante interpretes, il conclud qu'il le faut rayer du nouveau Testament, & en effect il le raye, & l'ob-

p. Vulgata re-  
censet Cainā,  
ab eo qui ver-  
su 37. nominat-  
tur, diuersum,  
manifesto, vt  
liquet ex Gen.  
II. v. 12. he-  
br̄eo contex-  
tu, ERRORE  
gr̄ecæ editio-  
nis, vnde in  
Latinos, & in  
ipsam Syram  
interpretatio-  
nem irrepit,  
frustra sese in  
eo torquen-  
tibus multis.  
Sed & in illo  
mēo veneran-  
dæ vetustatis  
codice, istud  
hoc loco non  
legitur.

met tout à fait dans sa version latine: Comme si saint Luc n'auoit peu dire quelque chose au dessus de ce que Moyse auoit dit, & comme si le saint Esprit auoit été obligé de tout dire en l'ancien Testament; & comme si Iesus-Christ, & les Apostres, ne citoient pas, en diuers endroits du nouveau Testament, les textes de l'ancien, s'uiuant la version des 70. mesme en des endroits où les 70. ne s'accordent avec l'hebreu d'aujourd'huy. Nous n'auons, dit <sup>q</sup> en fin Beze en ses Annotations 1556. & 1559. fait difficulté de RAYER de l'Evangile le nom de Cainan, suivans en ce l'autorité de Moyse, Gen. II. v. 12. L'insolence de Caligula estoit estimée extreme, lors qu'il decapitoit les statues des faux Dieux, pour placer sur le tronc d'icelles, l'image de sa teste. Beze va plus auant que cela, preferant son autorité à celle du vray Dieu, & se hasardant de corriger la parole divine, sur des imaginations d'homme. On voit assez par ces demonstations oculaires, que les Ministres treuuent à redire à l'Evangile, pris

<sup>q. Legitur  
78 Kaiyā,  
quod non du-  
bitauimus ex  
pungere , fe-  
cuti autori-  
tatem Mosis  
Gen. 1. v. 12.</sup>



100 Les Ministres sans foy. Demonst. II.  
en son autographe.

56. S. MATTHIEV , ayant parlé des  
30. deniers qui furent employez à l'a-  
chat du champ du potier, pour la sé-  
pulture des estrangers , apres que Iu-  
das les eut rapportez sa trahison ayant  
réussi à son damn, & à son regret , ad-  
jouste au chap. 27. v.9. Lors fut accom-  
ploy ce qui auoit été dit par Ieremie le Pro-  
phete , disant , & ils ont pris trente pieces

*sic habent d'argent, &c. Beze là dessus<sup>r</sup> accorde  
constater om-  
nes Codices,  
& "hic nodus  
vetustissimos  
que tous les exemplaires ont de la sorte , Il  
opiniastre neantmoins , qu'il y a fautes  
quelque in-  
terpretes tor-  
sit: quia vide-  
licet testimo-  
nium ex Za-  
charie sum-  
tum est , non  
ex Ieremias, ut  
plana videa-  
tur esse & que le S. Esprit s'est trompé. Il pou-  
roit dire, avec moins de temerité, que  
ce passage de Ieremie n'estoit pas à  
sicut censet  
Aug. De con-  
sensu Euang.  
z.c.7. itemque  
Euseb. Di-  
monst. lib. 20.  
Quod si quis  
hunc errorem  
malit vel li-  
brarius tri-  
buere , vel & du nouuau Testament , se soient*

*que il semble y auoir eu en cette allegation un  
manquement de memoire , Ieremie ayant esté  
cité pour Zacharie. Il tient à peu qu'il ne  
dit tout net que Saint Luc à menty ,  
& que le S. Esprit s'est trompé. Il pou-  
roit dire, avec moins de temerité, que  
ce passage de Ieremie n'estoit pas à  
present en nature, quoy qu'il y fust du  
temps de S. Matthieu ; comme nous  
verrons cy-apres que les Ministres  
nous accordent, n'y auoir rien d'ab-  
surde, que diuerses pieces, de l'ancien ,*

perduës. Origene sur S. Matth homil. 35. le presume<sup>s</sup> de la sorte. S. Hierosme<sup>t</sup> sur le chap. 27. de S. Matth. dit auoir veu ces mesmes mots, dans vn liure Hebrieu de Ieremie, qui n'est pas Canonique. Les Descriptions de Ieremie ne se trouuët pas à présent, elles sont alleguées au 2. liure des Macab. chap. 2. v. 1. S. Iude en son vers. 14. allegue la prophetie d'Enoch, qui ne se trouue pour le iourd'huys pour cela nos Ministres n'ôt pas accusé de faus-seté ce verset là. Eusebe liure 10. de la Demonstr. chap. 4. craint que les Juifs ayent rayé cette allegation de la prophetie de Ieremie; comme les Saincts Peres les ont accusez<sup>u</sup> pour semblables subjets, d'auoir alteré les saines lettres. S. Augustin Tom. 4. liu. 3. de la Concorde des Euangelistes, ch. 7. (allegué à faux par Beze) presume sur la fin du chap. <sup>x</sup> que le passage cité par saint Matthieu soubs le nom de Ieremie, se trouve aujourd'huyn en Ieremie chap. 32. v. 9. & 14. où il est parlé, d'un champ acheté, qui pourroit estre symboliquement, & en allegorie, le champ, qu'on acheta, des trente deniers de la

(quod potius  
arbitror) alio  
cuius imperi-  
tiz, qui Ierem-  
iae non en-  
scripsit, et  
necepsit tamē  
est ut fatear-  
mur, iam olim  
hunc errorum  
in factos Co-  
dices irrepis-  
se, quod ex-  
pressè dicit  
Hieronymus  
ad Pamphach.  
s. Aut erra-  
tum esse scrip-  
tionis, aut esse  
aliqua secretæ  
Ieremiae scrip-  
turam, in qua  
scribitur.

t. Legi nuper  
in quodam  
Hebraico vo-  
lumine, quod  
Nazarenæ fes-  
tæ mihi he-  
breus obtur-  
lit, Ieremias  
apocryphum,  
in quo haec ad  
verbum scri-  
pta reperi.

u. Cy dessus  
nomb. 47. 48.  
x. Ad hoc  
pertinere etiā  
illud de agro  
empto, quod  
Ieremias di-  
cit, hinc po-  
tuit mystice  
significari: ut  
non hic Za-  
chariae nomē

poneretur, trahison; les liures ou contracts de cet  
qui dicit, tri-  
ginta argen-  
teis, sed Iere-  
miae, qui di-  
cit, de agro  
empto.

achat, ayant esté conserués dans vn  
vase de poterie, d'où on pourroit ap-  
peler ce champ là, le champ du po-  
tier, ou le champ du vase du potier.  
Que si c'est, non Ieremie, ains Zacha-  
rie chap. II. v. 12. qui fait mention, des  
trête deniers, il ne s'ensuit pas de là, qu'il  
y ait faute, dans les autographes de S.  
Matthieu : puisque l'Ecriture cite,  
quelque fois deux Prophetes, formant  
vn allegation totale de diuerses pie-  
ces d'iceux, sans nommer pourtant,  
que lvn d'iceux: Par exemple en S.  
Marc chap. I. v. 2. *Ainsi qu'il est escrit, en*  
*Esaie le Prophete, Voicy, i' envoie mon messa-  
ger, devant ta face, qui preparera ta voye, de-  
vant toy; La voix de celuy qui crie au desert.*

y. In duobus  
vetustis codi-  
cibus, & illo  
meo vetutis-  
fimo, legimus,  
cv H̄σαὶ τῷ  
προφέτῃ, Pammachius: La premiere partie de  
In Isaia Pro-  
pheta: & sic  
est interpre-  
tatus vetus  
Interpres, &  
citat quoque  
Hieronymus  
ad Pammachius,

commune, & les exemplaires Grecs,  
dont Y. Beze fait mention en la cotte  
de S. Hierosme Tome 2. Epist. 101. à  
lachie I. v. 3. La seconde en Esaie ch.  
40. v. 3. On pourroit dire le mesme, de  
ce passage de S. Matthieu, lequel pourz;

roit auoir compilé son allegation , de Ieremie,& de Zacharie,sans pourtant citet que le seul Ieremie. Mais quoy qu'il en soit de ce different, Beze fait estat , de trouuer de la fausseté, dans l'autographe. Caluin s'y accorde, en son harmonie, Matth. 27. v. 9. en ces mots, *le confesse, que ie ne scay, comment le nom de Ieremie, s'est icy rencontré, & ne m'en tourmente pas fort. Certes la chose, monstre d'elle-mesme, qu'on s'est ABUSE, en mettant le nom de Ieremie, pour Zacharie. Car en Ieremie, on ne trouue point ce propos, ny chose qui en approche.*

A V X Actes 7.v.14. Adonc Ioseph,  
dit S. Estienne , enuoya querir Iacob son  
Pere, & tout son parentage, qui estoit S E P-  
T A N T E - C I N Q personnes. Dans l'hebrieu  
de la Genese chap. 46. v. 27. tel que  
nous l'auōs aujourd'huy ( où ceste hi-  
stoire est rapportée , ) il y a, septante  
ames : les septante Interpretes , en ce  
lieu là ont traduit *septante cinq.* Beze <sup>z.</sup>  
asseure és Annot. sur ce texte , que tous  
les exemplaires du nouveau Testament, la ver-  
sion Latine, la Syriaque , l'Arabique, les SS.  
Hierosme, & Augustin , ont le nombre sep-

<sup>z.</sup> Septuaginta  
ta quinque.  
Sic legitur in  
O M N I E V S  
Codicibus ,  
quos inspexi-  
mus, & in pri-  
dem ita scrip-  
tum esse ap-  
paret, ex Sy-  
ra, & Arabica

éditione, ité-  
 rante cinq. Neantmoins il conclut, qu'il  
 que Hierony-  
 mo & Aegut. y a erreur dans l'autographe du nouveau Te-  
 qui multam  
 laborarunt,  
 ut hanc locū  
 conciliarent,  
 cum eo quod  
 scriptum est  
 Gen. 46. v. 27.  
 vbi in h. bræa  
 veritate, sep-  
 tuaginta tan-  
 tum numerat-  
 tur. Hoc autē  
 est certum, in  
 huiusmodi  
 cōtrouersiis,  
 ad fontes re-  
 currēndum, id  
 est ad hebræū  
 contextum.  
 MENDOSA  
 Igitur est edi-  
 tio græca, du-  
 plici errore.  
 2. Nombre 52.  
 rante cinq. Neantmoins il conclut, qu'il  
 y a erreur dans l'autographe du nouveau Te-  
 stament, & qu'il faut rayer le nombre de cinq,  
 adiousté mal à propos au nombre de septante.  
 Il se pourroit faire que l'hebrieu seroit  
 depraué, comme Caluin nous l'ac-  
 cordoit<sup>2</sup> tantost, preferant en pareil-  
 le occasion, la version latine, au texte  
 hebrieu : aussi pourroit on dire, qu'il  
 n'y a de la contrarieté, pour ce fait,  
 entre l'hebrieu de l'ancien, & le Grec  
 du nouveau Testament, l'hebrieu  
 ayant compté septante ames, sans for-  
 clore les cinq de surplus, & le grec,  
 ayant adiousté les cinq, sans con-  
 trarier à l'hebrieu ; puisque le plus pe-  
 tit nōbre compatit le plus grand, & est  
 compris en iceluy. Beze ayme mieux,  
 corriger la parole de Dieu, en ses lan-  
 gues originelles, & trouuer à mordre,  
 dans l'Evangile. L'esprit de Caluin  
 n'est pas moins hardy, sur le 7. des  
 actes v. 14. il dit ces mots, Quant à ce  
 qu'il dit, que Jacob vint en Egypte, avec sep-  
 tante cinq personnes, cela ne s'accorde point  
 avec les paroles de Moyse, Gen. 46. v. 27.  
 Car Moyse, n'en met, que septante.

Av mesme chap. 7. des actes v. 16. 58.

Nos Peres, adiouste sainct Estienne, furent transportez en Sichem, & mis au Se-pulchre, qu' ABRAHAM auoit acheté, à pris d'argent, des enfans d'Emmor , fils de Sichem.

Beze<sup>b</sup> en ses Annotations sur ce texte, opiniastre, que le nom d' Abraham a esté inseré là , par quelqu'vn , au lieu de celuy de Jacob, qui deuoit y estre soubsentendu, du verset precedent ; & que la faute est venue par un manquement de memoire ; tout du mesme, que le nom de Ieremie a esté mis mal à propos au lieu de Zacharie, en S. Matthieu 27. v. 9. Caluin poussé de mesme esprit, parle ainsi sur ce texte des Actes , On uovinā de-  
voit bien clairement qu'il y a eu FAVTE , au nom d' Abraham : Cár Abram acheta vne fosse double d'Ephron Cetheen , pour ensevelir sa femme ; mais Joseph a esté enterré ailleurs , à scauoir au champ que son Pere Jacob auoit acheté, cent pieces d'argent, des enfans d'Emmor. Et pourtant il faut CORRIGER ce passage.

En l'Epistre aux Hebr. chap. 11. v. 37. Ils ont esté lapidez , ils ont esté sciez , ils ont esté TENTEZ . Beze en ses Annotations, sur ce lieu , parle ainsi ,

<sup>b.</sup> EGO verò existimo, subaudiendum esse Iacobi nomen : pro quo, Abraham, ab aliquo annotatione rectum, ante verbū ὄντας, visus, & μερ- dens, & μερ- scriptus fuerit, in contextum irrepsisse, si- cut Matth. 27. v. 9. Zacharie, pro Ieremie, iam pridem scribitur.

d. Ita in omnibus græcis exemplaribus nostris scribitur: nec tam possum aliter statuere, quam ex margini reprehæsiōne in cōtextum, vbi quispiam pro  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$ ,  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$  perperam annectari  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$ .

**QVORSVM** enim istud, de Tentatione, post acerbissimam pœnarum capitalium commemorationem, quas etiam postea subiicit?

**QVANT A MOY**, ie ne me puis persuader que quelqu'un n'aye fait glisser dans le texte ce mot, ont esté **TENTEZ**, de quelque glose lorisée en marge: car A **QVEL PROPOS** faire mention, de la tentation, apres auoir faict le recit des peines capitales? C'est ainsi que Beze dispute contre la parole de vérité, & l'esprit de l'homme contre l'esprit de Dieu; pour nous faire voir, qu'il n'y a tyrannie, qui approche celle d'un esprit de Ministre, puisqu'il entreprend de fouler aux pieds la parole du Dieu de vérité. Si Beze eust vescu du temps de Sainct Paul, il n'eust manqué, de luy faire rendre compte de son dire, luy faire son procez, & le condamner à se desdire. Caluin n'est pas plus retenu que son disciple Beze; un mauuais œuf, d'un mauvais corbeau. Voicy ces mots, sur le chap. II. des Hebr. v. 37. Ce qu'il dit, qu'ils ont esté **TENTEZ**, semble estre **S V P E R F L V;** & ie ne doute point, que pour ce qu'en la langue grecque, il y a grande affinité, entre ces deux mots,  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$ ,  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$  -  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$ ,  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$  -  $\tau\alpha\sigma\theta\eta\sigma\alpha\tau$ , cela n'ait donné occasion, à quelqu'Homme mal exercé, d'adou-

ster le second, en marge ; & que puis apres, par succession de temps, on l'ait mesme mis au texte, comme aussi Erasme l'a deuiné. C'est ainsi que le maistre, & le disciple, par vne maladie contagieuse d'esprit, se rendent parties, contre les autographes des saintes lettres, estans appuyez, en ce leur procedé, non sur la parole de Dieu, qu'ils faisoient <sup>f.</sup> mi-<sup>f.</sup> cy dessus ne, de prendre, pour reigle de toute <sup>nombre 1.</sup> verité; ains sur leur iugement propre, sur vn, quant à moy ie pense; sur vn, à quel propos? sur vn, ie ne doute point.

En S. Matth 20. v. 16. la verité mesme dit ces mots, *Ainsi les derniers seront premiers, & les premiers derniers: car plusieurs sont appellez, mais peu esleus.* Le texte grec <sup>g.</sup> s'y accorde, comme aussi la <sup>g.</sup> Οὐτως ἐ- version commune, la version Syria- <sup>οὐτας οἱ ἕστη-</sup>  
que, & toutes les Bibles de Geneue. <sup>χαται, πρῶτοι. καὶ οἱ</sup>  
Caluin en son harmonie, sur ce ver- <sup>πρῶτοι ἔστη-</sup>  
set, fait vne saillie de Ministre, en ces <sup>χαται. πολ-</sup>  
mots, Il ne fait pas comparaison des Iuifs, <sup>λοι γάρ ἐστιν</sup>  
avec les Gentils, comme en vn autre passage; <sup>καὶ οἱ, διέ-</sup>  
ne des reprouez, qui se destournent de la <sup>γοι δὲ ἐκλεί-</sup>  
loy, avec les esleus, qui perseuerent: & par- <sup>ποι.</sup>  
tant, la sentence qu'aucuns entrelacent icy,

108 Les Ministres sans foy. Demost. II.

(Plusieurs sont appelez, mais peu d'esleus,) N'EST PAS A PROPOS. Ces aucuns, qui ont entrelacé cette sentence, sont, IESV-CHRIST qui parle, S. Matthieu qui escrit, le S. Esprit qui pousse la plume, la main, & le cœur de S. Matthieu; Tous, les exemplaires de l'escriture en font foy: & neantmoins par le iugement de Caluin, & IESV-Christ, & le S. Esprit, & S. Matthieu, ont besoin de correction, pour n'auoir parlé A PROPOS. Où est maintenant l'autorité de ceste Escripture, qu'on fait faisoit contenance, de nous bailler pour reigle de toute vérité?

61. AVX Actes chap. 8.v.26. L'Ange du Seigneur parla à Philippe, disant, Leue toy, & va, vers le midy, au chemin, qui descend, de Ierusalem, celle Q VI EST DE SERTE.

3. Πορεύεσθαι μεταξὺ ονυβόποιων, ἐπὶ τὴν ὁδὸν τὴν κατα. βάβυσταν ἀ- πὸ Ιεροσόλημος τὰς Γά- γαν. ἀνταντί- εγίνετον.

Tous les exemplaires Grecs, & Latins, lisent de la sorte; comme aussi les Bibles Geneuoises, lesquelles marquént en la marge, que cette Gaza est appellee DESERTE, pour la discerner, d'une autre Gaza, qu'Alexandre auoit ruinee: qui sont les mesmes mots de Caluin, en ses Commentaires sur ce lieu des Act.

Beze sur ce mesme lieu s'eschape grā-  
dement en ses Annotat. du nouveau  
Testament 1556. à l'enseigne de l'oliue,  
chez Robert Estienne, & en l'impreſ-  
ſion de Basle, chez Nicolas Barbiry, &

Thomas Courteau 1559. Si K. les con-  
iectures, dit-il, auoient heu, ie dirois, que ces  
mots, Celle qui est deserte, se sont glissez  
de la marge dans le texte: Car, ce que plusieurs  
interpretes disent, qu'il y a eu deux villes de  
Gaza, l'une ancienne, deſtruite par Alexan-  
dre, l'autre nouuelle; & qu'il a fallu distin-  
guer en ce lieu, l'une de l'autre, n'est appuyé de  
l'aduis d'aucun aucteur digne de foy. Apres  
s'estre debattu longuement là dessus,  
comme l'oiseau sur la perche, il adiou-  
ste, La distinction de l'ancienne & de la  
nouuelle Gaza n'ayant commencé que du temps  
de l'Empereur Iulian, comme quoy peut-on  
ſouſtenir, que S. Luc aye adiouſté cet Epithe-  
te, deserte, pour distinguer la nouuelle de  
l'ancienne: DISONS plustost, qu'apres qu'il  
y eut ceste double Gaza, quelqu'un marqua  
en la marge, que c'eftoit la deserte, de laquelle  
S. Luc parloit, & que depuis, ces mots ſe glis-  
ſerent dans le texte meſme. Il eſt vray que

K. Si quid hic  
valerent con-  
iecture, dicere  
rem, hoc quo-  
que ex mā-  
gine irrephit-  
fe, in contextu.  
QVOR-  
SVM enim hoc  
hoc additum  
effet vel à ſpi-  
ritu, vel à Lu-  
ca? Nam quod  
plērius in-  
terpretes tra-  
dūt, duas fuſ-  
ſe Gazas, vna  
vetetem ab A-  
lexandro di-  
rutam, alterā  
nouam: ideō-  
que oportuif-  
fe hanc ab illa  
distingui, id  
non inuenio  
vilius idonei  
ſcriptoris  
auctoritate  
firmatum.

I. Quum à Iu-  
hani tempe-  
ribus cepe-  
rit, Gazzæ, ve-  
reris, a no-  
nūx discrimen,  
qui dici pos-  
ſit Lucas, tā-  
tō ante tem-  
pore, epithet-

cum, Desertæ, addidisse, vt veterem, à noua distingueret? Ino potius, cùm duplex esset Gaza, aliquis hoc annotauit ad marginem, vt Lectio intelligeret, utrius Gazæ; hoc loco, meminerit Lucas: quod postea librarii in ipsum textum conicerunt. At dicet aliquis, Strabo lib. 16. testatur euer-sam ab Ale-xandro Ga-zam, mansisse desertam: Vi-xit autem Strabo circa haec tempora, qui bus gesta sunt Iosephe, & par Mela, qui contrariant que à Luca commémorantur. Fateor. Sed tamen ex aliis omnibus qui de his scripserunt, apparet, non ita fuisset deserta quin ampla adhuc esset ciuitas. Sed QVOR-SVM Lucas statum ac conditionem illius describeret hoc loco? nec enim ad historiæ fidem ac scopum pertinet, parvane, an magna, frequens an deserta fuerit. Itaque non desunt, qui à vñ referant ad δέση, quasi dicatur haec via fuuisse deserta, ad quam mittatur Philippus: sed ne hoc quidem video QVOR-SVM addi oportuerit.

tne parle ainsi, <sup>m.</sup> le pense que c'est, partie par temerité, partie par ignorance, que l'on a fait glisser dans le texte, le nom d'Abiathar Marc 2. v. 26. & peut estre le nom Cyrin President Luc 2. v. 2. Aussi ay-je grand subiect de soubçonner que ces mots, qui font vn quadrain, ont este adioustez de la marge, en S. Marc 12. v. 42. comme aussi ces mots, celle qui est deserte, me semblent auoir esté adioustez Act. 8. v. 26. Si est-ce que tous les exemplaires grecs, & latins, & les bibles Geneuoises, ont d'un commun accord, ces mesmes clauses, que Beze en voudroit eclipsier de son auctorité.

Avx actes chap. 7. v. 43. S. Estienne reproche aux Iuifs qu'ils auoient fait les figures de Molot, & de Remphan, pour les adorer. Toutes les Bibles de Genève, & les exemplaires grecs <sup>n.</sup> s'y <sup>n.</sup> accordent. Beze là dessus <sup>vix</sup> veut redire suspect le passage, par des vaines apprehensions, qu'il a glissé de la marge au texte, par aduanture, dit-il, ces mots, pour les adorer, ont glissé de la marge au texte, comme il est arriué en PLVSTEV R. S. tem esse apparet ex Iustino Djal. cū Tryp-

112 Les Ministres sans foy. Demonst. II.  
citation de Justin au Dial. avec Tryphon,  
qu'il est ainsi.

64.

EN S. Luc 4. v. 18. Le Sauveur  
prenat en main le Prophete Esaie das  
la Synagogue de Nazareth , y lit ces  
mots , *L'esprit du Seigneur est sur moy* ;  
*d'autant qu'il m'a oint*. Il m'a enuoyé pour  
euangeliser aux pauures, pour guerir ceux qui  
ont le cœur froissé, publier la deliurance aux  
captifs, & aux aveugles le recourement de  
la veue, pour enuoyer à deliure ceux qui sont  
foulez. Ainsi le porte le texte grec. tou-  
tes les Bibles de Geneue s'y accordent :  
& neantmoins Beze, picqué, de ce que  
l'hebrieu qui se retrouue aujourd'huy  
dans Esaie chap. 61. v. 1. ne respond de  
mot à mot à ce que le Sauveur en lit  
chez S. Luc au lieu cottié, se cabre, di-  
sant en ses Annotations de l'an 1598.

p. Ego vero non dubito, quin hic factum sit quod alibi SAEPE, ut quum ad marginem editionis Septuaginta ( quam vocant ) vel annotata est, ou quelque autre sentence qui auoit de l'affinité avec le texte, & depuis les copistes ont

SIE VRS autres à scauoir que quelqu'un a mis en la marge de la version grecque, qu'on nomme des septante, les diuerses interpretations, d'Aquila, de Symmachus, ou de Theodotion, ou quelque autre sentence qui auoit de l'affinité avec le texte, & depuis les copistes ont

FOURRE'

FOVRRE PESLE-MESLE dans le texte, ces Aquilæ puta,  
 additions, logées, au parauant, en marge. Le aut Symma-  
 Sauveur adiouste au v. 19. ch. 4. de S. chi, aut Theo-  
 Luc, selon la version commune d'ot se dotionis, vel  
 sert l'Eglise Rom. Qu'il est venu publier non dissimilis  
 l'an agreable, & le iour de la retribution, Pa- sententiae re-  
 roles qui ne sont dans les exemplaires simonum ad-  
 grecs : Beze accorde, q' qu'elles sont dans scriptum, li-  
 l'hebrieu d'Esai cité par le Sauveur, & ne- bratii deinde  
 antmoins il les retranche, en S. Luc PROMISCVE  
 4. v. 19. comme le font aussi les Bibles HAEC OM-  
 françoises de Geneue. Tantost il re- NIA ipsi con-  
 tranchoit de S. Luc le nom de Cainan, textus inse-  
 par ce qu'il ne se trouuoit dans l'he- tuerint.  
 brieu de la Genese, quoy qu'il se re- q. Addit vul-  
 trouuaist dans S. Luc. A present il e- gata editio, &  
 clipse du mesme S. Luc, le iour de la diem retribu-  
 retribution ; quoy qu'il se lise dans tionis : quæ  
 l'hebrieu : pour nous faire voir qu'il verba in he-  
 est de l'humeur de ce Satyre qui souf- braeo quidem  
 floit tantost froid, t'ost chaud, d'une dicibus græ-  
 mesme bouche, ou de ceux que saint cis à me re-  
 Augustin<sup>s</sup> reprend à bon droit au s. Videtis ex-  
 Tome 6. liure 32. contre Faustus ch. go id vos a-  
 19. parce qu'ils entreprennent d'affublier gere, vt om-  
 les Escritures à leur iugement propre, & à nis de medio  
 leur volonté, & les manient à leur plaisir. scripturarum  
 auferatur auctoritas, & suus cuique

animus auctor sit , quid in quaque scriptura probet , id est ut non auctoritatē scripturarum subiiciatur ad fidem, sed sibi scripturas ipse subiiciat: non ut ideo illi placat aliquid, quia hoc in sublimi auctoritate scriptum legitur: sed ideo recte scriptum videatur, quia hoc illi placuit.

65. LE mesme Beze sur S. Luc chap.

3. v. 32. apres auoir mis en auant diuerses difficultés qui naissent de quelque apparence de cōtrarieté, laquelle semble se trouuer entre les deux listes de la genealogie du Sauveur, dressees par saint Matthieu, & par S. Luc, touchant le nom, & l'ordre, de ceux qui sont nommez en l'vn & l'autre Euangeliste, indique, mais subtilement , à demy mot , & comme à cachettes, neantmoins assez clairement pour estre recognu, que peut estre toute ceste genealogie a esté deprauée par les Iuifs, qui auroient fait glisser des faussetez, & de la contradiction entre les Euangelistes, pour descrir le reste de l'Evangile ; Voicy ces propres mots, en vne affaire de grande conse-

t. Recepta lectio, tum Syri Interpretis auctoritate, tū Scriptorum omniū sacrorum ( propterea de Matheo cum Luca conciliādo que mesme du vivant des Euangelistes, les

d'accord qu'il faut maintenir ce que nous lissons à present, dans cet Euangile : & quant à moy, ie ne voudrois, n'y n'oserois y preiudicier. Seulement dis-ie qu'il se pourroit bien faire,

Tuifs ayent corrompu tout autant qu'il leur a  
esté possible, cette genealogie, pour ostier la  
creance au reste de ce qu'on raconte de Iesu-  
Christ, & que du depuis, la fraude n'ayant  
esté apperceuë, cette corruption ait esté facile-  
ment autorisée & receue avec approbation.  
Quoy qu'il en soit, il faut conseruer le texte  
comme nous le lisons à present. Toute fois ie  
n'ay pas voulu tenir caché cet aduertisse-  
ment au lecteur.

laborantium)  
consensu pla-  
nè confirma-  
tur: cui sanè  
præiudicium  
vllum afferre,  
nec velim, nec  
ausim. Tantū  
dico fieri po-  
tuisse ut ipsis  
Euangelista-  
rum temporis-  
bus Iudæi ge-  
nealogiâ istâ,  
quâtû in ipisis  
fuit, deprava-  
uerint, quasi  
fidem ceteris

de Christo narrationibus abrogaturi, quæ fraus, à plerisque non ani-  
maduersa facile obtinuerit. Sed vtcumque sit, age, recepta lectio salua  
& integra permaneto.

S. MATTHIEV chap. 27. v. 35. a- 66.

pres auoir dit, Que l'on partagea au sort,  
les habits du Sauveur, adiouste, Afin que  
fust accompli, ce qui est dit par le Prophetæ,  
Ils se sont partis mes vestemens au sort. Le  
Grec l'a de la sorte: la version ancien-  
ne, & commune dit le mesme, comme  
aussi toutes les Bibles de Geneue. Ce  
nonobstant Beze dit, <sup>u.</sup> là dessus, asser-  
tiuemēt, Que cette periode ne se trouve pas  
dans les vieux exemplaires, que SANS DOUB-  
TE quelqu'un l'a fourree dans l'Evangile de  
saint Matth. l'empruntant de S. Iean.

v. Totum hoc  
membrum, cù  
Prophetæ te-  
stimonio, in  
nullis vetu-  
stis Codicibus  
reperimus, né-  
que legitur in  
Syra interpre-  
tatione, adiec-  
tū PROCVL-  
DVBIO ex  
Ioann. 19. v. 24

L'ANGE parlant à la sainte Vierge 67.  
de la conception du verbe éternel,

vſe de ces mots, en S. LUC 1.v. 35. Ce qui naîtra DE TOY sainct, sera appellé le fils de Dieu. C'est ainsi que le porte nostre

x. Quod nascetur EX TE version<sup>x</sup> commune. Sainct Athanase sanctorum, vocabitur filius l'auoit cité de la sorte escriuāt à Episcopatus Evesque de Corinthe, <sup>y</sup> cōme Dei.

y. Ex 158, Beze mesme le rapporte en ses Annot. Ex te. Ita scriptum inuenimus in nonnullis veteris

editionis coram EN TOY, mais DE TOY, pour preuve que l'Ange n'auoit pas dit, Ce qui naîtra EN TOY, mais DE TOY,

de l'an 1556. faisant instance sur ce que le corps du Sauveur seroit

plut. & plurimis locis a- pris de la substance de la vierge, &

qu'il seroit formé non seulement en qu'il seroit formé non seulement en

Epiphanius Athanasius denique epist. ad Episc. Corinth. Episc.

greecs obmettent ces deux mots, DE ita legendum esse, his ver-

TOY. Beze accorde qu'ils en ont esté bis ostendit, Non dixit Ga-

briel ; quod corriger l'autographe Grec, & d'y in-

gignetur in te, ne quis putaret corpus in ipsam foris

introductionum, sed, Ex te. Minime igitur dubitauit hec verba testi-

tuere, ex graecis, & latinis plerisque Co-

dicibus malitiosè expūcta. z. Nombre 5. 6. & suivans.

l'histoire de la femme adultere, quoy qu'elle soit vne partie de l'Evangile de saint Iean, & qu'elle se retrouue dans les exemplaires Greecs, & dans

toute les Bibles de Geneue.

Lors qu'il plait aux Ministres, ils preferent la version commune Latine , de laquelle l'Eglise Romaine se fert, au texte grec, qui est neantmoins, à leur dire , l'autographe du nouveau Testament. En S. Luc chap. 2. v. 14. Les Anges chantent gloire à Dieu es lieux tres-hauts , et en terre paix aux hommes de bonne volonté, suiuant la version ancienne & commune , receuē par l'Eglise Romaine. Le Grec d'aujourdhy porte, <sup>a.</sup> et en terre paix aux hommes , bonne volonté: Les Bibles de Geneue suivent le Grec. Ce nonobstant Beze en ses annotations 1598. prefere <sup>b.</sup> nostre version au texte Grec , Quant à moy , dit il, quoy que i' aye leu, en tous mes exemplaires, horsmis vn tres-ancien que i' ay deuers moy, bonne volonté , toutesfois suiuant Origne, Chrysostome, et l'autorité de la version ancienne , et la raison, ie ne feray difficulté de lire, DE BONNE VOLONTE'. En S. Matth.8.v. 30. nostre version commune porte, Il y auoit vn troupeau de pourceaux , qui N' E S T O I T pas loing d'eux: Le grec dit, tout au contraire, <sup>c.</sup> Il y

<sup>a.</sup> εἰρήνη ἀ  
αὐτὸνος  
εὐδονία.

<sup>b.</sup> Ad me quod  
attinet, quam-  
uis in omni-  
bus exempla-  
ribus, excep-  
to illis meō  
vetutissimis,  
legerim εὐ-  
δονία, & ita  
sim in contex-  
tu interpre-  
tatus: tamen  
Origenis ,  
Chrysost. ve-  
teris inter-  
pretis auto-  
ritatem, ipsam  
denique ra-  
tionem secu-  
tus, non recu-

sem legere évidoulas. auoit bien loing d'eux, vn troupeau de pour-  
 c. Ἡτὶ μα- ceaux. Les versions de Geneue suient ugèvānt àv- le grec. Toutesfois Beze dit, là dessus,  
 τὸν ἀρέλαν ἃ qu'encore que la version commune contrarie  
 Χολγων. à TOVS les exemplaires grecs, qu'il a peu  
 d'Vulgata le- git, non lôge, voir, ce nonobstant elle est preferable à iceux.  
 repugnante fide omnium En S. Luc 4. v. 2. Nostre version com-  
 græcorum e- mune dit, Que le Sauveur fut poussé  
 xemplarium que nobis vi- par l'Esprit au desert, par quarante iours, &  
 dere contigit: sed tamē rec- estoit tenté du Diable: Le grec dit, que  
 tiùs, ni fallor, quām absque durant les quarante iours il estoit tenté du  
 negante par- Diable; Beze là dessus, rapportant les  
 ticularia.  
 c. Ἡπέρας quarante iours au sejour du Sauveur,  
 τετρακό- & non à la duree de la tentation, dit  
 νοντα περι- nettement, f. qu'il s'accorde à la version  
 γόμενος.  
 f. Vetus in- commune, quoy qu'elle soit en desaccord, avec  
 terpres hæc tous les exemplaires Grecs. En la 1. aux  
 cōiungit cum verbo, Age- Corinth.chap. 7. v. 33. nostre version  
 batur, contra fidem omniū exemplarium  
 que vidimus. commune porte, Qui est marié à soucy  
 Ita tamen di- des choses de ce monde, comment il plaira à  
 singuit Eu- sa femme, & est deuisé. Le texte g. Grec  
 feb.Dem.1.3.c. dit, Qui est marié à soucy des choses de ce  
 2. & mihi quo- monde, comme il plaira à sa femme. Il y a  
 que non dis- plicet hæc di- difference entre la femme, & la fille vierge.  
 finctio.  
 g. ο γαμή- De ces deux leçons, Beze s'ahurte à  
 οντα μεριμ- suiure la seconde. Calvin au contrai-  
 νη τὰ τὰ  
 ιδούς, πως re se tient à la premiere, preferant au

Grec, nostre version commune; voire ap- <sup>ἀπέστει τῷ</sup>  
pelle il mal conuenante, & contraire, l'au- <sup>γενναῖον. Me-</sup>  
tre interpretation. Les Bibles françoi- <sup>μέρισαι</sup>  
ses de nos Ministres des années 1560. <sup>γεννήση, καὶ ἡ</sup>  
1561. 1565. 1566. 1610. suiuēt icy nostre <sup>ταπείρως.</sup>  
uerion commune, & abandonnent  
le texte grec. De mesme en sainct Luc  
chap. 1. v. 36. Ce qui naistra DE TOY  
Sainct, les Bibles de l'an 1615. à Sau-  
mur, retiennent ces mots, DE TOY,  
dans le texte, en lettre de texte; re-  
nonçant en la leçon grecque d'au-  
jourd'huy où ne se trouuēt ces deux  
mots, ainsi que nous le representions  
cy deuant. Pareillement en S. Iean <sup>h. Nôbre 67.</sup>  
7. v. 39. le texte grec <sup>i.</sup> porte Le sainct <sup>Οὐπώ</sup> <sup>οὐ πάντες</sup>  
Esprit n'estoit pas encores, termes qui sem- <sup>νύντες</sup>  
blent fauoriser l'heresie des Euno- <sup>ἄγνοιον.</sup>  
miens ennemis de la diuinité du S.  
Esprit. Nostre version lit, Le S. Esprit  
n'estoit pas encores DONNE<sup>1</sup>, Beze <sup>K.</sup> s'at-  
tache au texte grec. Les premières  
versions des Ministres, ont le mot  
DONNE<sup>1</sup>, en lettre Italique distinguee  
de la lettre du texte, mais en la version  
de l'année 1615. à Saumur, & depuis  
ce temps là, elles ont le mot donné en

Quidam, quos videtur  
fecutus Augustinus, pro  
(Sanctus) scri-  
pserunt (da-  
tus) sed men-  
dosè, vt Gra-  
cus contex-  
tus ostendit.

120 *Les Ministres sans foy*, Demost. II.

lettre de texte, se departant de l'auto-  
graphe grec.

69.

APRES ces demonstations oculai-  
res , y aura-il esprit , qui n'apperçoi-  
ue , que les Ministres ont pour dessein ,  
de bannir du monde , par leurs maxi-  
mes , toute foy , & toute Religion ?  
Les SS. Peres recogneus par les Mini-  
stres ,<sup>1.</sup> pour legitimes Pasteurs & Do-  
cteurs de la vraye Eglise , nous ont ad-  
uertis ,<sup>m.</sup> qu'il y auoit des exemplaires  
de l'Ecriture qui estoient alterez en  
diuerses façons , par la malice des Iuifs  
& des heretiques : Comme quoy pou-  
rons nous faire vn choix assuré de  
ceux qui sont en leur entier , d'avec les  
autres , si nous ne recourrons à l'Eglise  
& à la tradition de nos maieurs , des  
mains desquels nous les auons receus ?  
si nous sommes en desfiance de la crean-  
ce de nos Peres , qui affermira nostre  
foy ? L'Eglise se peut tromper , au dire  
des Ministres ,<sup>n.</sup> comme aussi , à plus  
forte raison , chasque particulier. Ils  
nous donnent pour reigle de toute  
verité les Escritures en leur langue  
originelle , sans qu'il soit permis mes-

<sup>l.</sup> Cy dessus  
nombre 17.

<sup>m.</sup> Cy deuant  
nombre 43.  
44. & fuiuans.

<sup>n.</sup> Cy deuant  
nombre 1.

<sup>o.</sup> Cy deuant  
nombre 1. &  
48.

mes

mes aux Anges d'y adiouster, diminuer, ou changer: Au partit de là, ils sont les premiers à iniurier les mesmes Escritures, les accusant voire en leur langue originelle, de fausseté & de corruption : ils auancent, de leur autorité, qu'on a fait glisser <sup>p.</sup> plusieurs clauses entières dans les textes sacrez : qu'il y a des pieces hors de propos, <sup>q.</sup> qu'il convient corriger: qu'il y a de la <sup>r.</sup> contradiction entre le vieux & le nouveau Testament , pris en leurs langues originelles. Si l'Eglise de la main de laquelle nous recevons les Escritures , si chasque particulier , si les autographes de l'Ecriture nous peuvent decevoir, nous voilà hors de mire, sans reigle , sans iuge , sans conduite. Nous n'auons les propres originaux , qui furent tracez par les Escriptuains Canoniques : Il y a nombre de faussetez , par l'adueu des Ministres, dans les copies qui sont parvenues iusques à nous. Comme les Ministres se plaignent de ces faussetez , on pourra former de nouuelles plaintes, à l'aduenir , contre les autres textes, qui sont censez, à présent, estre

Q

122 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
en leur entier. Les pretextes ne manqueront , si cette liberté est toleree. L'esprit humain & le iugement propre , est vn furet bien dangereux , & qui va bien auant , si ce n'est qu'on l'attache court. Nous ne pouuons vidimer nos exemplaires , qui ne sont que des simples copies des premiers originaux, ny les collationner aux vrais originaux. Les Ministres se departent

- s. Cy dessus par fois,<sup>s.</sup> de tous les exemplaires , au nombre 53. 54.  
55 & suiuans.
- t. Cy dessus à la version de l'Eglise Romaine ,<sup>t.</sup>  
nombre 52. & 68.
- u. Cy dessus contre les langues originelles , ores  
nombre 53. & à u. l'opposite. Tantost ils renoncent  
fuiuans.
- x. Cy dessus au texte Hebreu de l'ancien Testa-  
ment , <sup>x.</sup> pour se tenir au nouueau.  
nombre 52. & 68.
- y. Nombre 55. 56. 57. 58. 63. 64 Tantost ils se rendent partisans de  
l'ancien , à y. l'encontre du nouueau.
- Si ce liure est plus correct que celuy là;  
si celuy cy manque, en disant trop, ou  
si celuy là est defectueux en disant  
moins ; si c'est celuy-cy, où est le chan-  
gement , ou si c'est celuy là qui est al-  
teré , les exemplaires mesmes ne le  
peuuent determiner : eux mesmes nous  
fournissent, par leur diuersité , les sub-

jects de nos debats : C'est cette leur variété si haut-preschée par les Ministres, qui embrase les ardeurs de nos contestations : Tant plus nous les lisons, & tant plus voyons nous qu'ils ne s'accordent pas, & experimentons nous, que leur desacord augmente nos incertitudes. Ces mesmes liures ne donnent pas des arrests definitifs, pour terminer ces differens ; leur variété tient nos debats en halene, nos esprits en perplexité, & nos cœurs en esmoy , sans nous pouvoir resoudre, si ce n'est que la determination vienne d'ailleurs. Les Ministres ont bouché les auenues à tout autre secours; ne nous laissant que ces mesmes liures, pour vniue, & totale reigle, de toute vérité; ne permettant à l'Eglise ny à aucun particulier de parler qu'en suite des Escritures, lesquelles doiuent, par consequent , estre par vn prealable receuës pour infaillibles, sas addition , diminution , ou changement, & estre auctorisees auant que l'Eglise s'en puisse seruir, comme de son vniue reigle : Ils ont donc conduit leurs

124 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
esprits à l'incredulité totale, & reduit  
la foy aux ceps, & porté la religion  
au desespoir de se voir oncques en  
asseurance.

70.

LA LANGVE Hebraique, à laquelle  
les Ministres nous r'envoient , com-  
me originelle de tout l'ancien Testa-  
ment, nous fournit vne preuuue pe-  
remptoire , pour conuaincre de nul-  
lité toute leur religion. L'ancien te-  
stament a esté escrit en hebreu sans  
voyeles : les seules consonnes estoient  
exprimées,dans l'Ecriture : les voye-  
les qui ne sont pas moins de l'essence  
des mots,y estoient soubs-entenduës.  
Ce n'est que depuis la mort du Sau-  
veur , voire long temps apres Sainct  
Hierosme,que les Iuifs ennemis mor-  
tels de Iesus-Christ,& du Christianis-  
me,ont inuétés certains petits points,  
ou characteres , qui sont les marques  
des diuerses voyeles, lesquelles ils ont  
logé dans la Bible hebraique , tantost  
sur les consonnes,tantost dessoubs , &  
tantost à costé. Le mesme mot , ou as-  
semblage des cōsonnes,se trouve en di-  
uers lieux de la Bible hebraique d'au-

jourd'huy, de telle façon, qu'en l'un d'iceux il est marqué de certains points, ou voyeles, & en l'autre marqué des points tous differens, qui forment en suite un sens diuers, & bien souuent contraire, Les apprentifs de l'hebrieu sçauent, combien souuet, & avec cōbien de varieté le sens de l'es- criture change, au changement des points: nous en dirons un mot, cy<sup>z</sup> a<sup>z</sup> Nombre 71.  
72. 73. 74.

pres Là dessus, donnōs choix aux Mi- nistres, de prendre pour reigle de leur foy, quant au vieux testamēt, ou les li- ures hebrieux sans points, comme ils estoient auant Iesus Christ, ou les liures hebrieux avec les points, inuentez du depuis, & adioustez à l'Escripture. S'ils se rangent à la Bible sans points, & sans voyeles, ils seront cōtraints d'accorder les traditions non escriptes, voi- re en aussi grand nombre qu'il y a de mots, & qu'il y a de voyeles soubs-en- tendues, en chasque mot hebrieu de l'ancien testament. Les voyeles sont l'ame, & l'essence des mots: Les mes- mes confones, avec des voyeles diffe- rentes, rendent & un son, & un sens

126 *Les Ministres sans foy.* Demonst. II.  
tout different: Les voyeles ne sont es-  
crites dans ces liures hebrieux, ains  
soubs-entendueſ tant ſeulement : Il  
eft donc neceſſaire, que la croyance,  
qui porte , que ſuiuant l'intention de  
l'autheur Canonique , & du S. Esprit  
qui l'a pouſſé à eſcrire , il faut ſoubs-  
entendre, en ce mot, & en cette ſylla-  
be, cette voyele , & non celle-là , &  
& qu'en vn autre lieu tout à rebours,  
il faut ſoubs-entendre cette voyele là,  
& non celle-cy , fe ſoit conſeruee en  
l'Eglise par la Tradition. Que ſi cette  
tradition, eſt ſuſceptible d'erreur , cō-  
me les Ministres le ſuþoſent, le ſens  
de tout l'ancien teſtament , & toutes  
les voyeles desquelleſ il depend , ne  
ſubſiſteront que par l'adueu d'vne  
croyance humaine. En ſuite toute la  
foy qui ſ'appuyera ſur l'ancien teſ-  
tament, ſera vne foy humaine , &  
vne foy ſans foy. Là où , ſi les Mi-  
niftres recognoſſent pour leur reigle,  
les liures hebrieux avec les points in-  
uentez par les Rabbins ennemis de  
Iefus-Christ; & ſ'ils s'attachent à ces  
points, comme à vne partie de l'ef-

criture, pour, sur cette reigle , dresser,  
& niueler les articles de leur croyan-  
ce, qui ne voit que leur foy est bastie  
sur les inuentiōs humaines, que leur  
croyance est appuyee sur des points,  
plus flotans, & changeans, que les a-  
tomes de Democrite, & que leur re-  
ligion veut estre iugee en dernier res-  
sort, non par l'Eglise de Iesus-Christ,  
outragee <sup>2</sup> par eux, mais bien par les  
Iuifs qui n'ont affectiō plus pressante  
que de ruiner l'Eglise , & la croyance  
de Iesus-Christ? Où que les Ministres  
se tournent, ils se trouuerōt plus pro-  
ches d'accepter le bonnet iaune, ou le  
turban, que de porter meritoirement,  
le nom de fideles, de Catholiques , &  
vrays croyans.

Or à ce qu'il apparoisse, que nous  
ne parlons par cœur, en cette affaire,  
arrachōs la vérité de la main de nos  
parties , pour les fraper , comme cet  
autre Goliath , de leurs propres ar-  
mes. En Zacharie II. v. 7. *I'ay pris*  
*deux verges, dont i'appelai l'une Plaisance,*  
*et l'autre CORDEAUX.* Ainsi le porte la  
version latine de l'Eglise Romaine, &

b. ηαὶ τὴν & la version<sup>x</sup> Grecque des septante  
 ἑτέρων ἐνα- interpretes. Calvin retient la même  
 λέοντας αὐχοί- dans son texte françois de Zacharie,  
 νισμάτα.

& en ses commentaires sur ce même  
 texte, où il tâche de prouver qu'il  
 faut lire *Cordeaux*, ou *liaisons*, & non  
*corrupteurs*. Toutes les Bibles de Gene-  
 ue ont en cet endroit, *liaisons*, & non  
*corrupteurs*. Ce nonobstant dans l'he-  
 brieu, pris avec ses points, on lit à  
 présent, *corrupteurs*, au lieu de *cordeaux*.  
 Ce qui prouïet, dit Calvin, sur ce tex-  
 te, de ce que les points n'estoient en  
 usage du vivant de Zacharie, & ayans  
 iceux esté inuentez du depuis, on les  
 a mal placez en cet endroit. Car avec  
 d'autres points, retenant les mesmes  
 consones, on rencoûtreroit l'autre ver-  
 sion qui est legitime. Voicy les propres  
 mots de Calvin, *Ceux qui traduisent le*  
**mot CHOBELIM**, *corrupteurs*, *exposent*  
*bien le nom Hebraique*, *si on s'arreste aux*  
*points*: *mais veu que CHABALIM*, *signifie*  
*des cordeaux*, *ie ne doute point que le Pro-*  
*phete n'entende icy des cordeaux*. *Voire mais*,  
*la grammaire ne porte point cela*: *Comme si*  
*Zacharie auoit vse*' *des points*, *qui N'ESU-*  
*TOIENT*

TOIENT EN VSAGE pour lors. Ie sçay bien de quelle dexterité & industrie les anciens escrivains ont inuenté les points, lors que l'vsage de la langue hebraïque n'estoit desia plus si commun & familier. Ceux donc qui mesprisent les points, ou les reiettent du tout, il est certain, qu'ils n'ont nul iugement, ne raison. Si est-ce neantmoins qu'il faut auoir quelque discretion, & choix en cela: car si nous lisons icy corrupteurs, il n'y aura nul sens: si nous lisons, cordeaux, il n'y aura pas vne lettre changee, ains seulement deux points. Il accorde en ces mots, que l'vsage des points n'estoit encores du temps de Zacharie, qui a prophetisé, neuf cens cinquante & tant d'années, apres la mort de Moysé. Les autheurs Canoniques hebrieux receus par les Ministres, auoient quasi tous escrit au parauant. L'histoire des cinq liures de Moysé, de Iosué, des Iuges, de Iudith, des Roys, Job, les Pseaumes, les liures de Salomon, Esaie, Ieremie, Ezechiel, Daniel, Osée, Ioël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, estoient ia deuant Zacharie. Les points & les voyeles, n'estoient

130 *Les Ministres sans foy.* Demonst. II:  
encores en usage durant ce temps là.  
Caluin en attribuë l'inuention aux  
hommes , & permet de changer les  
points , pourceu que ce soit , *avec*  
**C H O I X , E T DISCRETION :** ce qu'il  
ne permettroit , s'il estimoit que ces  
Points fussent marquez par l'inspira-  
tion du Sainct Esprit. Ce changement  
est si important que pour deux petits  
points, Caluin accorde, que la signifi-  
cation change tout à fait , iusques à  
metamorphoser les *cordeaux*, ou *liaisons*,  
en *corrupteurs*. De la sorte, si la vraye E-  
glise , & toutes ses traditions peuvent  
errer, comme le presument les Mini-  
stres, la pluspart de l'ancien testament  
ne sera qu'*vne tradition* , non *escriite*,  
humaine,& fautive: & nous ne sçau-  
rons, en quoy consiste , *vne des plus*  
*importantes parties* , de chasque ver-  
set d'iceluy, à sçauoir les voyeles, ny en  
suite la vraye signification , que par  
*vne foy du tout humaine, douteuse, &*  
*chancelante*. De plus, puisque le chan-  
gement de ces points , est laissé au  
**C H O I X** & à la discretion de l'*esprit humain*,  
selon le dire de Caluin, aussi bien que

la premiere inuention , & la situation de ces points en l'Escripture , les Ministres ne receuront l'ancien Testamēt , & ne croiront en iceluy , quē par vne foy purement , & simplement humaine , suiuant le choix & discretion de leur esprit fautif.

A C E C Y se rapporte vn dire pareil du mesme Caluin sur le verset 12. du chap.ii.de l'Epist.aux Hebr. qui porte selon sa version, *Jacob mourant , benit les fils de Joseph , & adora vers le sommet de la VERGE d'iceluy .* (Là où en l'hebrieu de la Genese chap.28. v.15. d'où l'histoire est tirée , Il y a le L I T , au lieu de la VERGE ) Là il aduouë que les interpretes Greçs (qui sont les 70.) ont leu autrement qu'on ne lit à present , dans l'hebrieu , prins avec ses points : que S. Paul a suiuy leur interpretation , & non le sens qui est dās nostre hebrieu , marqué de ses points : qu'à present on lit *Mittah* , c'est à dire L I T , là ou les 70. & Sainct Paul qui les a ensuisis , ont leu *Mattheh* , VERGE , les mesmes confones retenuës , & les voyeles y estant diuersement soubs enten-

72.

132 Les Ministres sans foy. Demost. II.  
duës. Le Lecteur recognoistra dans  
cet adueu de Caluin, que la foy des  
Ministres est purement humaine, cō-  
me nous venons le faire voir par les  
mots du mesme Caluin sur Zacharie;  
& prendra soigneusement garde , à  
l'importance de ces points, puisque le  
moindre changement,transmuë avec  
tant de soudaineté , & de facilité , les  
cordeaux en corrupteurs , & les verges , en  
lits. Il importe de tracer icy les mots  
propres de Caluin sur l'Epistre aux  
Hebr. (*Adora vers le sommet de la VERGE*)  
c'est icy un des passages , par lesquels on peut  
conjecturer , que les hebreux n'ont point eu  
jadis les points, en usage. Car les Grecs ne se  
pouuoient pas ainsi abuser , qu'ils tournassent  
verge, pour , lit; s'il y eust eu alors telle fa-  
çon d'escrire, qu'il y a aujourd'huy. Il ne faut  
point doutier, que Moysé ne parle du cheuet  
du lit, quād il dit, Al rosch Hammithah:  
mais les translateurs Grecs , ont tourné, le  
sommet de la verge , comme s'il y auoit  
eu (Matteh.) L'Apostre n'a point fait de dif-  
ficulté d'accommoder à son propos, ce qui estoit  
constumierement receu. Vray est qu'il escri-  
uoit aux Iuifs, mais c'eſtoit à ceux qui estoient

רָאשׁ-לִבּוֹ  
הַמְתֻחָה

espars, en diuerses regions, & auoient changé leur langue maternelle en langage grec. Beze sur ce mesme texte, accorde que <sup>y. S.</sup> Paul & les interpretes Grecs, ont leu l'hebreu avec d'autres voyeles, que celles qui sont marquées, pour le iourd'huy. Pierre Morentin, Nauarrois, partisan de nos Ministres, en sa Grammaire hebraïque imprimée à la Rochelle 1590. apporte nombre de preuues, pour persuader par icelles, que l'vsage des points, est posterieur à Saint Hierosme ; Le mesme aduoüe leur Oliueau, en l'Apologie du translateur, logée au frontispice de sa Bible, de l'an 1535. Que nos <sup>z. Deut. 32.  
v. 31.</sup> ennemis, soient nos iuges.

S. HIEROSME sur le ch. 26. d'Esaie au v. 14 traduit par luy de l'hebreu en latin, de cette sorte, *Tules as visitez, & les as destruits, & as perdu <sup>a.</sup> toute la M E MOIRE d'iceux,* remarque <sup>b.</sup> que les <sup>70.</sup> au lieu de la memoire d'iceux, auoient traduit, le MASLE d'iceux ; parce qu'ils auoient trouué les mesmes trois confonnes du mot \* ( Z K R ) & auoient leu non ZAKAR qui signifie memoire, ou memorial; mais bien ZAKER qui signi-

<sup>y. Ego verò fateor, græcos, vnu idem que vocabulum, aliis pūc tis vocalibus expressissime, utpote qui (Matteh) legerint, non (Metah) vti scriptum habemus.</sup>

73.

\* זכָר  
<sup>a. Perdidisti omnem memoriam eorum.</sup>

<sup>b. Tom. 5. in cap. Isa. 26. Terrere nos nō debet qua re 70. masculum, & cæteri interpretes, memoriam, transtulerint cām eisdem tribus litteris</sup>

vtrūque scri- fie, MASLE. Le mesme S. Hierosme sur  
 batur apud hebreos. Sed Ieremie ch. 9. apres auoir tourné de  
 quādo memo- l'hebrieu , le verset 22. PARLE, Le Sei-  
 legitur ZE- gneur dit ces choses, &c. enseigne que  
 KER, quando masculum, ZA- le mot ( DBR ) qui est dans l'hebrieu,  
 KAR.  
 c. Verbū he- eserit avec trois consones, sans auoir  
 braicum quod aucune voyele entre-deux , si on lit  
 tribus litteris scribitur

D A B A R signifera parole ; si DABBER

רְבָבָה voudra dire, parle ; & si DEBER, la mort :

vocales e- d'où est arriué que les 70. & Theodo-  
 nīm in me- tion, l'ont traduit la mort, & l'ont atta-  
 diō nō habet, pro consequé- ché au verset precedent. Là où Aqui-  
 tia, & legentis arbitrio, si te- la , Symmachus , & apres eux S. Hie-  
 gatur(Dabar) me l'ont traduit parle, & en ont fait le  
 sermonem si gnificat : si commencement du verset , & de la  
 (Deber) mor- té: si(Dabber) periode. En Osee 13.v.3 suiuant la ver-  
 Loquere. Vn- sion de Sainct Hierosme , Ils feront  
 de 70. & The- odotio iun- comme la fumee DE LA CHEMINEE.  
 xerunt illud præterito ca- C'est ainsi que l'auoit traduit Theo-  
 pitulo, vt di- cerent , Dis- dotion : Les 70. au lieu de la fumee,  
 perdent pare- uulos deforis, ont tourné d. les langoustes, par ce que  
 juuenes de plateis mor- dit ce S. Docteur sur le 13. d'Osee,  
 te. Aquila ve- le mesme mot hebrieu, HRBH, si on  
 rò, & Symma- lit, harbeh signifie vne langouste; si har-  
 chus transfu- lerunt λαθη- bah, vne cheminee. Discours duquel on  
 σον. d. ωστ̄ ατ̄ peut apprendre, que du viuant des 70.  
 ιις ἀπὸ α· deux cens & tant d'annees , auant

ηριδων.

Iesuſ Christ, & du temps de Theodo-  
tion, Aquila , & Symmachus poste-  
rieurs à Iesuſ-Christ, l'Eſcriture he-  
braïque estoit sans points, ou voye-  
les , & la traduisoit on diuerſement,  
ſuivant la diuerſité des voyeles que  
l'on ſous-entendoit.

e. Quærimus  
quare 70. pro  
fumario, quod  
Theodotion  
tranſtulit  
*παπνοδόχος,*  
locuſtas inter-  
pretati ſunt :  
Apud he-  
braeos , locu-  
ſta, & fumariū,  
iſidem ſcribū.  
litteris

HELIE Leuite, Docteur Iuif, rapor-  
te<sup>f</sup> des Docteurs hebrieux plus an-  
ciens, que ce fut l'an 436. depuis le  
ſac du temple ruiné par Titus, l'an de  
grace enuiron 508. (long temps apres  
la mort de S. Hierofme) que les Iuifs  
ſ'assemblèrent à Tiberiade ville de Pa-  
leſtine pour arreſter le cours de mille  
corruptions qui ſ'emparoient, tout  
ouuertement, des Eſcritures hebrai-  
ques ; & que lors de cette asſemblée  
les points furent inueniez , & mar-  
quez dans les meſmes Eſcritures. Le  
Rabbin Cimhi(haut loué par Caluin,  
& par Beze) ſur le Ps. 60. ſ'accorde à  
ce rapport<sup>g</sup> d'Helie. Que ſi quelque  
Ministre vouloit ſouſtenir, que les  
voyeles , & les points, ſont dans l'he-  
breu depuis l'origine des Eſcritures,  
fon dire pour le plus ne ſeroit que pro-

נָבָנָה  
quod, ſi lega-  
tur (harbeh )  
locuſta dici-  
tur : ſi (char-  
bah ) fuma-  
rium , pro  
quo Aquila  
*καταργάνην*  
Symmachus ,  
foramē, inter-  
pretati ſunt .  
74.  
f. Praefat. 3. in  
Mafforeth  
Hammaſl. &  
Maffor. tab. 2.  
Orat. 1.

g. Voyez Ge-  
nebrard en ſa  
Chronologie  
l'an de Iesuſ-  
Christ 476.  
Galatin liure  
1. chap. deſ-  
nier.

136 *Les Ministres sans foy. Demost. II.*  
bable, & vray semblable, n'estant au-  
torisé ny par les Escritures, ny par  
le commun consentement des Do-  
cteurs, ny par autre adueu infaillible:  
voire estant contesté & rejeté par  
n. Cy dessus nombre 71.72 Caluin chef de part, & par <sup>h</sup> plusieurs  
73. autres. Or ne pouuons nous appuyer  
l'inaffilble certitude de nostre foy, sur  
vne simple probalité ou vray sembla-  
nce. D'où s'ensuit que les Ministres no  
reconnoissent les vrayes voyeles de  
l'ancien Testament, ny par conséquēt  
le vray sens d'iceluy, que par vne sim-  
ple probalité , qui n'est au fonds qu'u-  
ne foy humaine, & fautive.

75. CETTE mesme langue hebraique  
est si riche, & si feconde, que le mesme  
mot sert d'appuy, & de base, à plu-  
sieurs significations diuerses, voire sou-  
uent opposees ensemble. Le mesme  
BRK signifie chez les hebrieux, *benire*,  
& *maudire* : SKN, *appanurir*, & *amasser*  
*des thresors*. KDS *sancifier*, & *prophaner*,  
NCHM *estre desolé*, & *estre consolé* : Il en  
est de mesme de plusieurs autres. Le  
Rabbin Helie remarque, que la racine  
HHARAB se prend pour *dresser*, *embellir*,  
*s'obscur-*

ברך סכין קדרת מלחמות עירוב

s'obscircir, engager, meslanger, negotier, se faire nuit, plaire, deuenir doux, se rendre pleige pour autruy. La seule racine HHANA H, veut dire *tesmoigner*, parler, respondre, crier, chanter, humilier, affliger, appauurir, exaucer, occuper. Le seul HHALAL signifie, *mespriser*, tascher, agir, mediter, vendanger, enueloper, designer, enlaidir, estre cause, rendre dolent. Les characteres ne sont que l'escorse & le corps de a parole de Dieu ; le sens en est la mouelle, la signification en est l'ame. Si l'Eglise peut nous tromper, si elle peut recevoir vne version fausse, & suire vn sens de l'Ecriture qui soit contraire aux intentions du S. Esprit, comme nos Ministres le pretendent, \* chasque particulier estant fautif, on n'aura pour tout qu'vne croyance humaine du vray sens de l'ancien Testament : on croira que ce mot se prend icy en ce sens, & là en vn sens tout diuers (quoy que bien souuent la suite du discours permette & l'vne & l'autre, de ces significations diuerses) on le croira dis-je non en vertu de l'Ecriture, qui n'en determine rien, ny par le

תְּבָ

לְבָ

\* C7 dessus  
nombre 1.

138 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
tesmoignage de l'Eglise qui n'en doit  
estre creue, si on croit les Ministres, ny  
par aucune reuelation particuliere,  
veu que nos aduersaires s'en mocquerent,  
& qu'un chasqu'un en pourroit sup-  
poser a plaisir; ains par ce que l'esprit  
particulier, & fautif, nous le diete, &  
persuade de la sorte.

76.

I L E N est de mesme du nouveau  
Testament. Oliueteau en l'Apologie  
du Translateur, dont nous parlions\*  
tantost, dit, *Que les accens Grecs sont  
inuentez par les nouveaux Grammariens, &  
qu'a mesure qu'on les change, le sens  
aussi se trouue tout diuers.* Beze affeu-

i. In I. Cor. re<sup>1</sup> que les accens, & semblables  
2.v.9. Certum  
est, in veteri marques grecques, de la varieté des-  
lectione, non quelles depend notablement la varie-  
adhibitos té du sens, n'estoient dans le nouveau  
fuisse apices. Testament Grec, lors qu'il fut escrit  
par l'autheur Canonique. A ce com-  
pte la situation des accens, qui se re-  
trouuent dans le nouveau Testament,  
sera vn œuvre de l'esprit humain, &  
le sens qui s'y appuyera, n'aura nulle  
asseurance diuine. Les mots Grecs ne  
sont pas moins feconds en significa-

\* Nombre 72.  
sur la fin.

tions diuerses, que les hebrieux. Quād  
on se debattra , sçauoir s'il faut lire ce  
mot avec vn tel , ou vn tel accent : s'il  
faut le prendre, en cette signification,  
ou en celle-là, nous serons à deuiner.  
Les Ministres refuseront d'acquiescer  
à la version receuë par l'Eglise. Cette  
Eglise leur sera suspecte. Les particu-  
liers seront fautifs. Cette contestation  
ne se vuidera par l'Escripture, qui se tait  
en ce fait. De la sorte toute la foy sera  
bastie sur le mouuant d'une incertitu-  
de trompeuse.

LES Ministres mesmes nous ac-  
cordent que la version françoise des  
Escriptures , laquelle ils mettent en la  
main du peuple , n'est qu'un ouurage  
de l'esprit humain , susceptible d'er-  
reur. Ils se persuadent que leur version  
est le sens de l'autographe, mais d'une  
persuasion qu'ils aduoüent estre pu-  
rement humaine , & fautive , Ils veu-  
lent que le peuple s'asseure sur ces  
versions françaises, comme sur le vray  
sens des autographes , mais d'une af-  
seurance qu'eux mesmes croyent estre  
purement humaine: qui est, en somme,

77.

140 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
professer, que chez eux, & le peuple, &  
les Pasteurs, n'ont qu'une foy sans  
foy, & une religion irreligieuse. RO-  
BERT OLIVETEAU haut loué par Be-  
ze, en la vie de Caluin, pour avoir tra-  
duit la Bible de l'hebreu en François,  
en l'*Apologie du translateur* logée en chef  
des Bibles de l'an 1535. adououë, qu'il  
n'est qu'un petit lacquais au pris d'un tel che-  
ualier qu'est Sainct Hierosme: là il se sou-  
met à la correction fraternelle, s'il y a quel-  
que ordure ou defaillance, au fait de sa ver-  
sion; adjoustant qu'il est autant difficile de  
pouuoir bien faire parler l'eloquence grecque,  
& hebraïque, en langage françois, que si l'on  
vouloit enseigner le doux Rossignol, à chanter  
le chant du Corbeau enrôlé: Au reste, qu'il  
n'a entrepris cette charge que poussé, &  
quasi contraint par ses amis, & qu'il ne de-  
uoit accepier, veu la grande difficulté d'icelle,  
& la grande foibleſſe du translateur: Neant-  
moins apres ce beau semblant d'hu-  
miliation, Nous n'auons, dit-il, iuré en la  
personne, ou paroles d'aucun: nous nous som-  
mes seulement adonnez à la vérité du texte,  
selon la cognoissance, & ſçauoir qu'en auons  
receu du Seigneur: autrement ce ne seroit pas

*viure par sa FOY, ains par l'opinion d'autrui.* Voila vn esprit humain, & fautif, qui trauaille à cette version le mieux qu'il peut: qui se recognoit estre sujet à se tromper, & à prendre le contresens de la parole de Dieu , qui n'est qu'un petit lacquais au pris d'un tel cheualier qu'est Sainct Hierosme, qui ne veut viure, que par sa FOY, qui préfere sa version à celle de S. Hierosme, qui ne veut s'assujiectir à personne. Pourra on fonder autre foy , que purement humaine, sur l'auctorité d'une telle version?

CALVIN en sa preface des Bibles publiées 1565. par Henry Estienne, parlant d'Oliueteau , confesse inge-  
nument, qu'il ne se faut esbahir, s'il lui est eschapé beaucoup DE FAVTES , en un tel ouvrage, si long, & difficile. Il continuë, & dit, parlant de sa propre traduction, Qu'il a remis cette Bible, non seulement quant au langage, mais aussi quant au SENS , s'étant diligemment employé à restituer en son entier ce qui auoit été MAL PRIS, & COR-  
ROMPU, ou trop obscurement translaté: qu'il estime, sans arrogâce, qu'il a beaucoup AMEN-

DE' les translations precedentes. En la preface des Bibles posterieures des années 1610. 1616. & semblables, les Ministres de Geneue en corps , dient,  
*Qu'ils ont AMENDE' en quelques passages la version françoise, publiee l'an 1535. (qui est celle d'Oliveteau) Touchant la leur recente, qu'ils s'y sont employez, afin qu'on puisse finalement, auoir, vne translation, sinon du tout accomplie(ce qui est plustost à souhaiter, qu'à esperer) pour le moins si pure, que ceux qui n'ont le scauoir, pour ouyr parler le Seigneur comme de sa propre bouche, en ses Prophetes & Apostres, s'y puissent TENIR ET ARRESTER.* Ils poursuivent, qu'ils ont entreprins vne besongne qui surpassé toute leur capacité , que s'ils se sont mespris tant soit peu , en la propriété des langages , ou en l'intention des Prophetes, & Apostres, qu'on les en aduertisse fraternellement. Au reste, qu'ils ont conferé leur tradition sur toutes les versions precedentes, Ayans, disent-ils , reconnu en icelles, outre le scauoir des Translateurs, vne singuliere pieté & fidelité , sans toutes fois nous estre du tout assubiectis à aucune d'icelles , mais AYANT EN CELA VSE' D'VNE SAINCTE LIBERTE' , se-

lon qu'il a pleu à Dieu nous eslargir de son esprit de discretion.

B E Z E en la preface de ses Com-  
mentaires sur le nouueau Testament

79.

1598. assure, qu'il a emplojé 42. ans à corriger la version du nouueau Testament ; qu'il n'a iamais espéré de la pouuoir cōduire à sa perfection ; qu'il a mis au iour quatre versions, ameliorant de plus en plus le texte, corrigēat, & ostant du tout, diuerses pieces de ses Annotations ; qu'au bout du n. compte il n'est pas arriué à ce qu'il auoit désiré : que mesme lors que cette dernière version, estudiee durant 42. ans, estoit actuellement sur la prefe-  
se, il l'auoit encores corrigée, ADIOVSTANT, ET CHANGEANT, non seulement ex Commentaires, mais aussi DANS LE TEXTE de l'Ecriture, traduit par lui. Qui ne voit en tous ces efforts, & trauaux, en ces changemens, & corrections, en ce desespoir d'arriuer au point qu'il faut, qui ne voit, dis je, vn esprit d'hōme, tremblant soubs le fardeau d'un dessein qui surpassé ses forces ?

K. Annus 42.  
est, ex quo  
Noui Testam.  
interpretatio-  
nem emenda-  
re sum ag-  
gressus.  
l. Neque ve-  
rō cād hoc  
opus aggredier, tantē  
rei, sicut opor-  
tuit præstan-  
dæ , parem  
esse me, vīlō  
modō, posse,  
sperauī.

m. Ita factum  
istud à me fue-  
rit editum ,  
nous semper  
accessionibus  
valde locu-  
pletatum, dū  
paucula quæ-  
dam in ipso  
contextu fa-  
cere meliora  
studeo; in An-  
notationibus  
quædam, par-  
tim ab amicis  
admonitus ,  
partim judi-

cio ipse mē, emendo : quædam prorsus tollo : multa prius à me non  
animadueraſa, adiicio: quod à me factum, si quis leuitati, aut inconstan-  
tiae tribuerit, non dubito certe, bonâ conscientiâ fretus , ad omnes ze-  
quos Lectores prouocare.

n. Libens agnosco, ac profitor, à me, neque tanti suscepti operis m-

144 Les Ministres sans foy, Demonst. II.

gnitudini, neque meo ipsius summo desiderio, quamuis non paucorum  
verè amicorum operâ adiuto, esse satisfactum.

o. Hanc ipsam editionem dum adhuc sub prælo esset, non paucis in lo-  
cis, & in ipso contextu, & in Annotationibus, nonnullis partim muta-  
tis, partim detractis, partim adiectis, recognoui.

80. DUPLESSIS Mornay parlant sur les  
memoires de tous les Ministres, aus-  
quels il a seruy de plume, tranche en-  
cores plus net, escriuant contre la  
Messe, à la Rochelle 1598. en sa preface  
page 33. Que pour les passages controuersez  
il faut recourir, pour le viel Testamēt, à la ve-  
rité hebraïque: & pour le nouveau, à la veri-  
té Grecque: d'autant qu'il n'y a version aucu-  
ne, par qui qu'elle puisse estre faite, qui se  
puisse dire ni Canonique, ni Authentique,  
Il faudra donc escrire en chef de la  
Bible françoise des Ministres, La Bi-  
ble Apocryphe, puis qu'elle n'est ny Ca-  
nonique, ny Authentique, ains qu'elle est  
sujette à amendment, à correction, à cor-  
ruption: Epithetes qu'on ne peut attri-  
buer sans blasphemie à la vraye parole  
de Dieu, & que neantmoins les Mini-  
stres ne font difficulté de donner à  
leurs propres versions.

81. Y AVRA-IL esprit si mousse qui  
n'apperçoiue à trauers ces demonstra-  
tions si visibles, que les Ministres,  
& leurs

& leurs adherans, n'ont que le masque  
& l'ombre d'une foy divine, & indu-  
bitable. Il falloit bien que le simple  
peuple quittast l'Eglise vniuerselle, &  
la communion de ses Ancestres, sous  
ombre, que les Ministres luy doroient  
pour guide la seule parole de Dieu, &  
le desgageroient de la tyrannie des  
traditions humaines; pour, au bout du  
compte, apres tant de malheurs, dans  
lesquels ce schisme desastré nous a  
plongés, ne mettre en main au peu-  
ple, pour toute reigle de salut, qu'une  
version d'homme, subjette à la censu-  
re: version conuaincuë de mille man-  
quemens: version qui n'a pour tout  
appuy, que la SAINCTE LIBERTE' &  
L'ESPRIT DE DICRETION, à la faueur  
duquel les Ministres aduoüent *ne s'e-*  
*stre assubiettis à personne.* Nous auons ia-  
fait voir cy deuant, p. comme les Mi-  
nistres ne reçoiuent les Escritures en  
leur langue originelle, ny les parties  
d'icelles, que par le choix de leur vo-  
lonté, & iugement propre: cōme quoy,  
ils accusent ces autographes de mille  
manquemens. A present nous mon-

p. En toute la  
1. & 2. Démoc-  
stration.

146 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
strons par leur propre confession que  
leurs versions sont Apocryphes , &  
douteuses.Où est-ce donc que les Mi-  
nistres trouueront cette Escriture à la-  
quelle il ne soit permis d'adiouster, diminuer,  
<sup>q. Cy dessus</sup>  
<sup>nombre 1.</sup> ny changer tant soit peu , & laquelle ils <sup>q.</sup>  
nous donnent pour reigle de toute verité ? en  
quelle langue? de quelle impression?  
de quelle datte? de quelle annee? Qui  
ne voit que ces gens ont tout mis au  
pillage? Si l'on vouloit croire aux hō-  
mes , pourquoi non aux Pasteurs de  
celle qui auoit, dés si long temps, pos-  
sedé le tiltre, de la vraye Eglise , & de  
l'Espouse de Iesus Christ ? s'il ne faut  
croire que la seule parole de Dieu,  
pourquoys'arrester à l'ouurage de  
l'esprit humain , à vne version qui ne  
subsiste que par la LIBERTE', & qui de-  
pend de la DISCRETION de l'esprit hu-  
main? Pourquoys prendre loy des au-  
tographes, que les Ministres iniurient

<sup>g. Cy dessus 1.</sup>  
<sup>nombre 53.54.</sup>  
<sup>55. & suivans.</sup> si atrocement, & qu'ils ne reçoivent  
que tout autant que bon leur semble?

<sup>82.</sup> C'e st peu aux Ministres de re-  
duire la religion, à la foy humaine , il  
faut qu'ils entreprennent de la raualer

à la foy diabolique. Je dis diabolique, d'autant que Sathan estant le pere du mensonge, & de la fausseté, singulierement de celle que l'on introduit en fait de religion , & qu'on veut faire passer pour diuine; les Ministres s'estans rendus faussaires des Escriptures , en leurs versions françoises , corrompant & billonnant, non par mesgarde, mais par vne malice estudiee, & par des depravations affectees , l'or tres-pur, & tres-rafiné , de la parole de Dieu, contre les langues originelles receuës par eux : Il faut accorder en suite que leur foy est diabolique , & qu'vne telle reformation, a pour autheur , non l'esprit de Dieu , mais l'esprit de Sathan: Je ne veux faire à present la liste entiere de ces depravations. Ce seroit s'obliger à vn gros volume, & faudroit il reimprimer en ce lieu la Geneue Plagiaire du P. Coton, avec sa rechueute, & tels autres liures, donnez aux public sur ce subject. Seulement coteray-je au Lecteur , le plus briefement qu'il se pourra , deux douzaines de ces corruptions remarquables, (de

148 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
trois mille que i'en pourrois indiquer)  
afin que, par cet eschantillon, il co-  
gnoisse la valeur de toute la piece, &  
apprenne l'air, & l'humeur, de ces Re-  
formateurs de la parole de Dieu.

I. Là où en Sainct Luc 22. v. 20.  
le Sauveur dit, suiuant l'autographe,  
*Cette Coupe la nouuelle alliance en mon sang,*  
*laquelle EST RESPANDVE pour vous.* Les  
Ministres traduisent vniuersellemēt,  
lequel est respandu pour vous, au lieu de, la-  
quelle est respandue pour vous, rapportant  
cette effusion à la Croix, & esperant  
euiter par ce deguisement, l'effusion  
du sang contenu en la coupe, ou l'ef-  
fusion de la coupe (qui est l'alliance, à  
raison du sang contenu en icelle) & le  
sacrifice propitiatoire de l'Eucharistie,  
institué par Iesus-Christ. Nous auons  
s. Nombre 54. desia, ey-deuant, s. euenté cette mine.

83.

II. EN la 1. à Timoth. ch. 2. v. 4.  
*Dieu veut que TOUS HOMMES soient*  
*sauuez.* Ainsi le porte l'autographe,  
& la version de l'Eglise Romaine. Les  
Ministres apperçoivent que ce texte  
r'enuerse la cabale de Calvin, & de  
l'article 12. de leur Confession, laquel-

επάντας  
ἀνθρώπους  
θέλει σω-  
θύναι.

le pretend que Dieu <sup>u.</sup> est auteur de la  
damnation des reprouez. Que Dieu crée <sup>x.</sup>  
certains hommes de propos délibéré pour les  
damner, & qu'a ces fins <sup>y.</sup> il les NECESSI-  
TE à pecher par son ordonnance, que le Sau-  
veur les a laissez <sup>z.</sup> en la même condamnation  
& corruptiō, en laquelle la coulpe d'Adam les  
auoit plongez. Pour rōpre le coup de ce  
texte, ils le corrompent, & substituent  
ces mots en sa place, *Dieu veut que TOUS*  
*GENS soient sauvez.* Depravuation  
qui se trouue és Bibles des années 1559.  
1560. 63. 65. 66. 68. & autres. L'annota-  
tion des Ministres logee en marge, fait  
voir, que c'est vn coup dessigné, &  
non fait par mesgarde, *Toutes gens*, di-  
sent-ils, c'est à dire, *De tous estats* &  
*conditions*, encores qu'ils soient bien esloignez de  
l'Evangile S. Paul parle de *tous*, & chas-  
qu'vns hommes. Les Ministres luy font  
le bec, pour le faire parler, malgré luy,  
de *tous estats* & *conditions* des hommes;  
comme si Dieu vouloit sauver seule-  
ment quelques hommes, de quelque  
estat, & condition qu'ils soient, & non  
chasqu'homme, de quelque estat, &  
condition qu'il soit.

v. Calu. 1. Inst.  
c. 23. sect. 1. 3.

4.

x. Sur l'Epist.  
aux Rom. ch.  
9. v. 18.

y. 1. Inst. c. 23.  
sect. 9.

z. Ce sont les  
mots de l'Ar-  
ticle 12.

III. S.Paul reprend, Rom. 2.v.22.

84.

ceux qui cognoissant la verité , voire preschant le bien, dementent neantmoins leur véritable créance, & choquent leurs bonnes paroles , par des actions mauuaises , *Toy qui dis qu'on ne doit point commettre adultere , tu commets*

*a βδελυσ- adultere : ayant<sup>a.</sup> en abomination les I D O- σόμενος τὰ L E S, tu commets sacrilege.* Le Grec dit *εἰδωλα , i.e-* de la sorte, comme aussi la version de l'Eglise Romaine. Les Ministres, pour deriuer la iuste haine des *Idoles*, à l'encontre des *Images*, mettent en ce verset, *IMAGES*, au lieu d'*Idoles*, és impressions des années 1554. 1559. 60. 61. 63.

b. Gen. 1.v.26. 65. 66. Si est-ce , qu'il y a beaucoup de difference. L'homme <sup>b.</sup> est créé à l'*Image* de Dieu, Seth fut engendré à la sem-

c. Gen. 5. v.3. *blance, &* *Image* <sup>c.</sup> d'Adam. Le fils éternel est l'*image* <sup>d.</sup> de Dieu inuisible. Le

d. Col. 1.v.15. S. Esprit descendit sur Iesus-Christ, en <sup>e.</sup> forme, ou *image* <sup>f.</sup> corporelle de colombe:

e. Luc. 3.v.22. *Qui oseroit penser que ces images σωματικῶ̄ soient des idoles? qui oseroit nous ré- iδει , ὡσᾱ procher, que nous, & les Anges, ado- περισσεῖς, τᾱ επ̄ ἀντόν.* rans en vertu du commandement <sup>g.</sup> de Dieu, le Fils de Dieu, image de son

pere, soyons adorateurs d'un' Idole , & & que la religion chrestienne soit vne idolatrie? Ces reproches neantmoins auroient lieu, si *Idole* , & *Image* , estoient termes equiuallans; & si ce n'estoit pas vne corruption manifeste, d'auoir vsé du mot, *Images*, pour, *Idoles*.

g. Hebr. 1.v.6  
Adorent eum  
omnes Angelū  
eius.

IV. HEBR. 5. v. 7. il est dit du Fils de Dieu, Ayant offert avec grād cri, & larmes, prieres, & supplications, à celuy qui le pouuoit sauuer de mort, il a esté exaucé POUR SA REVERENCE. Le texte Grec<sup>h</sup> s'y h. εἰσαγο- accorde , & la version de l'Eglise Ro- 3.εἰς ἀπὸ τῆς maine, & les Peres anciens. Les Mini- 4.εὐλαβείας. stres ont desireé donner couleur, par ce passage à ces blasphemes auancez par Caluin , & par leur Catechisme, au Dimanche 10. Que Iesus-Christ à enduré sur la Croix, les<sup>i</sup> tourmens des damnez: qu'il i. Calu. Inst. L a en<sup>k</sup> peur d'estre englouty de la mort : qu'il 2. c. 16. fest. 10. a eu crainte<sup>l</sup> POUR LE SALVT DE SON 5. v. 7. 1. Calu. 2. Inst. AME: qu'il en est venu iusques là que de c. 16. fest. 12. n'attendre<sup>m</sup> autre chose sinon que Dieu le m. Là mesme Pere eust conspiré à le perdre & destruire: fest. 11. n. En Pharm. que sa<sup>n</sup> mort esoit un spectacle plein de DES- Matth. 27. v. ESPOIR: qu'une<sup>o</sup> voix de desespoir luy est 57. o. Là mesme eschapee: Qu'il n'y<sup>p</sup> auoit rien de fait, S'il v. 46. & 39.

p. 2. Inst. c. 16. fect. 10. n'eust souffert que la mort corporelle , estant besoin qu'il portast la vengeance de Dieu en son ame , & qu'il endurast les tourmens espouventables des damnez & perdus. A ces fins ils ont traduit , Il a esté exaucé de ce qu'il craignoit , le rapportant à la crainte de la damnation. Caluin sur ce verset esclaircit ses intentions , Je ne double point , dit il , que l'Apostre ne signifie que Christ a esté exaucé de ce qu'il craignoit , à sçauoir qu'estant couvert de maux & aduersitez , il NE SVCCOMBAST soubs le fais , ou qu'il ne fust ENGLOVTI par la

q. Quod ad mort. Beze<sup>q.</sup> sur ce lieu , est constraint nomen ἐὐλαβεῖσθαι d'aduoüer que le mot grec signifie reverence , & pitié , ou respect religieux , ainsi qu'il se prend mesme dans la version de Geneue , Hebr. 12. v. 28. Luc. 2. v. 25. Act. 2. v. 5. & 8. v. 2. mais il opiniastre que la conionction precedente (ἀπὸ) apò , ne signifie , pour , où , à cause , ains , de ; qui est aussi le dire de Caluin sur l'Epist. aux hebr. lvn , & l'autre se trompe lourdement , & deuroient-ils se resouvenir de leurs versions françoises , & latines , qui traduisent la mesme conjonctiou (apò) de sorte

sorte qu'elle signifie, pour, ou, à cause, ἀπὸ χαρᾶς,  
ou à raison, Matth. 13. v. 44. DE τούτῃ πρε gaudio :  
qu'il a, il s'en va: En S. Luc 22. v. 45. græci liben-  
tiās vtuntur  
Il les trouua doréans<sup>s</sup> de tristesse, ou, à præpositione  
cause de la tristesse. Act. 12. v. 14. Elle n'ou- quam ita etiā  
urit pas, <sup>t</sup> de ioye. loquitur Thu-  
cydides ille

V. EN S. Jean 6. v. 51. Je suis le pain <sup>ἄρτον τον</sup>  
VIF, qui suis descendu du ciel: si quelqu'<sup>vñ</sup> <sup>τος</sup>.  
mange de ce pain il viura éternellement, & le <sup>πάντας</sup> Beza ibi,  
pain que ie donray, c'est ma chair. Il y a dans Præ tristitia.  
le Grec, <sup>u</sup> pain viuant, & non <sup>x</sup> pain vi- t. <sup>ἀπὸ χαρᾶς</sup> Beza ibi, Præ  
uiifiant; comme aussi dans nostre ver- gaudio.,  
fion. Le gasteau de la Cene Geneuois. 86.  
se, n'est vn pain VIF: il n'a ny esprit, ny u. δ ἄρτος ἡ  
vie. Les Ministres ayant traduit fidele- zῶν.  
ment, Pain vif, és années 1554. 60. 61. <sup>πάντοιων</sup>  
63. 65. 66. 68. ont neantmoins corrom-  
pu le mesme texte par leur gloſe mar-  
ginale, viuant, c'est à dire viuifiant. De-  
puis és années 1588. 1610. 1615. 1620.  
ils ont mis dans le texte, & en lettre de  
texte, vivifiant, & ont r'enuoyé à la  
marge le mot viuant. Il y a difference  
entre ces deux mots. Le Soleil viuifie,  
les plantes; le Baptême d'eau, viuifie,  
& regenere les enfans de Dieu. Neant-  
moins le Soleil n'est pas viuant, ny le

154 *Les Ministres sans foy.* Demonst. II:  
Baptesme non plus. Le Lecteur re-  
marquera en ce procedé, l'air des Mi-  
nistres, qui osent atracher la parole de  
Dieu de sa place, pour y loger leur  
glese; entreprenans d'eriger par trait  
des temps, leurs inuentions, & inter-  
pretations humaines, en tiltre de pa-  
role de Dieu.

87.

V I. Ephes. 4. v. 9. *Or ce qu'il est mon-  
té, qu'est-ce, sinon qu'il estoit descendu, ex  
parties PLVS BASSES de la terre?* Le Grec  
y. εἰς τὰ να- à le comparatif, y. plus basses. Nostre  
τώτερα μέ- versiō s'y accorde. Les Bibles des Mi-  
nistrē τῆς γῆς. nistres és années 1554. 59. 60. 61. 63. 65.

66. ostent le mot ( PLVS ) & cassent le  
comparatif, qui est dans le corps du  
texte, glosant en marge, *qu'il est descen-  
du ex parties basses de la terre*, c'est à dire du  
ciel en terre; pour eluder la preuve, que  
z. S. Iren. 1. 5. aduer. hær. c. les Peres<sup>2.</sup> Anciens tirent de ce pas-  
31. Commemo-  
ratus est Do-  
minus sancto-  
rum mortuo-  
rum suorum,  
& descendit parties plus basses de la terre.  
ad eos, extrahere eos, & saluare eos, Quemadmodum ait, Jonas in ventre

ceti, tres dies, & tres noctes mansit, sic erit & filius hominis in corde  
terræ. Sed & Apostolus ait, Descendit in inferiora terræ, &c. Hieron. ad  
caput 4. Ephes. Inferiora terræ infernus accipitur, ad quem Dominus  
noster saluatorque descendit, vt Sanctorum animas, quæ ibi teneban-  
tur inclusæ, secum ad cœlos victor eucheret. Ambrosius ibidem, Descen-  
dit, vt ascenderet, non sicut homines, qui ad hoc descendunt, vt illic

remancerent: Ex sententiā enim tenebantur apud inferos, quæ sententia  
saluatorē tenerē non poterat, quia vicit peccatum.

VII. En S. Matth. 12 v. 40. *Cōme 10-* 88.  
*nus fut au ventre de la baleine, trois jours, &*  
*trois nuictz, ainsi sera le fils de l'homme DANS*  
*LE COEVR de la terre, trois iours, & trois*  
*nuictz.* Le Grec<sup>a</sup> y est formel. Les Bi- a. ἐν τῇ γῆ  
bles des Ministres rayent ces mots δια τὴν γῆν.  
*(Dans le cœur) de la terre, & lisent sim-*  
*plement, dans la terre; & ce, en vertu*  
*du mesme dessein, par lequel ils eclip-*  
*soient en la corruption precedente, le*  
*(PLVS) lors que S. Paul disoit que le*  
*Sauveur estoit descendu ez parties les*  
*plus basses de la terre. Ils ont peur que l'a-*  
*me du Sauveur triomphe és enfers;*  
*ils ayment mieux l'ensevelir avec le*  
*corps, comme il paroistra en la deprava-*  
*tion suiuante, que de luy permettre*  
*d'aller plus auant que le Sepulchre,*  
*és parties plus basses, ou, au cœur de la terre.*

VIII. Aux Act.ch.2.v.27. S. Pierre 89.  
allegue le Ps. 15. ( ou 16. suivant les  
Hebr.) v.10. en fauour de la Resurrec-  
tion triomphante du Sauveur, *Tu ne b. οὐκ εγ-*  
*lairras<sup>b</sup>. mon AME aux ENFERS, & ne ματαίεσθας*  
*permettras point que ton saint sente corrup- τὴν ζυχέη*  
*tion;* Au v. 31, il adiouste suivant le με εἰς αἴδες.

156 Les Ministres sans foy. Demost. II.

Grec, que son ame n'a pas esté laissee en enfer, & que sa chair n'a point veu de corruptio: Il n'y a celuy qui ne sçache que c'est la signification naturelle des mots qu'on a traduit Ame, & Enfer. Les SS.

z. Aug. Tom. Peres d'vne commune<sup>c</sup> voix ensei-  
z. epist. 99. ad Euodiū. Quis gnent, que l'ame du Sauveur s'est por-  
nisi infidelis tee aux enfers. Beze en ses Annot. de  
negauerit. fuille apud Inferos Chri- l'an 1556. chez Robert Estienne, & 1559  
stum & Pōst, chez Nicolas Barbiri, corrompt hon-  
Teneamus fir- missimē quod reusement ce texte lisant, *Tu ne lairras*  
mēs habet Fundatissimā d. *mon corps mort au sepulchre;* changeant  
auitoritate firmata, quia L'AME, en CORPS MORT; & l'enfer, en  
Christus mor- sepulchre: Depuis en l'impressiō de l'an  
guis est secun- 1598. il remet dans le texte, c. L'AME,  
dam scriptu- ras, quia se- au lieu, DV CORPS. Changement qu'il  
pultus, quia resurrexit, & dit f. n'estre, que pour contenter ceux, qui  
exētra que de n' estoient offensez de sa version premiere, la-  
mo testatissi- simā veritate cōscripta sūt. quelle il approuue de rechef. Les Bibles des  
In quibus etiā Ministres lisent communement, *Tu ne*  
hoc est quod apud inferos lairras mon AME, au sepulchre: avec la glo-  
fuit solutis torum dolo- se marginale, *Mon Ame,* c'est à dire mon  
tribus, quibus erat impossibi- Corps: Comme qui diroit, ouy, c'est à di-  
tē teneri eu, à quibus etiā re, nenny: iour, c'est à dire, nuit: L'ame  
recte intelli- du Sauveur ne fut portee au Sepul-  
gitur solunse chre, avec son sacré corps: Les tom-  
& liberasse quos volait. beaux des defuncts, ne sont le domi-  
Ambros. De mysterio, Pas-

cile des ames. Les Ministres pour rauir à Iesus la gloire de la descente victorieuse aux enfers, ensueulissēt, & corps, & ame, ensemble; & metamorphosent, par vn sacrilege inoüy, l'ame en corps, la vie en mort, & l'enfer en sepulchre. Beze adououë s. franchemēt, qu'il fait ce changement prodigieus, pour eviter l'escuil de la croyāce, de la descente de Iesus Christ aux enfers; croyāce qu'il nomme ERREVR SALE; quoy que ce soit la foy de l'Eglise primitive, appuyee sur les Escritures; & que Caluin mesme ait adououé / sur le Pse. 16.) que c'est la croyance des Anciens inter- pretes de l'Ecriture, tant Grecs, que Latins.

chæ cap. 4.  
Christus cdm  
ad Tartari  
ima descendē-  
ret, seras in-  
fernī, ianuas-  
que confrin-  
gens, vindas  
peccato ani-  
mas, mortis  
dominatione  
destructā, à  
Diaboli fauci-  
bus, reuocauit  
ad vitam.  
Idem docent  
Clem. Alex. 2.  
strom. Atha-  
nastus De In-  
carn. & Epist.  
ad Epict. &  
homil. De Se-  
mente. Epiph-  
phan. hær. 46.  
Cyprian. De  
Vn&. Chrism.  
Hilarius Ps.  
138. Hieron. &  
Ambros. in

cap. 4. Ephes. & alli passim. Vide suprà numero 87. litterâ z.

d. Cadauer meum in sepulchro.

e Animam meam in sepulchro.

f. In priori nostra editione, rectè interpretatus eram, Non derelinques CADAVER meum in sepulchro, quod tamen nunc mntauī, vt iis obse- quar qui conquesti sunt, mē à græcis verbis discessisse, & nomine Cada- ueris, in sc̄a latinis sermonis, offenduntur.

g. In Acta c. 2. v. 27. (anno 1556.) Quum vnius, aut alterius vocabuli du- bia interpretatio, tot monstra pepererit, simpliciter malui pro anima, CADAVER, pro inferno, SEPVLCHRVM, dicere, quam FOEDOS ILLOS ERRORES fouere.

IX. EN S. Matth. 10. v. 9. Ne posse 90.

dez or, ny argent. Le mot <sup>h.</sup> Grec mar- h. Μὴ κτή- que possession, chez tous les grammairiens du monde. Les Ministres pic- σὸν, μηδὲ quez de ce que la pauureté Euangeli- ἀργυρον.

158 Les Ministres sans foy. Demost. II.  
que, qui consiste à ne posseder rien,  
pour Dieu, est icy recommandee, l'ont  
corrompu, lisans, *Nefaites PROVISION*  
*d'or, ny d'argent, & entendēt-ils par cette*  
*prouision, vn amas excessif des commodi-*  
*tez.* Leur glose logee en marge, és Bi-  
bles des années 1560. 65. 66. est excel-  
lente, pour leur faire leuer le masque,  
*Nefaites prouision;* Pource qu'il ne les enuoye  
pas pour long temps, mais seulement pour *vn*  
*voyage, il leur defend de se charger de choses*  
*qui les empeschent.*

91. X. EN S. Luc i. v.6. il est dit des  
Pere & mere de S.Iean, qu'ils marchoient  
i. ἐν πάτερσις en tous les commandemens, & IVSTIFICA-  
Tōis ἐντο- TIONS du Seigneur sans reproche. Le Grec  
λαύς, καὶ δι- i. est exprez. Les Ministres l'auoient  
μαύρως τις οὐδὲ μηπτοι. ainsi traduit 1554. chez Crespin. Depuis,  
de peur qu'on ne croye, que l'obserua-  
tion des commandemens, est vne iustifi-  
fication, & que les bonnes œuures fai-  
re, iustifica-  
tiones : quam  
interpretatio- le mot de iustifications, & mis en son  
nem idcirco  
tantū reieci, lieu ordonnances, ou Constitutions. Beze<sup>K.</sup>  
vt hanc occa-  
sionem calū- accorde qu'il en a usé de la sorte, pour ne  
niandi iustifi- donner pied à cette iustification par les œu-  
cationem ex fide, præcide. ures.  
rem.

X I. Aux Rom. 2. v. 27. *Le prepuce* 92.  
*qui est de nature, GARDANT la loy; ne te iu-*  
*gera il point, toy qui par la lettre & circon-*<sup>1. ἀνοθυγία</sup>  
*cision, es transgresseur de la loy? Le Grec dit*<sup>Τὸν τε-</sup>  
<sup>λόγον</sup>  
<sup>1.</sup> *absolument, le prepuce gardant la loy: la*  
*version <sup>m.</sup> commune, dit le mesme. Les*  
*Ministres craignans qu'on inferast de*<sup>m. Præputium  
legem con-</sup>  
*ce texte que mesme l'obseruation de*<sup>summans.</sup>  
*la loy se retreuoit és incirconcis, &*  
*apprehendans qu'on creust, contre ce*  
*qu'ils jargonnent <sup>n.</sup> en leur cabale,*<sup>n. En leur Ca-</sup>  
*que cette obseruation est possible, ont*<sup>tech. Dim. 32.</sup>  
*changé la proposition, & l'ont faite*<sup>& 33. Caluin  
Inst. 1. 2. c. 7.</sup>  
*conditionnelle, pour rendre douteuse*<sup>sec. 5. 1. 3. c. 12.</sup>  
*la possibilité de l'accomplissement de*<sup>sec. 15. & 17.</sup>  
*la loy, & ce avec vn, Si, de surcroy, qui*<sup>En l'harmon.</sup>  
*ne se trouue dans l'autographe, Si le*<sup>sur S. Matth.</sup>  
*prepuce qui est de nature garde la loy, &c.*<sup>c. 22. v. 27. sur  
S. Luc c. 10. v. 26.</sup>

X II. Aux hebr. 13. v. 4. *Le mariage* 93.  
*honorable <sup>o.</sup> en toutes choses. Les Bibles*  
*des Ministres, pour enflammer les Pre-*<sup>o. Τίμιος ἁ</sup>  
*stres, les Religieux, & Nonnains, au*<sup>γάμος ἡ</sup>  
*mariage, nonobstant leur vœu fait à*<sup>πᾶσαι.</sup>  
*Dieu avec vn serment inuiolable, di-*  
*sent que, Le mariage est honorable ENTRE*  
*Tovs: avec la gloſe en marge, qui por-*  
*te, Il ne doit donc estre defendu à NVL. A ce*

160 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.

compte ce seroit vne action pleine d'honneur, que le fils espousast la mere, le pere la fille, & le frere la sœur, puisque par la maxime reformee, *le mariage est honorable entre tous.*

94.

XIII. S. Paul 1. Timoth. chap. 3.  
v. 11. apres auoir parlé de la probité requise aux Diacres, adjouste, *Semblablement il faut que LES FEMMES soient honnêtes.* ¶ Les Ministres, pour obliger nos Diacres au mariage, ont depraué le texte, lisant, *Semblablement il faut que LEVRS FEMMES soient honnêtes;* rapportant ce (*LEVRS*) qui est vne piece de l'inuention des Ministres, aux Diacres, desquels l'Apostre auoit parlé au parauant.

95.

XIV. S. LVC Act. 1. v. 14. apres auoir nommé les onze Apostres asseblez pour la reception du S. Esprit, le iour de la Pentecoste, adjouste, *Tous ceux-ty perfeueroiēt, avec LES FEMMES, & Marie mere de Iesus.* Le grec, ¶ la version commune, les Bibles françoises des Ministres s'y accordent. Ce nonobstant Beze \* met dans le texte, *Avec LEVRS FEMMES, & en rend la raison,* disant

¶ Σὺν γυ-  
ναις.

\* Cum uxo-  
ribus.

disant<sup>s</sup> en ses Annotations sur ce lieu,  
que c'estoit pour les accompagner en leurs  
voyages, ou bien pour supporter en leurs mai-  
sons, avec patience, l'absence de leurs maris.

XV. EN S. Matth. 11. v. 27. Toutes choses m'ont été données par mon Pere. Le Grec<sup>t</sup> la version<sup>u</sup> commune, les Bi- bles anciennes des Ministres l'ont de t. Πάνται la sorte. Aux dernieres 1610. 15. 20. μοι παρεδό- ils ont adiousté ces deux mots, (EN ην υπὸ τῆς MAIN) qui ne sont pour tout dans l'au- tographhe, lisans, Toutes choses m'ont été u. Omnia mi- donnees, EN MAIN, par mon Pere. L'Eglise hi tradita sūt à Patre meo. appuyee sur l'escriture expresse<sup>x</sup> en- seigne, que le fils eternel, reçoit l'essen- ce, de son Pere, non seulement son estre personnel. Caluin dogmatize<sup>y</sup> au contraire, que le fils a l'essence de soy, & non du Pere. A ce compte, il n'est pas fils. Pour parer au texte de S. Matth. où le mesme fils dit, que toutes choses (sans exclusion mesme de l'essence) luy ont été donnees par son Pere, ils ont adiousté (en main) à fin de rapporter le passage à ce que le fils a recen du Pe- re, au dehors, touchant le maniement des creatures, qu'il a en main, comme

s. Cōueniebat etiam Apolto- lorum uxores confirmari, quas vel pere- grinationis illorū comites esse oportet, vel eorū absentia do- mi patienter expectare.

96.

x. Ioann. 5. v. 26. Sicut Pater vitam habet in semetipso, sic dedit filio vitam habere in semetipso. Ioann. 6. v. 57. Ego vino propter Patrem. Ioann. 10. v. 29. Pater quod dedit mihi, maius omni- bus est.

y. Inst. c. 13. sect. 25. & 26. En Popusc. aux freres Po- lonois.

162 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
chose subjette à sa domination ; & ex-  
clurre la communication de l'essence,  
qui à esté donnee , mais non en main, ni  
comme chose dependante & subjette.

97.

<sup>z.</sup> Χεροτο-  
νύσαντις αυ-  
τοῖς πρεσ-  
τοῖς ὀντλη-  
σταν &c.

XVI. AVX ACT. 14. v. 23. il est dit  
des S. Paul, & Barnabé, *Apres leur auoir*  
*ORDONNE'* des *Prestres par chasqu'vne E-*  
*glise, ayans prié, avec ieuves, ils les recom-*  
*manderent au Seigneur auquel ils auoient creu.*  
Le grec <sup>z.</sup> l'a de la forte. Geneue l'a-  
uoit ainsi traduit l'an 1554. chez Cres-  
toss pin. A present elle lit, *Apres que PAR*  
*l'ADVIS DE L'ASSEMBLEE, ils eurent*  
*cré des Anciens, par chasque Eglise, adiou-*  
stant ces quatre mots , dans le texte,  
*Par l'aduis de l'assemblée , afin de soubs-*  
mettre le Pasteur à son troupeau , cō-  
me parmy eux , le Consistoire est su-  
perieur, & commande au Ministre; &  
pour rendre l'estat de l'Eglise popu-  
laire, & democratique. La glose de la  
marge dit , que le mot *Grec signifie decer-*  
*ner , & ordonner en leuant la main , comme*  
*l'on faisoit en l'assemblée du peuple.* Fausse-  
té. Aux ACT. 10.v.41. le Sauveur refus-  
cisé, fut manifesté, non à tous , mais au tes-  
moins par auant ordonnez de Dieu. Le mes-

me mot Grec <sup>a.</sup> s'y retrouue, les Mi- <sup>a.</sup> Mάγρυοι  
nistres l'ont ainsi tourné : & seroient <sup>τοῖς ἡρόε-</sup>  
ils ridicules, s'ils disoient que le Sau- <sup>Χεροτόν-</sup>  
ueur fut manifesté aux tesmoins or- <sup>μένοις ὑπὸ</sup>  
denez de Dieu par l'aduis des assemblees. <sup>τῆς.</sup>

Dans les autheurs Ecclesiastiques le  
mesme mot Grec , <sup>b.</sup> dont les Mini- <sup>b.</sup> Χεροτό-

stres se targuent, se prend tout <sup>c.</sup> com. <sup>ντα, Χεροτό-</sup>  
munement pour ordonner , & pour <sup>νταν.</sup>  
imposer les mains , mesme sans faire <sup>c. Voyez le P.</sup>  
mention du peuple. Si les autheurs <sup>Fronton du</sup>  
profanes parlant de l'estat populaire des <sup>Duc, sur l'ho-</sup>  
Grecs, ou autres peuples , vident de ce <sup>milia 1. de S.</sup>  
mot, pour marquer le suffrage du peu- <sup>Chrysost. au</sup>  
ple, s'ensuit il qu'en l'Eglise, où le com- <sup>peuple d'An-</sup>  
mandement est donné aux <sup>d.</sup> Pasteurs, <sup>16. v</sup>  
non au peuple, il en soit de mesme? & <sup>18 & 19. Ioan.</sup>  
quand bien les Ministres auroient en <sup>21. v. 16. & 17.</sup>  
ce fait quelque vray semblance, & ap-  
parence de raison , peuvent-ils en cō-  
science faire passer leurs imaginatiōs,  
pour parole de Dieu , & les ranger  
dans le texte de l'Escripture?

XVII. EN la 1. aux Cor ch. 15. v. 29.  
*Que feront ceux, qui sont baptisez pour LES  
MORTS, si les morts ne resuscitent point?  
pourquoy aussi sont-ils baptisez pour les*

98.

e. Ti ~~νοικια~~-morts? Le Grec<sup>e</sup> porte , pour les morts.  
~~σοσιν~~ οι Les Ministres ont apprehendé qu'on  
~~βαπτιζόμενοι~~ employast ce passage en faueur des  
~~την πάτη~~ ieuſnes,aumosnes,oraifons,& autres  
~~την πάτη~~ œuures penales que l'Eglise emploie,  
~~λαος μηδοι~~ dès ſon berceau,pour le ſoulaſ des fi-  
~~ται~~ deles trespaflez , œuures qui ne ſerui-  
 roient de rien ſi l'ame n'eftoit immor-  
 telle,& ſi, en ſuite, les morts ne doiuēt  
 vn iour reſuſciter:œuures, qui fe peu-  
 uent appeler *bapteſme*, ſuiuant la phra-  
 ſe de l'efcriture, laquelle nomme, *bap-*  
*teſme*, la *penitence*, en S. Luc 3. v. 3. la *croix*  
 & les *afflictions*, en S. Marc 10. v. 28.  
 Pour eſquiuer donc la force de cet ex-  
 te, les Ministres ont traduit , Ceux qui  
 ſont baptifez POUR MORTS, rayant l'ar-  
 ticle (LES) qui eſt dans l'autographe,  
 & auquel git la force du paſſage. Et  
 pour mieux ioüer leur rollet , ils ont  
 mis en marge, Pour morts, c'eſt à dire, qui  
 ſont comme morts , auxquels on n'attend plus  
 de vie. S. Paul dit, pour les morts; & non,  
 pour morts, ou comme morts ; & repete-il  
 le mesme article, par deux fois , en vn  
 mesme verſet, pour conuaincere les mi-  
 nistres d'une double corruption. Beze

f. Si, vñep,  
mesme en ses Annot. sur ce texte, accipias, pro  
reprēd leur remarque mise en marge. *Clinicorum  
baptismam illud placeat referre, per absurdum illud cit. Quis enim tam  
crastam Baptismi pollutionem, tam leniter prætermissurum fuisse Apo-  
stolum, imò etiam argumento tam infirmo ysuram esse existimet?*

## XVIII. Aux hebr. 6. v. 4. 5. 6. Il est

impossible que ceux qui ont vne fois esté illu-

99.

minez, & ont gousté le don celeste, & ont

esté faits participans du sainct Esprit, & ont

gousté la bonne parole de Dieu, & les puif-

g. Καὶ πάρε-  
πεσόντας,

sances du siecle à venir, &c. ET SONT RE-

CHEVX, soient renouuelez à penitence. Les

πάλιν ἀν-

Ministres pour donner cours à l'erronie à

leur de h. Calquin, Que ceux qui sont μετάβοιαν.

vne fois iustifiez, ne peuuent oncques b Inst. liu. 3. c.

deschoir de l'estat de grace, contre le 2 fe&. 11.

texte exprez qui porte absolument, &

sont recheaux, tournent conditionnelle-

ment ( s' I L s retombent ) estimant

d'ailleurs la condition impossible : Là

où S. Paul parle absolument, presup-

posant que la recheute est desia ar-

riuee.

100.

## XIX. Aux Philipp. 2. v. 12. OPE. i. Metà φ:

REZ vostre salut, avec crainte, & tremble- βς, καὶ τρέ-

ment. Le Grec l'a ainsi; la version co- με τὴν ἐκ-  
mune, les Peres anciens se rangent à τὰν σωτη-  
p̄ιαν ματερ-  
γάλεον.

ris d'y voir l'efficace des bonnes œures , par le moyen desquelles nous sommes la cause de nostre salut , non de vray la cause principale , & supreme, mais subalterne , & instrumentale , soubs la conduite de la grace de Dieu , corrompent ce texte , & au lieu , d'operer , lisent communement employez vous à vostre salut . Si est-ce qu'il y a de la difference , entre l'un , & l'autre : Les avaricieux , s'employent à l'or , & à l'argent , mesmes sans operer , ny produire , l'or , où l'argent . Les Ministres igno-

K. Θεοὶ γὰρ ταῦτα que nous K. sommes ouuriers avec  
τομην συν- Dieu? I. Cor. 3. v. 9. &c , que nostre tribula-  
εργοι .  
1. δέσποινος tions PRODVIT<sup>1.</sup> en nous vn pois de gloire  
βάρος δό- immense? 2. Cor. 4. v. 17. mesme selon  
ξης κατερ- leur version , pour l'explication de la-  
γάλεται οὐ- quelle ils ont mis en marge , PRODVIT ,  
μην . ce mot signifie mettre en œuvre , ou en effect .

m. Κατερ- Or ce mot est celuy-là mesme qu'ils  
γέσθετε . traduisoient tout maintenant m. em-  
ployez vous , & non operez , ou produisez  
vostre salut .

101.

X X. Avx Act. 10. v. 35. En toute na-  
tion , q'liconque craint Dieu , & FAIT iusti-  
nos ἀντὸν , n̄ ce , luy est agreeable . Le grec<sup>n.</sup> le dit ainsi ,

& la version commune: Les Ministres ἐγράψανεν  
l'auoient traduit de mesme 1554. chez δικαιοσύνη,  
Crespin, 1565. chez Pierre Bernard à δέσμος ἀν-  
Geneue, 1566. chez Pierre Michel. τῷ ἑταῖρῳ.  
Mais du depuis, ès impressions des an-  
nées 1568. 1610. 1615. & suiuantes, ils  
ont tourné, *Quiconque s'ADONNE à Ju-  
stice: comme si ce fust vn mesme, faire  
la injustice, & s'adonner à Justice ; faire l'or,  
& l'argent, & s'y adonner.* Leur des-  
sein est, de renoncer aux bonnes œu-  
ures, & à la cooperation de nostre vo-  
lonté aux actions de iustice; pour sou-  
stenir l'article 11. qui porte, *Que la  
coulpe originelle demeure en nous, mesmes  
apres le Baptême, produisant τόνσιον  
fruits de malice : pour dogmatizer a-  
vec leur Catechisme,* ° *Que mes-* o. au Diman-  
*me les actions que le Saint Esprit fait en* che 20.  
*nous, sont souillees: pour auancer avec*  
*Caluin<sup>p.</sup> que la meilleure action du fidele p. Inst. lib. 3. c.  
merite damnation, & opprobre; & qu'elle n'est 14. sect. 9. &  
qu'ordure & vilainie. Qu'ils oyent Esaïe* p. Inst. lib. 3. c.  
*parlant à eux, Malheur à vous, qui ap- q.chap. 5.v.20  
pellez le mal, bien, & le bien, mal; la lumiere,  
tenebres, & les tenebres lumiere. Et S. Paul,*  
\* *Quel alliage, entre les tenebres, & la lumie-* x. 2.Cor.6.v.  
x. 14.

XXI. EN la 1. aux Cor.ch.9.v. 27.

*Ie matte mon corps, & le reduis en seruitude, afin qu'il n'aduienne, que quand i'auray preſché aux autres, moy-mesme ne ſois REPROUVÉ.*

*Υπωπίζεται γένετος. Le Grec, la version commune, οὐ μη τὸν πατέρα τῶν Πατέρων, les Peres anciens, les Bibles des Ministres 1554. chez Crespin, en sont d'accord. Les Ministres es versions dernières, ἀνθεύξας, àveres, traduisent, afin qu'en QUELQUE MARTEAU adoucir NIERE moy-mesme ne ſois trouué NON RECEVABLE:*

*avec la gentile gloſe misse en marge, Non receuable, ou reprouée, à ſçauoir des hommes, quand ils me verront meſpriser ce que ie requiers d'eux. Ils adjouſtent (en quelque maniere) & changent, l'estre reprouée, en non receuable par les hommes: Ils deſirent appuyer la creance de Caluin, qui oblige chasque fidele à croire d'une foy indubitable, qu'il sera ſauué, voire avec autant d'afeurance comme il en a du ſalut de Iefus-Christ. Nous nous oſons promettre (dit-il liure 4. des Inst. ch. 17. ſect. 2.) aſſeurément que la vie éternelle eſt noſtre, & que le Royaume des cieux ne nous peut faillir, non plus qu'à Iefus-Christ mesme. D'autre part, que par nos pechez,*

*ne*

e. Inst. 1. 3. c. 2.  
ſect. 16. & 38. c.  
24. ſect. 9. ſiu.  
4. c. 17. ſect. 2.

ne pouuons estre damnez, non plus que luy.

Sur cette persuasion si hardie, il ne faut s'estonner si les Ministres eclipsent de l'escriture tout ce qui peut porter à la crainte de la diuine reprobation. Mais ils deuoient considerer

que nous sommes exhortez d'operer<sup>u.</sup> u. Philipp. 2.

*nostre salut, avec crainte & tremblement ; de* v. 12.

*prendre garde, x. que quelqu'autre ne reçoiue* x. Apecal. 3. v.  
11.

*nostre couronne ; que y. nous ne soyons cou-* y. Rom. 11. v.  
19.

*pez ; & que z. cuidans estre debout, nous ne* z. 1. Cor. 10. v.  
12.

*tombions. Il y en a qui ont esté<sup>a.</sup> participans* a. Hebr. 6. v. 4.

*du saint Esprit, & puis retombent ; qui esti-* b. Hebr. 10. v.  
28.

*ment<sup>b.</sup> pollu le sang du Testament, auquel ils* c. Ezech. 18. v.  
26.

*ont esté sanctifiez ; qui se<sup>c.</sup> detournent de la* d. Luc 8. v. 13.

*justice ; qui croyent<sup>d.</sup> pour vn temps, puis* e. 1. Cor. 3. v.  
16.

*s'escartent durant la tentation ; qui violent<sup>e.</sup>* f. Gal. 5. v. 4.

*le temple de Dieu ; qui descheent de<sup>f.</sup> la gra-* g. Matth. 19. v.  
13.

*ce. Les promesses du salut ne sont qu'à* h. Rom. 8. v. 13.

*condition, si nous obseruons<sup>g.</sup> les com-* i. Rom. 8. v. 16.

*mandemens ; si nous<sup>h.</sup> mortifions, par l'esprit,* k. Hebr. 5. v. 9.

*les œnures de la chair ; si<sup>i.</sup> nous patissons* l. Matth. 24. v.  
13.

*avec les fils ; si<sup>k.</sup> nous obeissons ; si*

*nous<sup>l.</sup> perseuerons. Ce nonobstant les*

*Ministres nous veulent plonger ;*

*dans le sommeil lethargique d'une as-*

*seurance presomptueuse du salut, &*

170 *Les Ministres sans foy.* Demost. II.  
changer la reprobation diuine, laquelle  
le meut saint Paul , & tout vray fide-  
le, à chastier son corps , en vne crainte  
de n'estre bien venu devant les hom-  
mes. Nous sommes de vray assurez,  
que Dieu ne nous manquera pas: mais  
nos miseres , & les espouvantables  
chutes de tant de grands personna-  
ges , nous font douter , si nous vien-  
drons à manquer à Dieu.

103.

m. παρεπη-  
στατ.

n. Matth. 7.v.  
21.

XXII. Aux hebr. 3.v. 5. *Nous sommes*  
*la maison de Christ , si nous retenons ferme la*  
*confiance , & la gloire de l'esperance iusqu'à*  
*la fin.* Le grec<sup>m.</sup> a ( CONFIANCE ) ou li-  
berté, comme aussi la version commu-  
ne , & les Bibles des Ministres 1554.  
chez Crespin, & 1562. chez Pierre Mi-  
chel. Ils ont changé és Bibles poste-  
rieures la *confiance* , en ASSEVRANCE,  
si sont-ce des termes bien differens.  
Tous ceux qui se *confient* d'auoir bon-  
ne issuë d'vne affaire , n'en ont pas  
pourtant assurance. Tous<sup>n.</sup> ceux qui di-  
ront, Seigneur, Seigneur , n'entreront pas au  
royaume du ciel, mais celuy qui fait la volon-  
té de mon Pere. La mesme deprauation  
se trouue, Hebr. 4.v. 16. *Allons avec con-*

fiance au thron de la grace : les Ministres  
des dernières années, y ont changé, la  
confiance, en assurance.

XXIII. En S. Matth. i. v. 18. 19. 20. 104.

Comme Marie fut<sup>o</sup> ESPOVSEE à Ioseph,  
devant que d'auoir conuenu ensemble, elle fut<sup>o</sup> ΜΥΗΓΕΩ-  
treuee enceinte du S. Esprit. Adonc Ioseph<sup>p</sup> ιάχης Μα-  
SON MARY d'autant qu'il estoit iuste, οὐδὲν οὐσία.  
ne la vouloit point diffamer, la vouloit secret-<sup>p</sup>. Ιωσήφ δ  
tement delaiffer; mais l'Ange luy vint dire, ne αὐτὴν αὐτῆς.  
crain de receuoir Marie TA FEMME : car ηγέρης παρε-<sup>q</sup>. Μή φοβη-  
ce qu'est conçeu en elle, est du S. Esprit. En S. λαβᾶν Μα-  
Luc i. v. 27. l'Ange fut enuoyé à vne vier-<sup>r</sup> γλαυ τὸν γυ-  
ge, <sup>s</sup> ESPOVSEE à Ioseph, & au v. 34. La ναύκα σα.  
Vierge respond, Comment se fera cecy ? car ie <sup>r</sup>. Πρὸς παρ-  
ne cognous point d'homme. Ces textes ser- <sup>tέρον μεμ-</sup>  
uent de sceau à la virginité, que la <sup>υηγεωμένην</sup>  
sainte Mere-vierge auoit fait resolu- <sup>τῷ ἀνθρῷ ὃ</sup>  
tion voire cōme les SS. Peres le remar-  
quent, <sup>s</sup> auoit fait ναύ, de garder, sans <sup>s. S. August.</sup>  
cognoistre iamais aucun hōme, mes- <sup>Tom. 6. De Sā-</sup>  
me apres auoir espousé. Le Grec le <sup>eta virginit.</sup>  
porte ainsi. Les Bibles des Ministres <sup>cap. 4. Quo-</sup>  
de l'an 1554. chez Crespin, 1562. chez <sup>modo fiet if-</sup>  
Pierre Michel disent le mestme : Puis- <sup>tud, quoniam</sup>  
que Ioseph estoit son mary, puisqu'elle <sup>virum nō co-</sup>  
estoit sa femme : puis qu'elle estoit en- <sup>gnoscet. Quod</sup>  
<sup>profectò non</sup>  
<sup>diceret, nisi</sup>  
<sup>virginem se</sup>  
<sup>ante VOVIS-</sup>  
<sup>S ET. Nō quæ-</sup>  
<sup>fisset promis-</sup>

sum sibi filium  
 quomodo pa-  
 ritura esset, si  
 concubitura  
 nupsisset. S.  
 Anselm. De  
 Mariæ virg.  
 excellen. Vir-  
 go totū amore  
 suum, totum  
 studiū, ad hoc  
 intendit, vt  
 corpus, & ani-  
 mam suā, Deo,  
 virginitate  
 perpetuā, con-  
 fecraret.  
 S. Bernard. ho-  
 mil. 4. super  
 Missus est,  
 Quomodo fiet  
 istud &c. Non  
 dubitat de  
 facto, sed mo-  
 dum querit,  
 & ordinē. Nec  
 enim querit  
 an fiet, sed  
 quomodo?  
 Quasi dicat,  
 Cum sciat Do-  
 minus meus,  
 testis consciē-  
 tiae meæ, vo-  
 TVM esse an-  
 cillæ sine, non  
 cognoscere  
 virum, quā le-  
 ge, quā ordi-  
 ne placebit ei  
 ut fiat istud: si  
 oportuerit me  
 frangere. VO.  
 TVM, vt paria  
 talem filium,  
 & gandeo de  
 filio, & doleo

ceinte, & que le mariage avec Ioseph  
 auoit esté cōtracté par vne prouiden-  
 ce speciale de Dieu, afin que la gros-  
 sesse de Marie ne luy toutnaist à des-  
 honneur deuant les hommes, & à ce  
 que ce haut mystere fut caché cepen-  
 dant, soubs le voile du mariage: puif-  
 que lors mesme qu'elle s'accouche en  
 Bethleem, elle est nommee par l'E-  
 uangeliste du mesme mot grec, <sup>t</sup> es-  
 pousee, elle estoit, par consequent, plus  
 que promise & plus que fiancee. Les Mi-  
 nistres offensez de ce desir de demeu-  
 rer vierge, ont forge que la vierge  
 n'estoit que fiancee à Ioseph, & que ces  
 mots, *Le ne cognois point d'homme*, ne s'en-  
 tendoient que durant les fiançailles.  
 Pour auctorisier ceste leur inuention  
 toute chatnelle, és impressions poste-  
 rieures, ils ont changé, espousee, en fian-  
 cee, en tous les lieux cottez, sans se sou-  
 cier de ce que Ioseph estoit, lors mes-  
 me, son mary; & de ce que Marie estoit  
 sa femme. De plus ez impressions de  
 l'an 1565. 66. 68. au lieu de dire, Ne  
 crain point de recevoir Marie ta femme, ils  
 ont mis, *Marie POUR ta femme*; mettant

le, pour , en lettre italique,distinguée de proposito.  
 de la lettre du texte , pour aduertir le Fiat tamē vo-  
 lecteur, par cette distintion de chara- luntas eius. Et  
 cteres, que ce mot n'estoit du texte, ferm. De Ver.  
 ny de l'autographe , ains que c'estoit bis Apocal.  
 vne explication interposee par eux. Signum ma-  
 Depuis , la malice se redoublant , ez gnnum, Et vir-  
 années 1610. chez Chouët, 1615. chez ginitatem car-  
 Pié, 1620. chez Gamonet, outre qu'ils nis, & propo-  
 ont retenu le mot de, fiancee , en tous situm virginis-  
 les endroits cottez; ils ont de plus mis tatis, & ipsius propositi no-  
 le mot (POVR ) ta femme , qui n'est au- uitas, euidenter illustrat,  
 cunement dans le Grec , en lettre de quod videlicet in noui-  
 texte : comme si les gloses des Mini- tate spiritus  
 stres acqueroient par traict de temps, legis Mosaicæ  
 droit de bourgeoisie dans la parole de decretæ trans-  
 Dieu; & si la prescription de 40. & tāc cedens, illibata-  
 d'annees, pouvoit donner les auanta- tam Deo cor-  
 ges de la parole de Dieu , aux inuen- poris simul &  
 tions des hommes. spiritus fanci-  
 timoniā VO-  
 S. Gregor. Nyss. de Christi Natiuit. Ἐπειδὴ τὸν ἀφιερωθέ-  
 οντα τῷ Θεῷ τὴν σάρκα, οἵον τι τὸ ἄγλων ἀναθημάτων ἀνέπα-  
 φεν ἐδειψυλάττεσθαι, διὰ τότο φησί, γνῶντας ὅτι ἀνθρακὴ ἀμ-  
 χάνων ἐστι. πᾶς ἑστομα μέτρη, χωρὶς ἀνθρώπος, τὸν μὲν Ιωσήπ  
 μνησῆρα μὲν οἴδας, ἀνθρακὴν δὲ γινώσκω.

XXIV. AVX Gal. 2. v. 16. L'homme 105.  
 n'est pas iustifié par les œuvres de la loy, mais

par la foy de Iesus-Christ. Ainsi le porte  
le " Grec, la version commune, & les  
Bibles des Ministres 1559. 1560. 61.  
mos ἐπειρων 63. 65. 68. Du depuis, ils ont fait des-  
sous, & au sein de bastir du debris, & de la ruine  
dix πίστεως de ce texte, leur article 20. qui porte,  
*Inost Xpi 58.* Que nous sommes faits participants de la iu-  
stice par la SEVLE foy. Article qui con-  
tredit expressément à l'Ecriture, en  
S. Iacques chap. 2. v. 24. L'homme est  
iustifié par œuures, & NON SEVLEMENT  
par foy, au v. 26. Comme le corps sans  
esprit est mort, ainsi la foy sans œuures est  
morte, en la 1. aux Cor. ch. 13. v. 2.  
Si i'ay toute la foy, tellement que ie transpor-  
te les montaignes, & n'ay point charité, ie ne  
suis rien. Article qui ouvre le ciel, &  
donne la iustice aux meurtriers, aux  
brigands, aux paillards & semblables,  
quand bien mesme ils seroient tuez  
soudainement, sur le crime, à condi-  
tion qu'ils retiennent la foy parmy  
leurs abominatiōs; cōtre toute religiō,  
cōtre les textes formels de l'Ecriture.  
La corruption a esté d'inserer, de leur  
authorité, malgré les autographes,  
dans S. Paul, le mot, SEVLEMENT, &

faire dire à l'Apôtre, *L'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loy, mais SEULEMENT par la foy.* Il n'y a inuention, ny humaine, ny diabolique, qui ne se trouue dans la Bible, s'il est permis d'vser de l'arithmetique des Ministres, & de ces reigles d'addition, & soubs-traction reformee. Si l'ordonnāce des Ægyptiens, <sup>x.</sup> & des Indois, <sup>y.</sup> laquelle condamnoit les faussaires à auoir les mains coupées, estoit en vogue, y auroit-il Ministre, qui n'en restast manchot? Si les maledictions que Dieu <sup>z.</sup> foudroye contre les faussaires de l'escriture, auoient vn effect visible durant cette vie, y auroit-il Ministre sur pied? Mais y peut-il auoir vne vraye foy, chez ceux-là qui changent <sup>\*</sup> d'escriture, & de foy, par lunes, & par cartiers, de mois en mois, & de foire en foire? semblables à ces Prothées que Sainct Hilaire <sup>\*</sup> tanse, parlant à Constance, & à Constant Empereur, lesquels changent de foy par mois, & par années, & à force d'auoir diuersité de foy, se trouuent, au bout de compte, depourueus de toute foy.

<sup>x.</sup> Diodor. si-  
cul. lib. 1.  
<sup>y.</sup> Strabo lib.  
15.

<sup>z.</sup> Apocal. 22.  
v. 18. 19.

Periculus  
nobis, atque  
etiam mirabi-  
le est, tot nūc  
fides existere,  
quot volun-  
tates, tot no-  
bis doctrinas  
esse, quot mo-  
res. Sic pluri-  
mæ cœperunt  
estis fides, ne  
ulla sit: Imo  
verò annuæ,  
menstruæque,  
de Deo fides  
decernuntur.

DEMONSTRATION III.

Sur les impostures des Ministres , & si-  
gnamment de DUMOVLIN au  
Bouclier de la Foy.

*Touchant les Ecritures Canoniques.*

DIEV a il besoin de vostre mensonge,  
 106. *& que vous allegiez des impostures, en sa  
 faueur ?* disoit Job \* le iuste ; à ses trois  
 amis qui l'accusoient mal à propos  
 soubs ombre de pieté. Nous dirons le  
 mesme aux ministres, lesquels employ-  
 ent des impostures, & faussetez estran-  
 ges, à l'encontre de la pureté, & inno-  
 cence de l'Eglise. La verité n'est pas  
 appuyee sur le mensonge. Si ces gens  
 estoient enuoyez de Dieu extraordinaire-

a. En Part. 31. de la confes-  
 sion de foy. ment, comme ils s'en glorifient, <sup>a</sup> pour  
 dresser l'Eglise de nouveau, ils ne se serui-  
 roient de suppositions. Le Dieu de  
 verité ne parle iamais faussement, tou-  
 tes ses paroles sont sermens, & Ora-  
 cles: Il n'y a point d'alliage entre la lu-  
 miere, & les tenebres, ny entre Dieu,  
 & Baal;

& Baal ; l'Arche ne compatit l'Idole de Dagon. La controuerse du choix des Escriptures, est la pierre de touche, pour recogoistre le faux alloy de la creance des Ministres : Il n'y a rien qui genne leurs esprits si violemmēt. Nous auons fait voir demonstratiue-  
ment que leur foy est purement hu-  
maine, & sans appuy, tant sur le choix  
du total des liures de l'Escripture , que  
pour chasque piece d'iceux : qu'ils  
croyent ce qui leur plait, & parce qu'il  
leur plait, qui est la deuise de l'heresie,  
comme nous le remarquions tantost,  
<sup>b.</sup> avec Tertullian. Adjoustons enco-  
res cette troisieme demonstration , à  
l'esclat de laquelle il ne faudra qu'a-  
uoir des yeux, pour voir que les Mini-  
stres sont des imposteurs , & person-  
nes sans foy. Le larcin est pire quand  
on desfrobbé le bled de la semence, di-  
soit Aristote : A plus forte raison di-  
rons nous que les Ministres sont plus  
damnables , lors que par leurs impos-  
tures ils s'efforcent de desfrobbé à  
l'Eglise les liures diuins , & Canoni-  
ques, qui font la semence de nostre

b. Nōmbre 1.  
lettre 5.

178 *Les Ministres sans foy*. Demost. III.  
foy, & de mille & mille beaux enseignemens, que nous en recueillons. Les liures de *Tobie*, de *Judith*, *Baruch*, l'*hymne des trois enfans*, l'*histoire de Susanne*, de *Bel*, & du *Dragon*, la *Sapience*, l'*Ecclesiastique*, les deux liures des *Macabees*, sont en autorité dans l'Eglise, depuis plusieurs siecles, au rang des Escritures divines, cōme nous verrōs cy apres plus à plein. Il plait à messieurs les ministres, de les rejeter, comme pieces de faux alloy : Ils les r'envoyent au billon parmy les Apocryphes. On leur objecte qu'ils ne peuvent appuyer ce retranchement sur l'escriture, à quoy neantmoins ils se font obligez, puis qu'ils la reçoivent pour reigle de toute leur croyance. L'escriture n'a iamais parlé de ce retranchement : Ils ne reçoivent que ce que l'escriture a dit : Ils ne doivent donc receuoir ce retranchemēt. Se voyans prins, & sans repart, ils recourent à des impostures execrables, que ic m'en vay mettre en euidence. Dymovlin Ministre de Charanton est en consideration dans son party : son pretendu Bovclier DE LA FOY,

c. En leur article 5. cy defus nombre 1.

est vne picce estimée parmy les siens, pour estre vn Abbregé de ce que les autres Ministres ont escrit. Tout à l'entrée de ce Bouclier, soudain apres la preface, sect. 1. il verse à guise de la Seiche, quantité d'ancre, pour obscurcir la vérité, & vomit nombre d'Impostures noires, pour répondre à ladite objection, esperant de persuader, que ce mesme retranchement des liures pretendus Apocryphes, se retrouue dans l'Ecriture, & dans les tesmoignages des anciens. Faisons voir qu'il est de ceux ausquels Dieu disoit par la bouche de son Prophete, \* *Tu as vn front de putain, incapable de honte.* \* *Ierem. 3.v.3.*

Goliath fut frapé au frôt, par Dauid : frappons avec la vérité mesme, Du-moulin, sur le front de son liurez & arrachons le *Bouclier de Goliath*, de la main de ce geât de presomption, pour l'apprendre, avec <sup>d.</sup> Dauid, au tabernacle du Seigneur des armées, ou le brusler en Sacrifice à l'autel de ce grâd Dieu de vérité, qui n'a offrande plus agreable que la desfaite de telles impostures, & qui nous a donné assens.

<sup>d. 1. Reg. 17.  
v.54.</sup>

e.Psalms.45.v.  
10.S C V T A  
cōburct igni.

180 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
rance par sa parole , Qu'il consumera  
par le feu les Boucliers de ses ennemis.

107. LES IMPOSTURES DE DUMOVLIN  
en ce fait, se reduisent à quatre grands  
reproches, sur lesquels il pretend des-  
crier les liures de Tobie, Iudith &c.  
I. à raison du langage: d'autant que ces li-  
ures ne se trouuent à present dans la  
Bible hebraïque , ny ne s'y trouuerēt  
jamais. Or l'hebrieu est la langue de  
l'ancien Testament. II. à raison du tes-  
moignage de l'Eglise Iudaique , laquelle les  
a tousiours reiettez. III. à raison du tes-  
moignage des Docteurs de l'Eglise Chrestien-  
ne, qui ne les ont receus aux premiers  
siecles. IV. à raison des faussetez insigues  
dont ces liures sont pleins. Mettons  
en evidence ces impostures , nous te-  
nans au mesme ordre.

oooooooooooooooooooooooooooooooo

IMPOSTURES DE DUMOVLIN SUR LA  
langue des liures de Tobie, Iudith, &c.

#### SECTION I.

108. L E caractere & les armoiries de  
la beste se grauent sur le front des  
reprouez, en l'Apoc.13.v.16. Le Bou-  
clier de Dumoulin porte sur le front,

& en sa premiere<sup>e</sup> periode, l'imposture, f. DUMOULIN qui est le charactere de Sathan. Tobie, LIN SECT. Iudith, &c. ne sont, dit-il, en la Bible hebraïque, & n'y furent jamais. Il vend cette fausseté noire, pour vne verité certaine, & hors de doute; sans faire semblant, qu'homme du monde ait jamais parlé au contraire. Il l'asseure de sang froid: & commençant par là, avec tant d'assurance, se promet qu'il en sera creu; abusant de la sorte du simple peuple, qui estime que son Ministre traite les affaires du salut, de bonne foy. Pour des-abuser ces pauures ames, descouurons la malignité, & la fraude de l'imposteur.

ple de Dieu. Or en ceste Bible hebraïque ne se trouuent point les liures de Tobie, Judith, &c. Peut-on retrancher de la Bible les liures qui n'y furent jamais?

I. S. Hierosme tres-versé en la connoissance de la langue originelle des Escritures, en sa preface de Daniel, nous assure<sup>s</sup> que les liures de Daniel & d'Esdras, ont été escrits pour la plus part en langue Caldaique, laquelle symbolise avec l'hebraïque, & est comme vn dialecte d'icelle. Dans les Bibles hebraïques desquelles nos Mi-

109.

g. Sciendum est  
Danielem ma-  
xime, & Esdrā,  
Hebraicis qui-  
dem litteris,  
sed Chaldeo  
sermone con-  
scriptos.

182. *Les Ministres sans foy.* Demost. III.

h. Exigitis ut  
 librum Chal-  
 dæo sermone  
 conscriptum,  
 ad latinū sty-  
 lum traham,  
 librum utique  
 Tobie, quem  
 hebræi de ca-  
 talogo digi-  
 tatum scrip-  
 turarum seci-  
 tes, his que  
 hagiographa  
 memorant,  
 manciparunt,  
 &c. Post pau-  
 lo, Quia vici-  
 na est Chal-  
 dæorum lin-  
 gua sermoni  
 hebraico : v-  
 eriusque lin-  
 guæ peritissi-  
 mum loquace  
 reperiens, v-  
 nus diei la-  
 boré arrispui,  
 & quidquid  
 ille mihi he-  
 braicis verbis  
 expressit, hoc  
 ego, accidō  
 notariō, ser-  
 monibus lati-  
 nis exposui.  
 i. Liber In-  
 dith Chaldaeo  
 sermone con-  
 scriptus.

nistres se seruent à présent, Daniel & Esdras se trouuent en cette mesme langue Caldaique. Ce sainct Docteur en sa preface sur <sup>h.</sup> Tobie & sur <sup>i.</sup> Iudith atteste qu'il a eu en main ces deux liures, *Tobie*, & *Iudith*, en langue Caldaique, & qu'il les a traduits du Caldaique en Latin, comme aussi nous asseure-il auoir tourné du Caldean en Latin, Daniel, & Esdras. Ou la langue Caldaique est legitime pour receuoir vn liure de l'ancien Testament, ou non: si elle est legitime, elle suffira pour Tobie, & pour Iudith: si elle n'est censée legitime; il faudra retracer Daniel, & Esdras du Canon des Escriptures receu par les Ministres. Sébastien Munster partisan de Caluin à l'encontre de l'Eglise Romaine, en sa preface sur Tobie, eust appris à Dumoulin que les Juifs ont mis au iour à Constantinople le liure de Tobie en Hebreu.

II. Le mesme S. Hierosme en sa preface sur les liures des Roys, dit <sup>K.</sup> K. Machabæo-  
 rum librum  
 primum he-  
 braicū reperi.

avoir veu en hebreu le premier liure des Macabees. Scaliger aussi sçauant

que Dumoulin en la langue hebraïque, De Emend. Temp. pag. 406. parle ainsi, L'autheur du premier liure des Macabees a escrit en hebreu. C'est vn liure, duquel Iosephe a puisé toute son histoire, touchant les Macabees. Pleast à Dieu qu'il fust à present en Hebreu. Sainct Hierosme en sa preface sur les liures de Salomon, atteste le mesme de l'Ecclesiaistique.

I. Festur & παραγέτος  
Iesu filii si-  
rach liber, &  
alius θεο-  
πάτηρ,  
qui sapientia  
Salomonis in-  
scribitur :  
quorum prio-  
rem hebraicū  
reperi, non  
Ecclesiasticum  
ut apud Latini-  
nos, sed Paro-  
bolas præno-  
tatum.

III. S. Cyrille de Hierusalem en la Catechese 4 des illuminez entre les liures de l'escriture, traduits par les septante interpres, & receux par l'Eglise pour Canoniques, nombre le Prophete BARVC. Il n'y a apprentif en l'histoire qui ne sçache que la traduction des 70. a esté de l'hebreu en grec. \* Voyez cy-a- Il faudra donc que Baruc ait esté au- trefois en hebreu.

III.

IV. S. Epiphane, hebreu de natione, tres-sçauant es langues hebraique, Syriaque, Grecque, Egyptienne, au rapport de S. Hierosme, estimé vn des grands hommes de la Grece par Augustin; tres-recommandable pour les miracles qu'il a fait, & durant, &

II. Tom. 2. A-  
pol. 2. contra  
Rufin. Græcā,  
Syram, He-  
bræm, Ae-  
gyptiacam  
linguam, ex  
parte & lati-  
nam nouit.  
o. Tom. 6. De

## 184 Les Ministres sans foy. Demost. III:

hæres. Epiphanius, Episcopus Cyprius, apud Græcos, inter magnos habitus, & à multis in Catholice fidei fanitate laudatus. p. lib. 7. c. 26. apres sa vie, si on en croit Sozomenez P. atteste au liure <sup>q.</sup> Des poids & mesures sect. 4. que la Sapience de Iesus fils de sirach (que nous appellons l'Ecclesiastique) a été composee premierement en hebreu, & depuis tournée en Grec. Si on lit la <sup>r.</sup> preface latine du liure de l'Ecclesiastique, on y verra expressemēt, que ὁ παράδος c'est vne version de l'hebreu. Dans la <sup>s.</sup> prefacē Grecque <sup>t.</sup>, il est dit, que l'auteur estoit hebreu. S. Epiphane au lieu cotté <sup>u.</sup> en la sect. 10. atteste, que ὁ πατέρας mesme les liures de l'ancien Testament, estimant qu'il y ait eu Apocryphes furent enuoyez en langage <sup>v.</sup> Bɪβλօς <sup>w.</sup> hebreu, en characteres d'or, par les Docteurs Ιησος τῷ ἑβραιῳ de la Synagogue des Juifs, au Roy d'Egypte Σιραχ ἐγκύος <sup>x.</sup> Ptolomee Philadelphe, pour la traduction des οὐρανῶν τῷ κατατάξει, lesquels tournerent, non du grec, mais τῇ σοφίᾳ de l'hebreu en grec.

ἐβραϊὶ γράψαντος, ἦν ὁ ἕκγονος ἀυτῷ ἐρμηνεύσας, ἐλληνιζεῖ γέραψε.

<sup>x.</sup> Deficiunt verba hebraica, quando fuerint translata ad alterā linguā.

<sup>y.</sup> φιλόπονός τε γέγονεν ἀνὴρ ἐν ἑβραιοῖς, η φρονιμώτατος.

<sup>z.</sup> Αμελλητι χρυσέοις γράμμασιν ἑβραιοῖς τὰς Βίβλους μεταγραψάμενοι, τὰς δὲ μοι προτεταγμένας, ἀπέσειλαν καὶ μὲν τὰς ὄνδιαδέτας, ἑβδομήνοντα δὲ δύο καὶ τὰς Αποκρύφας.

V. S. Hierosme Tom. 4. en ses  
113. Commentaires sur Daniel , dit qu'il

n'a

n'a trouué dans le texte hebreu ou Caldaique de ce Prophete l'hymne des trois enfans, au chap 3.<sup>a</sup> ny l'histoire de Susanne, de Bel & du Dragon au chap. 13.<sup>x</sup> & 14. que neantmoins il a traduit en latin ces trois pieces, sur la versio grecque de Theodotion, receuë communement par les Eglises Orientales, ainsi que le tesmoinage ce mesme Docteur en son Tome 2. Apologie<sup>y</sup> 2. contre Rufin, & en la preface de ses 2. Commentaires sur Daniel. La version de Theodotion a esté d'hebreu en grec, comme nous l'apprennent tous ceux qui en ont fait mention, S. Epiphane au liure<sup>a</sup> des poids & mesures. S. Athanase<sup>b</sup> en la Synopse, Sainct Hierosme<sup>c</sup> en l'Apolog. 2. contre Rufin. Puisque donc ces trois pieces se retrouuent dans la version de Theodotion, elles avoient esté autrefois dans l'hebreu du Prophete Daniel. S. Hierosme en la preface de ses Commentaires sur Daniel fait mention de l'histoire de Bel<sup>d</sup> traduite par les septante. Vn chasqu'un scait que les septante ont traduit de

u. In caput 3.  
Huc usque de  
Theodotionis  
editione pau-  
ca perfinximus,  
confes-  
sionis, & lau-  
dis trium pue-  
rorum, quæ  
non habentur  
in Hebreo.

x. Ad finem  
capitis 12. Huc  
usque Daniel  
en hebreo  
volumine le-  
gimus: exetera  
que sequuntur  
usque ad  
finem libri, de  
Theodotionis  
editione trâ-  
lata sunt,

y. Lectorē do-  
cui, Ecclesiæ  
Christi Daniel  
en propheta  
iuxta Theodo-  
tionem le-  
gere.

z. Danielē, nō  
iuxta 70. sed  
iuxta Theod.  
Ecclesiæ le-  
gunt.

a. Θεωδοτι-  
ων τὴν Ἑ-  
βραϊκὴν φω-  
νην, οὐ τὰ ἀν-  
τῶν σοιχέων  
παρενθὲς,  
ιδίας οὐ ἀν-  
τὸς ἐξιδωτες.  
Post paulus,

Τετραπλά 186 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
εῖσι τὰ Ἑλ- l'hebrieu en grec. Cette histoire donc-  
ληνικὰ , ε- ques aura esté autrefois dans l'hebrieu  
ταῦ ἀ τὸ de l'ancien Testament ; & Dumoulin  
Ακύλα, οὐκ Συμμάχος, sera un imposteur.

καὶ τὸ ἐβδομήνιοντα δύο, καὶ Θεωδοτίανος, ἐξ μηνῶν συντεταγμέ-  
ναι ὥστε τὰν τιανάργον δὲ τὸ των σελιδῶν ταῦς δυοὶ ταῦς ἐβρα-  
κάναις συναρθεσῶν, ἔξαπλακα παλαιταῖ.

b. Απόέβραντος τὸ ἐλληνικὸν ἐρμηνεῖαι, πρώτην τὴν Δευτέ-  
ρα ἡ τὸ Ακύλα, τρίτην τὸν Συμμάχον. τετάρτην ἡ τὸ Θεοδο-  
τίωνος.

c. Quasi non apud gracos Aquila, Symmachus, & Theodotion, vel ver-  
bum est verbo, vel sensum est sensu, vel ex utroque commixtum, & medi-  
temperatum genus translationis expresterint.

d. Iuxta 70. interpretes, in titulo Belis fabulae ponitur, Homo quidam  
erat sacerdos &c.

V I. L'autheur de la synopse d'  
l'Ecriture est recognu par Dumou-  
lin, pour le vray Sainct Athanase  
Cet autheur range le Prophete Da-  
niel parmy les liures de l'ancien Te-  
stament , receus au Canon des he-  
brieux; & faisant par apres l'abbregé  
ou la synopse de Daniel, il specifie  
tres-expresslement que dans ce Pro-  
phete se trouue l'hymne des trois en-  
fans, l'histoire de Susanne, de Bel , &  
du Dragon. Pieces que Dumoulin pa-  
ses impostures vouloit persuader, n'a-  
voir iamais esté das l'hebrieu de l'an-  
cien Testament.

VII. Ouy mais , dit Dumoulin, <sup>s.</sup>

115.

Saint Hierosme en sa preface , sur ses Commentaires de Daniel , dit que le narré de Susanne , de Bel , & du Dragon , sont fables . Et c'est icy où l'imposteur paroit le plus . S. Hierosme apporte , en ce lieu - là , diuers reproches à l'encontre de l'histoire de Susanne , de Bel , & du Dragon , mais c'est non à son nom , & suivant son aduis , ains au nom , & en la personne des Iuifs , ainsi que luy meisme le declare Tome 2. Apologie 2. contre Rufin son ennemy capital , lequel l'accusoit d'auoir rejetté en sa ditte preface , ces parties de Daniel . Que Dumoulin prenne pour soy ce que saint Hierosme repart à Rufin , aussi est - ce vne apologie , à l'encontre de Dumoulin , lequel se plait à iudai - zer , & emprunter de la bouche des Iuifs , les outrages contre l'Eglise Catholique , & contre le Prophete Daniel . Quant à ce , dit S. Hierosme , que i'ay rapporté ce que les Iuifs ont consume d'obiecter , contre l'histoire de Susanne , l'hymne des trois enfans , & les fables du Dragon de Bel , pieces qui ne sont dans l'hebrieu ; celuy

<sup>h</sup> Quod aut  
refero quid  
aduersus Su  
sannæ histo  
riam , & hym  
num triū pue  
rorum , & Be  
lis Diaconis  
fabulas quæ  
in volumine  
hebraico non  
habentur , He  
brei soleant  
dicere , qui me  
criminatur  
stultum , se sy  
cophantam  
probat . Non  
enim quid ip  
se sentire , sed  
quid illi con  
tra nos digere

A a 2

soleant, ex- qui m'accuse en ce fait de folie, ne peut s'e-  
 plicatur: quoru- opinioni si no- exemplier du blasme d'un vray calomniateur  
 respondit in Prologo, bre- & sycophante: Car là ie n'ay pas parlé sui-  
 uitati studes, ne non pre- uant mon opinion: ains seulement ay-ie voulus  
 fationem, sed donner à entendre ce que les Juifs obiectent à  
 librum vide- rter scribere, l'encontre de nous. Que si ie n'ay pas respondu  
 puto quod statim subie aux obiections des Juifs en cette preface là, de  
 cerim, dixi e- nim, De quo peur de ne faire, plustost un liure entier, qu'vn  
 non est huius temporis dis- ne briefue preface; r'ay adiousté que ce n'estoit  
 serere: alio- pas maintenant qu'il falloit traicter de ces dif-  
 quia ex eo quod asserui cultez. Autrement ils pourroient aussi me re-  
 Porphyrium contra hunc prendre de ce qu'ayant apporté en cette même  
 Prophetam preface là, les reproches de Porphyre à l'en-  
 multa dixisse, me accusare contre de Daniel, ie n'ay pas refuté Por-  
 poterit, quare phyre.  
 non in praef-  
 xiancula con-  
 tra libros  
 Porphyrii  
 scriptorum.

116.

VIII. Dumoulin fait d'une mau-  
 uaise Grammaire, une pire Theolo-  
 gie: Il se fonde sur le nom Latin ( F A-  
 B U L A ) employé par S. Hierosme lors  
 qu'il parle du fait de Susanne, de Bel,  
 & du Dragon; nom que Dumoulin  
 tourne, en françois, fable, concluant  
 de là, que l'histoire de Susanne, de Bel,  
 & du Dragon, sont des pieces fabu-  
 leuses & supposées, Cet homme mé-  
 riteroit d'être renvoyé à l'escole pour  
 y apprendre que le mot latin, *Fabula*, se

prend par sainct Hierosme , & par les bons autheurs , pour vn narré , ou *discours*, mesme véritable. S. Hierosme Tome 1. Ep. 33. à Castrutius, appelle<sup>1.</sup> (*fabulam*) le recit du pourparlé, qui fut de son temps, entre Didymus son maître , homme tres-docte , & tres-fçauant, quoy qu'il fust devenu aveugle, depuis l'âge de cinq ans , & entre S. Antoine, qui consoloit ce sainct aveugle, luy representant que s'il auoit perdu les yeux qui luy estoient communs avec les mousches , & les freslons, il auoit receu de Dieu d'autres faueurs, plus signalees , qui ne s'ostroyent qu'aux saincts , priuatiuement à tous autres. Seneque en l'Epistre 77. apres auoir raconté la mort véritable de Marcellin qui, de propos délibéré , se laissa mourir de faim , appelle ce sien narré,<sup>K.</sup> *fabellam*. Minutius Felix , au commencement de son Octauius, appelle,<sup>1.</sup> *fabulas*, vn discours de la navigation , mis en auant par Octauius. Sidonius liure 7. ep. 2. apres auoir raconté, au long, les circonstances d'un vray mariage contracté de son temps,

i. Breuem tibi fabulā referam , quæ infantiae meæ temporib[us] accidit B. Antonius cdm ALEXANDRIAM à S. Athanasio esse accersitus , & isset ad eum Didymus, vix eruditissimus , captus oculis , &c.

K. In fabellā excessi non ingratā tibi.

1. Oram littoris, iter fabulis, fallētibus, legebamus. Hę fabulae erant , Octauii differentis de navigatione narratio.

m. Habetis historiam iunonis eximii, fabulam militare vel Atticæ forius n. sur la fin du liure 2. chez Symparem.

n. Quiauis non sequè pendat præteriti mali fabulam, præsentis iniuriam.

o. Pro tempore pauca libauimus, sed fabulis plura feruamus.

p. It noua nec tristis, per cūtias fabula coenas.

q. Epod. Od. 11. Fabula quanta fui cōuiuorum?

r. A fari, fabulæ, vt Coœdise, & Tragœdæ dictæ.

s. Non sine causa, fictis fabulis, docissimi homines memorie prodiderunt.

appelle<sup>m.</sup> ce sien narré, *fabulam*. Ce mot est vsité en mesme sens chez O-

machus<sup>o.</sup> l.2. Ep. II. l. 7. Ep. 61. l. 9. Ep. 93. chez<sup>p.</sup> Iuvenal en sa 1. Satyre, chez Horace<sup>q.</sup> en ses Odes. Varron au 5. de la langue latine, deriue, <sup>r.</sup> *fabula*, du verbe, *fari*, qui signifie, discourir, & l'attribué mesme aux tragedies, qui ont, bien souuent, pour subiect, des actions veritables. Ciceron haranguant pour Milon,<sup>s.</sup> emploie non le seul mot, *fabula*, mais, *fabula ficta*, pour dire vn discours feint, & controuué, ce qui telmoigne que le mot, *fabula*, pris de par soy, se peut entendre des discours, & veritables, & mensongers. L'ancien interprete latin de l'Evangile de saint Luc dit, que les deux disciples allans en Emaus (*fabulabātur*) discourroient ensemble, des accidens tragiques, qui s'estoient veus en la passion du Redempteur. S. Ambroise, sur le 24. ch. de S. Luc, lit de la sorte, S. Hierosme là mesme, S. Augustin serm. 144. De Temp. le Venerable Bede sur le ch. 24. de S. Luc, S. Bernard au sermon de la 2. fe-

ste de Pasque, L'autheur des homilies soubs le nom Eusebius Emissenus en vn sermon semblable, Haymo, Euthymius, la Glose sur S. Luc chap. 24. Suivant la grammaire de Dumoulin ces deux disciples racontoient des fables, & de contes supposez. De la sorte l'interprete de S. Luc, S. Ambroise, & ces autres Peres aurōt voulu dire, que la passiō de Iesuſ Chriff n'est qu'une feinte, & qu'une fable: Qui ne voit icy les failles dangereuses du iugement propre, & dans quels precipices s'eflance l'esprit de l'homme, laissé és mains de sa conduitte: puisque Dumoulin, sur vne ignorance palpable, & grossiere, sur vne faute de Grammaire, qu'on chastieroit en vn enfant, range le Prophet Daniel parmy les Romans, desestime la parole de Dieu, à l'egal des comptes, & des fables d'Esope?

I X. Dumoulin reiettant les liures de Judith, de Tobie &c. parce qu'ils ne se trouuent à present, en la Bible hebraique de l'anciē Testament, presuppose que l'autographe des Escritures diuines ne se peut perdre, les

192. *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
traditions authentiques restât en leur  
entier: en quoy il paroît doublement  
imposteur. Au 2. des Chron. ch. 9. v. 29.  
*Les autres choses de Salomon sont escriptes au*  
*liure de Natan le Prophete, & en la Prophe-*  
*tie de Ahia Silonite, & en la vision de Iad le*  
*voyant.* Les Ministres és Bibles des an-  
nees 1560. 61. 63. 65. 66. & autres, ont  
mis en marge, *Ces liures-cy ne se trouuent*  
t. ch. 1. v. 9. & pas maintenant. Sainct Paul dit <sup>t.</sup> en l'E-  
pistre 1. aux Corinthiens. *Ie vous ay es-*  
*crit par lettres, que vous ne vous mesliez*  
*point avec les paillards. Or maintenant ie vous*  
*escris, &c.* Termes qui donnent à co-  
gnoistre que S. Paul leur auoit escript  
vne lettre anterieure à la premiere  
des deux qui ont esté conseruees jus-  
ques à nostre temps, addressees à eux;  
comme aussi derechef en sa 2. Ep. aux  
Cor. il cite vne autre lettre, qu'il leur  
auoit desia escripte. Caluin sur la 1. aux  
Cor. ch. 5. v. 9. parle ainsi, *Nous n'auons*  
*point aujourdhuy cette Epistre de laquelle il*  
*parle icy, & NE FAVT POINT DOVTER*  
*qu'il n'y en ait BEAVCOUP d'autres PER-*  
*DVES: mais nous nous deuons contenter,* d'a-  
*voir celle que le Seigneur a cognu nous suffire.*

B E Z E

BEZE en dit<sup>u.</sup> tout autant sur le mesme texte. S.<sup>x.</sup> Ambroise & S.<sup>y.</sup> Thomas y auoient ia fait vne pareille remarque. L'Apostre S. Iude au v. 14. de son Epistre cite la prophetie d'Enoch , en ces mots , *Enoch a prophetise, septiesme homme apres Adam, disant, Voicy, le Seigneur est venu, avec ses saincts, &c.* Beze dit là dessus, <sup>z.</sup> *Homme du monde NE P E V T DOVBTER, s'il a leu le vieux Testamēt, que PLVSIEVRS liures sacrez ne se soient perdus,* par exemple le liure des guerres du Seigneur cité par Moysé aux Nombres 21. v. 14. le liure du Iuste cité en Iosué ch. 10. v. 13. les liures de Natan, de Gad, de Semeia, de Haddo, de Ahia , & de Iehu citez aux Chroniques. Où sont maintenant les trois mille paraboles, & les cinq mille Cantiques de Salomon, dont est faite mention au 3. des Roys ch. 4. v. 32? La diuine prouidence ne peut-elle pas auoir permis que l'hebrieu de Tobie, de Iudith, &c. se soit perdu de mesme? Dumoulin n'est-il pas vn vray imposteur , voire condamné pour tel, par Caluin, par Beze, & par tous les Ministres qui ont frangé de leurs Annotations la marge des Bibles fran-

<sup>u.</sup> Si quis hoc conferat cum versu 15. mox sequente, cōperiet hoc omnino intellegendum esse de quadā alia epistola quæ intercederit.

<sup>x.</sup> Scripsisse fe significat prijs.

<sup>y.</sup> Intelligit epistolā quādam alia, quæ in canone nō habetur.

<sup>z.</sup> Multos sacros libros intercidisse, nemini dubiū esse potest,

qui vetus Testamentum legit: quales isti sunt, liber bellorum Domini, quem cētat Moyses

Num. 21. 14. 17. ber Iusti, Ios.

<sup>10.</sup> 13. Liber Natan, liber Gad, liber Semeia, liber Ahiae, liber Iehu filii Hannani , qui im

Paralipomenon libris tantur.

194 *Les Ministres sans foy.* Demost. III:  
çoises, si, de ce que les livres ne sont à  
présent dans la Bible hebraïque, il  
prétend inferer qu'ils n'y furent jamais?

118.

X. Si Dumoulin estoit versé en  
l'antiquité, & s'il estoit poussé d'un  
desir sincere de recognoistre la vérité,  
& non de la combattre, il eust consi-  
deré que durant le cours de l'ancien,  
& du nouveau testament, le peuple de  
Dieu, a été persécuté, banni, reduit en  
seruitude, & traîné en paix estrange;  
que les tyrans en haine du vray Dieu,  
& de la foy, ont feui, & deschargé leur  
rage à l'encontre des Escritures sain-  
ctes, & ont tasché, par toutes voyes,  
d'en abolir la memoire. De sorte que  
les plus remarquables entre les saints  
Docteurs ont estimé, que sous la cap-  
tivité de Babylone, & la tyrannie de  
Nabuchodonosor, d'Eulmerodac, &  
de Baltazar, Empereurs de Caldee, le  
temple ayant été brûlé, tout l'ancien  
testament, fut notablement dépraué,  
deschiré, brûlé, & quasi du tout abo-  
li, durant quelques années, iusqu'à ce  
qu'Esdras par inspiration diuine, re-  
mit en estre, renouella, r'allia, corri-

gea, & composa de nouveau les mes-  
mes Escritures, Ainsi en parle Sainct  
Ireneel.<sup>a</sup> 3.ch. 25. rapporté de mesme  
par Eusebe l.5.ch. 8. Tertullian au li-  
ure<sup>b</sup> de l'habit des femmes ch.3. Cle-  
ment Alex.<sup>c</sup> au 1.du Tapissier, Sainct  
Hierosme Tome 2. à l'encontre<sup>d</sup>  
d'Heluidius, S. Chrysostome<sup>e</sup> en  
l'homilie 9. sur l'ep. aux hebr. S. Basile  
en l'ep.<sup>f</sup> à Chilon. Theodoret en<sup>g</sup>  
la preface sur les pseaumes, Leontius  
autheur grec contre les heresies act.

<sup>b</sup> 2.S. Isidore l.6.des Etymol.<sup>i</sup> ch.3.  
l.1.des offices ch. 12. Antiochus, de-  
puis le temps d'Esdras, fit deschirer, &  
mettre au feu les sainctes Escritures,  
au 1.<sup>k</sup> des Macab. ch. 2.v.59. Depuis  
Iesus-Christ, soubs les Empereurs  
Diocletian & Maximian, les mesmes  
Ecritures estoient diligemment re-  
cerchees, en vertu d'un edit imperial,  
& bruslees solemnellement au rapport  
d'Arnobe l.<sup>1</sup> 4. contre les gentils, &  
d'Eusebe l. 8. ch. 2.<sup>m</sup> Les Chrestiens  
qui par fragilité, & pour s'exempter  
des tourmens, liuroient volontaire-

<sup>a</sup> In captiu-  
itate populi,  
quæ facta est  
a Nabucodo-  
nosor, cor-  
ruptis scrip-  
turiis, & post  
70. annos lu-  
daxis descen-  
dentibus in  
regionem suam,  
& post deinde  
de temporibus  
Artaxerxis  
Persarum re-  
gis, inspirauit  
Hesdrae sacer-  
doti tribus  
Leui, præteri-  
toru Prophe-  
tarum omnes  
rememorare  
sermones, &  
restituere po-  
pulo eam Le-  
gem, quæ da-  
ta esset per  
Moysem.

<sup>b</sup> Hierosoly-  
mis Babylo-  
niâ expugna-  
tione deletis,  
omne instru-  
mentum Iu-  
daicæ littera-  
turæ constat  
per Esdram  
restauratum.

<sup>c</sup> Δι Εσδραν  
qui par fragilité, & pour s'exempter  
yirejau ἡ ἀ-  
des tourmens, liuroient volontaire-  
ment ces sainctes liures, durant ceste  
τρί ταῖς καὶ  
οὐ τὸ θεοπνεύ-

persecution, estoient appelez Tradito-  
 res, & tenus pour traiſtres de la foy, com-  
 me il patoit de ce qu'en dit S. Augu-  
 stin Tom. 7. l. 3. contre <sup>n</sup> Cresc. ch. 26.  
 27. 28. 29, Optat l. 1. contre Parm. <sup>o</sup> &  
 le Concile de Cirte. Pourquoy donc  
 ne se pourra-il faire que pour des ac-  
 cidents semblables, ou par la malice  
 des Iuifs, dont nous avons parlé cy-  
 deuant, <sup>q</sup> ou à raison de l'ignorance  
 de l'hebrieu, ou par incurie, ou en  
 quelque autre façon, les exemplaires  
 hebreux de *Judith*, de *Tolte* &c. se-  
 soient perdus, les versions des 70. de  
 Theodotion, & autres, desquelles l'E-  
 glise, & Grèce, & Latine, se seruoit,  
 nous ayant demeuré en main, comme  
 les tables du naufrage? Si par quelque  
 violente persecution tous les exem-  
 plaires hebreux, & grecs de l'escritu-  
 re, venoient à se perdre, les Ministres  
 ne tiendroient-ils pas, ce nonobstant,  
 leurs versions françoises à tiltre de  
 parole de Dieu? n'obligeroient-ils pas  
 le peuple à leur dōner creance? Pour-  
 quoy donc trouuent-ils mauuaise que  
 nous donnions la même creance aux

versions de Tobie , de Judith , &c. con-  
seruées de main en main en l'Eglise, apres la perte des autographes? Les  
Docteurs anciens citez cy-deuant,  
nous asseurent , que ces exemplaires  
hebrieux ont esté autrefois: Apres tāt  
de prejugez de la perte de certaines  
Escritures , & apres ces asseurances,  
pourroit-on donner quelque creance  
aux impostures de Dumoulin , qui  
auance , sans preuve , que ces liures  
n'ont iamais esté, parce que à présent  
il ne les rencontre dans sa Bible he-  
braique?

*igno lumine afflatus, horum voluminum memoriam illis hominibus re-  
nouauit, etiam septuaginta, non sine sancto spiritu, hæc opera in græ-  
cum sermonem conuerterunt.*

*h. Cùm Esdras Hierosolymā venisset, omnesque libros, id temporis, quō  
in captiuitatem abducti fuerant, reperisset exustos, ex memoria depro-  
tos libros 22. Genesim, Exodum &c. in litteras retulisse perhibetur.*

*i. Bibliothecam veteris Testimenti Esdras scriba, post incensam legem  
à Chaldaeis, dum Iudei regressi fuissent in Hierusalem, diuinō afflatus  
spiritu reparauit, cunctaque legis ac prophetarum volumina, quæ fue-  
rant à gentibus corrupta correxit, totumque vetus Testamentum in 22.  
libros constituit.*

*K. Et libros legis Dei combusserunt, scindentes eos.*

*l. Nostra scripta cur ignibus meruerint dari? cur conuenticula dirui?*

*m. Προστικὴν οἷκος καταρρίπτουένας, ναιὶρες γεράπες, κα-  
τὰ μέρος ἀγορᾶς πυρὶ παραδίδομένας, ἀντοῖς ἐπέδομεν δρ-  
ῆλμοῖς.*

*n. Cap.26. De vestris majoribus extat Secundi Tigistiani Conciliū, cum  
paucissimis quidem factum apud Cirtan, post persecutionem Codicum  
tradendorum &c. Cap.27. Secundus Victorii à Rusiccade dixit, Dicitur  
te tradidisse quatuor Euangelia, Victor respondit, Valentianus éura-  
tor fuit, ipse me coëgit ut ea mitterem in ignem. Post Paulō, Hostiū Tra-*

ditores defendis.

o. Ipsi apices, & principes omnium aliqui Episcopi, illis temporibus, ut  
damnō æternæ vite, istius incertæ lucis, moras breuissimas comparant,  
instrumenta diuinæ legis impiè tradiderunt, ex quibus Donatus,  
Victor, Marinus &c. Habes Parmeniane frater qui manifestò fuerint tra-  
ditores.

p. Apud Augustinum iam citatum litterā n.

q. Nombre 47.48. & suiuans.

r. Nombre 108. 109. & suiuans.

119.

XI. Que si Dumoulin pretend ap-  
puyer le retrâchement de Tobie, Judith,  
&c. sur ce que ces liures ne sont à  
present en langue originelle ; comme  
s'il ne falloit deferer aux versiōs, mes-  
me receuës par la commune voix de  
l'Eglise, lors qu'on ne peut auoir re-  
cours aux originaux pour en autori-  
ser les traductions ; ne sera-il pas aisé  
de le conuaincre de rechef d'une plus  
énorme imposture ? Car à son compte,  
il faudroit eclipsier du nouveau Testa-  
mēt L'EVANGILE DE S. MATTHIEV,  
& l'Epistre de S. Paul AVX HEBRI-  
EVX, & ranger ces deux pieces parmy  
les Apocryphes : attendu que l'une,  
& l'autre, ont esté escrites en hebreu,  
ou en langue Syriaque (qui estoit lors  
la maternelle du peuple hebreu) &  
qu'à present nous n'auons d'authenti-  
que que la version grecque, à laquelle  
les Ministres s'attachent, ou la latine

que l'Eglise Romaine a retenu depuis plusieurs siecles; l'hebrieu ou le Syriaque du nouueau Testament n'estant receu pour authentique, mesme par les Ministres. Or que S. Matthieu aye escrit en hebrieu (qui est vne considération de tres-grand poids en cette matiere) les Docteurs Anciens, & Latins, & Greecs, en sont d'accord, voire ceux qui ont auoisiné de bien prez les Apostres, qui ont prins l'ague de leurs propres disciples, & qui pour leur antiquité, saincteté, & capacité, sont preferables à Dumoulin, mesmement lors qu'il s'agit d'une question, d'un fait, qui s'est passé peu de temps auant eux.

S. HIEROSME Tome 1. au Catalogue des Escriuains Ecclesiastiques enseigne, que S. Matthieu a escrit en hebrieu, & atteste il de soy-mesme, qu'il a transcrit cet Euangile en hebrieu, l'ayant emprunté des Nazareans: & que pour la version grecque de cet Euangeliste, on ne sait assurément, qui en est l'autheur. Il se tient cōstâment à cette mesme croyance de l'hebrieu de S. Matthieu, au Tome 3. en sa preface sur les 4. Euangelistes, addressee

s. Matthæus primus in Iudea propter eos qui ex circumcisione crediderant, Euangelium Christi hebreicis litteris, verbisque composuit, quod quis posse in grecum transluxerit non fatis certum est. Petri.

ipsum hebraicū habet ut  
vīque hodie in Cæsariensi  
Bibliotheca, quam Pamphilius  
martyr studiosissime  
confecit. Mihi quoque à Nazarzis, qui in  
Berœa urbe Syriæ, hoc  
volumine vuntur, describendi fa-  
cultas fuit.  
¶ Matthæus primus in Iudea Euange-  
lium Christi hebraicis litteris edidit.  
¶ Tu qui sumus sacerdos es, fieri iubes.  
¶ Matthæus, qui euangeliū hebræō ser-  
mone cōscripsit, ita posuit,  
Osianna be-  
rama חַוְשִׁיּוֹנָי בְּרַת  
id est Osianna in excelsis.  
¶ Matthæus & Ioannes, quorum alter hebræō, alter græcō sermo-  
ne Euangelia texuerunt, testimonium de hebraico proferunt, ut illud, Ex  
au Pape Damafus, lequel il appelle Souuerain Prestre en l'ep. 145.<sup>o</sup> au mesme Damafus: au Tome 4. sur le chap. 6. x. d'Esaie: au Tome 5. sur le y. ch. 11. d'Osee: au Tome 6. z. en la preface des Commentaires sur S. Mathieu. S. AVGVSTIN est de mesme aduis, tome 4. liure 1. de la Concorde des Eangelistes<sup>a</sup> ch. 2, comme aussi PAPIAS contemporain de S. Polycarpe, & des autres disciples des Apostres, chez Eusebe liure 3 sur la fin du ch. dernier, adioustant que chacun auoit tourné l'hebrieu de S. Matthieu, comme il auoit peu; & S. IRENEE liure 3.<sup>c</sup> contre les heres. ch. 1. rapporté aussi chez le mesme Eusebe l. 5. ch. 8. PANTÆNVS Docteur d'Alexandrie en l'eschole des Escriptures, Maistre de Clement Alexandrin, fleurissant enuiron l'an 185. soubs Commodus, auoit trouvé, comme on croyoit communemēt, dans les Indes, ez mains de certains qui s'estoient conuertis à Iesus-Christ l'Euangile de S. Matthieu, receu par eux des mains de S. Barthelemy, & conserué iusques à ce temps là, au rapport

raport<sup>d</sup> d'Eusebe l.5. chap. 10. ORIGENE tres-sçauant en la cognoissance des langues originelles de l'escriture, reçoit l'hebrieu pour l'autographie de S. Matthieu, chez Eusebe liure 6.<sup>e</sup> chap. 19. Le mesme est-il de S. Epiphanie, hebrieu de nation, en l'heresie 29. des Nazareans, sect. f. 9. en l'heresie 51. des Aloges g. sect. 5. en l'heresie 30. des Ebionites sect. h. 3. 4. 5. 6. où il rapporte, que cet Euangile en hebrieu, fut receu comme vn grand thresor, ayant esté trouué dans la maison d'vn certain Ellel Patriarche des Iuifs, dececé, apres auoir esté conuerti à la foy, & baptisé, par l'Evesque de Tiberie, que Joseph, Iuf de naissance, & Chrestien de religio, luy auoit fait venir à cachetes, apres l'auoir fait deguiser en habit de medecin, de peur que les Iuifs le reconnoissant n'empeschassent cette conuersion. L'autheur de la Synopse des Escritures, recognu par Dumoulin (page 18.) pour le vray S. ATHANASE, estime le mesme de<sup>i</sup> de l'hebrieu de S. Matth. & dit de plus, que S. Iacques en a esté le traducteur. S. CHRYSOSTOME est de mesme aduis, sur S. Matthieu<sup>k</sup>. homilie 1.

Aegypto vocau filiu meū, &, Quoniam Nazaræus vocabitur.

y. Ex Aegypto vocau filium meū, Os.

11. Julianus Augustus calumniatur, & dicit, quod dictum est, Matthæus ad Christum transluit, ut simplicitati eorum qui ex gentibus crediderant illudetur. Cui nos breuiter respondemus, Primum Matthæum Euangelium litteris hebraicis edidisse, quod non poserant legere nisi hi qui ex hebreis erant: ergo non propterea fecit ut illuderet ethnicis &c.

2. Primus omnium Matthæus Euangelium in Iudea hebreo sermone edidit, ob eorum yel maximè causam, qui in Iesum crediderant, ex Iudæis.

202 Les Ministres sans foy. Demost. III.

- a. Horum sanè quatuor Euangelistarum solus matthæus hebræo scripsisse prohibetur eloquio, ceteri græco.
- b. Περὶ δὲ τὸ Ματθαῖον τὸν ἐιρηνῆα, Ματθαῖος μὲν δὲ εἰβραϊδὶ διαλέκτῳ λέγεια συνετάξατο. οἱ μηνευστε δὲ αὐτὰς καὶ οὐκέτι τοῦ ἔπαιδος.
- c. Matthæus, in hebreis, ipsorum lingua scripturam edidit Euangeliis, cùm Petrus & Paulus Ronæ euangelizarent, & fundarent Ecclesiam.
- d. Πάντανος εἰς Ἰudeas ἐλθεν λέγεται. ἐν ταῖς λόγοις ἐνρέψαντον παραφθάσαν τὴν αὐτὸς παροσίαν τὸ κατὰ Ματθαῖον ἐναγγέλιον, παρά τισσὶ αὐτῷ, τὸ Χριστὸν ἐπεγνωκόσι, οἵς Βαρθολομαῖος οὐ Αποστόλος ἐνακηδύσα, αὐτοῖς τε εἰβραιῶν γράμμασι τὴν τὸ Ματθαῖον καταλαβάνου γραφήν, ήν καὶ σώζεσθαι εἰς τὸ διάλεκτον Χρόνον.
- e. Μαρτυρεῖ Ματθαῖον ἐκδεδακότα ἐναγγέλιον τοῖς ἀπὸ Ιudeias μηδὲ πιστεύσασι, γράμμασιν ἐβραϊκοῖς συγγεταγμένον.
- f. Εχεστι τὸ κατὰ Ματθαῖον ἐναγγέλιον πληρέσατον ἐβραϊκοῖς Παράντοις γὰρ σαφῶς γέγενται, καθὼς δέδειχται εγράφη, ἐβραικοῖς γράμμασι σώζεται.
- g. Ματθαῖος ἐβραϊκοῖς γράμμασι γράφει τὸ ἐναγγέλιον, καὶ οὐκ εργάτης.
- h. Ήρετοὶ μὲν τὸ κατὰ Ματθαῖον ἐβραϊκὸν φυτόν.
- i. Τὸ κατὰ Ματθαῖον ἐναγγέλιον, εγράφη ὑπὸ αὐτὸς τὸ Ματθαῖον τῇ ἐβραϊδὶ διαλέκτῳ. Ηρμηνεύθη δὲ ὑπὸ Ιακώβου τὸ ἀδελφὸν τὸ ιερόν, διὸ μη πρῶτος ἐχειρότερον καὶ πιστοποιὸν Ιεροσολύμαις.
- k. Ματθαῖος λέγεται τὸ ἐξ Ιακώβου πιστευσάντων προσελθεῖται αὐτῷ, οὐ παρακαλεσάντων, ἀπερ ἄπει διὰ ἐκμάτων, ταῦτα αφεντικοὶ διὰ γραμμάτων αὐτοῖς, καὶ τῷ τὸ ἐβραϊκὸν φανῆσθαι τὸ ἐναγγέλιον.

202.

XII. L'Epistre aux HEBRIEVX a  
esté composee en hebrieu, & traduite  
en grec, par S. Luc, si on en croit CLE-  
MENT Alexandrin en ses hypotypose

ses dans<sup>1.</sup> Eusebe liu. 6. ch. 11. ORIGE-<sup>1.</sup> Τὴν πρόσε-  
 NE disciple de Clement Alex. dans le βραβεῖς ἐπι-  
 même<sup>m.</sup> Euf. 1. 6. ch. 19. croit que le sens τολάντι πάν-  
 de cette Epistre, est de S. Paul, & que le style λαχανῶν  
 grec, est de Clement Romain, ou de saint Luc. φθονί, γεργάτ-  
 EVSEBE 1. 3. ch. 32. dit,<sup>n.</sup> que S. Paul a escrit βραβεῖς ἐβρα-  
 cette Epistre en Hebrieu: & que la version ἡμέραν  
 grecque, est rapportee par aucunz à S. Luc, par<sup>m.</sup> Εγώ δέ α-  
 les autres à S. Clement Romain, & ce avec ποφανόμε-  
 plus de vray semblance, attendu la conformité ὅτι τὰ μὲν  
 du style, laquelle se retrouue entre le grec de νοματα τὰ  
 l'Epistre aux hebr. & l'Epistre de S. Clement. Αποσόλις ε-  
 S. HIEROSME Tome 1. Des Escriuains<sup>o.</sup> ή δέ  
 Ecclesiastiques<sup>o.</sup> parlant de S. Paul,<sup>p.</sup> φράσις, ή ή σύνθετις, &  
 dit, qu'il a escrit en hebrieu, aux hebrieux:<sup>o.</sup> πομηνμονεύ-  
 pour le grec de cette Epistre, que les vns l'at- σαντός Τυες  
 tribuent à S. Barnabé, les autres à S. Luc, les τὰ Αποσόλι-  
 autres à saint Clement. Il repeste quasi le<sup>u.</sup>  
 mesme, au Tome 3. ep. 129. à Dardan-<sup>n.</sup> Εβραΐς  
 nus. THEODORET en la preface de ses διὰ πατρίς  
 p. Comment. sur l'ep. aux Hebr. dit, γλάττης εγ-  
 que S. Paul l'a escrit en hebrieu, & que S. λιμότος τὰ  
 Clement l'a traduite en grec. OECVMENIVS πάντας, οἱ  
 tiennent le<sup>q.</sup> mesme, touchant l'hebrieu: μὲν τὸν Ευαγ-  
 pour la version, il dit, que les vns en font γελιγήν Λα-  
 auther S. Luc, les autres saint Clement. Si κανεὶς οἱ δέ  
 la raison de Dumoulin estoit de mise, Ταῦτα οὐταν-

τὸν ἐμπνεῡμ- il faudroit rejetter saint Matthieu, &  
 οὐκ λέγοντι l'Epistre aux hebrieux, puisque ces li-  
 τὴν φρασθήτην, uires ne se trouuet en leur langue ori-  
 ò καὶ μᾶλ- ginelle, non plus que Tobie, Judith, &c.  
 λογ εἰς ἀν- Ou bien, si on reçoit pour parole de  
 ἀληθὲς, τῷ Dieu, les versions, ou grecques ou la-  
 τīn φράσεως gines de S. Matthieu, & de l'epistre  
 Χαρακτῆρα, aux hebrieux, comme nous ayant esté  
 τῶν ἡ Κλή- transmises de main en main, & d'âge  
 μετός επι- en âge, par nos Peres, & estant auto-  
 γολὴν, καὶ τὴν risees par l'Eglise, & par le commun  
 ες, ἀποστολῶν ysage des fideles ; pourquoi ne rece-  
 ἤσθιεν. ura-on Tobie, Judith &c. quoy qu'on  
 o. Epistola quæ fertur ad n'en aye que les versions, ou grecques,  
 quæ fertur ad Hebreos, nou ou latines, conseruées de siecle en sie-  
 Pauli credi. ture, propter cle, en la mesme Eglise, & avec le mes-  
 styli sermo- nisque disso- me adueu, & ysage d'icelle ? Que si  
 nantiam, sed vel Barnabæ, Dumoulin prétendoit receuoir l'E-  
 vel Tertul- lianum, vel uangile de S. Matth. & l'ep. aux hebr.  
 Luce Euan- geliste, iuxta en leur simple version, autorisee par  
 quosdam, vel l'Eglise, & par l'antiquité ; & au con-  
 Clementis Ro- manæ postea traire, rejetter Tobie Judith &c. en leur  
 Ecclesiæ Epis- copi, quæ aiunt version, quoy que autorisee de mes-  
 sentias Pauli propriō or- me, par l'Eglise & par l'antiquité : Ou  
 dinat, & or- bien s'il prétendoit deferer à Saint  
 nasse sermonē Matth. & à l'Epistre aux hebr. quoy  
 &c. Post pau- lo, Scripiterat autem Paulus, que leur autographe soit perdu, & au

contraire retrancher *Tobie*, *Judith*, &c. parce que l'autographe d'iceux est perdu, il se feroit voir doublement imposteur, & seroit attaint, & conuaincu du crime d'heresie, laquelle comme nous l'apprenoit tantost <sup>r.</sup> Tertullian, ne croit que par son choix, par humeur, par caprice, par propre iugement, & propre volonté.

XIII. LE LECTEUR se resouviendra, sur ce que nous venons de vérifier, touchant la langue originelle de S. Matth. & de l'épistre aux hébreux, que tantost <sup>s.</sup> Duplessis, parlant sur les mémoires de tous les Ministres, n'estimoit aucune version Canonique, ny authentique, par qui qu'elle puisse estre faite : comme aussi les autres <sup>t.</sup> ne vouloient deférer à aucune version, trouuans à redire en chasqu'une d'icelles : A ce compte S. Matthieu, & l'ép. aux hebr. dont nous n'auons que la version, sans que nous scachions assurément qui en est l'autheur, seront des pieces Apocryphes, lesquelles il faudra retrâcher, & puis mettre pour tiltre du nouveau Testament, Partie du nouveau Testament,

vt hebræus,  
hebræis, he-  
braicè, id est  
suo eloquio,  
disertissime, |  
vt ea quæ elo-  
quenter scrip-  
ta fuerant in  
hebræo, elo-  
quentiis ver-  
terentur in  
græcum.

p. Scripsit  
Paulus voce  
hebraicâ, di-  
cunt autem eam  
fuisse à Cle-  
mente inter-  
pretatam.

q. Præfat. in  
epist. ad hebr.

r. Nombre

ii. lettre r.

121.

s. Cy dessus  
nombre 80.

t. Nombre 77  
& suiuans.

ou, Partie de l'Evangile. De plus l'Eglise,  
& chasque particulier, peut errer, si on  
en croit les Ministres.<sup>4</sup> L'escriture, la-  
quelle ils font mine de receuoir, pour  
l'vnique reigle de leur foy, ne nous est  
pas garant de la validité des versions  
de S. Matth. & de l'ep.aux hebr. ni de  
la fidelité des translateurs, ni mesme  
de leur nom, & qualité. Nous ne pou-  
uons nous asseurer de la validité de  
ces versions, sur l'inspection des origi-  
naux. Nous n'accepterons donc , en  
suite des axiomes des Ministres , que  
par vne persuasion humaine, & volon-  
taire , l'eūāgile de S.Matth.& l'ep.aux  
hebr. Les Ministres se sçauent transfig-  
urer en Ange de lumiere , à l'imita-  
tion de leur maistre : à guise des ra-  
meurs, ils tournent le dos au lieu , où  
ils vont: faisant contenance d'exclurre  
du Canon les liures pretendus apo-  
cryphes, ils authorisent certains prin-  
cipes qui ne peuvent compatir l'a-  
uthorité des liures Canoniques : soubs  
ombre d'exclurre les liures desquels  
on a par fois douté , ils enseignent à  
retrencher, ceux desquels on n'a onc-

u. Cy dessus  
nomb're 1.

ques doubté. N'est-ce pas auoir bien profité en l'atheisme, en l'irreligion, ou au Machia uelisme, que de faire renoncer aux Euangelistes, & aux Apôtres, ou au moins rendre leur dire douteux , le tout soubs couleur de sainte reformation?

XIV. Mais y peut-il auoir imposture plus grossiere , que de vouloir nous persuader, que la version des SEPTANTE, n'est, ni n'a iamais esté receuë pour parole de Dieu ? version sur laquelle les quatre premiers Cōciles généraux approuuez<sup>x</sup> par les Ministres se sont fondez? version qui a esté leuee avec authorité diuine, dans les Eglises grecques orthodoxes , durant les quatre premiers siecles ? version sur laquelle fut formee la traduction latine , qui auoit cours vniuersellement dans l'Eglise latine durant les mesmes siecles, auant que S. Hierosme eust traduit le vieux Testament , d'hebrieu en latin ? version suiuant laquelle les SS. Peres, grecs, & latins, ont communement cité l'escripture en leurs escrits, & expliqué en leurs Commentaires,

122.

x. Cy dessus  
nombre 117.

208 *Les Ministres sans foy.* De mēst. III.  
la prenant pour loy, & pour oracle; de  
laquelle ils ont foudroyé les heresies  
de leur siecle; confirmé les canons, &  
ordonnances Ecclesiastiques; ietté  
dans l'ame des fideles le desir de la  
vertu, & de la perfection; instruit, &  
conuerti à la foy, les payens; confondu  
les athées & irreligieux, par l'esclat  
des propheties contenues en icelle?

y. Cy dessus  
nombre 108. version que Dumoulin mesprise,  
lettre f. eclipsant de l'escriture *Tobie*, *Judith*,  
*Baruc*, *Susanne*, & semblables liures,  
(traduits par les septante) soubs ombre  
qu'ils ne sorit dans l'hebrieu; comme  
si c'estoit le seul hebrieu qui deust  
faire la loy pour l'ancien Testament:  
ou comme si l'hebrieu s'estant perdu,  
la version des 70. en estoit restee cri-  
minelle. Or ie parle à present de cette  
version des 70. consideree en son in-  
tegrité, prinse en l'estat auquel elle se  
retrouua, et durant les premiers siecles,  
& suiuant la forme en laquelle les SS.  
Peres de cet âge innocent, aduouez  
par nos parties, nous l'ont mise en main  
comme vn diuin depost. Car il n'y a  
celuy qui ne sçache que Ptolomee  
Phi-

Philadelphe Roy d'Egypte, ayant fait  
dessein de dresser vne Bibliotheque,  
accomplie en toute sorte de bons li-  
ures , obtint, à la suggestion & suasion  
de Demetrius son Bibliothecaire, &  
par l'employ, & la negotiation d'Ari-  
stæus Capitaine des gardes de son  
corps, & son fauory , la version grec-  
que de l'ancien Testament, faite par  
les 70. d'une façon du tout miracu-  
leuse,& diuine. Le grand Prestre des  
Iuifs Eleazarus , de l'aduis , & delibe-  
ration du conseil, enuoya , à la priere  
du Roy, *septante deux*, des plus Anciens,  
& plus habiles Docteurs de la Syna-  
gogue , tres-versez en la langue grec-  
que,& hebraique, en ayat choisi, avec  
vne recerche tres-exacte , six de chas-  
qu'une des 12. tribus : On les nomme de  
vray cōmunement, *les septante interpretes*,  
mais c'est pour abbreger ; de mesme  
qu'on nomme, *les 70. disciples* de Iesus-  
Christ , quoys qu'ils fussent *septante<sup>z.</sup>*  
*deux.* Ces septante Docteurs tres-con-  
fiderables, pour leur probité , sçauoir, &c.  
& longue experiance de la loy , ayans  
esté pourueus d'exemplaires tres-cor-

Z. LUC. 10. V. 1.  
Designavit &  
alios septua-  
ginta duos,

rects, choisis mesme par le conseil de

a. Cy dessus la ludee, & escrits ( si on en croit S.<sup>a</sup>  
nombre 112. Lettre t. Epiphane) en characteres d'or, furent

conduits en l'Isle de Phare, proche de  
six stades d'Alexandrie , par l'ordre  
qu'en donna le Roy Ptolomee ; & là,  
logez séparément , en diuerses cel-  
lules, traduisirent l'ancien Testament  
d'hebrieu en grec, avec vn parfait ac-  
cord, & vne conformité miraculeuse.

Car quoy que les mesmes mots he-  
brieux ayent des significations tres-<sup>b</sup>  
diuerses, & que la langue grecque fo-  
sonne en synonymes , si est-ce qu'ils  
rencontrerent en tous les mesmes  
mots, en l'ordre d'iceux , & en toutes  
les syllabes , iusqu'au moindre point,  
& atome , cōme si ce n'eust été qu'un  
seul homme , vne seule bouche , vne  
seule plume, & vn seul esprit: Comme  
de vray ne pouuoient-ils s'accorder si  
à point , sans l'assistance particuliere  
du mesme saint Esprit, qui est l'esprit  
d'unité , de concorde , & de confor-  
mité. Tous les Juifs qui estoient lors  
captifs en Egypte, furent depuis remis  
en liberté par le Roy , qui se sentit

b. Voyez cy-  
dessus nom-  
bre 75.

obligé à ce peuple , à raison de cette version. Tous ces Iuifs, l'approuuerent d vn commun accord (& estoient-ils, iusqu'à cēt vingt & trois mille de cōte fait) cōme aussi les Egyptiens estonnez du miracle, & avec eux nommément, le philosophe *Menedemus*, lequel se trouuāt là, parmy les autres payens, fut \* esprins à l'aspect de cette merueil- le d vn grand estonnement. Vne feste solemnelle, en action de graces de cet- te version, se celebroit tous les ans en l'Isle de Phare, avec vn grand con- cours, & des Iuifs , & des autres peu- ples, si on en croit Philon, <sup>c</sup> au l.2. de <sup>c</sup> Διὸς ἡ μέ- la vie de Moysé. Il faudroit descrire <sup>χρήσις, ἀντ-</sup>  
<sup>πᾶν ἔτος,</sup>  
<sup>ἐορτὴ η πα-</sup>  
<sup>νίγυρις ἄγε-</sup>  
<sup>ται κατὰ τὴν</sup>  
<sup>ont laissé par escrit. L'histoire est assez</sup>  
<sup>Φάρον νῦσσον,</sup>  
<sup>connue, & se voit-elle au long, dans</sup>  
<sup>εἰς ἦν δια-</sup>  
<sup>δαῖσι μόνον,</sup>  
<sup>ἀλλὰ καὶ</sup>  
<sup>παμπληθῆσ</sup>  
<sup>negocié luy-mesme: elle se trouve aus- ἐτεροι δια-</sup>  
<sup>si dans Iosephe, <sup>d</sup> Iuif de nation, dans πλέστι, τὸ</sup>  
<sup>Philon <sup>e</sup> Iuif, dans S. Iustin <sup>f</sup> martyr τε χωρίον</sup>  
<sup>flourissant au commencement du se- σεμνόντες,</sup>  
<sup>δὲ φρωτον</sup>

\* Ioseph. l.12.  
 Ant. c. 2. Ter-  
 tull. Apol. c.  
 18.

Τὸ τοῦ ἐργού cond siecle, natif de Palestine, Samari-  
 νάντας ἐγέ- ritain de race, lequel atteste de plus  
 λαπήτη, ἥτι- rit qu'il a veu les cellules, où les septante inter-  
 σταλωμᾶς εἰ- venus ἑγε- prêtres s'estoient enfermez, pour cette ver-  
 σταλωματικὴν αὐτοῖς, ἀπὸ ταῦτα  
 χαριστοῦντος, εὐ- pe, dans Clement K. Alex. S. Epiphane,  
 Τερευλlian. m. S. Athanase, n. Theodore, o.  
 τεστῶν δεῶν, S. Cyrille p. de Hierusalem, Eusebe de q. Cæ-  
 d. lib. 12. Ant. cap. 2. e. 1. 2. De vita s. f. Chrysostome, S. Hilaire, Saint  
 Mosis. f. Exhort. ad gens. Hierosme, Philaster, u. S. Augustin. v.  
 Le mesme esprit qui parut en l'vniforme  
 s. Autrol. à mité de l'interpretation de ces septant  
 Aleξανδρεῖ te vicillards, se fait voir en l'accord  
 γερόνετον, w. des SS. Docteurs à receuoir ceste ver-  
 τὰ ἵχυν ζion, pour parole de Dieu; Elle fut cō-  
 σιδεντων à posée par inspiration du S. Esprit, dit S. Ire-  
 φανότες éri nee, x. S. Iustin, S. Epiphane, S. Cyril-  
 σιωνεύα. le, S. Hierosme, & S. Augustin, C'est vne  
 h. l. 3. c. 25. i. 1. 5. c. 8. prophetie cōduite par l'esprit qui auoit inspiré  
 K. lib. 1. Strō. 1. De pond. & les Prophetes, dit e. Iustin, Clemēt. Alex. &  
 mens. S. g. Augustin. Ce fut vne action de miracle,  
 m. Apologet. c. 18. & cōduite par vne tres particuliere prouidēce  
 n. In Synopsi. o. Præfat. in de Dieu, dit S. h. Chrysostome, S. Hieros-  
 pf. p. Catech. 4. me se i. plaint de vray, de ce que de  
 Illumin. q. 8. præp. E- son temps l'ancien testament grec se  
 uang. c. 2. x. Homil. 5. in trouuoit aucunement depraué: mais  
 Matth. s. In pf. 2. de sorte, qu'il n'en faut donner, dit-il, la

coultre aux septante, lesquels auoient esté rem-  
plis du sainct Esprit lors de leur interpreta-  
tion, ains aux copistes. Ailleurs, il prote-  
ste, <sup>x.</sup> que tout ce qui ne s'accorde avec la  
version des 70. s'escarte de l'autorité de  
l'hebrieu. S. Augustin <sup>1.</sup> sur l'esclat du  
miracle de cette version, consideree  
avec les circonstances que nous auons  
deduit, pese cette merueille, que 70.  
hommes ayant parlé comme s'ils n'eussent eu  
qu'une bouche; Il dit; en suite, que cette  
version doit estre preferee à toutes les autres,  
comme ayant esté conduite par le S. Esprit. Ce  
qu'il dit non seulement par son aduis,  
mais aussi par l'aduen de toutes les Eglises  
les plus scauantes, avec lesquelles il nous  
oblige, à tenir cette traduction pour prophe-  
tique & diuine, mesme lors qu'elle adiouste,  
ou change, ce qui est de l'hebrieu, attendu que Kat' entre-  
les Eglises l'ont suiuie, & acceptee, comme vray &c  
s'il n'y eust eu autre traduction. Le mesme  
Docteur remarque <sup>m.</sup> fort à propos,  
que c'a esté vn tesmoinage signalé de la pro-  
uidence diuine, en faueur des Chrestiens, &  
vne preuve peremptoire de la verité  
du christianisme; la diuine bonté, la  
quelle fait ployer toutes choses soubs

t. tom.3. Præf.  
in Paral. Tom.  
2. Apolog. 2.  
contra Rufin.  
u. De hær.c.

<sup>c.90.</sup>  
x. Tom.3.1.2.  
De Doctr.  
Christi. c.15.  
Tom. 5. I. 15.  
Ciu.c. 23. 1.18.  
c.42. & 43.

y. 1. 3. c. 25.  
Scripturæ ve-  
ræ diuinæ cre-  
ditæ sunt, om-  
nibus eidem,  
& eisdem ver-  
nis, & eisdem  
nominibus re-  
citantibus ab

initio, usque  
ad finem, ut &  
præsentes ge-  
tes cognosce-

rent, quoniam  
per aspiratio-  
nem Dei in-

terpretatae  
sunt scriptu-  
rae. Apud Eu-  
feb. 1.5.c. 8.

<sup>z.</sup> Exhort.  
ad gent.  
Πτολομαῖος  
ιπέτη ἔγνω  
τες εἰδόμενοι  
κοῦτα ἀνθρα

μὴ μόνον τῷ les desseins de sa gloire , à l'auantage  
 ἀντὶ διαβόλου , de ses esleus , s'estant seruie de la cu-  
 ἀλλὰ καὶ ταῖς riosité de Ptolomée , pour mettre ez  
 σιχροσαμέ mains des payens les propheties du  
 γεω, ηγε, μη- Messie, enuiron 278. années auant sa  
 δὲ ἄχρι μίας naissance ; à ce que les Chrestiens  
 λέξεως , τῆς peussent combattre main armee, con-  
 πρὸς ἀλλά- tre la dureté des Iuifs , & l'infidelité  
 λεγε συμ- des payens, par les armes des prophe-  
 φωνίας δικ- tories , données par les Iuifs , receuës a-  
 μαρτυρό- ras , àλλα avec adueu d'un grand miracle , & d'u-  
 τὰ αὐτὰ καὶ ne assistance diuine , par les payens ,  
 περὶ ἀντῶν long temps deuant, l'arriuee de Iesus-  
 νεγραφό- Christ. Et ABRES ces miracles signa-  
 τας , ἐκπλα- yés , τῇ θέᾳ lez , apres cet adueu vniuersel , apres  
 δυνάμα τῇ ces veritez si visibles , qu'elles semblēt ,  
 ἐρμηνέαν pour parler avec Tertullian , <sup>n.</sup> avoir  
 νεγραφθε πιστοσ , été escrites des propres rayons du Soleil , Dur-  
 ὡς θεοφιλεῖς moulin sera bien si osé , que de retran-  
 ἀνδρας δι- cher de l'ancien testament , tout ce  
 ἔργων . qui ne se trouue aujourd'huy dans  
 a. De pond. & l'hebrieu de sa Bible , quoy que nous  
 mens. feat. 17. En πγεύμα le tenions des 70. & que l'Eglise an-  
 τος ἀγίοις ὑ- cienne nous l'ait transmis , de main en  
 πὸ μαν main , sur l'estime qu'elle a tousiours  
 συμφωνίαν τῇ πάσοις fait de cette leur version. Sainct Cyril-  
 ἐρμηνέαν le nous apprendra , <sup>o</sup> que les 70. ont tra-

duit le Prophete Baruc, & qu'il est Canonique. S. Hierosme nous attestera p. qu'il ὄντες ὄντες. a veu l'histoire de Bel, de la version des 70. b. Οὐ γὰρ S. Epiphane nous assurera, q. que les Ἐρεπιλογία, 70. ont tourné de l'hebrieu en grec, mesmes ηγὶ μάτασ- les liures de l'ancien Testament qui n'estoient κενῇ σοφίᾳ au Canon des Juifs, parmy lesquels il μάτατ ἀν- nomme Tobie, & Judith, l'Ecclesiastique, θράσπων τὸ γνώμε- la sapience. S. Athanase logera r. l'hi- vor, ἀλλ' ἐ stoire de Susanne, de Bel, & du Dragō, parmy πνευματος les liures Canoniques de l'ancien Testament, ἀγριὸν τῷ traduits par les 70. Nous trouuerons à ἀγιῷ πνευ- present dans la Bible grecque des 70. ματὶ λαλη- l'histoire de Tobie, & de Judith, Baruc, γραφῶν ἐγ- l'histoire de Susanne, de Bel, & du Dra- μνέα συγ- gon. Les Peres grecs qui ne suiuoient τελέστο. c. Tom. 3. Pre-  
d'ordinaire \* que la traduction des 70. fat: in Para-  
Les Peres latins, qui ne s'attachoient, lip: ad Dom-  
deuant la version de saint Hierosme, nionem & Ro-  
qu'aux traductions latines faites sur spiritu-  
le grec des mesmes 70. auront cité cō- Sanctō plenā, munement ces liures comme diuins, ea quae vera  
ainsi que nous ferons voir cy apres. f. d. Tom. 3. De  
Et Dumoulin de sang froid, d'un vi- doctr: Chr. 1.  
sage posé, sans paflir, sans rougir, sans 3: c. 15. Latinis  
faire mine d'auoir iamais ouy parler quibuslibet  
de tout ce que dessus, dissimulant emendandis, si  
Græci adhi- quibus 70. in-  
beantur, in terpretū, quo

ad verus Testam. excellit auctoritas: qui iam , per omnes pertiores Ecclesias, tantā præsentia spiritus S. interpretati esse dicuntur , vt OS VNVM tot hominum fuerit. Post pau-  
lo, Etiam si a-  
liiquid aliter in hebreis exemplaribus inuenitur , quām illi po-  
suerint, cedē-  
dum arbitror DIVINAE .  
DISPENSA-  
TIONI , quæ  
pér eos facta est , vt libri  
quos gens Iu-  
son proprio sang?

LE BOVCLIER DE LA FOY ? Est-ce ainsi, luy diray-ie , empruntant les paroles foudroyees par le Pape Celestin, contre Nestorius, dans le 1. Concile d'Ephese, t. Est-ce ainsi que tu fais mourir par le venin de ta doctrine, & de tes impostures, les ames que le fils de Dieu a acquis par

dæa cæteris populis, vel religione, vel inuidiâ, prodere nolebat , credi-  
turis per Dominum gentibus, ministrâ Regis Ptolomæi potestate, tanto  
antè proderentur Itaque fieri potest vt sic illi interpretati sint , que  
madmodum congruere gentibus, ille qui eos regebat, & qui OS VNVM  
omnibus fecerat, Spiritus sanctus iudicauit, &c. Vide & Tom.5.lib. 18,  
De Cjuit.c.42. & 43. & hic infra litterâ g.

e. Suprà litterâ z.

f. Εκάς ( τε ἐβδομήντα ) ἐν μέρει κατ' ιδίαν εκάσην ἔρμητεύ-  
σατες προφητίαν, συνέπενταν οὖ πάσαις ἔρμηνίαις συγαντιζόν-  
ταισι ή τὰς διαροϊας, ή τὰς λέξεις. Οἳς γάρ ήν βέλημα με-  
μελετημένον εἰς Ελληνικὰ αὐθός. Σδὶν ἔρεντος ἐπίπνοιαθεός, τῷ  
τὴν προφητίαν δεδακότος, ηγή τὴν ἔρμητεαν οἰοντες Ἑλληνικὴν  
πρωφητίαν ἐνεργήσθαι.

g. Suprà litterâ d. Et Tom.5.lib. 15. De Cjuit.c. 23. Merito creduntur 70.  
interpretes accepisse propheticum spiritum, vt si quid eius auctoritate  
mutarent, atque aliter quām erat quod interpretabantur dicerent, ne-  
que hoc diuinitus esse dictum dubitaretur. Et lib. 18. De Cjuit. c. 43. Spi-  
ritus qui in Prophœtis erat, quando illa dixerunt, idem ipse erat in 70.

viris,

vitis, quando illa interpretati sunt, &c. Post Paulum, Quidquid est in hebreis Codicibus, & non est apud Ioh. noluit hoc per illos, sed per illos Prophetas Dei spiritus dicere. Quidquid vero est apud Ioh. in hebreis autem Codicibus non est, per illos maluit, quam per illos idem spiritus dicere, sic ostendens utroque fuisse Prophetas.

b. homil. 5. in Matth. Τὸν ἄλλον μᾶλλον ἀπέντων τὸ ἀξιόπιστον οἱ ἑβραικοῖς ἔχοιεν ἀν δικαίως, &c. Subdit, Πρὸ Χριστοῦ παρουσίας ἐπὶ τῷτο ἐλθόντες, καὶ τοοδοτοι ὄντες, πάσης τοιαύτης ἐσίν ὑποφίας ἀπολλαγμένοι, καὶ διὰ τὸ χρόνον, καὶ διὰ τὸ πλῆθος, ἡ διὰ τὴν συμφωνίαν μᾶλλον ἀνέν πιστεύεσθαι δίκαιοι. & homil. 4. in Gen. ἐγένετο δὲ ἡ τῷτο τῆς θεοῦ οἰκονομίας ἐγρον ὥστε μὴ μόνον τὸς τοῦ ιεράμων γλῶτταν κεκλημένος, ἀλλὰ καὶ πάντας τὸς τὴν οἰκουμένην τὴν θεὸν ὥφελειαν παρπάσασθαι, καὶ τὸ δὲ Θαυματόν, καὶ παράδοξον ὅτι ἀνὴρ τοῖς εἰδώλοις προσεῆκὼς, τὴν σπαθὸν ταύτην ἐποίσατο, &c.

i. Tom. 3. Præfat. in Paralip. ad Domn. Nec hoc interpretibus, qui spiritu sancto pleni, ea quæ vera fuerunt, translulerant, sed scriptorum culpæ adscribendum, dum de emendatis scriptitabant: & saxe tria nomina, subtrahit è medio syllabis, in unum vocabulum cogunt.

K. Tom. 3. ep. 125. ad Suniam & Fret. Editio quæ habetur in Ἑξαπλοῖς, & quam nos vertimus, ipsa est quæ in eruditorum libris incorrupta, & immaculata Septuaginta interpretatione translatio, reseruatur. Quidquid ergo ab hac discrepat, nulli dubium est, quin ita & ab hebreorum auctoritate discordet.

l. T. 5. 1. 18. De Ciuit. c. 42. Traditur tam mirabilem, ac stupendum, planèque diuinum in eorum verbis fuisse consensum, ut cum ad hoc opus separatim singuli federint, in nullo verbo quod idem significaret, & tantundem valeret, vel in verborum ordine, alia ab altero discrepareret, sed tanquam si VNVS esset INTERPRES, ita quod omnes interpretati sunt unum erat. Et ideo tam mirabile Dei munus acceperant, ut illarum scripturarum, non tanquam humanarum, sed, sicut erant, tanquam diuinarum, etiam isto modo commendaretur auctoritas, credituris quandoque gentibus profutura, quod iam videamus effectum. Subdit cap. 43. Septuaginta interpretationem, quasi sola esset, sic recipit Ecclesia, eaque vtuntur Græci populi Christiani, quorū plerique utrum sit alia aliqua ignorant: Ex hac Ioh. interpretatione, etiam in Latinam linguam interpretatum est, quod Latinæ Ecclesiae tenent.

m. Suprà litterâ d. g. l.

n. De Carnis Resurr. cap. 47. Ita claret, ut Solis radio putem scriptum.

o. Cy dessus nombre 111. p. Cy dessus nombre 113. lettre d.

q. Cy dessus nombre 112. lettre t. r. Cy dessus nombre 114. lettre f.

s. Voyez cy dessus nombre 113. s. 9 et 3.

218 Les Ministres sans foy. Demost. III.

t. Δηλοντηριων αυτεis, εις Χριστον των ιδεων αμαρτι  
επεγδαρε;

123.

XV. L'imposture de Dumoulin  
sembloit estre parvenuë à son com-  
ble : elle passe encores plus auant. La  
superbe de ceux qui te haissent monte, & croit  
u. Pf. 73. v. 23. touſcours <sup>u.</sup> disoit Dauid. La maxime  
de Dumoulin r'enuerse l'Evangile de  
saint Luc, & de S. Matth. les actes des A-  
postres, les Epistres des saints, Paul, Pierre,  
& Iacques, & quasi tout le nouveau  
Testament. Il faudra ietter en fonte  
vn autre Evangile, vn autre nouveau  
Testament, d'autres Evangelistes,  
d'autres Apostres, vn autre saint Es-  
prit, vn autre Dieu, vn autre Iesus-  
Christ, ou bien, pour descourir l'ori-  
gine du mal, il faudra renōcer à Dieu,  
au Christianisme, & à toute Religion,  
pour contenter l'humeur de Dumou-  
lin. Sa maxime fondamētale touchât  
le choix des Escritures Canoniques  
<sup>x.</sup> Cy dessus  
nombre 108.  
lettres f.

<sup>y.</sup> Là mesme:

porte, <sup>x.</sup> Qu'il ne faut receuoir pour parole  
de Dieu inspiree à ses secretaires durant le  
vieux Testament, si ce n'est ce qui se retrouue  
aujourd'huy dans sa Bible hebraique. Sur  
cette maxime il fait <sup>y.</sup> le procés à To-

bie, Iudith, &c. & les condamne, à estre releguez, au rang des apocryphes. En suite de cette maxime , tout ce qui se trouuera dans les Septante , ou autres traducteurs de l'ancien Testament, n'estre conforme à l'hebrieu d'à present, sera tenu pour Apocryphe. Iesus-Christ, les Apostres , & les Eangelistes, alleguent frequemment dans le nouueau, les escriptures de l'ancien Testament , conformement à la version des 70. ez endroits où elle ne s'accorde, ny avec l'hebrieu d'aujourd'huy , ny avec la traduction que les Ministres dient en auoir fait sur l'hebrieu. Il faut donc que Iesus-Christ, les Apostres , & Eangelistes ayent menty, & allegué à faux, & qu'ils ayēt voulu faire passer trompeusement pour parole de Dieu , des pieces apocryphes, & billonnées, s'il est vray, ce que Dumoulin opiniastre , *Que le seul texte hebrieu d'a present, doit estre tenu pour parole diuine de l'ancien Testament. Si le Sauveur, & les Apostres , ont menti , que deuiendra le christianisme ? sera-ce pas vn songe? vn'ombre creuse? & vne*

220 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
idole menteuse? C'est là où visoit Du-  
moulin, & où il est arrivé par ses iour-  
nées, pour nous donner par ses atten-  
tats vne nouvelle confirmation de la  
vieille maxime, par trop vraye, qui  
porte, *Quel la closture des heresies, est l'a-  
theisme.* Pour conuaincre cette impo-  
sture si atroce, faisons voir succincte-  
ment quelques passages de l'ancien  
Testament, lesquels sont citez au nou-  
veau, non suivant l'hebrieu d'aujour-  
d'huy, tesmoin mesme les versions  
françaises des Ministres, mais bien  
selon la version des 70. En voicy vne  
vingtaine.

1. En la liste de la ge-

<sup>a</sup> Ἀρφαξὰδ nealogie du Sauveur les 70. <sup>b</sup> logent  
ἐγένετο τὸ Κainan, entre Sala, & Arphaxad. Gen. 11.  
אַפָּחָד.

v. 12. Le texte hebrieu <sup>a</sup> d'aujour-  
d'huy ommet Cainan. S. Luc ch. 3.v.36.  
<sup>a</sup> אֶת־שְׁלֹחַ  
ה. nombre 55. s'est tenu en ce point aux 70. non à  
l'hebrieu. Beze se courrouçoit <sup>b</sup> tan-  
tost là dessus, contre l'autographe de  
saint Luc. 2. En la Gen. ch. 46.

<sup>c</sup> Πάσαις - v. 27. Jacob descendit en Egypte, avec toute  
χαὶ ἑβραῖ - sa parentele, qui estoit de septante <sup>c</sup> cinq ames.  
κοντα πεντε. Ainsi le porte la version des 70. L'he-  
<sup>d</sup> שְׁבִיעֵי brieu <sup>d</sup> n'en compte que septante. S.

Etienne, remply de grace, & du Sainct Es-  
prit, <sup>c.</sup> en met septante cinq, aux Act. 7.  
v. 14. suiuant le calcul, non de l'he-  
brieu, ains des 70. Caluin, & Beze,  
grondoient <sup>e.</sup> tantost sur ce texte, co  
tre l'autographe de S.Luc. 3. Au

Ps.8.v.3. les 70. ont traduit, <sup>g.</sup> Tu as ac- <sup>g.</sup> En ἐργά-  
comply ta louange de la bouche des petits en- <sup>τοις νηπίων,</sup>  
fans. L'hebrieu d'à present, & les Bibles <sup>ὴν θυλαζόν-</sup>  
des Ministres portent, De la bouche des <sup>τῶν κατηγ-</sup>  
petits enfans, <sup>h.</sup> tu as fondé la force. Le Sau- <sup>τίσω αἰγον,</sup>  
veur Matth.21. v. 16. cite ce pseaume  
là, non suiuant l'hebrieu, mais bien se-  
lon l'interpretation des 70. & ce à  
l'occasion de l'*Osanna*, que les enfans  
chantoient lors de son entree en Hie-  
rusalem.

4. En Es. 52. v. 5. <sup>i.</sup> Le <sup>τι</sup> Δι' ὑμᾶς  
nom de Dieu est blasphémé à cause de vous, <sup>τὸ ὄνομα με</sup>  
entre les gentils, dient les 70. dans l'he- <sup>βλασφημεῖ-</sup>  
brieu <sup>k.</sup> ne se trouuent ces mots, à cau- <sup>ται ἐν τοῖς</sup>  
se de vous, ni ceux cy, entre les Gentils. <sup>ἔθνεσι.</sup> סֹבֵבְנִים כְּלַיְלָה k  
S.Paul Rom. 2. v. 24. cite les 70. non <sup>גְּנָאָבָה</sup>  
l'hebrieu.

5. En Esaiet 1.v.9. Les 70. <sup>l.</sup> אֵל מֶלֶךְ כָּל  
tournét, <sup>1.</sup> Si le Seigneur des armées ne nous <sup>גָּדוֹס σαβաָהוּת,</sup>  
eust laissé quelque semence, nous eussions esté <sup>צַדְקָתֵלִים</sup>  
comme Sodome. L'hebrieu suiuy par les <sup>πτερ ἡμῖν</sup>  
Bibles frāçaises des Ministres, dit, si le σπέρμα, ws

Σέδοντα ἀν Seigneur des armes ne nous eust laissé de  
ἐγενήθημεν. gens de reste, comme un bien peu, nous eussions  
חָווֹתְרַן מִן esté comme Sodome. S. Paul cite ce texte  
שְׂרֵךְ כְּמַעַט selon les 70. Rom. 9. v. 29. 6. Es.

η. ο πίστε- ch. 28. v. 16. Les 70. tournét, η. Qui croit  
νων ἐπ' αὐ- επ luy ne sera point confus. L'hebrieu, &  
τῷ 8 μὴ la Bible des Ministres, porte, Celuy qui  
καταστρέψει croira ne se hastera pas. La citation de S.  
תְּהִלָּה. Paul est conforme aux 70. non à l'he-  
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל brieu. Rom. 9. v. 33. 7. Au ps. 18.

(ou 19. chez les hebr.) v. 3. Les 70. di-  
פ. Ἐις πᾶ- sent, P. Leur son est alle par toute la terre.  
σαν τὴν γῆν L'hebrieu, η. Leur allignement est alle par  
ὅλην τὴν ὡς toute la terre. S. Paul parlant de la predi-  
φθόρος αὐ- cation des Apostres, cite ce verset là,  
τῶν. suiuant les 70. Rom. 10. v. 18. 8.  
בְּכָל-הָאָרֶץ En Es. 29. v. 10. chez les 70. Dieu a donné  
τ. πεπότικεν un esprit τ. de componction: dás l'hebrieu,  
πνεύματι & dans le françois des Ministres, un  
κατανυξεως. esprit de profond dormir. S. Paul Rom. II.  
תְּהִלָּה v. 8. cite les 70. non l'hebrieu. 9.

t. Tis εγώ du Seigneur? Ainsi lisent les 70. L'he-  
νέστιν καρδιά; brieu, Qui a instruit, ou addressé l'esprit du  
מִתְחַנֵּן אֶת Seigneur? Saint Paul I. Cor. 2. v. 16. &  
Rom. II. v. 34. allegue les 70. non l'he-  
brieu. 10. Au ps. 39. (ou 40.) v. 6.

Tu <sup>x.</sup> n'as pas voulu victime, ny offrande: <sup>προσφορὰν</sup>  
 mais tu m'as approprié (ou appresté) vn corps. <sup>δικτέλεται</sup>  
 Ainsi lit on dans les 70. L'hebrieu dit, σας, σῶμα  
 Tu <sup>y.</sup> m'as percé les oreilles. S. Paul hebr. <sup>בְּקַתָּצִים</sup>  
 10. v. 5. & 6. allegue ce verset suiuant <sup>σῶμα μοι.</sup>

les 70. <sup>בְּרִית אֹנוֹת י.</sup> 11. au ps. 109. (ou, 110. כָּרִית לֵב)

v. 4. Tu es Prestre <sup>z.</sup> selō l'ordre de Melchise <sup>z.</sup> קָדְשָׁה תְּהִלָּה  
 dek. Les 70. traduisent selon l'ordre; l'he- <sup>τάξιν Μελ-</sup>  
 brieu, <sup>a.</sup> selon l'affaire de Melchisedek, S. <sup>χιστόδεχ.</sup>  
 Paul hebr. 7. v. 17. suit les 70. <sup>בְּרִית דְּבָרֶת עַל</sup>

au Gen. 14. v. 20. Les 70. disent, <sup>b.</sup> קָדְשָׁה  
 Abraham luy donna (c'est à sçauoir à Mel- <sup>καὶ αὐτῷ אָ</sup>  
 chisedech) la disme de tout, l'hebrieu, Et il <sup>βράμε δεκά-</sup>  
 luy döna la disme de tout; laissant en doub- <sup>την ἀπὸ πάντων.</sup>  
 te, si ce fut Melchisedech, ou Abra- <sup>וּתָן-לֵו c.</sup>  
 ham, qui donna la disme, S. Paul suit <sup>בְּעָשָׂר טְכִינָה</sup>  
 les 70. & prefere la sacrificature de  
 Melchisedech, par ce que Abraham  
 luy donna la disme, suiuant en cela  
 les 70. & fondant sa preuve sur leur  
 version, non sur l'hebrieu. hebr. 7. v.

4. 13. en l'ex. 24. v. 7. selon les <sup>d.</sup> יְהָיוּ רְאֵת  
 70. <sup>d.</sup> Voicy le sang du Testament. Dans ματῆς γιαν,  
 l'hebrieu, Voicy le sang de l'alliance; l'he- <sup>γίανκς.</sup>  
 brieu, Berith est vn terme qui signifie <sup>e.</sup> חֲנֹחַ הַמִּתְחָדָה  
 généralement toute sorte de pacte, & <sup>e.</sup> חֲבִירָה  
 d'alliance; le Grec des 70. (Διαδήμη) Dia-

224 Les Ministres sans foy. Demost. III.

thiki se prēd pour vn testamēt, qui n'a lieu que par la mort du testateur. S. Paul se fonde sur cette seconde signification, & nō sur la première, hebr. 8 v. 6. Caluin & Beze, là dessus accordēt que S. Paul

επροστηνόν appuye sa preuve sur le grec des 70. νυκτερινού nō sur l'hebrieu. 14. En Gen. 47

Ἄλλος οὐχὶ τὸν Ιακὼβον τὸν σceptre d'iceluy ( Ioseph. ) Les 70. ont le σάρβδος ἀντὶ sommet de la verge. l'hebrieu, & le chevet du 78.

שָׁמֶן-לְבִבֵּי g. lit. S. Paul hebr. 11. v. 21. suit les 70.

נַעֲמָה non l'hebrieu comme Caluin & Beze h. nombre 72.

3. Tās αὐτοῖς nous le confessioient h. tantost malgré μαρτυρίας αὐτῶν eux. 15. En Ef. 53. v. 4. Il i. a porté μανθάνειν nos pechez, disent les 70. l'hebrieu, nos חַלְיוֹת קָרְבָּנוֹת languageurs, S. Pierre ep. 1 ch. 2. v. 14. 1.

1. Κύριος εἶς cite les 70. 16. Aux Prou. 3. v. 34. περιφέρειος Dieu resiste aux superbes, & donne grace ἀντιτάσσεται aux humbles. Les 70. l'ont interpreté πατέρευος δὲ de la sorte. L'hebrieu dit, m. Il se moc διδωτοι χαράπιν. m. quera de ceux qui se mocquent, & donnera grace מְבָרָךְ מְאַמְּרִים ce aux humbles. S. Pierre ep. 1. ch. 5. v. 5.

רְאֵין וְלִילְיָהוּ & S. Iacques ch. 4. v. 6. alleguent ce בְּלֹעֲנִים, verset suiuant l'interpretation des sep-

n. ὡς ἐναγ- tante. 17. En Ef. 52. v. 7. Les 70.

γενιγκάπεις tournent, m. Les pieds de ceux qui annoncent ἀγαδά.

בְּזָבָב o. les biens, l'hebrieu dit, qui annoncent le biens

bien. S. Paul Rom. 10. v. 15. suit les 70.

Origene, là dessus, remarque que par les biens, au plurier, est indiquee la plenitude des biens que le Messie nous a causé.

18. En Es. 53. v. 1. Seigneur

<sup>p.</sup> qui a creu à nostre predication, disent les p. Κύριε τίς  
70. & S. Paul apres eux, Rom. 10. v. 16. ἐπιγενοτε τῷ  
L'hebrieu <sup>q.</sup> obmet le mot de seigneur. αὐτῷ ἡμῶν.

19. En Es. 61. v. 1. Les 70. porttent, <sup>r.</sup> Ηττι.  
κηρυξαι  
m'a enuoyé pour publier la deliurance aux αἰχμαλώ-  
captifs, & aux aveugles le recouurement de τοῖς ἀφεσιν,  
la veue, pour enuoyer à deliure ceux qui sont ἦντι τυφλοῖς  
foulez. Le Sauveur le cite ainsi, & l'ex-  
plique de soy-mesme, Luc 4. v. 18.

L'hebrieu obmet ces mots, aux aveu-  
gles le recouurement de la veue, pour enuoyer  
à deliure ceux qui sont foulez. Beze se for-  
malisoit, tantost <sup>s.</sup> là dessus, contre le

texte de S. Luc. 20. En Es. 6. v. 9. <sup>s. Nombre 64.</sup>

Les 70. traduisent, <sup>t.</sup> En oyant vous or-  
rez, & n'entendrez point, & en voyant στέτε, καὶ δὲ  
vous verrez, & n'appereurez pas : Car le μὴ συνάτε,  
cœur de ce peuple est endurcy, & ont ouy de τοῖς βλέψον  
leurs oreilles, & ont cleigné leurs yeux, de τε, καὶ δὲ μὴ  
peur qu'ils n'apperçoivent des yeux, & n'o-  
tient des oreilles, & n'entendent de cœur, & χωρὶς γὰρ οὐ-  
ne se convertissent, & que ie ne les guarisse. καρδία τοῦ  
λαβεται, καὶ

¶<sup>¶</sup> 226 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
Le Sauveur cite ce texte de la sorte,  
Matth. 13. v. 14. & 15 & S. Paul apres  
luy, Act. 28. v. 26. L'hebrieu porte au-  
moins ainsi <sup>¶</sup> tremment. " Oyez en oyant, & n'entendez-  
pas, voyez en voyant & n'apercevez pas. En-  
grasse le cœur de ce peuple, & ferme leurs  
yeux, de peur qu'il ne voye de ses yeux, &  
n'oye de ses oreilles, qu'il n'entende de son cœur,  
qu'il ne confesse, & qu'il ne guarisse. Si Du-  
moulin se fust trouué là, par bon ren-  
contre, il eust fait prendre garde au  
Sauveur, aux Apostres, & Euangeli-  
stes, qu'ils se mesprenoient, alleguant  
la version des 70. pour parole de dieu  
de l'ancien Testament, & non la Bible  
hebraique de Dumoulin, qui est seule  
recevable, à son dire, pour parole de  
Dieu de l'ancien Testament. Non seu-  
lement nostre versio commune, mais  
aussi les Bibles françoises des Mini-  
stres lisent au ps. 21. ( ou 22. ) v. 17. *Ils*  
*ont percé mes mains, & mes pieds:* c'est ainsi  
que l'ont traduit <sup>x.</sup> les 70. Dás <sup>y.</sup> l'he-  
brieu, on lit, *comme vn Lyon mes mains, &*  
*mes pieds.* Caluin mesme fauorisoit tan-  
toit, <sup>z.</sup> en ce fait, les 70. au preiudice de  
la Bible hebraique, & au rebut des

<sup>x.</sup> ὠρυξαν

<sup>y.</sup> חָפֵס

<sup>z.</sup> πόδας

<sup>z.</sup> כְּאֶרֶשׁ

<sup>z.</sup> יְמִינֵי וּמַבְלִי

<sup>z.</sup> Nombre 52.

Iuifs ennemis de la Croix du Messie. Dumoulin apprendra ceste mesme leçon de la bouche de ce grand Martyr S. irenee, contemporain de S. Polycarpe disciple des Apostres. Apres avoir receu pour parole diuine l'interpretation des septante faite par l'affiance particulière du saint Esprit, (comme nous l'auons allegué cy<sup>a</sup> devant) ce S. adiouste<sup>b</sup> ces mots d'eslite contre Dumoulin, *Ceux-là sont bien effrontez, & outrecuidiez, lesquels se voyans connaincus par la version des 70. ont recours à d'autres versions. Il n'y a aucune autre croissance, qui soit assurée, & véritable, fors celle que nous tenons, & fors celle, qui s'est conservée dans l'Eglise sans intermission, laquelle trouue dans l'escriture, suiuant cette version des 70. des preuues eidées en sa faveur.* Les Apostres sont d'accord avec cette version: Reciproquement, cette version est conforme aux Apostres. S. Pierre, S. Jean, S. Mathieu, & S. Paul, & ceux qui leur ont succédé tout de suite, ont cité les Prophetes, de la version de ces 70. vieillards. S.<sup>c</sup> Cyrille de Hierusalem luy enseignera, que ce sont les Apostres mesmes, & les plus anciens Prelats,

<sup>a</sup> Nombre 122  
lettre g. pag.

<sup>b</sup> Iren. 1.3. c.

<sup>c</sup> Verè impudorati, & audaces ostē-

duntur, qui nunc volunt aliter inter-

pretationē fa-

cere, quando ex ipsis scrip-

turis arguuntur à nobis, &

in fidem ad-

uentus Filii Dei concludū-

tur. Firma est autem, & non

ficta, & sola vera, quæ se-

cundam nos est fides, ma-

nifestam ostē-

sionem habēs ex his scrip-

turis, quæ in-

terpretatæ sūt illò modō quod

prædiximus, & Ecclesiæ an-

nunciatio sine

interpolatio-

né. Etenim Apostoli, cùm sint his omnibus virtutibus, consonat prædictæ interpretationi, & interpretatio consonat traditioni. Etenim Petrus, & Ioannes, & Matthæus, & Paulus, & reliqui deinceps, & horum sectatores, Prophetica omnia ita annuntiauerunt, quemadmodum seniorum interpretatio: Vnus enim & idem spiritus Dei, qui in Prophetis quidem præconauit quis, & qualis esset aduentus Domini, in senioribus autem Interpretatus est bene, quæ bene prophetata fuerant.

c. Cyrill. Hierosol. Catech. 4. Illum. Τάτων ( ἐβδομήκοντα ), τὰς, τικοσ δύο βίβλους ἀναγινώσκε, πρὸς Ἰακώπουρφα μηδὲν ἔχεινον. Ταῦτας μέντα σπουδάιως, ὡς οὐ ἐν Ευαγγελίᾳ μετὰ παρόντος ἀναγινώσκομεν. Πολὺ σχ φρονιμώτεροι οἵστε οἱ ἀπόστολοι, καὶ οἱ ἀρχαῖοι ἐπίσκοποι, οἱ τῆς Ευαγγελίας προσάται, οἱ Ταῦτας παραδόντες. Σὺ δι, τέκνον τῆς Ευαγγελίας ὃν, μη παραχάρατε τοὺς θεοὺς.

d. Desinat nunc hereticus à Indeō, Aspis, quod aiunt, à Vipera, mutuari venenum. Tertull. lib. 3. contr. Marc. c. 8.

XVI. Dumoulin employe les blasphemmes, apres ses impostures. Ayant fait ses efforts à combattre les Ecritures saintes, par des suppositions, il fait guerre ouverte à Dieu même, & à sa puissance, par des impietez. Il estoit NECESSAIRE, dit-il, e. que les liures qui contiennent la doctrine du peuple de Dieu fussent escrits en la langue naturelle du peuple de Dieu. D'où il infere que les liures de

e. voyez cy dessus nombre 128, lettre f.

Tobie, Judith, &c. n'ont iamais esté parties de l'ancien Testament, commis aux Iuifs, pour n'auoir esté escrits en la langue naturelle des Iuifs, qui n'est autre, dit-il, que l'hebraique. Nous a-  
uons<sup>f.</sup> mis au iour les impostures de cet homme, touchant la langue de Tobie, Judith, &c. Donnons iour à cette nouvelle impiété, iointe à vne imposture remarquable. Dumoulin est-il homme à croire vn Dieu tout-puissant? s'il le croit, pourquoy attache-il ce tout-puissant, à vne nécessité fatale de ne parler à son peuple, qu'en la langue naturelle du mesme peuple? Croit-il, que Dieu n'aye entendu autre langage, que l'hebreu, pendant l'ancien Testament? ou qu'il eust besoing d'estudier, ou d'emprunter quelque truchement, pour parler lors quelque autre langage? Dieu donnoit l'intelligence de divers langages assez ordinairement, lors que le Christianisme estoit en son berceau; Ils parloient<sup>g.</sup> diuerses langues.

<sup>f. Nombre 109  
& suivans.</sup>

Cœperunt lo-  
qui variis  
linguis, prout  
spiritus S. da-  
bat eloqui il-  
lis. Cap. 10.v.

Ce mesme Dieu pouuoit faire la mesme grace aux Iuifs. Que deuiendra donc, cette nécessité pretendue?<sup>h.</sup> L'E-

230 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
uangelie est la vertu de Dieu à salut, à tout  
croyant, soit il Iuif, soit il grec, dit S. Paul,  
Il n'a esté nécessaire que les Apostres, &  
Euangelistes ayant escrit en la langue  
naturelle des Scythes, des Tartares,  
des Iaponois, & autres peuples. Les  
vrais fideles en France, en Allemagne,  
& ailleurs, sont le peuple de Dieu, sans  
pourtant que les Apostres ayant écrit  
en françois, en Aleman, ou tel autre  
langage. Comme quoy donc peut-on  
opiniastrer, qu'il soit nécessaire, que les  
liures qui contiennent la doctrine du  
peuple de Dieu soient écrits origi-  
nellement en la langue naturelle du  
peuple de Dieu? S. Paul escriuoit aux  
Romains en langage grec, qui ne leur  
estoit naturel. Il y a en l'Eglise des

i. 1. Cor. 12.  
v. 18. Quosdā  
posuit Deus  
in Ecclesia  
primū Apo-  
stolos, secun-  
dō prophetas,  
tertiō Docto-  
res, Ephes. 4.  
v. 11. & 12. De-  
dit quosdam  
Apostolos &c.  
Alios autem  
Pastores, &  
Doctores, ad  
consummatio-

Docteurs, d'institution diuine, pour  
expliquer au peuple de Dieu, ce que  
Dieu aura dicté en langue estrangere.  
Les Ministres s'arrogent cette com-  
mission pour la traduction françoise  
de leurs Bibles. Puisque c'est le mes-  
me, qui <sup>K.</sup> a esté, qui est, & qui est à ve-  
nir, tousiours immuable, & tousiours  
Dieu, n'a il pas peu garder en l'ancien

Testament la mesme œconomie , & donner des Escritures aux Iuifs , en langue estrangere , obligeant les Doc-teurs à les leur expliquer? Moysé nour-ry dés le berceau , dans la Cour roya-le , estoit<sup>1.</sup> tres·habile é s sciences hu-maines , au langage , & en la sagesse des Egyptiens . Salomon surpassoit<sup>m.</sup> en sçauoir tous ses deuanciers : Toutes les<sup>n.</sup> nations de la terre accourroient aux Oracles de sa sa-gesse . Il fit pasmer d'admiration la Royne de Saba à l'ouyr de ses sages discours . A ce compte , il sçauoit parler plus que la langue de sa nourrice , Daniel ,<sup>p.</sup> sça-uant au deßus de tous les hommes de son tēps , n'entendoit pas le seul langage he-brieu . Dieu ne pouuoit- il pas faire es-crire ces personnages , en autre langue que l'hebraique ? Les Iuifs apprindrent la langue caldeane , pendant leur cap-tiuité , soubs l'Empire des caldeans : Daniel , & Esdras , ont escrit en langue caldaique , comme nous l'apprenoit tanto st<sup>q.</sup> S. Hierosme ; cette langue n'estoit pas naturelle aux hebreux . Le mesme peuple ayant esté asseruy de-puis ce temps là , soubs l'Empire des

nem<sup>r</sup> Sancto-rum . 1. Cor. 12 v 29. Nunquid omnes Doctor-es Loann. 21. v. 15. 16. 17. Pasce agnos-meos : Pasce oues meas .

K. Apocal. 1. v. 4. I. Act. 7. v 21. Sustulit eum filia Pharaonis , & nutrit uit eam sibi in filium : Et eruditus est Moses omni sapientia Ae-gyptiorum .

m. lib. 3. Reg. 3. c. v. 12. Dedi-tibi cor sapiens & in-telligens , in-tatum vt nul-lus ante te si-milis tui fue-rit , nec post te surrecturus sit . cap. 4. v. 30

Præcedebat sapientia Sa-lomonis Sa-pientiam om-nium Ori-en-talium , & Ae-gyptiorum , & erat sapiē-tior cunctis hominibus . n. 1. Reg. 4. v. 34. Venieban- de cunctis po-pulis , ad au-dientiam . say-

pientiam Sa-  
lononis, &  
ab vniuersis  
regibus ter-  
re, qui audie-  
bant sapien-  
tiam eius.

o. 3. Reg. c. 1.  
v. 4.5.6

p Dan. 2. v. 30  
Sapientia est  
in me, plus  
quam in om-  
nibus viaen-  
tibus.

q Nôbre 109.

lett. g.

r' Nôbre 122.

& 123.

s. Nôbre 122.

lett. d. g.

t. lib. 12. An-

tiq. c. 2.

Aρχὴν ἐγὼ  
παραδιδῶντος  
πάσι μὲν  
φιλαρθρῷ.

πατεῖσθαι  
τοις ἔχοντος

σάμην, μά-

τινας τοις

σοῖς πολί-

τοις, ὡν ὑπ-

πέρ δέκα

μὲν μυριά-

δας ἀχμα-

λώτων δι-

λενόντων, ἀ-

πέλνοντα

τοῖς δεσπό-

ταῖς αὐτῶν,

μετειστη-

σθεντοις

Perses, des Medes, & des Grecs, estoit  
constraint par la frequentation, & pat  
la nécessité du commerce, d'appren-  
dre, & d'entendre d'autres langages;

que l'hebraïque. La version faite d'he-  
brieu en grec par les 70. dont nous  
auōs parlé, fait voir que les Docteurs  
des Iuifs estoient sçauans en grec. Ces

70. Docteurs pouuoient, par inspira-  
tion diuine, escrire en grec de nou-  
ueaux liures, en la mesme façon qu'ils  
seruoient d'organe au S. Esprit, pour  
cette version grecquē du tout mira-  
culuse. S Augustin<sup>s</sup> nous apprenoit

n'a gueres, que ce que le grec des 70.  
a adiousté à l'hebrieu, deuoit estre te-  
nu pour Prophetique. Outre que les

Iuifs estoient tellement dispersez par-

my les nations de la terre, qu'ils estoient

contraints d'apprendre, mesme dez le

berceau, le langage du païs, où ils ha-

bitoient. Ptolomee Philadelphe

ainsi qu'il se voit dans sa lettre rapor-

tee par Iosephe, demandoit à Eleaza-

rus grand prestre des Iuifs, la version

des 70. de l'hebrieu en grec, non seule-

ment pour soy, & pour les autres peuples

Gentils,

Gentils, mais aussi pour gratifier les Juifs expars en divers lieux. Ce peuple estant ainsi divisé, leurs enfans, qui naissoient & croissoient, en terre estrange, appre-  
noient, à la mammelle, les langues estrangères: Ils entendoient les autres langues par naissance, & l'hebrieu par estude: l'hebrieu estoit parmi ces Juifs, ainsi disipez, le lāgage des doctes. Les Juifs religieux qui auoient accouru à la feste de la Pētecoste, de toutes les na-  
tions de la terre, de la Parthe, de la Mede, de la Cappadoce, du Pont, & de l'Asie, oyoyent de la bouche des Apôtres <sup>u.</sup> chasqu'un son dialecte naturel. Ils parloient donc naturellement, autre langage que l'hebrieu de l'escriture. Ce nonobstant Dumoulin soutien-  
dra que Dieu ne pouuoit parler à son peuple, pendant tout le vieux Testa-  
ment, qu'en langue hebraïque, qui estoit, à son dire, seule naturelle à ce peuple. L'ancien Testament se lisoit en la synagogue des Juifs, suivant la version grecque des 70. comme nous l'apprend, <sup>x.</sup> Tertullian & S. Iustin martyr, Samaritan de race, tres-sca-

οὐ τὸ ἑμέραν  
λύπαντας  
βαλάν,

Post paulò,  
Βαλέμενος ἢ  
καὶ τότοις

χαρίζονται.  
ηὴ πᾶσι τοῖς

οἰκεύενην  
Ισθάνοις, ὃ

νόμον ὑμῶν  
ἔγνωτ με-  
θερμηνεῦσας,

κοῖς, ὅτι  
ἐβραϊκῶν  
μεταγρα-

φέντα, καὶ  
οὐ οὐ τῷ  
εὑρῆς  
εὑρίσκειν.

τάκη.

u. Act. 2.v.6.  
Audiebat γυ-  
νασκισκε  
linguā suā il-  
los loquētes;

v. 6. Audiui-  
mus γυνασκι-  
que linguam  
nostrā in qua-  
nati fuimus.

Parthi & Me-  
di, &c.

x. Apolog. c.  
18. Hebrei re-  
tro, qui nunc

Iudei : Igitur & litteræ hebreæ, & eloquiam: sed ne notitiâ vacaret, hoc quoque Ptolomæo à Iudeis subscriptum est, septuaginta duobus interpretibus indultis, quos menedemus quoque Ph. Iosophilus, Prouidentiæ vindœ, de sententiæ communione suscepit. Affirmavit huc vobis, etiam Aristreas, ita in græcum Rylū ex aper-  
 to monimenta reliquit. Hodie apud Serapæu Ptolomæi, cum ipsis hebraicis litteris exhibentur. Sed & Iudei palimpsestitan, vegetigalis libertas aditur, sabbathis omnibus. Y. Exhort. ad gent. De iis-  
 tiris 70. inter-  
 pretum, Tò Ἰαπ  
 Ιοδάαιος ἐτι-  
 ηγ γῦν τὰς

uant en la police des Iuifs. Philo le Iuif suit tousiours en la citation de l'ancien Testament, non l'hebrieu, ains les 70. Iosephe Iuif en fait quasi tousiours de mesme. Le Sauveur lit, <sup>z.</sup> & explique, en la synagogue, le Prophete Esaie, suivant la version des 70. Les Apostres, & le Sauveur, alleguent bien souuent cette version. Tout cecy presuppose, que le peuple, & les Docteurs Iuifs, y estoient versez. S. Paul en l'ep. aux hebreux ch. II. v. 21. emprunte vn passage des 70. non de l'hebrieu comme nous le representions <sup>b.</sup> cy-deuant. Caluin là dessus en rend la raison, en ces mots, *Vray est qu'il escriuoit aux Iuifs, mais c'estoit à ceux qui estoient espars en diverses regions, & auoient change leur langue naturelle, en langage Grec.* Ceste habitation esparsé, & ce langage dont parle Caluin, estoit long temps auant Iesus-Christ soubs l'ancien testament. Il n'y auoit doncques alors empeschement aucun, du costé du lāgage, pour faire, que Dieu ne parlast à ces Iuifs espars, en langage grec. A cecy se rapporte la grande estendue de la langue grec-

que, & l'usage d'icelle receu communement. Toute l'Italie estoit scauante en grec, on lisoit le grec quasi par tout le monde, disoit Ciceron, du temps de l'ancien Testament, avant Iesus-Christ. Nos Druides en France se seruoient du grec pour les affaires, & publiques, & priuees, si on en croit Iules Cesar. En tout l'Orient on parloit cette langue, dit S. Hierosme. C' estoit la plus illustre & la mieux receuee de toutes, dit saint Augustin. Durant la vie de Ciceron, à peine y auoit il homme docte, qui fust ignorant en grec: Douù vient qu'il appelle pecores, ceux qui n'y scauoient rien: comme Martial les nommoit Idiots, & Rustiques, Isocrate auoit dit 340. & tant d'annees auant Iesus-Christ, environ 60. auant la traduction des 70. que, l'estre grec, n' estoit plus un nom de naissance, ains une marque d'erudition, un indice d'esprit, voire parmy ceux qui habitoient hors de la Grece. S. Paul comprend toutes les nations de la terre, fors la Juifue, soubs le nom de GREC, lors qu'il fait des antitheses. si frequentes, entre la Circoncision, & le prepucice, entre le Juif, & le

123. paragr. i.  
c. Pris Archia GREC. Beze sur le verset 16. ch. 1. de  
poeta, Erat l'ep. aux Rom. remarque, <sup>1.</sup> que s. Paul  
tunc Italia plena Graeca prend le nom de Grec, pour celuy de Gentil,  
rum artium, & disciplina- parce que tout l'Orient parloit Grec. Puisque  
rum. Post sub- donc tous les liures de l'escriture que  
dit, Graeca te- gütur in om- Dumoulin retranche, soubs ombre  
nibus fere gé- tibus, Latina qu'ils ne sont en langue intelligible  
suis finibus, exiguis sanè, aux Iuifs, sont à present, & ont esté  
continentur. a. lib. 6. De auant Iesus-Christ, dans la Bible grec-  
hell. gall. In que; puisque il estoit si aisé aux Iuifs,  
reliquis fere pour les raisons deduites, d'entendre  
rebus, publi- l'escriture quoy qu'elle fust en grec:  
cis, priuatis- bus, græcis v- tuntur litte. puisque Dieu estant tout-puissant, se  
ris. e. Tom. 6. Pro- pouuoit faire entendre en toutes lan-  
guem. lib. 2. in gues, Dumoulin est avec iustice pre-  
ep. ad Gal. Sermone græ- uenu, atteint, & conuaincu d'un hor-  
cō omnis O- riens loquicō rible blasphemē, contre la puissance de  
tur. f. Tom. 5. lib. Dieu, & d'vnē imposture notable.

g. 2. De Ciat. c 2. Lingua græca, inter ceteras gentium, clarior habetur.  
g. 2. De Orat. Existimauit pecudis esse non hominis, cim tantas res Græci  
fuscerent, non admouere &c.

h. Rusticus es, nescis quid Græco nomine dicar.

i. In Panegyri. τὸ τε βλλήνον ὄνομα πεποίηκε, μηκέτι τὰ γέ-  
γε, ἀλλὰ τῆς διαβολᾶς δοκεῖν τεχνέριον εἶναι. οὐ μᾶλλον Ἑλλήνας  
μαλεσθεὶς τὰς τῆς πατέρων τῆς ἡμετέρας, οὐ τὰς τῆς κο-  
νῦς φύσεως μελατχόντας.

K. Rom. 1. v. 16. Euangelium virtus Dei est in salutem omni credenti, Iu-  
dex primū & Græco. c. 2. v. 9. Iudæi primū & Græci. Et c. 2. v. 10. c. 3.  
v. 9. ch. 10. v. 12.

l. Semel hoc dictum sit, apud Paulum, Græcorum nomine, quoties oppo-  
nuntur Iudeis, omnes Gentiles, quos vocant, significari, ortā nimis  
hac loquendi consuetudine, ex eo quod maxima pars Orientis græce lo-  
quatur.

XVII. Iob n'estoit pas hebreu de

nation , ains Idumean. Il residoit en la

terre de <sup>m.</sup> Hus, aux confins de l'Arabie: <sup>m. Iob. v. u. i.</sup>  
Il estoit associe aux Juifs, non de vray, <sup>Vix in terra</sup>  
par autre communion externe , ains <sup>Hus, nomine</sup>  
seulement par la conformite d'une <sup>Iob &c.</sup>  
mesme creance , suiuant la remarque <sup>n. T. 5. I. 18.</sup>  
de S. <sup>o.</sup> Augustin: S. <sup>o.</sup> Epiphane le fait <sup>De Ciuit. c.</sup>  
aussi Idumean & le loge parmy les des-  
cendans d'Esaü : Origene <sup>47. Homines</sup>  
mesme, avec saint Athanase , Euse- <sup>autem quodam</sup>  
be de Cesaree, S. Chrysostome, S. <sup>non terrenas,</sup>  
Ambroise, & Teodoret. Il habitoit <sup>sed coelesti</sup>  
parmy les Gentils, dit S. Gregoire. En <sup>societate ad</sup>  
la Gen ch.36.v.10. *Esaü engendra Raguel,* <sup>veros Israelites</sup>  
*Au verset 13. Raguel engendra Zara.* Au <sup>tas supernae;</sup>  
v.17.& 32. *Zara engendra Iobab ( ou Iob )* <sup>ciues patris</sup>  
*lequel regna en Edom, apres le Roy Balac.* Ie- <sup>pergentes,</sup>  
remie ioint la terre de Hus, avec l'Idu- <sup>etiam in aliis</sup>  
mee, en ces Lamentations ch. 4. v. 21. <sup>gentibus suis-</sup>  
*Esiouy toy fille d'Edom, qui habites en la terre* <sup>fe, negare non</sup>  
*de Hus.* La traduction des 70. dit sur <sup>possunt: quia</sup>  
la fin de Iob, qu'il habitoit aux confins de <sup>si negant, fa-</sup>  
l'Idumee, & de l'Arabie. Eusebe de Ce- <sup>cillimè con-</sup>  
saree <sup>maea genus</sup> dit expressement qu'il estoit a- <sup>tinuntur de</sup>  
uant Moyse , à quoys s'accordent Saint <sup>ducens, ibi or-</sup>  
Aug. S. Epiphane, & les Saints Peres <sup>tus, ibidem &</sup>  
<sup>mortuus est:</sup>  
<sup>qui diuinò sic</sup>  
<sup>laudatur elo-</sup>  
<sup>quiō, vt quod</sup>  
<sup>ad iustitiam</sup>  
<sup>pietatemque</sup>  
<sup>attinet, nullus</sup>  
<sup>ei homo suo-</sup>  
<sup>rum temporū</sup>  
<sup>coæquetur :</sup>

que tempora 238 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
etias, quanvis ia citez , qui le font naistre d' Abraham,  
non inueniamus in chro- par Isaac, par Esau, par Rague, & par  
nicis, colligi mus tamen ex Zara, sans aucun autre qui fust entre-  
libro eius, deux : Les 70. \* sur la fin du liure de  
quem pro sui merito, Israe- Iob se tiennēt à la mesme genealogie.  
litæ in autho- Moyse estoit posterieur à ces gene-  
ritatem cano- nicas  
perunt, tertia rations. D'ailleurs il est fort vray-  
generatione semblable, que c'est Iob mesme, qui a  
posteriorem fuisse quam escrit son histoire, & qu'elle a esté lais-  
Israël. Diui- see originellement en langue Syrienne,  
nitus autem prouisū fuis- Arabesque, ou Idumeane. Les 70. atte-  
se non dubi- to, vt ex hoc stent que c'est de la langue Syrienne  
vno sciremus, etiā per alias (ou Arabique) que ce liure est tra-  
potuisse esse gentes esse duit. Ce fut <sup>a</sup> Iob, ou quelqu'un de ces trois  
secundū Deū vixerant, ei- qui parlent avec luy dans son liure, qui a es-  
que placue- crit cette histoire en langue Syrienne, (ou A-  
rabe) Moyse n'en est que le traducteur, dit  
falem.

O. Initio p. Origene, en son 1. liure sur Iob. S. Hier-  
narii, sect. 8. roisme <sup>b</sup>. nous apprend que ce liure est  
Διορθός τε- πarsémé de phrases Arabesques, & qu'il a  
τος δὲ ταῦς beaucoup d'affinité avec la langue des Ara-  
βων Ιδουμαίων. S. Gregoire <sup>c</sup> le grand estime plus  
av, περὶ τοῦ probable que c'est Iob mesme qui l'a composé.  
μεσημβρίᾳ Suidas <sup>d</sup> l'asseure ; preferant ce que  
τὸς Χαράκης ce sainct personnage, vray mirouer de  
καρέντης constance, a escrit de ses propres vic-  
χάρας οὐκ toires, rapportées sur Sathan, soubs  
αναπολικῆς, oimighs . yi:

l'ayde, & fauer de Dieu, à tout ce que <sup>νεται τε</sup> 18  
 Platon, & Homere ont laissé à la po- <sup>Συνδιερόσαις</sup>  
 sterité des conquestes, des souffran- <sup>καὶ πόλιν</sup>  
 ces, & des issuës prodigieuses, dvn V- <sup>κτίσει Εδώρε</sup>  
 lyffe rusé, dvn Achille ventard, ou de <sup>καλομένους</sup>  
 tels autres. Dumoulin avec le reste des <sup>γιούτω πάντα</sup>  
 Ministres, en leur Article 3. loge le li- <sup>δές, καὶ ἡγε-</sup>  
 ure de Job dans le Canon de l'ancien <sup>μονεύσσοντες</sup>  
 Testament: Ce liure n'a esté escrit ori- <sup>τῇ Ιδυμάταις</sup>  
 ginellement en langage hebrieu, sui- <sup>ἐκαγος καὶ</sup>  
 uant ce que nous venons de dire, à <sup>διαδοχῶν, οἵ</sup>  
 quoy Dumoulin ne scauroit opposer <sup>καὶ ἐπαλούν-</sup>  
 rien qui soit tant soit peu considera- <sup>τες Εδώμ. δῆ</sup>  
 ble, ny de l'escriture, laquelle ne vui- <sup>δηπερ πέμπε-</sup>  
 de pas cette question, ny des Peres <sup>τοὺς καὶ δια-</sup>  
 Anciens, lesquels ne fauotiseront pas <sup>δοχῶν δ</sup>  
 à Dumoulin en cet article. Ce sera <sup>Ιωβ, ὑπεξ-</sup>  
 maintenant à luy à choifir, ou de re- <sup>τῷ Αβραὰμ</sup>  
 noncer à l'article 3. de sa confession <sup>τῷ τῷ ἀγι-</sup>  
 de foy, laquelle reçoit le liure de Job <sup>μῷ τούτῳ,</sup>  
 pour Canonique, ou de se ranger avec <sup>ἀπὸ δὲ Ισαὰκ</sup>  
 à Luther ennemy du liure de Job. <sup>ἀριθμήτῳ</sup>  
<sup>τῷ Ισαὰκ γῳ</sup>

<sup>γεννᾷ τὸν Ησαῦ. Ησαῦ τὸν Ραγκάλ. Ραγκάλ τὸν Ζαρᾶ. Ζαρᾶ τὸν</sup>  
<sup>Ιωβ, πρὶν μὲν καλέμενον Ιωκάβ, ἐτερούς ἢ κληθέντα Ιωβ, ὅλη-</sup>  
<sup>γῳ πρόσθεν πρὸ τῷ γενομένῳ αὐτῷ παρασμῷ.</sup>

p. Initio Commentariorum in Job, Erat genus Esau, posteritas ac tribus  
 Edom. Nam Ausitidæ, Themanitæ, &c. erant ex prosapia Esau, qui Edom  
 cognominatus est. Idumæi inde appellati sunt, & Arabes, vno omnes no-  
 mine appellantur. Post paulo, Ausitidei impii, infideles, &c.

240 Les Ministres sans foy. Demost. III.

- q. In Synopfi. γέγονε ἡ Ιωβ πρὸ Μωυσέως. Απὸ γὰρ Αβραὰπεμπτὸς ἦν, ἐνυγός τε Ησαῦ.
- r. Lib. 9. de præp. Euang c. 4. lib. 1. De Dem. Euang. c 6.
- s. Homil. 5. De Pœnit. Ησαῦ εγέγυκε τον Ραγδᾶλ, Ραγδᾶλ τὸν ζαρά. Ζαρά, τὸν Ιώβ. ὅφες πιλίνοι ὑπομονῆς ἄγιος ἡφαῖζετο, εἰ προδακτὸν δὲος δίκην, ἀπέπτυσε τὴν φίλαγον.
- t. Ambros. in ps. 36. Semen impiorum peribit. Semen condemnat, utique non corporalis generationis, sed mentis internæ, & impietatis successiōnem. Nam utique Job de semine Esau genitus, scripturæ testificatione signatur. Quomodo ergo semen Esau peribit in Job? &c.
- u. Quæst. 92. in Gen. Vnde Job originem traxit? Ab Esau. Hoc enim docet quæ de eo scripta est historia: Vir enim erat, inquit, in regione Husitide. Hoc itidem demonstravit & beatus Moses, qui describens successiones eorum qui regnauerunt ab Esau, sic ait, Mortuus est Balaac, & regnauit pro eo Iobab, filius Zaræ, de Bosra, quæ omnia consentiunt, cum historia Job.
- x. lib. 1. Moral. in Job, c. 1. Quis nesciat, Hus quod terra sit Gentilium? Gentilitas autem eō obligata vitiis extitit, quod cognitionem sui conditoris ignorauit.
- y. Οὐτος ἐφμνημένται εἰς τῆς συριανῆς βιβλού, ὃν μὲν γῇ κατεκάνετο οὐσία διέπει τοῖς ὅροις τῆς Ιδυμαίας, η Ἀραβίας. Πρετπήρχε ἡ αὐλῷ ὄχομα Ιωβάθ. Post paulò, Ἡν δὲ αὐτὸς, πατέρος μὲν Ζαρῆ εἰς τῶν Ησαῦ γένων ὕδος, ὧδε εἴναι αὐτὸν πέμπτον ἀπὸ Αβραὰμ. Καὶ οὗτοι οἱ βασιλεὺς σατῆς ὃν Εδὼμ, οὐ καὶ αὐτὸς ἡρές χάρας. Πρῶτος βαλάκ, μετὰ τοτεντον Ιωβάθ, ὁ καλόμενος Ιώβ, μετὰ τοτεντον Ασώμ. &c.
- z. Suprà litterā r. \* litterā y.
- a. Origenes lib. 1. in Job. Certamina Job scripta sunt ab ipso Job, aut ab amicis eius.
- b. Præfat. in Job. Hæc translatio nullum de veteribus sequitur Interpretem, sed ex ipso Hebraico, Arabicoque sermone, & interdum syro, nunc verba, nunc sensus, nunc simul virūq; resonabit. Et præfat. in Danielē, Job cum Arabica lingua plurimam habet societatem.
- c. Præfat. in Job. cap. 1. Arbitrari tamen veritas possumus, quod idem beatus Job qui certamina spiritualis pugna sustinuit: etiam consummatæ sive victoriz g̃̄sha narravit. Nec mouere debet quod in eodem libro dicitur, (dixit Job,) vel, (hæc atque illa pertulit Job.) Moris enim scripturæ sacræ est, ut ipsi qui scribunt, sic de se, in illa, quasi de aliis loquantur.
- d. Verbo Job. ἔχεις ἡ Τύτος Τὴν βίβλον πολὺ τὸ Ομήρος, η πλάτωνος ἀνδόγος λισυρώτερον ἀδεσταν, σμύθων, ηγὶ πατῶν ἀλλαγῶν

ζίων

πιλων διαγορεύσσαν, ἢ τὸ θρασύτατόν τον Αχιλλέα, ἢ  
τὸν Οδυσσέα τὸ πολυμάχον, e. cy dessus nōb. 3.

XVIII. Diev n'a pas parlé au seul peuple Iuif, durant l'Ancien Testament, & ce ne sont pas les seuls hebreux qui ont escrit l'ancien Testament en langue originelle: Partant Dumoulin est imposteur à nouveau tiltre, en ce que pour auoir prétexte d'exclurre de la Bible, Tobie, Iudith &c. qui ne s'y trouuent à présent en hebreu, il soustient<sup>f</sup> que le seul hebreu est l'original de tout l'ancien Testament, & qu'il estoit nécessaire que les liures de l'ancien Testament fussent en langue naturelle du peuple de Dieu. Il est vray, que les oracles de Dieu ont esté commis aux Iuifs, & aux circoncis, Rom. 3. v. 2. mais il est faux, & ne peut estre soustenu que par vn Dumoulin, ou par vn imposteur, que Dieu aye commis ses oracles aux seuls Iuifs, & aux seuls Circoncis. Nous venons de vérifier ce point en la personne de Job, auquel Dieu a commis tant d'oracles, & c'est communiqué si auant, quoy qu'il habitast au milieu de la gentilité, & ne fust circoncis, S. Augustin estime<sup>g</sup> qu'il y en

f. Cy-dessus  
nombre 108.  
lettres 5.

g. Cy-dessus  
nombre 125.  
lettres 11.

242 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
a eu plusieurs autres semblables , quāt  
à la cognoissance de la vraye foy mes-  
me au milieu du paganisme. Melchi-  
sedek estoit Chananean , & nō Juif , dient  
S. Hippolyte , S. Ireneé , Eusebe de Ce-  
faree , Eusebe Emissene , Apollinaris ,  
Eustathius rapportez & suiuis par S.<sup>h</sup>

<sup>h.</sup> Tom. 3. E.  
pist. 126. ad  
Euagrium ,  
Verti me ad  
Hippolytum .  
Irenaeum ,  
Eusebiū Cæ-  
sariensem , &  
Emissenum ,  
Apollinariū  
quoque no-  
strum , & Eu-  
stathium , qui  
primus An-  
tiochenæ ec-  
clesiae Epis-  
copus , contra  
Arium clarissi-  
mā tubā  
bellicum ce-  
cinit , & de-  
prehendi , ho-  
rum omnium  
opiniones di-  
uersis argu-  
mentationi-  
bus ac diuer-  
ticulis ad v-  
num compitū  
peruenisse , vt  
dicerent Mel-  
chisedec ho-  
minem Cha-  
nanæum , re-  
gem urbis .  
Hierosme . S. Denis Areopagite <sup>i</sup> atteste  
qu'il fut instruit en la foy par les An-  
ges , au plus fort du paganisme . La  
Chronique d'Alexadrie le fait naistre  
de la race de Cain . Il est notoire dit Suidas ,  
<sup>K.</sup> qu'il estoit de la race de Cain , attendu qu'il  
reignoit dans leur contree , proche des Sodomi-  
tes . Il estoit homme religieux , quoy que issu  
des Gétils . Theodoret <sup>l</sup> estime , qu'il estoit  
issu des gentils , qui habitoient lors dans la Pale-  
stine . Il n'estoit de la race d'Abrahā , ny  
Juif d'extraction , comme S. Paul <sup>m</sup> l'a  
remarqué , ains il receut la disme de la  
main d'Abrahā , & en la personne d'i-  
celuy , de la main de tous ses descēdās ,  
luy donnant de plus la benedictiō ( qui  
sont deux marques de superiorité ) re-  
presentant en ce fait Iesu Christ vray  
Prestre <sup>n</sup> éternellement selon l'ordre de  
Melchisedech , qui a le dessus , & la pree-

minence du sacerdoce , sur les Leui-  
tes , & sur toute la race d'Abraham ,  
comme S. Paul l'inculque aux he-  
brieux au chap.7. Tous ces mysteres  
presupposent que Melchisedek auoit  
receu de Dieu des grandes cognoi-  
sances , & lumieres. *Nabucodonosor Cal-*  
*dean , & incirconcis , escrit<sup>o</sup> vne par-*  
*tie de la prophetie de Daniel , en lan-*  
*gue Caldeane. Dieu parloit par Balaam p.*  
*Arabe de nation , & le contraignoit à prophe-*  
*tiser , à son enuis , & à contrecœur. Dieu par-*  
*loit par Moysé , & par Ioseph , aux*  
*Pharaons , en langue Egyptienne. La*  
*prophetie d'Enoch , alleguee<sup>s</sup> par S.*  
*Iude , n'est pas procedee d'un circon-*  
*cis (la circoncision n'estoit pas enco-*  
*res) si estoit elle , ce nonobstant , vne*  
*vraye prophetie , & vn oracle de Dieu.*  
*Toutes ces reuelations estoient diui-*  
*nes , & parole de Dieu , dans la pensee ,*  
*dans la bouche , & dans la plume de*  
*ces incirconcis. L'esprit de Dumoulin*  
*le porte à ne recognoistre pour paro-*  
*le de Dieu que celle qui a été hebraï-*  
*que en son origine. C'est estropier*  
*d'autant la Bible , la soubmettre à la*

Hierosolymæ , quæ pri-  
mam Salem ,  
postea Iebus ,  
ad extremum Hierusalem  
appellata sit ;  
nec mirum  
esse , si sacer-  
dos Dei altissimi describa-  
tur absque circumcisio-  
ne , & legali-  
bus cærimo-  
niis , & gene-  
re Aaron : cu  
Abel quoque ,  
& Enoch , &  
Noe placuer-  
int Deo , &  
victimas ob-  
tulerint : & in  
Iob volumi-  
ne legerimus ,  
quod ipse &  
oblator mu-  
nerum fuerit ,  
& sacerdos , &  
quotidie pro-  
filii suis ho-  
stias immola-  
rit , & aiunt  
ipsum quo-  
que Iob non  
fuisse de ge-  
nere Leui ,  
sed de stirpe  
Esau , licet  
aliud Hebrei  
autument .

i. De Coel.  
hier. c. 9.

Mia πάντας  
ἀρχὴν , πᾶς  
ταῦτα ἀν-  
ταῦτας επο-

244 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
censure, & à la condamnation de Du-  
moulin. C'est ruiner la vraye foy, pour  
dresser du debris d'icelle, le pretendu  
*Bouclier de la foy.*

*μένοντις οὐκ εἰπασθεῖσαν φιλοθεάταλον.*

k. Verbo Melchisedech. ὅτι ἡ Χαράκαιος ἦν τὸ γένος, ἐνδῆλος, Εἰ αὐτὸν εἶπετε, Εἰ βασιλεὺς κλημέτων τὴν Χαράκαιαν, Εἰ οἱ επιλογίαι των προφήτων Σοδόμοις. Post paulò, Αὐτῷ Γεοργεῖσι, ἐδίκασε.

l. quæst. 63. in Gen. verisimile est illum eis ex illis gentibus, quæ Palestinam incolebant.

m. Hebr. 7. v. 7. Cuius generatio non numeratur in eis.

n. Ps. 109. v. 4.

o. Dan. cap. 3. v. 98. & cap. 4. per totum.

p. Num. 22. & 23.

q. Exod. cap. 8. 9. & seqq.

r. Gen. cap. 41. &c 42.

s. Iudæ v. 14.

XIX. Il est question de iustifier le  
127. Canon des liures sacrez, lequel consi-  
ste au denombrement entier des vrayes  
Ecritures diuines, à l'exclusion de  
toutes celles qu'on pourroit suppo-  
ser. L'Eglise Romaine fait estat de  
prendre loy, en ce point fondamen-  
tal, de la tradition de ses maieurs, &  
de la croyance des siecles precedens:  
& soustient, que hors de ce recours, &  
de cet asyle, il n'y a que doute, &  
qu'infidélité. Les Ministres se moc-  
quent de cette tradition, & s'obligent,  
à receuoir l'escriture, pour <sup>la</sup> reigle de  
toute vérité, soubs couleur que la mes-  
me escripture contient tout ce qui est néces-  
saire à salut. On les presse, qu'ils ayent

et. Cy-dessus  
nombre 1.

donc à verifier par l'escriture , puis qu'elle contient TOVR, ce denombrement si important , lequel est vne partie remarquable, voire fondamentale, du mesme tout. Dumoulin dit,<sup>u.</sup> pour<sup>u.</sup> Cy dessus nombre 108. toute response , que pour l'ancien Testa-<sup>lettre f.</sup>ment , il ne faut que sçauoir lire la Bible hebreïque , que là on trouuera , la Genese , l'Exode , & les autres liures Canoniques , à l'exclusion de Tobie , de Judith , & des autres liures renuoyez par luy au rang des Apocryphes : On peut , & en hebreïu , & en tout autre langage , donner cours à certains liures inuentez par les hommes , & tascher de les faire passer pour diuins . Le mauuais alloy se rencontre parmy le bon : la mensonge se peut parer de toute sorte de language . Tout homme , en quelque langue qu'il parle , peut mentir . La pretendue Apocalypse de S. Pierre , les Actes de S. Paul , l'Evangile de S. Philippe , & mille pieces de mesme estoffe , desquelles nous auons<sup>x.</sup> cy-deuant discouru ,<sup>x. Nombre 36. 37. 38. 39.</sup> nous fourniront de preuues sur ce fait . Si on ne prēd pour reigle de ce choix , & pour pierre de touche de ce tria-

246 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
ge, que le seul langage, qu'on presu-  
mera auoir esté l'originel, (comme  
Dumoulin en cet article, ne se sert  
d'autre reigle) tous les liures hebreux  
seront parties de l'ancien Testament:  
tous les liures grecs parties du nou-  
veau : De la sorte tout S. Chrysosto-  
me, & S. Basile, voire tout auteur  
grec sera Canonique ; toutes les re-  
marques de Rabbins seront Oracles, à  
condition qu'on les habille à la Iuif-  
ve, & qu'on les face parler hebreu. Il  
n'y a piece du nouveau, ny du vieux

y. Voyez cy dessus nôbre 3. 5. 6. 28. 29.  
30. 31. 32. 33.

z. Cy dessus nombre 34. 35.  
reierroit *Job*, l'*Apocalypse*, & plusieurs  
autres liures entiers, que nos Mini-  
stres autorisent. Les Ministres formèt  
diuerses plaintes à l'encontre de plu-

a. Cy dessus nombre 53.  
54. & suiuans.

pieces du vieux, & du nou-  
veau Testament, prises mesmes en  
langue originelle, soubs pretexte qu'il  
ya de l'alteration, qu'on a adiousté,  
diminué, ou changé. Beze<sup>b.</sup> croit que  
l'histoire de la femme adultere, a esté ad-  
ioustée par les hommes, à l'Evangile

b. Cy dessus  
nombre 5. 6.  
7. & suiuans.

de Sainct Iean. Quelques SS. Doc-  
teurs ont douté <sup>c</sup> de l'*Apocalypse*, desc. cy dessus  
*Epistres de S. Iacques*, de *S. Iude*, de *S. Paul* <sup>nombre 28.</sup>  
<sub>29.30.31.</sub>  
aux hebreux, & telles autres parties de  
l'escriture ( nonobstant le lāgage grec)  
avant que l'Eglise en eust determiné.  
Ce n'est dōc à sçauoir lire en hebreu,  
ou en grec, que consiste la decision de  
cet affaire. Ceux qui se sont debattus,  
iusqu'à present, sur le triage des liures  
de l'escriture, sçauoient lire, & neant-  
moins ne sçauoient s'accorder. Que si  
Dumoulin pretend, que ce n'est ny  
l'hebreu, ny le grec simplement, mais  
l'hebreu & le grec de la Bible, qui sont la  
pierre de touche des Escritures Ca-  
noniques, il se fait voir doublement  
imposteur. Nous demandons quell'est  
la vraye Bible, quelles en sont les pie-  
ces legitimes: & Dumoulin nous res-  
pondra, que nous prenions langue, de  
*la vraye Bible hebraique* pour le vieux  
Testament : *la vraye*, dis-je, laquelle  
ne nous est notifiée par l'escriture,  
que nous cerchons avec tāt de trauail.  
Toute nostre premiere, & seconde  
demonstration, sert à genner les ef-

248 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
prits de ces imposteurs là dessus. C'est  
là où le lecteur trouuera dequoy rui-  
ner le Bouclier de Dumoulin sur cet  
article. Il en est, en ce point, des Mi-  
nistres, comme de *Socrate*, appellé, par

d. In Octauio,  
Socrates  
scvrra  
atticus, se  
nihil scire  
professus est.  
*Minutius d. Felix, le Badin d' Athenes.* Lac-  
tance reprend ce sien dicton, *Ie ne*  
*scay rien, sice n'est, que ie ne scay rien.*

Car s'il scauoit cela mesme, il scauoit  
donc quelque chose, & ne pouuoit  
scauoir, avec verité, qu'il ne sceust rié;  
s'il ignoroit mesme ce point, il se van-  
toit à faux de le scauoir. *Les Madianites*

e. Iudic. 7. v.  
22. Mutuā fe  
cēde truncā-  
bant.  
*s'entretuoïent:* *Les deux Aspics* desquels  
parle S. Epiphane, les comparant à

g. Hæresi 30.  
Ebionitarum.  
*Ασπίδας συγ-*  
*πλειθοῶν* *την*  
*πίθοις*, *καὶ* *τὰς*  
*κάρενς τὴν* *τιςαν* *χαλα-*  
*ραλασάσσονς,*  
*τὴν* *ἡ* *ιταμα-*  
*τέραν*, *Ἐ κα-*  
*λεπταλέρας* *ἐις*  
*ὑπεργον* *μετε-*  
*πηκέται* *μόνην*  
*καταλειφθεῖ-*  
*σαν*, *Ἐ* *εἰς*  
*τείναν* *ἐλαῦ-*  
*σαν διπό* *τὸν* *διας* *κίρκην*

Articles de la creance de nos refor-  
mez en font de mesme, ils s'entrecom-  
battent, & s'entredesfont. Les Mi-  
nistres ne reçoivent pour reigle, de la  
foy, que la vraye Bible, en ses langues  
originelles. La Bible n'a determiné,  
ny le langue originelle, ny les parties  
legitives de la Bible: Les Ministres en

deter-

determinent. C'est donc se contredire. De plus, pour parler en termes d'eschole, c'est *vne petition de principe*, que la responce de Dumoulin : c'est responder à la demande par elle mesme, & changer la question en responce. Je demande *la vraye Bible*, on me respond, *que ie prenne la vraye Bible* pour en trouver la decision. C'est en vn mot estre imposteur.

XX. LA Bible, soit hebraique, soit autre, n'a pas esté faite tout à coup. Comme elle est tissuë de diuerses parties, escripte en diuers lieux, & en diuers temps, elle a aussi diuers auteurs, esloignez par ensemble, & d'âge, & d'habitation. Vn auteur Canonique n'a pas attaché son liure, à celuy de l'autre: nous ne scauons qui'en a fait la compilation, si ce n'est qu'on recoure à l'Eglise, à quoy nos Ministres ne sont resolus de consentir. Comme quoy donc scaurons nous, parmy tant d'estrifs, de debats, & de plaintes, sur le fait des Originaux, si cette Bible hebraique, ou cett'autre, est à present en son entier: s'il y a au monde quel-

*ap̄z̄ ēp̄v̄n̄  
ēv̄l̄n̄ x̄d̄l̄  
βεβανένας*

128.

*h. Voyez ces  
debats, cy  
dessus, Des-  
monstr. i. &  
2.*

250 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
que autre liure Canonique: si on a fait  
glisser parmy les liures Canoniques,  
quelque piece Apocryphe. Dumou-  
lin nous veut clore les yeux, pour  
nous faire accepter par vne obeissance  
aveugle, la Bible hebraique, telle  
qu'il luy plaira nous mettre en main.  
A son dire ce sont les *Copistes*, les  
*Imprimeurs*, & les *Libraires*, qui Canonis-  
sent, & autorisent l'Ecriture: s'ils euf-  
sent copié, imprimé, ou relié ensem-  
ble, avec ces liures, d'autres pieces  
d'hebrieu, elles passeroient pour Ca-  
niques: s'ils en eussent ommis quel-  
quelqu'vne, elle se fust trouuee Apo-  
cryphe. A bon droit poumons nous  
reprocher à Dumoulin, ce qu'obiec-  
toit i. Tertullian, aux Payens, lesquels

i. Tertull. A. polog. c. 13. Status Dei cu-  
i usq; in Sena-  
tus estimatio-  
ne pendebat. Deus nō erat,  
quem homo  
consultus no-  
luisset, & no-  
lendo, dam-  
nasisset. La diuinité dependra du suffrage des hom-  
mes: Dieu ne sera pas en credit, s'il ne  
plait au compilateur fautif des Escriptures: ses oracles ne seront pas diuins,  
ny authentiques, si les Copistes, les  
Libraires, & Imprimeurs n'en sont  
d'aduis. Ainsi la sagesse de Dieu sera

hommagere de la folie humaine.

X XI. Mais pour opposer à Du-  
moulin, prins à part, tout ce que nous  
auons obiecté, plus au long, cy -deuant  
aux Ministres en gros , à quelle Bible  
hebraique nous renuoye Dumoulin?

K. Voyez cy-  
deffus nôbre  
70.71.72. 73.  
74.

à celle <sup>K.</sup> qui a les points , ou voyelles  
marquees , ou à celle qui ne les a pas?   
laisse-t'il la liberté à l'esprit de l'hom-  
me, de changes les points , & les voye-  
les, selon qu'il le iugera plus à propos?  
ou bien s'il nous astreint à certains  
points ? Ces points sont -ils d'autho-  
rité diuine, ou d'inuention humaine?  
Puisque ses confreres, avec lesquels il  
est ligué, par croyance & par commu-  
niō, ont formé diuerses <sup>1.</sup> plaintes cō-  
tre les autographes des Escritures , &  
du vieux, & du nouveau Testamēt, les  
accusant de beaucoup de corruptions  
remarquables , en combien de clau-  
ses veut Dumoulin que nous croyons  
que l'hebrieu est depraué? Puisque les  
Saincts Peres nous ont aduertis <sup>m. m.</sup> Cy deffus  
qu'il y a eu plusieurs exemplaires de-  
prauez, & par les Iuifs, & par les here-  
tiques, quels exemplaires receurons

1. Cy deffus  
nombre 5.6.7.  
8.52.53. & sui-  
uans.

<sup>m. m.</sup> Cy deffus  
nombre 43.  
44.45.46.47.  
48.49.50.51.

252 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
nous, avec certitude, comme exempts  
de toutes ces depravations? Puisque  
<sup>n. Voyez cy-  
deuant nom-  
bre 75.</sup>  
les mots hebreux sont <sup>n.</sup> tres fecôds,  
en significations diuerses, & souuent  
opposees, à quelle de ces significatiōs,  
nous veut obliger Dumoulin ? en  
combien de lieux prendrons nous le  
mesme mot en ce sens, ou en celuy-  
là? Car il faut que tous ces articles  
soient resolus , auant que le peuple se  
puisse servir de la Bible hebraique , à  
laquelle seule , il est renuoyé par Du-  
moulin. On ne pourra se desueloper  
de ces difficultez par la seule Bible  
hebraique, laquelle n'en a rien deci-  
dé: c'est elle qui fournit le subiect de  
ces altercations. De s'en remettre à  
l'Eglise, Dumoulin ne le pourroit sup-  
porter: Croire son esprit particulier,  
seroit s'en fier à vn dangereux guide,  
& à la conduitte de ces feux errans,  
qui abboutissent à quelque precipice.  
<sup>o. PL 115. v. 2.</sup> *Tout homme est o. mensonger.* Deux esprits  
estans en desaccord sur ces difficul-  
tez , & chasqu'vn d'iceux , alleguant,  
pour soy , l'*inspiration interieure du Sainct*  
*Esprit*, laquelle ne se lira dans l'escrit-

ture à la faueur plustost de lvn, que de l'autre, à qui donrons nous le desfus? Si nous demeurons dans cette incertitude, l'authorité de l'Eglise estat esbrâlee tant soit peu, nostre foy sera en compromis, & ne r'encontrera elle où assoir assurément son pied, non plus que la Colombe hors de l'Arche. De la façon nous aurons iustifié, que les Ministres sont sans foy, & que nostre faiseur du Bouclier de la foy, est, Dumoulin sans foy.

XXII. Le choix des vrayes escritures est vn article fondamental. On ne peut choper que lourdement sur iceluy. Les fautes petites, & legeres, en leur origine, sont icy enormes, & grossieres en leurs issuës. Dumoulin r'envoye à la Bible hebraïque de l'ancien Testamët, pour toute reigle, du choix des Escritures Canoniques. Cette Bible hebraïque est l'vnique Iuge, auquel il permet de terminer ce differé. Que deuiédra donc le simple peuple, qui ne cognoit, dans cet hebreu, que le blanc & le noir? comment prendra-il loy d'un iuge lequel il ne peut

254 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.

p. Cy deuant  
nombre 77.  
78. 79. 80.

reconnoistre? Les versions sont fautives au dire <sup>p.</sup> des Ministres: Ils les ou-

tragent, avec toute sorte de liberté:  
q. Là mesme. Elles sont toutes, dient <sup>q.</sup> ils, subiettes  
à errer, & apocryphes. Dans ces ver-  
sions on lit, *Tobie*, *Judith* &c. depuis  
plusieurs siecles; c'est pourquoy ils  
font estat de les decrier: Tout homme,  
dient-ils, est menteur: Ces traductiōs  
sont des ouvrage d'homme: elles sont  
donc, à leur dire, susceptibles d'erreur:

r. Cy deuant  
nombre 77.  
78. 79. 80.

Ils ne se soubsmettent <sup>r.</sup> à aucune des  
precedentes versions, & n'oseroient se  
promettre qu'on doive s'arrester aux  
leurs. Croire aux versions sur la bonne  
foy des ministres, est vne foy humaine,  
appuyee sur l'estime trompeuse de la  
capacité, & fidelité des traducteurs:  
de cent mille chrestiens, il n'y en a pas  
trois qui sçachēt l'hebrieu, ou le grec.  
En suite de ces belles maximes, le peu-  
ple sera au desespoir d'affermir sa créa-  
ce, se voyant renuoyé au seul langage  
hebrieu de la Bible, comme à son seul  
iuge souuerain, duquel il ne pourra ja-  
mais entendre les arrests, & les difini-  
tions. Il falloit bien mettre l'estat en

desordre, d'ôner les Eglises au pillage, & sacrifier l'Eglise Romaine à la haine publique, soubs couleur qu'on fairoit voir dans la Bible en françois, toute la religion pretendue reformee ; qu'il ne faudroit qu'auoir des yeux : pour, au bout du compe, renuoyer ce simple peuple à l'hebrieu, où il ne cognoit rien. Dieu parle volontiers<sup>s</sup> avec les simples : il se plait à confondre <sup>t</sup> la force, la noblesse, la sagesse, par l'infirmité, par la basseſſe, & par la folie. Le Sauveur auoit le <sup>u</sup> peuple à sa suite, & à sa deuotion, là où les principaux des Juifs s'endurciffoient en leur obstination, à l'encontre de Iuy. Dieu prefere la cōſcience, à la science. Le grand saint Anthoine, ne voulut estudier, dit S. Athanase <sup>x</sup> en sa vie : Il preferoit la pieté au ſçauoir, dit <sup>y</sup>. Sozomene : Estant interrogé par certain philosophe, comme quoy il pouuoit viure dans la solitude ſans liures ? Il respōdit <sup>z</sup> ne vouloir autre Bibliothéque, que ce beau mōde, & l'economie de la nature, où il studioit les merueilles de la diuinité. La vie de ce S. Anacho-

s. Pro. 3. v. 32

t. 1. Cor. 1. v.  
25. 26. 27.u. Marc. 19. v.  
47. & 48.Principes Sa-  
cerdotum, &  
Scribæ, &  
principes ple-  
bis, quærabat  
eum perdere,  
& non inue-  
niebant quid  
facerent illi.  
Omnis enim  
populus fu-  
pensus erat  
audiens il-  
lum.x. Litteris fe-  
erudiri passus  
non est.y. Lib. 1. c. 13.  
Γεραμελα ἡ  
γδὲ ἵτισατο,  
γδὲ ἴθανεα-  
ζει, ἀπάντη  
αὐγέδοι, ἀς  
προσθύτεοι

τὰς γραμμάτας rapportee par Potiā, seruit d'vn picquac  
 των.  
 Z. Socr. I. 4. c. aiguillon, à S. Augustin, pour franchir  
 18. Πῶς δια- l'embarras des difficultez, quela chair,  
 καρκίσεις, & le sang opposoient au desir d'une  
 παραμυθίας conuersion deseignee dez si long  
 ἐσεγκένεος; temps, & le fit bondir; & s'escrier avec  
 Τὸν ἐμὸν βι- estonnement, <sup>2.</sup> Les ignorans rauissent le  
 θλίαν, οφη, η ciel, & nous avec nostre doctrine, nous veau-  
 γονόταν est. trons dans la chair, & le sang. Par la Theo-  
 a. Tom. I. Confess. lib. 8.  
 c. 8. Surgunt logie de Dumoulin, le Paradis n'est  
 Indoctri, & coe- que pour les doctes, & pour les Rab-  
 lum rapiunt, bins, les plus fçauans : les idiots, &  
 & nos cū doc- les ignorans en hebreu, ne peuvent  
 trinis nostris, espérer le salut: puisque à son dire, l'ar-  
 sine corde, ec- ce vbi volu- ticle fondamental de la foy , qui est le  
 ce vbi volu- tamur in car- triage des vrayes escritures, n'a autre  
 ne & sanguine ! An quia appuy assuré que l'hebreu, lequel les  
 puderet sequi? ignorans ne peuvent entendre. C'est  
 fçauoir reformer l'Eglise, & faire des  
 Boucliers de la foy , en sapant les fonde-  
 mens de la foy.

## 131.

XXIII. TES Prophètes sont semblables  
 aux Renards, disoit Dieu à Israel, par la  
 b. ch. 13. v. 4. bouche <sup>b.</sup> d'Ezechiel. Le genie des her-  
 retiques est vn esprit madré, double,  
 c. Ep. 7. ad caut, & dissimulé. S. Ignace les appelle  
 Antiochenos Θῶντες αἰλουρού pour ce subiet, des loups <sup>c.</sup> ceruiers rusez,  
 des

des Renards contrefaisans l'homme. Cette ruse paroit singulierement en ce qu'ils font tous parade de l'Ecriture, comme le remarquoit iadis Tertullian,<sup>d.</sup> sans toutesfois en auoir que l'ombre, & le nom. *Ils scauent bien,* disoit Vincent de Lerins avec des conceptions, & des paroles triees, que le lecteur lira dans la marge, <sup>e.</sup> *Ils scauent bien que l'ordure, & l'infection de leurs erreurs, ne seroit supportee, si elle se faisoit sentir en elle mesme:* ils font mine de se tenir à l'Ecriture, pour, à la faueur de ses diuins parfums, donner cours à ses infections : semblables à des marchands malins, qui gardent, & debitent des boëtes pleines de poison, soubs le nom & le tiltre de l'antidote. En voicy vne preuve manifeste. Dumoulin fait semblant de ne iurer que par l'Ecriture. On l'oblige à iustifier par icelle, le retranchement de Tobie, Judith &c. Il respond par des maximes generales, & vniuerselles, qui sont de grande consequence, pour estre le fondement de toute sa creance, nulle desquelles ne se trouve dans l'Ecriture. Je prie le lecteur d'ouurir icy les yeux pour bien voir

ποιῶ, ἀνθερόμητος πίστις  
πράξις.

d. De Praescr.  
c. 15. Scriptu-  
ras obtendit,  
& hac suā au-  
daciā statim  
quoddam mo-  
uent.

e. Aduersus  
profanas No-  
uitates, Com-  
monitorii  
primi cap. 35.  
in Biblioth.

Par. Tom. 4.  
H I C fortasse  
aliquis inter-  
roget, an &  
haereticī diui-  
næ scripturæ  
testimonilis v-  
tantur? Utun-  
tut planè, &  
vehementer  
quidem: nam  
videas eos  
volare per  
singula que-  
que sanctæ le-  
gis volumina,  
per Moysis,  
per Regnorū  
libros, per  
Psalmos, per  
Apostolos, per  
Euāgelia, per  
Prophetas. Si-  
ue enim apud  
suos, siue a lie-  
nos, siue pri-  
uatum, siue,  
publicè, siue

in sermonibus, siue libris, siue in conuiuis: siue in plateis: nihil vñquam penè de suo proferunt quod non est in scripturæ verbis adumbrare contetur. Lege Pauli Samosatheni opuscula, Priscilliani, Eunomii, reliquarumque pessimum: certas infinitam exemplorum congeriem, propè nullam omitti paginam, quæ non noui, aut veteris testamēti sententias. Sed rata & solerata sit. Sed tantò magis à ces beaux faiseurs d'articles, soubs le nom des Escritures.

cauendi & perfimescendi sunt, quantò occultiùs sub diuinæ legis umbraculis latitant. Scιunt enim factores suos nulli fere citò esse placitulos, si nudi, & simplices exhalentur; atque idcirco eos, cœlestis eloquii velut quòdam odore aspergunt, vt ille qui humanum facile despiceret errorem, diuina non facilè contemnat oracula. Itaque faciunt, quod hī solent qui parvulis austera quædam tēperaturi pocula, prius ora melle circulinunt: vt incauta retas cād dulcedinem præsenferit, amaritudinem non reformidet. Quod etiam his curæ est, qui mala grama, & noxious succos, medicaminum vocabulis præcolorant: vt nemo fere ubi præscriptum legere gerit remedium, suspicetur venenum.

f. uombre 108. lettre f.

*IMPOSTURES DE DVMOVLIN*  
sur le tesmoignage des Iuifs, touchant les  
liures de Robie, Judith, &c.

SECTION II.

**L**E Singe est tousiours Singe , & 132.  
Damoulin tousiours imposteur.  
Preuoyant , que sur le retranchement  
de Robie , Judith , &c. on le contrain-  
droit d'abandonner son vniue luge ,  
& son vniue reigle de la foy , qui <sup>a.</sup> a Cy dessus  
est sa Bible hebraique , pour l'ancien Te- <sup>nombre 180.</sup>  
stament , il emprunte le tesmoignage <sup>lettre f.</sup>  
de l'Eglise Iudaïque . Le Lecteur lira ses  
propres paroles , icy en marge , <sup>b.</sup> &  
parcourra en suite avec nous , DOVZE  
impostures memorables , que nous y al- <sup>b. DVMOV-</sup>  
lons descourant. <sup>LIN Sc&. 1.</sup>  
<sup>pag 4. & 5.</sup>

L'Apostre au 3.chap.aux Romains , vers. 2. dit , Que les Oracles  
diuins ont este commis aux Iuifs . Or les Iuifs n'ont iamais reco-  
gnue ces liures . On ne les lisoit point es Synagogues : Les Sacrifi-  
cateurs , & Scribes , ne les ont iamais exposez au peuple . L'Eglise de  
l'Ancien Testament est vn tesmoin plus croyable , touchant les li-  
ures de l'Ancien Testament , que l'Eglise Romaine d'aujourd'huy .  
Cat ie parle icy des Iuifs , non tels qu'ils sont aujourdhuy , mais  
lors qu'ils estoient seuls l'Eglise , & le peuple de Dieu . Lisez Iose-  
phe contre Appion , allegue par Eusebe au 10.chap. du 3. liure : là  
vous verrez que l'Eglise Iudaïque ne reconnoissoit point ces li-

## 260 Les Ministres sans foy. Demost. III.

ures de Judith, Tobie, &c. Dont aussi Iesus-Christ, & les Apostres, qui alleguent à T O V T . P R O P O S les liures de l'Ancien Testament, n'alleguent iamais ces liures. Le Sieur Arnoix qui dis que Iesus-Christ, & les Apostres, les alleguent au nouveau Testament, en deuoit produire des exemples. Mais tousiours ceux qui ne parlent que par ouys dire, afferment avec plus d'asseurance. Iesus-Christ au dernier de S. Luc, v. 44. comprend toute l'escripture sous la loy de Moyse, les Prophetes, & les Pseaumes. Sous aucune de ces parties ne peuuent estre compris Tobie, Judith, l'Eclesiastique, Susanne, les Macabees.

I. Il obieete à l'encontre de Tobie,  
Iudith, &c. que les Juifs, lors qu'ils estoient  
seuls, l'Eglise & le peuple de Dieu, n'ont iamais  
recognu ces liures, ni leus ex Synagogues,  
ny exposez au peuple. Suiuant la creance  
de Dumoulin, & des autres Ministres  
en leur Article 3. 4. 5. il ne faut rien  
croire en fait de religion que ce qui  
est escrit és liures Canoniques. Que  
les liures de Tobie, Judith &c. n'ayent  
esté receus par l'Eglise Iudaique, ny  
leus és Synagogues, ni exposez au  
peuple, ne se trouue en aucun liure  
Canonique. Donc il ne le faut croire:  
& Dumoulin est vn imposteur, & sa  
preuve à neant.

II. Dumoulin pourroit presumer  
que ces liures n'ont esté leus és Syna-  
gogues, pour n'auoir esté escrits en  
hebrieu:langue qu'il pourroit preten-

s. Cy dessus  
nombre 1.

dre auoir esté seule recognuë dans la

d. Nôbre 109.  
111. 112. 113.

Synagogue. Nous auons ia<sup>d.</sup> fait voir,

que ces liures ont esté en hebreu, ou

114. 115.

en Caldean, langue cognuë aussi par

les Iuifs, (tesmoin Esdras, & Daniel

escrits<sup>e.</sup> en Caldaique) De plus, nous

e. Cy deuant  
nombre 109.  
lettre g.

auons iustifié,<sup>f.</sup> que ce n'estoit le seul

f. Nombre 122  
& 123. lettre

hebreu, mais aussi la version des 70.

x.y.z.

qui se lisoit dans les Synagogues. Sep-

g. Là mesme.

tante que les Iuifs ont recognu<sup>g.</sup> pour

Prophetes, & pour personnages inspi-

rez de Dieu. Septante la version des-

h. Nombre  
123. lettre u.

quels, le<sup>h.</sup> Sauveur, les<sup>i.</sup> Apostres, &

i. Nomb. 123.  
lettre z.a.b.&  
suiuantes.

toute<sup>k.</sup> l'Eglise Chrestiène a approu-

K. Nomb. 122.  
page 211. let-  
tre c.d.& sui-  
uantes.

ué. Septante qui ont traduit, Tobie,

1. Nombr. 122.  
lettre t.

Judith, & les autres liures pretendus

Apocryphes, qui estoient de ce temps

m. Cité nom-  
bre 113. d.

là, si on en croit S. Epiphane<sup>l.</sup> plus re-

ceuable en ce fait que Dumoulin. Sep-

n. Cité nom-  
bre 114.

tante qui auoient tourné d'hebreu en

grec, l'histoire de Bel, si on en croit S.

m. Hierosme, & S. Athanase; comme

aussi l'histoire de Susanne, & l'Hymne des

trois enfans, au rapport du mesme<sup>o.</sup> S.

Athanase; & Baruc, suivant le tesmoi-

p. Nomb. 111.]  
o. Là mesme.

gnage de S. Cyrille de Hierusalem.

III. Suiuant la maxime de Du-

135.

moulin, il faudroit retrancher de l'Ecriture, les premiers chapitres de la Genese, le Cantique des Cantiques, les premiers & derniers chapitres d'Ezechiel, lesquels on ne lisoit iamais en la Synagogue. Saint

<sup>q.</sup> Hierosme, & deuant luy <sup>r.</sup> Origene,

<sup>Comment. in</sup> nous asseurent, qu'il n'estoit permis de lire Ezech. ad Eu-  
stoch Aggre-  
diat Ezechie-  
lem prophete-  
cam, cuius dif-  
ficultate He-  
breorum pro-  
bat tradicio-  
Nam nisi quis apud eos xata-  
tem sacerdo-  
talis ministe-  
rii, id est tri-  
cesimum an-  
num, impleue-  
rit, nec prin-  
cipia Gene-  
seos, nec Can-  
ticum Canti-  
corum, nec  
huius volumi-  
nis exordium,  
& finem lego-  
re permitti-  
tur, ut ad per-  
fectam scien-  
tiam, & my-  
sticos intel-  
leitus, plenum  
humanæ natu-  
ræ tempus ac-  
cedat.

ces pieces de l'Ecriture, qu'on n'eust atteint l'age sacerdotal, qui estoit de 30. ans; estant besoin d'un esprit fort, & rassis, pour ne point receuoir du dommage de la lecture de ces liures là. Ce n'estoit donc pas synagogues, ni en presence du peuple, indifferentement, qu'on lisoit ces Ecritures, quoy qu'elles fussent estimées diuines. C'est donc un argument bien foible, & vne imposture de Dumoulin, de retrancher Tobie, Judith &c. soubs vne presumption, qui est d'ailleurs legere, & sans preuve, que ces liures ne se lisoient dans la Synagogue. Si cela suffissoit pour eclipsier Tobie, & Judith, il suffiroit pour reitter & les Cantiques, & partie de la Genese, & d'Ezechiel.

<sup>r.</sup> Proem. quatuor homil. in Cantt. Aiunt obseruari etiam apud hebreos, quod nisi quis ad scientem perfectam, maturamque peruenierit, libellum hunc ne quidem in manibus tenere permittatur. Sed & illud ab eis ac-

cepimus custodiri, quandoquidem moris est apud eos omnes scripturas  
et doctoribus tradi pueris, simul & de leprosis, ad ultimum quatuor ista  
seruari, Principium Genesis in quo mundi creatura describitur, & Eze-  
chielis principia in quibus de Cherubim refertur, & finem in quo templi  
redicatio continetur, & hunc Cantici Canticorum librum.

**IV. Dumoulin continué par ses axiomes, de saper tous les fondemens**

136.

de la foy. Il retranche *Tobie, Judith &c.*

par ce<sup>s</sup> que les Juifs ne les ont reconquis,<sup>s. Cy dessus nōbr. 132.b.</sup>

& qu'on ne les lisoit en la Synagogue. Sur

cette maxime on pourra retrancher

l'histoire de Job, de Ruth, des Juges, d'E-  
sther, l'Ecclesiaste, les Proverbes : op-

niastrant que les Juifs ne les ont ja-  
mais recognus, & qu'on ne les lisoit

en la Synagogue, & alleguant pour

toute preuve, que l'Ecriture ne dit

que ces livres ayent été receus, ny

leus en la Synagogue ; & qu'il ne faut

receuoir que ce qui est ez escriptures,

suiuant les maximes des t. Ministres.<sup>t. Cy dessus nombre 1.</sup>

Le Sauveur entra en la Synagogue, &

y leut le passage d'Esaié, dont nous par-  
lions tantost, en S. Luc ch. 4. v. 6.

On lisoit ez Synagogues, la loy, & les Pro-<sup>u. nombre 64 & 123.parag.</sup>

phetes, Act. 13. v. 15. S. Luc adiouste

que tous les iours du sabbath, on y lisoit Moysé,

ch. 15. v. 21. S. Paul expliquoit les escri-  
tures en la Synagogue de Thessalonique, Act.

264 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
17. v. I. 2. 3. Mais on ne sçauoit trouuer d'as l'Escriture qu'on aye leu en la Synagogue, ou expliquée, l'histoire de Job, des Iuges, de Ruth, ou d'Esther, l'Ecclesiaste, ou es Proverbes : S'il faut retrâcher de l'Escriture, toutes les pieces, que l'Escriture ne dira auoir esté leuës ez Synagogues, & donnees au peuple Iuif, tous ces liures seront Apocryphes.

V. Dumoulin fait condescendance de  
137. nous obiecter le tesmoignage des Iuifs, pris lors qu'ils estoient le seul peuple de Dieu, & la vraye Eglise, auquel temps, il  
x. Cy deuant n'ont dit il, reconnu les liures de Tobie, Iudith, &c. Soudain apres, au lieu de nous alleguer les Prophetes, ou les Anciens Sacrificateurs, vn Aaron, vn Eleazar, vn Sadoch, vn Samuel, vn Onias, & tels autres, qui ont esté signalez durant la loy ancienne, il emploie le seul Iosephe contre Appion, & veut nous faire parler la vraye Eglise Iudaique par la bouche du seul Iosephe. Iosephe qui naquit quatre ans apres la mort de Jesus-Christ ; Iosephe qui soustint le siege, contre Titus enuoyé de Dieu pour ven-

venger la mort de Iesus Christ, sur ce  
peuple réfractaire, & qui fut fait pri-  
sonnier par les Romains durant cette  
guerre, comme luy-mesme le <sup>y.</sup> rap- <sup>y. De Bello 1.  
3. & 4. & lib.  
1. contra Ap-</sup>  
porte. Iosephe qui a été en vogue du-  
rant le plus fort de la haine des Juifs pion.

contre les Chrestiens ; qui n'a été du  
peuple de Dieu, ains du peuple <sup>z.</sup> aban- <sup>z. Terem. 12.  
v. 7. & 8.</sup>  
donné de Dieu, peuple <sup>a.</sup> endurcy & aveu-  
glé tout à fait ; peuple duquel Saint <sup>a. 2. Cor. 3. v.  
14. & 15.</sup>

b. Paul disoit, *Ils ont massacré Iesus Christ,* <sup>b. 1. Thessal.  
2. v. 15. & 16.</sup>  
*& les Prophetes, ils nous persecutent, ils des-*  
plaisent à Dieu, ils se bandent contre tous les  
hommes, ils nous empeschent d'annoncer le sa-  
lut aux Gentils, à ce que leurs pechez arri-  
uent à leur comble : *Car la cholere de Dieu, est*  
*sur iceux, iusqu'à la fin : peuple lequel ana-*  
*themarizoit tous les iours, en la Synagogue,*  
*par trois diuerses fois, Iesus-Christ, & le Chri-*  
*stianisme, au rapport de S. Hierosme.* Du- <sup>c. Tom. 4. in  
caput 5. Es. v.  
19. Principes  
Iudæorū pro-  
uocati à Do-  
mino ad poe-  
nitentiam, &  
postea ab A.  
postolis eius,  
vsque hodie  
persecutant  
in blasphem-  
iis, & ter-  
per singulos</sup>  
moulin est de ceux qui ne croient, di-  
ent-ils, qu'à l'escriture, & cependant  
sur le tesmoignage du seul Iosephe  
ennemy de Iesus-Christ, il casse Tobie,  
Judith &c. & reiette dix mille clauses  
de l'escriture. Il est vray que Iosephe,  
forcé par les miracles de Iesus-Christ

dies, sub nomi  
ne Nazareno-  
rum anathe- louë le Sauveur, & l'appelle, <sup>d.</sup> homme  
matizant no- sage, si toutesfois il est permis de l'appeller  
men Christia- num.  
d. Libro 18. homme, ayant fait des œuures miraculeuses,  
Antiquit. Iud.

c. 4. <sup>E</sup>stant apparu en vie trois iours apres sa  
Tlyelai <sup>τὸν καὶ</sup> mort : louange qui se retrouue en ses  
Tētōn <sup>τὸν κηρο-</sup> escrits, & <sup>e.</sup> qu'Eusebe, & S. <sup>f.</sup> Hieros-  
Φδς ἀνὴρ, <sup>εἰ-</sup> me ont accueilly long temps y a com-  
τὸν δέσποτον κηρ. me venant de luy. Mais cette confes-  
ην γράμματος <sup>τὸν</sup> sion tourne à la plus grande confu-  
δόξαν <sup>τὴν γραμ-</sup> sion de son aucteur. Car pour cela il ne  
ποικαλος <sup>μὲν</sup> s'est pas conuerty au Christianisme:  
ἀνθρώπων <sup>τὸν</sup> ains au contraire il a tasché de dé-  
ιδον <sup>τὸν αληθῆν</sup> tourner & corrompre les propheties,  
δεκομένων. <sup>τὸν</sup> qui portoient que le Messie viendroit  
πολλας <sup>μὲν</sup> enuiron ce temps-là, & regneroit par  
ληπίκας <sup>τὸν</sup> tout l'vniuers, apres la fin des <sup>g.</sup> Roys,  
γάγετο. <sup>τὸν</sup> Xristos & des Ducs, de Iuda, & apres les 70.  
τὸν, καὶ ἀντὸν, h. sepmaines de Daniel, forgeant par  
αὐδεῖσης <sup>τὸν</sup> vne flatterie, & depravation insupor-  
δεῖσην ταρπί-<sup>την</sup> table, que ces propheties se rapor-  
ταν <sup>τὸν</sup> επιτελεμένο-<sup>τον</sup> toient à l'Empereur <sup>i.</sup> Vespasian, & non à  
τὸν Πιλάτου, Iesus-Christ. Quelle Religion peut-  
σον επιπονα-<sup>το, οὐδὲ ταρπί-</sup> on esperer apres les attentats de Du-  
τον <sup>τὸν αγαπή-</sup> moulin, lequel corrige l'escriture, par  
σαντος. <sup>τὸν</sup> i. φάντα-<sup>τον</sup> le seul tesmoignage d'un homme li-  
γόντινον <sup>τὸν</sup> uré de Dieu en sens reprouué, des-  
ρεπαντινόν <sup>τὸν</sup>

pourueu de la grace du Sainct Esprit, ennemy capital du Christianisme?

*μάνια, οὐδὲ ἀντεῖσθαι εἰρηκότων. εἴς τε γὰρ τὸν χριστιανὸν δόπον τέτταν ἀγομαν-*  
*μένων ἐγκέπελιτε τῷ φύλῳ.*

e. Histor. Eccles. lib. I.c. 10.

f. De script. Eccles. in Iosepho.

g. Gen. 49. v. 10.

h. Dan. 9. v. 24. 25. 26. 27.

i. Libr. 7. De Bell. Iud. c. 12. Τὸν δὲ επέργαν αὐλές μάλιστα ποσὶ τὸ πόλεμον, λιβυκὸς ἀμφίβολος δεσμὸς καὶ τοῖς ἵεροῖς θρησκευμάσιν, αἱς τῷ τοιαυτῷ εἰσῆνον, διπλὸν τὸν κώρεας τὴς ἀρχῆς τὸν οἰκουμένην. Τέτοιοι μὲν ὡς δικένοι εξέλαθον, Εἰ πολοὶ τὸ σοφῶν επιλανθάνονταν ποσὶ τοιούτοιν. εἰδίλλοι δὲ ἄμα τὴν τοιούτην Οὐεστασιανὸν τὸ λόγιον πηγεονταν, διπολεύθεντος ἐπὶ Ιεραπετράπορος.

138.

V I. Dumoulin pretend que le silence de Iosephe serue de loy à l'Eglise Chrestienne , & qu'on eclipse de l'escriture Tobie, Judith, &c. parce que Iosephe n'en a pas fait mention: A ce compte, il faudra retrancher de l'escriture tout ce que Iosephe aura obmis , & prendre, pour reigle de la foy, la creance d'un Juif ennemy iuré du Messie. Ainsi est-il iuste que l'esprit d'heresie, pousse, & violente Dumoulin, pour le comble de son endurcissement, à donner creance aux juifs ennemis de Dieu , apres l'auoir refusee à l'Eglise legitime espouse du mesme Dieu. Il est vray que Iosephe s'oblige d'entre, <sup>K.</sup> à suiure pas à pas l'escriture , sans y rien changer, oster, ou adiouster, mais c'est

K. In Proœmio Anti-quit. Iud.

τέτταν, Δι.

L 1 2.

*ταῦτα τοιούτα* vne promesse de Iuif; & vne iactance  
*εἰς τὸ παρόν* illusoire , à la faueur de laquelle il es-  
*μάλιστας εἰ-* pere tromper d'autant plus aisément.  
*ἀπογείρειν*, Qui ne sc̄ait que Iosephe n'a fait au-  
*εἰς τὸ παρόν*, cune mention de l'histoire de Job , soit  
*τηπάρτι*.

1. Cy dessus  
nombre 125. Qui ne sc̄ait que Iosephe n'a fait au-  
 cune mention de l'histoire de Job , soit  
 par animosité , & par vne enuie here-  
 ditaire aux Iuifs , à l'encontre des Idu-  
 means , desquels Job estoit<sup>1.</sup> issu , soit  
 par haine des Chrestiens , les myste-  
 res desquels ont esté reuelez expresse-  
 ment à Job , comme la<sup>m.</sup> resurrection des

*m. Job 19. v. 25. 26. 27.*

*n. c. 14. v. 4.* corps glorieux , le peché<sup>n.</sup> originel , le<sup>o.</sup> ra-  
 chapt du Messie : Si le silence de Iosephe  
 faceremundū, de immundo conceptum  
 semineꝝ iuxta &c. suffisoit pour les reitter , il fau-  
 LXX. Tis xii. droit , de mesme , retrancher Job receu  
 Σαρὸς ἵσαι δόποντος αλ- p. par les Ministres , & se ranger avec  
 λ' adorans εἰν τῷ Luther , & les autres ennemis de ce  
 βιος αὐτοῦ ἵση liure . L'idolatrie du peuple<sup>r.</sup> Iuif , lors qu'il  
 ἔγν. adora le veau d'or , Le chastiment de<sup>s.</sup>

*o. cap. 19. v. 25*

*p. Cy dessus* Marie frappee de lepre , pour auoir mur-  
*nombre 1.* muré contre son frere , Le meurtre de<sup>t.</sup>

*q. Cy devant*

*n. 3.* Exod. 32. v.

*r. Exod. 32. v.* l'Egyptien , commis par Moyse , animé du  
 zele de ses freres captifs , & cent pie-  
 ces semblables , ont esté obmises du  
 tout par Iosephe : S'il ne faut receuoir  
 le vieux Testament , que de la main de

*s. Num. 12. v.*

*t. Exod. 2. v. 12*

ce Juif, toutes ces parties de l'escriture seront douteuses : l'obmets les fables, & mensonges grossieres que Iosephe debite frequemment, pour parole de Dieu, contre l'expresse parole de Dieu, apres auoir iuré qu'il ne dira rien hors l'escriture. Il dit<sup>a.</sup> que l'arbre du fruit, prohibé à Adam, estoit doué de connoissance. Adam n'auoit, à son dire, la charge de cultuer le Paradis terrestre, tout y deuoit naistre de soy-mesme, & sans culture: Si on l'en croit, Adam ayant le peché, n'estoit immortel, ains deuoit-il viure, seulement, vne longue, & chesnuë vieillesse. Il est en doute<sup>b.</sup> si le passage de la mer rouge arriua casuellement : Il estime que l'on ne passa le Jordain<sup>c.</sup> à pied sec, à la face de l'Arche ; qu'Abel offrit du lait en sacrifice, & que Cain appaisa Dieu, & obtint de luy son pardon, & cent autres faussetez de mesme estosse. L'esprit de Dieu, & l'esprit de Iosephe, guide de Dumoulin au choix des Escriptures, sont appointez contraires.

y. Ibid. γῆς τε Γάγγος ἀντίλαθη, Εἰ τὸ ζῆν εἰς μακρὰν ὁρίουν γένοιτο.  
z. 2. Ant. c. vlt. in fine iugēthi odōs Διαθαλάσσης, εἴτε καὶ βόλων θεῶν, εἴτε καὶ ἀνθεμέλων, &c.

a. lib. 5. Antiq. c. 1. Ως δὲ τοῖς ἱερεῦσι πρότοις ἐμβᾶσιν, πορευότως ἔδοξεν

270 Les Ministres sans foy. Demosth. III.

ο ποταμος, ο μεν βάθεις ἐπεσχημένος, οτι καχληκος τῷ μὲν πολὺν ἔναν  
μὲν οὐδὲν τὸ πούν αὐθὶ ψωφίζειν ἀντὸν τῇ βίᾳ, επὶ τῷ ἑδαφῷ κειμένος,  
παντες οὐδὲν θερπιλέως ἐπορέουσι τὸ πούνον οἷον οὐθὲος αφεῖπε ποιήσει,  
τοιςδέ καλοῦστες. ἕπονται οὐ μέσῳ οἱ ιερεῖς οὓς διαβαίνει τὸ πλῆθος,  
καὶ ταύφαλοις αὐθάμενοι τόχην.

b. lib. i. Antiq. cap. 3. ἐπηγεγκει Αβελος οὐ γάλα, καὶ τὰ ωφρότοντα  
τὸ βοσκημάτα, Ibidem, τὸ μὲν ἐπὶ τῷ φόνῳ τιμωρίας ἀντὶν ἀφίει, θυ-  
σίαν τε ἐπιτελέσαντα, Καὶ δι' αὐτὸν ικετεύσαντα, μὴ λαβεῖν ὄρμην ἐπ' αὐτῷ  
χαλεπωτέραν.

VII. Nous auons des reproches  
139. tres-iustes contre Iosephe sur le triage  
des Escritures saintes : Il s'estoit

c. In proœm. persuadé, c. que les 70. n'auoient traduit,  
Antiquit. que la loy, ou les cinq liures de Moysé. Les  
Οὐδὲ πλὴν πα- Docteurs non de la Synagogue re-  
μάνος ἐφθη λαβεῖν τὴν  
εὐαγγελίου, reprouee, mais bien de l'Eglise Chre-  
απὸ τὸν λα- stienne; eminens en sainteté, & en  
γεια τοις δέροις σçauoir, preferables en ce point à Io-  
τεμφθέντες sephé, font estat de s'opposer à cette  
στητοις, απεις τὴν sienne persuasion erronée. S. Hieros-  
Αλεξανδρέαν. me d. respond à la calomnie de ceux  
qui l'estimoient ennemy des 70. qu'au  
d. Hieron. contraire, il a expliqué les Prophètes, & sui-  
Tom. 2. Apo- uant l'hebrieu, & suiant les 70. Pour les  
log. 2. adu. pseaumes, qu'il a coutume de les chanter se-  
Rufin. Egône tuerpates ali- lon la traductio des 70. & de fait és Com-  
contra sep- tuaginta in- mentaires sur tous les grands, & petits  
terpates ali- quid sum locutus, quois Prophètes, S. Hierosme cite commu-  
ante annos plurimos, di- nement les 70. Saint e. Irene, S. f.  
ligentissime emendatos, Iustin martyr. S. Clement g. Alexan-  
meæ linguae

drin, S.<sup>h</sup> Hilaire, S.<sup>i</sup> Epiphane, S.<sup>k</sup> Cyrille de Hierusalem, S.<sup>l</sup> Augustin en sont aussi d'accord. S.<sup>m</sup> Chrysostome allegue le Prophete Esaie, S.<sup>n</sup> Hierosme fait mention de l'histoire de Bel, S.<sup>o</sup> Cyrille reçoit Baruc, le tout de la main des <sup>70</sup>. S.<sup>p</sup> Epiphane teste, que mesme les liures tenus lors pour apocryphes, auoient esté traduits par eux: S.<sup>q</sup> Athanase reçoit Susanne, Bel, & l'hymne des 3. enfans, comme parties Canoniques de Daniel, soit dans l'hebrieu, soit dans les <sup>70</sup>. L'esprit de prophetie <sup>r</sup> qui accompagnoit les <sup>70</sup>. ne donne pas peu d'autorité aux liures qu'ils auront traduits: l'erreur de Iosephe, sur cet Article ne la fçauroit inualider.

*εἰ δι ἡς φάσονται καὶ τὸ Μανοῦλιον, Εἴ τοι ἀπόλυτον αὐτὸν τὸν θεόν τον Ελλήνα γεγένθη γεράμιαν, γνώτω τοῖς ἐξανθεῖς κοινωχῶν ισοχιαῖς, ὅτι Πτολεμαῖος, &c.*

*g. Clem. Alex. lib. i Strom. Ερμηνεύεται δὲ τὰς γραφὰς, τὰς τε Ἑρμές, καὶ τὰς απόφηνας, εἰ τοῦ Εβραίων Διδάσκαλον, εἰς τὴν ἑπτάδα γηλάτινον φασίν.*

*h. Hilar. Proœm. in Psalmos, Septuaginta transferendi ex hebreo sermone in grecum, totius legis cura mandata est. Ibidem in Ps. 2. Hi psalmos inter cæteros libros transferentes, in numerum redegerunt.*

*i. Epiphanius de Pond. fecta. 3. ἐκοσμεπτότε βιβλοι αἱ ἑπταὶ, Επιδιάθεται, ἔποιος δὲ καὶ δύο καὶ τὴν τε ἀλφαριθμὸν παρὰ Εβραιοῖς συγχέωσιν ἀριθμόμενην, ἥρμηνέθνοισι,*

*K. Cyrill. Hieros. Catech. 4. Illum. Τῶν ἰβδομήκοντα τὰς εἴσοδοι δύο βιβλίας μαργίσασκε, Υούτες εγώ δεσποι, nombre 111. page 183.*

studiosis dedicatos  
quos quotidie  
in conuentu  
fratrum edis-  
tero, quorum  
Psalmos iugis  
meditatione  
decantos tam  
fultus eram,  
ut quod in  
pueritia di-  
dici, senex  
oblivisci vel-  
lem: vniuersi  
tractatus mei  
horum testi-  
moniorum texti  
funt. Comme-  
tariorum in XII.  
Prophetas, &  
mean, & 70.  
editionem,  
edisserunt.

e. Iren. 1.2. c.  
25. Vide su-  
prā numero  
123. littera b.  
pag. 227. &  
228.

f. Iustin. Ex-  
hort. ad gent.

1. August. T. 3. l. 1. De doct. Chr. c. 15. Et latinis quibuslibet emendandis  
græci adhibeantur, in quibus 70. interpretum, quo ad vetus Testamentum  
attinet, excellit auctoritas.

m. Chrysost. homil. 5. in Matth. citat illud Es. 7. Ecce virgo concipiet,  
inxia 70. & subdit, Καὶ ἡ παρθένος ἀπειπούση ἔχοσι τὸ δικαῖον, οἱ  
ἰερόφεντοι ταῦτα.

n. Cy dessus nombre 113. lettres d.

o. Cy dessus nombre 111.

p. Cy dessus nombre 112. lettres t.

q. Cy dessus nombre 114.

r. Cy dessus nombre 122. page 207. 208. 209. 210. & fuiantes.

### VIII. Quand bien l'Eglise Iudaique

140. n'auroit pas recognu les liures de Tobie, Judith, &c. il ne s'ensuit pas, que l'Eglise Chrestienne les doive reitter. Dieu ne descouvre pas tous ses mysteres tout à coup. Et pourroit-il auoir reserué à l'Eglise la cognossonce , de ce, qu'il auroit caché, à la Synagogue. C'est à son Eglise que le Sauveur pro-

Matth. 16. v. 18 mit, Que iamais l'enfer ne pourroit rien, contre elle ,

Matth. v. der. Je suis avec vous tousiours iusqu'à

Ioann. 14. v. la fin du siecle. L'enuoyeray mon Esprit qui de-

16. c. 16. v. 13. meurera avec vous eternellement: Il vous en-

seignera, en toute verité. L'Eglise est la colom-

1. Timoth. 3. ne, & appuy de la verité. Mes paroles ne par-

v. 15. tiront point de ta bouche, ni de la bouche de ta

semence, ni de la bouche de la semence, de ta se-

1. Es. 59. v. 21. mence , eternellement , auoit dit la verité

mesme, par Esaie, parlant à cette Eglise. La plenitude des graces, y est plus

grande , le contract de l'alliance est

eternel avec cette Eglise ; il n'estoit

que temporel avec la Synagogue.

Nous auons fait voir<sup>s</sup> cy-dessus, que <sup>s. Nombre 28.  
29. 30. 31.</sup> plusieurs pieces, mesme du nouveau  
Testament, ont demeuré, pendant  
quelques siecles, sans estre autorisées  
par vn aduetu general de l'Eglise.  
Cependant plusieurs les obmettoient  
<sup>t.</sup> dans leur Canon, attendant que <sup>t. La même</sup>  
l'Eglise en eust determiné: Nous l'auōs  
verifié touchant l'Apocalypse, l'Epistre  
aux hebreux, les Epistres de saint Jude, de S.  
Jacques, <sup>et</sup> les dernieres de S. Pierre, <sup>et</sup> de  
S.Iean. De mesme la diuine prouiden-  
ce pourroit auoir reserué à l'Eglise  
Chrestienne la decision de cette con-  
teste, en faueur de Tobie, Iudith, <sup>et</sup>c. La  
prophetie d'Enoch, le debat de S. Michel  
avec sathan, à raison du corps de Moysé, se  
lit à present dans S.<sup>u.</sup> Jude: Le mes- <sup>u. verset 9:</sup>  
lange de l'eau, avec le sang de l'allian- <sup>14. 15.</sup>  
ce, duquel le peuple fut arroussé, est  
attesté par S.<sup>x.</sup> Paul, comme aussi que <sup>x. Hebr. 9. v.</sup>  
l'vrne de la manne, & la verge d'Aa- <sup>19.</sup>  
ron furent mises dans <sup>y.</sup> l'Arche, & que <sup>y. Hebr. 9. v.</sup>  
Iannes <sup>z.</sup> <sup>et</sup> Mambré, resisterent à Moysé. <sup>4.</sup>  
La miraculeuse vertu de la piscine <sup>b. 2. Timoth.</sup>  
probatique est descrite en S.<sup>x.</sup> Iean.  
Caluin en l'harm. sur S. Matth. <sup>a. Iohann. 5. v.</sup> 12. <sup>a. 2. & seqq.</sup>

274 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
v. 27. enseigne qu'il est parlé là par le  
Sauveur, des *Exorcistes*, qui estoient com-  
munement en usage parmy les iuifs : à quoy  
aussi il rapporte le ch. 19. des Actes v. 13.  
La celebrité de la feste de l'*Encenue*, ou de  
la *Dedicace du temple*, celebree en hyuer,  
<sup>b. Ioann. 10.</sup>  
<sup>v. 22.</sup> est auctorisee par S. <sup>b.</sup> Iean, & par la  
presence du Sauveur. Aucun de ces  
articles ne se trouve dans l'ancien Te-  
stament, fors la feste de la *Dedicace*, men-  
<sup>c. 1.1.c.4. v.</sup>  
<sup>56. & 59.1.2.c.</sup>  
<sup>10.v.8.</sup>tionnee aux *Macabees* : mais nos ad-  
uersaires les rejettent. Suiuant les axio-  
mes de la reformation pretendue, ce  
n'estoient des articles de foy, durant  
l'ancienne loy, pendant laquelle on ne  
<sup>d. Cy dessus</sup>  
<sup>nombre 1.</sup> deuoit rien croire, dient <sup>d.</sup> les Mi-  
nistres, que ce qui estoit escrit dans le  
vieux Testament. A present ce sont  
autant d'articles de foy, puis que ce  
sont des parties de l'Ecriture : neant-  
moins ces mesmes articles concernent  
l'ancien Testament. Sur ces considé-  
rations la vérité forcera nos parties  
d'accorder, qu'il n'y a point d'incon-  
uenient, en ce que l'Eglise Chrestien-  
ne reçoiue par un consentement uni-  
uersel, quelque vérité, concernant le

vieux Testament , quoy que pendant iceluy elle n'ait esté si auctorisee: Et n'y auroit-il rien d'absurde , si Dieu auoit voulu reseruer l'adueu vniuersel , & l'approbatō generale , de *Tobie* , *Judith* , &c. à l'Eglise Chrestiēne : nō plus qu'il n'y a rien à redire en ce que la prophétie d'*Enoch* , ne se trouue auctorisee dans le vieux Testament , mais bien dans le nouueau , par S.*Jude* , trois milles , & tant d'annees , apres ; les Anciens juifs ayant fait refus de la receuoir au rang des escritures , si on en eroit S.<sup>e</sup> Augustin , apres Origene , <sup>f.</sup> & <sup>g.</sup> Tertullian . Ainsi cette consequence de Dumoulin sera vne hapelourde , & vne imposture manifeste , *L'Eglise Iudaïque* n'a recognu les liures de *Tobie* , *Judith* &c. Donc ce ne sont des pieces de l'escriture , & de la parole de Dieu .

<sup>e.</sup> August. T. 5. 1, 15. De Ciu. c. 23. Scripsisse nonnulla diuina Enoch illum , septimum ab Adā , negare non possumus ; cū hoc in epistola Canonica Iudas Aposto-

lus dicat : sed non frustra non sunt in eo canone scripturarum qui seruabantur in templo hebrei populi , succedentium diligentia sacerdotum . Cur autem hoc nisi quia job antiquitatem , suspectæ fidei iudicata sunt , nec vtrum hæc essent , quæ ille scripsisset , poterat inueniri .

<sup>f.</sup> Tertull. de hab. mul. c. 3. Scio scripturam Enoch non recipi à quibusdā , quia nec in armarium Iudaicum admittitur . Opinor non putauerunt illam ante cataclysmum editam , post eum casum orbis , omnium abolitionem , saluam esse potuisse .

<sup>g.</sup> Orig. homil. 28. in Num. Libelli Enoch nou videntur apud hebreos in auctoritate haberī .

IX. Dumoulin est vn imposteur, 141.

M<sup>m</sup> 2

276 Les Ministres sans foy. Demost. III.

non seulement en ce qu'apres auoir promis le tesmoignage de l'Eglise Iudaïque, lors qu'elle estoit le peuple de

<sup>h. Cy dessus</sup>  
<sup>Nombre 132.</sup>  
<sup>lettre b.</sup> Dieu, il ne fait <sup>h.</sup> parler que le seul Iosephe, Prestre de la synagogue, abandonnee, & reprouee de Dieu : mais encores, en ce qu'il allegue le mesme Iosephe, faussement, & en vray imposteur. Cet homme est malheureux à rencontrer voire vne seule verité: Il ne cognoit autre gibbier que la mésonge.

<sup>f. Là mesme.</sup> Lisez, dit-il, <sup>t.</sup> Iosephe contre Appio, rapporté par Eusebe l. 3. ch. 10. là vous VERREZ que l'Eglise Iudaïque ne recognoissoit point ces livres, de Tobie, Judith, &c. Il n'y a celuy, qui lisant cette tirade de Dumoulin, prononcée avec tant d'asseurance, ne creust la citation véritable, & qu'il ne faut qu'auoir des yeux, pour VOIR dans Iosephe, que l'Eglise Iudaïque n'a receu oncques Tobie, Judith, ET CÆTERA, c'est à dire, l'Ecclesiastique, la Sagesse, Susanne, Bel, l'hymne des trois enfans, les restes d'Esther, & les deux livres des Macabees. L'imposture est si eshortée, & sans front, que dans ce livre de Iosephe, ny dans l'Eusebe qui en ra-

porte le fragment, il n'est parlé du tout, de Tobie, ny de Judith, ni des autres livres compris sous l'et cetera, de nostre homme. C'est icy où ie prie le lecteur d'ouvrir les yeux, & d'employer son attention. Voicy les propres paroles de Iosephe, au liure i. contre Appion, rapportees par Eusebe l. 3. ch. 10.

C'est à bon droit, ou plustost avec nécessité, qu'il n'est pas libre à vn chasqu'un d'escrire, n'y ayant pas Escriptures, voire le moindre desaccord ex Escriptures; les seuls Prophetes ayant appris, par inspiration divine, ce qui estoit long temps devant, & criuant ce qui se passoit, tout ouuertement, de leur temps. On ne voit pas parmy nous, une miliace de liures, qui se contrariant, & ne s'accordent pas, mais seulement vingt & deux liures qui contiennent la description de tout le temps, LES AVCTORISEZ à bon droit: De ces vingt & deux, les cinq sont de Moysé: depuis la mort duquel, jusqu'au Royaume d'Artaxerxes, qui regna apres Xerxes Roy des Persans, les Prophetes ont escrit en treize livres, ce qui se passoit de leurs temps. Les quatre livres qui restent contiennent les hymnes addressez à Dieu, & des documens, pour les mœurs des hommes. Depuis Artaxerxes jus-

K. Iosephus  
lib. i. contra  
Appionem

ταγκαῖς,

ἀποφοίενοις

διά-  
νοσ τὸν τότεν

φωνίας, ἀπο-  
μόνων τὸν τότεν

φητὴ τὸν μὲν  
ἀρολάτων, καὶ

παλαιότατος,

τοῖς τὴν επί-  
θετὴν διὰ

τὸν τότεν

σαφῶν, συγ-  
καθίστασι, &

μυριάδες βι-  
βλίων ἐστι

ταῦτα οὐκ ἔ-  
πειστο

nos βιβλία, qu'à nostre temps, on a escrit tout ce qui s'est  
passé mais non, avec vne auctorité pareille à celle qu'auoient les Escritures precedentes,  
pour n'y auoir eu, vne entresuite exacte des  
Prophetes. A tant Iosephe ; la seule lec-  
ture duquel, met en evidence plufieurs  
impostures de Dumoulin : Car I.

Iosephe ne nomme ny Tobie, ny Judith,  
ny Baruc, ny aucun liure de ceux qu'on  
nous conteste : moins encores dit-il,  
que l'Eglise Iuifue ne les aye iamais  
recognus : & c'est neantmoins ce que  
nous pensions lire en termes exprez,  
ou, VOIR tout ouuertement, dans Iosephe,  
suiuant la promesse de Dumoulin.  
2. Iosephe dit, qu'il y a 22. li-  
ures seulement : sans en specifier aucun,  
fors les cinq de Moyse. Si on compte, par  
le menu, tous les liures de l'ancien Te-  
stament, receus mesme par nos par-  
ties, on en trouuera plus de 22. Les 4.  
grands, & les 12. petits Prophetes, avec les  
cinq de Moyse, en font vingt & un : y ioi-  
gnant Iosué, les Iuges, Ruth, les 4. des  
Roys, les deux des Chroniques, Iob, les Pse-  
uropes, Jérusalem, aumes, Esther, les Cantiques, l'Ecclesiastis-  
te, les Proverbes, les deux d'Esdras, le  
tous au total.

nombre croistra , beaucoup plus au-delà de 22. De la sorte Dumoulin ne trouuera son compte , dans le calcul de Iosephe, son unique garant. La où si on en comprend plusieurs en vn, les Iuges , & Ruth , ensemble ; les 4. des Roys ensemble ; de mesme les deux des Chroniques ; les deux d'Esdras ; les 12. petits prophetes ; & les 4. grands prophetes ; ou bien tous les Prophetes ensemble ; comme aussi tous les sapientieux ; le nombre diminuera : mais de la sorte il ne sera malaisé , de r'encôtrer place pour Tobie, Judith , Baruc , la Sapience & l'Ecclesiastique : Iosephe ne s'est expliqué plus auant. Dumoulin doncques est vn imposteur , faisant semblant , que Iosephe retrâche Tobie, Judith &c. 3.

Dumoulin ne voudroit pas exclurre Daniel , du rang des liures Canoniques receus par Iosephe. L'histoire de Sua sanne , de Bel , & du Dragon , & l'hymne des 3. enfans , sont<sup>1</sup> parties de Daniel , suivant l'hebrieu ancien , & suivant les 70. Pourquoy donc les exclurre , en vertu du tesmoignage de Iosephe , qui n'en a point parlé , soubs vn & autres

τοις ἔργον-  
κας τε βίοις  
περιήγουσιν.  
Από δὲ Αἰθα-  
λέργες , μεχρι  
τὸν καθ' ἡμέας  
χρόνος , γι-  
γγαντας πάν  
τες εἰκαστα. Πιστ-  
ως δὲ ὅτι  
ποιας ἤγιον-  
ται τοις αὐτοῖς  
ταῦτα . Διὰ τὸ  
μὲν γενεστας  
τούς τε προ-  
φητας ἀνεβη  
διαδοχήν.

1. Cy dessus  
nombre 113.  
114, 115, 116.

280 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
du Dumoulin? 4. Iosephe reçoit  
ce qui auoit esté escrit, depuis Moysé,  
iusques à Artaxerxes: l'histoire de *To-*  
*bie*, & de *Iudith*, & la Prophétie de *Ba-*  
*ruc* secrétaire de Ieremie, se r'encon-  
trent en cet entretemps: Pourquoy  
donc les retranchera-on, sur le témoi-  
gnage de Iosephe? 5. Il n'y a rien  
dans Iosephe qui fauorise plustost au  
liure de *Iob*, qu'à celuy de *Tobie*, ou de  
*Judith*: attendu mesmement que Iose-  
phe n'a fait mention de l'histoire de  
*Iob*: Pourquoy donc eclipsera-on,  
non *Iob*, mais bien *Tobie*, & *Judith*, sur  
le témoignage de Iosephe, qui ne  
parle non plus, de *Iob*, que de *To-*  
*bie*? 6. Iosephe ne dit pas que l'E-  
glise Iudaique retranche de l'histoire  
diuine, tout ce qui se trouve depuis  
Artaxerxes, mais seulement, que ce qui  
est depuis ce temps là, n'est pas estimé de pa-  
reille auctorité, parce que l'entresuite des Pro-  
phetes, n'a esté si exacte, comme elle estoit au-  
parauant. Parmy les liures Canoniques,  
les vns sont plus auctorisez que les au-  
tres. Ceux qui ont esté toufiours re-  
ceus, sont plus receuables, & à plu-  
sieurs

sieurs tiltres, à raison de cet adueu plus vniuersel: quoy qu'ils soient tous parolle de Dieu. *L'Apocalypse, l'Epistre de S. Jacques, & les autres liures du nouueau Testament.* receus posterieurement, ne sont de pareille auctorité , *eu esgard à nous,* & à nosre cognoscance , avec ceux qu'on a receus d'abord vniuersellement.

7. Iosephe dit, *qu'il n'y a que 22. liures qui soient LES<sup>m</sup>. AVCTORISEZ<sup>m</sup>.* Tà περιεργά διατάσσεται à bon droit, dōnant à cognoistre par cet article (LES) qu'il l'entend d'un adueu, & d'un auctorité plus signalee , de mesme air, à proportion, que l'on dit, Ciceron estre l'orateur Romain, Aristote le Philosophe : ce qui n'empesche pourtant, qu'il n'y ait d'autres Orateurs, & Philosophes; quoy que non avec cette eminence : Comme aussi Iosephe ne pretend pas exclure les autres liures posterieurs à Artaxerxes, ni chocquer leur auctorité. Tesmoin qu'apres auoir dit qu'il n'estoit permis d'escrire sans adueu, & de sa propre auctorité, il adiouste , que l'*histoire depuis Artaxerxes* auoit esté escrita par le menu, partant avec adueu, & cōmission: mais non avec pareille

282 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
auctorité : par ce que l'entresuite des Prophètes, n'estoit si exacte qu'auparauant. Termes par lesquels il ne refuse pas de donner creance à ces histoires posterieures, mais seulement de leur deferer à l'egal des precedentes : comme aussi il n'exclut pas de cet âge posterieur, les Prophetes, & anciens Canoniques inspirés de Dieu : mais seulement l'entresuite exacte, & non interrompue de tels Prophetes. 8. Iosephe au même lieu pourfuiuant l'Apologie de la loy Iudaique contre Apion, s'expliquant suffisamment soy-mesme , contre les suppositions de Dumoulin, reçoit l'Ecclesiastique, retranché par Dumoulin (sous une citation menteuse de Iosephe) & en allegue le ch. 25. v. 42. lequel il qualifie du nom de LA LOY, & le range parmy les autres Escriptures diuines , emanées de Dieu souuerain legislateur des Juifs : Ecclesiastique lequel on peut dire avec force vray-semblance , auoir esté escrit, ou compilé, apres le temps d'Artaxerxes (comme nous le dirons tantost répondant à vn autre imposture de Dumoulin) voicy donc les mots de Iose-

n. Ioseph. l. 2.  
contr. App.

phe, qui justifient que Dumoulin est imposteur, " La loy dit que la femme est du tout pire que l'homme, & que l'iniquité de l'homme vaut mieux que la femme qui fait bien, (en l'Ecclesiastique ch. 25. v. 25. ch 42. v. 14. suiuant le grec.)

Γυνὴ χεῖρος  
φησιν ΝΟ-  
ΜΟΣ ἀγ-  
δός εἰς τὰ  
πάντα, καὶ οἱ  
τοντίλα ἀν-  
θέτες ἀγν-  
θοτοις γυ-  
ναικές,

o. Ecclesia-  
stic. c. 25. v. 25.

Μητρὶ πάσοις  
καντα, καὶ οἱ  
κανταν γυ-  
ναικές.

Et c. 42. v. 14.

Κέτασος πο-  
νγία ἀνδρός,  
ἢ ἀγαθοτοις  
γυνή.

X. Dumoulin ressemble à ceux qui se noyent, il se prēd à tout ce qu'il rencontre, soit il fauorable, ou des-fauorable. De Iosephe, il saute à l'evangile, & veut casser Tobie, Judith. &c. parce que, dit p<sup>r</sup> il, Iesu-Christ, & les Apostres qui alleguent ORDINAIREMENT les liures de l'ancien Testament, n'ont iamais allegué ceux-cy. Ni le Sauveur, ni les Apostres, n'alleguent dans le nouveau Testament, le liure d'Esther, ni les Cantiques, ni le liure de Ruth, ni le liure des Luges, ni le 1. ou 2. d'Esdras, ni les Lamentations de Ieremie, tant s'en faut qu'ils les ayent alleguez ORDINAIREMENT: si c'est vne marque infaillible d'un liure de l'ancien Testament supposé & bastard, que de n'estre cité au nouveau, il nous faudra reitter tous ces liures que nous venons de nommer: si cette marque n'est infaillible, comm'

142.

p. Cy dessus  
nombre 132.  
lettre b.

284. *Les Ministres sans foy.* Demost. III.

elle ne l'est pas, Dumoulin est vn im-  
posteur. S. Paul allegue le Poète <sup>q.</sup> A-  
<sup>28.</sup>  
<sup>r. Tit. I. v. ii</sup> ratius, & Epiminides, sans que pourtant  
ces liures soient diuins : aussi ne sont-  
ils pas alleguez pour diuins. Les Canti-  
ques, Esther, & tels autres, sont diuins, &  
s. En leur art.  
3. cy dessus  
nombre 1. Canoniques, mesme chez les <sup>s.</sup> Mi-  
nistres, sans qu'ils soient alleguez au  
nouveau Testament. C'est à estre ins-  
piré de Dieu, & à estre donné pour tel  
à l'Eglise son espouse, que consiste  
l'auctorité d'un liure *Canonique*, non à  
estre allegué, ou non allegué de nou-  
veau. Il suffit que Dieu ait parlé vne  
fois au vieux Testament, sans qu'il  
soit nécessaire que ses paroles soient  
reiterées : & c'est luy estre iniurieux,  
exiger de luy, que pour en estre creu, il  
redie au nouveau Testament, ce qu'il  
aura dit en l'ancien.

143.

X. I. Mais avec quel front peut opi-  
niastrer Dumoulin que le nouveau  
Testament n'allegue iamais, Tobie, Iu-  
dith, la Sapience, l'ecclesiastique, les Maca-  
bees? En S Iean 10. v. 22. la feste de la De-  
dicace se fit en Hierusalem, durant l'hiver.  
Ceste feste annuelle auoit esté insti-

tuée par Iudas Macabee , avec toute l'Eglise Iudaique , pour consacrer, de nouveau , le temple profané par Antiochus ; L'institution se voit au 1. des Macab.ch.4 v.56.& 59. & 1.2.ch.10.v, 8. Les Bibles des Ministres en Sainct Iean 10.v. 22.mettent en marge, 1. Macab.c.4.pour montrer, d'où ceste institution est prise. Calvin sur S. Iean 10. v.22.parle ainsi. *Le mot grec pour lequel nous auons mis, επιταγη ( dedicace) signifie, comme t. Eynaldia. si on disoit (Renouvellement): car le temple qui auoit esté pollu, fut derechef consacré, à l'adieu de Iudas Macabee, & alors fut faite vne ordonnance , qu'on celebrast , tous les ans , le iour de la Dedicace , ou consecration, afin que le peuple reduisist en memoire la grace de Dieu qui auoit mis fin à la tyrannie d'Antiochus.*  
*Or Iesus-Christ, selon sa coustume , se monstra lors au temple. Beze <sup>ii.</sup> sur S. Iean dit le mesme. Par la deposition de nos aduersaires, cette partie de l'histoire des Macabées, est alleguee par S. Iean , & approuuee par Iesus-Christ. Ils ne permettent, <sup>x.</sup> ni durant le vieux , ni durant le nouveau Testament , de rien ordonner en fait de religion , qui ne*

u. 18 caput  
10. Ioann. v.  
22. Hec Ençœ-  
nia ad Iudam  
Macabæum  
referti due  
ostendunt cir-  
cumstantiae,  
vna quod  
subiicitur in  
contextu, tunc  
hyems fuisse:  
altera quod  
nullius pre-

cedentis de- soit contenu en l'Ecriture. Ceste feste  
dicationis de la dedicace solemnisee durant l'hyuer,  
memoriae causa, vllus estoit receuë legitimement, par ordon-  
dies festus nance de l'Eglise Iaifue : Il faut donc que  
nec à Salo- les Ministres trouuent cette ordon-  
mone, nec à nance dans l'escripture, du vieux Testa-  
Nehemia, di- ment. Or ils ne la trouueront, hors  
catur consti- expressé le-  
tutus, De ter- gantur. 1. Ma-  
cia verò haec des Macabees. Aux hebt. II. v. 35. &c.  
cab. 4. v. 59.

Kαὶ ἐσνοεῖται Les vns ont esté estendus de tourmens : le  
Ισδας, καὶ οἱ mot grec τοῦ se trouve le mesme en ce  
ἀδελφοὶ τοῦ lieu de S. Paul, & au 2. des Macabées  
τοῦ, καὶ πάντες ch. 6. v. 29. d'où l'histoire est  
εὐχαριστία &c. x. Cy dessus nombre 1. empruntee. La Bible des Ministres  
y. Επυμπαντί chez Chouët, cite en marge, des hebr. II.  
σθητοι, 2. εἰτὶ τὸ τόπον v. 35. le 1. des Macabées ch. 6. Calvin,  
παντοι περι dit, sur l'ep. aux hebr. ch. II. v. 35. Qu'il  
a. ἐπιτὰ τόπον ne double point que l'Apostre ne touche en ce  
παντοι περι lieu, les cruelles persecutions, exercees par  
σὺλλογα. Antiochus. Ces persecutions sont des-  
crites 2. Macab. ch. 6. Beze là dessus,

b. Non est du- dit b. le mesme, que Calvin. Sur le 1.  
bium quin ea designet per- ch. des Rom. v. 23. les Bibles Françoises  
secutionem quam Antio- des Ministres cointent en marge, que  
chus exer- ceuit. ce texte est tiré de la Sapience ch. 12. v. 24.  
sur le ch. II. des hebr. v. 7. les mesmes  
Bibles cointent en marge, l'Ecclesiastique  
ch. 44. v. 17. & 22. Sur le 12. de S. Luc v.

18. elles eotent l'Ecclesiastique ch. 11. v. 6  
 19. Sur le ch. 3. aux hebr. v. 23. elles cointent la Sapience ch. 7. v. 26. Sur Tobie ch. 13. v.  
 21. elles cointent l'Apocalypse ch. 21. v. 18. où le mesme est rapporté que das tobie. Si on verifie ces textes, on verra, que le nouveau Testament, rapporte ces mesmes mots des liures pretépus Apocryphes par Dumoulin. Il seroit marry d'accorder que ses confreres qui ont frâgé les Bibles de ses cointations, soient des faussaires. Il faudra donc qu'il se recognoisse imposteur.

## XII. Dumoulin poursuit sa pointe. 144.

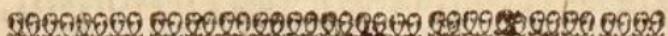
Iesus-Christ dit il, au dernier de S. Iuc, v. c. Voyez cy 44. comprend toute l'Ecriture, sous la loy de Moysé, les Prophetes, & les Pseaumes: sous aucune de ses parties ne peuvent estre compris, Tobie, Iudith, Susanne, les Macabees, Donc &c. Les paroles du Sauveur en ce veset 44. sôt celles-cy. Il est nécessaire que toutes les choses qui sont escriptes de moy, en la loy de Moysé, ex Prophetes, & ex Pseaumes, soient accomplies. Dumoulin par vne imposture execrable, luy fait dire, que toutes les Ecritures sont ou la loy de Moysé, ou les Prophetes, ou les Pseaumes, pour

288 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
en suite, en forclorre *Tobie*, *Judith* &c.  
*La clause vniuerselle* (*toutes les choses*)  
se rapporte à ce qui est écrit du Sauveur,  
dans la *loy* & les *Prophetes*, & les *Pseaumes*. Il est nécessaire que tout cela soit  
accompli. Dumoulin tenuerse visi-  
blement le sens, & le texte, pour faire  
croire, que cette clause vniuerselle, se  
rapporte à toutes les écritures, qui  
sont ou la *loy de Moyse*, ou les *Pseaumes*,  
ou les *Prophetes*. Par cette maxime de  
Dumoulin, on eclipsera de l'écriture  
l'*histoire de Iosué*, des *Iuges*, de *Ruth*,  
des *Roys*, les *Chroniques*, *Esdras*, *Nehemie*,  
l'*Ecclesiaste*, les *Prourrbes*, les liures d'*E-  
fher*, qui ne sont ni la *loy de Moyse*, ni les  
*Pseaumes*, ni les *prophetes*. Si Dumoulin  
respond que sous le nom des *proph-  
etes*, il faut comprendre, non seulement  
les 4. *grands*, & les 12. *petits prophetes*, les-  
quels sont appellez *prophetes*, par preci-  
pu, mais aussi ceux qui ont écrit, par  
inspiration diuine, l'*histoire de Iosué*,  
des *Iuges*, &c. On lui repliquera que  
l'on tient aussi pour tels, les auteurs  
de l'*histoire de Tobie*, *Judith*, &c. outre  
que Dumoulin ne peut ignorer que  
les

les Peres <sup>d.</sup> anciens ont recognu la <sup>a.</sup> <sup>d. Cy dessus  
nombre 18. &  
19.</sup> sapience, pour vn liure Prophetique, & ins-  
piré de Dieu, comme aussi il est parse-  
mé de diuerses <sup>e.</sup> propheties du Sau- <sup>e. Sap. 2. v. 12.</sup>  
ueur. Tobie contient des propheties, pour <sup>f. Tob. c. 14.</sup>  
le sac de <sup>f.</sup> Niniue. Le ressentiment que <sup>v. 5. 6. 7. 8. 9.</sup>  
le saint Esprit donna à Iudith, du se-  
cours du ciel, contre Holoferne, est <sup>g. Judith 8. v.  
10. 11. 12. &  
seqq.</sup>  
vn effet de l'esprit prophétique; com-  
me aussi celuy qu'auoient pour le zèle  
de la loy, les saints Macabeans. L'E- <sup>h. S. August. T.  
3. 1. 2. De Doc-  
tr. Chr. c. 8.</sup>  
clesiastique, & la sapience sont pleins  
d'enseignemens diuins. Saint Augu-  
stin les reçoit, au rang <sup>h.</sup> des Prophetiques,  
avec tous les autres que les Ministres <sup>Sapientia, &  
Ecclesiasticus,</sup>  
appellent Apocryphes. S.Irenée <sup>i.</sup> com-  
paroit les Valentinians heretiques à  
ces brodeurs, qui d'un riche & excel-  
lent ouvrage, auquelle la sacree person-  
ne du Roy seroit representee, par un  
gracieux entrelas, de pierres pretieu-  
ses, formeroit le pourtrait d'un chien,  
ou d'un Renard, & publieroit par a-  
pres, pour concilier du mespris au  
Prince, que ce seroit l'image du Roy,  
sous couleur qu'elle seroit tissuë des  
mesmes pierreries. Dumoulin r'en-

quiis , male uerse les mots, les sens, & l'image animo-  
composito-  
phantasmati. mee de la sagesse de Iesus Christ Roy  
Quomodo quis Regis des Roys, qui est sa diuine parole, pour  
imaginem ho- luy donner la forme ridicule des sin-  
nam fabrica- geries de son esprit de Ministre , con-  
tam diligent- uaincu euidentement d'imposture , de  
ter ex gem- sapiente arti-  
mis preciosis corruption de l'Ecriture , & de sacri-  
fice , solu ns subiagentem  
hominis legie.

ram, transferat gemmas illas , & reformans faciat ex iis formam canis,  
vel Vulpeculae , & hanc male dispositam dehinc confirmet, & dicat hanc  
esse Regis illam imaginem bonam, quam sapiens artifex fabricauit, ostendens  
gemmas, quae bene quidem à primo artifice in Regis imagine com-  
positæ erant, male vero à posteriore in canis figuram translatæ sunt, &  
per gemmarum phantasiam decipiatur idiotas, qui comprehensionem Re-  
galis formæ non habeant, & suadet quoniam haec turpis Vulpeculae fi-  
gura, illa est bona Regis imago; Eodem modō & hi, &c.



### *IMPOSTURES DE DUMOVLIN*

*Sur le Tesmoignage des Anciens Peres,*

*touchant les liures de Tobie,*

*Judith, &c.*

### SECTION III.

145. K.Es.51.v.2. **L**EZZEZ les yeux <sup>K.</sup> avec attention, sur A-  
braham vostre Pere , disoit Dieu à son  
peuple. La seue se deriue , de la raci-  
ne aux branches, & la vertu, pieté, &  
creance des Peres vertueux, doit pas-  
ser par vne imitation parfaite, au me-

rite des actions des vrais enfans. La ressemblance, & le rapport du fils au Pere, rehausse l'estime de la mere vertueuse, & pudique, comme il en est arrivé à<sup>1.</sup> Manlius, & à<sup>m.</sup> Demetrius. La conformité de la creance des enfans de l'Eglise Romaine, avec les SS. Peres des quatre premiers siecles, est vntesmoignage très-fort, en faueur de la fidelité de leur mere, comme au contraire, la dissemblance des pretendus reformez, avec ces Peres là, est capable de descrir le peu de fidelité de la pretendue Eglise leur mere. Les Ministres font mine de suiure les traces des Anciens<sup>n.</sup> Docteurs, & de les estimer. Dumoulin en son Bouclier est bien si osé que d'auancer<sup>o.</sup> que nous ne luy opposons que le SEUL S. Augustin, lequel au 2 liure de la Doctrine Chrest. ch. 8. met *Tobie*, *Judith*, & les *Macabees*, entre les Canoniques: comme si Saint Augustin, lequel seul il nous laisse pour le luy opposer, ne disoit le mesme en ses autres œuures. Encore tasche il soudain de rendre doutreux le tesmoignage de ce Saint Docteur,

1. Catull. Epithal.  
m. Liu. lib. 59.

n. Cy dessus  
nombre 17.

o. Sect. 6. page  
19.

292 *Les Ministres sans foy.* Demost III.

& de le surprendre en contradiction, imitant cette mere supposee, laquelle<sup>p.</sup>, en presence de Salomon, ay-  
moit mieux qu'on mist l'enfant en  
pieces, que de le voir en vie, & tout  
entier, au giron de sa vraye mere. Il fait  
q. En sa fect.  
6. page 17. 18.

<sup>26.</sup> de plus vne liste bien longue, <sup>q.</sup> des  
<sup>19</sup> Conciles, & Peres anciens , opinia-  
strant qu'ils fauorisent le retranche-  
ment de *Tobie*, de *Judith*, & autres li-  
ures, que les Ministres r'envoient au  
billot, avec les Apocryphes. Et c'est  
icy où les impostures noires, & palpab-  
les se remarquent, si visiblement, que  
l'ose esperer de la diuine bonté , que  
par sa grace la mauaise foy de ce pre-  
tendu Pasteur, lequel n'a dessein, que  
de massacrer, & perdre le troupeau,  
estant vne fois apperçue, les oüailles  
s'en effrayeront , & s'efforceront de  
trouuer leur seureté , dans le bercail  
de la vraye Eglise.

<sup>146.</sup> I. Dumoulin ose auancer, que nous  
n'auons à opposer, contre le retranchement de  
*Tobie*, *Judith*. &c. que le SEVL S. Augustin.  
Les 43 Evesques qui tenoient le III.  
Concile de Carthage , l'an 397. avec

Saint Augustin, qui faisoit le quarante  
quatriesme, conuaincront Dumoulin de  
43. impostures en leur Canon 47, auquel  
ils reçoient Tobie, Judith, les cinq liures  
de Salomon (qui sont l'Ecclesiastique, & la  
Sapience retranchez par Dumoulin, a-  
vec les Proverbes, l'Ecclesiaste, & les Can-  
tiques, sur lesquels nous sommes d'ac-  
cord) & les deux liures des Macabees,  
pour liures DIVINS & CANONIQUES  
de l'Ecriture. Nous auons transcrit cy \* Nombre 18.  
deuans \* leurs propres paroles. lettre x. page  
36. & 39.

II. Huit ans apres la tenuë de ce 147.  
Concile, le Pape Innocent I. cité tan-  
tost <sup>r.</sup> par nous, en l'ep. à Exupere E- r. Nombre 18.  
vesque de Tolose, luy enuoye la liste  
des mesmes liures: lesquels il dit, estre re- lettre x. page  
ceus au CANON des saintes Ecritures, à  
la confusion de Dumoulin. 38. & 40.

III. Le Pape Gelase & les 70. Evesques 148.  
assemblez au Concile Romain, receuant,  
selon la détermination de l'Eglise Cy dessus  
vniuerselle, parmy les liures Canoni- nombre 18.  
ques de l'ancien Testament, la Sapien- lettre y. page  
ce, l'Ecclesiastique, Tobie, Judith, les Maca-  
bees, condamnent Dumoulin, soixante  
dix fois, d'imposture.

149.

I V. Pour parler en particulier, de chasqu'vne de ces pieces que Dumoulin raye de l'esctiture, *Les trois*<sup>a</sup> *cens septante six Prelats*, assemblez au grand Concile de Sardique, Le Concile<sup>b</sup> d'Alexandrie, composé des Prelats des Provinces de l'Egypte, de la Libye, de la Thebaide, de la Pentapole. S. Denys<sup>c</sup>. Areo-y. Nombr.<sup>d</sup> pagite, disciple de S. Paul, S. Irene, Me-pag.<sup>e</sup> 45. 1. 5. liton, le Pape<sup>f</sup> Euariste, Clement A-1. p. lexandrin, Origene, Tereullian, S. Athanase, citations<sup>g</sup> S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Ambroise, S. Hilaire, S. Hierosme, S. Epiphane, Lactance, Optat Mileuitain, outre les 44. Prelats du III. Concile de Carthage,

b Voyez nombre 18. lettre r. pag. 36. & 39. Cy dessus nomb. 21. pag. 38. & 40. les d. La mesme inspiré de Dieu. Car ce sont les diuers tltres d'honneur, avec lesquels ces saints Docteurs, la fleur du sçauoir, & de la sainteté de l'Eglise Chrestienne, ont donné, respectiuement, à ce saint liure, contre lequel Dumoulin obiecant, que nous ne luy opposons que le SEVL S. Augustin, est condamné d'au-

tant d'impostures, qu'il y a des testes  
tres-dignes de respect, & d'honneur,  
en cette sacree legion de ces anciens  
Docteurs, desquels nous auons rapor-  
te cy-deuant les propres paroles, avec  
celles du glorieux S. <sup>e</sup> Augustin, que  
Caluin appelloit <sup>f</sup> le plus irreprocha-  
ble tesmoin de toute cette sainte An-  
tiquité.

<sup>e</sup> Nombre 18.  
page 33. & 34.  
Lettre 5. t. II. xii.

<sup>f</sup> Nombre 17.  
page 29. .

V. Pour TOBIE, outre, les 43. Prelats  
du III. Concile de Carthage, outre les 70. du  
Concile Romain soubs Gelase, outre les Pa-  
pes Innocent I. & Gelase, és lieux que  
nous venons de cotter, nous opposons  
à Dumoulin, & à ses adherans, plus  
que le sevl S. Augustin. CLEMENT  
ROMAIN disciple de S. Pierre en son  
Ep. I. <sup>g</sup> allegue le ch. 4. de Tobie v. 16.  
comme partie de l'escriture de l'ancien Te-  
stament. S. IRENEE, lequel se dit auoir  
traicté <sup>h</sup> avec S. Polycarpe, disciple, &  
contemporain, des Apôtres, estably  
par eux Evesque de Smyrne, rapporte,  
que les Gnostiques diuisoient & di-  
stribuoient diuersement les Prophè-  
tes; & parmy ces Prophetes, il nomme en  
mesme rang, Daniel, TOBIE, & Aggee.

<sup>g</sup> Clem. Ep. I.  
In veteri te-  
flamento scri-  
ptū est, Quod  
tibi non vis  
fieri, alteri ne  
feceris.

<sup>h</sup> Iren. 1.3.c.23  
Polycarpus  
non solum ab  
Apostolis  
edoctus, & co-  
uerstatus cum  
multis ex eis  
qui Dominum  
noscimus vide-  
runt, sed etiā  
ab Apostolis

in Asia, in ea,  
quæ est Smyr-  
næ, Ecclesia,  
constitutus E-  
piscopus, quæ  
& nos vidi-  
mus in prima  
nostra ætate.

i. Idem 1. i.c.  
34. (De Gno-  
sticis) Prophe-  
tas sic distri-  
buunt, Illius  
Adonai, Esaiæ,  
Ezechiel, Iere-  
miam, & Da-  
niel. Elio autē  
Tobiam, &  
Aggæum.

S. CYPRIAN martyrisé si glorieuse-  
ment l'an 261. est excellent sur ce sub-  
iect, escriuant à Quirin, contre les Juifs, il  
fait estat, d'entrée, de compiler en ce  
sien ouvrage les seuls passages de l'es-  
criture diuine, comme nous l'auons  
remarqué tantost <sup>K</sup> en faueur de la  
Sapience. En apres, au liure 3. ch. 1. <sup>L</sup>  
il cite parmy ces *Escriptures DIVINES*, &  
en mesme rang que les Prophètes, & les  
*Euangelistes*, Tobie ch. 1. v. 6. 7. & suiuans  
ch. 4. v. 6. & suiuans. Au ch. 6. il cite<sup>m</sup> de

K. Nombre 18. <sup>n</sup>  
lettre c. page  
35. & 36.

1. Cyprian. ad  
Quirin. 1. 3. c.

1. De hoc ipso  
apud Tobiam,  
Vade, & ad-  
duc quemcum-  
que pauperem,  
&c. (Tob. 1. v  
6. & 7. iuxta  
70.) Item illuc,  
Omnibus die-  
bus vitæ tuæ  
in mente ha-  
beto Deum &c.  
(Tob. 4. v. 6. 7.  
8.)

suiuant le grec des 70. Au traicté de  
l'oraison Dominicale, <sup>o</sup> il parle ainsi,  
*L'escripture diuine nous instruit, L'oraison est  
bonne, avec le ieusne, & l'aumosne.* (Tobie 12.  
v. 8.) Le S. Pape CALIXTE I. martyrisé  
l'an 226. en son Ep. 2. p. à tous les Eues-  
ques des Gaules, cite le ch. 4. de Tobie  
v. 16. soubs le nom de l'escripture

m. Ibidem c. 6. <sup>p</sup>  
De hoc ipso  
in Tobia, vbi  
sunt iustitiae  
tuæ &c. Tob.  
2. v. 16.  
n. Ibid. c. 6. a.

sainte. S. AMBROISE en son Hexameron  
raporte l'histoire de l'Ange Raphael  
conducteur du ieune Tobie, la victoire  
sur le demon Asmodee, le mariage avec Sara,  
disant

diant qu'elle est escrit en vn liure prophétique. Ce mesme S. Docteur a escrit vn liure exprez de Tobie, où il fait des Commentaires sur toute l'histoire de Tobie, comme il fait ailleurs sur les pseaumes, sur S. Luc, & autres pieces de l'escriture: voire d'entrée au ch. i. <sup>x.</sup> il dit que le liure de Tobie est prophétique, & que son aucteur est Tobie prophete, si fort louié par l'Ecriture, En l'ep. 82. <sup>s.</sup> il preue le merite du ieuſne, à l'encontre de nos Ministres, citant soubs le nom d'escriture Tob. 4. v. ii. CLEMENT ALEXANDRIN, au i. du Tapissier, faisant comme vn abbregé de toute l'histoire contenuë es Eſcritures Sainctes, loge parmy les autres, <sup>t.</sup> le ſeing que l'Ange Raphael print de Tobie, le mariage avec Sara, la victoire du Demon; & le recourement de la veue du Pere: au liure 6. il cite le chap. ii. de Tobie. v. 8. avec mesme honneut, & respect, & en mesme ſtāg, que la Genèſe, & S. Paul, l'appellat mesme abſolument, & sans reſtrainte, l'Eſcriture, L'aucteur de la Synopſe de l'Eſcriture, aduoué par Dumoulin <sup>x.</sup> pour le vray S. ATHANASE, loge Tobie

Matrimonium  
cū gentilibus  
non iungen-  
dum, apud To-  
biā (c. 6. v. 17  
iuxta 70.) Vxō  
rem accipe ex  
femine Paren-  
tum tuorum,  
&c. Item in  
Genesi &c.

o. De Orat.  
Domin. Scrip-  
tura DIVINA  
inſtruit, diſces,  
Bona est ora-  
tio, cum ieju-  
nio, & eleemo-  
ſyna. Tob. 12.  
v. 8.

p. Callixtus I.  
cp. 2. Benē ait  
ſcriptura fa-  
cra, Quod tibi  
fieri non vis,  
alteri ne fecer-  
ris, Tob. 4. v.  
ii.

4. Ambroſ. He-  
zam. lib. 6. c. 4  
Talis canis,  
viator, & co-  
mes Angeli  
eft, quem Ra-  
phael in libro  
Propheticō,  
non otiosē, fi-  
bi & Tobie fi-  
lio, adiungen-  
dum putauit,  
quando per-  
rexit ut Af-  
modzeum fu-  
garet, firma-  
res copulam  
coniugalem:  
Memoris enim  
affectus gratiā

pellitur dæ- parmy les pieces de l'ancien<sup>y</sup>. Testa-  
 moniū, stabili- ment/ de quoynous parlerōs cy apres,  
 tur coniugiu. Mutre itaque sur vne nouuelle imposture de Du-  
 specie bestiæ sanctus Ra- moulin, concernant cet aucteur) S.  
 phael Angelus Tobiae iue- DENYS d'Alexandrie, contemporain de  
 nis, quem tuē- S. Cyprian, citant le chap 12. de To-  
 dum recepe- riat, ad relati- bie v. 7. dit<sup>z</sup> qu'il est pris de l'Ecriture;  
 erudiebat af- façon de parler qui marque, & laquel-  
 fectum. Quis enim non eru- le ces SS. Docteurs n'eussent pas em-  
 bescat gratiā ployé, pour des liures de l'esprit hu-  
 bene de se merentibus main, & fautif. GAVDENTIVS Eues-  
 merentibus non referre, cām videat que de Bresce serm. 13. de la Natiuité,  
 etiam bestias refugere cri- exhorté à donner l'aumosne , avec  
 men ingratia? esperance que Dieu nous exaucera en

r. Idem in Tobiam c. 1. consideration de cette bonne œuvre,  
 Lectō prophe- a. parce qu'il est écrit, que le Jeusne est bon,  
 ticō librō, qui inscribitur conioinct à l'aumosne, Tob.12.v.8. Sainct  
 Tobias, quam- uis plenē vo- AVGUSTIN reçoit constamment, en toutes  
 bis virtutes ses œuvres , Tobie , pour vn liure diuin,  
 Sandi Pro- & Canoniques; & non seulement au liu. 2.  
 phete scrip- de la doctr. Chrest.ch.8. comme Dumou-  
 tura insinua- lin voudroit le faire croire , mais aussi  
 uerit , tamen compendiarior ailleurs: Au Tome 3. en son Mirouer,  
 mīhi sermonē de eius meritis recensendis, & où il fait la compilation des seules escri-  
 operibus , a- pad vos vten- tures Canoniques , ainsi que nous avons  
 pad arbitror, vt ea qua- dit<sup>b</sup> cy dessus , à l'occasion de la sa-  
 Scriptura hi- storico more digesit latide, piense, il rapporte bien au long les passa-

ges de Tobie ch. 4. ch. 12. 14. &c. Sur la fin de ces textes de Tobie, auant que d'alleguer le nouveau Testament, il dit, <sup>d.</sup> qu'il a ramassé tout ce qu'il a peu, du vieux Testament. Au T. 5. l. 1. de la cité de Dieu chap. 13. pour preuve du mérite des actions de charité, & de misericorde envers les trespassés, il allegue<sup>e</sup> le témoignage de l'Ange, rapporté par Tobie. Au T. 2. ep. 120. il allegue<sup>f</sup> Tobie ch. 12. v. 12. comme partie de l'Ecriture, pour preuve que les Anges offrent nos oraisons à Dieu. ORIGENE s. en l'homelie 27. sur les Nombres, loge ces quatres livres, TOBIE, IUDITH, ESTHER, la SAPIENCE, parmi les Ecritures diuines. Dumoulin en bafouë les trois (à fçauoir Tobie, Judith, & la sapience, & partie d'Esther.) Sur le chap. 11. des Rom. il allegue le ch. 12. de Tobie v. 7. soubs le nō d'Ecriture. Tous & chasqu'vns ces Anciens Docteurs condamnent Dumoulin, par autant de mots qu'ils prononcent, à estre tenu pour imposteur.

<sup>s. 8. ο παῦρος αὐτῷ Τωβίτ, ἀναθλέπει.</sup>

<sup>u. Ibidem 6. Strom. Επακόσιας τὸ λεγόσθης γεφύρης, Αγαθὸν γῆσεν, μὲν προτευχῆς. Tob. 12. v. 8.</sup>

nōs frictis  
comprehēda-  
mus, virtutum  
eius genera,  
velut quoddam  
breuiariū  
colligentes.  
Fuit Tobias  
vir iustus, mi-  
sericors &c.

s. Idem Ep. 82.  
Quæ nobis  
falsus esse po-  
test, nisi ieu-  
nio, eluerim⁹  
peccata no-  
stra, cùm feri-  
ptura dicat:  
Ieiunium, &  
eleemosyna  
à peccato li-  
berat, Tob. 4.  
v. 11. Qui sunt  
ergo hi præ-  
ceptores no-  
ui, qui meriti  
excludunt  
ieiunij?

t. Clem. Alex.  
1. Strom.  
Καὶ Τωβίτ  
Ἄλ. Ραφαὴλ  
τὸ Αγέλες  
Σάρρας ἄγε-  
της γυναικός,  
ἢ δάμονος  
ἐντὸς ἐπὶ τὰς  
προτευχῆς μη-  
σῆρες ἀνε-  
λόγης, καὶ μη  
τὸ γάμον Τω-

## 300 Les Ministres sans foy. Demost. III.

x. En sa section 6. page 18.

y. Athan in synopsi, Εἰοὶ ἃ πάλιν ἔτερος βιβλίον τὸ ἀντί παλαιᾶς θεογονίας, ἡ κανονιζόμενα μὲν ἀναγνωσθέντα ἢ τοῖς κατηχουμένοις, Κύριος, Σοφίας οὐ Σαλομῶντος, οὐ Σπεριγχής, Εδών, Ισθητοῦ, Ταβίτη.

z. Dionys Alex. epist. ad Germanum, Verum quoniam secretum Regis occultare (vt inquit scriptura) præclarum est, & Dei opera prædicare, cum primis eximium, Tob. 12. v. 7.

a. Gaudentius Brixien. serm. 13. De natali Dom. Egreditur de Ecclesia Christianus, & surdis auribus precatam pauperem præterit: Ita nos Deus exaudiet obsecrantes; ita inter pericula imminentia Barbarorum auxiliō protegi diuinō merebimur: Scriptum est enim, Bonum esse ieiunium, cum elemosyna. Tob. 12. v. 8.

b. Cy deslus nombre 18. lettre x. pag. 34. & 35.

c. Aug. T. 3. in Speculo. Ex libro Tobiae ista pónenda credimus &c. Tob. cap. 4. cap. 6. cap. 12. cap. 14.

d. Ibid. Quoniam non omnes libri Canonici, veterisque Testamēti, huic opere nostro necessaria dederunt, nec ii qui dederunt ex omnibus suis libris conueniebat ut darent, sed ex iis tantam ubi apertiora morum honorum præcepta, compserimus, &c.

e. T. 5. l. 1. De Cia. c. 3. Et Tobias sepeliendo mortuos, Deum promeruisse teste Angelo commendatur. Tob. 12. v. 12.

f. T. 2. ep. 120. Quod non sic accipendum est, tanquam nescienti aliquid annuntietur ut sciat: sed sicut annuntiant Angeli non solum nobis, beneficia Dei, verā etiam illi, preces nostras. Nam scriptum est, ubi Angelus hominib⁹ dicit, Ego obtuli memoriā orationis vestrarū. Tob. 12. v. 12

g. Origin. homil. 27. in Num. Il ergo cām recitat talis aliqua diuinorum voluminum lectio, in qua non videatur aliquid obscurum, libenter accipiunt, vt est libellus Hester, aut Iudith, vel etiam Tobiae, aut mandata Sapientie. Si verò legatur eis liber Leuiticii, offenditur continuo animus, &c. Idem in cap. 11. ad Rom. mysterium Regis, ait scriptura, (Tob. 12. v. 7.) abscondere bonum est.

## VI. Pour Iydith, outre le Concile III.

151. de Carthage de 44. Prelats, outre le Concile Romain sous Gelase composé de 70. Evesques, outre le Pape Innocent I. outre S. Augustin, lesquels, comme nous venons de remarquer, s'accordent entierement avec l'Eglise Romaine, pour l'autorité de Iydith, & de tous les liures contestez par Dumoulin, S. CLEMENT au

liu. 8. des const. Ap. ch. 2. <sup>h.</sup> recognoit h. Clem. 1.8.  
 Judith, pour Propheteſſe. S. HILAIRE <sup>i.</sup> Const. Ap. c. 2.  
 reçoit & allegue Judith, avec mesme Προφήτει-  
 τσας ἡ Ἐγγυ-  
 ραινεῖς, τὸ πᾶ  
 poids que la loy, & soubs le nom de la παλαιῶν,  
 loy. ORIGENE <sup>k.</sup> recognoit ce liure Μαρκίου ἡ  
 pour diuin : Le Coneile de Nicce est Μωυσίων ἡ  
 receu par les Miniftres, comme ne cō- ταῦτην Δι-  
 tenant qu vne pure doctrine: Les 318. βόρρα , μετὰ  
 Prelats de ce premier Concile general ont lo γεράτας , Ολ-  
 gé Judith au rang des faintes Escritu- δα , Εἰδίσ. i. Hilar. in ps.  
 res (là où les Juifs l'estimoient moins idoine 125. Discentes  
 pour la decision des points controuersez) si on hæc omnia à  
 en croit S. Hierosme <sup>l.</sup> plus recevable lege , & pro-  
 que Dumoulin en ce fait. Nous ver- pheticis, Euau-  
 rons cy-apres l'adueu vniuersel des geliis, & Apo-  
 Ss. Peres à l'encontre de Dumoulin, florilis, & can-  
 lequel est si osé, que de ranger Judith tantantes ex le-  
 le mirouer de la continence, & le pa- ge ; Dominus  
 rangon de la pudicité, parmy les pu- conterēs bel-  
 tains, & les courtisanes. la , Dominus  
 nomē est illi, Indith. 16 v. 3. K Cy dessus  
 Apud Hebreos liber Judith inter hagiographa legitur, cuius auctoritas nombre 151. lettre g.  
 ad roboranda illa, quæ in contentionem veniant, minus idonea iudica-  
 tur, Childeo tamē sermone conscriptus, inter historias computatur. 1. Hieron. T.  
 Sed quia hunc librum Synodus Nicæna in numero sanctorum scriptura-  
 ram legitur computasse, acqueui postulationai yestræ, immo exactioni,  
 & sepolitis occupationibus, quibus vehementer arctabar, huic vnam  
 lucu/ratiunculam dedi, magis sensum ē sensu, quam ex verbo verbum  
 transferens.

VIII. Pour BARVCH le Concile  
 de LAODICEE, en Phrygie, receu par

m. Concil.  
Laod.ca.59. Dumoulin, sect. 6. page 17. où il adiouste, qu'il fut conuoqué quasi en mesme temps  
Kavovinà βι- que celay de Nicee, parmy les liures Ca-  
βλια της και- nes, Γένεσις noniques de l'ancien Testament, re-  
υνος Αρχης. &c. cognoit expresslement <sup>m.</sup> le prophete Ba-  
Baçik, Θρησκης, ruch, dans le grec, qui est l'original de  
της επιστολης. ce Concile : les 318. Prelats assemblez  
n. Concil.Ni- au I. Concile general de Nicee, reco-  
cenum t. in Decreta, Cla- gnoissent aussi Baruch pour Prophete, &  
Actis , ante triis accipe testimonium l'alleguent <sup>n.</sup> soubs le nom de Ieremie, du-  
authenticum, soli personæ quel il estoit <sup>o.</sup> le secretaire. Ce liure  
Dei proposi- est aussi allegué soubs le nom de Iere-  
tum, ostendés ipsum esse au- mie le prophete, mesme par le Pape <sup>p.</sup> Sixte  
thorem om- nium factarū I. martyrisé l'an 142, Clement <sup>q.</sup> Alexan-  
naturarum, sicut scriptū drin, <sup>r.</sup> Tertullian, S. <sup>s.</sup> Cyprian, S. <sup>t.</sup> Hilaire,  
est in libro Iulius <sup>u.</sup> Firmicus, <sup>x.</sup> Lactance, les Ss. Basile  
Baruch, ex ore Hieremix le <sup>y.</sup> de Seleucie, Gregoire de <sup>z.</sup> Nazianze,  
Prophete, di- centis, Qui Gregoire de <sup>a.</sup> Nyssa, Cyrille <sup>b.</sup> d'Alexandrie,  
præparauit terram in <sup>c.</sup> Chrysostome. <sup>d.</sup> Il est receu au  
ternū tempus, impleuit eam iumentis qua- diuine, par les Ss. Clement <sup>e.</sup> Romain, <sup>f.</sup>  
drupedibus, Baruc 3. v.32. Irene, <sup>g.</sup> Cyprian, <sup>h.</sup> Athanase, Cyrille <sup>i.</sup> d'A-  
o.Ierem.36.v. lexandrie, <sup>k.</sup> Chrysostome, par <sup>l.</sup> Athenagoras,  
4.5. 6. Voca- Eusebe de <sup>m.</sup> Cesaree, <sup>n.</sup> Didymus, <sup>o.</sup> Theodore  
uit Hieremias Baruch filium ret, <sup>p.</sup> Cassian, <sup>q.</sup> Zenon <sup>q.</sup> de Veronne, S.  
Baruch filium Neriæ, & scri- Cyrille de <sup>r.</sup> Ierusalem le compte parmy  
psit Baruch ex ore Iere- les liures de l'ancien Testament traduits par  
miæ omnes sermons Do-

les 70. L'aucteur de la Synopse , reco-  
gnu par Dumoulin pour le vray S.  
Athanaſe , reçoit Ieremie parmy les li-  
ures Canoniques , & puis faisant l'abbregé  
de ce liure canonique , il nomme Ba-  
ruch , & l'Epistre de Ieremie , qui est au  
chap. 6. de Baruch , parmy les parties  
du Prophete Ieremie . N'en voila pas  
trop pour cōdamner d'imposture Du-  
moulin , qui a osé auancer , que nous  
ne luy oppositions que le ſeul Sanct

Augustin? mini , quoſ locutus eſt ad eum in volu- mine libri : & præcepit Ie- remias , Ba- ruch , dicens , Ego clausus ſum , nec va- teo ingredi domum Do- mini : Ingre- dere ergo tu , & lege de vo- lumine , in quoſ ſcripſi , ex ore meo , verba Domini &c.

p. Sixtus I. Ep. 1. ad omnes fideles, Ieremias dicit, Hic Deus noster , & non applicabitur alter ad eum , qui inuenit omnem viam scientie , & dedit eā Iacob pueru ſuo , & Iſrael dilectu ſuo: Post hæc in terris viſus eſt , & cum hominibus conuersatus eſt , Baruch 3.v.36.37.39.

q. Clem. Alex. I. 1. pæd. c. 10. Φρόντοις καὶ γνῶσις ἀγαπήσεις ἀντί της περι- φύτευσης λέγοντος , Αὐτὸς Ἰερεμίας εὐλογεῖ ζωῆς , εὐαλισθεὶς γνῶ- σιν Φρόντοις , Baruch. 3.v.9.

r. Tertullian. in ſcorp. c. 8. Meminerant & Hieremias ſcribentis ad eos quibus illa captiuitas imminebat , & nunc videbitis Deos Babyloniorum aureos , & argenteos , & ligneos portari ſuper humeros , oſtentantes nationibus timorem. Cautē ergo &c. Bar. 6.v.3. & 4.

s. S. Cyprian. aduersus Iudd. ad Quirin. (vbi profitetur ea tantam citte- re quæ ſunt Canonica) lib. 2. c. 6. Et apud Hieremiam , Hic Deus noster , & non deputabitur alius , &c. Bar. 3.v.36.37.38. Et libro De Orat. Domin. PER Hieremiam quoque hæc eadem Spiritus sanctus ſuggerit , & docet , dicens , In ſenſu autem tibi adorari D̄eūs. Bar. 6.v.5.

t. Hilar. 1. 5. De Trinit. Hieremias vero ne diſpari prophetiæ virtute , indiscretæ à Deo patre naturæ , vni genitum eſſe Deum , ita docuit di- cens , Hic Deus noster eſt , & non deputabitur alter ad eum , qui inuenit omnem viam scientie , & dedit eam Iacob pueru ſuo , & Iſrael dilectu ſuo , poſt hæc ſuper terram viſus eſt , & inter homines conuersatus eſt . (Quid alium Deum in filio Dei Deo heretice ſupponiſt) Bar. 3.v.36.37.

u. Julius Firmicus De errorib. profanarum Religionum. c. 29. ( Tom. 4. Biblioth. Patr.) Hieremias etiam cur præcepta Deo iubente plebi da- ret , hac populum oratione conuenit , Dicite autem in corde vestro , tibi eportet adorare Domine , Angelus Autem meus vobis cum eſt , legem

## 304 Les Ministres sans foy. Demost. III.

autem exquiram ab animabus vestris.

**a.** Laet. 1.4. Inst. c. 13. Item Propheta Ieremias sic ait, Hic Deus noster est, & non deputabitur alius absque illo, qui inuenit omnem viam prudenter, & dedit eam Jacob pueru suo, & Israel dilectu sibi. Post hanc in terris visus est & cum hominibus versatus est. (Bar. 3. v. 36. 37. 38.) Item David &c.

**g.** Basilius Seleuc. Orat. 1. De Incarn. Tom. 2. Biblioth. Patr. Hieremias apud Baruch ita clamat, Hic est Deus noster & non estimabitur alius &c. Bar. 3. v. 36. 37. 38.

**z.** Naz. Or. 49. De fide, (Rufind. interpr.) Hieremias receptissimus prophetarum hanc unitatem deitatis in Patre & filio, sciens, ait, Hic est Deus noster, & non reputabitur alius absque illo: Qui inuenit omnem viam prudentiae. Bar. 3. v. 36.

**a.** Greg. Nyssen. De occurso Dom. Ote γένος Θεός ἡμῶν ὅτος, δύνασθει τικῶς ὁ Προφήτης διηγείεται, ἐπὶ τὸ γῆς ὄφεων καὶ τοῖς ἀνθρώποις συνεσχέψῃ &c. Baruch 3. v. 36. 37. 38.

**b.** Cyril. Alex. De recta in Deum fide, Cuīus rei Propheta Hieremias nequaquam ignarus, optime doctissimēque philosophatus, Deum ita compellat: Tu quidem in seculum permanes nos autem una cum seculo interimus. Bar. 3. v. 3.

**c.** Chrysost. homil. 16. iu ep. ad Rom. Οὐκ ἔκδοσας τὸ Προφήτης λέγοντος, οὗτοι πάντες εἰδότοις με δότο μικρῷ ἔως μεγάλῳ; Bar. 1. v. 4. d. Et Homil. 1. De Incompr. Dei natura, Πάλιν ἕτερος ὁ Φίλος τοῦ Θεοῦ εἰπὼν Φησίν τοῖς αὐτοῖς, οὐ θεός ἡμῶν, ἀλλὰ λογισθήσεται ἕτερος τοῦ Θεοῦ αὐτοῖς. Bar. 3. v. 36.

**e.** Clem. Rom. ep. 1. Propheta ait, In splendoribus Sanctorum genui te; & illud, Hic Deus noster, & non reputabitur alius ab eo. Post hanc in terris visus est, & cum hominibus conuersatus est. Bar. 3. v. 36.

**f.** Iren. 1. c. 35. Significauit Hieremias Propheta, Circumspice, dicens, ad Orientem Ierusalem, & vide letitiam quae adueniet tibi ab ipso Deo. Ecce venient filii tui quos emisisti, venient collecti ab Oriente usque ad Occidentem, verbo illius sancti, Gaudentes ea quae a Deo tuo est, claritate, Bar. 4. v. 36. c. 1. v. 1.

**g.** Hic suprà litt. s.

**h.** Athanas. in Decretis Nicenæ Synodi contra Arianos. Της σοφίας πηγὴν ἔντι τὸ Θεὸν, εὐ τῷ Βαρεὺχ μεμαθήκαμεν. Orat. 3. contra Arianos, illos, & Iudeos uiget testimonii Baruch, Αλλὰ μὲν ἐόντα Δαβὶδ ἐπιτάλιτης τοῖς τοιούτοις τικάνοις συνυμεῖδες τολμῶσι, λέγων τις ὅμοιός τοι εὐθεῖας κύριος, ἢ τις ὅμοιός τῷ κυρίῳ εὐθεῖας οὐτοῦ τοῦ Βαρεύχ, οὗτος ὁ Θεός ἡμῶν ἢ λογισθήσεται ἕτερος τοῦ αὐτοῦ. Et Orat. 2. contr. Ariano. Διὰ μὲν Ιερεμίας ἐγκαίδιλπου πηγὴν &c. εὐ τῷ Βαρεύχ γέγραπται, ἐγκαίδιλπου πηγὴν ζωῆς &c.

**i.** Cyrillus Alexandrinus Homiliā habitā in Concilio Ephesino, Δέκατη μέριν οὐτε τὸν ἀντίτοις Προφήτης. Τί Φησίν οὐτούχι ἐδικύνει

# Impostures de DUMOULIN. 305

διενόμων χειρὶ Τεμαχεύλη; ἔρος ὁ Θεὸς ἡμῶν, καὶ λογισθέσταις ἔρεσος  
πρεσβυτέροις &c. Bar. 3. v. 36.

K Hic, suprā littera c.

I. Athenagoras legatione pro Christ. Τί γε ὅτι; (Προφῆται) Κύρος  
ὁ Θεὸς ἡμῶν, καὶ λογισθέσταις ἔρεσος πρεσβυτέροις. Bar. 3. v. 36.

m. Euseb. Cæs. Demonstr. Euang. lib. 6. c. 19. Απὸ τῆς Βαρόχ., τίς ἀνέ-  
βη εἰς τὸ δρεπάνον, Εἰλαβεν αὐτήν, &c. Baruc. 3. v. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35.  
Tum subdit, Οὐδὲν ἐπιλέγεται δει ταῖς θεοῖς Φαντασίαι, εὐαργύρως τῷ  
αφεβλήματι παρεγγέλμεναι.

n. Didymus Alexandr. ad cap. 1. Iacobi, Scriptura ait, Ipse deduxit su-  
per eos mala. Bar. 2. v. 2. 9. 10.

o. Thodoret. Dial. 1. Quam dicitis Prophetiam? Eranistes, Hic est Deus  
noster, non reputabitur alius præter ipsum &c. Bar. 3. v. 36. Falsumne  
dicit Prophetia, Absit. Diuini enim spiritus sunt hæc &c.

p. Cassian. lib. 4. De verbi Incarn. c. 9. Nunc de Prophetis veteribus  
proferamus, admiscentes interdum antiquis noua, ut intelligant omnes  
scripturam sacram, venturam in carne Dominum, totò quodammodo  
suō corpore, quasi vno ore clamasse. Ait itaque eximius ille & admirabilis  
tam munere Dei diues, quam testimonio, cui vni admodum cōtigit  
sanctificari antequam nasci, Hieremias Propheta, Hic est, Inquietus Do-  
minus noster, non reputabitur alius, præter eum, &c. Bar. 3. v. 36. Vides  
quod Propheta Deum quasi manu indice ostendi, & quasi digito significan-  
te monstrari?

q. Zeno Veron. De Natiuit. Christi serm. 1. Tom. 2. Biblioth. Patr. Sed &c  
Baruc eodem Spiritu loquitur, dicens, Hic est Deus noster, & non depu-  
tabitur alius, &c. cap. 3. v. 36. 37.

r. Suprā numerò 111. paginâ 183.

s. Athanas. in Synopsh. Περιέχει ἡ Θεοβλίου ἐπὶ τέλεσ, ὅτι οἱ Ιεδαιοι  
ἐπιβιλεύοντες τῷ Προφῆτῃ, ἥραψαν ἀυτὸν εἰς λάκκον βαρβόρα, Εἰ Αβ-  
δεμιλεχ, αἴδειοψ, αἰνύγαγεν ἀυτὸν. Βαρόχ. ἡ ἐπιγραφὴ τὸ βιβλίον,  
ἐπειδὴ οὗτος γράψας διπλό σόμαλος ἡ Ιερεμία, τὰς σὺ τῷ βιβλίῳ λόγις  
ἀνήγνω τοῖς σὺ τῇ βαβυλῶνι. &c. Post paulò. Επιστολὴ Ιερεμίᾳ καλεῖ-  
ται, ἐπειδὴ οὐτηνοῦ γράψαφεν Ιερεμίας.

VIII. L'HYMNE des trois enfans est  
receu par S. <sup>t</sup> ATHANASE avec l'hi-  
stoire de Susanne, & de Bel, comme vne  
partie de Daniel. Si <sup>t</sup> Hierosme nous ad-  
vertissoit tantost, que les Eglises Orienta-  
les receuoient cet hymne, l'histoire de Susan-

153.

Cy dessus  
nombre 114. i  
u. Nombr. 113.

Q q.

\* Cy dessus ne, & de Bel, de la version de Theodotion,\*  
nombre 113. page 184. 185 sur laquelle ce sainct auoit traduit le  
tout en latin. Cette version de Theodo-

x Nombre 113 tion presuppose x que ç'auoit esté au-  
lettre a. b. c. page 185. 186. tre-fois vne partie de l'hebrieu de Da-

niel, quoy que depuis elle se fust per-  
y. Cy dessus duë, comme y plufieurs autres pieces  
nombre 117. & 118. de l'Ecriture. S. Hierosme harcelé  
par Rufin, & blaſmé de ce qu'il auoit  
rejetté cet hymne avec l'histoire de Su-

z. Nomb. 115. fanne, & de Bel, z respond qu'il a parlé,  
non ſuiuant ſon aduis, ains ſelon l'opinion des  
Juifs, & que Rufin eſt un vray calomnia-

a. Nomb. 113. teur. Le même Sainct \* Hierosme  
d. auoit veu l'histoire de Bel, de la version  
des 70. qui b. presuppose l'hebrieu du  
même Daniel. Ce même hymne eſt

b. Nomb. 122. receu pour vne partie de Daniel, & de  
page 209. 210.

c. Tertullian. l'ancien Testament, par c. Tertullian,  
aduers. Her- d. Origene, & c. Theodore, S. f. Hierosme,

mog. cap. 44. Cui credibile est, Deum non Isidorus g. Pelusiota; & faut-il eſtre Turc,  
adparuiffe materia, vel ou athee pour ne point deferer à Da-

quà conſub- niel. Cet hymne eſt estimé, partie de  
ſtantiali ſuæ l'Ecriture, & du vieux Testament,

per aternita- tem, ab ea lō- conduite par l'inspiration du Sainct  
gè fuſſe, quē creditus vbi- Esprit, par les SS. h. Cyprian, Cyrille i.

que eſte, & vriquæ adpa- d' Alexandrie, k. Epiphane: Theodore, cōti-  
terez cui etiam

nuant ses Commentaires sur Daniel, inanimalia, & explique, & l'hymne, & le fait de Suanne, & de Bel, comme le reste de Daniel, avec mesme estime, & avec vne deference pareille. S. <sup>1</sup> Ambroise le nomme l'hymne prophétique : Patian, <sup>m.</sup> in corporalia, laudes canit, apud Danie- lem. c.3. d. Orig. in Matth. tract.3. Scriptura a- pud Danielē, Benedicite spiritus & animæ iusto-

rum Domino, Dan.3.v.86. In caput 1. Rom. Daniel dicit, Laudate spiritus & animæ iustorum Domini, Dan.3.v.86.

e. Theodoret. in cap. 3. Dan.

f. Hieron. Apolog. 2. aduers. Rufin. (suprà numero 115. page 187. & 188.) Item in caput 3. ad Gal. In Daniele dicitur, Benedicite spiritus, & animæ iustorum Domino, Dan.3. v.86.

g. Isidorus Pelus. lib. 3. ep. 295. Οπή είς τῆς παλαιῆς θρησκείας οἱ ἐνδό-  
νεποι, καὶ λαυταῖς ἱδεούς ἀτανατούς, ἀπούστατε τὸ τελεῖν παιδῶν εἰς τὴν  
μεγίστην λειχόντων, Εὐλογεῖτε πνεῦματα, Καὶ ψυχαῖς δικαιών, τὸ πέριον.

h. Cyprianus, De laps. Loquitur scriptura diuina, Stans, inquit, Azarias precatus est, & aperit os suum, & ex homologesia faciebat Deo, cum sodalibus suis in medio ignis, Dan.3.v.25. & seqq. Et lib. De Orat. Domin. Hanc orationis legem teruauerant tres pueri in camino ignis inclusi, consonantes in prece, & spiritus consensione concordes: quod declarat scripture diuinæ fides: & cùm docet quomodo orauerint tales, dat exemplum, quod imitari in precibus debemus, ut tales esse possimus: Tunc, inquit, illi tres pueri, quasi ex uno ore, hymnum canebant, & benedicebant Dominum, Dan.3.v.25. 26. & seqq.

i. Cyrill. Alex. 1.5. Thef. c. 7. Quod Dei filius creator, non creatura sit, patet diligenter observanti scripturas: Tres enim illi adolescentes apud Babylonios, omnem generatim creatam naturam, ad benedicendum Deum vocantes, nunquam dixerunt, benedicat Verbum, aut sapientia, aut Manus Dei Dominum.

k. Epiphanius in Ancorato lect. 24. Φασί, Εὐλογεῖτε πάντα τὰ ἔργα Κυρίου τὸ Κύριον, πάντα τὰ ἔργα κατέλιπον οὐαὶ οὐ τὸ πνεῦμα τὸ ἄ-  
γιον καθερπίσεισθαι τὸν τελέσα γνῶσιν, εἰς τὸ εἰδέναι ποῖον τὸ Θεῖον, ποῖον  
οὐ τὸ ιερὸν τὸ Θεῖον γενόμενα. Et paulò post, Απεικόλυτοι γένονται  
τὸ πνεῦμα τὸ ἄγιον, οὐ καθερπίζεται οὐαὶ Αγίοις ἔργα τοντολότοις  
γενομένοις Αγίοις, οὐ εἰς ζευγούς, οὐ τὰ εἰς τὴν γῆν, οὐ τὰ ὑπονάτω τὸ γῆς.

l. Ambros. Hexam. 1.2.c.4. Legimus in hymno Prophetico, Benedictus es in firmamento cœli, &c. Dan.3.v.56.

m. Patian. Paræn. ad Pezait. Tom. 4. Biblioth. Patr. De Azaria itidem scri-  
ptura diuina, stans Azarias precatus est, & aperiens os suum, ex homolo-  
gesim faciebat Deo, cum sodalibus suis, Dan.3.v.25.26. & seqq.

IX. L'histoire de SUSANNE conte-  
nuë au 13. chap. de Daniel , est aussi  
vne partie du mesme Prophetë Daniel,  
si nous en croyons les SS. <sup>n</sup> Ignace, dis-  
ciple des Apostres, Clement<sup>o</sup> Romain,<sup>p</sup>  
Irenee,<sup>q</sup> Athanase,<sup>r</sup> Basile, Cyrille de<sup>s</sup> Ie-

n. Ignatius ad  
Magnesianos.  
Δανιὴλ ἦν ψυ-  
χὸς σοφὸς, δω-  
δεκαετῆς ἡ-  
γετος καὶ πο-  
νητος νέτοχος frique <sup>t</sup> la reiettoit soubs ombre qu'el-  
τῷ Θεῷ πνεύ-  
ματι, καὶ τὸς  
μετάτην τὸν πο-  
ρτ d'Eusebe, & de Photius : lesquels  
λίαν φέρου-  
ντες περὶ οὐρανοῦ  
ταῖς συκοφάνταις d'Origene qui satisfit <sup>z</sup> au fonds, à ces  
ταῖς ἐπιδιο-  
μέναις ἀπο-  
τείσις κατά-  
τοιτες. soustenant que cette histoire auoit été  
o. Clem. Rom.  
1.2. Conti c. 51 autrefois dans l'hebrieu de Daniel ; que  
χαῖς διὰ ἀντῶ  
(Δανιὴλ) ἀ-  
γειδος λέ-  
μαροι οἱ γοι du reproche , & de la condamnation  
ηγάνησαν, ἔτις de ces deux iuges impies ; qu'elle estoit  
Ιοργὴν , &<sup>x</sup> dans la version des 70. & de Theodo-  
ranciscus-  
tiss. &c. Dan. tion, faites sur l'hebrieu ; que l'Eglise  
13. v. 48. la reçoit ; qu'il la recognoit pour Escri-  
p. Iren. 1.4. c  
44. Et audient ture, remplie de pensees sublimes , &  
(eas) que sunt diuines. S. Denys<sup>a</sup> , auquel nous conser-  
a Danièle Propheta vo- uions tantost , à bon droit , le tiltre de  
ces , Semen

vray Areopagite, la cite sous le nom d'Es-  
criture, & d'Escriture divine, cōme aussi S.  
Gregoire<sup>b</sup> de Nazianze, Eusebe<sup>c</sup> de Cesaree,  
S.<sup>d</sup> Epiphane, <sup>e</sup> Nemesius, & <sup>f</sup> Dydimus.

Les Eglises orientales l'auoient en hō-  
neur, & s'en seruoient comme d'une  
partie de Daniel, selon la version de  
Theodotio, au rapport de S.<sup>g</sup> Hierosme.

Chanaan &  
non Iuda, spe-  
cies seduxit  
te, & cōcupis-  
centia euerit  
cor tuum. In-  
ueterate die-  
rum malorū,  
&c. Dan. 13. v.  
56.

q. Athanas. in  
Synopsi scri-  
pturæ,

Πάσαι γεράφη

Χειρισμῶν ἀπαγορέα, Εἰ πεκανονομένα ἔχει βιβλία, καὶ εἴ τὸ μὲν παλαιὸν  
Ἀριθμῆς Κατά, Γένεσις, &c. Δανιὴλ 8 ἡ δέκα, Καὶ ἦν ἀνὴρ οἰκῶν τὸν Βα-  
ρυλῶν, καὶ ὄνομα ἀντόνιον Ιωακεῖμ, Εἰ λαβεῖς γυναικαν τὸν ὄνομα Σεπτάννα &c.  
Et Serm. 1. contr. Arrian. Καὶ τὸ ἦν, Εἰ τὸ πεῖται, καὶ τὸ ὅτε, αἱ ἀνθεὶ γερά-  
φαι τοὺς κληρονάταν λέγουσι. &c. Εἰ ἡ τῷ Δανιὴλ, ἀνεβόντος Φανῆν μεγά-  
λη Σεπτάννα, καὶ ἐπει, ὁ Θεὸς ὁ ἀρετός, οὐ τὸν κεντητῶν γνώσεις, οὐ εἶδες τὸ  
τάντα πεῖται γενέσεως ἀντί, Dan. 13. v. 42. Et in libro Testimoniorum  
ex Scriptura, De Communi essentia Patris Filii, Spiritus Sancti. Εἰ  
ἡ τῷ Δανιὴλ Σωτήρνυντο ἀπαγορέντος θαυμῆρ θῆναι, λέγει τὸ γεράφη, εἴη-  
γέρει ὁ Θεὸς τὸ πνεῦμα τὸ ἄγιον παιδαρεῖς, φῶνομα Δανιὴλ. Dan. 13.  
v. 45.

r. Basilius in Proverb. Φασὶ τοὺς Δανιὴλ οἱ πλησίοις ἡμερῶν πονηρῶν,  
Δεύρο κάθησον τὸ μέσω ἡμῶν &c. Dan. 13. v. 50.

s. Cyril. Hierosol. Catech. 6. Illum. Τὸ πνεῦμα ἐσόφισε τὴν ψυχὴν τὸ  
Δανιὴλ, ἵνα γένοιτο διάσημης πρεσβυτέρων ὁ νέος. &c. Dan. 13.

t. Hilari. in Psalm. 52. Daniel presbyteros condemnans, ait, Semē Canaan  
& non Iuda. Dan. 13. v. 56.

u. Hieronymus Tomo 4. ad cap. 18. Isaiae, In Daniele legimus, Inueterate  
dierum malorum: Item, Semen Chanaan, & non Iuda &c. Dan. 13. v. 52.  
& 56. Idem dicit ad caput 29. Hierem. Tom. 3. ep. 113. ad Marcellam, Daniel  
puer seres iudicat. Tom. 1. ep. 49. De muliere septies icta, Susanna spiritu  
sancto puerum replente saluata est.

x. Orig. Homil. 1. in Leuit. Improbi presbyteri, Susannam de Catalogo  
divinorum voluminum defecarunt: Nos autem & suscepimus, & opportu-  
nè contra ipsos proferimus dicentes, Angustiae sunt mihi vndeque.  
Dan. 13. v. 22. Homil. 6. in Ezech. A Daniele dictum est, Semen Chanaan, &  
non Iuda. Dan. 13. v. 56.

y. Julius Africanus ad Origenem de histor. Susannæ, Miror quomodo te  
latuerit hanc libri partem esse adulterinam, & confidam. Photius  
in Biblioth. in Julio Africano, Αφελειαὶ γεράφει τοὺς τοὺς Περιγέ-

νας, οἵ τε καὶ Σωτάρια διηγήσασες, ὡς ἐν ἣν ἀνθεῖ τὸν θεόν εὐρεῖνος ἀνεγνωσμένον, Εἰς ὡς ἐκ ἀπόλαθεν τῆς ἑβραικῆς ἐπιμολογίας, ψεύτε τὸ τέλον τοιούτου, καὶ ἀπὸ τοῦ σχίνου σχίσαι. Καὶ επιλογέντος Ωραγέντος αὐτένθερψε.

Euseb.lib.6.c.14. Αφεικανεῖς ἐπιτολὴ Ωραγέντος γερφέσσα φίρεται, διπρόσυλος ὡς ἀν νόδῳ, Εἰς παθομένους γάντας τὸν τῷ Δανιὴλ καὶ Σωτάρινον ισοειδέας, τοῦτο οὐ Ωραγέντος αὐτούγερψε.

Z. Iulius Africanus ad Orig. De hitor. Susannæ, Miror quomodo te latuerit hanc libri partem esse adulterinum &c. Origenes ad Iul. Africatum, In nostris exemplaribus, altero secundum Theodotionem, erat historia Susannæ. Item, Dicendum, quod ex iis que Presbyterorum, & magistratuum ludicum, continebatur vetuperationem, quæcumque potuerunt, sustulerunt à cognitione populi; Item, Et hæc quidem respondi cùm non licet, præsertim post reprehensionem, dicere encomium Scripturæ, de Susanna, insistendo vñscarique verbo, & ostendendo eximios sensus; quod quidem poterit seorsum cōponere quispam, ex iis qui res diuinas, diligenter, & satis, sunt meditati.

a. Dionysius Areopagita (de quo nos suprà, numerò 21. pag. 42.) Τῷ οἴρᾳ παρεγέδοντας Τούλοιον, ὅποταν Φοῖον, Ο εἶδες τὰ πάντα πρὶν γενέσεως ἀντί. Dan.13.v.41.

b. Nazianz. Orat.27. Θεοφίλῳ, Κατὰ τὸ Δανιὴλ, Εὐχαριστεῖς αγορεύεις προσθυτίζειν εἰς Βαβυλῶνος. Dan.13.v.5. c. Euseb. De præpar. Evangel. c.19. Πλήρεις μὲν ἔτιναι οἱ Προφῆται τοιόταν παρεδειγμάτων, καὶ τὴν Σωτάρινον ἢ Σεῖσ γινώσκοντος Τὰ πάντα πρὶν γενέσεως ἀντών. Sec. Dan. 13.v.42.

d. Epiphan. in Ancorato sect. 15. Επλήσθη ὁ Δανιὴλ Πνεύματος ἄγιος, εἶπε, Καταρρός εἴγε. &c. Dan.13.v.46.

e. Nemesius De facultatibus animæ. c.42. Biblioth. Patr. Tomo 9. Susanna easus litteris sanctis mandatus est. f. Didymus Alex. De Spiritu S. lib. 1. Danieli suscitauit Dominus spiritum sanctum. lib. 3. Scriptum est, Venerunt duo senes pleni iniquitate, Dan.13.

g. Cy dessus nombre 115. page 187.

X. L'histoire de BEL contenuë au ch. 14. du Prophète Daniel, est en même considération. Les SS. Clement<sup>h</sup> Romain, <sup>i</sup> Ireneec, Clement<sup>k</sup> Alexandrin faisant l'abbregé des histoires de l'Ecriture sainte, <sup>l</sup> Cyprian, <sup>m</sup> Chrysostome, &<sup>n</sup> Athanase, la rapportent au Prophète Daniel. Au dire

<sup>h</sup>Clem.Rom.  
<sup>i</sup>lib. 8. Const.  
<sup>j</sup>Ap.c. 1.  
<sup>k</sup>τε Δανιὴλ ὁ σοφὸς, ὁ ὑποθέτης δεύτερον  
(Dan. 14.)  
ἐπι σέρατος λεοντίαν, τε

d'Eusebe, ° en la vie de Constantin le grand, parmy les histoires de l'Ecriture sainte, que l'Empereur auoit fait repreſenter en public, paroiffoit vn Daniel reléué en bronze, entouré de lyons, ausquels on l'auoit donné en proye, pour n'auoir voulu adorer le Dieu Bel. Cette meſme histoire eſt receuë par les Eglises orientales, comme aussi ſuzanne, & l'hymne des trois enfans, diſoit S. Hierofme, fe plaignant de Rufin, pour luy auoir imposé calomnieuſement qu'il la mesprifoit: comme auſſi apres auoir parlé à Eustochium, de l'abſtinence de Daniel, qui mangeoit, non des viandes royales, mais vn diſner simple, & sans appareil, qu'Abacuc auoit destiné pour ſes moifſonneurs, il dit, que cette hſtoire eſt tiree des diuines Escritures. S. Athanafe la reçoit en fa Synopſe, parmy les parties Canoniques de Daniel : Eſcrivant contre les Ariens, & voulant preuuer que l'Ecriture sainte ſert du mot de chair, pour signifier tout l'homme, il emploie l'Evangile de S. Jean, la prophecie de Ioël, & l'hſtoire de Bel. A ce

*οἱ τρεῖς παι-  
δεῖς ἵνα κρι-  
νθεῖσθαι  
τὸν πυρός,*  
*(Dan. 3.) ἐξ-  
διηνωσαν τὸν  
λοιπὸν τὸν  
πυρόν οὐ δι-  
μεφύλασσον.*

*Iren. I. 4.c.*

*Daniel Propheta, cū  
diſiſſet ei Cy-*

*rus, Quare*

*non adoras*

*Bel annuntia-*

*uit, dicens,*

*Quoniam non*

*colo idola*

*manuſacta,*

*vium Deum,*

*qui conſtituit*

*cœlum & ter-*

*ram, & habet*

*omnis carnis*

*dominationē.*

*Iterum dixit,*

*Dominum*

*Deum meum*

*adorabo, quo-*

*niam hic eſt*

*Deus viuus.*

*(Dan. 14. v.  
24.)*

*K. Clem. A-*

*lex. I. 1. ſt. 10. m.*

*Τότε Διε*

*Δεσμονός*

*Δανιὴλ, ἵες*

*λάκκου λέσχη*

*ταῦτα βλαφεῖς,*

*διπλῶς αὐτα-*

*νοιας θεος τοι-*

*φεις εἰδομένος*

*εἰπούσται.*

I. Cyprian. ep.  
56. Daniel cū  
compellere-  
tur adorare  
idolum Bel,  
quem tūc por-  
pulus, & Rex,  
colebat, in af-  
ferendum Dei  
sui honorem,  
plenā fide &  
libertate pro-  
rūpit, dicens,  
Nihil colo  
ego nisi Do-  
minus Deum  
meum, qui cō-  
didi cœlum  
& terram

(Dan. 14. v.  
23. & 24.) Et  
in exhort. ad  
martyr. Da-  
niel Deo de-  
notus, & san-  
& spiritu  
plenus exclā-  
mat, & dicit,  
Nihil ego co-  
lo nisi domi-  
num Deū &c.

(Dan. 14. v.  
23. & 24.) Idem  
habet epist.  
58. Lib. De  
laude marty-  
rii: De Orat.  
Dominica:

Serm. de Blee-  
mos.

m Chrysost.  
homil. 2. in  
Epist. ad Phi-  
lip. Πάλιν δέ  
Δανιὴλ δέ  
τερον εἰς λόγο-

compte, il tient cette histoire, pour l'Escriture sainte; & estime, qu'elle est authorisée suffisamment, pour en convaincre les herétiques. Il la cite aussi ailleurs soubs le nom de Daniel. Origene<sup>r</sup> la defend, fort, & ferme, contre Iules d'Afrique : Cette mesme histoire est rapportee communement, <sup>s</sup> par les anciens Docteurs, de mesmeair, en mesme rang, & avec mesme honneur, & estime, que lès autres histoires de l'Escriture, sans examiner la verité d'icelle, ou s'en desfier : Ils en establis- sent les articles de la foy, & en confirment les maximes des mœurs. Tous ceux qui ont receu Daniel pour liure diuin, & prophetique, sans en forclor- re ces pieces, qui s'estant perduës de vray, quant à l'hebrieu, se sont neant- moins conseruees iusques à nous, quant aux versions authétiques (comme S. Matthieu, l'Epistre aux hebreux, & tels autres liures dont nous auons par- lé cy <sup>t</sup> dessus) ont fauorisé d'autant l'hymne des 3. enfans, l'histoire de Susanne, & de Bel, & ont foudroyé par autat de paroles l'imposture de Dumoulin, qui

qui nous vouloit restreindre à luy op- Εμνησθε με  
poser le SEVL S. Augustin. γὰρ ὁ Θεός.  
Dan.14. v.37.

n. Athanaf. in Synopsi suprà numc. 114. paginâ 186. Et serm. 4. contr. Arian. τὸν γεγενός εἶδος ἔχόντος λέγειν σάρκα τὴν ἀνθρώπου, ὡς Διὸς Ιανῆ &c. Εἰς Δανιὴλ ἐρέπει τῷ Ασυρίᾳ, Οὐ σέβομεν εἴδωλα καὶ ερωτοῖντες αὐτὰ τὸ ζῷον τὸ θεῖον, τὸ οὐτούτον τὸ ζῷον εἰ γένεται, Εἰ ἔχειν τὸ πάντας σαρκὸς νομίαν. Dan.14.v. 4. Et serm. in illud Euangeli, Qui-cumque dixerit verbum, &c. Δανιὴλ προφητεῖται τῷ Δαρεῖῳ λέγων, Οὐ σέβομεν εἴδωλα καὶ ερωτοῖντα &c. Dan.14 v.4.

o. Euseb. Cæs. l.3. Vita Constant. c. 48. Εἰδεὶς δὲ ἣν ἐπὶ μέσον ἀγορῶν κειμένων κομίσας, τὰ δὲ καλὰ ποιητέος σύμβολα, τοῖς διότι θέτειν θε-γίαν ὄρμαμέντοις γνάθιμα, τὸν τοῦ Δανιὴλ σὺν ἀντοῖς λέγοις εὑ καλλικρατεῖντα.

p. Suprà numerò 113. 114. 115. page 184. 185. 186. 187. 188. Et T. 1. Ep. 22. ad Eustochium de Custod. Virgin. Potuit Danieli de regiis ferculis opulen-  
tior mensa transferri: sed Habacuc ei messorum prandium portat, arbí-  
tror rusticum, ideoque & desideriorum vir appellatus est, quia panem  
desiderii non manducauit, & vinum concupiscentiae non bibit. Innume-  
rabilia sunt scripturarum diuinarum exempla, quae gulanum daminent, &  
simplices cibos probent: sed sufficiant ista de plurimis.

q. Suprà num. 114. pag. 186. r. Suprà num. 154. litterâ z. pag. 412.

s. Cyrill. Hicrosol. Catech. 14. Illum. Basilius homil. in auaros; & homil.

t. De ieiunio. Epiphan. in vita Habac. Gregorius Nyss. De Cura paup-

Chrysost. homil. 24. in 1. Corinth. & homil. 5. in Matth. Isidorus Pelusiota

lib. 1. ep. 69. Anacletus Papa Ep. 1. Tertull. De ieiun. c. 7. & 9. De Idolatr. c.

18. Hilarius lib. 10. De Trinit. & in ps. 125. Eusebius Vercellen. ep. ad

Presbyteros & plebem Italiz. Ambrosius de Iacob & vita beata 1. 1. s.

8. 1. 2. c. 9. In ps. 56. In ps. 118. octon. 17. Hieron. ep. 41. ad Rufinum. Augu-

stinus T. 10. Serm. 65. De Temp.

t. Nombre 119. 120. 121. 122. page 198. 199. 200. 201. 202. 203. & suiuantes

XI. Ce seroit perdre temps, d'en-  
treprendre de preuuer que L'ECCLE-  
SIASTIQUE est receu par cette ve-  
nerable antiquité, parmy les liures di-  
uins, de l'Ecriture, si ce n'estoit beau-  
coup auancer, que de descrirer les im-  
postures des Ministres, signamment

156.

de Dumoulin , ennemy iuré des SS. Escritures. Le Soleil n'est pas si visible au midy , que cette vérité. Je ne dis rien des 44. Prelats, du III. Concile de Carthage, des 70. du Concile Romain, du tesmoignage du Pape Innocent 1. & de

u. Nombre 18. S. Augustin; nous en auons<sup>u</sup> parlé suffisamment. Adioustons que le III. Concile general, tenu à Ephese, composé d'enuiron 300. Evesques, receu par

<sup>x</sup> Cy dessus  
nombre 17.

page 30.

<sup>y</sup>. Synodus

Ephesina ad

Synodū Pam-

philiae ,

Mēla p̄sλns

πάντα τοις,

& Γεωργίου

λεύσσοντες γε-

ρης &c. Eccl.

32. v. 24.

<sup>z</sup>. Synodus A-

lexandrina,

apud Athanas.

Apolog. 2.

Ἐπὶ τετούς ὁ-

ἱρός οὐκ οὐ-

γενέται, Μη-

ναίεται τὸν

τετρακόσιον, μη-

τε δηνεῖται

εἰντον. &c.

Eccl. c. 22.

a Caixtus ep.

1. Dicit sanda

les<sup>x</sup> Ministres, cite ce livre soubs le nom<sup>y</sup> d'Ecriture divine, & que le Concile d'Alexandrie duquel nous parlions

tantost (nombre 20. page 42.) en fa-  
veur de la sapience , le cite<sup>z</sup> soubs le

nom d'Ecriture à l'encontre des Ariés,  
λεύσσοντες γε- au rapport de S. Athanase. Le Pape<sup>a</sup> ca-

lxit le nomme Ecriture sainte, comme  
aussi le Pape<sup>b</sup> Eusebe: S.<sup>c</sup> Cyprian en ses

trois livres à Quirin à l'encontre des Juifs,  
où il promet de compiler les seules Es-

critures diuines & canoniques, se fera quasi  
à chasque page de l'Ecclesiastique, qu'il

attribue à Salomon, à Dieu même, &  
au S. Esprit. Il est recognu respectue-  
ment pour Ecriture , pour Prophétie,  
pour livre Aïgin , & pour livre inspiré de

**Dieu**, par les SS. Clement<sup>a</sup> Alexandrin,  
 & Cyprian,<sup>b</sup> Athanase,<sup>c</sup> Basile, Gregoire<sup>d</sup>  
 de Nazianze,<sup>e</sup> Ambroise,<sup>f</sup> Chrysostome,<sup>g</sup>  
 Hierosme,<sup>h</sup> Epiphane,<sup>i</sup> Paulin,<sup>j</sup> & <sup>k</sup> Ma-  
 caire ; Tertullian<sup>l</sup> l'aduoué aussi pour  
 Escripture sainte, avec <sup>m</sup> Origene, & <sup>n</sup> Op-  
 rat Mileuitain : Il est de Salomon, disé  
 les Papes, <sup>o</sup> Calixtie, <sup>p</sup> Marcellin, & <sup>q</sup> Da-  
 mase, comme aussi les SS. <sup>r</sup> Cyprian, Hie-  
 rosme, Chrysostome, Basile, Ambroise, Leon  
<sup>s</sup> & <sup>t</sup> I. L'obmets que S. Augustin, reçoit ce  
 liure comme prophétique & diuin, non seu-  
 lement au liure 2. de la doctr. chrest.  
 mais aussi coustumierement en ses au-  
 tres œuures. En son Mirouer, apres a-  
 uoir promis de ne ramasser que les  
 seuls textes moraux des Escriptures Cano-  
 niques, il transcrit quatorze grandes colom-  
 nes in folio, de ce liure divin & Canonique.  
 A peine trouuera-on vn aucteur, qui  
 ne condamne Dumoulin, & ce non  
 obstant, il dira de sang froid, avec vn  
 beau-semblant reformé, feignant d'i-  
 gnorer tout ce que dessqs, Ils nous op-  
 posent le SEUL S. Augustin, au lia. 2. de la  
 doctr.chrest. Et cette procedure sera sup-  
 portee, & nommee le bouclier de la foy !

scriptura, Post  
 concupiscen-  
 tias tuas non  
 eas, &c a volu-  
 tate tua auer-  
 tere, Eccli.18.  
 v. 30.

b Eusebins  
 ep. 3. luxta sa-  
 craria scriptu-  
 ram, discite  
 bene facere &  
 mala declina-  
 re, sicut scrip-  
 tum est, Fili si  
 habes bene  
 fac tecum, &  
 Deo dignas  
 oblationes  
 offer. Eccli. 14  
 v. 11.

c Cyprianus  
 l. 2. aduers.  
 In add. ad Quiri-  
 rin. c. 1. Apud  
 Salomonem  
 in Ecclesiasti-  
 co . Ego ex  
 ore alacissimi  
 prodidi ante  
 omnem crea-  
 turam &c.

Eccli. 24. v. 5.  
 6. 7. 9. 10. 11.  
 Item lib. 3. c. 1.  
 c. 6. c. 35. c. 51.  
 c. 61. c. 95. c.  
 109. c. 113.

d Clem. Alex.  
 1. 1. paedag. c. 8.

Πατερίσσου-  
 ίς μὲν ὡς ἑο-  
 ς τὸ γεωφῦς  
 ὅδε πελεγύ-  
 σος , Καὶ ὁ  
 φοβούμενος κα-

**ελον ἐπιστέφει ἐπὶ παρδίαις θεῖς**, Eccli. 21. v. 7. Et l. 2. c. 8. **Τίπος ἡ παρδία**  
καὶ χρέων αὐτὸς φοιτή γεφερή, &c. Eccli. 38. v. 1.

**c. Cyprian. ep. 65.** Saïomon in spiritu sancto constitutus, testatur, dicens,  
Ex tota anima tua tibi ne Deum, & sacerdotes eius sanctifica, Eccli. 7. v. 31,  
& 33. Item lib. De opere & eleemos. In scripturis sanctis spiritus S. denuo  
dicit, Sicut aqua extinguit ignem, sic eleemosyna extinguit peccatum,  
Eccli. 3. v. 33. Ibid. post paulo, Apud Salomonem, Conclude eleemosynam  
in corde pauperis, & ipsa prote exorabit ab omni malo, Eccli. 29. v. 15.  
Item in exhort. martyr. Apud Salomonem, visa figuli probat fornax, &  
homines iustos tentatio tribulationis, Eccli. 27. v. 6.

**f. S. Athanasius De virginit.** Λέγει γὰρ οὐτε γεφερή, οὐ πάπιστος πο-  
νης, μολυνθήσεται &c. Eccli. 13. v. 1. Item Orat. 1. contr. Ariani.  
Δινάρετα λέγειν τὴν δὲ πανεύκριτον εἶς αὐτὸν εἰσημένα, &c. Οὐχ οὐρανούς  
εἴναι τὸν σόματον θάμασταλλον, Eccli. 15. v. 9.

**g. Basilius Regulis fisiis disputatis, reg. 17.** Βεβαῖον τὸ λόγον οὐ σο-  
φάρατος Σαλομῶν, φήσας, Μαρπός εὐθὺς αὐτῷ τὴν φωνὴν ἀντεῖ &c.  
Eccli. 21. v. 23. In regulis breviorib. reg. 10. 4. Τῆς γεφερῆς λεγεται,  
Μέλαβγλος πάντα πολει. Eccli. 32. v. 2. 4

**h. Nazianz. Or. 31.** Θεὸς δὲ τὸν ὄντας, ἀλλα, τίπος τὸ πατέρος οὐ &c. καὶ  
Εὐλογία πατέρος σπελχειούσας τέκνων &c. Eccli. 3. v. 11.

**i. Ambros. De Bono mortis c. 8.** Scriptura ait, Ante mortem non Iudanen-  
tis quemquam &c. Eccli. 11. v. 30. Item in psalm. 118. octon. 22. Cām di-  
cat vnicuique nostrum scriptura venerabilis, Argentum, & aurum tuum  
alliga, &c. Eccli. 28. v. 29. Item, ad virg. Deuotam c. 2. Non legisti Salo-  
monem dicentem, Bonis bona creata sunt ab initio, Similiter &c. Eccli.  
32. v. 30.

**k. Chrysost. homil. 22. in Gen.** Προλαβὼν ἐπιλέγει τὸ εἰσημένον παροῦ-  
τος Προφήτη, ὅτι κρέοτων εἶς ποιῶν τὸ θέλημα κυρίου, ή μηδεὶς παρε-  
νομει, Eccli. 16. v. 4. Et homil. 15 ad pop. Σαλομῶν λέγειν, Επιγ-  
νωδή ὅτι εὐ μέτον παριδων Διαβαῖνεις &c. Eccli. 9. v. 20.

**l. Hieron. T. 5. in cap. 10. Ecclesiastis**, Alibi Salomon ait, Qui statuet la-  
queum, capitur in illum, Eccli. c. 27. v. 29. T. 4. ad cap. 33. Ezech. Salo-  
mon loquitur, Sapientia abscondita &c. Eccli. 20. v. 32. T. 1. ep. 34. ad  
Julianum, Diuina scriptura loquitur, Musica in lucu intempestiu narratio, Eccli. 22. v. 6. Ep. 14 ad Celantiam, Scriptura dicit, Argentum & aurum  
&c. Eccli. 28. v. 29. Ibidem, Scriptura dicit, Quantō magis es humilia te  
&c. Eccli. 3. v. 20.

**m. Epiphian. in Ancorato sect. 12.** εἰ γὰρ οὐκαν μέμφεται τὸ θεῖον γεφε-  
ρει λέγειν, ἡ περιστάτην σοι, τίνα Διαγνεῖ, ηδὲ κρέοι εἴσι σοι τὸ πρυπόλει,  
ἡδὲ φυλάσσει σοι μηδέπει &c. Eccli. 3. v. 22.

**n. Paulin. ep. 14.** (inter Epistolas Hieronymi Tom. 1.) Vetus scripturæ  
celebrata sententia est, Esse pudorem qui gloriâ inueniatur & gratiâ, &  
esse rursus pudorem qui soleat parere peccatum, Eccli. 4. v. 25.

**o. Macarius Aegypt. homil. 10. scriptura ait,** Qui edūt me adhuc esurient

&c. Eccli. 24.v.29.

p. Tertullian. Exhort. ad casit. Scriptum est, Ecce posui ante te bonum & malum, Eccli. 15. v. 18.

q. Origen. homil. 1. in iudic. ut hoc amplius scripturarum auctoritate clarescat, quomodo soleat scriptura dicere, cognoscere, vel nescire, vide quomodo alibi scriptum est, Qui custodit mandatum, nesciet verbum malum, Eccl. 8. Idem homil 8. in Num. homil. 9. in Ezech.

r. Optat. Mileu. 1. 3. contr. Donatist. A Salomonone discere noluisti quod ait, Absconde panem in corde pauperis, & ipse pro te rogabit, Eccli. 29. v. 19.

s. Calixtus hic suprà litt. a. t. Marcellinus ep. ad Salomonem Episc. Salomonis testimonio comprobatur, Ego sapientia habitaui in altissimis, & thronus meus in columna nubis, Eccli. 24. v. 7.

u. Damasus ep. 6. Bens per sapientiam Salomonis dicitur, Antequam scuteris ne reprehendas; intellige prids, & tūc increpa &c. Eccli. 11. v. 6.

x. Cyprian. hic, litterā c. & e. Hieronymus hic litterā l. Chrys. litterā K, Basilus litterā g. Ambros. litterā i.

y. Leo 1. serm. 1. De quadrag. Ideo sapientissimus Salomon, Fili, inquit, accedens ad seruitutem Dei, prepara animam tuam ad temptationem, Eccli. 2. v. 1. Et serm. 8. de lejun. Sept. mens. Dicit scriptura, post concupiscentias tuas non eas, & à voluntate tua auertere, Eccli. 18. v. 30.

XII. Les restes d'ESTHER, c'est à sçauoir les six derniers chapitres de cette histoire, avec vne partie du chap. precedent qui est le dixiesme, sont vne partie de l'histoire d'Esther, receuë par le commun des saints Peres. Les Ministres mesmes <sup>2</sup> logent en leur Canon Esther : neantmoins ils retranchent les susdites restes, & les placent au fonds du vieux Testament, parmy les Apocryphes : Ces restes sont dans le grec des 70. interptetes : Tellement que toute cette antiquité sainte, qui a parlé tantost <sup>3</sup> si auantagement, en faueur des 70. fauorise pareillement

357.

<sup>2</sup> En leur Art.  
<sup>3</sup> cy disius  
nombre 1.

<sup>a</sup> Nombre 122  
page 207. 208  
<sup>b</sup> 209. 210. 211.  
<sup>c</sup> 213.

318 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
les susdites restes. Que l'hebrieu langue  
originelle d'Esther, se soit perdu, pour  
ces derniers chapitres d'Esther, ne  
peut seruir de preiugé contre les ver-  
sions qui nous ont resté en main, com-  
me nous l'auons fait voir cy deuant  
touchant S. <sup>b</sup> Matthieu, l'Epistre <sup>c</sup> aux  
hebrieux, <sup>d</sup> Susanne, Bel, & l'hymne des 3.  
enfans. Les Saincts Peres alleguent  
soubs le nom d'Esther, ces chapitres  
contestez, & se seruent de l'histoire  
qui est contenue en iceux, de mesme  
air que des autres pieces de l'escriture,  
vn S. <sup>e</sup> Chrysostome, S. <sup>f</sup> Hierosme, S. <sup>g</sup>  
Ambroise, S. <sup>h</sup> Augustin, & autres.

<sup>b</sup>. nombre 119

page 198.

<sup>c</sup>. Nomb. 120.

pag. 202.

<sup>d</sup>. Nomb. 111.

112, 113, 114.

115, 152, 153.

<sup>e</sup>. Chrysost.

hom. ad pop.

Eodhē, ορ-

τευχούμεν.

λαζη,

Χαρι-

τατον κόπεια

ιηταρά μα

ποστον είς σόμα μα

Esth. 14. v. 13.

<sup>f</sup>. Hieron. T. 1. ep. 8. ad Demetriadem,

Cum Esther loquebatur ad Domi-

nūm, Tu nosti quōd oderim iusigne capitū meū, Esth. 14. v. 16. Idem in ca-

pīt. El. 64.

<sup>g</sup>. Ambros. in ps. 36. v. 36. Esther ait, Noa des vir-

gini regnū tuū, iis qui non sunt, Esth. 14. v. 11.

<sup>h</sup>. August. T. 3. ep. 199. ad Eccliam, Esther Deum timens, Deum colens,

Domino dixit, ita sibi esse ornatum regium, sicut pannū menstrualem.

(Esth. 14. v. 16.) & ita orantem confessim exaudiuit, qui cordis inspecto-

ram verum dicere sciuit.

158.

XIII. L'histoire des Macabees ou-  
tre qu'elle est alleguee dans le Nou-  
veau Testament, par l'adueu mesme  
de Caluin, & de Beze, comme nous l'a-  
uons fait voir cy deuant, est de plus  
receuë par le Concile 3<sup>e</sup> de Carthage, par

<sup>i</sup>. Nomb. 143.

pag. 285, 286.

le Concile Romain soubs Gelase, par le Pa-  
pe Innocent I. & par S. Augustin,<sup>K</sup> des-  
quels nous auons le Canon des Escriptures  
Sainctes, conforme de tout point, à ce-  
luy de l'Eglise Romaine. S. Denys le  
vray<sup>1</sup> Areopagite, cite<sup>m</sup> cette histoire  
soubs le nom de l'Escripture. Origene<sup>n</sup>  
la nomme absolument, l'Escripture : S.  
Cyprian<sup>o</sup> la qualifie Escripture diuine, &  
apres luy S. Ambroise : le mesme S.  
Cyprian, en ses liures contre les Iuifs, où  
il fait<sup>p</sup> profession de ne rien inserer en  
cette sienne compilation, que les seules  
Escriptures diuines & Canoniques, cite par  
diuerses fois les Maccabees: S. Augustin<sup>q</sup>  
enseigne<sup>r</sup> que les Iuifs ne renoient cette  
histoire pour Canonique, mais qu'elle est ca-  
nonique par l'adueu de l'Eglise. Il la nomme<sup>s</sup>  
aussi<sup>t</sup> partie des anciennes Escriptures, Cle-  
ment<sup>u</sup> Alex. range l'histoire des Ma-  
cabees, avec celle d'Esther, parmy les  
histoires de l'Escripture Saincte. S. Hie-  
rosme<sup>v</sup> l'employe comme vne partie  
de l'Escripture. Les saincts Peres<sup>x</sup> ra-  
portent communement les martyres<sup>y</sup> ex  
des Macabeans, & la generosite & pie-  
te de leur mere, de mesme air & avec

K. voyez cy  
dessus nôbre  
18. page 33. 34.

35.

1. Voyez nôbre  
21. page 42.

m. Diouys. A-  
reop. De Coel-  
hier. c. 2.

παππες τιγδα  
πολυχρωμά-

την, η δορυφό-

ρες δέκτισεο-  
την, (2. Ma-

cab. 3. v. 25.)

χριστος απω-

τελες τη λογι-

ανη προσειρο-

ωδέσως εν

ποικιλιανη-

ενφαντοσιωνη-

ουμβόλων πε-

ροδέδοται.

n. Orig. 1. 2. De

principiis, vt

ex scriptura-

rum auctorita-

te ita se ha-

bere docea-

mus, audi quo-

modo in Ma-

cabaeorum li-

bris, vbi ma-

ter septem mar-

tyrum, vnum

ex filiis co-

hortatur ad

toleranda tor-

menta, ait ei,

Rogo te! &c.

4.2. Mac. c. 6. v 320 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
27. & 28. mesme adueu que les histoires des li-  
o. Cyprian. tures Canoniques.

scriptura diuina, &c. Verba viri peccatoris ne timueritis 1. Macc. 2. v. 62. & 63. p. Voyez cy dessus nombre 18. page 35. 36. 37. l'ettre c.d. q. lib. 2. ad Quirin. c. 4. De hoc ipso in Macabæis, Iustum est subditum esse Deo, & mortalem non paria Deo cogitare. (2. Mac. 9. v. 12.) Item illic, & verba viri peccatoris ne timueritis &c. 1. Mac. 2. v. 62. & 63.

2. August. T. 5. l. 18. De Ciu. c. 16. Ab hoc tempore apud Iudeos restituto te-  
plo, non reges, sed principes fuerunt usque ad Aristobolum, quorum  
supputatio temporum non in scripturis sanctis, quæ Canonicae appellantur,  
sed in aliis inuenitur, in quibus sunt & Macabæorum libri, quos non  
Iudei, sed Ecclesia pro Canonicis habet, propter quorundam martyrum  
passiones valde mirabiles &c.

3. Tom. 4. lib. De Cura pro mort. c. 1. In Macabæorum libris legitimus  
oblatum pro mortuis sacrificium: sed et si nusquam in scripturis veteri-  
bus omnino legeretur, non parua tamen est uincula Ecclesiae, quæ in  
hac consuetudine claret, auctoritas, ubi in precibus sacerdotis, quæ Do-  
mino Deo ad eius altare funduntur, locum suum habet etiam commenda-  
tio mortuorum.

4. Clem. Alex. 1. Strom. Εγ την αιχμαλωσιαν την γενετην Εοθην, ει Mac-  
δοχαιος ει φερεται βιβλιον, αις ει το τη Μακκαβαιον.

5. Hieronymus 1. 5. in caput Es. 23. Scriptura commemorat quod Ale-  
xander Rex Macedonum egressus sit de terra Cethim. 1. Mac. 1. v. 1.

6. Euseb. De præp. Eu. 1. 12. c. 1. De Dem. Euang. 1. 10. Naz. homil. 20. De  
Macab. Basilius Conf. mon. c. 19. Nazianz. Or. 20. & 22. Chrysost. homil.  
37. in Matth. homil. 4. in Es. Isidorus Pel. 1. 3. (p. 4. Theodore. in ps. 43.)  
Tertull. adu. Iud. c. 4. Cypr. ep. 56. De Exhort. mart. c. 11. Ambrosius De of-  
fic. 1. 2. c. 29. De Iacob & vita beata 1. 2. c. 10. II. Hilarius in ps. 125. Opta-  
tus 1. 7. contra Patmen. Eucherius Lagdunen. homil. De Macabæis. Leo I.  
Item. de Macab.

159.

v. Nombr. 127. XIV. Il faut que l'Affric, vray sym-  
bole de l'hérésie, ainsi que nous l'en-  
page 248. 1er fe g. feignoit tantost <sup>2</sup> S. Epiphane, se deuo-  
tre soy-mesme, & que Dumoulin soit  
conuaincu par ses partisans. Calvin  
2. 1. 3. Inst. c. <sup>2</sup> mesme parle ainsi, Ce qui est écrit en  
20. se & 8. la Prophétie, qu'on attribue à Baruc, combien  
que l'auteur en soit incertain, est tressaincle-  
ment dit, à scauoir que l'ame triste, & deso-  
lée de

le de la grandeur de son mal, l'ame courbe,  
debile, & affamee, & les yeux defaillans  
te donnent gloire, ( Baruc 2. v. 18) En sa  
Psychopannychie, <sup>a</sup> Cette Sentence, dit il , est  
plainement confirmee par l'oraison qui est au  
liure du Prophete Baruch, O Seigneur ouvre  
tes yeux, & regardez car les morts qui sont  
en enfer &c. Baruch 2.v.17. là <sup>b</sup> mesme, b. page 32.

Voicy que dit le Prophete , quand il veut mon-  
trer que la source, & fontaine de vie gist en  
Dieu , Apprens à cognoisere où est la pruden-  
ce, où est la vertu, où est l'intelligence, &c.  
Bar. 3. v. 14. Au dire de Caluin chef  
du party, le liure de Baruch, est vne Pro-  
phettie : Or les Propheties viennent du S.  
Esprit, suivant le dire <sup>c</sup> de S. Pierre.  
Sur le 3. chap. de Michee il cite l'Eccle-  
siastique ch. 20. v. 31. comme parole du  
S. Esprit, en ces mots, Le S. Esprit pronon-  
ce ailleurs, que par nous & presens, les yeux  
des sages sont aveuglez. En sa Psychopan-  
nychie <sup>d</sup> il cite la sapience soubs le nom  
des saintes Escriptures, Nous sommes, dit il , beaucoup mieux enseignez par les  
saintes Escriptures, Le corps qui est corrup-  
tible ag graue l'ame, & l'habitation terrienne  
deprime le sens pensant maintes choses ( Sap.

<sup>a</sup> Ez Opusc<sup>le</sup>  
les 1566. chez  
Pinereul, à Ge-  
neue, page 52.

<sup>b</sup> Ep. 2.ch. 15  
v. 21. & 22.

<sup>c</sup> Ez Opusc<sup>le</sup>  
les 1a citez,  
page 23.

322 Les Ministres sans foy. Demost. III.

9. v. 15.) Duplessis en son liure 4. contre la Messe chap. 2. sur la fin, parle pour tous les Ministres, en faueur de l'Ecclesiastique, en ces termes, *Qu'y a il de plus ordinaire en l'Ecriture, que d'usser des mots de boire, & de manger spirituellement, où la Sapience dit, Ceux qui me mangent auront faim, ceux qui me boivent auront soif?* (en l'Ecclesiastique 24. v. 29) A ce compte il reçoit l'Ecclesiastique pour partie de l'Ecriture, laquelle il cite pour en appuyer sa creance, & pour parole de la Sapiéce. Les Bibles de Geneue 1563. & 1570. parlent de l'aucteur, & du liure de l'Ecclesiastique, en ces termes, *En ce liure sont contenus les DIVINES, singulieres, & authentiques histoires des personnages approuuez de Dieu : & derechef, Veritablement Iesus (fils de Sirach) dont est icy question a este imitateur de Salomon, & n'a point moins esté renommé en sapience, & doctrine, vers qu'il a este surnommé le tout sçauant, comme il estoit aussi à la vérité.* Les mesmes Bibles de Geneue en la preface sur Baruch, confessent que baruch escriuoit son liure, sous le Prophete Ieremie qui le distoit. Toutes ces paroles en faueur

de Baruch, de la Sapience, de l'Ecclesiastique, que les Ministres mesmes auantcent, retenus par l'estime qu'en auroit fait l'antiquité, sont autant de condamnations des impostures de Dumoulin.

XV. PAR la deposition de tant de tesmoins irreprochables de cette sainte antiquité, les citations desquels ont esté recueillies <sup>e.</sup> cy-deuant avec <sup>f.</sup> Depuis le nombre 146. soin, & fidelité, nous auons iustifié <sup>g.</sup> page 292. que Dumoulin est vn *insigne imposteur*, auançant que le retranchement de Tobie, Judith, &c. n'est chocqué si ce n'est par quelque passage du SEVL S. Augustin : là où les legions entieres des anciens Docteurs, & le gros de l'antiquité sainte de tous les quartiers de la Chrestiété, & en l'âge le plus pur & entier, receu mesme par <sup>f.</sup> nos parties, l'ont combattu tout ouuertement. Il faut de plus recueillir de cette mesme preuue *quatre profits remarquables*, au desauantage de toute la religion preten-  
duë reformee. I. leur article 4. <sup>g.</sup> por-  
te que l'*interieure persuasion du S. Esprit* leur  
fait discerner les *vrayes Escritures*, & avec les

160.

<sup>e.</sup> Depuis le  
nombre 146.  
<sup>f.</sup> Cy dessus  
page 29. 30.

<sup>g.</sup> Cy dessus  
nombre 1.

<sup>g.</sup> Cy dessus  
nombre 1.

324 Les Ministres sans foy. Demost. III.

supposees: Caluin, & Dumoulin adioustoient

a. Nombre 25.  
& 26. page 52.  
53. 54.

tantost, <sup>h</sup> que l'Ecriture se fait assez  
reconnostre d'elle mesme aux fideles, & à  
ceux qui ont la crainte de Dieu, voire aussi  
aisément que le blanc, & le noir. S'il est  
ainsi, qui ne deferera davantage, à  
tous ces SS. Docteurs qui sont hors  
de soupçon, & de reproche, qu'à Du-  
moulin, ou à quelque autre de mesme  
qualité? Qui pourra forcer sa con-  
science, à croire, que tous ces saints  
ont été aveugles, infideles, & des-  
pouillez de la crainte de Dieu, & que  
Dumoulin & ses semblables sont les seuls  
illuminez, les seuls fideles, & les seuls  
craignans Dieu? 2. Tantost <sup>i</sup> Caluin  
nous enseignoit de deferer, à cette  
sainte antiquité: & Dumoulin <sup>k</sup> pro-  
mettoit de prendre le froc, si on treuoit,  
voire un seul homme, des 4. premiers siecles,  
qui approchast en RIEN la croyace de l'Eglise  
d'aujourd'huy: Nous venons de voir,  
mille, & mille, tesmoignages de ces  
saints, des 4. premiers siecles, en fa-  
veur du point fondamental de toute  
la religion (lequel consiste au choix  
des liures Canoniques) conforme à la

i. Nomb. 17.

K. La mesme  
pag. 52.

creance de l'Eglise Romaine d'aujour-d'huy, au desadueu de la creance des Ministres. Ces premiers siecles ont, d'vne commune voix, approuué *Tobie*, *Judith*, &c. Reste donc que les pretendus reformez se rangent à la foy de l'Eglise Romaine, & que Dumoulin pour l'expiation de ces impostures, tienne parole, & se reueste du froc, & de l'habit de penitence. 3. Ce n'est pas le seul Dumoulin qui conteste l'auctorité de *Tobie*, *Judith* &c. c'est le gros du party : Leur art. 3. <sup>1</sup> casse ces liures : leurs Bibles de Geneue les r'envoient au billō, au fonds du vieux Testament , apres les auoir arraché d'emmy le autres liures de l'Ecriture: & apposent, de leur seule auctorité, en tiltre, *Les liures Apocryphes*. Donc toute la cabale des Ministres est condamnée par l'antiquité. 4. Les Ministres de cette Prouince du bas-Laguedoc, vn *Faucher*, vn *Faucheur*, vn *Bansillion*, & sēblables, sur la promesse, <sup>m.</sup> faicte reciprocement, par les habitans de <sup>m. En date du 23. Juin 1618.</sup> *GNAC*, de l'vne, & de l'autre religion, de suiuere la creance qui se trouueroit

326 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
conforme à la foy des quatre premiers siecles, ont fait mine d'estre prests à iustifier leurs dogmes, quāt au retranchement des liures , pretendus , par eux *Apocryphes*, par la conformité des 4. premiers siecles. Ils trouueront icy leur condamnation prononcée de la bouche de cette mesme antiquité, qui leur seruira d'instruction, & d'ad-dresse, & qui desabusera d'autant les esprits, en ce point principal, & fonda-mental de toute la creance, qui est le choix des vrayes Escritures.

161. XVI. Dumoulin n'ayant peu r'en-contrer le retranchement de *Tobie*, *Iu-dith*, &c. ny dans l'Ecriture, ny dās le tesmoignage de l'Eglise Iudaique, fait mine de le treuuer dans les Peres An-ciens de l'Eglise Chrestienne; & alle-gue sur ce dessein, *treize tesmoignages*, partie des Conciles, partie des Do-cteurs. Le lecteur lira, icy en marge \* 17. 18. 19. les propres paroles de Dumoulin.

n. DUMOVLIN en son BOVCLIER  
sect. 6. page 17. 18. 19. Quant à l'Eglise du Nouveau Testament, Iesus-Christ, ni les Apôtres , ne s'en sont iamais seruy , & ne les ont iamais alle-guez. 1. Le Concile de Laodicee , quasi de mesme temps que le I.de Nice, fait vn denombrement du vieil Testament, au quel ne se trouve point le liure de Tobie, ni celuy de Iudith , ni celuy des Macabées. 2. S.Hierosme, en sa Preface sur les

Liures de Salomou, parlant de l'Ecclesiastique , & de la Sapience de Salomon, Comme(dit-il) l'Eglise lit voirement les liures de Judith, de Tobie , & des Maccabees , mais ne les reçoit point entre les Escritures Canoniques: ainsi aussi qu'elle lise ces deux volumes, pour l'edification du peuple, mais non pour confermer la foy de l'Eglise: Notez qu'il dit que c'est la croyance de l'Eglise: il dit le mesme en son prologue cresté. 3. S. Cyprian , ou plutost Ruffin, au liure de l'exposition du Symbole, apres avoir faict le denombrement des liures Canoniques, adiouste: Il faut scauoir, qu'il y a d'autres liures que les Anciens n'ont point appellé Canoniques, mais Ecclesiastiques , comm'est, la Sapience de Salomon, l'Ecclesiastique , Tobie, Judith , & les liures des Maccabees : Tous lesquels ils ont voulu qu'on leust en l'Eglise , mais non qu'on les mist en auant pour confermer l'autorité de la foy. 4. S. Athanase au liure intitulé Synopsis , nomme tous les liures du vieil Testament, conformement à la Bible Hebraique, puis adiouste, Outre ceux-là, il y a encors d'autres liures du vieil Testament non Canoniques , qui ne se lisent qu'aux Catechumenes, la Sapience de Salomon, la Sapience de Iesus fils de Sirach, Judith, Tobie, &c.

5. Eusebe en son Chronique, sur l'Olympiade 117. L'histoire Hebraique des Maccabees suppose d'icy le regne des Grecs: mais ces liures ne sont point receus, entre les diuines Escritures. 6. Gregoire I. Pape, au 19. des Morales sur Iob, chap. 19. voulant alleguer yn passage des Maccabees, s'excuse en ces mots, De laquelle chose nous ne parlons point hors de raison, si nous produisons des telsmognages des liures non Canoniques, mais escrits pour l'edification de l'Eglise.

7. Meliton Evesque de Sardes, en vne Epistre à Onesime, recites par Eusebe, au 4. liure de son histoire , chap. 25. faict le denombrement des liures du Vieil Testament , auquel il ne met point Judith, ny Tobie, ny l'Ecclesiastique, ny les Macabees.

8. Origene dans Eusebe au 6. liure, chap. 25, 9. Saint Hilaire en sa preface sur le Psautier, 10. S. Gregoire de Nazianze en ces carmes de la sainte Escritures. 11. Eusebe au 3. liure de son histoire, chap. 10,

12. Epiphanius au liure des mesures, & plusieurs autres, font yn catalogue des liures du Vieil Testament, & n'y mettent, ny Judith, ny Tobie, ny l'Ecclesiastique, ny la Sapience, ny les Macabees: ains disent tous, d'un accord, qu'il n'y a au vieil Testament, que vingt & deux liures, autant que de lettres en l'Alphabet grec.

13. Le quatries-

me Concile de Cartage, es exemplaires Latins, met les liures des Macabees entre les liures Canoniques, mais es exemplaires Grecs, ils n'y sont point, preue que ce canon est corrompu. Certainement il n'y a au monde liure plus falsifie, & corrompu, que les Tomes Latins des Conciles.

162.

AVTANT de mots, autant d'impostures, pour lesquelles faire voir aucc plus de clarté, le Lecteur remarquera pour vn prealable, quatre veritez. 1. Que tous les liures de l'Escriture n'ot esté receux tout à coup, par vn adueu vniuersel, ou par vne determination des Conciles de la vraye Eglise: mais les vns plustost, & plus vniuersellement, que les autres. La premiere Epistre de S. Pierre, est receue vniuersellement: mais la seconde n'est pas auctorisee, en mesme degré, disoit <sup>o. Euseb. 1. 3. c.</sup> Eusebe 1. 3. chap. 3. Nous a-  
 3. Πέτρος ἡ οὐκ εἰπεισολημμένη λόγουν τον αρχιερέα τον πατέρα της οὐ πάλαι πρεσβύτερος, οὐ διαμαρτυρίας, εἰ τοῖς σφῶν κατάταν κατέχεται οὐ γέγονται συνεγέννησαν. Τὴν δὲ φερομένην δευτέραν;

l'Apocalypse, l'Epistre aux hebrieux, la 2. de S. Pierre, la 2. & 3. de S. Jean, celle de S. Jacques, & de S. Iude, ont esté grandement contestees, & que d'abord elles n'estoient au Canon de l'Eglise: tefmoing mesme les oppositions <sup>q</sup> de Luther l'Apostre de nos Ministres. 2. Que le mot grec <sup>r</sup> (Canon) signifie vne loy, & ordonnance, comme aussi vne reigle.

reigle. Le droict *Canon*, est la compilation des lois, & de la police Ecclesiastique: Les *Canons* du Concile de Nîce, de Laodicee, &c. sont les lois, qui y ont esté establies: Vn liure de l'Ecriture sainte est diuin, & inspiré de Dieu dez que le S. Esprit le reuele, auant que l'Eglise l'aye recognu pour tel: ce liure sert de *reigle* (& de *Canon*) au particulier, qui est assuré de la reuelation que Dieu luy a communiqué, auant que le reste des hommes en aye connoissance: la verité des paroles de Dieu, ne depend pas des l'adueu des hommes: mais neantmoins le mesme liure n'est appellé absolument *Canonique*, auant que la *loy* de l'Eglise, & le *Canon* d'icelle l'aye receu: dez qu'il a esté receu par celle qui est l'espouse du S. Esprit, on le nomme *Canonique*, & doit seruir de *reigle*, & de *Canon*, absolument & vniuersellement à tous les vrayes fideles. Tesmoin la deference, à laquelle Caluin nous obligoit tantost, enuers la vraye Eglise.

3. Que comme, en l'Eglise Chrestienne certains liutes n'ont esté receus que po-

την ἀνθρώπην  
καὶ τὸν θεόν  
παρειλήφα-  
μεν. Ομως ἐ<sup>τ</sup>  
πολοῖς χρη-  
σιμην φανεῖα.  
μὲν τὸν ἄλλων  
ἐπιειδάσθι  
γεγράψαν.  
p. Nombre 28.  
29.30.31.32.33.  
page 65. 66. &c  
suivanties.  
q. Cy dessus  
nombre 5.  
r. Kawāy.

s. Nombre 17.  
page 30.31.32

330 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.

sterieurement dans le canon, ou dans la  
Loy establie pour l'adueu des Escriptures  
saintes: de mesme en est-il arriue  
en la Synagogue, lors qu'elle estoit la  
vraye Eglise des Juifs. Les Rabbins

t. Voyez ce.  
nebrard en  
l'an du monde  
2638. 3860.  
3951.

misme sont tesmoings, qu'Esdras  
presida au Concile des Juifs, conuo-  
qué pour la compilation, & pour l'ad-  
ueu des vrayes Escriptures: & que ce

fut là le premier canon, là où ez Conciles  
posterieurs on receut par loy, & par  
canon, d'autres liures, fors ceux qu'E-  
dras auoit autorisé: tesmoin que Io-

n. Nébrie 141.  
lettre n. page  
283.

Joseph alleguoit tantost l'Ecclesiastique,  
escrit apres Esdras, comm'vne partie de

x. Nombre 141  
page 281.

la loy, & qu'il accordoit que l'histoire  
depuis Artaxerxes auoit été eſcrite  
avec commission & adueu. 4 Que

y. Απόκρυφος.  
le mot y. grec, *Apocryphe*, signifie pro-  
prement caché, & obscur. Et en cette ma-  
tiere des Escriptures, le liure est appellé  
*Apocryphe*, lors qu'il n'a pas l'esclat, &  
le lustre, que luy acquerroit cet adueu,  
& cette approbation: Tellement qu'un  
liure qui n'est pas receu par l'Eglise, du-  
rant un siecle( quoy qu'il le soit apres )  
pendant ce siecle là, est nommé Apo-

crypte, & non *Canonique*; & apres il devient *Canonique* par l'adueu de la mesme Eglise. *Apocryphe* ne signifie pas reiettable, ou faux, & supposé, mais plustost caché, dont l'adueu & l'autorité n'est pas vniuersellement, certaine, claire, & euidente. Mesmes en termes de l'es-  
criture <sup>z.</sup> les thresors de la Sapience de Iesu Christ sont nōmez *cachez*, en grec (*Apocryphes.*) Et parce que Dieu ne cōmunique pas tout à coup, & en tout temps, à son Eglise, tout ce qu'il a des-  
seigné de luy manifester, il n'y a nul inconuenient, qu'un liure diuin, & reuelé par le saint Esprit, soit *Apocryphe*, pour vn temps, & puis devienne *Canonique*: puis que ces appellations ne se prennent pas de la *diuinité*, ou *verité* du liure, (laquelle est immuable) mais de la notice, & de l'adueu que Dieu en donne, au gros des fideles, par l'entremise de l'Eglise leur mere. Voyons maintenant à descouvert les impostures de Dumoulin en ses TREIZE obiections.

IL obiecte \* en premier lieu le Concile \* <sup>163.</sup> <sub>Cy deuant de Laodicee lequel faisant le denombre-</sub> <sup>nombre 161.</sup>

332 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
ment des liures du *vieil Testament*, ob-  
met *Tobie*, *Judith*, & les *Maccabees*. Si Du-  
moulin n'estoit imposteur il eust ad-  
iouste, que ce Concile fait aussi en ce  
mesme lieu, le denombrement des li-  
ures du *nouveau Testament*, entre lesquels  
il obmet l'*Apocalypse*, laquelle ne fut re-  
ceuë d'abbord, ainsi que nous l'auons

a. Nombre 28.  
page 61.

reprezenté <sup>a.</sup> cy-deuant. Comme donc  
l'obmission de l'*Apocalypse*, faite par ce  
Concile, ne conclut pas qu'il la faille  
retrancher, à present, du *Canon* de l'es-  
criture, & la reitter comme vne piece  
de faux alloy; ains seulement en peut-  
on inferer, que cette piece n'estoit en-  
cores au *Canon* des escritures, durant  
ce temps là, & qu'elle n'est *canonique* du  
*Canon du Concile de Laodicee*, ains du *Canon*  
*des Conciles posterieurs*. De mesme l'ob-  
mission de *Tobie*, de *Judith*, & des *Macca-  
bees*, faite par ce Concile, ne conclut si  
ce n'est que ces liures ne sont *canoni-  
ques*, du *Canon du Concile de Laodicee*. S.

b. Nombr. 151.  
lettre 1. page  
301.

Hierosme nous a aduertis <sup>b.</sup> cy-deuät,  
que le liure de *Judith*, obmis par le Con-  
cile particulier de *Laodicee*, fut receu  
par les 318. Evesques du 1. Concile general

tenu à Nicee, Ou l'obmission d'un liure faite par ce Concile de Laodicee , est vne preuuue suffisante , pour le retranchement de ce mestme liure ; ou non : Si elle l'est; il faut donc retrancher l'*Apocalypse* receuë par l'Art. 3. des Ministres, & par Dumoulin : si elle ne l'est pas, Dumoulin est donc vn imposteur. D'abondant, si Dumoulin n'estoit imposteur, il eust adiousté, que le Concile de Laodicee au lieu <sup>c</sup> obiecté, reçoit Ieremie, *Baruc*, les lamentations, & les Epistres. Or Dumoulin, & tous les Ministres, retranchent *Baruc*, & les Epistres de Ieremie. Donc ils sont condamnez par le Concile de Laodicee , & Dumoulin est imposteur à nouveau tiltre. Ioinct que le Concile de Laodicee reçoit Daniel sans aucune restreinte ny limitation: & auctorise par consequent l'histoire de Susanne, & de Bel, & l'hymne des 3. enfans, qui sont des parties de Daniel receuës ez Eglises grecques, suiuant la version de *Theodotion* , ainsi que nous l'apprenoit <sup>d</sup> tantost S. Hierosme, S. Athanase , Origene , avec plusieurs Doc- teurs des premiers siecles, comme aussi

<sup>c</sup>. Concil. Laodicee. can. 59.  
Καρονικὰ βεβλαῖα, Γένεσις  
ε&c. Ἰερεμία,  
Θεοῦ, Βα  
ρουχὸς, επιτάλιον.

<sup>d</sup>. Nomb. 113.  
114. pag. 184.  
185. nombre  
153. 154. 155.  
pag. 305. 306.  
& suiuantes.

ce mesme Concile, recevant Esther, absolement, & sans modification aucune, reçoit en suite les derniers chapitres d'Esther, suivant la version des 70. qui auoit cours dans les Eglises grecques. Si Dumoulin fait tant de cas du

*Concile de Laodicee*, pourquoy est-ee qu'il ne reçoit aussi l'onction du saint chresme ordonnee en ce mesme Concile Ca-

\* Δεῖ ποτέ βάπτισμα χειροτονίας οὐκ θυσίας επιστεγανίας. non\* 48 ? Pourquoy ne se range il à l'obseruation de la sainte Quarantaine ieusnant avec l'usage seul des viandes seches, & arides, suivant la xirophagie

\* Δεῖ ποτέ τὴν τεσσεράκοτην οὐσίαν ινστεύειν ευροφαγίας. ordonnee par ce Concile au Canon\* 50. durant ces quarante iours ? Pour

quoy conteste-il à l'Eglise, & aux Conciles, le pouuoir de faire des lois, & de commander l'abstinence de certaines viandes, pour certain temps ? Antonius se consoloit<sup>e</sup>, en ce que, s'il ne scauoit dire beaucoup en faueur de la bonté de sa cause: au moins il ne disoit rien, au contraire : Dumoulin est si infortuné qu'il ne scauroit alleguer un seul auteur, par lequel il ne soit condamné.

\* Cy deuant<sup>e</sup> 164. nombre 161. Il obieete<sup>e</sup> en second lieu, S. Hierosme, lequel dit de vray, en sa Preface sur les

liures de Salomon, que ni *Tobie*, ni *Judith*, ni les *Maccabees* ne sōt receus pour canoniques en l'Eglise, & que cette mesme Eglise lise la *Sapiēce* & l'*Ecclesiastique*, pour l'edification du peuple, quoy que non pour confirmer l'autorité des dogmes ecclesiastiques. Mais S. Hierosme parle là, de mesmeair, qu'il auoit dit ailleurs, de l'*Epistre aux Hebrieux*,  
 & de l'*Apocalypse*, que l'*Epistre aux Hebrieux* n'estou receue au Canon des Escritures dans l'Eglise Latine ; que plusieurs la rejettoient : comme aussi les Eglises Grecques ne receuoient pas l'*Apocalypse* : que de mesme plusieurs retranchoient l'*Epistre de S. Iacques*, de S. Iude, les dernieres de S. Iean, & la deuixiesme de S. Pierre, quoy que peu à peu ces Epistles eussent esté autorisees. Dumoulin voudroit-il inferer de ces paroles de S. Hierosme, qu'il faut donc esclipser de l'Ecriture l'*Apocalypse*, & ces autres Epistles ? Ne voudroit-il rien deferer aux Canons posterieurs de la vraye Eglise ? Lors que S. Hierosme escriuoit sa preface sur les liures de Salomon, il ne sçauoit pas que l'Eglise en corps eust fait aucun Canon pour

f. voyez nom-  
bre 28. lettre  
1. pag. 63. nō-  
bre 29. 1. e. f.  
h.i.K. pag. 65.  
66. 67. nombr.  
30. l. t. u x.y.  
a. pag. 69. 70.

g. Voyez cy. Macabees: Dez qu'il eust apprins, & que le  
deuant nom-  
br. 151. leutre premier Concile general de Nicee, auoit reges  
l. pag. 301. le liure de Judith, au rang des Escritures sain-

ctes, là où il n'estoit en auclorité chez les Hebreux, qui ne s'en seruoient pour la confirmation des points controuersez, il le receut, le tourna du Caldaïque en Latin, & l'enuoya comme vn vray modèle d'une parfaicte pudicité. Cette antithèse que S. Hierosme fait, entre les Juifs, d'une part, qui ne receuoient Judith, pour la confirmation des points controuersez, & entre le Concile de Nicee, qui receuoit au contraire Judith, au rang des Escritures saintes, tesmoigne suffisamment que ce Concile auquel S. Hierosme defere, auoit, suivant le sentiment de S. Hierosme, logé Judith parmy les liures Canoniques & diuins: quoy qu'il n'eust été prealablement au Canon de l'Eglise; laquelle n'a reçeu, tout à coup, tous les liures de l'Ecriture, comme nous avons remarqué desja plusieurs fois.. Le mesme S. Hier-

h. Hieron. T. 3. Praefat. in

rosme en la preface sur Tobie, <sup>h</sup> apres avoir dit, que les Juifs retranchoient Tobie du Ca-

du Catalogue des Escritures saintes, & le  
logeoient parmy les Hagiographes, adiouste,  
que ce nonobstant, à l'instance de deux Eues-  
ques (Cromatius, & Heliodorus) il l'a  
traduit du Caldaïque, en Latin, desirant sa-  
tisfaire au souhait de ces Prelats, quoy qu'il  
offensast les Pharisiens, & que les Iuifs se  
plaignissent qu'il s'opposoit à leur Canon : Pa-  
roles qui marquent assez, que Sainct  
Hierosme receuoit alors Tobie pour Ca-  
nonique, du Canon de l'Eglise, quoy que nō  
pour Canonique du Canon des Iuifs, contre le-  
quel il se bandoit. Dumoulin dissimule  
tout cecy en vray imposteur, & ne  
prend pas garde, qu'il se met au nom-  
bre de ces Iuif, & de ces Pharisiens, aus-  
quels S. Hierosme s'en prend, pour  
deferer à Iudith apres le Concile de Ni-  
cee, & à Tobie avec ces deux Prelats  
heliodore, & Cromate. Mais avec quel  
front est-ce que Dumoulin a peu dissi-  
muler l'estat que sainct Hierosme fait  
en toutes ses œuutes des liures conte-  
stez par les Ministres? Ce sainct Doc-  
teur s'offence<sup>i</sup> contre Ruffin, iusqu'à  
l'appeller sycophante, & calomniateur, pour  
luy auoir imposé qu'il reiettoit Susan-

Tob. ep. 110.  
Mirari nō de-  
fino exactio-  
nis vestrae in-  
stantiam: Exi-  
gitis enim ut  
librum Chal-  
deō sermone  
conscriptum a  
ad latinum  
stylum trahā,  
librum vtique  
Tobie, quem  
hebrei de Ca-  
talogo diui-  
narum scrip-  
tarum scā-  
tes, his quo  
hagiographa  
nuncupant,  
manciparunt.  
Feci satis de-  
siderio ve-  
stro, non ta-  
men meo stu-  
dio. Arguunt  
enim nos he-  
breorum stu-  
dia, & impu-  
tant nobis  
CONTRÀ  
SVVM CA-  
NONEM lati-  
nis auribus  
ista transfer-  
re. Sed melius  
esse iudicans  
Pharisaeorum  
dispicere iu-  
dicio, & Epis-  
coporum iuf-  
fisionibus de-  
seruire, insti-  
ti vt potui  
&c.  
<sup>i</sup>. Cy dessus  
nombre 113.

& 115. pag.  
184. 185. 187.  
K. Voyez nō  
bre 153. lettre  
f. pag. 306. &  
307. nombre  
154. lettre t.  
page 308. &  
309. l'Ecclesiastique le nommant <sup>m.</sup> Escripture  
1. Nombre 18. lettre K. pag. diuine. Il reçoit <sup>n.</sup> les Macabees soubs le  
36. & 39. m. Nomb. 156. nom d'escripture, & condamne, par au  
lettre l.  
n. Nomb. 158. tant de mots, Dumoulin à estre tenu  
lettre u. pour imposteur.

<sup>165.</sup>  
<sup>\*</sup> Cy deuant Le troisiesme qu'il obieete, est s. cy-  
 nombre 161. prian, ou plustost Ruffin: Pour s. Cyprian,  
<sup>o.</sup> Nombre 18. Dumoulin est conuaincu d'imposture  
<sup>e.f.g.</sup> par les tesmoignages de ce saint, ia-  
<sup>p. Nomb. 156.</sup> transcrits cy dessus. Car il est euident  
<sup>q. Nomb. 153.</sup> qu'il reçoit la <sup>o.</sup> Sapience, <sup>p.</sup> l'Ecclesiasti-  
<sup>r. Nomb. 155.</sup> que, l'hymne <sup>q.</sup> des 3. enfans, l'histoire <sup>r.</sup> de  
<sup>s. Nomb. 150.</sup> Bel, <sup>s.</sup> Tobie, <sup>t.</sup> Baruc, les <sup>u.</sup> Macabees pour  
<sup>t. Nomb. 152.</sup> parties de l'escripture sancte & diuine. Pour  
<sup>u. Nomb. 158.</sup> Ruffin, Dumoulin ne peut ignorer que  
<sup>x. Hieron. a-</sup> cet aucteur a esté marqué <sup>x.</sup> du cautere  
<sup>polog. 2. adu.</sup> d'heresie, & condamné par <sup>y.</sup> le Pape Anasta-  
<sup>Ruff. Caute-</sup> se, voire qu'il est mort heretique, ap-  
<sup>rium tibi: A-</sup> pellé <sup>z.</sup> Scorpion par S. Hierosme, mes-  
<sup>anastasius ha-</sup> mes apres sa mort, de sorte que son  
<sup>refoes inur-</sup> auctorité ne pourroit estre de grand  
<sup>ret &c.</sup> poids à l'encontre des Sancts Peres  
<sup>y. Anast. ep.</sup>  
<sup>ad Ioann. Hie-</sup>  
<sup>rosol. Ruffi-</sup>  
<sup>nus, Origenis</sup>  
<sup>dicitur proba-</sup>  
<sup>uit: Habetur à</sup>  
<sup>nostris parti-</sup>  
<sup>bis alienus:</sup>  
<sup>Viderit ubi</sup>  
<sup>possit absolu-</sup>  
<sup>ti.</sup>  
<sup>z. Hieron.</sup>  
<sup>præf. in Com.</sup>

orthodoxes, que nous auons cité en faveur des liures contestez. D'ailleurs au liure du symbole qui nous est obiecté, il condamne Dumoulin: Car 1. il reçoit les liures de l'escriture non par iugement propre, & par vne interieure persuasion voilee des fausses couleurs du S. Esprit, ainsi que fait Dumoulin avec ses <sup>a.</sup> associez, mais <sup>b.</sup> de la main des maieurs, & de la tradition des anciens. 2. Il reconnoit, là mesme, BARVC pour un vray prophete, <sup>c.</sup> & aucteur divin. De plus, comme le concile de Laodicee, obmettoit <sup>d.</sup> l'Apocalypse en son Canon des escriptures, & S. Hierosme obmettoit le liure de Iudith, receu depuis par luy-mesme, sur la decision du Concile de Nicée: De mesme Ruffin, s'il eust été orthodoxe, eust receu les liures approuvez par les Conciles posterieurs, dès qu'il en eust sceu la decision, attendu mesme qu'il receuoit les autres liures de la main de l'antiquité.

Le quatriesme obiecté <sup>\*</sup> est S. Athanase en sa Synopse, lequel condamne Dumoulin tout ouuertement. Car il reçoit, là <sup>c.</sup> mesme, l'hymne des 3. enfans, Su-

mentt. Ezech. Scorpious inter Enceladu & Porphyriōnem, Trinacriæ hamo premitur.

a. Cy dessus nombre 1.  
b. Ruff. in Symb. Sicut ex Patri monumentis accepimus. &c. Hæc sunt quæ Patres in Canonem concluserunt.  
c. Ibid. Quod & Propheta prædixerat, ubi ait, Hic est Deus noster, & non reputabitur &c. Bar. 3. v. 36. 37.  
d. Cy devant nombre 163.

166.

\* Cy devant nombre 161.  
c. voyez nombre 114. page

¶ 86. nomb. 154 sanne, & Bel, pour parties Canoniques de  
Lettre q. page 308. 309. Prophete Daniel ; comme aussi Baruc f.  
302. & 303.

f. Nomb. 152. Lettre s. pag. 302. & 303. avec les Epistres de Ieremie , pour parties  
Canoniques du Prophete Ieremie, qui sont  
autant de condamnations de Dumoulin. Ce saint compte de vray la Sapien-

ce, l'Ecclesiastique , Tobie, & Iudith, parmy  
les pieces du vieil Testament qui ne  
sont Canoniques: mais il met en mes-  
me rang toute s. l'histoire d'Esther , ce  
que Dumoulin a dissimule avec frau-  
de; Car s'il faut retrancher Tobie, parce  
que saint Athanase ne l'a logé au Ca-  
non, il faudra pour mesme raison eclips-  
ser le liure d'Esther receu par les Mi-  
nistres. Outre que S. Athanase adjouste  
à ce qu'il a écrit, que Tobie, Iudith, Esther , la sa-

pience, l'ecclesiastique, sont parties de l'ancien  
Testament, quoy que non Canoniques, l'Egli-  
se n'en ayant encores determiné, ainsi  
que l'estimoit alors. Pour mieux des-

courir l'imposture de Dumoulin , &  
appercevoir que S. Athanase, recognoist  
les liures cōtestez, pour diuins, quoy  
que le Canon, & la decision expresse

de l'Eglise ne fust intereuue, il ne faut  
pag. 42. que voir les textes formels de ce  
1. Nombr. 156. pag. 315. 316. f.

saint , alleguez cy-dessus, où il reçoit page 302. 304.  
 la <sup>h</sup>. Sapience, <sup>i</sup>. l'ecclesiastique, <sup>K</sup>. Baruch, pag. 310. 312.  
<sup>l</sup>. Bel, <sup>m</sup>. Susanne, pour parole divine. m. Nomb. 154.  
 page 308. 309.

Le cinquiesme obiecté , \* est Eusebe de  
 Cesaree , lequel dit que les Maccabees ne  
 sont receus entre les escritures divines. Sainct \* nombr. 161.  
 Hierosme disoit le mesme du liure de  
 Iudith, auant <sup>n</sup> qu'il eust cognu la de-  
 termination du concile de Nicee , apres  
 laquelle il changea de langage. Il en  
 peut estre arriué de mesme à Eusebe , le-  
 quel eust acquiescé au concile de Car-  
 thage III. au decret du Pape Innocent I.  
 & aux autres Canons posterieurs de  
 l'Eglise orthodoxe: Eusebe <sup>o</sup> est témoin  
 des oppositions des auteurs orthodo-  
 xes contre l'Apocalypse , les Epistres de  
 S.Jacques, de S.Iude, 2.& 3 de S.Iean, 2. de  
 S.Pierre , auant que l'Eglise en eust de-  
 terminé : oppositions sur lesquelles il  
 ne reçoit ces liures, qu'avec incertitu-  
 de, attendant la decision , & l'accord  
 de l'Eglise. Il n'y a point d'incouenient  
 que le mesme soit arriué pour vn tēps  
 au liure des Maccabees. Outre qu'Euse-  
 be conuaindra Dumoulin d'impostu-  
 re, entant qu'il tient <sup>p</sup>. Baruc pour Pro-  
 p. Voyez nō-  
 bre 152, lettre  
 m. pag. 302. &  
 305.

q. Cy dessus phete, & pour parole diuine; qu'il cite  
nombre 154. l'histoire <sup>1.</sup> de Susanne, & <sup>2.</sup> de Bel, com-  
lettre c. page me parties de l'escriture sainte, & qu'il  
309. 310. loué <sup>s.</sup> la responce d'Origene, à Iules d'A-  
g. Nombr. 155. 311. & 312. frique, en faueur de l'hymne des 3. enfans,  
lettre o. page s. Nomb. 154. 309. 310. de Susanne, & de Bel.

Le sixiesme obiecté\* est S. Gregoire I.

168.

*Pape*, lequel dit que les *Maccabees* ne

\* Nombre 161. sont *Canoniques*, en mesme sens que S.  
Augustin l'auoit dit deuant luy , à sçauoir qu'ils ne sont *Canoniques* suivant le  
premier *Canon* des Iuifs , fait du temps  
d'*Esdras*, auquel temps ces liures n'e-  
stoient pas en nature ; ou bien mesme  
suivant le *Canon* posterieur des Iuifs,  
lequel pouuoit les auoir obmis (de mes-  
me que le *Concile* de Laodicee obmit  
*l'Apocalypse*) quoy qu'ils soient *Canoni-  
ques* suivant le *Canon* de l'*Eglise Chrestienne*, qui les a receus és *Con-  
ciles* posterieurs. Le mesme saint Gre-  
goire condamne *Dumoulin*, entant

e. *Gregorius* qu'il reçoit la *sapience* <sup>t.</sup> pour vn liure  
L. In p. 5. Pet- de *Salomon*, & le cite communement  
nit. *Salomon* avec mesme auctorité que le reste de  
ait, *Spiritus* l'*escriture* , comme aussi *l'Ecclesiasti-  
sanctus* disai- que , & *Baruc*, le liure duquel il nomme  
plin effugiet Prophétie.  
f. *deum*, *Sap.* 1.  
v. 5. *Idem lib.*  
2. *Moral.* c. 8;

Sapiens Dei dicit, Gyrum cœli circuiui sola (Eccli. 24. v. 8.) Hinc de eius spiritu scriptum est, Spiritus Domini repleuit orbem terrarum, Sap. 1. v. 7. Lib. 28. moral. c. 2. Dei locutio ad nos, videtur potius quam auditus &c. Vnde Baruc Netire filius, cum requisitus exponeret quemadmodum verba Hieremie prophetantis audisset, ait, Ex ore suo loquebatur quasi legens, & ego scribeam.

Le septiesme obiecte<sup>e</sup> est Meliton chez Eusebe. Cet aucteur condamne Dumoulin parce qu'il reçoit les livres de l'escriture non par l'interieure persuasion, comme Dumoulin, mais bien par le <sup>4.</sup> recit des fideles qu'il auoit consulté en Orient. 2. En ce qu'il reçoit <sup>x.</sup> la sagesse de Salomon, de quoy Dumoulin n'a sonné mot. 3. En ce qu'il obmet Esther, aussi bien que Thobie, Iudith, l'Ecclesiastique, & les Maecabees. Si le silence d'Esther ne conclut à l'exclusion de ce livre, pourquoy conclurra-on d'un silence pareil, l'exclusion de Tobie, & de Iudith? 4. En ce que receuant Daniel il reçoit sans doute tel que les Egli- ses Orientales le receuoient, avec l'hymne des 3. enfans, Susanne, & Bel, qui en sont des parties legitimes. 5. En ce que receuant Ieremie, il doit estre estimé y enclorre Baruch, qui est le Secrétaire de Ieremie. Puis que Meliton receuoit les Escritures suivant la crean-

<sup>u.</sup> Apud Eu.  
feb. l. 4. c. 25.

Αὐτὸν τὴν  
ἀναλογίην, καὶ  
τὸν τὸν τόπον  
γενόμενος ἐσ-  
τα ἐκπρύχθη,  
εἰς πέρας θη,  
καὶ ἀπειβάσ-  
ματά τοι  
παλαιῶν δια-  
θήκεις βι-  
βλία, πατρά-  
ζας ἐπεμψά-  
<sup>τοι.</sup>

<sup>x.</sup> Ibid. Tere-  
nis &c., Σα-  
λωμῆνος τοῦ-  
πομένας, ἡ σο-  
φία, Εκκλη-  
σιας, Λορδ  
αρχάτων,

344 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
ce des fideles de l'Orient, il n'eust pas  
moins deferé aux decisions des Conciles posterieurs.

170. Le huichesme obiecté \* est Origene

\* Nombre 161 chez Eusebe l. 6. ch. 19. (& non ch. 24.  
comme il le cite) Dumoulin nous im-  
pose, I. En ce qu'il dissimule qu'Origen-  
e. *Iσερνίας* gene reçoit, <sup>y.</sup> là mesme, en termes ex-  
*οὐν Θεοῖς,* & près l'Epistre de Ieremie, qui est le 6.chap.  
*τῇ ἐπιστολῇ.* de Baruch retranché par Dumoulin.

2. En ce qu'Origene parle là en termes

2. Oux *ἄγ-* formels des liures <sup>2.</sup> receus par les Juifs,  
*νοντέον* *εἴρηται* & non de ceux que l'Eglise receuoit:  
*τοῖς* *κινδύ-* <sup>a.</sup> *κατα-*  
*κατα-* *βιβλίοις*, en apres il fait mention <sup>a.</sup> du Canon  
*ταχαρδίδων-* de l'Eglise, sans particulariser quels li-  
*ταχαρδίδων-* *δύο* *κατ-* ures du vieil Testament elle auctori-  
*έποντο* &c. soit par ce sien Canon. 3. EN ce qu'Origen-  
a. *Τὸν* *ἐπεκτη-* gene parle là des liures receux *sans*  
*οιάσικὸν* *φυ-* <sup>b.</sup> *κατέλονταν* *τοβί-* conteste, entre lesquels n'estoit Tobie,  
*να*. ny Judith, lesquels ont eu leurs oppo-  
b. *κινδύ-* sitions iusqu'à ce que l'Eglise en a plei-  
*κατα-* *βιβλίοις*. nemēt determiné. 4. EN ce qu'il dissi-  
mule qu'Origene entendoit compren-  
dre dans le Prophete Daniel, l'hymne  
des 3. enfans, Susanne, & Bel, & dans  
Esther les restes d'Esther, tefmoin l'instan-  
ce qu'il en fait <sup>c.</sup> contre Iules d'Afrique,

c. Voyez nō-  
bre 154. 1er-

comme

comme aussi enclost il dans Ieremie le Prophete Baruch, cité communement<sup>d.</sup> sous le nom du Prophete Ieremie, auquel il dōne pour adioinct l'Epistre de Ieremie. Ores que l'Eglise n'eust déterminé, par aucun Canon, de l'autorité de la Sapience, de l'Ecclesiastique, de Tobie, de Judith, & des Macabees, Origene ne reste pas pourtant<sup>e.</sup> de les adououer pour diuins, pour prophétiques, & parole de Dieu.

Le neuiesme obiecte<sup>\*</sup> est S. Hilaire en la preface sur les Pseaumes, où Dumoulin deuoit remarquer sa condamnation,  
1. en ce que ce saint Docteur reçoit là mesme, par exprez,<sup>f.</sup> Ieremie avec les lamentations, & l'Epistre : Cette Epistre est partie de Baruc rejeté par Dumoulin.

2. En ce qu'il fait ce denombrement non suiuant sa persuasion intericure, comme nos<sup>g.</sup> Ministres, mais selon<sup>h.</sup> la tradition des Anciens. 3. En ce qu'il fait le denombrement des liures du vieil Testament selon<sup>i.</sup> le Canon des Iuifs, lesquels comptoient autant de liures autorisez, qu'il y auoit de lettres en leur Alphabet, à saquoit vingt &

tre y. 2. page  
308. 309. 310.

d. Cy dessus  
nombre 152.  
page 301. &  
suiuantes.

e. Nous Par-  
uons cité  
nombre 150.  
Lettre g. 151.  
Lettre K. 153.  
lettre d. 154.  
x. y. z. 156. &c.  
158. n.

171.  
\* nombr. 161.  
f. Hieremias  
cum lamenta-  
tionibus, &  
Epistola,

g. En Ieu-  
art. 4.  
h. Libri 22.  
scđam tra-  
ditionem ve-  
terum depu-  
tantur.

i. Ea causa est  
vt in libros  
22. lex veteris  
Testamenti  
deputetur vs

Sam litterarū  
numero con-  
uenienter.

deux, & non suiuant le Canō de l'Egli-  
se. 4. En ce que recevant Daniel, Esther,  
& Ieremie, on doit comprendre soubs  
Daniel, l'*Hymne des 3. enfans*, Susanne &  
l'*histoire de Bel*; soubs Esther, les six der-  
niers chapitres, soubs Ieremie, tout Baruch,  
comme nous auōs desia fait voir. 5. en  
ce qu'il dit, <sup>K.</sup> que quelques vns adioustant

<sup>K.</sup> Quibusdā  
autem vīsum  
est additis To-  
biā, & Iudith,  
viginti qua-  
tor libros  
secundām nu-  
merum grā-  
carum litté-  
rarum connu-<sup>1.</sup>  
merare.

où Dumoulin faignoit, qu'il ne faisoit  
aucune mention, ni de Tobie, ni de Iu-  
dith. 6. Ce mesme S. Docteur condam-  
ne Dumoulin en plusieurs endroicts  
de ses œuures; Il reçoit la Sapience

<sup>K.</sup> Nous les a-  
urons citiez  
nombre 18.  
lettre i. 152. t.  
154. t.

pour vn liure de Salomon, Baruch pour  
vne partie de Ieremie, Susanne pour par-  
tie de Daniel.

172. \* Le dixiesme obiecté <sup>\*</sup> est S. Gregoire de  
<sup>\* nombre 161</sup> Nazianze en ses Carmes, où il obmet pour  
le vieil Testament, non seulement  
Tobie, Iudith, l'*Ecclesiastique*, la Sapience,  
les Maccabees, mais aussi Esther; & pour  
le nouveau Testament l'*Apocalypse*; ce  
que l'esprit de Dumoulin luy a fait  
dissimuler. Ou ceste omission est vne  
preuve suffisante pour l'exclusion d'un  
liure, ou non. Si elle l'est, il faudra re-

ébrancher toute l'histoire d'Escher, & l'Apocalypse, au & torisee par les <sup>m.</sup> Ministres: <sup>1. Cy dessus  
nombre.</sup>  
si elle ne l'est pas, Dumoulin est vn imposteur. Ce saint Docteur fait le denombrement des liures qu'il estimoit estre lors autorisez sans conteste, ne voulant pourtant preiudicier aux Canons des Cōciles posterieurs, qui pourroient en receuoir d'autres, suivant la conduite du Sanct Esprit: Comme aussi luy mesme reçoit communement <sup>n.</sup> en ses œuures, la Sapience, pour vn liure de Salomon, & pour vne partie de l'escriture; Baruc, pour Ieremie, qui en est l'aucteur; l'histoire de Susanne pour vne partie de Daniel, l'Ecclesiastique pour vn liure divin, qui sont autant de reproches contre Dumoulin. Outre que receuant Daniel, au lieu obiecté, comme aussi Ieremie, il conuient l'entendre de Daniel entier, comprenant le 3. 13. & 14. chapitres, & de Ieremie, y comprenant Baruch, qui en est vne partie.

L'vnziesme obiecté, \* est derechef Eusebe l. 3 ch. 10. Mais l'imposture est icy encores plus insigne: Car Eusebe ne dit

<sup>n.</sup> Ez lieux citez nombre  
23. lettre c. d.  
152. Z. 154. p.  
156. h.

173:

\* Nombre 161<sup>e</sup>

348 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
rié de soy, en ce ch. 10 comme le sup-  
pose Dumoulin. Il transcrit seulement  
le texte de Iosephe, sur lequel nous a-

s. Nomb. 141. page 275. & suivantes.

uons fait voir cy-deuant,<sup>o</sup> à douzai-  
nes, les impostures de Dumoulin, le-  
quel pretendoit qu'il failloit retran-  
cher Tobie, Iudith &c. en vertu du dire  
de Iosephe : là où Iosephe n'en parle  
point pour tout, non plus que de Job.

Iosephe dit seulement en gros, qu'il y

p. τὰ μετὰ a 22. liures p. *Les auctorisez*, qui con-  
sempéra tiennent l'histoire depuis la *Genese*, ius-  
q. Αετοὺς τὸ λαγόνευν ques à Artaxerxes, ou, comme dit q. εὐ-  
ταλαινὸς τὸ σέβη en ce ch. 10. obiecté de nouveau,  
γραφῶν, τὶς lesquels estoient hors de conteste chez les  
Ἱωνοῖς, τις τοῖς Juifs, le catalogue desquels est receu-  
παρὶ Ἑβραϊσις par Iosephe de la main de ces maieurs,  
ἀναγνίψῃ, & en vertu de la tradition que Dumou-  
χαῖς παραδόσαις ἀντοῖς lin ne peut compatir. Quand bien To-  
φεων τῷ βιε auroit été contesté parmy les Juifs,  
τεταύ διδάσκων, comme l'Apocalypse, & autres parties  
τ. Voyez nō- du nouveau Testament, parmy les  
bre 28, 29, 30. Chrestiens, l'Eglise orthodoxe pourroit  
g1. page 61. & suivantes. par ses Canons posterieurs auoir vui-  
dé le different. Nous venons de faire  
s. Nomb. 167. pag. 341. voir<sup>s</sup> que Dumoulin est condamné  
sur l'adueu des liures diuins, en di-

Impostures de DUMOULIN. 349  
vers lieux des œuvres du même Eu-  
sebe.

Le douziesme obiecté \* est *S. Epiphane* au liure des mesures: mais il parle là des liures receus par les Iuifs : Tesmoin qu'il dit, que la Sapience, & l'Ecclesiastique n'estoient receus en ce rang là, &c. que pour cette raison on ne les logeoit dans l'Arche du Testament: façon de parler qui ne peut estre rapportee qu'à l'Eglise Iudaïque. Là mesme, nommant, pour la deuixiesme fois, les liures du vieil Testament, il dit expressement <sup>u.</sup> qu'il les räcompte suivant la coutume des Iuifs. En l'heresie <sup>5.</sup> des Stoiciens, & au liure des poids, il fait le mesme denombrement des liures <sup>x.</sup> receus par les Iuifs, sans y nul doute, & hors de conteste adioustant, par express <sup>z.</sup>, qu'il ne comprend que ceux qui estoient receus iusqu'au retour de la captiuité de Babylone, & iusqu'au temps d Esdras ( par la conduite duquel les Escritures saintes furent restablies, & le premier <sup>b.</sup> canon dressé.) Entre ces liures receux par les Iuifs, il raconte BARVC, retranché par Du-moulin, <sup>c.</sup> en l'heresie <sup>5.</sup> & adiouste

174.  
nombr. 161

t. sect. 4.

Eis acq̄dūōv  
p̄n̄lōv ḡn̄ d̄va-

ρ̄p̄r̄t̄v, d̄d̄  
c̄v t̄d̄ Āḡw̄ à-

v̄l̄d̄n̄r̄w̄, t̄s-

t̄s̄ c̄v t̄j̄ t̄

Āḡd̄n̄n̄s x̄l-

B̄ar̄t̄v.

u. S. & 22. & 23

Παρ̄ḡn̄ t̄oīs ē-

β̄ḡj̄oīs ēx̄o-

oī d̄oī ēt̄oī

v̄d̄p̄n̄n̄lōv x̄j̄

w̄c̄s ēv̄t̄n̄ ē

r̄s̄s β̄p̄λ̄s̄

āv̄t̄ x̄b̄ īp̄d̄-

μ̄n̄oīoī ēx̄o-

oīn̄lōv ḡoīs.

T̄s̄ β̄p̄λ̄s̄

x̄j̄l̄ oīoīs, x̄b̄

π̄t̄oīn̄n̄d̄oīv,

āv̄t̄ n̄ḡw̄t̄n̄ l̄eū

v̄oīs, &c.

x. H̄eresi 5.

Stoicorū sect.

6. Εσχοī ō̄ oī

Īs̄d̄n̄s ū̄x̄ēt̄

ē d̄d̄ Bāb̄u-

λ̄ōr̄s d̄īx̄u-

λ̄oīas ēp̄a-

spécialement au iure des poëds, obiecté  
par Dumoulin, que Baruch, reçeu par  
les Juifs, est enclos dans le Prophète Ieremie,  
compris sous le nom de Ieremie, quoy  
qu'à présent il ne se retrouve en Hebrieu. Il  
dit de plus, là même, que la Sapien-  
ce, & l'Ecclesiastique, estoient contestez en-  
tre les Juifs. Ce n'est donc du Canon de  
l'Eglise Chrestienne que parle S. Epi-  
phane, ainsi que le suppose Dumou-  
lin, ains du Canon des Juifs, lequel peut  
estre perfectionné, & augmenté, par  
l'Eglise Chrestienne. Ce même saint  
atteste que les liures tenus lors pour  
Apocryphes parmy les Juifs, furent tra-  
duits par les 70. de l'Hebrieu en Grec, avec  
cet accord miraculeux, qui fut vne  
marque \* certaine, que ces liures e-  
stoient de Dieu, auteur de cette pro-  
digieuse vniiformité. De la sorte ces li-  
ures ne laissoient d'estre diuins, quoy  
qu'ils ne feussent canoniques. Ainsi S.  
Epiphane reçoit la Sapience comme  
venant de Salomon, & comme étant  
prophetique; l'hymne des 3. h. enfans pour  
vne piece inspirée de Dieu; comme  
aussi la procedure de Daniel en fa-

veur de Susanne; & l'Ecclesiastique pour  
vne partie des diuines Escritures. Qui sont  
autant de condamnatiōs de Dumou-  
lin.

*μις ἡ τε θρήνων ἀντε, Επισολῶν Βαρεὺχ, εἰ καὶ ἐκέντηται ἐπισολῶν  
ταῦτα Εβραιοῖς.*

c. Eἰσὶ δὲ καὶ ἄλλαι δύο βιβλοι παράντοις ( Εβραιοῖς ) σὲ ἀμφιλέκτῳ, οἱ  
Σοφία τῷ Σερεὺχ, καὶ η τῷ Σαλομῶνος, χωρὶς ἀλλων πυνων βιβλίων συν-  
τοκεύφων.

f. Cy-dessus nombre 112. lettre t. page 184.

\* Voyez yombre 112, 113 depuis la page 207. iusqu'à 12 228.

g. Cy devant nombre 23. lettre e. page 48.

h. Cy dessus nombre 153. lettre K pag. 306. & 307.

i. Nombre 154. lettre d. page 308. & 310.

K. Nombre 156. lettre m. page 315. 316.

DUMOULIN adioistre \* que tous ceux 175.  
qui ont fait le Catalogue du vieil Testament, \* Nombre 161  
disent d'un accord, qu'il n'y a que 22. liures,  
autant que de lettres en l'Alphabet Hebrieu.  
Fausseté insigne ! Les 44. Prelats du  
III. Concile de Cartage, S. Augustin, le Pa-  
pe Innocent I. Les 70. Prelats du Concile  
Romain soubs Gelase en mettent d'auan-  
tage, & reçoivent <sup>1.</sup> tous ceux que  
Dumoulin retranche : S. Augustin \* dit  
par expres que l'Eglise recoit 44. li-  
ures Canoniques de l'ancien Testa-  
ment : S. Epiphane <sup>m.</sup> divise les 22. liures  
en 27. suivant le nombre des lettres  
de l'Alphabet Hebrieu, dans lequel  
il y en a cinq qui sont doubles, & s'escri-

*ἐπιστολῶν θεοφραστοῦ  
ἀπειθεμένων  
μη καὶ τε θαλ-  
τησις, καὶ τε  
οἰτων σὺ τῷ  
Ιερεμίᾳ. Φη-*

<sup>1.</sup> Voyez cy-  
dessus nombr.  
18. lettre r. x.  
y. page 36. 38.  
39. 40.

\* Nombr. 179  
lettres m.

m. De Ponder.  
& Mensur.  
scđ. 22. & 23.  
citat. numer-  
rō preceden-  
ti litterā x.

n. Voyez nō. 352 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
bre 174. d.

uent en deux façons, & adiouste <sup>n.</sup> que  
l'Ecclesiastique, & la Sapience estoient dou-  
o. lib. 4. De  
fid-orth. c. 18.

teux & contestez, mais non pourtant

reiettez chez les Hebrieux. S. <sup>o.</sup> Damas-

p. Hilar. Prae-  
fat. in Psalm.  
Quibusdā vi-  
sum est addi-  
tis Tobia. &  
Judith, 24. li-  
bros secundūm  
numerū græ-  
carum litt-  
rarum con-  
numerare.

cene en compte 27. de mesme façon,  
que S. Epiphane: S. Hilaire apres auoir  
fait la liste des 22. dit que p. quelques  
vns y adioustant Tobie, & Judith, & en re-  
ceuoient 24. s'iuant le nombre des lettres  
Grecques: S. Hierosme au Prologue cresté,

ainsi que parle Dumoulin, confesse <sup>q.</sup>

q. Hieron. in  
Prol. Galea-  
to, Non nulli  
patant esse li-  
bros veteris  
legis 24. quos  
sub nomine  
24. seniorum  
Apocalypsis,  
&c.

24. De mesme en la Preface sur Daniel, il  
enseigne <sup>r.</sup> que les Juifs divisent le vieil Te-  
stament en cinq livres de la loy, en huit Pro-  
phètes, & vnde hagiographes, qui font en  
somme 24. Meliton au lieu obiecté par

r. In tres par-  
tes omnis à  
Iuda is scrip-  
tura diuidit-  
tur, in legem,  
in prophetas  
& in hagio-  
grapha, idest  
in quinque in-  
dicee obiecté <sup>s.</sup> iantost, ne fait nulle  
decim libros.

mention du nombre de 22. ni de l'alphe-

bet hebrieu: voire reçoit il Baruch, & les

s. Voyez nō-  
bre 169. pag.

epistres de Ieremie parmy les livres Canoni-

343.

t. Voyez nō-  
bre 163. page

ques, par dessus le calcul de Dumoulin.

331. 332. 333.

Cet homme procede de si bonne foy,

qu'il

qu'il seroit marry de dire voire vne  
seule verité.

LE treiziesme obiecté est le concile 176.

IV. de Carthage, qui obmet, dit Dumoulin, les Maccabees, dans les exemplaires grecs : Dumoulin ressemble à la Seiche, tant plus il verse d'ancre pour se cacher, tant plus il se noircit. C'est le Concile III. non le IV. de Carthage duquel il est question : nous l'auons desja fait voir cy-dessus<sup>u.</sup> parlât de la Sapiëce, par le tesmoignage de S. Augustin lequel assista à ce Concile. L'illustriſſime Cardinal du Perron l'Athanase de nostre France, & vne des plus fortes colomnes du sanctuaire de Dieu, le iustifie, plus au long, en quelque part de ses doctes<sup>x.</sup> ouurages. Monsieur le Reuerendissime Euesque de Montpellier Pierre de Fenouiller, Prelat insigne, & qui fait voir, tous les iours, par la force de son esprit, par l'eminence de son sçauoir, par la sublimité de son eloquence, & par l'ardeur de son zele, que nostre siecle n'est si espuisé, qu'il ne puisse porter encores, des Basiles, des Hierosmes, des Augustins, & tels autres dompteurs

\* Nomb. 168.

<sup>u.</sup> Nomb. 183.  
lettre r. s.t.u.

pag. 37. & 39.

<sup>x.</sup> En la République à la Responce du Roy de la grande Bretagne liure 1<sup>e</sup>. chap. 48. page 396. & suivan-

tes.

Y y

354 *Les Ministres sans foy. Demost III.*

des heresies , le fit accorder au Minis-  
tre *Bansilion*, cette annee derniere , en  
y. En la seſſio  
6. la y. Conſérence de *Montpelier* : comme  
aussi le mit- il en desordre , touchant  
plusieurs articles du Canon des Escrit-  
tures , & signamment fur ce qu'il le  
cōtraignit <sup>z.</sup> d'accorder 1. que l'origi-  
nal de ce Concile, auquel S. Augustin  
auoit assisté, en qualité mesme de se-  
cretaire , estoit le *latin* , & non le *grec* ,  
qui ne contient que quelques pieces  
de ce mesme Concile, par forme de ra-  
mas , & de rapsodie ; 2. que puisque  
dans le latin (voire mesme dans quel-  
ques exemplaires grecs) se rencontrēt  
les Maccabees, au rang des liures Cano-  
niques , il est plus à propos d'en croire  
l'original que les versiōs grecques. Re-  
marque laquelle venant d'une main si  
heureuse, i'employe volontiers en ce  
lieu , cōtre Dumoulin , qui veut rejet-  
ter le *latin* de ce Concile de Carthage ,

a. Voyez ces  
citations, nō.  
bre 18. lettre  
r.s.t.u. x. pag.  
37. & 39. Augustin receuant constam-  
ment les  
Maccabées , comme Canoniques , non du  
Canon des Juifs , mais du Canon de l'Eglise

Catholique , S. Innocent I. logeant ces mesmes liures au Canon de l'Eglise, peu de temps apres le III. Concile de Carthage , les 70. Prelats du Concile Romain soubs Gelase suiuans les mesmes erres, lancent autant de foudres, & d'anathemes , contre l'imposture de Dumoulin. Mais avec quel front est-ce que Dumoulin a peu dissimuler, que  
 b. dans tous les exemplaires grecs , du Concile de Carthage (auquel il a recours pour se preualoir de l'obmission qui a esté faite, des Maccabees, en certains exemplaires ) sont receus, authentiquement, & soubs le nom des escritures diuines, & Canoniques , en mesme rang que la Genese, & l'Evangile, les liures de Tobie, & de Judith ? S'il se tient à ce Canon grec , que ne reçoit-il Tobie , & Judith ?  
 S'il iuge qu'il ne faut se tenir à ce Canon, pourquoi l'objete il CALVIN mesme eust enseigné à Dumoulin, I. Que S. Augustin, avec le III. Concile de Carthage ( & non avec le I V. comme Dumoulin le pretend) a receu les liures diuins , & Canoniques , de

Carthag. III.  
 græci gan. 24.  
 Εκτὸς τῆς Καρθαγενῶν γεγραφῶν, μηδὲν εἰναι λοιπόν αὐτογεγράψαντας, εἰπόντες δέ τις θεωρεῖ γεγραφῶν, εἰσὶ δὲ κανονικαὶ γέγραψαι, τοις δέ τοις Γένεσις &c. Δαυίδ, Τοβίας, Ιωακείμ &c.

356 *Le Ministres sans foy.* Demost. III.

l'escriture sainte , de mesme que le Concile de Trente , & que l'Eglise Romaine d'aujourd'huy les reçoit.<sup>c</sup>

2. Que ce Concile de Carthage estoit

\*<sup>De l'impreſſion de Baptiſte Piney en 1566.</sup> Pour le 1. il parle ainsi en ses Opuscules, \* Au remede contre le Concile de Trente sur la session 4. Il confesse que

la determination qu'ont fait Messieurs de Trente est conforme à ce qui est contenu à vn troisieme Concile de Carthage , avec lequel aussi s'accorde saint Augustin au liure de la Doctrine Chrestienne,&c. Pour le 2. en

\*<sup>page 127.</sup> page 127. l'opuscule contre Seruet, \* Il appert, dit-il, clairement des paroles de S. Augustin, du tout conformes à celles du 3. Concile de Carthage; auquel il assista, que vous n'attentez rien maintenant, qui n'ait, il y a desia long temps, esté rejeté par le iugement de l'Eglise orthodoxe: Apres cette condamnation si vniuerselle de Dumoulin , il brauera encores , & dira pour comble de ses erreurs, Q'il a pour soy le consentement vniuersel de l'Eglise : Que toute l'Eglise ancienne reieete les liures que nous receuons pour Canoniques: Paroles qui ne sont que vent,

c. Depuis le nombre 146. & que mensonge, comme nous l'avons vérifié.

I L n'est pas moins reprochable de 177.

nous obiester en suite, \* Que nous op- \* voyez en  
posons le S E V L Sainct Augustin. A quoy cette mesme<sup>e</sup>  
nous auons desia pleinement satis- page lettre e.  
fait battant cette imposture par les  
Saincts Peres, rangez à centaines, & à  
milliers, à l'encontre de cette menson-  
ge si grossiere. Poursuivant ses brisees,  
il entreprend de plus de nous conte-  
ster le tesmoignage du mesme Sainct  
Augustin, auquel seul il fait mine de  
nous auoir reduits, taschant mainte-  
nant d'eluder & eneruer l'auctorité  
d'iceluy, soubs couleur que ce Sainct  
Docteur s'est contredit ailleurs, &  
qu'il a r'appellé le consenrement don-  
né en faueur des liures contestez. Le  
Lecteur verra icy en marge \* les re-  
proches de Dumoulin, & puis par-  
courra avec nous N E V F impostures  
memorables que nous y allons des-  
courant.

tesmoignage de S. Augustin, lequel au 2. l*is.* de la doctrine Chre-  
stienne, chap. 8. met Tobie, Iudith, & les Macabees entre les  
Canoniques. Mais aussi il faut scauoir, 1. Que S. Augu-  
stin met entre les Canoniques, certains liures que luy mesme re-  
cognoit n'estre point Escritures saintes, voicy ses mots au 36.  
ch. du 18. liure de la cite de Dieu, La supputation de ces temps ne  
se trouve point es Escritures saintes qu'on appelle Canoniques:  
mais se trouve en d'autres liures, entre lesquels sont les Macca-

e. D U M O U-  
L I N f e s t . VI.  
page 19. 20.

21 &c.  
A ce consen-  
tement de  
l'Ancienne  
Eglise on op-  
pose le S E V T

1. Que S. Augu-  
stin met entre les Canoniques, certains liures que luy mesme re-  
cognoit n'estre point Escritures saintes, voicy ses mots au 36.  
ch. du 18. liure de la cite de Dieu, La supputation de ces temps ne  
se trouve point es Escritures saintes qu'on appelle Canoniques:  
mais se trouve en d'autres liures, entre lesquels sont les Macca-

bees, lesquels, non les Iuifs, mais l'Eglise tient pour Canoniques, à cause des grandes souffrances de quelques martyrs.

2. Et de fait en ce mesme lieu du 2. liure de la doctrine Chrestienne, il fait deux sortes de liures Canoniques, les vns de plus grande, les autres de moindre autorité : les vns geaeralement receux, les autres receux par quelques Eglises de moindre autorité : En matiere (dit-il) des Escritures Canoniques, il doit faire le plus grand nombre des Eglises Catholiques. Et peu apres, Entre celles qui ne sont receuës de tous, qu'il face plus de cas de celles que plus d'Eglises, & de plus grande autorité, reçoivent.

3. Et de fait luy-mesme au 23. chapitre du 2. liure contre Gaudentius, dit, que le liure des Maccabees est leu non inutilement, si on le lit sobrement,      4. Et que ce liure n'est pas de ceux ausquels Iesus Christ rend telsmognition.

5. Loint qu'au mesme endroit du 2. liure de la doctrine Chrestienne, il reconnoist que le liure de la Sapience n'est point de Salomon, qui est arguer l'autheur de mensonge, lequel se dit estre Salomon.

6. Et au mesme lieu il obmet le liure de Susanne, & l'histoire de Bel, comme n'estans point Canoniques.

7. Et au 23. chapitre du mesme liure, comme aussi en diuers autres lieux, il ne croit pas que Samuel soit apparu à Saul, mais tient que c'estoit son Image, & vne illusion diabolique, contrariant en cela au liure de l'Ecclesiastique,

8. Au Tome septiesme, Hilaire Evesque d'Arles, ecrit à S. Augustin, & luy dit, que plusieurs seruiteurs de Christ és Gaules, ne trouuoient pas bon qu'il eust allegué en vn sien liure vn passage de l'Ecclesiastique, Ils definitifent (dit-il) que ce passage doit estre omis comme n'estant point Canonique.

9. Ne sert de dire que plaseurs Peres alleguent ces liures : car ils alleguent aussi, le 3. & 4. d'Esdras, que le Concile de Trente ne reçoit point pour Canoniques Ambroise les allegue au 10. ch. du liure du bien de la mort chapitre 10. Et Augustin au 6. chapitre du 4. à Boniface. Les alleguations des particuliers ne sont pas reglementz publics, ny le sentiment de l'Eglise vniuerselle. On peut alleguer vn liure qu'on ne tient pas pour Canonique : S. Paul a bien allegué Aratus, & Epimenides, auteurs Payens.

178.      1. Il fait le bec à Sainct Augustin, pour luy faire dire, malgré luy. T. 5. l. 18. de la Cité ch. 36. que les Maccabees

ne sont point Escritures saintes : il ne faut qu'auoir des yeux, pour apperceuoir l'imposture. S. Augustin ne dit pas cela : ains il dit <sup>f.</sup> que les Maccabees ne sont *ez* Escritures saintes, qu'on nomme Canoniques, ny *ez* liures qu'on nomme Canoniques, selon l'estime des Iuifs, mais bien *ez* liures qu'on nomme Canoniques suiuāt le sentiment de l'Eglise. Ceux qui ne recoiuēt les liures des Maccabees pour Canoniques, sont Iuifs : Ceux qui les reçoivent pour Canoniques, sont Chrestiens, & mētres de l'Eglise, suiuāt les termes de S. Augustin transcrits par DUMOULIN : Il aime mieux estre Iuif, que Chrestien : & pour mieux ioüer son rollet, il voudra nous persuader que S. Augustin apres auoir accusé de Judaïsme ceux qui retranchent du Canon les Maccabees, se range soudain du costé des Iuifs, à l'encontre des Chrestiens. La distinction du Canon des Iuifs, d'avec le Canon de l'Eglise, n'est pas nouvelle, ny inusitée parmy les Anciens, elle se trouve chez Origene <sup>g.</sup> rapporté par Eusebe, chez <sup>h.</sup> S. Hierosme, & en plusieurs liures de Sainct <sup>i.</sup> Augustin.

<sup>f.</sup> Voyez ses propres mots cy dessus nōbre 158, lettre 320.

<sup>x.</sup> page 319<sup>a</sup>

<sup>g.</sup> Origenes apud Euseb. lib. 6. c. 25.

<sup>h.</sup> Eusebi dico Bl.

βλοτακας Ερεμιτης &c. Post paulo. Τοι επικλησιασικον καινοτα φυλατ-  
τας.

h. Hieron. suprà numerò 151. litterà I. pag. 301. Numerò 164. litt. h. pag.  
336. 337.

I. August. Tom. 5. lib. 17. De Ciuit. c. 20. Proverbia, Ecclesiastes, & Cantica, recepta sunt in auctoritatem Canonicas: Sapientiam & Ecclesiasticum in auctoritatem maximè occidentalis recipit Ecclesia, quorum in uno Passio Christi apertissime prophetatur, Circumueniamus iustum &c. (Sap. 2. v. 12. 13. & seqq. usque ad 22.) In Ecclesia autem fides gentium futura predicitur, isto modō, Misericordia nostri &c. (cap. 36. v. 1. 2. 3 4. 5.) Hanc Prophetiam per IESVM Christum videmus in plenam. Et Tom. 7. lib. 2 Contr. Crescon. Gramm. c. 31. Non sine causa tantè diligentia Canon Ecclesiasticus constitutus est, ad quem certi Prophetarum, & Apostolorum libri pertineant.

179.

II. Domoulin pour eluder l'autorité de ce S. Docteur, au T. 3. l. 2. de la Doct. Chr. chap. 8. où il fait la liste de tous les liures Canoniques, de mesme que le Concile de Trente, & l'Eglise Rom. d'aujour-d'huy, nous obieète,

\*. nomb. 177. \* pag. 338.

*qu'en ce lieu là, il reconnoist des liures Canoniques, de deux sortes, les uns desquels on doit faire plus de cas, les autres desquels on en doit faire moins : D'où Dumoulin prétend inferer, qu'il ne parle donc des liures diuins. Mais qui ne voit la fourbe : Car saint Augustin instruit en ce lieu là, celuy <sup>k.</sup> qui se prepare pour sonder tresdiligemment les diuines Escritures. C'est donc des Escritures diuines qu'il parle. De plus il reçoit là <sup>l.</sup> mesme la Sagesse, & l'Ecclesiastique, parmy les liures que appellent Cano-*

K. August. T.  
3. lib. 2. de  
Doctrina  
Christ. c. 8.  
Erit DIVINA-  
RVM scriptu-  
tarum soler-  
tissimus inda-  
gator, qui  
primo totas  
legerit, nota-  
que habuerit,  
duntaxat eas  
que appel-  
lantur Cano-

& les Maccabees, en mesme rang que la Genese, Esther, Iob, & Esdras. Ce faint Docteur adiouste soudain <sup>m.</sup> que ce sont les 44. liures du vieux Testament. Et peu apres, <sup>n.</sup> Que c'est, dans Toys ces liures (sans en forclorre, ny les Macca-bees, ny aucun autre de ceux qu'il venoit de loger dans le Canon de l'Eglise,) que ceux qui craignent Dieu cherchent sa diui-ne volonté. D'ailleurs il n'y a nul inconueniant, d'accorder, que parmy les liures diuins on doive faire plus de cas des vns que des autres ; non quant à l'essence, & à la substance de la paro-le de Dieu, mais à raison des tesmoi-gnages externes, par l'entremise des-quelz elle nous est notifiee. Non que la parole de Dieu ne soit tres-digne de creance, d'où qu'elle vienne, si elle est vne fois recognuee pour telle : mais pat ce que certains liures diuins n'ont esté en auctorité, si tost, ny si vniuerselement, que les autres, com-me l'Apocalypse, l'Epistre aux Hebreux, & les autres, dont nous parlions <sup>o.</sup> tantost. En esgard à nous, & à nostre notice, & aux diuers motifs en ver-

nicè. Pōt, Te-tus autem ea-non scriptu-rarum in quo-istam consid-erationē ver-fandam dici-mus, his libris continetur, Genesi, Exodo &c. Sunt & aliae, Iob, To-bias, Hester, Judith, Mac-cabaeorum li-bri duo ; Ef-de & duo.

l. Ibid. Sapi-e-tia, & Eccle-siasticus, quia in auctoritatē recipi merue-runt, inter PROPHETI-COS numerā-di sunt.

m. Ibid. His quadraginta, quatuor li-bris veteris Testamēti ter-minatur au-citoritas.

n. Ibid. c. 9. In his OMNIBVS libris timen-tes Deum, & pietate man-sueti, querū voluntatem Dei.

o. Nombre 28, 29. 30. pag. 6. & fuijantes.

tu desquels nous receuons ces li-  
ures là , ceux qui ont esté auctorisez , & plustost , & plus vniuerselle-  
ment , & par des Eglises plus remar-  
quables , sont d'autant plus à esti-  
mer . S. Pierre estimoit les *Propheties* qui  
auoient predict le Messie , plusieurs  
siecles auant son arriuée , vne p. parole  
plus ferme que celle qu'on ouyt de la  
nuée sur le mont Thabor , quoy que  
l'une & l'autre fust parole de Dieu :  
*plus ferme, dis ie, en esgard à nous, & à*

*q. August. T. 10. ferm. 27.*  
De verb. A-  
post. c. 4. Cer-  
tiorē dixit,  
nō veriore.  
Quid est cer-  
tiorē? In quo  
magis firme-  
tur auditor  
&c. Prophetæ  
fuerunt non  
tantam ante  
vocab, sed e-  
tiam ante car-  
nem Christi.  
Si magicis ar-  
tibus fecit ut  
coleretur &  
mortuus, nun-  
quid Magus  
erat ante quā  
natus?

Augustin l'explique . S. Paul aux Hebr.  
chap. 1. 2. & 3. fait plus de cas de l'E-  
uangile, que de la Loy Mosaïque , &  
prefere la parole de Dieu prononcée  
par le fils de Dieu , à la parole de Dieu  
prononcée par Moysé . Dumoulin pour  
ne pouuoir entendre qu'une parole  
de Dieu soit préférable à l'autre , r'en-  
uoyera , & la voix de la nuée sur le  
mont Tabor , & la Loy de Moysé , au  
rang des *Apocryphes* , prenant pour ga-  
rant S. Pierre , & S. Paul qui ont moins  
deferé à la voix de la nuée , & à la Loy .  
Dumoulin remarquera en passant

que ce sainct, & au lieu obiecté, & en r. Suprà Num.  
ses autres r. œuures, nous tenuoye à la 27. litt. g. pag.  
creance de l'Eglise, pour le choix des 38. Item Tom.  
liures Canoniques, non à l'interieure 10. ferm. 291.  
persuasion du S. Esprit, pretextee par de Temp. No-  
l'art. 3. des Ministres. uum & vetus  
Testam. reci-  
pimus in eo  
librorum nu-  
mero quem S.  
Ecclesiæ Ca-  
thol. tradit  
auctoritas.

III. Les Circoncellions heretiques pour la defence de la mort violente, à laquelle ils se portoient eux mesmes, alleguoient *Rasias*, lequel semble estre loüé dans l'histoire des Maccabees, pour s'estre tué soy-mesme, de peur de tomber ez mains des ennemis: (nous en parlerons cy apres de propos deliberé, sur vne nouvelle imposture de Dumoulin.) S. Augustin respond,

\* qu'il faut lire les Maccabees sobrement: \* Voyez au c'est à dire, avec maturité & circonspectio, nombre suivant letr. x,  
à raison de cette mort de *Rasias*, laquelle quelque estourdy pourroit estimer imitable: S. Paul disoit de mesme, à proportion, qu'il faut estre sage sobrement, & non hors de mesure. S. Augustin demandoit, de mesme air, vn sentiment sobre, pour l'intelligence des Prophetes. Suiuāt la gloſe de Dumoulin tous les Prophetes seroient Apo-

mi atque in-  
estabilis ma-  
nestati, aper-  
tissime adjun-  
guntur  
u. Cy-dessus  
nombr. 135.  
lett. q.r. pag.  
261. 262.

364 *Les Ministres sans foy. Demost. III.*  
cryphes au sens de S. Augustin , puis  
qu'il veut qu'on apporte de la sobrieté  
à l'intelligence d'iceux. Il n'estoit per-  
mis de lire les Cantiques, ny les premiers  
chapitres de la Genèse, ny les derniers d'E-  
zechiel , auant l'âge sacerdotal : cette  
lecture requeroit vn esprit meur , &  
fort , pour ne receuoir du dommage  
de cette lecture. Qui ne voit que les  
liures diuins , doiuent estre leus , avec  
cette sobrieté?

181:

\*Nombre  
177. e. page  
338.

IV. Dumoulin fait \* dire à S. Augu-  
stin, *Que le liure des Maccabees n'est pas de*  
*ceux ausquels Iesus-Christ rend tesmoignage;*  
*Imposture, & fausseté : S. Augustin,*  
*non au lieu obiecté, à faux, par Du-*  
*moulin, sçauoir est l. 2. contre Gauden-*  
*tius, ch. 23. mais bien au l. 1. ch. 31. dit*  
*que les Juifs ne reçouient pas cette Escriture*  
*en mesme rang, & authorité que la loy, les*  
*Prophetes, & les Pseaumes, ausquels Iesus-*  
*Christ rend tesmoignage, comme à ceux qui*  
*luy ont seruy des tesmoings, disant, Il falloit*  
*que tout ce qui est écrit de moy en la loy, és*  
*Prophetes, & Pseaumes, fust accôply. (Luc*  
*24. v. 44.) Mais que ce nonobstant elle est*  
*receuë par l'Eglise avec utilité, pourueu qu'on*

la lise avec vne pensee sobre & prudente. Dumoulin est bien si osé que d'attribuer à S. Augustin, ce que S. Augustin impute aux Juifs, ce en quoy il les blasme, & en quoy il les combat de l'auctorité de l'Eglise. S. Augustin dit, que ce sont LES JUIFS, qui ne tiennent pas les Maccabees au rang de la loy, des Pseaumes, & des Prophetes, ausquels Iesus-Christ rend tesmoignage. Dumoulin le veut gesner, pour le forcer à dire, que c'est luy-mesme qui ne les tient pas en ce rang là. S. Augustin adiouste ces mots, supprimez avec fraude par Dumoulin, Ausquels Iesus-Christ rend tesmoignage comme à ses tesmoings, disant, Il falloit &c. (Luc. 24. v. 44.) Là le Sauveur ne parle pas de tous les liures diuins, du vieil Testament, mais seulement de la loy, des Prophetes, & des Pseaumes qui ont escrit de luy; Il ne fait mention, ny d'Esther, ny des Cantiques, ny de Ruth, ny des Chroniques, ny d'Esdras, comme nous le remarquions cy deuant, contre vne imposture memorable de Dumoulin, non plus que des Maccabees. Par la maxime de Dumoulin, il faudroit re-

x. Aug. T. 7. 1.  
1. contr. Gaudent. c. 31. Et  
hanc quidem  
scripturam  
que appellatur Macca-  
beorum, non  
habent Iudei,  
sicut legem,  
& Prophetas,  
& Psalmos,  
quibus Dominus testimoni-  
nium perhi-  
ber tanquam  
testibus suis,  
dicens, Opor-  
tebat impleri  
omnem que  
scripta sunt  
in lege, &  
Prophetis, &  
in Psalmis de-  
me (Luc. 24.  
v. 44.) sed re-  
cepta est ab  
Ecclesia non  
inutiliter, si  
sobrietate  
vel au-  
diatur, maxi-  
mè propter  
illós Macca-  
beos, qui pro  
lege Dei fir-  
cut veri mar-  
tyres, &c.

y. Nombre  
144. pag.  
287.

366 *Le Ministres sans foy.* Demost. III.  
trancher tous ces liures là de l'ancien  
Testament: & S. Augustin à son dire,  
tiendroit la main à ce retranchement,  
puis-que par la maxime de Dumoulin,  
il faudroit eclipsier du vieil Testament  
tous les liures , ausquels Iesus-Christ  
ne rend tesmoignage comme à ces tes-  
moins en S. Luc, 24. v. 44. Dores en  
auant pour contenter Dumoulin on  
accroistra le volume des liures *Apocry-  
phes*, & retiendra-on parmy les *Cano-  
niques* le seul *Pentateuche*, avec les *Pseau-  
mes*, & les *Prophetes*; & mettra-on en til-  
tre de cette Reformation, qu'elle est  
tiree du BOVCLIER DE LA FOY.

182.

V. Dumoulin obiechte \* que S. Au-  
gustin recognoit au mesme liure 2. de la doctr.  
Chrest. que le liure de la Sapience n'est point  
de Salomon; qui est arguer l'aucteur de men-  
sage, qui se dit estre Salomō. Pour respôse,  
Dumoulin apprendra qu'il n'y a point  
d'incôuenient, en ce qu'un liure diuin  
soit dicté, ou prononcé par un aucteur,  
rangé, ou compilé par un autre. Les  
Prouerbes sont de Salomon, lequel y parle  
souuent en personne: Au chap. 1. d'i-  
ceux v. 1. il est dit, que ce sont les Parabo-

\* Nōb. 177. c.  
pag. 358.

*les de Salomon Roy de Iuda :* neantmoins au chap. 25.v. 1. (que les Bibles Geneuoises ont mis frauduleusement en forme de tiltre, comme si c'estoit vne piece hors d'œuvre, quoy qu'il soit das le texte hebrieu, dans les 70. & dans la version cōmune) il est porté par' exprēz que les gens d'Ezechias Roy de Iuda, les transporterent, ou translaterent. Les Bibles de Geneue 1559. mettent en marge que ces dits furent recueillis de plusieurs liures de Salomon, par les seruiteurs du Roy Ezechias Les 70. tourrent <sup>z.</sup> que ces paraboles n'estoient pas rangees, & distinguees ; mais que les amis du Roy Ezechias les transcriuient. Quoy qu'il en soit, ce 1. vers. du 25. des Prou. est Canonique , mesme par l'ad- ueu de nos parties : là il est fait mention de la compilation, ou traduction, & trans- port des Prouerbes, fait par les gens du Roy Ezechias, qui estoient 200. ans enuiron apres Salomon aucteur des Prouer- bes. Il est bien malaise à croire que Salomon aye parlé de la compilation faite par les gens d'Ezechias, enuiron 200. ans apres sa mort. de sorte qu'il paroist assez que cette piece a pour au-

<sup>z. Septuag.</sup>  
Prou. 25. v. 1.  
Αὐτοὶ δι τα-  
ρσιπιάς Σα-  
λομῶνος, ἀ-  
πὸ Δέλεπτος  
ἀπὸ ἵζεργί-  
νασθο ὁ Φί-  
λος Εζεκία  
τῆς βασιλείως  
τὸ Ιudeas.  
Vulgata ibid.  
Hæ quoque  
parabole Sa-  
lomonis, quas  
transfulerunt  
viri Ezechie  
Regis Iuda.

Cteur, *Salomon*, & quelque autre pour compilateur: De la mesme facon *Iesus fils de Sirach*, ou tel autre ( de quoy nous parlerons cy apres ) pourra auoir compilé ; & mis en escrit , & par ordre , la *Sapience de Salomon* , tissuē des oracles prononcez iadis par le sage *Salomon* : Et *S. Angustin* ne sera en rien contraire au liure de la *Sapience* , ny ne l'arguera de mensonge , comme *Dumoulin* le pretend , non plus que le ch. 25. des *Proverbes* , rapportant ces mesmes Proverbes aux gens d'*Ezechias* , ne contredit au chap. 1. du mesme livre lequel les rapporte à *salomon*. Les Bibles de *Geneue* 1559. en la Preface sur la *Sapience* , disent qu'il est à presumer qu'entre tant de saincts personnages qui frequentoient la Cour de *Salomon* , quelques vns ont recueilly les sentences qu'il prononçoit , & les ont assemblees en ce liure cōme autat de perles. Nous auōs fait voir<sup>a</sup> cy-dessus suffisamment , l'estime que sainct *Augustin* fait de la *Sapience* , la receuāt comme un liure diuin , suivant la creance de tous les Chrestiens , depuis le dernier Catechumen

a. Nomb. 18.  
page 33. & sui-  
uantes.

mene iusqu'au plus grand Euesque. Maintenant avec quelle conscience peut auancer Dumoulin, que S. Augustin arguë au 2. l. de la Doctr. Chrestienne, l'autheur de la Sapience, de mensonge, puis qu'il dit, là mesme, & dans la mesme periode,

\* que ce liure est en auclorité, & doit esire \* Voyez nom, bre 179. lett. K. page 360, 361.

reçeu entre les liures Prophetiques? Au tom.

3. en son mirouer, faisant estat de compiler les preceptes moraux des seuls liures Canoniques ; il recueille diuers enseignemens du ch. 1. 3. 6. 8. de la Sapience : En ses liures de la Cité, il s'en fert comme b. d'vne prophetie, & apres tout cela, dumoulin s'essayera par ses souplesses de nous persuader, que S. Augustin arguë de mensonge l'autheur de la Sapience : Et ce beau procede s'appellera le Bouclier de la Foy.

V I. C'est vne imposture bien grossiere, dire \* que S. Augustin. T. 3. l. 2. de 183.

la Doct. Chrest. obmet l'histoire de Susanne & de Bel, comme n'estant point du Canon. Il reçoit Daniel duquel Susanne, & Bel, sont parties, comme nous l'avons tant dit<sup>c.</sup> de fois. S. Augustin en son Canon ne fait que nommer les li- & suivantes.,

b. Voyez  
nombr. 178.  
lett. i. page  
359. 360.

\* Nombre

177. e. pag. 358

<sup>e.</sup> Nomb. 152.  
154. 155. p. 3039

Aaa

370 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
ures du vieil, & du nouveau testament,  
sans racompter les parties d'iceux. S.  
*Athanase en la Synopse* nomme *Daniel*,  
dans la liste des livres canoniques; puis  
en faisant l'abbregé, il loge \* en ice-  
luy *Suzanne*, & Bel: S. Augustin en fait  
de mesme: il comprend les parties sous  
le tout, comme le faisoit aussi tantost  
le commun des Saints d. Peres, alle-  
guant ces histoires pour parties, &  
sous le nom de *Daniel*.

184.

VII. Il est veritable que dans l'Ecclesias-  
tique au ch. 46. v. 23. *Samuel* est loué  
pour auoir predit, apres sa mort mes-  
me, au Roy *Saul*, que la fin de sa vie ap-  
prochoit. Le I. des Roys ch. 28, dit par  
\* six fois que c'estoit *Samuel*, qui appa-  
roissant à *Saul* luy annoça sa mort. Les  
SS. peres en sont d'accord assez communement, & mesme S. Augustin <sup>f</sup> en  
divers endroits de ses œuures. Là des-  
sus Dumoulin obiechte \* que saint Au-  
gustin au liu. 2. de la Doct. Chrest. ch. 23.  
et ailleurs, tient que ce ne fut pas *Samuel*,  
mais son Image, et vne illusion diabolique,  
contrariant en cela au liure de l'Ecclesiasti-  
que. Paroles qui fourmillent d'impo-

\* Numb. 154.  
lett. q. pag.  
308. 309.  
  
d. Nombr. 153.  
154. 155. pag.  
305. & suiu.

\* Numb.  
177. e. page.  
358.

stures. Car 1. si saint Augustin, pour auoir dit <sup>g.</sup> que c'estoit l'Image de Samuel, contrarie à l'Ecclesiastique, qui dit que c'estoit Samuel mesme, il contrarie aussi au lieu. 1. des Roys, où il est dit, par six fois, que c'estoit Samuel : de sorte que S. Augustin aura renuoyé (suiuant les consequences de Dumoulin) l'histoire des Roys, au rang des Apocryphes, & des illusions. 2. Dumoulin impose à saint Augustin, d'auoir dit l. 2. de la Doct. Chrest. ch. 23. que ce fut vne image, ou illusion diabolique. Il dit de vray, que ce fut l'image de Samuel presentee aux sacrileges, & charmes de Saul, & de la Pythonisse : mais il ne dit pas ce que Dumoulin suppose à plaisir, & illusoirement, que ce fust vne illusion diabolique. La haine dont Dumoulin est violenté à l'encontre des images, fait qu'il les confond avec les illusions des Diables, comme les Bibles de Geneue changeoient <sup>h.</sup> tåtost les Images en Idoles. Le saint Esprit descen-

<sup>g. Aug. T. 3. I.  
2. De doct. Chr. c 23. Non  
enim quia  
imago Samue-  
lis mortui  
Sauli Regi ve-  
ra pranuntia-  
uit, propterea  
talia Sacrile-  
gia quibus il-  
la imago est  
præsentata,  
minis ex-  
cranda sunt,  
aut quia in  
actib. Aposto-  
lorum ventri-  
loqua fœmina  
verum testi-  
monium per-  
hibuit Apo-  
stolis, &c.</sup>

<sup>h. Nombres 84.  
pag. 150.</sup>

<sup>i. Luc. 3. v. 22.</sup>

<sup>k. Act. 2. v. 3.</sup>

<sup>l. Gen. 18. v. 12.</sup>

<sup>2. & seqq.</sup>

pieds , auoient des corps empruntez,  
qui estoient des statues , & des Images  
formees par eux mesmes , par le mini-  
stere desquelles ils se representoient:  
Les Anges se reuestoient commune-  
ment en leurs apparitions de sembla-  
bles images: Ces images estoient plei-  
nes de l'esprit , soit diuin , soit angeli-  
que , dont elles estoient la representa-  
tion. De mesme Samuel aura apparu  
à saul , son ame ayant esté reuestue ve-  
ritablement d'un corps , & d'une ima-  
ge formee à la semblance de son vray  
corps ; comme il est bien croyable  
qu'il en arriua à Moysé , lors de la  
Transfiguration <sup>m</sup>. du Sauveur. De for-  
te que c'aura esté le vray Samuel , quant  
à l'ame , & l'image de Samuel , quant au  
corps : & Dumoulin sera conuaincu , &  
atteint d'imposture pour auoir forge  
ces consequences illusoires , saint Au-  
gustin dit que c'estoit une image de samuel:  
Donc il croit que c'estoit une illusion diaboli-  
que : Donc il contrarie à l'Ecclesiastique :  
Donc il ne le croit estre Canonique . 3. Auec  
quelle conscience peut opiniasterer  
Dumoulin , que ce saint Docteur aye

m. Math. 17.  
v. 34.

chocqué l'authorité de l'Ecclesiastique,  
au l. 2. de la Doct. Chrest. ch. 23. sçachant  
bien que peu deuât, en ce mesmeliure,  
il auoit reçeu l'Ecclesiastique pour vn  
liure Canonique, qui estoit en authorité au  
rang des Prophetiques?

VIII. Dumoulin procede de mau-  
uaise foy , & impose tres-grossiere-  
ment , & en plusieurs façons , lors \* nōb. 177. e.  
qu'il dit, \* qu'Hilaire Evesque d'Arles repre-  
sente par lettre, à saint Augustin au 7. Tome,  
que plusieurs seruiteurs de Christ ne trou-  
uoient pas bon, qu'il eust allegué, en vn sien li-  
ure, vn passage de l'Ecclesiastique , comme  
n'estant pas Canonique. Car premierement  
cet Hilaire parle de ceux de Marseille,  
qui estoient lors demy.Pelagiens, hereti-  
ques, condamnez depuis par le Con-  
cile Mileuitain, & par celuy d'Orange, par  
ce qu'ils croyoient que le commencement de  
la iustification<sup>n.</sup> venoit de nous , & que la  
volonté de l'homme preuenoit la grace : Là où  
Dumoulin deguisant toute l'affaire,  
dit, que c'estoient des seruiteurs de Christ ex  
Gaules.2. Cet Hilaire parle d'un passa-  
ge de ° la Sapience , dumoulin dit  
qu'il parle de l'Ecclesiastique.3. dumoulin

185:  
pag. 358.

n. Tom. 7, Au-  
gustini, Hilar.  
Arel epist. ad  
Aug. Dicunt  
non negari  
gratiam, si  
præcedere di-  
catur volun-  
tas quæ tan-  
tum medicum  
querat, &c.  
o. Illud te ki-  
monium quod  
posuisti, Rap-

eus est ne ma- scait que saint Augustin respondant à  
 licia mutaret cet Hilaire reueue l'autorité de la Sa-  
 Intellectū eius (Sap.. 4. v. 11)  
 tanquam nos pience reietee par ceux de Marseille,  
 monicū defi- & la reçoit pour un livre diuin , p. tenu  
 niunt omitem- pour tel depuis les Apostres , par tous les  
 dum. Chrestiens depuis le plus grand Evesque, jus-  
 p. voyez ses qu'au dernier Catechumene . Termes qui  
 beaux mots 18. lett.s. pag. 33.  
 bannissent Dumoulin ennemy de la Sapiē-  
 ce, du nombre des Chrestiens , & qui le  
 conuainquent d'estre imposteur en  
 cramoysi, pour auoir cauteleusement  
 dissimulé, toute cette procedure, & a-  
 uoir appellé ces soupplesse le Bouclier  
 de la Foy .

186. IX. Dumoulin se voudroit esceu-  
 ler, nous donner le change, & eluder  
 les Peres anciens, recueillis en faueur  
 \* nōbre 177 e. de Tobie, Judith, &c. avec trois <sup>e</sup> evasions,  
 page 358. I. que les Peres, entre autres S. Ambroise, &  
 S. Augustin, ont cité le 3. & 4. d'Esdras,  
 lesquels l'Eglise Rom. ne reçoit pourtant pour  
 Canoniques. II. que les allegations des particu-  
 liers ne sont reglemens publics, ni le sentiment  
 de l'Eglise uniuerselle. III. qu'on peut alleguer  
 un livre sans pourtant l'estimer Canonique,  
 tesmoing que S. Paul mesme cite Aratus , &  
 Epimenides. Mais Dumoulin s'engage

plus auant dans le descry, esperant de s'en desueloper: Car il y a difference, entre alleguer vn aucteur, & entre l'estimer Canonique, autrement le Poëte *Aratus*, & *Epimenides* alleguez par S. Paul seroient canoniques. Ni S. Ambroise, ni S. Augustin, ne cite, soit le 3. soit le 4. d'*Esdras*, pour *Canonique*: là où S. *Augustin*, & S. *cypriā*, le 3. Concile de *Carthage*, & les autres Conciles de l'Eglise, avec le torrent des Peres <sup>anciens</sup> recoiuent *Tobie*, & les autres liures contestez, par Dumoulin, au rang des liures *Canoniques*, & *divins*. D'ailleurs il y a difference entre vn Docteur, & entre l'Eglise vniuerselle: les sentimens des particuliers ne sont reiglemens publics, dit Dumoulin à sa condamnation: le torrent des Ss. Peres anciens, & des Conciles a recognu *Tobie*, *Iudith* &c. pour liures *Canoniques*, pour liures *divins*, pour Prophéties, pour *parole de Dieu*, & pour *œuvre du saint Esprit*; là où il n'a eu se sentiment, pour le 3. & 4. d'*Esdras*. C'est sur ce consentement vniuersel que l'Eglise Rom. d'aujourd'huy appuye sa creance; là où ni Dumoulin, ni au-

q: Récueillis  
cy dessus de-  
puis le nom-  
bre 146. page  
29e.

376 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
tre, n'apportera de pareils tesmoigna-  
ges en faueur du 3. & 4. d'Esdras. Lors  
que Dumoulin aura fait, pour ces liures  
là, vn recueil pareil à celuy que nous a-  
urons dressé, en faueur de Tobie, Iudith  
& autres liures contestez par nos ad-  
uersaires, nous crierons *anatheme*, à qui-  
conque s'y opposera; & nous tiendrōs  
ce pendant ferme, à la creance de l'E-  
glise, la colomne, & appuy de la verité, la-  
quelle parle par la commune voix de  
ces saints Docteurs, viuans avec cer-  
te persuasion, suivie de l'adieu du grād  
saint Augustin, que c'est l'action d'un  
maniaque, & le tesmoignage infaillible d'une  
tres insolente folie, que de vouloir controller ce  
qui est reçeu, & pratiqué, vniuersellement en  
l'Eglise de Dieu.

x. i. Timah.  
3. v. 15.

S. Aug. Tom.  
2. ep. 118. ad  
ad Ianuarium.  
Q V O D to-  
ta per orbem  
frequētat Ec-  
clesia, quin  
ita faciendum  
sit disputare  
INSOLENTIS-  
SIMAE INSA-  
NIAE est.

IMPOSTV-

IMPOSTURES DE DUMOVLIN

*sur les faussetez dont il charge les liures  
de Tobie, Judith, &c.*

SECTION IV.

**A**MASIS Roy des Egyptiens se porta<sup>a</sup> au mespris de ses Dieux, jusqu'à donner en proye, & au pillage leurs temples, & leurs autels, & consentir qu'on abbatist leurs simulacres, dès qu'il se fut persuadé que leurs oracles estoient mēsongers. Dumoulin se donne la liberté de traicter de même air le vray Dieu, sous vn beau semblant de pieté, & parce que la foiblesse de son esprit fautif, luy fait imaginer que dans *Tobie, Judith* &c. il y a de la fausseté, il entreprēd, sur ces caprices, d'abbattre, & de mettre en pieces ces images sacrees du Dieu de verité. L'insolence d'Amasis estoit pardōnable à vn payen, à l'endroit de ces diuinitez supposees : Dumoulin est intolerable en ses entreprisces, contre la Magie de celuy, qui ne peut <sup>b</sup> mentir, duquel,

187:

<sup>a.</sup> Herod. lib. 2.  
<sup>b.</sup> Hebr. 6.18.

Bbb

c. Philo. I. 2.  
Alleg. leg.  
πάντες διέδοσαν ὁράκους  
βεβαιώσυνος, εἰς τούτοις  
μόνοι, λεγοντες  
πίστας.

d. cy dessus  
non bre 17.  
pag. 29,50.

comme disoit <sup>c</sup> Philon le luyf, toutes les paroles sont des oracles, & toutes les promesses des sermens inuiolables. C'est contre cette souueraine verité que cet homme ose s'inscrire en faux, voulant reformer la sagesse diuine par la folie humaine , prenant en butte les liures, que l'Eglise de Dieu, ez premiers siecles irreprochables pour leur sincérité, respectez mesme pat nos <sup>d</sup>. parties, a receu pour diuins, d'vnne commune voix, & les accueillant avec iniures.

188.

Les Bibles de Geneue 1559. en la Preface de tous ces liures pretendus Apocryphes, en parloient avec plus de consideration: elles disoient qu'ils contiennent bonne, & utile doctrine. Ez prefaches particulières sur chacun de ces liures , elles auoient vn grand ressentiment de leur verité, & utilité, disant, sur TOBIE, Que Tobie estoit vn saint personnage, remply de zele enuers Dieu, & de charité enuers son prochain , vn mironer de sainteté, & de vertu: Que pour l'instruction qui peut estre prinse en la lecture de cette sainte histoire , les Antiens l'ont reputee digne d'estre receue au nombre des liures des-

quels l'utilité n'est point petite en l'Eglise. Sur l'histoire de IUDITH, Qu'elle arriva apres la captiuité, le temple ayant esté rebasty: Qu'en icelle se voit la prouidence de Dieu envers ses fideles; Qu'ainsi par les petits, & ceux qui ne sont point, il fait de choses admirables; Que quoy que l'auteur de cette histoire soit incertain, toutesfois la lecture en a esté TOVSIOVRS reçue en l'Eglise, pour la doctrine & utilité d'icelle, Que le liure est inscrit du nom de Judith, à cause qu'il contient la narration des GRANDES VERTVS d'icelle; & que le Seigneur a usé d'icelle comme d'un instrument à la deliurance de son peuple. Sur la SAPIENCE, Que c'estoit un recueil que les saints personnages qui frequentoient la Cour de Salomon auoient fait de trois mille sentences de ce sage Roy, & de cinq mille Cantiques du mesme, dont est faite mention au 3. des Roys ch. 4. v. 31; & quoy que l'auteur en fast incertain, que la lecture en auoit TOVSIOVRS esté approuuee, comme sainte, & de grande utilité, en l'Eglise de Dieu. Sur L'ECCLÉSIASTIQUE, Que l'auteur de ce liure, Iesus fils de Sirach, a esté imitateur de Salomon, & n'a pas esté moins renommé en sapience & doctrine, veu qu'il a esté nommé le tout sage.

380 Le Ministres sans foy. Demost. III.  
uant , comme il estoit aussi à la verité. Sur  
l'histoire de SUSANNE, qu'elle arriua apres  
la premiere transmigration, qui fut faite soubs  
Iechonias, & que Daniel qui garentit Susan-  
ne, quoy que lors fort ieune, estoit neantmoins  
rempli de l'esprit du Seigneur. Sur l'histo-  
ire de BEL, qu'elle arriua soubs le Roy Cy-  
rus. Sur BARUCH , que Baruch estoit dis-  
ciple de Ieremie , qu'il escriuoit soubs luy ses  
propheties , qu'il escriuait ce liure remply de  
doctrine & PROPHETIE , telle qu'il auoit  
ouye soubs son maistre. Qu'il y a vne Epistre à  
la fin du liure que Baruch escriuait sous Ieremie ,  
du temps qu'il estoit en Iudee. Caluin chef  
du party logeoit tantost Baruch au  
rang des Prophetes , l'Ecclesiastique parmy  
les paroles du S. Esprit , la Sapience entre les  
Escriptures saintes: Duplessis faisoit mes-  
me estime de l'Ecclesiastique.

189. Damoulin est biē esloigné de vou-  
loir s'obliger à la creance des Bibles  
de ces autres Ministres , qui en ont  
concerté dvn commun accord , les  
Prefaces: Moins encores veut-il defe-  
rer à Caluin, ou à Duplessis. Il se hasarde  
d'imiter ce iuge inique qui ne respectoit, ny  
Dieu, ny les hommes. Il met Dieu sur la

e. nombre 159  
page 320. 321.  
322.

6. LUC 18. v. 2.

fellette , & prononce Arrest de con-  
 démnation contre luy : si son Arrest est  
 definitif l'innocence sera criminelle , &  
 la vérité coupable de mensonge . Il  
 r'enuoye Tobie , Judith &c. au rang des  
 Apocryphes , parce que , dit-il , <sup>g. sect. 1. pag.</sup>  
<sup>5. & suivantes.</sup> en ces li-  
 ures là les narrations fausses sont baillees pour  
 veritables : Il adiouste <sup>h. sect. 2. page</sup>  
<sup>ii.</sup> que Judith , & les  
 Maccabees sont des liures PLEINS de menson-  
 ges : Il accuse Judith d'impudicité , & de  
 s'estre attifee curiusement pour embraser  
 la conuoitise d'un prince payen . Il emploie  
 cinq pages de suite , à enfiler diuerses  
 faussetez dont il accuse les livres de  
 Tobie , de Judith , la Sapience , l'histoire de  
 Susanne & de Bel , les Maccabees & les Re-  
 stes d'Esther . De là on voit avec combien  
 de vérité disoit S. Gregoire le Theo-  
 logien <sup>i.</sup> que l'erreur , & la malice croit avec <sup>i. Naz. Orat. 1.</sup>  
 grande aisance ; & de quelle foy les Mi-  
 nistres font estat de traitter les con-  
 sciences . Au commencement de leur  
 pretendue reformation Tobie , Judith  
 &c. estoient chez Messieurs les Mini-  
 stres des liures hagiographes , des liures  
 saints , receus en l'Eglise avec grande utilité .  
 Lors Judith estoit femme de grande vertu ,

Εὐλύτατοι  
 μὲν τι καὶ  
 απόχειροι  
 πεῖγμα ἡ  
 μοχθητικα.

382 *Les Ministres sans foy. Demost. III.*  
& Tobie vn saint personnage. Lors Daniel, deliurant la chaste Susanne, estoit remply du saint Esprit. Lors, l'aucteur de l'Ecclesiastique estoit aussi sage & sçauant que Salomon. Lors la Sapience estoit vn recueil des sentences & oracles du sage Salomon. Lors, Baruch estoit vne propheteie escripte soubs Ieremie qui la dictoit. S'ils arrachoient lors ces liures de leur place, & les deslogeoient du rang des Canoniques, c'estoit avec des paroles de soye , avec des mots de respect; parce que, disoient-ils,

\* Ainsi l'ex-  
pliquent co-  
mument  
leurs ancien-  
nes Bibies en  
en la Preface  
des liures, A-  
pocryphes.

cachée, & incertaine ; parce qu'ils ne se trouuoient dans l'hebreu , & que les Anciens ne les auoient receus pour authentiques : Lors ils ne pretendoient autre grief à l'encontre de ces liures : voire vloient-ils de beaucoup de compliment , & leur deferoient tout l'honneur qui se pouuoit rendre à des liures , fors l'estre Canonique. Maintenant que l'appetit leur est venu en mangeant , que la licence toleree s'est changee en audace , que le petit œuf s'est esclos , & à creu en vn Crocodile d'une monstrueuse grandeur, ils parlent haut & clair, ils tran-

chent net, que ces liures sont pleins de fausseté, que Judith estoit vne Courtisane, & vne pariure, que l'Archange Raphael conducteur de Tobie, estoit vn esprit de mensonge, & partant vn diable masqué en Ange : & tels autres brocards de mesme forge. Le plus beau du ieu est, que le liure qui est tissu de semblables brocards, & qui fait tous ses efforts pour changer l'Ecriture en comedie, la parole diuine en farce, & les auteurs Sacrez en Romans, est nommé à pleine bouche par Messieurs nos reformez le Bouclier de la foy. Vrayement il failloit bien commencer par ces protestations de deference, pour finir par outrages ; donner naissance à vostre schisme par des reformations, & religiōs pretextes, pour cōclurre par ces sacrileges. Il me semble que ie vois en ce progrez d'erreur, ce que S. Gregoire de Nazianze reprochoit à la procédure de Julian Apostat de la foy, qu'il ressembloit à ces dragons escaillez qui herissent, & pointent peu à peu leurs escailles, iusqu'à ce qu'ils se sont portez au plus haut point de leur fureur. Nous auons

K. Nazianze.  
Orat. 3.  
αντορθει δημη  
καινος καινο  
πετρος ορθος  
αι πετρος ορθος  
φει αρχοντος αι  
οι, αι η πετρο  
λασον, &c.

384 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
conuaincu Dumoulin d'imposture és  
trois precedentes sections : Il nous se-  
ra encores plus aisé, avec la continua-  
tion du secours, & assistance du Dieu  
de vérité, la cause duquel nous de-  
fendons, de sacrifier en celle-cy, à la  
honte & infamie éternelle, ses impos-  
tures & faussetez, le suiuant ligne à  
ligne, & mot à mot, faisant l'Apologie  
de Dieu, & de sa sainte parole, contre les at-  
taques de Dumoulin.

190.

Pour agir avec plus d'effet nous al-  
DUMOV- lons inserer en marge les<sup>1</sup> reproches  
LIN Sect. I. pag. 5.6.7.8. de Dumoulin.

9.10. ADIOVSTEZ à cela les narratiōs fausses qui en ces liures nous  
sont baillées pour véritables, Au chap. 5. de TOBIE, l'Ange Ra-  
phael se dit faussement estre des enfans de Nephtali captifs en  
Niniue.

Le 4. chapitre de IUDITH, verset 2. & le 5. ch verset 16. parlent  
comme si ceste histoire estoit aduenue apres la destruction du Té-  
ple, & apres le retour de la captiuité, & neantmoins aux 1. & 2.  
ch. ceste histoire est recitée comme aduenue sous le regne de Na-  
bucodonosor, regnant en Niniue, mort plus de soixante ans aupara-  
vut: le Roy Arphaxard regnât en Mede: & même alors il n'yauroit  
point de Roy Arphaxard: vn même Roy regnoit en Assyrie, &  
en Mede: & mesme Niniue alors n'estoit plus, tefmoin le dernier  
verset du liure de Tobie, conformement à la Prophetie de Na-  
hum; peu auparauant elle auoit esté prise par Cyaxares Roy des  
Medes, comme recite Herodote au 1. liure. 2. Au 49. du Ge-  
nese, Jacob mourant condamne le saccagement, & tuerie des Si-  
chemites, faite par Simeon & Levi, comme impudente, & furieu-  
se. Neantmoins Judith au 9. chap. loue & exalte ceste action.  
3. Là aussi elle demande à Dieu qu'il luy face la grace de decevoir

par

par ses leure s; & de fait s'estant attissee curieusement pour embrasser la conuoitise d'un Prince Payen , elle loue sa vaillance , & son bel esprit , dit qu'elle ne luy peut rien refuser , chap. 12. vers. 13.

4. Elle luy promet de le mener par la Iudee , & poser son throsne en Ierusalem , ch. 11. vers. 16. iusques à interposer faussement le Nom de Dieu , pour couverture de mensonge , vers. 13. 14. & 15.

S. Augustin au 2. liure des Retractations , dit que le liure de la SAPIENCE n'est point de Salomon . 2. S. Hierosme l'attribue à Philon Juif , en sa preface sur les liures de Salomon : & neantmoins l'auteur du liure se dit estre Roy : & parle comme s'il estoit Salomon . (\* 3. Au 1. chap. vers. 11. il est dit que la sapience de Dieu est creee , comme si elle n'estoit point eternelle : ou comme si c'estoit vne creature .\*)

S. Hierosme en sa preface sur ses Commentaires de Daniel , dit que le liure de SVS ANNE , & de BEL , & du DRAGON , sont FABLES .

2. Aussi qu'elle apparence qu'une poignee de Juifs captifs en Babylone , eussent en Babylone mesme , des Iuges Israelites , qui condamnassent à mort , sans appel : & qu'un enfant se soit rendu Iuge des Iuges , lesquels ayent esté sans autre forme condamnez à mort ? 3. Qui ne sait qu'en Babylone la langue vulgaire estoit la Caldaïque , & non Grecque : & neantmoins l'histoire de Susanne , avec ses allusions Grecques , sur les etymologies des arbres d'yeuse , & de lentisque , presuppose que la langue ordinaire dont on se seruoit ez iugemens , & actions publiques , estoit la Grecque .

Aux liures des MACCABEES , Antiochus l'illustre meurt trois fois , de façon diuerte . Au 1. liure chap. 6. il meurt en son liet en Babylone : mais au 1. chap. du 2. liure , il meurt dans le temple de Nanna , accable de pierres . Et au 9. chap. du mesme liure , il meurt estranger ez montagnes , tombé de son chariot en retournant de Perse : & ce la aduenu du temps de Iuda Maccabee , soubs lequel il n'y a eu qu'un Roy Antiochus . 2. Au 8. chap. du 1. liure des Maccabees , il est dit , Que les Romains auoient pris vil le Roy Antiochus le Grand , & qu'ils auoient donne les Indes à Eumenes : tout cela faux . Les Romains ont defait Antiochus en trois batailles , mais ne l'ont iamais pris prisonnier . Ils n'ont iamais rien eu aux Indes : leur plus grand Empire n'a iamais gueres passé l'Euphrate . Voyez S. Hieroisme sur Daniel , Appian Alexandrin , Zozimus , & Iustin . 3. Les petits enfans sauent qu'alors les Romains croient chasque annee deux Consuls avec puissance souveraine : Mais au 16. vers. du 8. chap. du 1. des Maccabees , il est dit , que les Romains commettoient chasque an à un homme leur Sci-

gneurie. (\* 4. Là mesme il est dit que nul des Romains n'estoit vescu de pourpre, & toutessois les Senateurs estoient vescus de robes semées de larges fleurs de pourpre, qu'on appelloit latus claus, & les Cheualiers, de robes semées de menues fleurs de pourpre, lesquelles s'appelloient Anguslus claus. La robe des Anciens Rois Romains, & celle des Augures appellée trabea, & l'habit triomphal estoient de pourpre : Et les Pontifes, & souuecrains Prestres Romains estoient vescus de poupre. \*) 5. Au 12. chap. du 1. des Maccabees se trouue vne remarque excellente, à scauoir vne lettre d'Arius Roy de Sparte, à Onias souuerain sacrificeur des Iuifs, où il est dit, Que ceux de Sparte, qui sont les Lacedemoniens, sont de la race d'Abraham : ce peut-il rien dire de plus inepte ? Encore se trouuera-il que du temps d'Onias, il n'y auoit point de Roy Arius en Sparte : Arius, dont parle Pausanias en ses Laconiques, & Plutarque en la vie de Pyrrhus a vescu plus de quatre vingts ans auparavant.

6. Au 1. chap. du 2. liure vers. 19. il est dit que les Iuifs ont été menez captifs en Perse, au lieu de dire en Babylone.

7. Au 2. chap. il est dit que Ieremie cacha l'Arche dans vne fosse, afin qu'elle fust trouuée quand Dieu rassembleroit le peuple de captivité. Ce qui est contredit par Ieremie mesme au 3. ch. vers. 16. où il dit qu'en ce temps là on ne fera plus de mention de l'Arche de l'éternel. Et de fait, au temple rebasty par Zorobabel, l'Arche n'estoit plus.

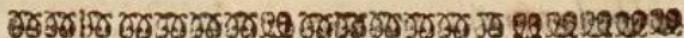
(\* 8. Au 14. chap. vers. 41. & 42. Razias est loué pour s'estre tué soy-mesme, aimant mieux mourir vertueusement, que d'estre fait sujet aux pecheurs. \*) 9. Et au bout de cela l'autheur reconnoissant sa foiblesse, doute s'il a bien dit. Si, dit il, l'ay bien dit, & comme il appartient, à l'histoire : Et peu apres. Si l'ay parlé en bas & petit style, c'est tout ce que l'ay peu faire. L'esprit de Dieu ne doute point s'il a bien dit, n'excuse point son style, ne confesse point son impuissance. En la version vulgaire l'auteur demande pardon, Si je n'ay pas dit, comme je devois, il me le faut pardonner. Est-ce chose conuenable à l'esprit de Dieu de demander pardon aux hommes?

10. Qui plus est, au 2. chap. vers. 19. il nous aduertit qu'elle estime nous deuons faire de son liure, Nous essayeron (dit-il) d'abbreger en vn volume, les cinq liures de Ialon Cyrenien, Comment l'abregé d'un liure profane seroit-il un liure Canonique ? suiuire les traces d'un liure profane, est-ce suiuire les inspirations de l'esprit de Dieu ? Encore il dit qu'il a fait cet abrége avec des grandes veilles & sueurs, comme ayant fort abhane à faire un petit liure et semé de fables.

Le liure des Rentes D'ESTHER contrarie en plusieurs choses

au liure d'Esther qui est en la Bible hebraïque. Au 1. chap. est recitë comme aduenu au 2. aa du Roy Artaxerxes, ce qui en la vraye histoire chap. 2. vers. 16. est mis en l'annee septiesme d'Assuerus.

2. Aman est appelle Macedonien chap. 6. vers. 10. lequel en la vraye histoire est appelle Agagien, c'est à dire Amalecite. 3. Et là dessus ce liure fabuleux dit au vers. 14. qu'Aman vouloit transporter l'Empire des Perses, aux Macedoniens : Comme qui diroit que quelque François auroit entrepris de transporter l'Empire des Turcs au Roy d'Yuetot, Car alots les Rois de Macedoine estoient des Roitelets incognus en Perse, & sans aucun pouvoir. (\* 4. De ces Restes d'Esther, voicy comment Sixtus Senensis Bibliothecaire du Pape Pie V. parle au premier de la Bibliothèque : Les autres six chap. iusques à la fin du liure ont été adiouster de diuerses histoires, par ie ne scay quel auteur Grec: mais principalement de l'onzième liure des Antiquitez de Iosephe. 5. Puis adiouste, que Melito de Sardes & Gregoire de Nazianze n'ont point conte ce liure entre les liures sacrez, & qu'Athanase l'a nommément rejeté comme supposé, & qu'il a été fort tard receu entre les Chrétiens. \*)



*APOLLOGIE DE TOBIE CONTRE  
les outrages de Dumoulin.*

§. I.

I. DUMOULIN nous reproche, que 191.  
l'Ange Raphaël dit faussement au ch. 5. de  
TOBIE, qu'il est des enfans de Nephtali, cap-  
tifs en Ninive. Mais Dumoulin qui ob-  
iechte faussement, & qui paroistra sou-  
dain atteint, & conuaincu du crime de  
faux, dont il ose charger ce bien-heu-  
reux Archange. Raphaël ne dit en au-  
cun verset du ch. 5. de Tobie, soit dans

Ie grec, soit dans la version commune,  
receueë en l'Eglise Romaine, soit dans  
le françois des Bibles de Geneue qu'il  
soit des enfans de Nephtali, captifs en Nini-  
ue: C'est donc vne imposture notable  
de Dumoulin. Qu'il prenne ses bons  
yeux, & qu'il les ouure tant qu'il vou-  
dra, il ne r'encontrera en aucune ligne  
du ch. 5. de Tobie, ni le nō de Nephta-  
li, ni qu'il soit faite aucune mentiō par  
Raphaël des captifs en Niniue. S. Gregoi-  
re le theologien <sup>a</sup> auoit raison de dire  
re, que la passion nous aveugle, & nous des-  
robe la vérité.

II. Pour supleer au manquement de  
Dumoulin, mettre au iour l'objection  
qu'il pretend tirer du ch. 5. de Tobie,  
& decouvrir l'imposture, & la ca-  
lomnie qu'il n'ose proferer que soubs  
de mots couverts ; Il est vray que  
ce saint Archange dit à Tobie,  
au ch 5. de cette histoire, verset 7. Ie  
viens des enfans d'Israël ; & au vers. 18. Ie  
<sup>b</sup> suis Azarias fils du grand Ananias, sui-  
vant la version commune; ou bien, Ie  
suis de la race d'Azarias, & du grand Ana-  
nias <sup>c</sup> ton frere, suivant le <sup>c</sup> grec. Mais il

<sup>a</sup> Nazianz.  
orat. 1. Apol.  
οὐκ εἰνόλας, οὐ  
πλούς φιλεῖς  
κλέπτεσθε, οὐ  
τὰ πονηρά, οὐ  
διάθεα.

n'y a là aucune apparence de fausseté: & Asavias <sup>ασανίας</sup> ré  
Si Dumoulin procedoit de bōne foy, il <sup>μηγάλης, καὶ οὐ</sup>  
n'eust pas dissimulé que l'aucteur de la  
*Synopse des Escritures*, reconnu par luy <sup>d. Sect. 6. page</sup>  
<sup>18.</sup>  
pour le vray S. Athanase, dit que, <sup>e.</sup> S. Ra-  
phael accompagna Tobie en forme d'un homme  
nommé Azarias, de sorte qu'il se disoit  
Azarias, pour ce qu'il luy rapportoit,  
par les lineamens de son visage, par le  
port, par la forme, & cōtenance de tout  
son corps. Dumoulin ne peut igno-  
rer que dans les liures Canoniques de  
l'Ecriture, les personnes sont appellees,  
ordinairement, du nom de celles  
qu'elles representent: & s'il vouloit  
accuser de fausseté, & r'envoyer au  
billon, parmy les *Apocryphes*, tous ces  
liures ausquels ces façons de parler soient  
auctorisees, il n'y auroit plus au mon-  
de suiuant les erres de ces persuasions  
temeraires, aucun liure diuin: Il sem-  
ble que Dumoulin aye pour dessein  
formé d'oster du monde toute estime  
de l'Ecriture, puis qu'il aduance des  
propositions, lesquelles estant vne  
fois receuës seruiroient de preuve suffi-  
sante pour en inferer le desadueu, & le

c. Συνοδεῖς  
ἀντρόποι Αζε-  
ραῖος ὁ ἀρχα-  
πός λεγόμε-  
νος Αζαρίας.

390 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
rebut total, de toute la parole de Dieu.  
En l'Exode 3. v. 2. l'Ange du Seigneur ap-  
parut à Moïse sur le mont Horeb : Ce  
fut un Ange que Moïse vit au buisson, &  
sur le mont Sina, dit S. Estienne, aux  
Actes ch. 7. v. 30. & 38. La loy fut don-  
née par les Anges, en la main du mediateur  
(Moïse) aux Galates ch. 3. v. 19. Ce  
mot, Anges, au pluriel, marque prouue  
c'estoient des Anges creez. S. Paul  
hebr. 2. v. 2. prefere l'Evangile annon-  
cé par le fils de Dieu, à la loy ancienne  
donnée par les Anges : ce qui presuppose  
que celuy qui apparoissoit à Moïse, &  
qui luy donoit la loy, estoit non Dieu,  
luy parlant en personne, & immediatement,  
mais bien un Ange créé lieute-  
nāt de Dieu : Cet Ange neantmoins,  
dit ordinairement à Moïse, qu'il  
est Dieu, qu'il est le Iehouah, qu'il est

f. August. T. 3. l. 3. De Trin. c.  
11. Cur scrip-  
tum est, Ait  
Dominus ad  
Moysem. & nō  
Ait Angelus  
ad Moysem?  
Quia cū ver-  
ba Iudicis  
præco pronū-

f. l'explique cō-  
munement, en diuers endroits de ses  
œuvres que c'estoit un Ange créé  
en sa substance, mais qui estoit Dieu, &  
Iesus-Christ, en representatio, & en figure.  
Les SS. Athanase, Cyrille <sup>b.</sup> d'Ale-  
xandrie, Ambroise <sup>i.</sup>, Hierosme <sup>k.</sup>,

Chrysostome<sup>1.</sup>, Theodoret<sup>m.</sup>, & autres, sont de ce mesme aduis. S. Denys<sup>n.</sup> Areopagite estime que toutes ces apparitions estoient par l'entremise des Anges : Suiuant la Theologie de Dumoulin cet Ange là auroit menty, soy disant estre Dieu, & en suite l'Exode, les Actes, les Epistres de S. Paul aux Galates, & aux Hebrieux, où ce mesme Ange est authorisé, seroient de liures mensongers, & des Escritures supposees. Si cet Ange a peu dire à Moysé, avec vérité, qu'il est le Seigneur, & le Iehouah, l'entendant en figure, & en representation: Pourquoy est-ce que l'Archange Raphaël n'aura peu dire à Tobie sans mensonge, qu'il estoit Asarias, l'entendant de mesme, en figure, à raison de la ressemblance, & de la representation d'iceluy. Jacob luitta avec un Ange, (en Osee 12. v. 3. & 4.) & preualut à l'encontre de lui. Cet Ange est appellé homme<sup>o.</sup> Gen. 32. v. 24. parce qu'il en portoit l'apparence. Là mesme, verset 28. cet Ange adououant que Jacob a preualu contre Dieu, se qualifie du nom de Dieu. Jacob adiouste, qu'il à veu

tias, non sed  
bitur ingens,  
ille præco di-  
xit, sed ille  
ludex &c.  
multa. Ibid.  
voluit per An-  
gelum filium  
Dei intelligi;  
Ideo voluit  
manifestius  
testimonium  
dare ex epि-  
stola ad He-  
breos c. 2. v.  
i. ubi nō dis-  
cuntur est. per  
Angelum, sed  
per Angelos.  
Et T. G. I. con-  
tr. Adim. c. 9.  
Quibusdā lo-  
cis scriptura  
testatur Ange-  
lum visum, v-  
bi dieit Deus  
visum, sicut in  
lucta Iacob, &  
in rubo Moy-  
si: sicut recte  
dicitur, Dicit  
Dominus, qui-  
do Propheta  
dicit, sic & in  
Angelo loqui-  
tur Deus. T. 10  
serm. 80. de  
Temp. Ange-  
lus qui qū Ia-  
cob luctaba-  
tur, typū sal-  
uatoris pre-  
ferebat.  
g. Athanas. De  
scēt. Dionyshi  
contr. Arian.

*Δι αγίανον* à 392 Le Ministres sans foy. Demost. III.  
υόρος ἵλανη- Dieu face à face , rapportant ces mots  
δη. à la vision de cet Ange , le nom d'Is-  
h. Cyrill. A- rael qui luy fut imposé lors marquoit  
lex. l. 8. Thes. C. 2. Angeli serui : Longè suiuant l'Etymologie p. hebraique,  
melior salua- qu'il auoit vaincu Dieu. Les Saincts  
toris admini- Denys<sup>q.</sup> Areopagite disciple de S. Paul,  
stratio Euan- 1. Augustin, <sup>r.</sup> Ambroise, <sup>t.</sup> Chrysostome,  
gelica , quām legalis Ang-  
lorum. <sup>u.</sup> Basile, sont d'aduis que ces appar-  
tions se faisoient par le ministere des  
Anges. C'est l'Ange du Seigneur qui parle à  
Jacob durant son sommeil , en la Gen. 31.  
v. II. Soudain cet Ange se nomme le  
Dieu de Bethel. C'est l'Ange du Seigneur  
qui arreste , Abraham apres qu'il a ja-  
haussé le bras & balancé son coup ,  
pour sacrifier à Dieu son fils Isaac : Ce  
mesme Angel luy parle soudain (en la  
Gen. 22. v. 12.) en la personne de  
Dieu, Tu n'as pas, dit-il , espargné ton fils  
unique pour l'amour de moy , comme l'a re-  
marqué S. <sup>x.</sup> Augustin fauorablement  
à nostre propos. Raphaël aura peu de  
mesme s'attribuer le nom d'Azarias ,  
duquel il representoit la personne ,  
sans pourtant s'oblier à aucun men-  
sage.

III. L'es-

m. Theodoret, libr. 2. Ferendæ legi Angeli sequuntur; his autem Angeli  
suum Dominus.

n. Dionys. Coel. hier. c. 4. Πηρὰ πύρε τὸ ἀγγελικὸν ἵπατον μίας ἐγράπτων  
ἀγγελικῶν, οὐ γάρ τοι πολλῶν εἰς αὐτὰς ἴσχυνται τὴν θεραπείαν ἔδωσαν  
Ἐδί αὐτῷ εἰς τριῶν Αγγελοθεούντων τὰς ὑπόθεσιν οὐκανοταῖς. Post pau-  
lo, Ταῦτα δεινὰ σφράγεσσιν οἱ κλητοὶ πατέρες ηὔπειρον εμνήσθησαν μίαν τὴν  
ἀγγελικὴν δύναμιν.

o. Gen. 22. v. 24. Es ecce VIR Instabatur cum eo &c.

¶ כוי שרות עט אלחין

q. cap. 4. Coel. hier. r. Aug. T. 6. contr. Maxim. h. 26.

s. Ambr. 2. de fide contr. Arian. c. 8.

t. Chrysost. ad Coloss. hom. 3. u. Basil. l. 3. contr. Eunom.

x. Aug. T. 3. l. 3. De Trin. c. 11. Quid est PROPTER ME, nisi propter eum  
qui occidi iusserrat? Idem igitur Deus Abraham, qui Angelus est. An potius  
per Angelum Deus? Accipe sequentia. Certe hic iam Angelus MANIFES-  
TISSIME expressus est.

III. L'esprit de Dieu sera menson-  
ger, si l'esprit de Dumoulin est veri-  
table: En la Gen. ch. 18. v. 2. Abraham  
veit trois <sup>r.</sup> hommes, & les logea avec  
vne charité non pareille. S. Paul louë  
<sup>z.</sup> cet esprit d'hospitalité recompencé  
d'une faueur si signalée que d'auoir ré-  
contré des Anges bien-heureux, soubs  
l'habit des simples passans. Caluin là  
dessus enseigne <sup>a.</sup> que ces trois Anges sont  
appellez hommes, parce qu'ils en auoient l'ap-  
parence & le semblant: Les Apostres estat-  
rauis en admiration à l'aspe&t de la tri-  
omphante montee de leur maistre en-  
leué au ciel par sa propre vertu, deux  
Anges s'en viennent vers eux: Ces An-  
ges sont appellez hommes aux actes 1.

193.

תְּשַׁׁלְּשׁוּ  
בְּנֵי־

70. Tēsīs ē-  
dps. Vulgata,  
TRES VIRI.  
2. Hebr. 13. v

<sup>2.</sup> a. Caluin. in  
Gen. c. 18. v. 2.  
Angelos no-  
minat VIROS,  
quia humanis  
corporibus  
induti, non  
aliud prese-  
serebat quam  
se homines  
esse.

Ddd

394. *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
verset 10. Caluin là dessus dit, que c'est  
parce qu'ils apparaissent en forme d'homme ;  
& adiouste, que cette façon de parler  
qu'on nomme *Métonymie*, se trouue bien sou-  
uent en l'*Ecriture*. Les façons de parler  
visites en l'*Ecriture*, seront elles fausses  
dans le seul livre de *Tobie*? Ces deux An-  
ges n'estoient pas plus deux hommes, que  
*Raphael* estoit *Azarias* : pourquoys donc  
est-ce que S. Luc n'aura pas menti en  
qualifiant du nom d'hommes, ces deux  
Anges, & *Haphael* aura menti pour s'estre  
qualifié Azarias? Caluin sur ce mes-  
me texte des Actes dit, qu'il se pourroit  
faire que ces Anges eussent prins vrayement  
des corps humains ; & adiouste, De quoys  
nonobstant ie ne voudroy debattre, ni pour  
vne partie, ny pour l'autre. On pourroit  
presumer aussi bien, que *Raphael* s'e-  
stoit reuestu du vray corps d'*Azarias*,  
pour rendre son dire d'autant plus ve-  
ritable. Quoy qu'il ne soit besoin d'en  
venir là ; y ayat prou d'autres moyens  
suffisās pour appuyer la vérité du dire  
de cet Ange. Le Sauveur disoit que le  
*Baptiste estoit b. ELIE* : Dumoulin avec  
sa *Theologie reformee* luy eust volon-

b. Matth. 11.  
v. 14. Ipse est  
ELIAS qui  
venturus est.

iers donné vn deméty, de peur d'estre cōtraint d'aduoüer que *Raphael* pouuoit estre appellé *Azarias* sans fausseté, à raison de la ressemblāce avec luy, comme *Jean* estoit nommé *Helie*, pour luy estre conforme en la façon de viure. Qui ne scāit que Dieu mesme appelloit *Moysé* le *Dieu de Pharaon*<sup>c.</sup> en l'Ex. ch. 7. v. 1. que les *Juges*, & *Magistrats* sont appellez des<sup>d.</sup> *Dieux*, suiuāt l'explication du Sauveur<sup>e.</sup> mesme, nō qu'ils soient *Dieu* en substance, mais seulement par representation, & par quelque ressemblance: *Raphael* sera *Azarias* de cette façon-là.

IV. Dumoulin a-il perdu la cognissāce de ce qu'il dit en ce mesme Bouclier de la Foy, à l'occasion de la presence reelle de Iesus Christ dans la sainte Eucharistie? Pour eluder la force de ces mots si pressans, Cecy EST mon corps, il fait vn remarque excellente, logeant en chef d'icelle vne preface recherchée, pour se concilier l'attention & la bien-vueillance du Lecteur; C'est vne quintessance de la profonde erudition du plus habille Rabbin qui ait ia-

c. Constituit  
Deum Plarao-  
nis. ■וִיְהִי

d. Exodi 22.  
v. 28. DIIS  
non detrahēs,  
& principi  
populi tui nō  
malediges.

d. ■וִיְהִי  
Psalms. 81.  
(Hebr. 82.) v.

i. Deus stetit  
in Synagogā  
Deorum, in  
medio autem  
Deos diuidī-  
cat. ■וִיְהִי

e. Ioann. 10. v  
35. 36. Scrip-  
tum est in lege  
vestra, quia  
ego dixi Diis  
estis. ■וִיְהִי

ps. (81. v. 6.)  
Si ergo illos  
dixit DEOS  
ad quos sermo  
Dei factus est,  
&c.

194.

396 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
mais hebraïsé ; aussi nous la vent-il  
pour telle , triomphant d'aise de l'a-  
uoir r'encontres , & disant qu'elle doit  
fermer la bouche aux esprits les plus endurcis ,  
Il ne restoit que d'en faire vn feu de  
ioye public. Le secret de cette cabale  
porte, que les hebrieux n'ont point de mot  
pour dire , signifier , & qu'ils se seruent  
du mot, ESTRE, pour dire, SIGNIFIER.  
En preuve de quo il emploie iusqu'à  
treize passages du vieil Testament  
ausquels le mot,ESTRE , en hebrieu se  
prend, dit-il, euidemment pour signi-  
fier: *Trois sarmens SONT trois iours* , Gen.  
40. v. 12. Et au v. 18, *Les trois courbeilles  
SONT trois iours* , & ainsi des autres : Le  
Lecteur lira le reste de cette docte re-  
marque, icy en la <sup>e</sup>. marge. Dumou-  
lin en conclud, en suite, que Iesus-Christ  
ne pouvant dire en sa langue , cecy signifie  
mon corps , dit , cecy est mon corps , em-  
ployant le mot, EST , pour , signifie. La  
rareté de ceste doctrine merite bien  
que nous l'ayons transcrise en ce lieu

EDVMOV.  
LIN 2. Par-  
eie sect. 25.  
page 147.  
ede l'impre-  
sion de l'an  
1619 & en  
la section  
168. page  
682. & 683;  
de l'impre-  
sion de l'an pour la faire voir avec esclat.

1621. ) Il est nécessaire de faire une remarque qui ferme la bou-  
che aux esprits les plus endurcis , & resolus de contredire , fau-  
doncçauoir que la langue des Juifs sous l'ancien Testament estoit

La langue hébraïque, laquelle n'a pas laissé d'estre appellée hébreu-  
que, lors qu'elle est descheue de sa pureté, par le meslange du Sy-  
rien. En cette langue Hebraïque ce mot SIGNIFIE, ou REPRE-  
SENTE, ne se trouve point : mais l'ancien Testament Hebrieu, au  
lieu du mot, SIGNIFIE, se sert touzours du mot, EST. Ainsi Ioseph au 40. de la Genèse vers 12. interprétant les songes de l'es-  
chanson, & du pannetier de Pharaon, dit, Les trois farmens, SONT  
trois iours : c'est à dire, signifient, & representent trois iours : Et  
au chap. 41. vers. 16. Les sept belles vaches, SONT, sept ans ; & les  
sept beaux espics sont sept ans ; & les sept vaches maigres & laides  
qui montoient apres celles-là, sont sept ans, & les sept espics vui-  
des & flestries du vent d'Orient, sont sept ans de famine. En ce  
passage par quatre fois, le mot, SONT, est mis pour signifier, ou re-  
presentent. Ainsi au 37. d'Ezechiel vers. 11. Ces os icy sont toute  
la maison d'Israël, pour dire, qu'elle est representee & figuree par  
ces os. Et au 2. chap. de Daniel vers. 38. C'est toy ô Roy qui es la  
ceste dor, pour dire, c'est toy qui es signifié & figuré par la tête  
d'or : Et au chap. 4. verset 20. & 22. L'arbre que tu as veu, c'est  
toy, ô Roy. Et au chap. 7. verset 17. Ces quatre grandes bestes  
sont quatre Roys ; Et vers. 24. Les dix cornes sont dix Roys. Et  
au chap. 8. verset 20. & 21. Le belier que tu as veu auoir deux cor-  
nes, ce sont les Roys des Perse & des Medes. Et ce bouc est le  
Roy de Iauan. En tous ces passages & plusieurs autres, le mot,  
ESTRE, vaut autant que signifier ou representee.

Le ne veux opposer à Dumoulin  
que l'hebreu n'a pas manqué de mots,  
pour dire signifier, ou estre signé de quel-  
que chose : En la Genèse 9. vers. 12.  
dit Dieu , parlant de l'Arc en Ciel. Cecy  
signifie, ou est g. le signe de l'alliance entre <sup>חַבְרִית</sup> <sup>גָּוֹת</sup> moy & entre la terre. Il repete le mesme  
au verset 17. & en l'Exode 31.v.13. sur  
vn autre subiect, & emploie le mesme  
mot de <sup>הַ</sup> signification. Le ne veux pas

195.

Ddd 3

חַבְרִית גָּוֹת  
בִּנְיָמִן

398 *Les Ministres sans foy.* Diemost. III.  
aussi obiester à Dumoulin, que pour  
comble de ses impostures, en TREIZE  
passages qu'il a allegué, pour preuve  
que le mot hebreu, EST, a esté em-  
ployé pour dire *signifie*, il n'a menti que  
TREIZE fois, n'y ayant voire vn seul de  
tous ces treize passages, si ambitieuse-  
mēt recherchez, où le mot, est, se trou-  
ue. Ce qui fera voir l'excellence de la  
remarque de ce Rabbin reformé, & la

תְּשִׁבְעָה. bōne foy dont il pipe les ames, en des  
אַשְׁרָנִים points de telle considération. Trois  
שְׁלֵשֶׁתfarmens, trois iours, dit l'hebreu, Gen.

תְּשִׁבְעָה k. 49. verset 12. Trois courbeilles, trois  
אַחֲרִים iours, au verset 18. & ainsi de tous les  
שְׁלֵשֶׁת יְמִינָה treize passages, dans nul desquels se

חַיָּה \* retrouue le mot hebreu, \* est, il falloit  
\*. Voyez cy- bien que cet homme nous r'enuoyaſt  
dessus nombr. tantost \*. au seul hebreu, quant au vieil  
108. lettre f. page 181. Testament, pour, au bout du compte,  
l'employer avec tant d'ignorance,  
ou avec vne si remarquable perfidie:

Mais laissant ces estrifs pour le pre-  
sent, & les remettant à vne autre lieu,  
si le mot, EſTRE, se prend ſi ordinaire-  
ment, pour signifier, ou repreſenter, pour-  
quoy ne pourra l'Ange Raphaël auoir

dit, sans mensonge, *le suis Azarias*, comme s'il eust dict, le represente Azarias? Raphaël ne pourra-il pas se servir pour se garentir du blasme d'imposteur, de la grammaire du sieur Dumoulin?

V. Le mot *Raphael*, est hebreu en son origine, & signifie *medicine de Dieu*, ou *medicin dinin*: le mot *Azarias* signifie aide de Dieu. Le mot *Ananias* signifie grace, & don de Dieu. Cet Archange envoys de Dieu à Tobie le Pere, pour luy servir d'un divin medecin, au recourement de sa veue, & au fils pour divin Pedagogue, avec mille benedictions & graces du ciel, pouuoit se cacher licitemment, & sans mensonge, soubs le voile d'une sainte amphibologie, se nommant *Azarius*, parce qu'il estoit un aide envoys de Dieu, & fils d'*Ananias*, par ce qu'il estoit fils de la grace, & de la liberale bonté de ce mesme Dieu. S. Hierosme<sup>1</sup> ne fait difficulté de dire que *Barachias* a été mis en S. Matth.<sup>2</sup> vers. 35. pour *Ioiadas*, parce que l'un vaut l'autre, si on a esgard à la signification, & à l'etymologie des

196:

<sup>1.</sup> Hieron. T. 6. in cap. 23. Matth. Bara- chias, lingua nostra benedictus Dominus dicitur, & sacerdotis Ioi- dae iustitia habraeo nonai- ne demonstratur.

400 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
mots. Les Bibles mesmes de Geneve  
1559. en l'annotation mise en marge  
du verset 18. du chapitre 5. de Tobie  
font le procez à Dumoulin, en ces ter-  
mes, *S. Hierosme lit ainsi, Je suis Azarias,*  
*fils du grand Ananias : si l'on entend l'inter-*  
*pretation de ces mots, on ne pourra redarguer*  
*ces propos de mensonge. Car Azarias signifie ai-*  
*de du Seigneur, & Ananias grace de Dieu.*  
*Or c'estoit par la grace de Dieu que cette aide*  
*est donne, & comme engendré pour Tobie.*

197.

sm. Nomb. 53.  
54-55. & suiu.  
pag. 95-96. &

choient des faussetez insignes, à l'Evangile,  
aux Actes, & autres parties de l'Escri-  
ture, prises mesmes en la langue ori-  
ginelle, d'où ils inferoient, nō que ces  
liures feussent Apocryphes : mais qu'il  
falloit corriger ces clauses, qu'en auoit  
faict glisser de la marge au texte, ou  
par inaduertance, ou par malice, pour  
auoir subiect de reitter tout le liure.  
Qui diroit le mesme de ce verset de  
Tobie (qui seul est argué de faux par  
Dumoulin) en cas qu'il n'y eust mille  
moyens si euidens, & certains, de  
le defendre contre les attaques de  
cet homme, ne pourroit estre con-  
uaincu

uaineu par toute la cabale des Minis-  
tres.

VII. Dumoulin fait mine de ne  
croire qu'à l'Escriture , & de reigler <sup>n.</sup>  
tout par l'Escriture. Cependant il aduan-  
ce que Raphael se dit faussement estre  
Azarias, des enfans de Nephtali, captifs en  
Ninive. Il pourroit dire de mesme que  
le Sauveur dit faussement, que Jean est  
Elie, que l'Ange dit faussement qu'il est  
Iehouah, & ainsi de mille & mille clau-  
ses séblables de l'Escriture. Pour toute  
preuue, c'est dumoulin qui parle , qui  
arguë de faux la parole de Dieu , qui  
accuse de fausseté les Archâges, sur la  
censure de son iugement particulier.  
Cet attentat est si hardy , que là où  
les saincts Peres communement se <sup>o.</sup>  
seruent de l'exemple de cet Ange, du  
soin qu'il a prins de Tobie , & de tou-  
te cette procedure si plaine de mer-  
ueille, pour nous faire admirer la pro-  
uidence de Dieu enuers les siens , le soing  
que les Anges prénent de nous, comme quoy  
ils prient pour nous , & offrent à Dieu nos  
aumosnes , & autres bonnes œüres , quel cas  
ils font d'icelles, Dumoulin seul , sans Es-

198.

<sup>n.</sup> Cy dessus  
<sup>nomb.</sup> 1.

o. Cyprian. 13.  
De Orat. De-  
min. Item. 1.  
De Mortalit. 1.  
Ambros. He-  
xam. 1. 6. c.  
4. Hilarius  
in ps. 129. Au-  
gustin. T. 5. 1.  
1. De Ciuit.  
13. T. 2. ep.  
120. T. 10.  
ferm. 126.  
Clem. Alex.  
1. 1. & 6.  
Strom.

Eee

402 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
criture, sans appuy de l'antiquité, sans  
raison, contre la commune façon de  
parler de l'Escriture adouee par luy  
mesme, accuse les discours d'un An-  
ge de fausseté, pire en cela que les  
Juifs mesmes lesquels reçoient To-  
bie, non au rang des fables d'Esope,  
& des Romans, comme fait Dumou-  
lin, mais au rang des *hagiographes*, & des  
*saintes Escritures*, suivanr le rapport de  
S. Hierosme.

p. Hieron.  
Præf. in Te-  
biam: vide  
suprà Num.  
164. litt. h.p.  
336. 337.

*APOLOGIE DE IVDITH CONTRE  
les outrages de Dumoulin.*

§. II.

199. **A**PRES que Dumoulin a at-  
taqué les Anges bien-heureux  
par blasphemes, il s'en prēd à l'histo-  
ire de *Judit̄h*, par iniures, & par conui-  
ces, s'efforçant de honnir par ces ca-  
lomnies la pudicité de cette chaste  
vefue, mirouer viuant de l'innocence,  
& de la chasteré : le tout avec des im-  
postures inouyes.

\* Nombre  
190. pag. 384..

I. Il obiechte \* contre la verité de  
l'histoire, qu'il y a de la contradiction

en icelle, entant qu'il est dit, au ch. 1.  
 v. 5. qu'elle arriua du temps de *Nahuchodonozor* Roy des Assyriens regnant en Niniue,  
 & neantmoins au rapport du chap. 4.  
 vers. 2. & du ch. 5. vers. 16. Ce fut apres  
 le tour de la captiuite, & apres la demolition  
 du Temple, *Nabuchodonozor* estant mort plus  
 de soixante ans auparavant. En ce peu de  
 lignes de Dumoulin, il y a plus d'im-  
 postures, que de mots. Povr trouuer  
 de la contrariete en cette histoire, il  
 presuppose qu'elle arriua apres le re-  
 tour de la grade captiuite de Babylone,  
 cōmencee soubs le grand *Nabuchodonozor*, cōtinuée soubs *Euilmerodac*, &  
*Baltazar* ses enfans, & successeurs en  
 l'Empire, finie sous le Roy *Cyrus* qui  
 remit le peuple Iuif en pleine liberte,  
 long temps apres la mort du grand  
*Nabuchodonozor*. Là où la plus part  
 de nos <sup>a</sup> Docteurs, & mesme *Iunius*<sup>b</sup>,  
 & *Tremellius* liguez avec luy par com-  
 munion de creance, luy eussent per-  
 suadé, s'il eust eu le dessein de s'instruire,  
 & non de faindre des faussetez  
 pour les impugner à plaisir, & de choc-  
 quer de propos deliberé la verité co-

a. Bellarm. T.  
 b. Gontreou. I.  
 1. De verbo  
 Dei c. 12. Pere-  
 riis I. I. in  
 Dan. Serat, in  
 Judith c. 1.  
 b. Annott. in  
 Judith.

404 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
gnuë, qu'il faloit rapporter cete histoire  
au temps du Roy *Manasses*. Pour faire  
mentir la Chronologie du liure de Iu-  
dith de soixante ans, il a pleu au sieur  
Dumoulin de mentir en son calcul,  
de cent septante & tant d'annees. Qu'il ap-  
prenne donc, que suivant le fil de l'hi-  
stoire Canonique, le Roy *Manasses* fut  
fait prisonnier par les gens d'armes de  
Merodac Roy de Assyriens, & de la  
ville de babylone, en laquelle il fut me-  
né, & chargé de fers & de menottes  
d'asvne chartre bié fascheuse, en puni-  
tion de ses Idolatries, & cruaitez, ius-  
qu'à tant qu'il fut deliuré, apres que  
l'affliction luy ayant ouuert les yeux,  
il eust recognu ses forfaictures, appai-  
ssé Dieu par des larmes ameres, & a-  
vec des regrets cuisans. Judith fit cet-  
te action si memorable apres la deli-  
urance de ce Roy *Manasses*, & apres  
le retour tant dudit Roy, que des siens,  
en la ville de Ierusalem. Car il n'auoit  
pas esté prins seul, tefmoin l'histoire

d. 2. Paral. 33. v. 11. Induxit  
EIS &c. supra d'Esaié touchant l'emprisonnement de  
Sobna intendant des finances, emmené

b. 1. c.

en captiuité avec Manasses. Iosephe <sup>f.</sup>  
si haut loüé tantost par Dumoulin,  
nous assure que le Roy de Babylone  
qui print Manasses par fraude, rauagea  
toute la Iudee, d'où on peut voir aisément,  
qu'il y eut nombre de Juifs emmenez en captiuité avec le Roy Ma-

nasses. Cest du retour de cette captiuité que parle le liure de Judith au ch. 4.  
v. 2. là où Dumoulin le voudroit reculer de cent septante trois ans, enuiron, pour y trouuer de quoy le contredire.

f. Ios. I. 10.  
Antiq. c. 4.  
Βαβυλωνίαν  
βασιλεὺς σέργο-  
τέαν ἐπιφε-  
ρεν εἰς τὴν  
Ιουδαίαν, τὴν  
τε χώραν ελε-  
ηλάτην, καὶ τὴν  
βασιλείαν Μα-  
νασσῆν δόλῳ  
ληφθέντην, καὶ  
οὓς ἀντὸν  
ἀχθέντης οὓς  
ηὐβεβλεπον π-  
μεγίαν εἶχε  
καυχεῖσθαι.

II. Dumoulin pour faire plus beau  
ieu, cite le chap. 5. de Judith v. 16. où il  
est dit, que cette histoire arriva apres la de-  
struction du temple, lequel estoit encores  
en pied soub Manassé. Enquoy il est  
triplement imposteur. Dautant que 1. ce  
n'est pas le liure de Judith, ni l'autheur  
d'iceluy qui parle là assertiuement,  
mais c'est vn Achior Ammonite qui ha-  
rangue deuant Holoferne. Quand il y  
auroit bien de la fausseté en son nar-  
ré, elle ne preiudicieroit pas pourtant  
à l'autorité du liure. Les Gabaonites ra-  
comtent des fourbes <sup>g.</sup> à Iosué, dans  
le liure de Iosué, qui est, ce nonobstant,

200.

g. Iosué 9. v.  
5. 6. & seqq.

<sup>h.</sup> Cy dessus Canonique, mesme chez <sup>h.</sup> nos parties. Il y a grande difference entre le rapport du narré d'autruy, & entre l'affirmation, & l'adueu du mesme narré. Dumoulin en vray imposteur, par vn coup de passe-passe reformé, veut donner cours à lvn pour l'autre : Le Psalmiste rapporte, *Que <sup>i.</sup> le fol a dit en son cœur, n'y auoir point de Dieu*: qui voudroit pour cela reitter le Psalmiste, & le reputer vn athee ? Les blasphemes des Iuifs contre le Sauveur sont rapportez en l'Evangile, Dumoulin les voudroit-il alleguer pour textes d'Evangile, & comme propositions auancees affirmatiuement par l'Evangelist? en voudroit-il conclurre le retranchement de l'Evangile? 2. Ces discours d'Achior touchant *la pretendue destruction du temple*, ne sont pas dans le liure de Tobie, de la version latine de Sanct Hierosme, faite sur le <sup>k.</sup> Caldean, receuë par l'Eglise Romaine. 3. il est faux que cet Achior dise, ch. 5. v. 16. comme Dumoulin le nous obiecte, mesme dans le grec qui seul nous peut estre opposé pour ce subiect, *que le temple eust esté*

<sup>i.</sup> PL. 13. v. i.

<sup>K.</sup> Cy dessus nombre 109. pag. 181, 182.

destruit: Il dit seulement , que<sup>1.</sup> les Iuifs 1. Tob. 3.v. 16  
 auoient esté emmenez en captiuité , en pays in Græco.  
 estrange , & que leur temple auoit esté foulé Καὶ ἤχραλω-  
 aux pieds: ou , pour le tourner de mot à τεῦθναν εἰς  
 mot , auoit esté fait le paué qu'on foule aux γῆν εἰς ιδιαν,  
 pieds. Ce qui s'entend suffisamment εἰς οὐδὲ δεῖ  
 des prophanations , & impietez , & des  
 idolatries commises dans ce mesme  
 temple , par<sup>m.</sup> Manasses , & par les au- m. 2. Paral. 33.  
 tres Iuifs , qui auoient traitté le temple v. 2. & 3. l.  
 comme vn lieu prophane , & comme le  
 pané des ruës , foulant aux pieds sa sainc-  
 teté: sans pourtant qu'il soit necessai-  
 re que le temple ait esté destruit pour  
 lors. Il n'y a voire vn seul mot dans Ju-  
 dith au ch. 5. obiecté , qui fauorise tant  
 soit peu la pretendue destruction du tem-  
 ple: & cependant c'est sur cette DES-  
 TRUCTION imaginaire , & faussement  
 opiniaстree , que Dumoulin appuye sa  
 plus forte batterie: Encores dira-on  
 que toute cette enfilure d'impostu-  
 res , est nommee à bon droit *Le Bou-  
 elier de la foy.*

III. Dumoulin , par vne insigne  
 imposture , s'essaye de faire naistre de  
 la contrarieté dans le liure de Judith , à

408 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
raison du nom de *Nabuchodonozor*, au  
regne duquel cette histoire est rapportée : l'à où Dumoulin le fait mort *soixante ans auparavant*. Mais cet homme  
est-il si apprehentif, & si neuf, en tou-  
te sorte d'histoire, qu'il ne sçache que  
diuers Roys, esloignez par ensemble,  
& d'aage, & d'habitation, ont eu  
neantmoins vn mesme nom? Vou-  
droit-il reitter au rang des *Apocry-  
phes*, le narré des fleaux d'Egypte tra-  
cé en l'Exode par Moysé, soubs om-  
bre que c'estoit *Pharaon* contre lequel  
Moysé combattoit par miracles, &  
par prodiges; & que cependant, Pha-  
raon se trouuoit auoir vescu du temps  
d'<sup>1</sup> Abraham, & du temps de Iacob, en

\* Genes. 12. v.  
15. cap. 46. v.  
31.

l'escriture, plusieurs années au para-  
vant? Ne respondroit-il pas à cette ob-  
jection, fondée sur vne Chronologie si  
froide, que diuers Roys d'Egypte a-  
uoient porté le mesme nom de *Pharaon*  
en diuers siecles? Pourquoy donc ne  
pourra-il se faire, que diuers Roys de  
la Caldee ayent esté appellez du mes-  
me nom de *Nabuchodonozor*, & que de  
la sorte *Nabuchodonozor* soit mort en vn  
siecle

siecle anterieur , & depuis en vn âge posterieur, comprenant diuerses personnes soubs mesme nom<sup>e</sup>. Que Dumoulin apprenne, que le Pere du grād *Nabuchodonozor*, se nommoit , & *Nabolassar*, & *Nabuchodonozor*, au rapport de *Berosus* chez <sup>n.</sup> Iosephe. Dans les *Tables d'Alphonse*, dans *Albategnius*, & dans le *Paraphrasie Arabe de Ptolomee*, *Nabolassar* est appellé ordinairemēt *Berchanezar*, qui est autant que *Nabuchodonozor*. Ioseph de l'Escale partisan de Dumoulin , s'y accorde,<sup>o</sup> & cite mesme l'*Almageste de Ptolomee*, pour maintenir en la possession du nom de *Nabuchodonozor*, ce mesme *Nabolassar*, pere du grād *Nabuchodonozor*. S. Epiphane estime <sup>p.</sup> que le Roy des Assyriens , qui ramena les Cutheans en Samarie se nommoit *Nabuchadongzor* : De la sorte on trouuera bien aisément plusieurs *Nabuchodonozors*. Merodach Roy de Babylone, apres auoir prins *Manasses*, peut facilemēt auoir enuoyé *Holoferne* vers Bethulie: Dumoulin ne iustifiera , ni par l'*Ecriture*, ni par la *tradition* , ni par l'*antiquité*, ni par aucune autre voye assurée, que

*n. Berosus* 1.31  
*Rer. Chaldaic. apud Iosephum* 1. 10.  
*C. 11.*

*Anthonio pan-*  
*the Nabochon-*  
*dorosopos su-*  
*enioras τῷ Να-*  
*βυχοδονοσ-*  
*ῷ οὐτε ἐν ί-*  
*λητικόπηντι-*  
*νε τὸ δύνα-*  
*μεως &c.*

*o. Scaliger De*  
*Emend. Tēp.*  
*lib. 5.*  
*p. lib. 1. adu-*  
*hæx.*

410 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
ce Merodach ne fust Roy de Babylone,  
en laquelle il fit conduire le Roy Ma-  
q. 2. Paral. 33. v. 12. Duxerut  
in Babylonie. nasses <sup>q.</sup> captif; moins encores verifie-  
ra il que ce mesme Merodac Roy des  
Assyriens, & des Babyloniens, ne por-  
tait le nom de Nabuchodonozor.

IV. Dumoulin obieste \* qu'il n'y a-  
202.  
<sup>\* Nombr. 190. pag. 384.</sup> uoit lors en Mede, aucun Roy Arphaxad,  
que le mesme Roy regnoit & en Assyrie,  
& en Mede, là où le ch. 1. de Judith in-  
troduit vn nabuchodonozor Roy des Assy-  
riens, vainqueur d'un Arphaxad Roy des  
Medes. C'est ainsi que Dumoulin re-  
doublant ses impostures, fait d'une  
mauvaise chronologie, une pire Theologie:  
qu'il sçache que cet Arphaxad, lequel il  
fait mine de ne cognoistre, estoit Roy  
des Medes, & qu'il regnoit du temps de  
Manasses Roy de Iuda. Ctesias chez  
r. lib. 2. Bi- Diodore le Sicilien le nomme <sup>t.</sup> Ar-  
blioth. saeus: Herodote <sup>s.</sup> l'appelle Deioces: le  
s. lib. 1. liure de Judith le qualifie du no d'Ar-  
phaxad, estant chose fort visitee que le  
mesme Roy aye diuers noms. Eusebe  
dit <sup>t.</sup> que Deioces bastit la ville Ecba-  
tana l'an premier de la 18. Olympiade,  
durant le regne de Manasses en Iuda.

t. In Chron.  
Olymp. 18.

Herodote <sup>u.</sup> parle aussi des magnifi- <sup>u. lib. 1.</sup>  
ques bastimens de *Deioces* en *Ecbatana*,  
quoy que avec trop de magnificence,  
& autant moins de vray semblance.  
Le premier chap. de Judith <sup>x.</sup> fait me- <sup>x. vers. 1.</sup>  
tion des bastimens d'*Arphaxad* en *Ec-*  
*batana*. *Deioces* auoit dompté, & sub-  
iugué diuers peuples chez <sup>y.</sup> Herodo- <sup>y. lib. 1.</sup>  
te: *Arphaxad* auoit fait le mesme au  
rapport <sup>z.</sup> du liure de Judith. *Deioces* <sup>z. ch. 1.v. 1.</sup>  
tres-vain, & altier chez <sup>a.</sup> Herodote: <sup>a. lib. 1.</sup>  
*Arphaxad* glorieux, & evanté à mer-  
ueilles, dans l'histoire <sup>b.</sup> de Judith. Cet- <sup>b. ch. 1.v. 4.</sup>  
te conformité d'actions, & de temps,  
nous persuadera aisément que c'est vn  
mesme, *Arphaxad* & *Deioces*; comme  
l'on reçoit pour vn mesme, *Deioces*  
& *Arsæus*. Si on en croit Diodore le  
Sicilien <sup>c.</sup> le premier qui se saisit du <sup>c. lib. 2. Bibl.</sup>  
Royaume des Medes, à l'encontre de  
*Sardanapale* se nommoit ARBACES: Il  
n'y auroit nul inconuenient de croire,  
que les successeurs d'iceluy (& entre  
autres *Deioces*) eussent porté le mesme  
nom, comme les Roys d'Egypte se  
nommoient *Pharaons*, les Roys latins  
se nommoient *Syluius*, les Empereurs

412 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
Romains Cesars, les Empereurs de Cō-  
stantinople Constantins. Or il n'y a pas  
loing du nom ARBACES , au nom AR-  
PHAXAD: & puisque d'ailleurs les en-  
fans sçauent que les noms propres  
sont proferez diuersement à raison de  
diuers Dialectes de diuerses nations;  
il sera vray -semblable que le mot Ar-  
baces, aura esté châgé par les Caldeans  
en Arpaces, & en Arphaxad , à raison du  
voisinage des lettres, estant d'ailleurs  
asseuré<sup>d.</sup> que le mot Arphaxad, estoit  
reçeu parmy les Caldeans.

<sup>a. Gen. c. 10.</sup> assuré <sup>b.</sup> que le mot Arphaxad, estoit  
<sup>& c. 11. 10-</sup>  
<sup>c. 1. Antiq.</sup> reçu parmy les Caldeans.

C. 2<sup>e</sup>

203.

V. Dumoulin obieete que Niniue  
n'estoit plus apres le retour des Iuifs, de leur  
captivit , & partant que c'est   faux que  
l'histoire de Iudith est rapportee au  
temps de Nabuchodonozor regnant en Ni-  
niue. Dumoulin a mal pris ses mesu-  
res: s'il eust log  l'histoire de Iudith au  
temps de Manasses, & apres le retour  
de la captiuit  d'iceluy: & s'il eust sceu  
entendre soubs le nom de Nabuchodo-  
nozor, non le grand Nabuchodonozor: mais  
bien Merodac son predecesseur, il eust  
trouu  son compte. Niniue fut de-

\* Nombr. 190.  
pag. 384.

struite par le grand Nabuchodonozor, suivant la prophetie de Nahum, enuiron cent & sept années, apres l'aktion de Iudith. Cette ville fut prinse, ou destruite, ou ruinee, par Arbaces, ou Arbaces, chez Diodore<sup>e.</sup> le Siciliē; depuis par Cyaxares, chez<sup>f.</sup> Herodote, au regne duquel se rapporte la destruction de Ninive propheteē par Tobie; & finalement par le grand<sup>g.</sup> Nabuchodonozor. Dumoulin brouille, & confond tellement toutes ces histoires, qu'il fait horreur à voir: sur tout, est-il insupportable en ce que, au lieu de convaincre le liure de Iudith, par l'escriture, il oppose Herodote, reformant la parole de Dieu, par vn autheut prophane, (que Ctesias<sup>h.</sup> mesme dit estre vn *compteur de fables*) & en ce que toutes les maximes qu'il a obiecté à l'encontre de cette histoire, sont prises du creu de son cerneau, non de la parole de Dieu. S'il est ainsi permis à chasque particulier d'accuser de contrarieté les histoires sacrees, & de les impugner de faux, par les autheurs profanes, il n'y aura histoire de l'escriture

<sup>e. Lib. 3.</sup><sup>f. Lib. 1.</sup><sup>g. Nahum c. 2.</sup><sup>h. Ctesias in Persicis, apud Photium</sup>

*σχεδὸν εἰς ἀπαρτίνειν Ηροδότῳ ισοπῶν,*  
*ἀλλὰ τῇ θεῷ σὺν αὐτῷ ἀποκαλῶν εἰς τομοῖς.*

414 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
sainte qui ne perde bien tost son credit: C'est aussi où butte le *Bouclier de la foy.*

V I. Il s'en prend en suite aux mœurs de l'incoréparable *Judith*, & l'accuse de trois crimes enormes, 1. de *fureur*, & *cruauté*. 2. de *pariure*. 3. d'*impudicité*. Pour le premier, Il est vray que la tue-

Gen. 34. *Extrie* <sup>h</sup> des *Sichemites* faite par *Simeon*, & par *Leui*, en vengeance du violement de leur sœur *Dina*, quoy que faite soubs ombre de zèle de la gloire de Dieu, & de l'horreur d'un si abominable forfait, fut néanmoins vitieuse, contre la foy donnee, & d'ailleurs excessiue, & furieuse, venant d'un zèle trop violent, qui n'estoit selon la science,

K. Rom. 10. v. 2. Aemulatio- nem Dei ha-  
bent, sed non secundū scien-  
tiam. pour parler <sup>k</sup> avec l'Apostre, & qui n'estoit assaisonné de discretio: Aussi est elle blasmee grandement par *Jacob* pere de *Simeon*, & de *Leui*, en la Gen.

chap. 34. v. 30. ch. 49. v. 5. Mais quoy que cette action fust desreiglee, si est ce que Dieu la permit iustement en vengeance d'un crime si enorme: & entant que cette action estoit soubs la conduite de la prouidence de ce Dieu

de bonté, qui ne permettroit oncques le mal, comme le deduit fort heureusement Sainct<sup>1</sup> Augustin, si ce n'estoit pour en tirer le bien, elle luy est attribuée, suivant le style de l'escriture, laquelle pour nous tenir en esmy, & pour nous faire apprehender cette divine permission tres-redoutable, vse bien souuent des façons de parler, qui semblent vouloir dire que ces actions viennent de Dieu. Nabuchodonozor au plus fort de ses brigandages, & de ses impietés execrables, est appellé <sup>m.</sup> seruiteur de Dieu. Le Prince d'Assyrie, <sup>9.</sup> Assumam tres meschant, & impie, est <sup>n.</sup> la verge meum, & aducam super en la main de Dieu. Les actions, des brigands, & du diable mesme à l'encontre de Job, sont rapportées à Dieu. Dauid disoit que c'estoit Dieu, qui auroit p commandé à Semei de le maudire. L'attentat des Iuifs contre la personne du Fils de Dieu, suivant le dire des Apostres, a été decreté <sup>q.</sup> en la main de Dieu: non pour louer ses actions, ou les descharger du blasme deu à leur malignté, mais pour reconnoistre que cette divine prouidence veille là dessus,

<sup>l.</sup> August. T. 3.  
Enchirid. ad Laur. c. 100.

Mirô & inef- fabili modò, non fit praeter Dei voluntati- tem, etiâ quod contra eius fit voluntatem.

Nec fineret bonus fieri male, nisi omnipotens de malis facere posset bene.

<sup>m.</sup> Jerem. 25. v.  
Nabucodonozor seruum istam.

<sup>n.</sup> Isa. 10. v. 5.  
Vx Assur, virga furoris mei, & baculus ipse est in manu eorum indignatio mea.

<sup>o.</sup> Job 1. v. 21.  
Dominus de- dit, Dominus abstulit.

<sup>p.</sup> 2. Reg. 16. v.  
Dominus præcepit ut malediceret.

<sup>q.</sup> Act. 4. v. 27.  
& 28. Conue-

nerunt aduers-  
fis Iesum, He-  
rodes, & Pilat-  
tus, facere  
que manus  
tua, & consi-  
lium tuum de-  
creuerunt fieri.

<sup>x.</sup> Nombr 83.  
page 149.

<sup>s.</sup> Habac. 1.v.  
<sup>13.</sup>

<sup>t.</sup> Ps. 5.v.5. Nō  
Deus volens  
iniquitatem  
tu es.

non desirant le mal, ou le procurant,  
comme le disoit taintost <sup>1.</sup> Caluin

(Dieu ne peut regarder <sup>s.</sup> la malice: Il <sup>s.</sup> ne  
veut point l'iniquité) mais le permettant,  
& en menageant la permission, pour sa

diuine gloire. Judith en mesme sens  
reconnoit la prouidence de Dieu en

la vengeance des Sichemites, lors  
qu'elle dit ch. 9. v. 2. *O Seigneur Dieu de*

*mon pere Simeon, qui luy donnas l'espée pour  
la defense des estrangers, qui furent violateurs  
en leur ordure.* Dumoulin là dessus, l'accuse d'auoir loué cette action. Il faut

que sur les mesmes maximes il blasme  
*Ieremie, Esaye, Iob, les liures des Roys, les  
Actes, & en vn mot, toutes les escritu-  
res sainctes, qui rapportent, au sens sus-  
dit, les actions vitieuses à Dieu.* Si ces

textes de l'escriture reçoivent ces ex-  
plications équitables, & fauorables;  
pourquoy non le liure de Judith? Si  
on explique l'escriture sainte comme  
Dumoulin glose l'histoire de Judith,  
au pire sens qu'on pourra r'encontrer,  
y aura-il liure de l'escriture qui ne soit  
rempli de sacrilège? Dumoulin manie  
avec plus d'indiguité Judith & avec  
plus

plus de haine , qu'il n'oseroit traitter  
vn autheur profane, pas mesme l'*Alco-  
ran*, & ce par caprice, sans Escriture , &  
contre toute l'antiquité.

VII. Pour respondre au reproche  
du *mensonge* , & du *pariure* dont Du-  
moulin \* outrage l'innocence , & la  
sainteté de *Iudith*, il faut presupposer  
vne maxime certaine, qu'ores qu'il ne  
soit onques loisible dementir, si est-il  
permis en plusieurs occasions de taire  
la verité, & de la couvrir, & dissimuler,  
soit de *parole*, soit par *action* , pour vne  
fin iuste & equitable , singulierement  
quand il s'agit du bien de l'estat , du  
salut du public, de la conseruation de  
la religion, contre les entreprisnes vio-  
lentes d'un iniuste agresseur. Auquel  
cas ce n'est pas mentir, que d'vser *d'i-  
ronie* , d'un sens *amphibologique* , &  
douzeux, proferant ses paroles en vn sens  
veritable, & souffrant que l'ennemy , &  
l'iniuste agresseur les prenne à con-  
tre-sens, & se trompe , à l'avantage de  
celuy qui est opprimé. Dumoulin eust  
il voulu obligier les fideles seruiteurs  
de nostre Roy Lovys LE IVSTE tou-

205.

\* Nomb. 190,  
pag. 384.

418 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
siours Auguste, & tousiours triompha-  
teur, durant la rebellion de ses subiets  
(domptee par le bon-heur de ses ar-  
mes Royales , & par l'assistance mira-  
culeuse du Dieu des batailles ) en cas  
qu'ils eussent esté prins par les enne-  
mis de leur Roy, à descouvrir à des re-  
belles tous les desseins de leur Prince,  
tous les secrets du conseil de guerre,  
sans leur laisser la liberté d'vser d'au-  
cun mot à double entente , en faueur  
du secret, & de la fidelité deueë à leur  
Prince ? Voudroit-il obliger à violer  
toute sorte de secret, à la premiere se-  
monee de qui que se fust, sans permet-  
tre d'esquierer prudammēt, en euitant  
aussi l'escueil du mensonge ? Ne don-  
roit-il pas congé à vn pauure passant  
de donner le change à vn voleur qu'il  
sçauoit estre resolu de l'assommer  
dans vn bois, n'estoit qu'il esquiuaist, &  
desguisast en quelque façon la verité,  
que ce brigand voudroit sçauoir de  
luy ? voudroit-il l'oblicher ou à mentir,  
& offenser Dieu, ou à mourir, sas pou-  
uoir employer aucune sorte de feinte,  
& d'astuce, & sans pouuoir enucloper

dans des paroles ambiguës vn double sens , lvn pour s'affranchit du mensonge , l'autre pour eluder cet assassin qui le violenteroit iniustement ? Mais pour me contenir dans les limites de l'escriture , Dumoulin voudroit-il r'enuoyer le liure de Iosué , au rang des *Apocryphes* , parce qu'au chap. 8. Iosué

<sup>u.</sup> Iof. 8. v. 4.  
Ponite infi-  
dias v. 5. Puta-  
bunt nos fu-  
gere &c.

commande à ses soldats d'vser d'une fuite simulee , de dresser vn ambuscade , & de tromper les habitans de la ville de Haï , ennemie de Dieu ? Oseroit-il cen-

surer S. <sup>x</sup> Augustin , & S. <sup>y</sup> Hierosme , pour

uoir approuué , ces ambusches , & ces tromperies de guerre , employees en vn iuste combat , autorisé de Dieu ? Ne sçait il pas que Caluin mesme <sup>z</sup> s'y accorde ? Seroit-il si hardy que de retrancher de l'escriture l'histoire des

Roys , parce que le Prophete Michee dit

au Roy Achab (par ironie) Môte , <sup>z</sup> va \*

en prosperité , <sup>z</sup> le Seigneur baillera Ramoth-

Galaad en la main du Roy ? Oseroit-il re-

noncer à la Genese , soubs ombre que

dans le narré d'icelle , Abraham crai-

gnant qu'il ne fust assassiné à l'occasō

de la beauté de Sara sa femme , luy com-

<sup>x.</sup> S. August.

T. 4. q. 10. in

Iof. Cum quis

iustum bellum

fusceperit , v-

trum apertā

pugnā , virum

infidiis vin-

cac , nihil ad

iustitiam in-

terct.

<sup>y.</sup> Hieron. T.

4. in Ezech.

c. 17. Pruden-

tiae est , & for-

titudinis frau-

dare aduersa-

rium.

<sup>z.</sup> Caluin. in

Iof. c. 8. Con-

stat ut quis-

que lôgo vfa

factus est ve-

rerator , ita

optimum esse

militem.

420 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.a. Gen. 12. v.  
13.

manda de dire qu'elle <sup>a</sup> estoit sa sœur, faisant prudemment qu'elle fust sa femme? S'offenseroit-il de ce que Iacob s'habillant des vestemens d'Esaü son <sup>\*</sup> aîné, par le commandement de Rebecca sa mère, fit croire à son Pere qu'il estoit Esaü, & emporta la bénédiction, suiuite des faueurs de Dieu, au desaduantage d'Esaü son aîné? Ce que

b. Aug. T. 4. q.  
1. contr. Mend.  
Non mendacium, sed mysterium.

S. Augustin, <sup>b</sup> rapporte non à vn mensonge, mais à vn mystere, & à vn sens allegorique, & prophétique. Dumoulin a-il peu

c. 1. Reg. 21.  
v. 13.

ignorer que Dauid cōtrefit l'insensé <sup>c</sup> en la présence d'Achis? que le Sauveur mesme, reigle infaillible de nos actios, estant arriué en Emmaüs avec les deux

d. Luc. 24. v.  
27.

disciples, <sup>d</sup> feignit de passer outre? qu'il fit vn iour contenance de chercher du fruit en vn figuer, sçachant bien qu'il

e. Marc. 11. v.  
13.

ny en auoit pas: car aussi <sup>e</sup> n'en estoit-ce pas le temps? qu'il dit à ces parens qu'ils

f. Ioann. 7. v.  
3.

allaissent s'ils vouloient à la feste, que pour luy <sup>f</sup> il n'y iroit pas, quoy qu'il y allast

g. v. 10.

par apres, mais, comme adiouste l'Evangliste, non <sup>\*</sup> ouvertement, ains en chachettes: distinction que le Sauveur auoit entendue en ses paroles, sans ne-

antmoins l'auoir exprimee. S. Paul ne  
dit-il pas <sup>s.</sup> qu'il a vsé de dol, mais d'<sup>v</sup>n  
bon dol, à l'endroit des Corinthiens? <sup>g. 2. Cor. 12.  
v. 16. Cùm es-  
sem astutus,</sup>  
Les *Iurisconsultes* <sup>h.</sup> eussent appris à <sup>dolō vos ce-</sup>  
Dumoulin, s'il les eust consultés, qu'il <sup>pi.</sup>  
y a double dol, vn bon, & vn mauuais; vn <sup>h. L. Hoc edic-  
te. ff. de dolo  
malo. Potest  
fine dolo ma-  
lo aliud agi,  
aliud simula-  
ri, sicut faciūt  
qui per eius-  
modi dissimila-  
lationem de-  
seruant, &  
tuentur, vel  
sua, vel alien-  
na.</sup>  
iniuste, & vn iniuste; & qu'il est permis  
d'vs'er de dol, & de simulation, pour de-  
fendre le sien à l'encontre d'<sup>v</sup>n iniuste  
vsurpateur.

CETTE maxime estant verifiee de  
la sorte, pourquoi est-ce que Iudith, ne  
poquoit, sans mensonge, & sans pariu're, <sup>206.</sup>  
deceuoir par vn discours artificieux,  
& à double sens, Holoferne, enuoyé  
par Nabuchodonozor, avec resolutiō,  
d'aneantir <sup>i.</sup> toute religion, de se faire ho- <sup>i. Iudith. c. 6.</sup>  
norer pour <sup>k.</sup> l'vnique Dieu des hommes, & <sup>v. 2.</sup>  
de saccager la ville de Bethulie? C'est  
en se ioüant de luy licitemment, soubs  
l'espoir de l'assistance du ciel, & sur  
l'asseurance <sup>l.</sup> des mauuemēs que le S. Esprit <sup>l. Iudith. 8. v.</sup>  
anoit ietté dans son cœur, pour sa diuine <sup>29.30.31. c. 10.  
v. 4.</sup>  
gloire, qu'elle luy dit, si vous deferez à  
mes persuasions, Dieu <sup>m.</sup> fera avec vous yne <sup>m. cap. 11. v. 4.</sup>  
chose parfaite: Je vous meineray <sup>n.</sup> par la Iu-  
dee, & poseray vostre siege en Ierusalem: <sup>n. cap. 11. v. 15</sup>

*Dieu m'a enuoyé deuers vous pour faire  
in gréco. chose qui rauira en admiration toutes les na-  
tions de l'univers: L'entendant, comme  
l'explique S. Augustin, avec vne p-  
ensee sublime, & luy prophetisant soubs de  
yui.  
p. Aug. T. 10. mots couverts ce qui luy deuoit arriuer, qu'el-  
serm. 229. Non le luy tailleroit la teste, & qu'ainsi Dieu  
deceut pudi- par son entremise meneroit à sa fin, & à  
cam mentiri: non intellig- sa perfection le dessein que sa prouidence  
gentibus di- auoit formé pour chastier l'impiété  
xit, perfecit actibus quod promisit: Re- d'Holoferne: qu'apres luy auoit tran-  
mone, imagi- nariis verbis blandita est. ché la teste, elle la porteroit en triom-  
phe par la Iudee, & l'appendroit en*

motz couuerts ce qui luy deuoit arriuer, qu'el-  
le luy tailleroit la teste, & qu'ainsi Dieu  
par son entremise meneroit à sa fin , & à  
sa perfection le dessein que sa prouidence  
auoit formé pour chastier l'impiété  
d'Holoferne: qu'apres luy auoit tran-  
ché la teste, elle la porteroit en triom-  
phe par la Iudee , & l'appendroit en  
Hierusalem , pour eternelle marque  
de ce secours du ciel. L'araigne chan-  
ge le meilleur suc en venin : & Du-  
moulin prend tout au pis. Ou qu'il  
condamne tous les liures de l'Ecritu-  
re , esquels on trouue de semblables  
discours, la *Genese*, les *Roys*, l'*Evangile*;  
Ou qu'il r'apelle les outrages, & les ca-  
lomnies qu'il vient de vomir contre  
*Judith*.

### VIII. Quant à l'impudicité obiectee

\* nombre 190. à *Judith*, par \* Dumoulin, il ne pouuoit  
page 385. q. *Ecclesiastæ* se noircir, & se diffamer plus auant. *Le*  
*10. v. 2. Câm* *fol 9.* estime que tout le monde est mal sage:  
*ipse insipientis*

Vne marque certaine de l'impudicité <sup>fit, omnes stul.</sup>  
de <sup>1.</sup> Neron, & de <sup>2.</sup> Licinius, estoit, qu'ils  
ne pouuoient se persuader, que per-<sup>tos æstimat.</sup>  
sonne fust chaste. Ils iugeoient d'au-  
truy par eux mesmes. Dumoulin ne  
peut croire que Iudith fust pudique.  
*Elle s'attiffe, dit-il, curieusement pour EMBRASER la conuoitise d'un prince payen: elle loue sa vaillance, & dit qu'elle ne luy peut rien refuser.* Dumoulin dissimule que Iudith auoit vescu non obstant *sa parfaite <sup>1.</sup> beauté, & ses grandes richesses, depuis son veufuage,* dans les <sup>7.8.</sup> <sup>u. ieuves au-</sup> <sup>u. v. 5.6.</sup> steres, dans les cilices, dans l'oraison, das la retraitte, s'enfermant avec les filles de sa suite dans un cabinet, au <sup>2.</sup> haut de sa maison; <sup>2.</sup> v. 5.6., qui sont de puissants tesmoignages, & des gardes bien assurees d'une emi-nente pudicité. Il cache que ce fut apres l'employ de <sup>1.</sup> mille prières, avec <sup>y. 1udith 9.</sup> <sup>v. 1.</sup> l'assistance des oraisons <sup>2.</sup> publiques, avec <sup>2. cap. 8. v. 33.</sup> les inspirations de Dieu, soubs la con-duite de son Ange tutelaire, <sup>2.</sup> qui ne <sup>a. cap. 13. v. 20.</sup> Cultodivit me permit qu'elle commît aucun peché, en cette Angelus Do-action toute diuine, & toute sainte. Il <sup>mini, & hinc euntem, & ibi</sup> est vray qu'elle demande à Dieu, qu'il <sup>commoratēm</sup> & inde <sup>uertentem, &</sup> luy <sup>b.</sup> face la grace de decevoir Holoferne par <sup>non permisit</sup>

me Dominus ses leures : Mais elle n'eust en garde de  
*coinqinari* : sed sine pol- s'adresser à Dieu, pour le rendre com-  
*lutione pcc-*  
*cati reuoca-*  
*uit me vobis.* luy imputer : Elle fait cette demande  
*b. cap. 9. v. 13.* à Dieu , non pour aucune intention  
 d'impureté, mais pour acquerir la bō-  
 ne grace d'Holoferne, & obtenir qu'il  
 se confiaist en elle, pour , à la fin , faire  
 son coup, & le deceuoir licitemen<sup>t</sup>. Elle c.

c. Ambr. 2. De  
 virginib. Iu-  
 dith se , vt a-  
 dultero pla-  
 ceret , orna-  
 uit, quæ tamē  
 quia hoc reli-  
 gione, non a-  
 more facie-  
 bat, nemo eam  
 adulteram iu-  
 dicauit,

parloit de vray à vn personnage incontinent,  
 mais avec vn dessein de continence, dit saint  
 Ambroise. Outre qu'elle pouuoit, sans  
 offenser sa conscience, se porter au  
 mariage avec Holoferne, cōme Esther  
 avec Assuere, & le vouloir attirer à des  
 noces legitimes , en cas qu'elle eust  
 peu esperer de le flechir , & destour-  
 ner, de la sorte de son dessein contre  
 Bethulie. Esther d. s'attiffa selon sa con-  
 dition , pour gaigner le cœur d'Assuere,

d. Esth. 1. v. 15.  
 cap. 5. v. 1.

quoy que à contre cœur, comme Iu-  
 dith aussi pour flechir Holoferne. Du-  
 moulin reçoit Esther : pourquoy se  
 rend il ennemy de Judith? Il est vray  
 que Judith invitée d'aller voir Holo-  
 ferne, respondit, Quelle fairoit tout ce  
 qu'il luy plairroit; Mais Dumoulin seroit-  
 il si

il si eshonté, que de prendre ces mots à contrepoil, les destourner à vn sens impudique, & les expliquer avec impieté, comme si Iudith eust esté preste d'accomplir toute sorte de meschanceté pour complaire à Holofernes? Ne fçait-il pas que tous ces complimentes généraux doiuent estre entendus, suivant le sens commun, & l'vsage de parler receu vniuersellement, avec les conditions requises: Qui est-ce qui n'offre à son Prince, à son Seigneur, à son Pere, tout honneur, tout seruice, & toute obeissance, l'entendant tousiours dans la reseruation du deuoir du vray honneur, & de la cōsciēce. Dumoulin devant son *Bouclier de la foy* au *Prince de Galles* se signe à la fin de son Epistre, *Vostre tres-hübile & tres-obeissant seruiteur;* ne l'entēdoit-il pas avec cette reseruation, & condition tacite, presupposé quil n'exige de luy, ny seruice, ny obeissance contre sa conscience? Pourquoy blasmera il Iudith, de ce dont il s'estime digne de louange? dont il fait gloire de ce qu'il met en chef du Bouclier de sa foy? Cet homme ressemble

426 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
aux cheuaux ombrageux , il s'esfraye  
de tout. Il \* reproche à Judith qu'elle a  
loué le bel esprit, & la vaillance d'Holofernes;  
mais ce reproche est mensonger, & inique:  
mensonger , car Judith ne le loué pas  
de son bel esprit comme Dumoulin a  
osé supposer ; elle rapporte seulement,

e. Judith II. v.  
6. Nuntiatur qu'il est estimé par toute la terre pour vn  
animi tui in- braue, experimenté, & merveilleux homme de  
dustria vni- uersis géribus, guerre. Inique , parce que les payens  
& indicatū est mesmes peuvent auoir receu de Dieu  
omni seculo , des dons naturels qui sont à loüer: On  
quonjā tu so- fait estat de la vaillance d'vn Cesar,  
lus bonus es, de la iustice d'vn Auguste , de la fide-  
& potens in lité d'vn Regulus, de la cōstance d'vn  
omni regno e- prædicatur.

Porsena. Auec combien d'honneur,  
& de louange, parle bien souuent Da-  
niel \* de Nabuchodonozor Prince  
Payen? Judith pour porter l'affaire au  
point que Dieu vouloit , pourroit a-  
uoir loué Holoferne, de ces mesmes  
auantages, sans en estre blasnable. En  
tous ces outrages de Judith, Dumou-  
lin descouvre beaucoup de fiel, & fort  
peu de raison.

208. IX. Mais avec quel front , & avec  
qu'elle conscience , est-ce que Du-

\* Nombr. 190.  
pag. 385.

\* ch. 2. v. 37.  
ch. 4. v. 19.

moulin entreprend de contester , non seulement contre les Bibles de Geneue dont nous parlions <sup>f.</sup> tātost, mais aus-  
si contre l'Eglise ancienne , qui a receu <sup>f. Nombre 188,</sup>  
l'histoire de Judith pour divine , \* & qui <sup>Page 379-</sup>  
honore d'vne commune voix, la vertu <sup>\* Voyez nō-  
bre 151. page 390. & 391.</sup>  
de cette sainete Dame de mille beaux  
tiltres d'honneur. Là où Dumoulin  
ennemy iuré de toute vertu , s'efforce  
de la descrier, l'accusant de cruautē, de  
pariure, & d'impudicité? Dumoulin dis-je  
qui piafoit n'a guieres <sup>g.</sup> qu'il auoit toute  
l'antiquité pour soy , qui promettoit de pren-  
dre <sup>h.</sup> le froc, si on luy faisoit voir mesme vn  
SEVL Docteur des quatre premiers siecles, qui <sup>h. Nombre 17</sup>  
fauorisast en R I E N la creance de l'Eglise  
Romaine: qui au partir de là, ne scautoit  
appuyer du tesmoignage d'un ancien  
Docteur les outrages qu'il ose vomir <sup>i. Clem. Rom.</sup>  
à l'encontre de Judith. S. <sup>j.</sup> Clement Ro-  
main contemporain de Sainct Pierre,  
qualifie Judith , tres-prudente & tres-re-  
commandable pour sa pudicité. S. <sup>k.</sup> Ignace <sup>1.3. Const. Ap.  
c. 7.</sup>  
disciple de Iesus-Christ, la donne pour  
patron aux vefues, & la nomme la tres  
pudique. S. Clement <sup>l.</sup> Alexandrin la croit  
d'vne parfaite , & de tout point accomplie <sup>H. Ignat. ad  
Philadelph.</sup>

1. Clem. Alex. 428 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
1. 4. Strom. vertu. Origene, <sup>m.</sup> la plus noble, & la plus  
H Isidore <sup>n</sup> c<sup>o</sup> louable d'entre les femmes. S. Chrysostome, <sup>n.</sup>  
yorum re- la tres-sainte. Isidore de <sup>o</sup> Damiette, l'ad-  
m. Orig. hom. mirable, qui a receu de Dieu la grace de tuer  
9. in Iud. Quid illam magni- ce tyran, pour le guerdon de sa pudicite. S.  
natum feminam nobilitati Hierosme exhorte vne vefue tres cha-  
memorat. ste, à se mouler <sup>p</sup> sur les actions de Judith,  
Judith? n. Chrysost. comme sur le patron d' vne chasteté accomplie:  
De variis in parlant à Eustochium, il ne peut faire  
Matth. locis mention de Judith, sans y ioindre le  
homil. 10. San- tesmoignage de sa parfaite pudicité: Ce  
ctissima lu- fut, dit il à la Dame Furia, parlant de  
dith &c. H Iudith, (quoy qu'il n'eust receu encores  
Isidore, misere & orphocrus le liure de Judith au rang qu'il luy  
d'urauit. <sup>πα- donna depuis, ayant sceu la determi-</sup>  
γη τεσσαρακοντανης <sup>πα- nation du Concile de Nicee ) Ce fut</sup>  
φυια τηρεγονος <sup>πε- la pudicité qui trancha la teste à l'inconti-</sup>  
νοντος <sup>πε- nence : Il traduit l'histoire de Judith du</sup>  
p. Hieron. T. 1. Caldaique, & lenuoye pour vn patro  
ad Saluianam, de feruand<sup>z</sup>  
De seruand<sup>z</sup> viduitate c. 6. de continence & modele de chasteté. Judith se  
Habes tui ordinis quas se- para, dit S. Ambroise, <sup>s</sup> non par dessein de  
quaris, Judith, volupté, mais par religion, & conserua l'hon-  
que in typo Ecclesiae dia- neur en son entier. Ce fut, <sup>t</sup> adiouste il ail-  
bolum capite leurs, sa premiere, & plus signalée victoire  
eruncauit. q. Epist. 22. ad que d'auoir surmonté tous les appaerts de la lu-  
Eustoch. De bricité. Le trophee qu'elle erigea, dit il <sup>u</sup> en-  
Custod. Virgi- cores, pour auoir conserué sa ville ne fut pas  
nist. Holofer- nis caput Ju-  
dith continēs

plus à estimer que le triomphe qu'elle r'emporta sur l'impudicité. S. Augustin l'exempte nommément<sup>x.</sup> de tout mensonge, & de toute apparence d'incontinence, faisant fort sur ce qu'elle combattit, & vainquit plustost avec les armes de la continence, qu'avec le fer. Ce fut<sup>y.</sup> par l'artifice de son excellente pudicité, qu'elle r'emporta la victoire, dit Paulin de Nole. A ce coup la chasteté surmonta l'intemperance, dit<sup>z.</sup> Fulgence. Le reste des anciens Docteurs sont dans le mesme sentiment, & ce pendant, Dumoulin, faisant mine de deférer à l'escriture, & à l'antiquité, foulera aux pieds, & l'escriture, & les anciens Docteurs, & la croyance des fidèles, & ses propres Bibles ; & par son seul aduis condânera Judith de cruauté, de parure, & d'impudicité, & estimera-on ce procedé le Bouclier de la foy. Malheur à vous qui appellez le bien mal, & le mal bien, l'amer doux, & le doux amer, les tenebres lumiere, & la lumiere tenebres.

<sup>r. Epist. ad Fa-  
rian, vincit  
viro scemina.  
& castitas tru-  
cat libidinem.  
Item T. 3. ep.  
111. Accipite  
Judith. Vidua  
castitatis ex-  
plu, & triumph-  
phali laude  
perpetuis eam  
præconiis de-  
clare: Hanc  
enim non fo-  
liam viris sed  
etiam sceminiis  
imitabile dedi-  
ct, qui casti-  
tatis eius re-  
munerat or  
virtutem ei  
talem tribuit,  
vt inuidum  
omnibus ho-  
minibus vin-  
ceret, & insu-  
perabilem fu-  
peraret:  
s. Ambros. I. 22.  
De virginib.  
Judith se vt a-  
dultero pla-  
ceret, adornau-  
it: quia hoc  
religione, non  
amore facie-  
bat.</sup>

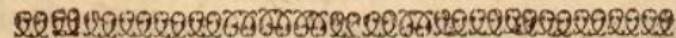
<sup>t. Lib. De Vid.  
Nec cibo ma-</sup>

culata Judith, nec adulterio, nō minus seruat<sup>z.</sup> castitatis ex hostibus reuexit trophaeum quam patrie liberatz.  
<sup>n. Lib. 3. De offic. c. 13. offert se tibi Judith admirabilis; Cuius primus tri-  
umphus fuit, quod integrum padorem de tabernaculo hostis reuexit. Et  
lib. De Elia & leiu. Judith sobrii vigore consilii abstulit Holofernis ca-  
put, seruavit pudicitiam, victoriam reportauit.</sup>  
<sup>x. Suprā num. 206. litt. p. pag. 422. Pergit August. ibid. serm. 228. De Tēp.</sup>

Decepit sincera corruptum, fecellit casta pollutū, pudica peremisit adulterum, sobria iugulauit ebriosum. Subdit, Orationis fauore castitas pudorem proprium seruauit intactum, & quietum, decepitque alienū. Cum palmifera castitate Judith ad ciues sollicitē festinat.

y. Paulinus Nolanus Natali 3. Arte pudicitiae deceptum callida Judith Risit, in impuro quæ non polluta cubili &c.

z. Fulgent. 2. De statu viduali 6. 14. Eggreditur castitas oppugnatura laſciuiam. \* Isa. 5. v. 20.



### *APOLOGIE DE LA SAPIENCE contre les outrages de Dumoulin. §. III.*

209.

DVmoulin fait vn tissu de trois mensonges grossieres, & palpables, pour descrir le liure de la Sapience, l'auctorité duquel nous auons appuyé taſtoſt, <sup>a.</sup> par le tesmoignage des Conſilieſ, & des Peres Anciens, qui ſont hors de reproche, meſme au dire de

<sup>a.</sup> Nombre 18. <sup>b.</sup> pag. 27. 28. 29.

<sup>c.</sup> 19. 20. pag. 33. ſuivanties.

<sup>d.</sup> Nombr. 190. pag. 385.

<sup>e.</sup> Nombre 17. <sup>f.</sup> nos parties. A preſent il nous obieſte <sup>g.</sup> Que S. Augustin a dit, au 2. des Retraſlations, que ce liure n'est pas de Salomon. Encores qu'il l'eust dit, ſon dire ne preiudicieroit pas à l'auctorité de ce liure là. Le ſens, & les ſentences peuvent eſtre de Salomon, la compilation appartenant à quelque autre,

<sup>g.</sup> Nombr. 182. pag. 366. 367. comme nous le diſions <sup>h.</sup> cy-deuant,

mesme avec les Bibles <sup>d.</sup> de Geneue, auf-  
quelles Dumoulin renonce en ce point: Il en est arriué de mesme aux  
*Prouerbes de Salomon*, qui ont esté ramassez par le gens du Roy Ezechias. Nous auons desia fait voir qu'il n'y a pour cela rien de faux, ny dans les *Prouerbes* receus par nos aduersaires, ny dans la *Sapience*, encores que Salomon y parle en sa propre personne. Le compilateur de ces oracles, les peut faire prononcer de nouveau à Salomon, & ne sont-ils pas moins à Salomon, pour auoir esté recueillis par quelque autre. Nous auons aussi fait voir <sup>e.</sup> que toute l'antiquité cite ce liure, comme venant du sage Salomon.

<sup>e. Nomb. 18.  
19. 20. 21. 22.</sup>  
pag. 35. & suivantes.

La premiere mensonge de Dumoulin, 210.  
côtre la *Sapiēce*, est de dire, \* Que S. Au-  
gustin au 2. de ses *Retract.* dit que le liure de la *Sapience* n'est pas de Salomō. Cela est faux. S. Augustin <sup>f.</sup> retracte ce qu'il auoit dit au 2. de la Doctr. Chrest. chap. 8. <sup>f. August. T. 12.  
1. 2. Retr. c. 4.</sup> In secundo li-  
bro de Doctr. Christ. de auc-  
tore libri quē plures vocant <sup>g.</sup> Sapientiā sa-  
lomonis, quod etiam ipsum,

sicut Ecclesiast. 432 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
sticum, Iesus attribué ce liure à Iesus fils de Sirach,  
Sirach scrip- Dumoulin nous impose, & le fait de-  
ferit, non ita constare, sicut dire faussement, de ce qu'il l'auoit at-  
à me dictū est, postea dedici, tribué à Salomon. Fiez vous à cet hom-  
& omnino me.  
probabilius  
comperi, non  
esse huius li-  
bri auctorem.

2 II.

\* Nombr. 190. pag. 385. me attribué ce liure à Philon Iuif, en sa prefa-  
ce sur les liures de Salomō. Cela encores est

g. Hieron. Præf. in libb. Salom. Liber qui SAPIENTIA inscribi- tur apud hebreos nusquā est: quin & ip- se stylus græ- cam eloquen- tiā redoleat: & NONNVLLI veterum hunc esse Iudei Phi- logis affir- mant. h. voyez cy- dessus nombre 21. page 42. 43. 44. i. Voyez cy- deut nombr. 143. p. 286. 287. k. voyez Ge- nebr. en sa Chronol. l'an du monde. 3830. p. 284. La seconde mensonge de Dumoulin est contenuë en ces \* mots. S. Hierosme attribuent ce liure à Philon Iuif. Dumoulin dit, que c'est S. Hierosme mesme qu'il le luy attribue. Or ce Philon Iuif, dont est parlé chez S. Hierosme, n'est pas Philon le Iuif qui viuoit soubs l'Emper- teur Claudius, duquel nous auons au- scriptorum iourd'huy en main les liures de la vie de Moyse, des Allegories de la loy, & tels autres. Le liure de la Sapience auoit été reçeu pour diuin long temps au- parauant par h. S. Denys Areopagite: Il est cité diuerses fois <sup>1.</sup> par les Apo- stres: C'est vn autre Philon, qu'on pre- sume auoir été du temps <sup>x.</sup> des 72 interpres, & peut estre mesme vn d'icelus. Pour receuoir vn liure au rang des canoniques, il n'est pas necessaire quon

qu'en soit d'accord qui en est l'auteur. Il suffit de sçauoir par le tesmoignage de l'Eglise qui est *la colomne<sup>1.</sup>* & l'<sup>1. 1. Timoth. 3. v. 15.</sup> *appuy de la verité,* qu'il emané originellement du saint Esprit. Nous ne sçauons certainement qui a adiousté *le narré de la mort, & sepulture de Moysé*, à la fin du <sup>m. chap. 34.</sup> *Deuteronomie*; qui a écrit <sup>m. chap. 34.</sup> l'*histoire de Josué, des Iuges, de Ruth, d'Esther, des Roys, & des Chroniques.* Ny l'*escripture* ne l'*asseure*, ny l'*Eglise* n'en a déterminé. Si Dumoulin pretendoit de faire douter de l'*auctorité de la Sapience*, soubs ombre du des-accord, ou du doute qui pourroit estre touchant l'auteur; il faudtoit pour mesme raison qu'il reuocast en doute, tous ces liures desquels l'auteur ne nous est pas certainement cognu.

*La troisième mensonge*, est, \* *Qu'au 1. chap. de la Sapience v. II. il est dit que la Sapience de Dieu est créée, comme si, obiecte* <sup>\*. Nomb. 194. pag. 385.</sup> *Dumoulin, elle n'estoit pas éternelle, ou comme, si elle estoit une creature.* Cette obiection de Dumoulin n'est aux impressions premières de l'an 1619. Elle est aux dernières de l'an 1621. ausquelles

434 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
Demoulin desire qu'on s'en prenne, si  
on pretend attaquer son Bouclier , lo-  
geant ce desfi en chef du liure. Nous  
auons aussi suivi iusqu'à present cette  
impression , où cette obiection, que  
nous auons en main, est la premiere

\* Nous auons enfermé entre deux estoiles & deux parêtheses cette obiection nouuelle, au nombre 190. page 358.

clause,& la premiere imposture \* dont Dumoulin a voulu accroistre le volu-  
me de ses suppositions & faussetez auancees en sa premiere impression,  
pour nous apprendre qu'il profitoit à reculons, à guise des chancres , qu'il n'auoit vuidé encores la fusée de ses impostures, & que Dauid a dit vray,

n. Psalm. 73. v. n. v. 23. Que la superbe de ceux qui haissent Dieu va touſiours augmentant. Il est donc faux, qu'en la Sapience, ch. I. v. II. il soit dit, que la Sapience de Dieu est créée. Qu'on fouille dans le Grec , dans le Latin , dans toutes les versions , tant plus on cer-  
chera , & tant plus trouuera on que Dumoulin est vn imposteur.

213. Quand bien mesme le liure de la Sapience auroit dit , que la Sapience de Dieu est créée , le mot créée se pourroit entendre autrement que ne pretend Dumoulin. Aux Prou. chap. 8. v. 22.

suiuant la version des 70. receuë communement en l'Eglise °. Grecque, lors qu'elle estoit dans sa pureté, la Sapience dit, *Que p. le Seigneur l'a créée.* Passage dont les Ariens se vouloient preualoir, inferant de là, que Iesus-Christ Sapience du Pere, estoit donc vne pure creature, & qu'il n'estoit pas Dieu. Dumoulin suit les mesmes erreurs, & se range à l'explication des Ariens ; là où les saintes Peres ennemis iurez des Ariens, vn <sup>r.</sup> Athanase, vn Gregoire <sup>s.</sup> de Nazianze, vn <sup>t.</sup> Basile, & autres appellez tantost <sup>u.</sup> par Caluin, les defenseurs de la vraye foy, respondoient, que le fils de Dieu estoit créé, selon son humanité, non selon la divinité, comme aussi S. Paul, & S. Iean dient qu'il a été fait, non suiant la forme & nature de Dieu, comme l'explique S. Augustin, <sup>v.</sup> mais selon la forme de serviteur. Les deux natures estant vnies en vn mesme suppost, Iesus Christ Sapience du Pere est dit estre créé, & increé, à raison des diuerses natures. S. Athanase <sup>y.</sup> adiouste ailleurs, que la Sapience est créée, non en soy, mais en

<sup>o.</sup> Voyez cy-dessus nombr. 122. 123. page 207. & suiuit. p. Prou. 8. v. 22 Kύριος ἐκλογέ με δέχης ὁδῶν αὐτῆς. Dominus creauit me &c. q. Nombr. 17. pag. 31.

<sup>r.</sup> Athan. in Expos. fidei. Τὸν φει τὸ κτίσμα πάτερ σωματικῶς εἶπε Ἐν Ἰνός γιγεννήσας.

Orat. 3. contra Arian.

Ἐκλογέ με, ὁδῷ τὴν εἰν πατέρος αἵδιον γέννησαν σηματιών, ἀλλὰ τὸ ἀρθρόν τοῦ φειτονος.

<sup>s.</sup> Idem Naz. Orat. 3. de Theol.

<sup>t.</sup> Basil. lib. 4. contra Eunoium.

<sup>u.</sup> Hebr. 1. v. 4. Tantō melior Angelis effectus. Cap. 3. v. 2 Fidelis est te-

fus ei qui FE-  
 CIT illum  
 et omnes crea-  
 tures, emanées d'icelle. S. Hilaire  
 remarque<sup>z</sup> la différence qu'il y a en-  
 Ioann. i. v. 30.  
 Ante me fac-  
 tre la creation, & la generation des crea-  
 tures est.  
 x. August. T.  
 g. l. n. de Tri-  
 nit. c. 11. &  
 seqq. & 1. 2. c.  
 6.  
 y. Athanas.  
 orat. 3. contr.  
 Arian.  
 z. Hilarius de  
 Synodus ad-  
 uersi Arian.  
 Sapientia quæ  
 se dixit crea-  
 tam, eadem in  
 consequenti,  
 se dixit geni-  
 tam, creatio-  
 nem referens  
 ad parentis  
 Indemutabilé  
 naturam, que  
 extra humani  
 partus spe-  
 ciem, & con-  
 suetudinem,  
 sine immu-  
 tatione aliqua,  
 ac demutatio-  
 ne sui, creauit  
 ex seipso quod  
 genuit.

Artiens pour chocquer l'Eglise Ro-  
 maine, que se ranger avec les saints  
 Docteurs de la même Eglise qui ont  
 triomphé glorieusement de l'Artia-  
 nisme.

#### *APOLOGIE DES RESTES DE Daniel contre les outrages de Dumoulin.*

##### §. IV.

214.  
 a. Orat. 1. in

**S**AINT Gregoire de Nazianze<sup>z</sup>  
 compareoit Julian l'Apostat au Châ-

meleon, lequel reçoit facilement l'impression de toutes les couleurs, fors du blanc. Cet Apostat en faisoit de mesme. Il s'accommodeoit à tout, & se changeoit en toutes couleurs, fors le blanc de la candeur, & de la sincérité. Dumoulin suit les mesmes erres.

Iulianum  
 πάσας ἀγε-  
 λαυβάνειν  
 χρόας τῶν  
 μιᾶς θεού-  
 τοῖς.

I. Il nous reproche \* S. Hierosme en sa preface sur ses Commentaires de Daniel: 215.  
 \* nombr. 190;  
 nous auons fait voir cy <sup>b.</sup> dessus l'im- pag. 385.  
 posture de Dumoulin. S. Hierosme ne b. Nombr. 115.  
 parle là, suivant son propre avis, ains ra- pag. 187.  
 porte-il seulement les obiections des Juifs, se plaignant mesme de ce repro-  
 ché obiecté par Ruffin, lequel il appelle pour ce subiect, calomniateur, & syco-  
 phante. Dumoulin prendra pour soy cette responce, puis qu'il se fert de la mesme obiection.

II. Dumoulin fait \* fort sur ce que 216.  
 S. Hierosme appelle fables, l'histoire de \* nombr. 190.  
 Susanne, & de Bel. Nous auons cy de- pag. 385.  
 uant <sup>c.</sup> satisfait à ce reproche, & fait c. nombr. 116  
 prendre garde à Dumoulin qu'il n'en- pag. 188. 189. 1  
 tendoit pas la grammaire de S. Hierosme, & des autres bons auteurs, chez lesquels FABVLA se prend pour

438 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
vn narré véritable. Il n'est merveille  
que Dumoulin face d'une mauuaise  
grammaire, une pire Théologie.

216.

\* nombr. 190. auoit apparence que les Iuifs captifs en Baby-  
lone eussent des Iuges, qui cōdamnassent à mort  
sans appel. C'est Dumoulin qui parle,  
non l'escriture, ni l'antiquité, laquelle  
d. Cy dessus reçoit d. cette histoire, pour parole de  
nombre 153. &c  
154. pag. 305.  
& sūuantes.  
e. Cy dessus s'est c. obligé à ne croire que l'escritu-  
re. A neant donc sa preuve, fondee sur  
vne caprice de son cerveau, sur vn, quel-  
le apparence? sans escriture, contre cette  
irreprochable antiquité.

217.

IV. Les Iuifs quoy que soubs le  
ioug de la captiuité pouuoient con-  
damner à la mort, sūuant leur loy.  
L'histoire ne porte pas que ce iugement  
fust fait sans adueu du magistrat de la Chal-  
dee, comme Dumoulin le suppose. Puis  
qu'il iuge que cet adueu estoit neces-  
saire, il deuoit presumer que les Iuifs  
l'auoient obtenu. Les Iuifs estās soubs  
les Romains, n'auoient la souueraine-  
té, non plus qu'en Babylone: Cepen-  
dant Pilate leur disoit, <sup>f.</sup> Que sūuait leur

<sup>f.</sup> Ioann. 28. v.  
31. Accipite eū

loy ils iugeassent Iesus-Christ accusé par vos, & secun-  
deuant luy. Les Caldeans pouuoient vos, & secun-  
permettre l'execution de la loy Iudaï-  
que, quant aux punitions publiques,  
lors qu'il ne s'agissoit du bien de l'e-  
stat, & du public, aussi bien que Pilate.  
Dumoulin croit le contraire, parce  
qu'il luy plaist ainsi. S. Cyrille luy eust  
g apprins, que les Iuifs n'eussent eu recours <sup>g</sup> Cyrill. in  
à Pilate si ce n'est à raison de la feste de Pas-<sup>Ioann. 1. 12. 0.</sup>  
ques, laquelle ne leur permettoit d'e-<sup>6. Vetari aiunt  
ab impia ex-  
de Pascha ce-  
lebraturi: nā  
aliter ministe-  
rium Pilati  
non quæsi-  
fent.</sup>  
xecuter la sentence de mort: ce qui  
presuppose, que hors de là, ils auoient  
en main cette execusion. Le Procon-  
sul Gallion sur les crimes dont on accu-  
soit S. Paul, respondit aux Act. 18. v. 15.  
S'il s'agit des crimes contre vostre loy, iugez  
en vous mesme: pour moy ie m'en deporte. Les  
Apostres sont condamnez au fouët,  
par les Iuifs, & la sentence est execu-  
tee, <sup>h</sup> Act. 5. v. 40. S. Estienne fut <sup>i</sup> la-  
pidé par sentence des Iuifs. Les Pharisiens  
presentant au Messie la femme trou-  
uee en adultere, & requerant <sup>k</sup> qu'elle  
fust lapidee, nous font recognoistre, que  
l'execution de la sentence de mort, e-  
stoit en la main des Iuifs pour les cri-

<sup>h</sup> Cæsis denū-  
tiauerunt ne  
omnino lo-  
querentut in  
nomine IESV.

<sup>i</sup> Act. 7. v. 57.  
<sup>k</sup> Ioann. 8. v.  
5. In lega Moy-  
ses mandauit  
huiusmodi la-  
pidare: Tu au-  
te, quid dicas?

440 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
mes qui concernoient leur loy , au  
moins soubs le bon plaisir , & par la  
permission des Romains. Le mesme  
pouuoit arriuer aux Iuifs , lors qu'ils  
estoient soubmis au Roy de Babylone:  
n'estoit que Dumoulin voulust re-  
icter les *Actes des Apostres* , & l'*Evan-  
gile de S. Jean* , pour mieux combattre  
l'histoire de Susanne. Si Dumoulin  
eust leu les Commentaires de S. Hier-  
osme sur l'histoire de Susanne , il y  
eust rencontré vne autre explication,

1. Hieron. T.  
4. In caput 13. sc̄auoir est, <sup>1</sup> que les Iuifs condamnoient à  
Danielis, Nisi mort, en Babylone, non de leur auctorité, mais  
forte hoc quod scriptū par l'entremise du Magistrat Caldeā, auquel  
est, Interfec- runt eos, sic ils auoient recours ; de mesme que  
runt eos, sic interpretat- nous disons, & que mesme S. Paul dit  
mur , vt ita dicitum sit, pro en la I. aux Theffal. ch. 2. v. 15. & 16.  
eo quod est, Regi Babylo- Que les Iuifs ont massacré Iesus-Christ: quoy  
nis occidēdos tradiderūt: si- qu'ils ne l'ayent occis que par l'entre-  
cūt & nos di- mise du magistrat Romain instigué  
cimus , quōd Iudæi int̄fer- par eux. Dumoulin, là dessus, se met-  
cerunt Saluz- toré: nō quōd troit en cholere contre cette explica-  
ipsi eum per- tion, & S. Paul courroit risque d'estre  
cussentint , sed quōd eum tra- r'enuoyé par luy, au rang des Apocry-  
diderint occi- dendum, phes.

218.

\* Nombr, 190, V. Quelle apparence , dit \* Dumoulin,  
pag. 185, que

que Daniel enfant, se soit rendu Juge des Iuges ? Il faut que le S. Esprit soit cité par devant Dumoulin, & que là, sur la sellette, il rende raison, pourquoy il a voulu inspirer le ieune Daniel pour la delirance de Susanne. Dumoulin nous auoit promis de<sup>m</sup> ne parler que par l'escriture: & à present, il vuide ces differens, si importans, par son seul aduis; par vn quelle apparence? Si cette interrogation tenoit lieu de preuve, Dumoulin rejetteroit l'enfâtemēt d'une Vierge, la mort d'un Dieu, l'éternité des peines de l'enfer, & mille articles de la foy moins auenans au sentiment humain. Quelle apparence, pourroit-il dire, que Jean Baptiste<sup>n</sup> eust de la joye, & de la cognissance dans le ventre de sa mere ? que Ieremie fust sanctifié<sup>o</sup> auant qu'estre né, que Salomon<sup>p</sup> encores ieune, & tendrelet, decida<sup>s</sup> le different de ces deux femmes, qui estoient en conteste à raison de l'enfant qui restoit en vie ? Il n'y a aucun article de foy assuré, s'il est permis à chasque particulier, d'apporter à l'encontre, pour toute preuve, ce beau mot de Dumoulin, Quelle apparence ? mer-

ueille que les SS. docteurs qui reconnoissoient tantost le saint Esprit en ce iugement de Daniel, n'ayent apperçeu cette riche preuve, quelle apparence? Vn S. Ignace, vn S. Clement Romain, vn S. Denys Areopagite, vn S. Irene, vn S. Athanase, vn S. Gregoire de Nazianze, vn S. Basile, vn S. Cyrille, vn S. Hilaire, vn saint Epiphane, vn saint Hierosme, (lequel remarque de plus aux Commentaires sur ce texte de Daniel, que le saint Esprit ne commença pas lors de posseder l'esprit de Daniel, quoy que lors il le poussast à s'entremettre de cette action) ne se seront pas apperceus de cette preuve perçpoite de Dumoulin, quelle apparence? Si Dumoulin eust vescu du temps de ces SS. Docteurs, il ne les eust pas peu obligéz de leur faire prendre garde, à ce beau mot, quelle apparence?

**V I.** Dumoulin fait vn grand va-tarme de ce que dans le grec de Susanne, Daniel fait allusion sur deux mots grecs, *Prinos*, & *schinos*, qui repondent, dit-il, à ces deux mots françois *yeuse*, & *lentisque*. Car les deux vieillards impudiques s'estans contredits à l'indication

219.

\* Nomb. 190.

pag. 385.

S. Πρίνος & σχίνος.

de l'arbre, soubs lequel ils disoient, faussement auoir veu Susanne, exerçant sa meschanceté, Daniel adiousta que l'Ange de Dieu les couperoit en deux, & les diuiseroit : où les mots grecs, <sup>t. Exoltes,</sup> schissi, c'est à dire coupera, & Prissi, c'est à dire diuisera, ont de l'allusion avec les noms des arbres indiquez par ces faux tēsmoins. Dumoulin piafe sur cette maxime, Que lors en Babylone on parloit Caldaique, là où au contraire cette allusion presuppose faussement, qu'on parloit grec ex iugementis publicis. Daniel conuainquit les deux faux tēsmoins qui en vouloient à la chaste Susanne : Conuaincons Dumoulin, qui attaque par faussetez, & impostures, l'Eglise, vraye Susanne de pureté, & de fidélité, Susanne qui signifie suivant l'etymologie <sup>u. hebraïque, vn vray lys d'innocence,</sup> selon le paralelle que faisoit de son <sup>v. iww hoc est lilium.</sup> temps de susanne, & de la vraye Egli-  
se, le glorieux sainct <sup>x. Cyprian.</sup> Cyprian à ce  
mesme propos. <sup>1.</sup> Dumoulin ose-il  
emprunter cette obiection des Juifs,  
<sup>y. de Iules d'Afrique, & de Porphyre, en-</sup>  
nemi iuré du Christianisme, qui s'en

elesiam cor- seruoit contre la vraye Eglise, laquelle  
 rumpere , & veritatem B. receuoit cette histoire comme divine,  
 uangelicam viciare coni- & comme partie de Daniel, selon le tes-  
 tur.  
 Y. Hieron. T. moignage de S. Y. Hierosme , de 2<sup>e</sup> Ruf.  
 4. Præfat. in fin, & d'Origene. Origene respôd tout à  
 Commentar.  
 Daniel. Noste dessein à Iules d'Afrique, & reproche aux  
 debemus inter cætera , Por- lufs qu'ils ont fait perdre l'hebrieu  
 phyrum de de cette histoire , en laquelle ils voy-  
 Danielis libro. nobis obiice- oient leur Iuges blasmez de lasciueté,  
 re, Idcirco il- lum apparere & de concussion. Eusebe, & Apollina-  
 confitum, nec haberi apud ris, dit saint Hierosme, quoient res-  
 Hebreos , sed pondu aux obiections de Porphyre  
 Græci sermo- contre Susanne. Dumoulin se ligue  
 nis esse com- avec Porphyre & avec les Iufs à l'en-  
 mentum, quia bula cötineat- contre de l'Eglise de Dieu. Ainsi l'af-  
 in Susanne fa- ture, dicente  
 bula cötineat- Daniele ad presbyteros  
 dñm & oxolys, pic emprunte le venin de la vipere , &  
 oxolys , xvi de Terrullian? 2. Qui a dit à Du-  
 mouluy , moulin que l'allusion ne fust dás l'he-  
 quam etymo- brieu, aussi bien que dans le grec? l'he-  
 logiam magis Græco sermo- brieu s'est perdu par la malice des Iufs:  
 ni conuenire quā Hebræo. Le grec , & les versions latines faites sur  
 Cui & Euse- le grec nous ont resté en main. La dit-  
 bius, & Apol- te allusion se trouve dans le grec: d'où  
 litarius pari- est-ce que Dumoulin iustifiera qu'elle  
 sententiâ ref- pondentur.  
 Item Præfat.  
 in Daniel. Au- n'estoit, ni dans l'hebrieu, ni dans le Cal-  
 diui ego quē- dam de præ- daique? Les lunettes de Hollande , serui-  
 ceptoribus

roient-elles à Dumoulin iusqu'à ce poinct, que de luy faire voir que cette allusion n'estoit pas dās l'hebrieu perdu il y a tant de siecles? Vne allusion, & vn r'encontre semblable de mots, se peut trouuer en diuerses langues.

La premiere femme fut appellee <sup>b.</sup> Hischa, parce qu'elle fut prinse de la coste de l'homme nommé Hisch, dās l'hebrieu de la Genese: vne allusion pareille se trouve dans la version <sup>c.</sup> latine de ce mesme texte, entre vir, & virago. Si l'hebrieu venoit à se perdre, cōme il est arriué <sup>d.</sup> à diuers liures de l'escriture, Dumoulin voudroit-il reietter la Genese, soubs pretexte que Moysé n'a pas parlé le latin, & n'auoit vsé de cette allusion qui se r'encontreroit dans la version? L'allusion de <sup>e.</sup> Petrus, & Petra n'est-elle pas dās <sup>e.</sup> le latin? & dans le <sup>f.</sup> grec, aussi bien que dās l'hebrieu qui estoit l'autographe <sup>h.</sup> de S. Matthieu? S. Hierosme n'enseigne-il pas <sup>i.</sup> que les noms latins Ilex, & lentiscus, qui respondent aux françois yéuse, & lentisque, & aux grecs <sup>k.</sup> Prinos, & schinos, pouuoient seruir de subiect d'une al-

Iudeorum, cām Susanna derideret historiam, & à Græco nescio quo eam dicaret esse cōfīam, illud opponere quod Origenē quoque Afri- canus oppo- sit, Etymo- logias has dās τε οχις οχιον, καὶ μετον, de Græco ser- mone descen- dere. Cuius rei hāc possumus dare: ut verbi gratia, dicamus de arbore ilice dixis- pereas: ilico pereas: & à lentisco, in lē- tem te commi- nuat angelus: vel non lente pereas: aut lē- tus, id est fle- xibilis duca- ris ad mortē, siue aliud quid ad arbo- ris nomen conueniens. Vide suprà numero 115. pag. 187. litt. h. z. Ruffin. ad-

uess. Hieron.  
 De Historia  
 Susanna, Pe-  
 trus Romanæ  
 Ecclesiæ per  
 annos 24. præ-  
 fuit, dubitan-  
 dum non est  
 quin librorū  
 instrumenta  
 Ecclesiæ ipse  
 tradiderit  
 &c.  
 a. Orig. cōtra  
 Iulium Afri-  
 can. Dicendū  
 est quodd ex iis  
 quæ magistra-  
 tum, & Iudi-  
 cum contine-  
 bant condem-  
 nationem,  
 quæcumque  
 potuerant su-  
 stulerint. Vide  
 supr. num. 154  
 Litt. y. z. page  
 309. 310.  
 \* lib. 3. contr.  
 Marc.  
 \* Cy dessus  
 Lettre r.  
 b. Gen. 2. v. 22.  
 נָתַן יְקֻדָּם  
 שְׁמֹנִים  
 c. Vocabitur  
 VIRAGO, qui  
 de VIRO  
 sumpta est.  
 d. Cy dessus  
 ni dans l'hebrieu?  
 pag. 118.  
 e. Matth. 16. v.  
 18. Tu es Pe-  
 trus, & super

lusion pareille , si on eust dit, à celuy  
 qui couuroit sa malice soubs l'ōbre du  
 lentisque , Tu periras d'vne mort nō lé-  
 te & à celuy qui se couuroit de l'yeuse,  
 ILEX , Que ta perisses, illico , tout soudain.  
 Pourquoy l'hebrieu & le Caldean ne  
 pouuoient fourrir des allusions sem-  
 blables? Origene atteste<sup>1</sup> qu'il demā-  
 da aux Iuifs , comme quoy ils nom-  
 moient en leur lāgue ces deux arbres,  
 mentionnez par ces deux vieillards,  
 pour yoir si l'allusion s'y trouueroit:  
 que mesme il leur fit voir les arbres  
 dont estoit faite mention dans le grec  
 de cette histoire , pour sçauoir le vray  
 nom que les hebrieux leur dōnoient;  
 & atteste-il à l'encontre de Iules d'Afri-  
 Marc.  
 que, que ces Iuifs ne sçeurent luy mar-  
 quer des mots hebrieux , qui respon-  
 ντων διαλέκτῳ  
 seurance doncques , est-ce , que Du-  
 moulin opiniastrera que cette allusio  
 ne se trouuoit lors dans le Caldaïque,  
 ni dans l'hebrieu? 3. L'histoire de Su-  
 sanne n'atteste pas que Daniel se seroist de-  
 posé. Cette allusion se trouve seule-  
 ment dans le Caldaïque, & dans l'hebrieu

ment dans la traductiō grecque: quād  
bien elle n'auroit esté dans l'autogra-  
phe il ny auroit point d'inconuenient.  
La versiō latine de S.Paul, receueē dés  
plusieurs siecles , aux Galates ch. 5. a-  
pres le discours de la *circconcision*, à la-  
quelle les Iuifs s'attachoient , avec va-  
nité,& superstition , porlé vn souhait  
que ces gens là <sup>m.</sup> soient coupez, & retran-  
chez ; l'allusion est dans le latin <sup>n.</sup> entre  
la *Circconcision* , & ce retranchement (ab-  
scindantur)elle n'est pas dans le grce. Du-  
moulin voudroit-il pour cela cōdam-  
ner le grec de cette Epistre ? Mais ose-  
il sans autre appuy que de son imagi-  
nation , combattre la parole de Dieu,  
& les liures tenus pour diuins par l'an-  
tiquité irreprochable?

*APOLOGIE DES MACCABEES  
contre les outrages de Dumoulin.*

§. V.

**L**E S DIX reproches que Dumoulin emploie pour defcrier les *Macabees*, font dix impostures grossieres qui

ne seruent qu'à descrir leur aucteur.

\* Nombre 190 pag. 385.

Le premier se fonde, sur ce que le mesme *Antiochus illustre*, meurt trois fois, voire en trois diuers lieux, & soubs vn mesme *Iudas Maccabean*, suiuant le recit de cette histoire. Il meurt dit Dumoulin en *Babylone* en son liet l. 1. ch. 6. Et derechef au temple de *Nanee* assommé de pierres l. 2. ch. 1. Et pour vn troisieme ez montagnes en *Perse* l. 2. ch. 9. Pour responce, C'est vn mensonge fourré, & tissu de trois impostures remarquables. Car 1. Il est faux qu'*Antiochus* meure ez montagnes, selon le narré du l. 2. ch. 9. Voicy les mots du v. 28. par lequel Dumoulin nous veut

*piper*, Ce meurtrier, & blasphemateur  
*v. 28. Igitur homicida & blasphemus* ( *Antiochus* ) ayant enduré de choses bien pessimè per-  
*griefues* ( ainsi qu'il auoit traitté les autres ) en-  
*cussus*, & vt terre estrange ez montagnes, mourut misera-  
*ipse alios tra- etauerat, pere-*  
*grè in monti- bus, miserabi-*  
*blement. Il dit qu'ayant enduré beaucoup en*  
*terre estrange ez montagnes, il mourut, ex-*  
*il obitu vitâ primâc le lieu où il auoit tant pati, mais*  
*functus est. In græco, o πειρη* nō où il estoit mort, à sçauoir en Baby-  
*lon*, cōme il est porté au l. 1. ch. 6. Du-  
*φημος τὰ χεί- moulin r'enuersant, & la suite des*  
*ελεα παθών, mors, & le sens, suppose des faussitez*  
*ως ιτιός δέ- Σηκεύ, ἵπι pour les combattre, & luy fait dire qu'il*  
*mourut*

mourut ez montaignes. 2. Antiochus la-  
 pidé au temple de Nanee n'est pas  
 cet Antiochus Epiphanes, ou l'illustre, <sup>ζενες του τοῦ  
οπερού οικίσκη  
μορφω καλίσκη</sup>  
 dececé en Babylone , ains vn autre  
 Antiochus fils de Soter, ou du grand De-  
 metrius , lequel mourut au voyage  
 d'Orient si on en croit <sup>b.</sup> Iosephe, & <sup>c.</sup> Iu- b. 1, 13. c. 15  
 stin. Quant à ce Iudas qui est mention- <sup>c. 1. 38.</sup>  
 né. l. 2. ch. 1, ce n'est pas ce signalé Mac-  
 cabean: Il estoit desia mort: Il y auoit vn  
 autre Iudas fils aifné d'Hircanus, suiuant  
<sup>d.</sup> Iosephe, outre vn autre Iudas Essénien  
 doüé mesme du don de Prophetie , si  
 on croit le mesme <sup>e.</sup> Iosephe. Le meil- <sup>d. Ioseph. 1. 10.  
Antiq. c. per-  
nult.</sup>  
 leur du ieu est, que Dumoulin sans es- <sup>Τεκάρδης Ἰερώνυμος  
τοῦ Ηριανοῦ</sup>  
 criture, sans antiquité, sans preuuue, dit <sup>βέλτης καλύθευτος</sup>  
 par humeur , & par ce que tel est son <sup>η τὴν ἀγαθόν</sup>  
 plaisir , que c' estoit le mesme Iudas Macca- <sup>χὴρ καλύθευτος</sup>  
 bean ; que ce n' estoient diuers Antiochus. <sup>πώ.</sup> <sup>e. Ioseph. 1. 13.  
Antiq. c. 19.</sup>  
 Voire cet homme est imposteur à ce <sup>Μάκκαβας δ' αὐτῷ</sup>  
 point , que de nous obiecter la mort <sup>της θαυμάσιας</sup>  
 d'Antiochus tué dans le temple de <sup>τῷ Ιερῷ πάτερ,</sup>  
 Nanee , comme rapportee assertiu- <sup>Ερανίδης τῷ τῷ</sup>  
 ment par l'aucteur des Maccabees : là <sup>γένος, ὑδεπότε</sup>  
 où l'aucteur ne parle en ce lieu là; ains <sup>δὲ τὸν οἶνον περι-</sup>  
 rapporte il seulement la lettre <sup>f.</sup> des Juifs <sup>σάρπεχον τὰν  
λαγότες,</sup> f. 2. Maccab. <sup>f. 2. Maccab.</sup>  
 residans en Hierusalem , addresses aux <sup>τριβούς qui σύν</sup>

450 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.

per Aegyptū Iudeis, fratreſ qui ſunt in Hierofolymis &c. Nomb. 200. page 405.

Iuifs diſperſez par l'Egypte. Nous faifions voir tantoft &c. à l'occation d'Achior, & des impostaſes de Dumoulin contre Judith, que les aucteurs Canoniques rapportent bien ſouuent des diſcours mensongers, fans pourtant fe rendre complices des mensonges: Dumoulin ne fait nulle diſférēce de tout cela Il trouuera touſiours ſon compte par tout, pourueu qu'en imposant il aye porté à la haine de l'Eglife Ro- maine, au despens de la conſcience de quelque foible eſprit.

221.

h. 1. Maccab. c. 8. v. 1. Et au- diuit Judas nomen Roma- norum. v. 2. Et audieret præ- lia eorum. In græco v. 1. Key Ιαδας v. 2. Kai δινην- των. \* nombr. 190. pag. 385,

Le II. III. & IV. reproche ſont trois manifestes impostaſes, pour lesquelles apperceuoir il ne faut qu'auoir des yeux, & lire le ch. 8. du liure 1. des Mac- cabees v. 1. & 2. où l'aucteur rapporte di- uers articles, que h. Iudas, & ſes compa- gnons OUVRENT DIRE, roachant l'eſtat des Romains. Dumoulin eſt ſi fort ac- couſtumé à mentir, & cette accouſtu- mance ſ'eſt tellement changee en na- ture, qu'il ne ſçauroit dire vray vne fois en fa vie. Il vend \* pour propositions de l'aucteur des Maccabees, ſur lesquelles il l'arguë de faux, ce que cet aucteur

dit qu'on auoit oy dire. S. Augustin remarquoit contre les heretiques Priscillianistes, ou plutost contre Dumoulin,

*Que i. les Euangelistes ont rapporté plusieurs mensonges, sans mentir pourtant. Ils ont es-*

*crit qu'on auoit dit, & oy dire, que Iesus Christ estoit vn yuorongne, vn sour-*

*cier, vn endiable: Dumoulin leur feroit-il le procez sur ce rapport, comm'il le fait pour mesme subiect à l'aucteur des Macabees? mais outre ce, Du-*

*moulin est encores reprochable en ces mesmes reproches. Il opiniastre \**

*Que les Romains n'ont iamais pris vif An-*  
*tiochus; Qu'ils n'auoient rien aux Indes, &*  
*ne les pouuoient donner à Eumenes; Qu'ils ne*

*commettoient chaqu'an, à vn homme, la con-*  
*duite de leur seigneurie, ains à deux Consuls;*

*Que leurs Senateurs, Cheualiers, & Pontifes*  
*portoient la pourpre. Propositions de Du-*

*moulin, qui contrarient à ce que Iudas auoit oy dire au i. des Maccab. ch. 8.*

*lesquelles il auance du creu de son cerueau, sans escriture ( par laquelle il*

*s'estoit obligé K. de reigler, & reformer tout ) & sans l'adueu de l'antiquité. Il*

*s'estime auoir prou de creance luy*

i. Aug. T. 6.  
côtr. Priscill.

c. 9. In Euäge-

lio quamvis verum sit om-

nino quod dicta sunt, no-

tamen omnia que dicta sunt

vera esse creduntur: quo-

niam multa à Iudeis falsa &

impia dicta esse, verax Eu-

angeli scrip-

ptura testa-

\* nombr. 190.

page 585. &

386.

K. Cy dessus

nombre 1.

452 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
seul , pour canonizer ses mensonges , aux  
despens des liures receus par l'Eglise , pour

\* nombr. 190. Canoniques. Il dit , \* qu'on lise S. Hierosme  
pag. 385. sur Daniel , Appian , Zozime , Justin , sans  
en coter aucune clause , qui contra-  
rie aux Maccabees : N'est-ce pas se  
mocquer du monde , que d'appuyer le  
retranchement des Maccabees , re-

1. Cy dessus ceux par 1. l'Eglise vniuerselle , sur ce  
nombre 158. pag. 318. & sui. renuoy , & sur cette citation generale ? Que  
uantes.

Dumoulin apprenne , qu'il ny a point  
d'inconueniant , de dire , qu'Antiochus  
aye esté prins vif , & qu'il soit eschappé ,  
& qu'il ait traicté apres , avec les Ro-  
mains par ses Ambassadeurs : Scipion  
fut soubçonné de trahison pour auoir  
receu son fils sain & sauf , des mains

21. Liuus lib. d'Antioch<sup>o</sup> chez Tite <sup>m.</sup> Liu<sup>e</sup> , & <sup>n.</sup> Appia<sup>a</sup>.  
37.

n. Appian. De Bellis Syr. Il pourroit aussi auoir coniué , à ce qu'il  
Avlozegos Exte  
wiares ἢ οὐτοις  
ēxīpētētē  
Post paulo , eschapaist , apres auoir esté prins : Quoy

que les auteurs profanes , par lesquels  
Dumoulin veut corriger la parole de  
Dieu , n'ayent parlé de la prinse d'An-

tiochus , s'ensuit-il qu'elle ne soit pas ?

l'esprit de Dieu sera-il rangé à ce  
point , en vertu de l'arrest de Dumou-

lin , que de ne pouuoir rien dire , qu'en  
τιόχα γένεται

suite des aucteurs profanes ? Si Du- μένην τοῦ θεοῦ  
moulin eust estudié son Appian, il y ἔπαινος Αρτιού  
eust appris, que les Romains firent διέβασαν επὶ<sup>τοῦ</sup> δεκάδης  
quitter à Antiochus les parties de l'Asie qui παραχθοῖς δύο  
estoient mesmes au delà du mont Taurus ; & δαρεδονίας  
s'il eust fouillé dans les bons aucteurs αὐτὸς ἐγένετο  
il y eust trouué que le mot, INDES, δοσιας.  
prins plus généralement, s'attribuë à ο. Appian. in  
des lieux qui estoient soubs la domi- Απέξερος Α-  
nation des Romains. Strabon luy eust σιας τὸ επιλά-  
enseigné, que la Mede est vne partie des de τῆς Ταύρου.  
Indes : les Arabes sont appellez Indois, p. Strabo 1. b.  
chez q. Procopius ; Les Aethiopiens chez z. Geograph.  
x. Aelian, chez s. Seruius, & chez t. Ouid.  
de; les Persans u. chez Priscian ; les Scy- μένες τὸ Κι-  
thes x. chez Eustathius. Le Royaume de ληνίας εἶπε  
Demetrius s'estendoit iusqu'aux Indes, πας επιβάλ-  
si on en croit y. Plutarche. Les parties λεσσος πας  
voisines du Pont en Asie, sont appel- ὅλη τῆς ὀπε-  
lees Indes, par z. Estienne. De la sorte γῆ τοῦ Ταύρου  
les Romains pourroient auoir donné q. Procop. in  
à Eumenes partie des Indes. Le Magi- Parth.  
strat, duquel Iudas z. ouyt dire, que les t. Aelian. 1. 17  
Romains luy dōnoient la cōduite de hist. Anim.  
leur Seigneurie tous les ans, se pourroit s. Seruius z.  
raporter, ou au Dictateur créé en cas de Georg. Indicā  
besoin, ou au chef de l'armee, ou mes- omnem plagā  
Aethiopie ac-  
cipimus. t. Ouid. De Arte,  
Andromedam Perseus,  
nigris porta-



iecté, que Iudas auoit ouy dire que les Romains ne portoient d'habits de pourpre<sup>d.</sup> PAR OSTENTATION, & par faste, & vaine magnificence, suiuant la force du mot grec recognuë par les<sup>e.</sup> grammairiens. Si les Senateurs, Cheualiers, & Pontifes portoient des habits semez de fleurs de pourpre, ce n'estoient d'habits de pourpre: vn habit de drap, qui a vn galon de soye n'est pas pourtant vn habit de soye. Mais le principal est, que Dumoulin a caché ces mots, *Ils ne portoient des habits de pourpre, par ostentatio*: circonstance qui distingue la modestie des Romains d'alors, qui viuoient dans l'ordre, & dans la discipline, ne portas la<sup>f.</sup> pourpre, que pour marque de dignité, ou pour estre recognus en leur charge, non pour luxe, ou vanité, du desordre qui se glissa depuis soubs les Empereurs. Tout cecy importe peu à Dumoulin, il luy suffit qu'il nous aye imposé.

Le V. reproche de Dumoulin<sup>\*</sup> est contre la lettre d'Arius Roy de Sparte, à Onias<sup>\* nombr. 190<sup>3</sup>  
grand Prestre, où il est dit, Que<sup>f.</sup> ceux de f. I. Maccab. q.  
Sparte sont de la race d'Abraham. Dumou-</sup>

f. Liu. I. 34.  
Purpurat viri  
vtetur, præ-  
textati in ma-  
gistratibus, in  
sacerdotiis:  
Præfetis vi-  
corum togæ  
prætextæ ius  
permittimus.

222.

<sup>pag. 386.</sup><sup>f. 1. Maccab. q.</sup><sup>12. v. 22,</sup>

456 Les Ministres sans foy. Demost. III.

lin dit sans preuve, sur sa bonne foy,  
qu'il n'y auoit lors du temps d'Onias, aucun  
Arius Roy de Sparte : De plus il se moc-  
que de cette genealogie des Spartains,  
adioustant, Qu'on ne peut dire rien de plus  
inepte : Qu'il lise Iosephe<sup>g.</sup> Iuif, Pausanias<sup>h.</sup>,

<sup>g. Ioseph. I. 12. & i.</sup> Plutarche, il trouuera que Arius,  
<sup>Antiq. c. 5.</sup> ou Areus regnoit en Sparte ; & s'il scait  
la chronologie des Pontifes Iuifs, il  
reconnoistra que cet Arius viuoit du-  
rant Onias le II. Pour l'ineptie dont Da-  
moulin accuse l'auteur des Macca-  
bees, y peut-il auoir rien de plus insol-  
lent, que de voir Dumoulin se ioüer  
de la sorte, sans autre preuve, que son  
imagination, d'un liure reçeu par l'E-  
mlos. &c.

<sup>h.</sup> Pausan. in glise<sup>K.</sup> primitive pour parole de Dieu ?  
Lacon.

Ageus<sup>c.</sup> Il apprendra de la Genese ch. 25 qu'A-  
braham eut nombre d'enfans de Cetu-  
ra sa femme, quelqu'un desquels pour-

<sup>i.</sup> Plutarch. roit aisément s'estre transporté à Spar-  
in Pyrrho. te, & auoir donné commencement à  
la race des Lacedemoniens : attendu mes-  
Kéryns.

K. Voyez en me que Iosephe, autant croyable que  
la preuve cy- devant nôbre Dumoulin touchant la Genealogie  
158. pag. 318.

<sup>319.</sup> I. Ioseph. I. 1. cendans d'Abraham se diuiserent en diuerses  
<sup>Antiq. c. 16.</sup> parties

parties de la terre, en Afrique, & en Arabie, L'historien <sup>m.</sup> Alexandre, chez le mesme Iosephe, soustient que l'Assyrie se nommoit ainsi, à raison de suris, issu d'Abraham; & que les descendans d'Hercule estoient de la race d'Abrahā. Il n'y auroit nō plus d'inconuenient que les descendans d'Abrahā se fussent portez au païs de Lacedemone , & s'y fussent habituez. Iosephe mesme rapportant \* la lettre d'Arius roy de Sparte , à Onias Prestre, fait mention de cette parentelle que Dumoulin traite si outrageusement. Dumoulin n'oppose à cela que son aduis, & des brocards de comedie, lesquels il faut tenir pour neant.

\* Voyez ses mots cy deuant pag. 456. lett. g.

<sup>m.</sup> Ioseph. 1.1.c.16. Αλέξανδρος πολυτελέγεις ὅτι Αβραμίων ἐγένοντο παιδεῖς ιανοί. Ονομάζει Αφρέν, Σερέμη, Ιαφέντη Σερέμη Αστυγέλιαν κεκληθῆσθαι τὸν Αφράτην Ιαφέρχη, πόλιν Αφράν καὶ τὴν χώραν Αφρικήν ονομασθῆναι. Γίμναντε τὴν Αφράν θυγατέρην Ηερεκλεια γεγονοῦσσαν εἰς αὐτῆς Διόδωρον.

VI. Reproche, \* au 2. des Maccab. 223.  
ch. 1. v. 19. nos peres ont esté menez captifs en Perse, au lieu de dire en Babylone.

Dumoulin apprendra de S. <sup>n.</sup> Chrysostome, <sup>o.</sup> de Mamertin, & du Poëte <sup>p.</sup> Lucain, que la Perse se prend quelque fois generalemēt pour les pays Orientaux,

Mmm

Τέτοις ἄποις  
τοῖς παισὶ, οἱ  
γοῖς γανοῖς Α-  
βραμίους ἀποι-  
κιῶν σόλας  
ιπηκανάται.  
Ρόλτ Κατα-  
λαμβάνονται  
Τραγυλοδύ-  
τιν, Αρρεβί-  
αν &c. Post  
Λέγεται ἢ ὡς  
Ωφρης σερ-  
εύσας ἐπὶ τὴν  
Λιβύην κατέ-  
σκεψεν ἀντὶν, καὶ  
οἱ γανοὶ ἀνθε-  
καλοικήσαντες  
εἰς ἀντῆς, τὴν  
γῆν διπλό τε  
εκέντης ὀνόματα  
τος Αφρικαν  
περιπογόρευ-  
σαν.

\* Nombr. 190.  
pag. 386.

homil. 6. in  
Matih. de  
magis  
Τὴν Περσίην  
ὑλαχντες χάρι-

*Egypte. Pōst pau-* la Mede, la Parthe, & la Chaldee, où estoit  
Iō, Kui rōi Babylone. Outre que ce n'est l'aucteur  
*ἀρτεμίσιος τοῦ μακκαβαῖος* des Maccabees qui parle au lieu obiecté,  
*οὐαὶ ἐπειδὴν* ains<sup>q</sup> vne lettre des Iuifs residans en Hieru-  
*παταθαύεται* salem, addressée aux Iuifs de l'Egypte.

o. Mamertinus Paneg. Maximiani, Credo itidem optimam illam fertilem-  
que Syriam, velut amplexu suo tegebat Euphrates, ante quam Diocletia-  
no sponte se dederent regna Persarum.

p. Lucan. lib. 3. Quaque caput rapidō tollit cum Tigride, magnus Eu-  
phrates, quos non diuersis fontibus edit Persis.

q. lib. 2. Maccab. c. 1. V. I. Fratribus qui sunt per Aegyptum Iudeis, fa-  
litem dicunt frātres qui sunt Hierosolymis.

### VII. \* Reproche, Il y a de la contradic-

224.

tion entre le l. 2. des Maccab. ch. 2. v. 7.

\* nombr. 190.  
pag. 386.

¶ 8. où il est dit que Ieremie cacha l'Arche,  
afin qu'elle fust trouuee quād Dieu r'assembler-  
roit le peuple de captiuité, ¶ entre Ieremie  
ch. 3. v. 16. qui dit, En ce temps là il ne sera  
plus de mention de l'Arche. Dumoulin im-  
pose à son ordinaire. Il est vray sem-  
blable que l'Arche se retrouua apres la  
captiuité (quoy qu'il y ait sur ce fait  
diuerses opinions, & que le lieu obiec-  
té des Maccabees ne parle pas de capti-  
uité comme Dumoulin le suppose) El-  
dras dit, apres la captiuité, au 2. des

r. 2. Paral. c.  
5. v. 9. Fuit ita-  
que arca ibi  
usque ad præ-  
sentem diem.  
s. Tertull. De  
Corona mil. c.

Chron. ch. 5. v. 9. <sup>r.</sup> que l'Arche estoit en-  
cores de son temps, Tertullian<sup>s</sup> aussi fait  
mentiō de l'Arche, presupposant qu'elle  
estoit apres la mesme captiuité. Ieremie par-

le du temps de la loy de grace, auquel l'Arche, & le reste des vases & ornemens du temple deuoient estre en mespris. C'est donc vne imposture de Dumoulin qui forge des contradictions pour les combattre.

VII. Reproche de la nouuelle impression \* de Dumoulin, Razias est loué l. 2. ch. 14. v. 42. 43. 44. pour s'estre tué soy-mesme, mourant vertueusement. S. Augustin ayant à chocquer les Circoncellions heretiques, qui se seruoient de cet exemple, pour defendre la mort violente à laquelle ils se portoient eux mesme, ne respond pas comme eust fait Dumoulin, que ce liure est Apocryphe. Ce saint luy deferoit beaucoup, \* sçachant bien que l'Eglise le recognoissoit pour Canonique. Il respond donc à ces heretiques, & par mesme moyen à Dumoulin, que ce fut vne action de superbe en Razias, quoy que ce personnage fust recommandable pour d'autres considerations, & que le liure des Maccabees ne dit pas qu'il se soit comporté saintement ; mais virilement & glorieusement, qui sont des eloges de son courage, non des approbations de son action.

6. Puto nec ipsum Dei templum, nec Arca testimonii, nec tabernaculum martyris, nec altare, nec candelabrum, quibus utique & in prima dedicatio[n]is solemnitate, & in secunda restitutio[n]is gratulatione copierisset corona[n]i, si Deo dignum esset.

225.

\* nombr. 190. pag. 386.

t. Voyez cy dessus nombr. 158. pag. 318.  
320.

u. August. T. 7. lib. 1. cōtra Gaudentium c. 31. Atenim Sanctarū scripturarum, auctoritate Iudicatus est Razias. Quomodo laudatus? quia fuit amator ciuitatis.

Hoc potuit & Si l'aucteur des Maccabees approuuoit l'action de Razias, il la faudroit rapporter à vne inspiration particulières de Dieu, comme S. Augustin \* y a recours pour la mort de Samson, plustost que blasmer cet aucteur receu pour diuin par l'Eglise colone & firmament de la vérité.

sibi in comparatione Iustitiae Christianæ damna & ster-  
cora fuisse dicit Apostolus. Laudatus est, quia pater Iudeorum appellatur, hoc magis est, vade & illi tanquam homini subrepigit humilitatis Impatientia, ut prius mori velleret, quam hostibus subiici. Dicatum est, quod elegerit NOBILITER mori: melius veller HVMILITER: sic enim utiliter. Illis autem verbis hiltoria gentium laudare consuevit, sed viros fortes huius seculi, non martyres Christi. Dicatum est, quod se VIRILITER de muro precipitauit in turbas, nec nos dici nus eum hoc fecisse MVLLER-  
BRITER, quanquam vos, qui multam ex mulo isto profecistis, etiam feminas vestras hoc facere docuistis. Sed fatemur hos etiam ipsas non facere mulieriter, sed viriliter, non tamen satubriter, quia non fideliter. Ad extremum quod inuocasse dictus est dominatorem vitæ, ac spiritus, ve  
hac illi iterum redderet, id est, vitam & spiritum, nec tunc aliquid poscit, quo boni discernuntur a malis. Reddet enim Deus, & iis, qui male eggerunt, non in resurrectione vitæ æternæ, sed in resurrectione indicij æterni. Laudatus est itaque iste Razias amator ciuitatis, ut valde bene audiens, id est, bonæ famæ, quia pater Iudeorum appellatus est, & quod continentiam tenuerit in Iudaïsmo. Istam vero eius mortem mirabiliorē, quam prudentiorem narravit, quemadmodum facta est, non tanquam scienda esset scriptura laudauit.

Post paulo. Non itaque debemus, quæquid in scripturis etiam Dei testimonijs laudatos homines fecisse legerimus, consentiendo approbare, sed considerando discernere, adhibentes iudicium non sicut nostre auctoritatis, sed scripturatum diuinarum atque sanctorum: quæ nos nec illorum hominum quibus illic bonum atque præclarum testimonium perhibetur, omnia vel imitari vel laudare facta permitteret, si qua non recte ab eis facta sunt, vel huic iam tempori non conueniunt.

Post paulo, Pròinde quomodolibet accipietur, à vobis huins Razias & vita laudata, non habet mors eius laudatricem sapientiam, quia non habet dignam Dei famulis patientiam: potiusque huic vox illa sapientia, quæ non laudis, sed detestationis est, competit, Vae iis qui perdiderunt sustinentiam. Nam si laudatorum facta omnia creditis imitanda, nunquid melior est iste Razias quam David? Cur ergo eius factum de aliena uxore appetenda, tuisque occidendo marito, nullus bonus sibi proponit imitandū,

sed potius cauendum atque vitandum? Nunquid melior est Razias quam Salomon? Placetne ergo vobis, vt eius erga mulieres lasciuiae, quarum seductionibus usque ad templa idolis fabricanda perductus est, imitandum proponamus exemplum? &c Idem Tom. 2. epist. 61.

x. Aug. T. 7. lib. 1. contr. Gaud. c. 31. Cum Sanson occidit seipsum, non hoc sua sponte fecit, sed hoc spiritui Dei tribuendum est, qui vesus eo est vt faceret quando illi a fuit, quod facere non poterat, quando idem spiritus defuit. Sicut Abraham factum, quando filium voluit immolare, quod Deo iubente fuit obedientia, Deo non iubente quid fuit nisi dementias?

IX. reproches, Cet aucteur doute s'il a bien dit, & adiouste que s'il a parlé en petit style, c'est tout ce qu'il a peu faire : voire en la version commune il demande pardon, s'il n'a pas dit comme il deuoit ; façon de parler qui ne convient à l'Esprit de Dieu. Dumoulin amone celec plusieurs grosses impostures, en ce peu de mots, comme autant de montagnes, pour guerroyer Dieu à la mode des geans : Il est vray que l'Esprit de Dieu, sçait, & peut toutes choses : mais il s'accustomme à l'esprit de l'homme, dont il se sert. Il peut laisser un aucteur canonique, avec quelque ignorance, ou en quelque defaut humain, soit au style, soit en la clarté ; luy tenant toufiours neantmoins la main pour le fait de la vérité, en laquelle il ne permet qu'il bronche. Sainct Paul s'appelle ignorant, & idiot en langage, quoy que non en sçauoir, mesme suiuant la traduction

226.

\* nombr. 190.  
pag. 386.

de Geneue. Dumoulin, à son compte, deuroit reietter S. Paul, soubs ombre que l'esprit de Dieu n'est point *idiot*. Il fait dire à l'aucteur des Maccabees, *si i'ay parlé en bas style, c'est tout ce que i'ay peu faire, &c.* suiuant la version latine, il me le faut pardonner. Il y a dans le grec

*τοῦτο ἐφίκεται μέτι λόγιον, καὶ διατάσσεται;* cela m'est loisible, & permis; Dumoulin

est semblable aux mousches qui ne cherchent que des ulcères. Il tourne, c'est tout ce que i'ay peu faire, afin de forger sur ceste sienne version quelque reproche contre l'aucteur. La version

*Maccab. 15 v. 37. Mihi co-  
cedendū fuit.* latine porte, <sup>a.</sup> *Il me la fallu permettre, &* non, *Il me le faut pardonner.* Quand bien mesme l'aucteur demanderoit pardon de son style, ce seroit vne action loüable: l'esprit de Dieu n'en seroit pour cela deshonoré. Ieremie remply de

*Jerem. 1. v. 6. Nescio lo-* l'esprit de Dieu disoit, <sup>b.</sup> *qu'il ne scauoit qui quia puer parler, qu'il estoit vn enfant.* Moysé, <sup>c.</sup> *qu'il ego sum.*

*estoit deuenu begue depuis qu'il eust parlé à*

*Exod. 4. v. 10. Non sum eloquens. Ex quo locutus es ad seruum tuum impeditioris lingua sum.* *Dieu.* L'esprit de Dumoulin ennemi de ces humiliations, r'enuoyereroit tout cela au rang des *Apocryphes*, comme indigne de l'esprit de Dieu.

Pour X. reproche<sup>e</sup> Dumoulin s'offen-

se de ce que cet aucteur abbrege les liures pag. 386<sub>b</sub>  
de Jason le Cyrenien aucteur profane: proce-  
dé qui repugne à l'esprit de Dieu , dit Du-  
moulin , comme aussi que cet aucteur dise,  
qu'il a eu beaucoup de peine à composer cet ab-  
bregé.Dumoulin deuoit auoir cōsideré  
que l'esprit de Dieu peut permettre  
que l'aucteur Canonique trauaille  
beaucoup en la composition de son  
liure , empeschant par sa prouidence  
speciale qu'il ne vienne à manquer.

S. Luc apprēd son Euangile de <sup>d.</sup> ceux <sup>d. Luc. 1. v. 2.</sup>  
qui auoient esté presens, lors des mysteres Sieut tradide-  
de Iesus Christ racomptez par luy , & runt nobis  
confesse il qu'il a employé beaucoup de dili- qui ab initio  
gence à ramasser le tout: Si la maxime ipsi viderunt.  
de Dumoulin est vraye , il faudra re- Visum est mi-  
trancher l'Euāgile de sainct Luc.Pour hi assēcuto  
Jason le Cyrenien , Dumoulin auance te- omnia diligē-  
merairement que c'estoit vn aucteur ter, ex ordine  
profane. Il y auoit des Iuifs fideles en tibi scribere.  
Cyrene comme il appert des Actes ch. In græco  
2. & 6 & de Iosephe en mille <sup>e.</sup> endroits. Παριδοσαν  
Le bon Simon <sup>f.</sup> Cyrenean, lequel des- ἀντιπτει. Ε-  
cloua le corps du Sauveur crucifié , e- δοξε καιροί  
stoir de là mesme. Ioseph de l'Escale παρηγολευτη-  
est ligué avec Dumoulin par commu- ςόν αγωνί<sup>ς</sup>  
βασις. <sup>e.</sup> Voyez le  
au I. 14. ch. 12.  
1. 16. ch. 10. I.  
7. ch. 38. & en  
sa vie. <sup>f.</sup> Matth. 27. v.  
32.

g. De Emend.  
Temp. 1 nion de creance: si affeure-il que ce Iason estoit Juif. Pourquoy ne peut-il pas auoir reçeu de Dieu de grandes cognoissances? Quand bien mesme N. 125. page  
pag. 237. Iason ne seroit Juif, Dieu ne luy pourroit-il pas auoir parlé aussi bien qu'à N. 126. page  
341242. Iob <sup>h.</sup> Arabe, & à Melchisedech <sup>i.</sup> Cananea.

Le Lecteur verra de ce discours avec cōbien peu de raison Dumoulin auance, que les liures des Maccabees sont pleins de mensonges, & semez de fables.

*A P O L O G I E D E S R E S T E S  
d'Esther contre les outrages de  
Dumoulin.*

§. VI.

**228.** POUR diminuer la creance des restes d'Esther, ou des des derniers chapitres de cett' histoire, qui se sont perdus dans l'hebrieu, & cōseruez dans le grec, & dans le latin, Dumoulin obieète trois contradictions qu'il a trouué, dit-il, entre les premiers chapitres qui sont à present dans l'hebrieu d'Esther sur lesquels nous ne sommes pas en conteste, & entre les derniers susdits, qui ne sont

*Impostures de Dymoulin.* 465  
sont que dans la version. Ces trois ob-  
jections sont trois impostures memo-  
rables, Car,

I. Dumoulin se plaint \* de ce qu'au \* nombr. 190.  
ch. 1. des restes d'Esther (qui est le 11. de tou- pag. 387.  
te l'*histoire*) v. 2. est recité comme aduena  
au second an du Roy Artaxerxes, ce qui est  
mis en l'annee 7. d'Assuerus au ch. 6. v. 10.  
Les enfans reconnoistront l'impostu-  
re. Il s'agit là d'Esther qui fut presen-  
tee à Assuerus : y a il de la contradic-  
tion en ce que la mesme Esther, soit  
presentee au mesme Roy, en diuerses  
annees?

II. Il trouue mauuais \* qu'Aman ap-  
pellé vne fois Agagien, c'est à dire, dit-il, \* nombr. 190.  
Amalecite, soit par apres appellé Macedonien, pag. 387.  
au ch. 10. v. 14. Ne pouuoit-il pas estre,  
& Amalecite, & Macedonien tout ensem-  
ble, à raison de diuerses genealogies,  
ayant esgard pour l'une à l'extraction  
du Pere, & pour l'autre à celle de la me-  
re? Mais qui a persuadé à Dumoulin  
qu'Agagien, sur quoy il fait tout son ef-  
fort, soit le mesme qu'Amalecite? non  
l'*escriture*, qui n'en a pas parlé; non  
l'Eglise que Dumoulin tiët pour fauti-

Nnn

466 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
ue, laquelle n'en a oncques rié dit : ni  
aucun particulier, veu qu'il seroit fau-  
tif, & que d'ailleurs ce seroit chose in-  
supportable, qu'on reformast la parole  
de Dieu, par la parole des homes. N'y  
pouuoit-il pas auoir en Macedoine  
quelque ville, ou bourgade, ou quel-  
que personne nommee Agag, dont A-  
man fust issu, & de là nommé Agagien?  
La ville Aegea, autrement Eedesse, au ra-  
port de Iustin,<sup>a. lib. 7,</sup> estoit en Macedoine.

La mer Aegee en est aussi proche; Ces  
noms font croire que le nom d'Agagien  
n'est si esloigné de la Macedoine  
comme Dumoulin pourroit bien pen-  
ser. Ne se pourroit-il pas faire que les  
*Macedoniens* fussent yssus des Amalecites,  
& que de la sorte le mesme fust & A-  
malecite, & *Macedonien* d'extraction? Sur  
ces incertitudes, sur ces divinations,  
ne fait-il pas beau voir que Dumoulin  
reiette la parole de Dieu?

III. Il estime fabuleux \* qu'Aman  
pouluſt transporter l'Empire des Persans aux  
*Macedoniens*, non moins que si quelqu'un  
entreprendroit de transporter l'Empire des Turcs,  
au Roy d'Yuetor. Si Dumoulin eust con-

\* nombr. 190.  
pag. 387.

sideré la grande puissance qu'auoit Aman, en l'Empire des Persans, il n'eust iugé si fabuleuse cette entreprinse. Aman estoit Macédonien: d'ailleurs il auoit tout puuoir<sup>b.</sup> dans l'estat, par la toleran-  
ce, & l'excés des faueurs du Prince, qui se fioit tout à fait en sa conduite: Est-ce chose fabuleuse qu'un personna-  
ge si puissant dans l'Empire, puisse en-  
treprendre contre son souuerain, &  
former des desseins cōtre l'Estat? Tou-  
te l'histoire est remplie de semblables  
tragedies: & Dumoulin est si grand  
homme d'estat, avec son Roy d'Yuetor,  
qu'il estime *fable*, ce qui se pratique  
par trop en toute sorte de gouerne-  
ment. Outre que ce n'est l'aucteur du  
liure d'Esther qui parle en ce lieu là  
pour lequel Dumoulin est en cholere,  
mais vne lettre d'Assuerus Empereur  
Payen: Combiē qu'il se trouuast quel-  
que excez de parole, que l'indignation  
de ce prince luy auroit fait escrire en  
ses despeches, pour concilier plus de  
haine à l'encontre d'Aman, par tout  
l'Empire, faudroit-il accuser pour ce-  
la de fausseté l'historien sacré?

<sup>b.</sup> Esther c.3  
v.1. & 2. Post  
huc rex As-  
suerus exalta-  
uit Aman filium  
Amadathi, qui  
erat de stirpe  
Agag, & po-  
suit solium eius  
super omnes  
principes  
quos habebat,  
cunctique ser-  
ui regis, qui  
in foribus pa-  
latii versabat-  
tur, flectebat  
genua, & ado-  
rabat Aman:  
sic enim pre-  
ceperat eis  
imperator: so-  
lus Mardo-  
chaeus non  
flectebat ge-  
nu, neque a-  
dorabat eum.  
Item v. 10. &  
11. Tulit ergo  
rex annulum  
quod vtebatur,  
de manu sua,  
& dedit eum  
Aman filio A-  
madathi de  
progenie Ag-  
ag, hosti in-  
dorum, di-  
xitque ad eū  
Argentum  
quod tu pol-  
liceris, tu si:  
de populo, age  
quod tibi pla-  
ceret.

231.

\* nombr. 190.  
pag. 387.

Cy dessus  
nombr. 186.  
pag. 374.

d. *Origenes ad Iuliū African.*  
*In libro Esther,* neque *Mardochæi,*  
neque *Esther* *præces,* que *les regentes pos-*  
*sunt adficiat.*

*scripta est de euersione gen-*  
*tis Iudeorum,* neque *Mardo-*  
*chæi ex uomi-*  
*ne Regis Ar-*  
*taxerxis gen-*  
*tem à morte*  
*liberis. Apud*  
*Septuaginta*  
*autem, & Theo-*  
*dotionem, ea*  
*sunt. ET IN-*  
*FRA, Vide ex-*

IV. Dumoulin en son impression dernière, \* emprunte vne obiection de *Sixtus Senensis Bibliothecaire du Pape Pie V.* En quoy il tesmoigne la foiblesse de sa cause, laquelle le constraint d'avoir recours à vn aucteur particulier, qui a vescu en ce dernier siecle, ne trouuant autre appuy dans toute l'antiquité. *Les opinions d'un Docteur particulier ne servent de reiglement public,* disoit tantost nostre homme : Il eust apprins

*d'Origene contre Iules d'Afrique,* que ces derniers chapitres d'*Esther* ont été dans l'*hebrieu,* qu'ils sont de la *version des 70.* faite sur l'*hebrieu,* & que l'*Eglise les reçoit.* Les Anciens recognoissans le liure d'*Esther* pour diuin, l'entendent de cette histoire avec toutes ses parties, entre lesquelles sont ces derniers chapites. Au reste l'imposture est visible, en ce \* qu'il fait dire à *Sixte de Sienne,* que *Maliton, S. Gregoire de Nazianze,* & *S. Athanase n'ont logé ces restes d'Esther dans le Canon de l'escriture.* Ces trois Docteurs ompttent ouuertement en leur Canon toute cette histoire d'*Esther,* comme nous l'auons remarqué cy-de-

uant, monstrant par là que l'Eglise  
n'a reçeu tout à coup, dans son Canō,  
les liures mesme de l'ancien Testa-  
ment. S. Athanase reçoit nommément  
ce liure d'Esther avec toutes ces par-  
ties (mesme les contestees dont il  
fait mention en la *Synopse*) parmy les  
liures de l'escriture du vieil Testamēt,  
quoy qu'il ne le loge dans le Canon  
d'alors. Et adiouste-il de plus, que  
quelques anciens le logeoient dans le *Canon*  
mesme des hebreux. Dumoulin dissimu-  
le tout cecy, n'ayant autre dessein que  
de broüiller l'affaire soubs des mots à  
double entente, & piper les ames par  
ces illusions.

non curam gessit eorum, qui empti sunt pretio, pro quibus Christus est  
mortuus?

\* nombre 190. pag 387.

c. Nombre 166. page 339. 340. Nombre 169. pag. 343. nombre 172. page  
546. 347.

f. Athanas. in *Synopsi*. Γέρων γέ ἐστιν ἀλφα τοῦ αὐλοῦ, τῇ ιδ., καὶ εἰ. εἰ  
τῷ μηνὶ τῷ ιβ. ὅσιος καλεῖται Αδερός &c. Esth. 10. v. 13.

g. Ibid. Τίνες μέντοι τῷ παλαιῶν εἰργάσαντες ναοντιλαζοῦσι Εβεγέλιος, τῇ  
τῷ Εορτῇ, καὶ τῷ Ἀπόστολῳ &c.

POVR CÔCLUSION, ie prie le lecteur de  
prédre garde aux procedures de Du-  
moulin. Si la liberté que cet homme se  
donne est toleree, si sans auoir esgard à  
l'estime quel l'Eglise aura fait d'un liure  
de l'escriture, il est permis à chasque

470 *Les Ministres sans foy.* Demost. III.  
particulier de l'examiner , & de le re-  
jetter, sur ce qu'il presumera y auoir de  
la contradiction, il n'y aura liure sacré  
qui ne courre risque de se voir rebuté  
sur des apparences de fausseté:& Du-  
moulin aura couvert du **B O V C L I E R**  
**D E LA F O Y , l'infidélité , & l'irreligion.**  
Par exemple on obiectera,

1. Contre l'histoire des Roys que, sui-  
vant le recit d'icelle, Ioram Roy de Iuda  
commença de regner à l'age de 32. ans, & ne  
regna que 8. ans, au 4. des Roys ch. 8. v.  
17. Selon ce calcul il mourut agé de  
40. ans. Neantmoins son fils Ochosias  
luy succeda immédiatement , & com-  
mença de regner à l'âge de 42. ans, au 2. des  
Chron.ch.22.v.2. Il estoit donc plus  
âgé de deux ans que son Pere, dira un  
esprit brouillô desirieux de se desfaire  
de ce liure. Ce mesme Ochosias com-  
mença à regner a 22. ans, au 4. des Roys  
ch.8.v.26, là où l'histoire des Chroni-  
ques liure 2.ch. 22. v. 2. dit qu'il com-  
mença de regner à 42. ans. 2. En la Gen.  
ch.15.v.13.& aux Act.ch.7.v.8.Les en-  
fans d'Israël demeurerent en Egypte 400.  
ans.Là où S.Paul Gal. 3, v.17.dit qu'ils

g demeurerent 430. ans. 3. En l'Exode 20. v. 5. Dieu venge les pechez des Peres sur les enfans. En Ezech. 18. v. 20. Le fils ne portera point l'iniquité du Pere. 4. En l'Exode 20. v. 12. Honore ton Pere, & ta mere. En S.Luc 14. v. 26. Qui ne hait son pere, & sa mere, ne peut estre mon disciple. 5. Au Deuter. 6. v. 13. Tu iureras par le nom de Dieu. En S.Matth. 5. v. 34. Je vous dis de ne point iurer pour tout. 7. Au I. des Roys ch. 15. v. 11. Je me repens d'auoir fait Roy Saül. Aux Rom. 11. v. 29. Les dons de Dieu sont sans repentence. 8. Au 3. des Roys ch. 8. v. 9. Il n'y auoit en l'arche rien que les tables de la loy. Aux Hebr. 9. v. 4. Dans l'arche estoit la cruche de la manne, la verge d'Aaron, & les tables. 9. Aux Prou. 26. v. 4. Ne respous pas au fol, selon sa folie. Au v. 5. Respons au fol, suiuant sa folie. 10. En S.Matth. 10. v. 10. Ne portez rien en chemin ni souliers, ni baston. En S.Marc 6. v. 8. Ne portez rien en chemin, fors vn baston. 11. En Sanct Marc 16. v. 15. Preschez l'Evangile à toute creature. En S.Matth. 10. v. 5. N'allez pas à la voye des gentils, ni des Samaritains. 12. En S.Iean 5. v. 31 Si ie donne tesmoignage de

472 Les Ministres sans foy. Demost. III.  
moy-mesme, mon tesmoignage n'est pas vray.  
Au chap. 8. v. 14. si ie donne tesmoignage  
moy-mesme, mon tesmoignage est vray. 13.  
Aux Rom.ch. 3. v. 28. Nous croyons que  
l'homme est iustifié par foy, sans œuures. En  
S.Iacques ch. 2.v.24.& 26. L'homme est  
iustifié par œuures, & non seulement par la  
foy. La foy sans œuures est morte. Il en est de  
mesme de mille autres passages.

Apres que Dumoulin a vomy son  
indignation, contre la parole de Dieu,  
il entre en furie contre l'Eglise Ro-  
maine qui a porté dés l'origine du  
Christianisme , le nom de vraye Eglise,  
chef, soubs Iesus- Christ, de toutes les E-  
glises particulières. Apres le chef il atta-  
que les membres ; ayant mesprisé le  
souuerain, il ne defere non plus à ses  
Lieutenans, les Pasteurs de l'Eglise vi-  
sible: Nous reseruons l'Examen de ces  
impostures , qui ne cedent au prece-  
dentes, ni en nombre, ni en qualité , au vo-  
lume suiuant, priant , la bonté de ce grād  
Dieu, de donner efficace, pour la con-  
uersion des deuoyez, à ce nostre petit  
trauail, grossi du zele de son honneur,

A sa plus grande gloire.



